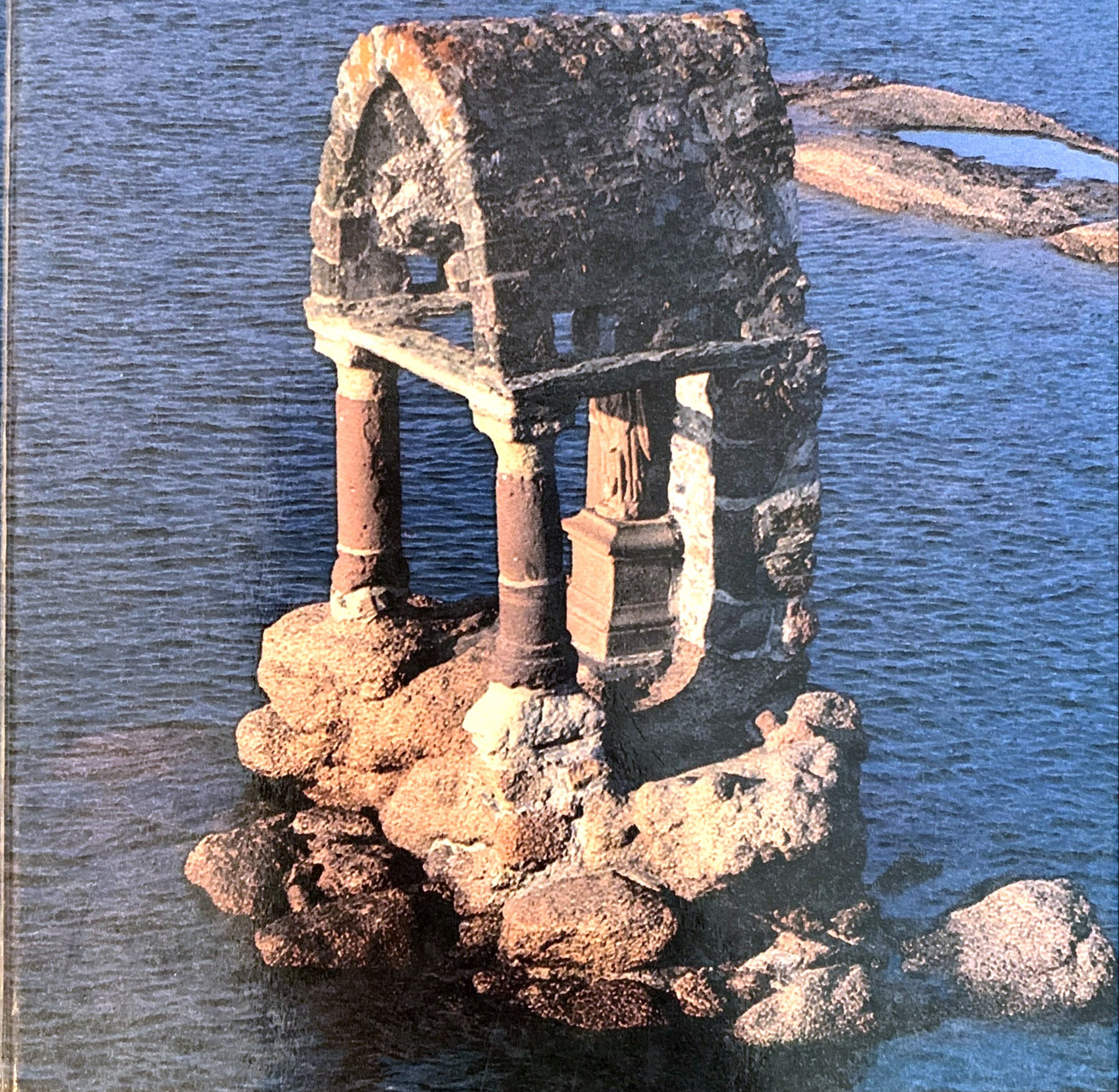
# La Bretagne des saints et des rois V$^{e}$-X$^{e}$ siècle



André Chédeville Hubert Guillotel

ouest france université

HG

[illegible]

[illegible]

[illegible]

# La Bretagne des saints et des rois $V^e$-$X^e$ siècle

## *L'HISTOIRE AUX ÉDITIONS OUEST-FRANCE*

**Histoire de la Bretagne** en 12 volumes:

*Préhistoire de la Bretagne* (P.R. Giot, J. L'Helgouach, J.L. Monnier)
*Protohistoire de la Bretagne* (P.R. Giot, J. Briard, L. Pape)

*Fastes et malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532* (J.P. Leguay, H. Martin).

**Histoire de la Savoie** en 4 volumes (dirigée par J.-P. Leguay)

*La Savoie des origines à l'an mil* (J. Prieur, A. Bocquet, M. Collardelle, J.-P. Leguay, J. Loup, J. Fontanel).
*La Savoie de l'an mil à la Réforme* (R. Brondy, B. Demotz, J.-P. Leguay).

**Dans la collection « De mémoire d'homme »** (dirigée par Lucien Bély):

*Les petites écoles sous l'Ancien Régime* (B. Grosperrin)
*La rue au Moyen Age* (J.-P. Leguay)
*Saint Bruno, le premier chartreux* (B. Bligny).

**Dans la collection « L'histoire et nous »**

*L'avenir se présente bien* (A.-D. Kergal)
*Rennes pendant le procès Dreyfus* (C. Cosnier).

© 1984 — OUEST-FRANCE

André Chédeville
Hubert Guillotel

# La Bretagne des saints et des rois Ve-Xe siècle

ouest france

# ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE GENERALE

Il paraît souhaitable, tout d'abord, de replacer l'Armorique dans l'histoire générale de l'Europe occidentale à cette époque ; de nombreux phénomènes n'en apparaissent que plus clairement : on recommandera particulièrement les deux ouvrages de L. MUSSET, **Les invasions : les vagues germaniques,** coll. « Nouvelle Clio », n° 12, 2e édition, Paris, 1969 et **Les invasions : le second assaut contre l'Europe chrétienne (VIIe-XIe siècle),** ibidem, n° 12 bis, Paris, 1965.

La lecture de la monumentale **Histoire de Bretagne,** t. I et II, Rennes, 1905-1908, de A. LE MOYNE DE LA BORDERIE est toujours fructueuse. Si certains passages ont beaucoup vieilli, l'auteur a utilisé la plupart des sources connues qu'il cite largement ou qu'il traduit et si la critique paraît trop souvent insuffisante, l'alacrité du récit soutient l'intérêt. L'**Histoire des institutions de la Bretagne** de M. PLANIOL, t. I et II, Rennes, publiée en 1963 et à nouveau en 1981 d'après un manuscrit du début du siècle, a également beaucoup vieilli bien que l'auteur ait eu sur plusieurs sujets des vues originales. Plus récent, mais de valeur inégale, est l'ouvrage de N.-K. CHADWICK, **Early Brittany,** Cardiff, 1969 qui développe les grandes lignes de « The Colonization of Brittany from Celtic Britain », **Proceedings of the British Academy,** t. 51, 1965, pp. 235-299.

On trouvera des synthèses rapides dans E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, **Histoire de Bretagne des origines à nos jours,** t. I et II, Rennes, Paris, 1936, J. DELUMEAU (sous la dir. de), **Histoire de la Bretagne,** Toulouse, 1969, P. HONORE, **Histoire de la Bretagne et des Pays Celtiques, des origines à 1341,** Plourin-Morlaix, 1970 et J. GUIFFAN et A. CROIX, **Histoire des Bretons,** t. I, Paris, 1977. Plus originale est celle de L. FLEURIOT et P.-R. GIOT, « Early Brittany », **Antiquity,** t. 51, 1977, pp. 106-116 .Ses conclusions ont été reprises, complétées et illustrées dans la remarquable plaquette de P.-R. GIOT, L. FLEURIOT et G. BERNIER, **Les Premiers Bretons - La Bretagne du Ve siècle à l'an mil,** Châteaulin, 1982. Le présent ouvrage était rédigé lorsque parut le travail de G. BERNIER, **Les chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IXe siècle,** dossiers du Ce. R.A.A., Rennes, 1982. Cette étude reprend sous une forme sensiblement différente une thèse de doctorat soutenue en 1980 et dont seules certaines positions ont été exposées ici.

# LISTE DES ABREVIATIONS

AB = Annales de Bretagne, devenues en 1974, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest.
BSAF = Bulletin de la Société Archéologique du Finistère.
BSAIV = Bulletin de la Société Archéologique de l'Ille-et-Vilaine.
BSANLI = Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure (maintenant Loire-Atlantique).
BSECDN = Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.
BSPM = Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan.
MSHAB = Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne.

## PREMIERE PARTIE

# LA BRETAGNE

# DU V$^{e}$ AU VIII$^{e}$ SIECLE

# « LE TEMPS DES SAINTS »

# AVANT-PROPOS

## L'HISTOIRE ET SES SOURCES

La période qui suivit la fin de la domination romaine en Armorique est d'une extrême importance en raison de l'arrivée des Bretons. L'Armorique, province gallo-romaine périphérique mais apparemment tournée vers le continent, devint bientôt pour l'essentiel la Bretagne dont l'originalité s'affirma face au reste de la Gaule tant par son peuplement que par sa langue, par ses structures sociales comme par ses institutions religieuses. Seule, la zone orientale de la péninsule confondit sa destinée avec celle du monde franc, du moins jusqu'à l'époque carolingienne.

C'est une période mal connue. Les témoignages des contemporains sont rares et de qualité médiocre : c'est la meilleure raison pour laquelle Grégoire de Tours nous est si précieux. L'archéologie, longtemps négligée en raison même du caractère peu spectaculaire des vestiges auxquels elle devait s'intéresser, n'a pas encore fourni tout ce que l'on peut en espérer. La toponymie, qui semblait plus accessible, a fait l'objet de nombreux travaux mais dont les conclusions doivent être accueillies avec prudence.

En ce qui concerne la zone bretonne, le bagage documentaire dont dispose l'historien dénote une incontestable originalité. Les enseignements fournis par les auteurs anciens sont fort succincts. Du côté franc, les témoignages de Grégoire de Tours se limitent à la région vannetaise. Du côté celtique, Gildas au VI^e^ siècle comme au IX^e^ l'**Historia Britonum** attribuée à NENNIUS ne lui consacrent que quelques lignes ; nous nous contenterons pour l'instant de mentionner seulement ici l'**Historia Regum Britanniae** de Geoffroy de Monmouth méprisée à la fois en raison de la date tardive de sa rédaction

— vers 1135 — et du caractère apparemment légendaire de la majeure partie de son contenu. De même, l'archéologie apporte encore peu. Ses rares adeptes de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe tenaient trop souvent à trouver ce qu'ils cherchaient pour que l'on puisse accorder une totale confiance à leurs découvertes. Depuis peu, heureusement, des recherches menées avec la plus grande rigueur et à l'aide des méthodes les plus perfectionnées, en particulier par l'équipe du professeur P.-R. Giot, s'efforcent de gagner de vitesse la dégradation accélérée de sites ou de paysages multiséculaires. La toponymie, quant à elle, est bien partagée ; à partir du tissu exceptionnel des noms de lieux bretons, elle est parvenue, depuis plus d'un demi-siècle, à des conclusions intéressantes, même si de nombreux points restent obscurs ou controversés.

Mais la Bretagne dispose en outre d'une source documentaire plus abondante qu'en toute autre région continentale : les Vies de saints dont l'ensemble forme ce que l'on appelle l'hagiographie, étant entendu que ce terme désigne également les méthodes particulières appliquées à l'étude de ce genre de documents.

Ces Vies de saints qui nous sont parvenues dans leur intégralité ou seulement en partie sont au nombre d'une cinquantaine, sans compter les différentes versions consacrées aux personnages les plus célèbres. Elles ont été rédigées pendant une longue période : la plus ancienne doit remonter au VIIe siècle, les plus récentes furent composées au XIIIe. Depuis un siècle, l'hagiographie a été considérée de trois manières différentes. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, la confiance, sinon la crédulité, l'emporte. A. de La Borderie, qui fit tant pour l'histoire de la Bretagne, encore sous l'influence du romantisme, accorda à ces Vies un crédit excessif en ne doutant que rarement de la réalité des êtres qu'elles décrivaient et des faits qu'elles rapportaient. Ainsi put-il tracer un tableau de la Bretagne du milieu du Ve au milieu du VIIe siècle où tout s'enchaîne et s'organise de manière cohérente, mais non sans pittoresque car il ne craint pas de rapporter, de manière fort vivante, des épisodes qui sont déjà aux frontières du merveilleux.

A cette trop grande confiance, répond pendant le premier quart du XXe siècle une réaction venue de Paris. Des maîtres rompus aux méthodes de l'école positiviste, familiers de l'étude des sources traditionnelles, au premier rang desquels F. Lot, R. Fawtier et R. Latouche, s'avisèrent de passer les Vies de saints au crible d'une hypercritique impitoyable. Il n'en resta pas grand-chose. Pour eux, ces récits qu'ils estiment en général plus récents qu'on ne le croyait, se sont copiés les uns les autres d'où leur apparente synchronisation que La Borderie avait prise pour un gage d'authenticité ; en réalité, ils n'ont pratiquement aucune valeur historique. Tout au plus, comme les contes, peuvent-ils servir à l'histoire du folklore. Ou bien leur héros

n'a pas existé, ou bien il y a confusion avec un ou plusieurs autres personnages. En Bretagne, A. Oheix et F. Duine tentèrent bien d'élaborer des conclusions moins tranchées mais la disparition prématurée de l'un et la situation marginale de l'autre ne leur permirent pas de faire école.

Actuellement, les Vies de saints sont envisagées d'une façon qui est à la fois plus sereine et plus saine. A la rigueur dont La Borderie était souvent dépourvu est venue s'ajouter une sympathie qui manquait à leurs détracteurs. Certes, il est universellement admis que les auteurs de ces *Vitae* ne cherchaient pas à faire œuvre historique au sens où nous l'entendons. Leurs buts étaient autres. La plupart avaient en vue l'édification morale soit d'une communauté monastique, soit, plus largement, celle des fidèles laïques ; elles visaient donc surtout à insister sur les risques du péché et les bienfaits de la foi en Dieu : les miracles y tiennent tout naturellement une place plus importante que les épisodes historiques. D'autres Vies répondaient en outre à des mobiles plus précis : souvent, elles cherchaient à asseoir plus solidement la renommée d'un monastère ou d'un siège épiscopal ou encore à donner plus d'éclat à des reliques. Une ancienneté vénérable rapportée si possible aux premiers temps de la présence bretonne et des épisodes fameux reliés à des personnages célèbres étaient les meilleures recettes pour assurer l'une et l'autre.

Distorsion et imagination sont donc des lois du genre. Cela ne signifie pas pour autant que l'hagiographie soit dépourvue de toute base sérieuse. C'est assurément le cas de la *Vita Samsonis* dont la version la plus ancienne est séparée de moins d'un siècle des événements qu'elle rapporte si l'on admet qu'elle a été rédigée vers 610-615 ou peu après. R. Fawtier qui en reportait la composition entre 772 et 850 lui niait toute valeur historique : F. Duine et J. Loth combattirent avec ardeur et non sans de bons arguments ce verdict trop brutal. La controverse, pourtant, n'est pas close. Récemment encore, alors que H. Guillotel voit là « l'un des textes les plus sûrs pour la Bretagne continentale à l'époque mérovingienne », J.-C. Poulin, tenant pour une rédaction tardive, considère qu'elle reflète seulement les conflits politico-religieux du IX$^{e}$ siècle. Mais les auteurs des *Vitae* plus tardives n'avaient aucun intérêt à négliger les éléments historiques dont ils pouvaient disposer. Il est certain qu'ils n'en étaient pas dépourvus.

D'abord, l'on est maintenant convaincu que la tradition orale peut conserver sans transformations majeures le souvenir d'événements passés : les recherches récentes de D. Laurent à propos des récits réunis au XIX$^{e}$ siècle par La Villemarqué dans le *Barzaz Breiz* montrent, par exemple, que les noms des protagonistes d'un fait divers ont pu être transmis intacts pendant près de deux siècles. Ensuite, il semble bien qu'un certain nombre de Vies ont utilisé des textes antérieurs ce qui réduit d'autant la distance chronologique

entre l'événement et sa transcription. Même si la Vie de saint Samson est vraisemblablement la seule à nous avoir été léguée par le VIIe siècle, on ne saurait en conclure qu'elle fut la seule à avoir été alors composée. D'ailleurs, la Vie de saint Guénolé écrite dans la seconde moitié du IXe siècle par le moine Wdristen semble bien procéder d'une *Vita* antérieure plus ancienne que ne le reconnaissait R. Latouche ; il en est de même de la Vie de saint Malo de Bili, sans doute aussi pour celle de saint Paul par Wrmonoc à en juger par les noms propres à forme ancienne qu'elle contient. Il n'est pas sûr en revanche que le prototype dont F. Lot avait reconnu des traces au début de la Vie de saint Gildas soit antérieur au IXe siècle. La seconde Vie de saint Tudual fait expressément mention d'une version plus ancienne en langue celtique, tout comme le rédacteur angevin qui au XIe siècle entreprit une *Vita Brioci,* mais peut-être faut-il voir là simplement un artifice pour donner plus de poids à leur ouvrage.

Il est même vraisemblable — c'est notamment l'opinion de L. Fleuriot ou de Gw. Le Duc — que les rédacteurs de *Vitae* ont disposé très tôt d'ouvrages « historiques » plus larges, telle cette **Historia Britannica** d'origine léonarde et donc indépendante des traditions insulaires, dont il est fait mention dès 1019 dans la Vie de saint Goueznou, ouvrage que les spécialistes ne sont malheureusement pas unanimes à croire aussi ancien. Il y aurait eu ainsi une continuité de l'historiographie celtique de part et d'autre de la Manche, de l'**Historia Britonum** du pseudo-Nennius à l'**Historia Regum Britanniae** de Geoffroy de Monmouth dont les bases seraient de la sorte beaucoup moins légendaires qu'il n'y paraissait. Ces ouvrages dont on n'a plus que des traces, tel ce fragment de chronique égaré dans le cartulaire de Quimperlé, auraient servi à assurer la trame historique des récits hagiographiques.

Etablir un classement des *Vitae* en fonction de leur valeur historique n'est guère possible. Il n'est déjà pas facile de les dater toutes avec précision, or l'ancienneté est certainement un critère favorable. Il faut se méfier de celles qui visent ostensiblement à défendre une thèse et ne pas oublier que plus un ouvrage est volumineux, plus il risque d'avoir emprunté aux autres et d'avoir accumulé les schémas conventionnels. Ceci dit, une fois mise à part la Vie de saint Samson, sont particulièrement dignes d'intérêt les *Vitae* de l'époque carolingienne, d'une part parce qu'elles sont encore relativement proches dans le temps des événements qu'elles rapportent et d'autre part parce qu'elles ont pu disposer de sources orales ou écrites qui furent ensuite victimes de la grave crise du Xe siècle. Ces *Vitae* furent surtout composées au monastère de Landévennec : vies de saint Guénaël, de saint Guénolé, de saint Idunet et surtout de saint Paul Aurélien, la seule à être datée avec précision de 884. Jouèrent aussi un rôle Redon et son annexe Léhon *(Gesta sanctorum Rotonensium* rédigés

d'après F. Lot entre 868 et 876 par Ratvili et *Vita Machutis* de Bili) ainsi que Dol d'où proviennent la *Vita prima Turiavi*, la *Vita prima Tudualis* et une seconde version de la *Vita Samsonis*.

On a ensuite une série de Vies rédigées au XI^e siècle dans des abbayes au moment où celles-ci furent restaurées : *Vita Gildae* par Vital à Saint-Gildas-de-Rhuys et à Saint-Méen une *Vita Judicaelis* par Ingomar dont on n'a plus que des fragments et une *Vita Meveni* à laquelle on attribue parfois une plus grande ancienneté. La production des centres épiscopaux est plus tardive à part Saint-Pol-de-Léon si la Vie de saint Goueznou est bien de 1019 ; sinon, il faut attendre les XII^e et XIII^e siècles pour avoir à Quimper la *Vita Chorentini* et, du même auteur, la *Vita Ronani*, à Tréguier les Vies de saint Maudez (seconde version), de saint Efflam et de saint Budoc et à Vannes les Vies de saint Goneri, de saint Gobrien et peut-être de saint Paterne. De la même époque datent des *Vitae* à l'aire d'influence plus restreinte comme celles des saints Méloir, Hervé, Goulven, Lunaire ou Jacut. Restent certaines Vies dont on ne sait pas trop si elles sont d'origine armoricaine ou insulaire : saint Quay, saint Caradoc ou saint Pétroc et enfin celles dont il ne subsiste que des résumés ou des extraits conservés dans les bréviaires des différents diocèses.

On peut quand même distinguer trois catégories parmi les éléments « historiques » contenus dans les *Vitae*. Quelques-uns seulement sont d'une authenticité incontestable car ils sont corroborés par d'autres sources elles-mêmes bien assurées ; de ce fait, ce ne sont pas les plus intéressants. Beaucoup sont à écarter sans appel du champ historique classique soit parce qu'ils relèvent visiblement des lois du genre soit parce qu'ils ne peuvent résister à la critique interne ou externe. Il en reste encore un grand nombre, qui forment la dernière catégorie, qu'il serait trop facile d'écarter sous le prétexte que l'on ne dispose pas actuellement des moyens nécessaires pour les confirmer.

Or, pour y parvenir, l'historien doit obligatoirement enrichir et diversifier ses méthodes. Il lui faut notamment se familiariser avec les modes d'expression par lesquels les auteurs des *Vitae* parvenaient à transcrire une réalité dans les schémas préexistants. Il peut alors appréhender le fait historique même si celui-ci est à première vue travesti par un récit d'allure légendaire ou folklorique. La distorsion entre le mode d'expression des siècles passés et le nôtre ne doit pas pour autant nous faire écarter comme naïf ou puéril tout ce que nous ne parvenons pas à expliquer. En 1675 encore, les paysans révoltés de la région de Douarnenez, rédigeant ce que l'on a appelé à tort le « Code paysan » interdisaient « de donner retraite à la Gabelle et à ses enfants ny de lui fournir à boire ny à manger », mais au contraire, de « tirer sur elle comme sur un chien enragé ». Nul, bien sûr, ne doute de l'existence de la gabelle mais que penserait-on d'une allégorie analogue dans une *Vita* du IX^e ou du XI^e siècle ? Il est bien évi-

dent que, pour l'essentiel, l'étude historique des vies de saints reste à faire. Mais tant que l'on n'a pas la preuve que les faits qu'elles rapportent sont inexacts, il convient d'en faire état, ne serait-ce qu'au conditionnel.

La pauvreté relative de la documentation, les difficultés que l'on rencontre à exploiter ce qui en subsiste, l'ampleur et la nouveauté des recherches qui sont actuellement entreprises ne permettent que rarement de parvenir à des conclusions assurées. Trop souvent, le présent ouvrage doit s'en tenir à un « état des questions ». Puisse-t-il du moins inciter le lecteur, au-delà de ces incertitudes, à s'intéresser lui-même davantage à l'histoire de la Bretagne !

# BIBLIOGRAPHIE

Il n'existe pas de manuel d'hagiographie bretonne. Il est toujours commode de se rapporter à F. DUINE. **Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne,** Rennes, 1918 et **Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XII^e^ siècle,** Paris, 1922. Une brève synthèse intéressante a été réalisée par J. L. DEUFFIC, **Questions d'hagiographie bretonne - Sources - Bibliographie générale,** « Britannia Christiana » - Bibliothèque hagiographique bretonne, Daoulas, 1981. Mais il est essentiel de consulter L. FLEURIOT, **Les Origines de la Bretagne,** Paris, 1980, tant pour le bref catalogue de Vies de saints qu'il comporte (pp. 269-286) ou la liste des sources « traditionnelles » (pp. 221-269) que pour avoir un aperçu, au fil des pages, de tout ce que les *Vitae* peuvent apporter à la connaissance de la Bretagne du Haut Moyen Age. La thèse de 3^e^ cycle de B. Merdrignac, **Les saints, témoins de Dieu ou témoins des hommes - L'hagiographe et son public d'après les *Vitae* bretonnes armoricaines des origines au XV^e^ siècle,** dactyl., Univ. de Rennes II, 1982, apporte beaucoup sur la culture sacrée et profane des auteurs des *Vitae,* plus encore sur les thèmes folkloriques utilisés de façon consciente ou inconsciente par les hagiographes ; l'ouvrage contient en outre une importante bibliographie et un classement chronologique des Vies de saints.

Les travaux suivants contiennent l'essentiel de la polémique à propos de la Vie de saint Samson :


R. FAWTIER, **La Vie de saint Samson,** Paris, 1912.

F. DUINE, « La Vie de saint Samson, à propos d'un ouvrage récent », **AB,** t. 28, 1913, pp. 332-356.

R. FAWTIER, « Saint Samson, abbé de Dol - Réponse à quelques objections », **AB,** t. 35, 1922, pp. 171-186.

J. LOTH, **La Vie la plus ancienne de saint Samson, abbé-évêque de Dol,** Paris, 1923.

H. GUILLOTEL, « Les origines du ressort de l'évêché de Dol »,**MSHAB,** t. 54, 1977, pp. 31-68.

J.C. POULIN, « Hagiographie et politique - La première Vie de saint Samson de Dol », **Francia,** t. 5, 1977, pp. 1-26.

J.C. POULIN, « A propos du diocèse de Dol : saint Samson et la question des enclaves », **Francia,** t. 6, 1978, pp. 610-615.


En ce qui concerne les sources historiques dont ont pu disposer les hagiographes, voir GW. Le Duc, l'**Historia Britannica. Avant Geoffroy de Monmouth, AB,** t. 79, 1972, pp. 819-835.

# CHAPITRE PREMIER

# DE L'ARMORIQUE A LA BRETAGNE

Au moment où sombrait l'Empire romain, dans le tourbillon des peuples qui parcouraient l'Europe, ce qui se passait en Armorique dut paraître bien secondaire. Aussi, ce moment décisif de l'histoire de la Bretagne est-il particulièrement mal connu. Seules l'évoquent quelques sources contemporaines d'interprétation difficile ou seulement allusives, ou d'autres beaucoup plus tardives que l'on taxe de légendaires faute, souvent, d'en avoir mené une étude approfondie. Faut-il d'ailleurs ajouter que, jusqu'à une date récente, les travaux des historiens ont été trop fréquemment pervertis par le parti-pris des uns ou l'imagination romantique des autres, si bien que des controverses qui pouvaient être fructueuses ont emprunté des voies auxquelles l'histoire était étrangère ?

Toutefois, il est maintenant possible à l'aide des quelques jalons assurés dont on dispose, non seulement de replacer l'immigration bretonne en Armorique dans un contexte beaucoup plus vaste, mais encore d'en déterminer les principales caractéristiques, avec prudence certes, mais en allant déjà au-delà des simples hypothèses.

## ORIGINE GEOGRAPHIQUE DE L'IMMIGRATION BRETONNE

L'origine géographique des immigrants est sans doute le point qui prête le moins à contestation, si bien que les conclusions que l'on en a tiré, par leur apparente évidence, ont fâcheusement influé sur la

chronologie attribuée au phénomène lui-même autant que sur les causes qui l'auraient provoqué. Linguistique, toponymie et hagiographie s'accordent pour fixer leur lieu d'origine dans le sud-ouest de la Grande-Bretagne, plus précisément dans le Devon et le Cornwall d'une part et dans le pays de Galles de l'autre. L'argument linguistique est le plus faible. A en juger par la langue bretonne moderne, la majorité des immigrants seraient venus des deux premières régions qui forment la partie la plus méridionale de la Grande-Bretagne et la plus proche de la péninsule armoricaine. Les langues celtiques insulaires se divisent en effet en deux groupes : gaëlique qui se subdivise en irlandais et en gaëlique d'Ecosse et brittonique au sein duquel le gallois se distingue du cornique. Or le breton demeura beaucoup plus proche du cornique que du gallois : à la fin du XII^e^ siècle, le Gallois Giraud de Barri, venu sur le continent, remarquait que les Bretons y parlaient une langue à peu près identique à celle du Cornwall. Mais il semble bien que ces rameaux ne se soient différenciés que progressivement car, lorsque vers le milieu du IX^e^ siècle, un prince gallois nommé Guidnerth se rendit à Dol pour accomplir une pénitence publique, il n'eut aucun mal à se faire comprendre des habitants dans sa propre langue. Aussi considère-t-on maintenant que l'évolution parallèle du breton et du cornique a été le résultat du maintien de relations plus étroites entre ces régions toutes deux riveraines de la Manche.

La toponymie fournit des exemples plus frappants. Il y a longtemps que l'on a établi un rapprochement entre le nom du Trégor et le Trigger qui désigne une circonscription du Cornwall. Mais le fait essentiel demeure que les deux principales régions de la Bretagne continentale : Domnonée au nord et Cornouaille au sud-ouest, portaient le nom des peuples qui, à la période qui nous occupe, étaient établis en Grande-Bretagne entre la Manche et le canal de Bristol. A l'appui de l'origine galloise, il y a aussi des parallèles de toponymie : ainsi Llangollen, Twrch et Elliant se retrouvent dans le Quimpérois à Langollen, Tourch et Elliant.

Les textes hagiographiques qui nous indiquent d'où venaient les « saints » qui assurèrent l'encadrement des immigrants sont encore plus explicites. A côté de quelques-uns issus de la Domnonée britannique comme Congar ou Cado, la plupart étaient issus du pays de Galles, généralement de familles princières. E. G. Bowen a même pu localiser deux foyers distincts d'émigration qui, chacun, utilisèrent leur propre route pour parvenir dans une région différente de l'Armorique. Pour ce faire, il a tiré parti des renseignements contenus dans les *Vitae,* mais aussi en utilisant les dédicaces des églises ou des chapelles à tel ou tel saint. Le procédé n'est pas infaillible car bien des dédicaces peuvent être très postérieures à l'immigration et sans rapport direct avec elle ; aussi a-t-il choisi de s'intéresser surtout




*Les routes maritimes du pays de Galles vers le continent et le culte des « Enfants de Brychan » d'après E.G. Bowen.*

à celles qui se rapportent à des personnages peu connus dont le culte passa vite de mode.

De cette recherche, il ressort finalement que le groupe de saints le plus important partit du sud-est du pays de Galles, souvent après avoir été formé dans le célèbre monastère de Llannilltud Fawr dans le sud du Glamorgan. Ceux-là franchirent la péninsule du Cornwall avant de venir s'installer sur la côte nord de l'Armorique : ainsi furent fondés les monastères qui donnèrent plus tard naissance aux cinq évêchés de Saint-Pol, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol. Avec les grands saints fondateurs, comme Samson ou Tudual en vinrent aussi de plus modestes dont on peut suivre le culte à la trace, comme ceux qui se rattachent à Brychan, roi semi-légendaire de l'actuel Breconshire. De là, certains gagnèrent la côte sud, soit en passant aisément, encore que l'on en ait peu d'exemples, de Saint-Pol à la région de Pont-Aven par la dépression de l'Aulne, soit en suivant les vallées du Gouet puis du Blavet, comme semblent bien l'avoir fait les membres de la famille de saint Gildas, soit encore plus à l'est en remontant la vallée de la Rance, comme le fit plus tard saint Méen.

Une autre route plus occidentale, océanique celle-la, qui conduisait aussi en Espagne, fut utilisée par des émigrants qui partirent souvent de l'ouest du pays de Galles (Cardigan et Pembrokeshire), traversèrent le Cornwall ou mieux se contentèrent d'y relâcher avant de gagner les côtes armoricaines. Certains d'entre eux rejoignirent aussi la côte nord mais beaucoup atterrirent dans le Léon, la Cornouaille ou même le Vannetais : saint Maudez et saint Guénolé l'empruntèrent sans aucun doute.

Ainsi déterminés, les points de départ et d'arrivée des émigrants permettent aisément d'élaborer un schéma d'explication de l'ensemble du phénomène. Les premiers à partir semblent avoir été les habitants du Devon puisqu'ils gagnèrent la région la plus proche qui était la côte nord de l'Armorique à laquelle ils donnèrent le nom de Domnonée. Puis les auraient suivi ceux du Cornwall plus à l'ouest qui durent aller un peu plus loin, d'où l'origine de la Cornouaille. Enfin, les émigrants du pays de Galles auraient rejoint leurs compatriotes qui avaient déjà rebaptisé la région, d'où la rareté des occurences toponymiques galloises. Un tel schéma prend toute sa signification si l'on considère l'émigration bretonne comme un fait massif, mais limité dans le temps et provoqué par une autre immigration, celle des Saxons qui les auraient progressivement, d'est en ouest, contraints à l'exil. Mais, comme nous l'allons voir, l'histoire se rit des explications trop simples...

## L'IMMIGRATION BRETONNE DANS LE TEMPS

Un seul récit rapporte avec quelques détails l'installation des Bre-

tons en Armorique, celui de Geoffroy de Monmouth dans son **Historia Regum Britanniae** rédigée dans la première moitié du XII^e siècle. En 383 — le fait est largement attesté par ailleurs, un général romain, Maxime, qui s'était illustré par ses victoires en Grande-Bretagne contre les Pictes et les Scots, se révolte contre l'empereur Gratien et passe sur le continent avec l'armée de Bretagne. Celle-ci était en grande partie composée de Bretons, Gildas l'affirme. L'équipée de Maxime est brève : l'on sait par de nombreuses sources que, vainqueur de Gratien, il est toléré pendant quatre ans par l'empereur Théodose mais celui-ci se décide à agir après que Maxime se fut emparé de Rome ; en août 388, Maxime est vaincu et tué, ses troupes massacrées ou dispersées.

Nennius donne une précision supplémentaire : les soldats bretons partis avec femmes et enfants demeurèrent ensuite sur le continent où Maxime leur accorda des régions comprises à l'intérieur d'un triangle limité par trois points de repère que l'on croit pouvoir identifier avec le Grand-Saint-Bernard, la pointe de Penmarch et Quentovic, port aujourd'hui disparu, situé en Picardie près d'Etaples ; ils devinrent ensuite les Bretons armoricains.

Geoffroy de Monmouth sait, lui, que le chef des Bretons s'appelait Conan Mériadec. Maxime, à peine débarqué en Armorique, lui avait fait don de tout le pays avec le titre de roi. Après avoir pris Rennes et massacré tous les habitants de sexe masculin de la région, Conan avait encore reçu de Maxime 30 000 guerriers et 100 000 civils *(plebanos)* venus de l'île de Bretagne à l'aide desquels il peupla sa conquête qui devint « une autre Bretagne ».

Ce récit connut son heure de gloire au XVIII^e siècle ; il fut d'autant plus diffusé, voire même embelli, que la maison de Rohan prétendait être issue de Conan Mériadec ; c'est pourquoi ce personnage figure dans des ouvrages estimables, telle l'**Histoire de Bretagne** de Dom Morice. Un siècle plus tard, A. de La Borderie ne voulut y voir qu'une fable extravagante issue d'une seule et unique source postérieure de 800 ans aux faits qu'elle prétend rapporter alors que Gildas, au VI^e siècle, n'en souffle mot. Dans le détail, le récit est erroné : Maxime débarqua à l'embouchure du Rhin et non en Armorique, ou invraisemblable : les Bretons n'auraient pu se maintenir en Armorique après la complète victoire de Théodose puisque celui-ci promulga une série de décrets pour casser les décisions de Maxime.

Si l'on écarte Geoffroy de Monmouth et Nennius en tenant leur récit pour légendaire, il faut retarder d'un siècle l'arrivée massive des Bretons en Armorique. On dispose alors d'un faisceau concordant de témoignages. Gildas, dans le **De Excidio et conquestu Britanniae,** dont la paternité ne peut plus guère lui être retirée et qu'il dut rédiger entre 515 et 530, décrit ses compatriotes fuyant dans les dernières années du V^e siècle la main impie des Saxons et chantant sous leurs

voiles gonflées le psaume : « Seigneur, votre main nous a livrés comme des agneaux au massacre et elle nous a dispersés parmi les nations... ». Certes, Gildas ne précise pas le lieu de leur exil, mais nous le connaissons avec certitude grâce à la littérature hagiographique qui place l'émigration de la plupart de ses héros vers l'Armorique et la date également entre la fin du Ve et le milieu du VIe siècle.

Puis, progressivement, les documents se font encore plus explicites. L'Armorique n'est pas encore spécifiée dans la lettre célèbre, sur laquelle nous reviendrons, où vers 511-520, Melaine, évêque de Rennes et ses collègues d'Angers et de Tours s'en prennent aux activités qu'ils jugent peu orthodoxes de deux prêtres bretons au nom bien celtique, Lovocat et Catihern ; du moins cette lettre prouve-t-elle l'existence de communautés organisées, bien que dispersées, dans le ressort d'un de ces évêques, celui de Rennes selon toute vraisemblance. On a ensuite un canon du concile de Tours de 567 où les évêques promulguent qu'aucun pontife n'ose donner la consécration épiscopale à un Romain ou à un Breton sans l'assentiment du métropolitain ou des évêques de la province. Enfin, Grégoire de Tours nous retrace les conflits qui opposent alors les chefs bretons du Vannetais, soit entre eux, soit contre les Francs.

Conséquence de l'ampleur du phénomène, à la fin du VIe siècle, la partie de l'Armorique occupée par les Bretons est désormais connue sous le nom de *Britannia,* terme qui apparaît à peu près simultanément dans les œuvres de Grégoire de Tours, de Fortunat et de Marius d'Avenches. Seules lui échappent dans la péninsule les régions de Rennes, de Nantes et une partie de celle de Vannes. Toutefois, dans la vie de saint Paterne, Fortunat emploie l'expression *Redones Britanniae,* « Rennes de Bretagne », comme si, pour lui, toute l'Armorique portait désormais le nom de *Britannia.* Celui-ci paraît seulement sous la plume d'auteurs francs ou romans. Les immigrants utilisaient un terme brittonique dont on a des exemples plus ou moins déformés dès le Ve siècle mais dont l'usage est courant dans les textes du IXe siècle. Les Bretons appelaient l'Armorique *Letavia* et ses habitants étaient les *Letavi.* Outre-Manche, Nennius leur donne le nom de Letewicion et la Chronique anglo-saxonne, un siècle plus tard, porte tantôt Lidwiccium, tantôt Lidwiccum. Toutes ces formes à l'étymologie complexe sont à rapprocher de Llydaw, nom actuel de la Bretagne en gallois.

Finalement, la plupart des historiens se rangèrent aux vues d'A. de La Borderie pour qui l'immigration bretonne vers le continent avait commencé dans la seconde moitié du Ve siècle pour se terminer au début du VIIe ; certains même en restreignirent la durée comme J. Loth ou M. Planiol qui estimaient qu'elle n'avait pas dû avoir l'allure d'une véritable émigration avant 510. Actuellement, les historiens abordent le problème d'une manière différente. Au lieu de voir

dans cette émigration un phénomène bien circonscrit dans le temps et dans l'espace, ils préfèrent le replacer à la fois dans l'ensemble complexe des rapports entre les îles Britanniques et le continent et dans le cadre global de l'histoire de l'empire romain à partir du III^e siècle. Il ne manque pas en effet de documents qui attestent la présence très tôt des Bretons en Gaule. Ces témoignages sont connus et cités depuis longtemps mais comme beaucoup nous sont parvenus déformés ou par l'intermédiaire de sources douteuses, on ne leur accordait guère de crédit, d'autant que leur dispersion avait été jusqu'alors un obstacle à l'effort de synthèse nécessaire. Voyons donc en remontant le temps ce qu'ils nous apprennent, étant entendu que la part de l'hypothèse va croissant.

Si les Vies de saints attestent la présence des Bretons en Armorique seulement à la fin du V^e siècle, on est maintenant sûr qu'ils étaient déjà établis depuis longtemps dans les pays de la Loire tout proches. En 469, l'historien des Goths, Jordanes, appelé aussi Jornandes, fait état d'un chef breton Riothime (Riotimus, mais aussi Riothamus) qui, « venu par l'océan sur des navires » avec 12 000 hommes, se mit au service de l'empereur Anthemius contre les Wisigoths du roi Euric. Faute d'avoir pu faire sa jonction à temps avec les Romains, il fut vaincu dans le Berry comme l'atteste plus tard Grégoire de Tours. Sidoine Apollinaire, qui compte d'ailleurs un Riothime parmi ses correspondants, évoque dans une lettre l'intervention d'un conseiller d'Euric recommandant à ce roi d'attaquer les Bretons établis sur ou au-dessus de la Loire *(supra Ligerim sitos)*.

D'après le texte de Jordanes, on pourrait penser que l'intervention de Riothime avait été un simple épisode sans lendemain. Or, l'on sait par ailleurs que la présence bretonne dans la région a été beaucoup plus durable de part et d'autre de 469. En effet, en 461, au concile de Tours, figure parmi les évêques présents Mansuetus *episcopus Britannorum* à propos duquel on a beaucoup discuté. Certains ont pensé qu'il s'agissait simplement d'un évêque d'Outre-Manche venu vénérer le tombeau de saint Martin et qui, à l'occasion, aurait assisté au concile où siégèrent aussi les évêques de Bourges, Châlons et Rouen. D'autres ont vu en lui le ou un des pasteurs des Bretons établis sur le continent. Cette seconde hypothèse est renforcée par le fait qu'au concile d'Angers de 453, on relève la présence d'un certain Chariato au siège et à la nationalité également inconnus ; toutefois, L. Fleuriot a fait remarquer qu'il s'agissait vraisemblablement d'un nom breton signifiant « charitable », dont la traduction latine serait Mansuetus. L'identité Chariato-Mansuetus incite à voir dans le personnage non pas un pèlerin qui se serait trouvé là par hasard, mais un évêque exerçant sa mission dans la région. Attestés ainsi dès le milieu du V^e siècle dans les pays de la Loire, les Bretons y sont encore en 491



*La nécropole de Saint-Urnel en Plomeur (Fin.) : les inhumations les plus anciennes (VI^e-VII^es.)* (Cliché P.R. Giot).

d'après la Chronique d'Anjou, rédigée au XII^e siècle, mais certainement à partir d'anciennes annales aujourd'hui disparues, selon laquelle, ils sont alors vaincus par Clovis ; mais ils y sont encore vers 530 où selon un passage de la Vie de saint Dalmas, évêque de Rodez, mis en valeur par F. Duine, une *legio britannica* stationnait encore près d'Orléans.

D'autre part, L. Fleuriot a attiré l'attention sur le fait que Riothamus n'est pas un nom, mais un titre qui correspond à l'ancienne forme Rigotamos, « roi suprême ». Derrière ce titre, toujours selon L. Fleuriot, il faudrait voir Ambrosius Aurelianus, roi de l'île de Bretagne, tenu en grande estime par Gildas, mais que les plus anciennes versions de l'**Historia Britonum** donnent comme « roi des Francs et des Bretons Armoricains ». Ambrosius aurait ainsi régné des deux côtés de la Manche — le cas n'est pas unique — et s'il fut malheureux contre les Wisigoths, il dut un moment s'imposer aux Francs, sans doute avec l'aide du romain Syagrius, ce qui expliquerait que le roi franc Childéric ait dû s'exiler en Thuringe. Allant plus loin, L. Fleuriot croit même qu'il est possible qu'Ambrosius Aurelianus soit à l'origine du légendaire Arthur qui, précisément, selon Geoffroy de Monmouth, serait venu en Gaule au milieu du V^e siècle.

En coordonnant de la sorte tous ces éléments, de valeur inégale, il est vrai, on parvient à la conclusion que les Bretons étaient déjà solidement établis, sinon en Armorique, du moins sur ses marges, dès le milieu du V^e siècle. Il est possible de remonter encore plus haut. A la fin de 406, l'armée de Bretagne proclame empereur son chef Constantin, comme elle l'avait fait vingt ans plus tôt pour Maxime. Constantin débarque à Boulogne avec, parmi ses généraux, un Breton, Gerontius, sans doute originaire de Domnonée ; après s'être emparé d'une partie de la Gaule et de l'Espagne, il entre en conflit avec Gerontius et en 411, l'empereur Honorius en profite pour se débarrasser de l'un et de l'autre. Cette tentative a laissé elle aussi des traces dans la vallée de la Loire : une chronique angevine du XII^e siècle rapporte que l'année où Alaric prit Rome, c'est-à-dire en 410, un chef breton, Ivomadus, ayant avec lui un millier d'hommes, obtint de Boson, qui commandait à Chartres, de quoi s'établir à l'endroit oú s'éleva bientôt la ville de Blois. Le récit serait complètement incontrôlable si la forme Ivomadus, incontestablement ancienne, ne pouvait avoir été inventée au XII^e siècle et devait donc provenir d'un texte plus ancien. Le jalon est ténu, mais nous voilà parvenus au début du V^e siècle, à moins d'une génération de distance de Maxime et de Conan Mériadec. L'historicité de ce dernier n'est pas attestée pour autant, mais ce que rapporte Geoffroy de Monmouth n'est plus aussi aberrant qu'il pouvait le paraître *a priori*. C'est là, au demeurant, un argument externe en faveur de l'utilisation par Geoffroy d'ouvrages antérieurs dont on n'a plus que des vestiges et que nous

avons évoqués dans l'avant-propos de cet ouvrage.

Avant même l'époque de Maxime, des contingents bretons durent être établis en Armorique. Pour L. Pape, dès le IVe siècle, les autorités romaines favorisèrent l'implantation de populations bretonnes avec mission de participer à l'organisation de la défense du pays face à des ennemis sur lesquels nous allons revenir. On peut même se demander s'il n'y a pas eu confusion dans la tradition entre l'installation progressive de ces contingents militaires ou para-militaires et l'expédition de Maxime dont le retentissement dans la conscience collective fut évidemment beaucoup plus grand. D'une immigration aussi précoce en Armorique, nous avons au moins un témoignage archéologique : le cimetière de Saint-Urnel en Plomeur (Finistère). Là, P. R. Giot et son équipe ont mené l'étude scientifique d'une nécropole qui servit jusqu'à la fin du XIe siècle. Elle fut utilisée par une population dont les caractères anthropobiologiques, différents de ceux des Armoricains, sont très proches de ceux que l'on a identifiés dans l'ouest et le sud-ouest des îles Britanniques : son origine insulaire paraît certaine. Or, d'après une datation radio-carbone, il est possible de penser que ce cimetière a pu être ouvert autour de 350 ; en tout état de cause, il était en service au Ve siècle.

Ainsi, s'élabore une nouvelle conception de l'immigration bretonne. Il ne s'agit pas de nier l'importance du mouvement qui se produisit à partir de la fin du Ve siècle : la Bretagne en est issue. Mais les études récentes ont l'avantage de n'en faire que l'apogée d'un mouvement beaucoup plus ancien et qui se prolongea encore bien au-delà. Avant que les saints n'arrivent en Armorique, bien d'autres les avaient déjà précédés, troupes de guerriers ou populations civiles, pour qui la Manche depuis la préhistoire était plus un lien qu'une barrière. Le phénomène se poursuivit ensuite. Traditionnellement, le dernier saint insulaire à être venu s'établir en Armorique serait saint Yvi, disciple de saint Cutbert, qui vivait à la fin du VIIe ou au début du VIIIe siècle ; mais les échanges continuèrent, à cette nuance près qu'ils redevinrent à double sens comme ils l'avaient été des siècles auparavant.

## LES CAUSES DE L'EMIGRATION BRETONNE

La conclusion à laquelle nous venons de parvenir, celle d'un mouvement progressif des populations de l'ouest de la Grande-Bretagne vers le continent a été confortée par une approche nouvelle des causes de l'émigration. Il a été longuement et communément admis que les Bretons avaient été contraints à l'exode outre-mer sous la pression des envahisseurs anglo-saxons. Cette explication avait pour elle le témoignage de l'ouvrage de Gildas dont le titre à lui seul, **De Excidio**

**et conquestu Britanniae**, lie clairement la ruine de son pays — et l'exil de ses compatriotes — à la conquête de la (Grande-) Bretagne par les Saxons. Même si l'on ne conteste plus guère que le **De Excidio** ait réellement été composé par saint Gildas dès le début du VIe siècle et si l'on reconnaît qu'il y a là une source de premier ordre pour qui veut connaître le milieu breton à cette époque — nous y reviendrons — il apparaît bien que seul un artifice littéraire ou un souci moralisateur a conduit Gildas à imputer aux envahisseurs païens la responsabilité de l'émigration.

F. Lot fut sans doute le premier à mettre en doute cette traditionnelle interprétation des faits, mais c'est N. K. Chadwick qui, en 1965, a revu entièrement la question. Il est en effet surprenant que les Saxons et les autres envahisseurs germaniques venus de la mer du Nord aient été les seuls à l'origine de l'émigration alors que, parmi les Bretons qui partirent, on n'en connaît pas qui soient issus de l'est, du sud-est ou même du centre-sud de la Grande-Bretagne. Au contraire, tout concorde pour les situer dans l'ouest où la menace fut la plus tardive. En outre, ce que l'on sait des progrès de la conquête anglo-saxonne ne coïncide pas avec la chronologie classique des départs. Les envahisseurs firent d'abord de grands progrès autour du milieu du Ve siècle, grâce à l'appui d'un parti indigène conduit par Vortigern. Puis les Bretons réagirent sous la conduite d'Ambrosius Aurelianus, que nous avons cru reconnaître également sur le continent dans la personne de Riothime. Il remporte notamment entre 480 et 500 la victoire du *Mons Badonicus* qui valut ensuite aux Bretons, d'après Gildas, au moins 44 années de paix extérieure bien que les guerres civiles aient continué. C'est seulement au milieu du VIe siècle que la pression saxonne se fit à nouveau menaçante : le royaume de Wessex ne cessa de s'étendre et la victoire de Dyrham en 577 qui lui donna le bassin de la basse Severn sépara définitivement les Bretons du sud de ceux du pays de Galles. A s'en tenir à ces faits, les Saxons ne peuvent être considérés comme responsables des départs qu'autour de 450 et surtout à partir de 550. Il semble même qu'à un moment au moins, Bretons et Saxons aient parallèlement émigré vers le continent. L'historien byzantin Procope qui écrivait au milieu du VIe siècle, indique que l'île de Bretagne est occupée par trois peuples, *Angiloi* (les Angles), *Frissones* (les Frisons, c'est-à-dire les Saxons) et *Britones* qui donnent leur nom à l'île, et qu'en raison du surpeuplement du pays, ils émigrent en grandes troupes sur les terres des Francs. Un phénomène identique a même pu se produire en direction de l'Armorique : F. Falc'hun a ainsi expliqué certains traits dialectaux du breton continental par un mélange de Bretons et d'Anglo-Saxons dans certains groupes d'immigrés.

Si donc les envahisseurs germaniques n'ont pas joué un rôle déterminant dans l'émigration bretonne, quels en furent alors les pre-

miers responsables ? Il paraît maintenant certain que la pression vint de l'ouest et non de l'est et qu'elle fut exercée par d'autres peuples celtiques, de langue d'ailleurs distincte : les Scots d'Irlande. Des traditions irlandaises bien établies font état de l'installation des Scots sur les rives orientales de la mer d'Irlande à partir de la fin du IIIe siècle ; certains royaumes comme celui des Ui Liathain s'étendaient à la fois sur la région de Cork et sur le sud-ouest du pays de Galles. On sait également que la tribu des Déisi gagna la côte ouest de ce même pays de Galles. Mais il est vraisemblable que des Scots durent aller plus à l'intérieur puisque la dynastie de Brecon passait pour être issue de Brychan, fils d'un roi d'Irlande. De même, des tribus du Munster oriental gagnèrent le Devon et le Cornwall. L'archéologie confirme la réalité de cette immigration grâce à la découverte de nombreuses inscriptions ogamiques irlandaises. Elle confirme aussi le caractère conflictuel de l'implantation, puisque, à la fin de leur présence dans l'île, les Romains édifièrent des défenses, à Cardiff par exemple, tournées non plus contre les Gallois toujours prêts à se soulever, mais contre le péril irlandais.

Bien entendu, ce danger s'accrut encore après le retrait des Romains ; il engendra une insécurité beaucoup plus redoutable que le péril saxon encore lointain. Du moins, les Bretons résistèrent-ils avec vigueur, se forgeant une tradition guerrière, bien rare à cette époque parmi les peuples de l'empire romain. Il est donc normal que, dès le IVe siècle, les autorités romaines aient cherché à utiliser des contingents bretons accoutumés à combattre un ennemi venu du large pour défendre le littoral de l'Armorique dont l'organisation stratégique fut, comme L. Pape l'a bien montré, réorganisée dans ce but. Plus tard, c'est cette même expérience de la guerre, acquise cette fois contre les Saxons, qui dut inciter l'empereur Anthemius à faire appel à Riothime. Dans cette optique, les Bretons qui sont, ne l'oublions pas, des Britto-Romains, n'apparaissent plus comme des réfugiés mais comme les auxiliaires précieux d'un Empire menacé puis aux abois.

Finalement, les causes de l'émigration sont complexes. A côté de l'émigration organisée, à caractère militaire, peu nombreuse, mais qui ouvrit la voie aux autres, il faut tenir compte de celle qui fut engendrée par l'insécurité, due pendant longtemps aux Irlandais, puis, plus tard, aux Saxons. Il ne faut pas négliger non plus l'impact des guerres civiles qui déchiraient les Bretons, dont Gildas s'est fait l'écho et dont il faudrait savoir si leur origine était purement politique. N'oublions pas non plus, enfin, que cette émigration s'est produite au moment où d'innombrables peuples européens cherchaient, en allant vers le sud, un monde moins difficile : les Bretons eux aussi, à leur façon, ont participé aux grandes invasions...

## L'EMIGRATION BRETONNE DANS L'ESPACE

A l'instar des autres vagues de migrations, les Bretons ne convergèrent pas tous d'emblée vers ce qui finit par être leur terre d'élection : l'Armorique.

Certains atterrirent plus au nord, dans ce qui fut plus tard la Normandie, région moins éloignée encore que l'Armorique. Cela explique que quatre paroisses situées à l'embouchure de la Seine (Conteville, Marais-Vernier, Saint-Samson-de-la-Roque et Saint-Samson-sur-Risle) relevèrent du diocèse de Dol jusqu'à la Révolution ; selon une tradition qui paraît assurée, elles auraient été offertes à saint Samson par le roi franc Childebert au milieu du VI^e^ siècle. Une autre tradition, transmise par un seul manuscrit, prétend que saint Tudual fut évêque de Lisieux. On discute aussi à propos de la série toponymique Brette-Bretteville dont on connaît 19 exemples pour l'ensemble de la Normandie, situés pour la plupart au voisinage de la mer. Si les uns y voient les traces d'une immigration venue de Grande-Bretagne, d'autres les attribuent — avec moins de vraisemblance — à une implantation plus tardive, venue de la Bretagne continentale, consécutive au traité de Louviers conclu en 856 entre Erispoé et Charles le Chauve. Il est également difficile de dater les dédicaces à saint Samson, en particulier dans le sud du Cotentin. En tout cas, les Bretons continuèrent de fréquenter les côtes normandes : au milieu du VII^e^ siècle encore, saint Conven vient s'établir sur une île de la Seine avec ses disciples Jean, Zachée et Conmaël ; à sa mort, il lègue à l'abbaye de Fontenelle les biens qu'il avait reçus.

On n'a pas de preuves d'installations plus septentrionales. Des liens durent pourtant exister de part et d'autre de la mer : Pline atteste au I^er^ siècle la présence de *Britanni* dans l'actuel Ponthieu. Ceci peut expliquer les missions de saint Winnoc et de saint Iudoc (Josse) au VII^e^ siècle. Dans le Pas-de-Calais, un certain nombre de toponymes du type Plouy, qui rappellent les Plouyé ou les Plouay du Finistère et du Morbihan, ne sont en réalité que la forme picarde du français « plessis » qui désigne des clôtures faites de branchages entrelacés.

En Normandie, comme plus au nord, les Bretons ont eu à faire face à la concurrence des Saxons dont l'implantation est bien attestée. D'une part autour de Boulogne et de Calais où l'on retrouve encore de nos jours une trentaine de noms de lieux typiquement saxons en -thun comme Alenthum qui existe aussi en Angleterre sous la forme Allington. D'autre part dans le Bessin où un groupe saxon préserva son originalité au moins jusqu'au IX^e^ siècle sous le nom d'*Otlinga Saxonia* ou « noble Saxe » mais dont les noms de lieu furent ensuite remplacés par un toponymie scandinave ; on doit pouvoir citer toutefois Ouistreham dont l'équivalent anglais existe sous

la forme Westerham. Bien entendu, les Saxons ont également, comme nous le verrons, disputé l'Armorique aux Bretons.

Les Bretons ne semblent pas avoir gagné l'Aquitaine. Peut-être s'agit-il là d'une carence documentaire. En effet, la route maritime qui y menait, n'était pas abandonnée puisqu'au V$^{e}$ siècle, elle fut empruntée par des lettrés aquitains qui gagnèrent d'ailleurs plutôt l'Irlande que la Grande-Bretagne. On ne peut pas non plus écarter une explication politico-religieuse. A partir de 419 et jusqu'en 507, les côtes, de la Loire à la Gironde, puis aux Pyrénées furent sous le contrôle des Wisigoths. Or, ceux-ci ne durent pas accueillir avec faveur des Bretons qui tenaient fermement pour le parti romain au point de combattre pour lui du temps de Riothime et qui, de plus, étaient catholiques alors qu'ils étaient, eux, ariens.

En revanche, des groupes d'émigrés assez importants allèrent jusqu'en Galice, au nord-ouest de l'Espagne. Ils ne faisaient pas là preuve d'une audace extraordinaire : la route maritime entre les îles Britanniques et la péninsule ibérique, très ancienne, était, elle aussi, toujours fréquentée. Au V$^{e}$ siècle, l'Espagnol Orose indique l'existence de relations entre l'Irlande et une ville, *Brigantia,* qui doit être Bragance ; dans un autre domaine, certains motifs de l'art irlandais paraissent d'origine wisigothique. On a retrouvé des monnaies wisigothiques dans le Kent ; elles ont pu y parvenir par la route atlantique après escales en Armorique comme l'indiquerait la découverte à Saint-Quay-Portrieux sur la côte du Trégor d'une monnaie d'or au nom de Justinien frappée dans un atelier wisigothique avant 575. Le nord-ouest de la péninsule était alors occupé par les Suèves : les Bretons n'y furent donc attirés ni par des affinités religieuses car les Suèves ne se convertirent à l'orthodoxie avec leur roi Théodemir que vers 561, ni par l'espérance de la sécurité car leur état, semblable à celui des Vandales, était très instable.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'en 569, le roi Théodemir fait rédiger un *parochiale* dans lequel les paroisses sont réparties entre les diocèses, le dernier paragraphe est ainsi rédigé : « Relèvent du siège des Bretons les églises qui sont chez les Bretons avec le monastère de Maxime et celles qui sont dans les Asturies ». Le document ne décrit pas cet évêché comme les autres : il ne lui assigne pas de limites précises mais il lui attribue les groupes de Bretons de la région ; au cœur de cet ensemble, figure le *monasterium Maximi* dont l'abbé doit exercer les fonctions épiscopales. Telle est la première description conforme à la conception ecclésiastique celtique que l'on rencontre sur le continent.

Nous connaissons le nom de l'un des évêques de cette communauté ; il s'agit de Mailoc, au nom typiquement breton, qui siège au concile de Braga de 572 et qui est peut-être le même que le Mailosus qui assista au premier concile de Braga de 561. Quant au monastère, il doit être identifié avec celui de Santa Maria de Bretoña, non loin de

Mondoñedo dans la province de Lugo. L'évêque des Bretons assista à différents conciles jusqu'en 675 ; l'évêché fut ensuite transféré à Mondoñedo avant 881 mais ses titulaires utilisèrent encore la formule *episcopus Britoniensis* jusqu'à la fin du XIe siècle. Il semble donc que cette colonie bretonne de Galice fut fondée assez tôt pour avoir le temps d'atteindre son apogée au milieu du VIe siècle. Ensuite, elle ne dut plus recevoir de renforts, sans doute parce que depuis un moment déjà l'Armorique apparaissait comme la région la plus convenable — ne serait-ce qu'en raison de la proximité — pour accueillir les émigrants. Il convient d'ailleurs de remarquer que la Bretagne et la Galice sont les deux régions qui, sur le continent, rappelaient le plus leur pays d'origine à ceux qui l'avaient quitté. Il y en a bien une troisième, formée de la Biscaye et des Pyrénées atlantiques ; mais les Basques qui l'occupaient, alors eux-mêmes en expansion, n'auraient sans doute pas laissé s'y installer de nouveaux venus.

Il est difficile d'attester la présence d'établissements bretons plus à l'intérieur. A l'exception d'une région, celle qui, au-delà du Rhin et du Haut-Danube bordait le *limes,* cette frontière fortifiée qui gardait l'empire romain contre les Barbares. Mais l'implantation bretonne y est là de nature particulière ; c'est le résultat du cantonnement au IIe et IIIe siècles de troupes recrutées en Bretagne, dont L. Fleuriot a montré l'importance au sein de l'armée romaine. Des textes et des inscriptions viennent corroborer l'origine de toponymes tels que Bretzenheim certainement issu de *Brittanorum villa.* Ailleurs en Gaule, on trouve d'autres noms de lieu qui peuvent évoquer la présence des Bretons, du type Berthenay *(Britiniacum),* Brétignolles *(Britanniolum* ou *Britanniola),* Bretenoux *(Britonorum villa),* Breteuil *(Britolium),* etc. Certes, la plupart de ces noms sont circonscrits entre Somme et Loire, mais beaucoup sont indatables et les spécialistes ne sont pas unanimes à leur reconnaître une origine bretonne. Même l'existence de formes anciennes, comme *villa Bretonorum* en 866 pour Bretenoux (Lot), n'est pas un argument décisif : les étymologies fantaisistes ne datent pas d'hier...

En dépit d'inévitables incertitudes, nous parvenons ainsi à la conclusion que l'émigration bretonne ne fut pas un phénomène isolé, un accident de l'histoire, mais qu'il convient de la replacer dans le long terme et les vastes espaces. Elle vient ainsi prendre sa place parmi les mouvements de populations qui depuis des siècles avaient lieu de part et d'autre de la Manche et au long du proche-Atlantique. Toutefois, il demeure certain qu'avec le temps cette émigration s'accéléra en resserrant le faisceau de ses routes vers l'Armorique : aussi, celle-ci finit-elle par prendre le nom de Bretagne à la fin du VIe siècle.

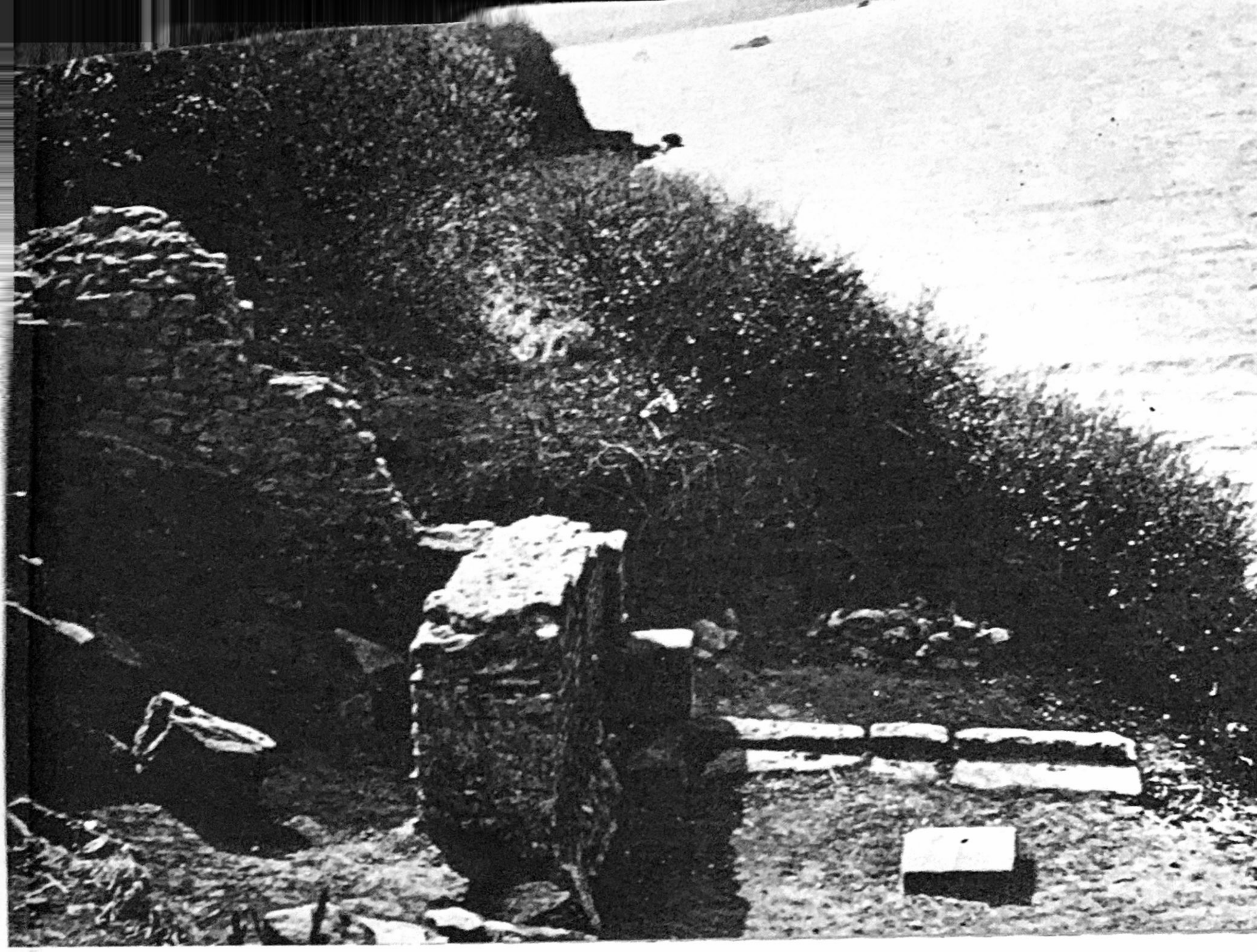
## LES CONDITIONS DE L'INSTALLATION DES BRETONS EN ARMORIQUE

Les premiers temps de la présence bretonne en Armorique sont particulièrement mal connus et cela oblige trop souvent à envisager la question de manière indirecte. Si les conditions juridiques de l'installation peuvent être envisagées de manière assez précise, il est beaucoup plus difficile de savoir quels furent les rapports des nouveaux venus avec les populations armoricaines : cela pose à la fois le problème de l'état de l'Armorique à la fin de l'Empire romain et celui du degré d'affinité entre Bretons et Armoricains.

Les conditions juridiques sont évidemment fonction de la situation politique. L'insécurité croissante qui menaçait l'Empire avait gagné l'Armorique à la fin du III^e^ siècle. Elle était surtout le fait de pirates plus que d'envahisseurs auxquels les sources donnent le nom de Saxons. Leur pression va s'exercer durablement ; au milieu du V^e^ siècle, ils seront encore sur la Basse-Loire ; au temps de Clovis, il semble bien qu'ils aient assiégé Nantes et cinquante ans plus tard, l'évêque de Nantes Félix baptise encore des Saxons. Mais, au début du IV^e^ siècle, les autorités tiennent la situation bien en main. Des forts et des enceintes, mais aussi de simples postes fortifiés, identiques à ceux qui furent édifiés au même moment sur les côtes britanniques du Norfolk au pays de Galles, jalonnèrent la côte nord, plus exposée que le littoral sud. Le réseau routier fut réorganisé de manière à constituer une sorte de « rocade » qui, en retrait de la côte, permettait néanmoins d'acheminer rapidement des troupes en cas de débarquement ennemi. Tout cela fut conçu dans le cadre d'une nouvelle circonscription militaire, le *Tractus armoricanus et nervicanus,* bientôt restreint à la zone comprise entre la Seine et la Garonne. Une accalmie certaine s'ensuivit pendant une bonne partie du IV^e^ siècle : comme l'a remarqué L. Pape, si des Bretons arrivèrent alors en Armorique, ce ne put être qu'avec l'accord des autorités romaines, sans doute même à leur instigation avec mission de participer aux travaux exigés par la mise en défense de la péninsule.

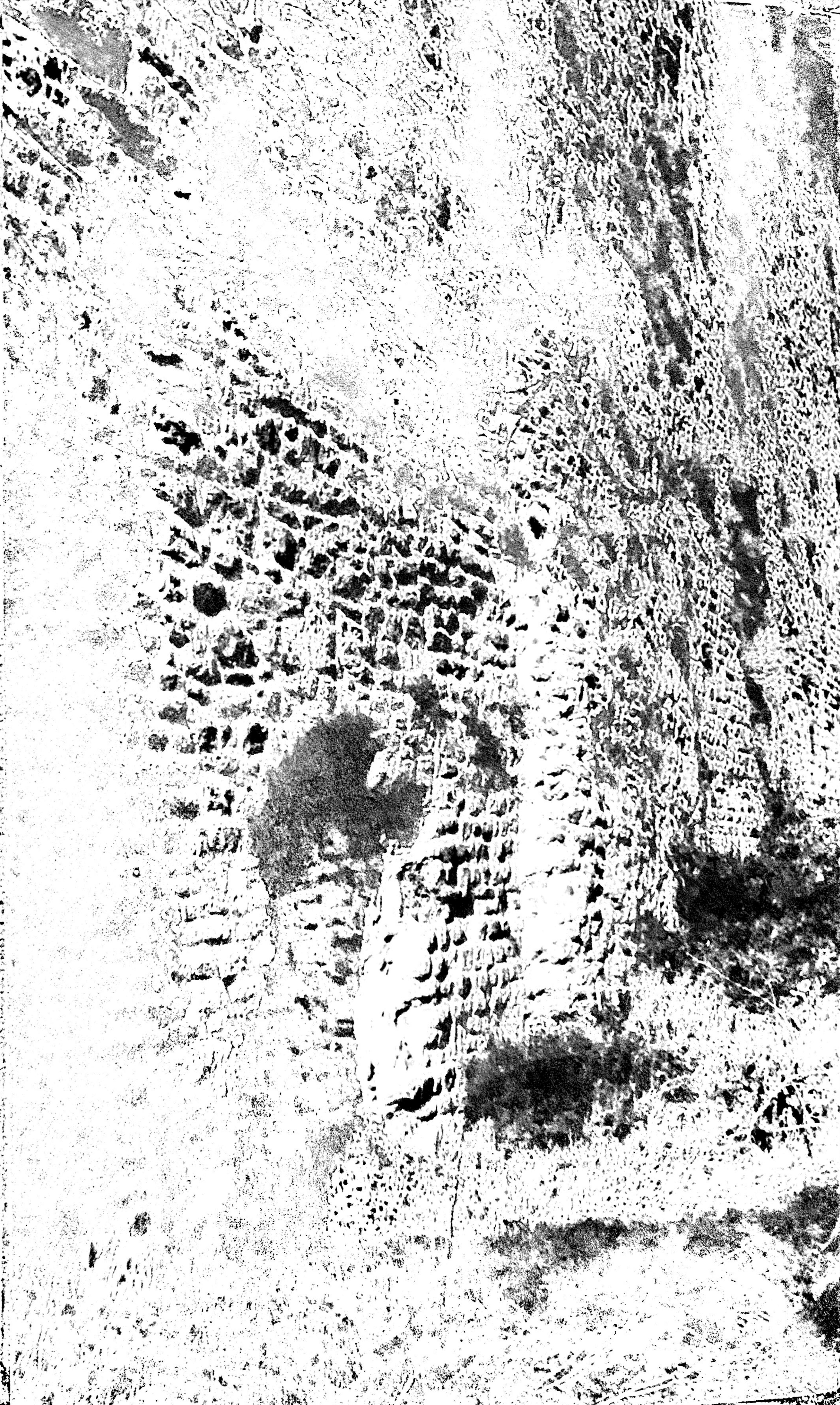
Après 360, la situation se dégrade à nouveau. On a généralement encore accusé les Saxons de cette reprise des ravages. Mais pourquoi n'auraient-ils pas été aussi le fait des Scots d'Irlande que nous voyons à la même époque essaimer dans le sud-ouest de la Grande-Bretagne mais qui, nous le savons, fréquentaient aussi l'Atlantique ? Pour repousser ces envahisseurs quels qu'ils soient, des groupes plus importants de Bretons auraient alors été admis, mais toujours sous le contrôle de l'autorité romaine.

Pour le V^e^ siècle, la chronologie est très incertaine. D'après la *Notitia Dignitatum,* seul document dont nous disposons, qui ne fut peut-être pas rédigée avant 428 mais qui reprend des éléments antérieurs, la géographie administrative de l'Armorique avait déjà était



*Bâtiment d'époque gallo-romaine au Yaudet en Ploulec'h (CdN).* (Cliché P. Galliou).

modifiée sur la côte nord puisque Alet, à l'embouchure de la Rance, avait remplacé Corseul, plus à l'intérieur des terres, comme chef-lieu des Coriosolites. Mais, à l'ouest de la péninsule, chez les Osismes, le texte indique *Osismis* comme principal centre de la garnison. La capitale de la cité était jusque-là Vorgium-Carhaix. Faut-il admettre que l'agglomération avait alors changé de nom — selon un processus dont on a d'innombrables exemples — pour prendre celui du peuple dont elle était le chef-lieu. C'est possible encore que, contrairement à la règle, Vorgium, en dépit de sa garnison, n'ait pas été ceinte d'une muraille. Certains pensent depuis peu que le chef-lieu aurait été transféré à Brest qui se serait alors appelée *Osismis*. En effet, l'on peut encore voir à la base du château actuel d'importantes substructions gallo-romaines dans un site qui, à maints égards, rappelle celui d'Alet. L'hypothèse est renforcée par d'autres indices, en particulier un curieux passage de la Vie de saint Paul Aurélien. Dans ce cas, on ignore combien de temps encore s'exerça l'autorité romaine dans la région. Mais l'on admet plus généralement que la *civitas* fut démem-



brée avec l'apparition de deux nouveaux centres, l'un au sud à Locmaria, près de Quimper, l'autre au nord près de Lannion, au Yaudet, siège de *Vetus Civitas* et ce toujours dans le même but stratégique évident : mieux protéger les côtes. Comme les troubles, qui avaient déjà abouti à une sécession de l'Armorique au sens large de 409 à 417, redoublèrent de 435 jusqu'après 450 et la plongèrent dans l'anarchie, les nouvelles cités ne peuvent avoir été établies qu'avant ou après cette période.

Si les deux nouvelles cités sont antérieures à 435, il est possible que les Bretons en aient pris le contrôle très tôt, non pas en conquérants, mais plus vraisemblablement comme le croient Miss Chadwick et L. Fleuriot, de manière officielle, avec mission de résister aux envahisseurs. On a des exemples d'une politique analogue dans d'autres régions-frontières de l'Empire. D'ordinaire, ceux qui reçurent la charge de les défendre eurent le titre de *laeti* ou de *foederati ;* ce ne fut pas le cas des Bretons qui, originaires de l'Empire romain, jouissaient certainement de la citoyenneté romaine depuis l'édit de Caracalla de 212. Toutefois, il est vraisemblable que transplantés de la sorte ils durent avoir dans la pratique des conditions de vie bien proches de celles des véritables *laeti.* Cette concession serait alors contemporaine, entre 429 et 445, des efforts de saint Germain d'Auxerre, dont L. Fleuriot pense qu'il a un moment exercé les fonctions de *dux* du *Tractus armoricanus,* pour rapprocher Romains, Bretons et Armoricains. Si, au contraire, le démembrement de la cité des Osismes est postérieur à 450, peut-être même contemporain des années 470 comme inclinait à le penser F. Merlet, il en va de même de la mainmise des Bretons sur le pays. Dans ce cas, il conviendrait de le mettre en rapport avec l'intervention de Riothime et l'accord avec les immigrants serait le fait de Syagrius, dernier champion de la cause de Rome en Gaule. Lorsque celui-ci eut été vaincu par Clovis en 486, les Bretons eurent désormais en face d'eux les Francs : s'ouvrit alors une autre page de leur histoire...

Quoi qu'il en soit, la majeure partie des Bretons durent être accueillis en Armorique de manière officielle ou semi-officielle, non pas comme des adversaires qu'il fallait ménager mais comme des tenants affirmés de la cause de Rome. D'une telle attitude, nous avons d'abord pour preuve les résultats de l'important travail encore inédit de F. Kerlouégan. Celui-ci a très bien montré que Gildas, l'un des émigrants les plus célèbres, pouvait être considéré comme « le dernier des Romains, encore en vie après la chute de Rome » et que,

◂ ***Poterne et substructions d'époque romaine** dans la partie inférieure de la courtine sud-est du château de Brest.* (Cliché D.G.A.B.).

dans le **De Excidio**, il s'était fait le porte-parole d'une idéologie romano-chrétienne qui avait encore dans l'île de nombreux partisans dont Ambrosius Aurelianus avait été le chef le plus illustre. On dispose aussi du témoignage d'un autre document : L. Fleuriot a attiré l'attention sur un recueil juridique connu sous le nom de **Canones Wallici** mais dont l'origine bretonne armoricaine est maintenant reconnue et qui a pour titre exact **Excerpta de libris Romanorum et Francorum.** Il s'agit d'une sorte de code qui dut être composé sur le continent entre 500 et 560 à un moment où les rapports entre Bretons et Francs n'étaient pas encore ouvertement hostiles, ce qui explique les emprunts des premiers aux seconds. Mais ce qui importe ici, c'est de relever que les Bretons se considèrent encore comme Romains et se désignent comme tels. Cela se conçoit d'autant mieux si l'on admet qu'ils étaient arrivés en Armorique dans le cadre de la législation romaine.

Si la recherche actuelle penche de la sorte pour considérer que les Bretons ne furent pas des envahisseurs comme les autres, on ne sait pas trop comment, dans la pratique, se fit l'installation des immigrants. Selon les uns, La Borderie en tête, les Bretons qui arrivaient après que les Barbares eurent ravagé le pays, auraient trouvé « la péninsule aux trois quarts vide, couverte de forêts, de landes et de halliers, avec de grandes steppes incultes et sans maître, abandonnées au premier occupant ». Une telle conception contribuait évidemment à renforcer l'originalité du peuple breton : en raison de son infériorité numérique, la minorité armoricaine aurait été graduellement absorbée, « sans conquête et sans violence », par la masse bretonne venue de l'île. S'il y eut des heurts, ils furent purement locaux et accidentels. J. Loth ne croyait pas non plus que l'Armorique eût été densément peuplée lors de l'arrivée des Bretons. Il établit cette conviction, comme La Borderie, sur la foi des récits hagiographiques, qui, à l'envi, nous montrent leurs héros qui s'établissent dans des « déserts », même dans les zones les plus fertiles comme le Léon ou les environs de Saint-Brieuc. Il estimait en revanche que si, initialement, il a pu y avoir une installation pacifique, celle-ci n'a pas tardé à se muer en conquête pure et simple. Il accordait ainsi crédit au récit d'Ermold le Noir qui accompagna un moment l'expédition en 818 de Louis le Pieux en Bretagne. Celui-ci prétend que les Bretons avaient d'abord été bien accueillis parce qu'ils étaient chrétiens mais qu'ils s'étaient bientôt montrés ingrats, « répondant à la bonté par l'arrogance... suscitant des guerres horribles... cherchant à remplir le pays de nouveaux maîtres ». En fin de compte, les indigènes auraient été réduits en esclavage ou plus probablement expulsés vers l'intérieur de la Gaule où l'apparition subite au VIe siècle du grand *pagus Oximensis* aux confins du Maine et du Perche aurait été la conséquence d'un exode des Osismes. Les démêlés belliqueux des Bretons du Vannetais

avec les Francs ne seraient pas un phénomène localisé et tardif ; on doit de le connaître aux hasards de la documentation parce qu'il se place à la fin du mouvement de migration. Ajoutons aussi que le conflit aurait été là plus aigu parce que les Francs s'opposèrent avec détermination à une pénétration qui ne s'était heurtée jusqu'alors qu'à des populations éparses et désorganisées.

En fait, la situation dut être très différente selon les lieux et selon les époques. L. Pape a montré par exemple que des fortifications rurales tardives dans le sud-ouest des Côtes-du-Nord pourraient bien témoigner d'une résistance des indigènes ; à en juger par la chronologie des trouvailles monétaires, il y aurait eu au V[e] siècle une ligne de défenses qui se serait un moment stabilisée entre Quintin et Callac. L'archéologie ne permettra jamais sans doute de trancher le débat. On peut cependant, à défaut de résoudre le problème, en compléter les données. D'une part, en ce qui concerne l'occupation humaine en Armorique à la fin de l'Antiquité : là où elle était dense, les risques de tension étaient plus grands. D'autre part, en ce qui concerne les affinités, ethniques et linguistiques notamment, entre les indigènes et les nouveaux arrivants.

L'Armorique, aux IV[e] et V[e] siècles, n'était certainement pas un désert. On est maintenant convaincu que la « forêt centrale », popularisée par la littérature sous le nom de Brocéliande ou de Brécilien, n'était pas aussi opaque qu'on l'a dit. La Borderie en faisait « un énorme bloc sylvestre, une muraille de Chine verdoyante, arborescente » qui s'étendait des environs de Vannes à quelques kilomètres de la baie de Saint-Brieuc et, d'est en ouest, de la vallée de la Vilaine à Carhaix. Là, il fallait bien laisser une clairière à la capitale des Osismes, mais la forêt reprenait ensuite, à peine plus ouverte, jusqu'à la baie de Douarnenez. J. Loth lui assignait des dimensions guère plus restreintes, de Guichen à Rostrenen et de Corlay à Camors. Pourtant, cette zone était parcourue par des voies romaines et si les vestiges antiques que l'on y a découverts sont, dans cette région peu favorisée, moins nombreux qu'ailleurs, ils existent néanmoins. La toponymie oblige également à nuancer l'opinion traditionnelle. A l'ouest, A. Toberne, à une époque où les techniques étaient encore peu affinées, avait avancé que les monts d'Arrée étaient entièrement boisés à l'exception de leurs crêtes désolées. En revanche, non loin de là, B. Tanguy a montré récemment que la forêt de Névet ne couvrait déjà plus le Porzay que l'on avait cru boisé à partir d'une étymologie erronée, Porz-Koed, « la cour du bois ». En ce qui concerne la « forêt centrale » proprement dite, R. Couffon avait déjà voulu prouver par l'étude des noms de lieux tant de la zone bretonne que de la zone franque, que le massif était déjà scindé en une série d'îlots séparés par des clairières plus ou moins étendues. Ceci a été confirmé par N.Y. Tonnerre à partir des toponymes mais également

du vocabulaire forestier du cartulaire de Redon : les ensembles sylvestres de l'époque carolingienne correspondent nettement aux forêts actuelles et — conclusion qui importe davantage à notre propos — les zones de sols favorables étaient déboisées depuis fort longtemps.

Toutefois, l'absence de la forêt ne suffit pas à attester la présence de l'homme et encore moins à prouver l'existence d'un peuplement dense. Cette forêt peut fort bien, après une période de mise en valeur, avoir fait retour à la friche ou à la lande. P.R. Giot a eu raison d'attirer à nouveau l'attention sur les travaux de chercheurs néerlandais de l'université de Groningue. En 1963, ceux-ci avaient publié les résultats des analyses de pollens qu'ils avaient effectuées dans les Montagnes Noires et les monts d'Arrée. Il en ressort un déclin très net de l'activité humaine à la fin de l'époque gallo-romaine que prouvent à la fois un plus faible pourcentage des plantes herbacées et une diminution des pollens de blé. Dans la séquence de Spézet, ce minimum des traces de cultures a pu être daté grâce au radio-carbone : il correspond à l'extrême fin du III$^{e}$ siècle, période qui coïncide d'ailleurs avec le déclin de Carhaix toute proche.

L'Armorique à l'arrivée des Bretons n'était donc ni couverte de forêts, ni vide d'hommes. Que la péninsule ait connu une régression démographique à la fin de l'Empire romain est très vraisemblable. Mais elle demeure impossible à chiffrer et il n'y a pas de raison pour qu'elle ait été plus grave là que dans les autres régions de la Gaule. Au demeurant, quelle qu'ait pu être son ampleur, les indigènes ont dû demeurer globalement plus nombreux que les nouveaux venus. On sait en effet que les mouvements de peuples qui mirent fin au monde romain ne regroupèrent à chaque fois qu'un nombre restreint d'individus : ainsi, les Vandales auraient compté lors de leur grande migration moins de cent mille âmes. On ne pourra jamais évaluer le nombre de ceux qui franchirent la Manche ; du moins est-on sûr que tous ne partirent pas puisque sur leur île les Bretons luttèrent encore longtemps contre leurs envahisseurs et que le cornique, plus encore le gaëlique, se maintinrent dans les zones d'où étaient partis la majorité des émigrants.

Une lente et progressive infiltration, telle qu'elle apparaît à la lumière des recherches récentes, facilita la fusion au contraire du raz-de-marée auquel on croyait auparavant. Mais cette fusion fut favorisée plus encore par les affinités qui existaient entre les populations établies de part et d'autre de la Manche. Voici trente ans, P.R. Giot avait mené une étude anthropologique de la population de la Bretagne, de la préhistoire à nos jours, tant grâce à l'examen des squelettes que l'on avait pu retrouver, que grâce à une enquête à partir des conseils de révision de 1945. Il en avait conclu que les Armoricains de souche et les Bretons étaient frères de race et que ces derniers, en

dépit des conséquences importantes de leur immigration avaient été bien moins nombreux qu'on le croyait d'ordinaire. Depuis, l'auteur a été amené à nuancer ses premières affirmations en raison, notamment, des résultats de l'étude des sépultures du cimetière précité de Saint-Urnel : celles-ci contiennent des individus aux caractéristiques morphologiques sensiblement différentes de celles des Armoricains de l'âge du Fer qui formaient le substrat indigène. De toute manière, dans ce domaine, il y a peu d'espoir de découvertes décisives. D'une part, les squelettes anciens sont rares en Bretagne où les sols acides les rongent rapidement ; on ne peut guère en trouver que dans les dunes littorales où le calcaire des coquillages contribue à leur conservation comme ce fut le cas à Saint-Urnel et dans les limons non décalcifiés comme à Lavret. D'autre part, il ne paraît pas que l'on puisse attendre beaucoup d'une étude à partir des données contemporaines à la fois parce que celle-ci devient de plus en plus difficile à mesure que les brassages de population brouillent les données et aussi parce qu'il semble bien que les types ethniques évoluent dans le temps même sans apport extérieur. Peut-être en saura-t-on davantage grâce aux recherches immunologiques et génétiques qui se développent actuellement.

Les recherches des linguistes sont d'un grand intérêt encore qu'elles suscitent de vigoureuses controverses. Il est du moins admis que, des deux côtés de la Manche, on avait parlé la même langue. Tacite lui-même en témoigne, qui indique dans la **Vie d'Agricola** que le langage des Bretons n'était pas très différent de celui des Gaulois. D'ailleurs, en Gaule comme en Grande-Bretagne, il y avait des peuples qui portaient le même nom : *Parisi, Brigantes, Catuvellauni, Atrebates, Belgae,* etc. D'autre part, les patientes recherches du chanoine Falc'hun ont permis de retrouver un peu partout en France des toponymes dont l'étymologie peut aisément s'expliquer à l'aide du breton. Pour lui, il n'est pas contestable que le breton est « la forme moderne du gaulois » ; disons plutôt le gaulois est au breton ce que le latin est au français. Mais là où les avis divergent davantage, c'est sur le point de savoir si le breton armoricain est le produit d'une réimportation d'origine insulaire ou si l'immigration bretonne n'a fait qu'apporter une vigueur nouvelle au gaulois que parlaient toujours des populations dont la romanisation n'avait été que superficielle. Dans cette dernière hypothèse, il est bien évident que le fait de parler la même langue ou du moins de se comprendre, ne pouvait que faciliter l'installation des immigrants qui faisaient alors figure de libérateurs plutôt que d'envahisseurs.

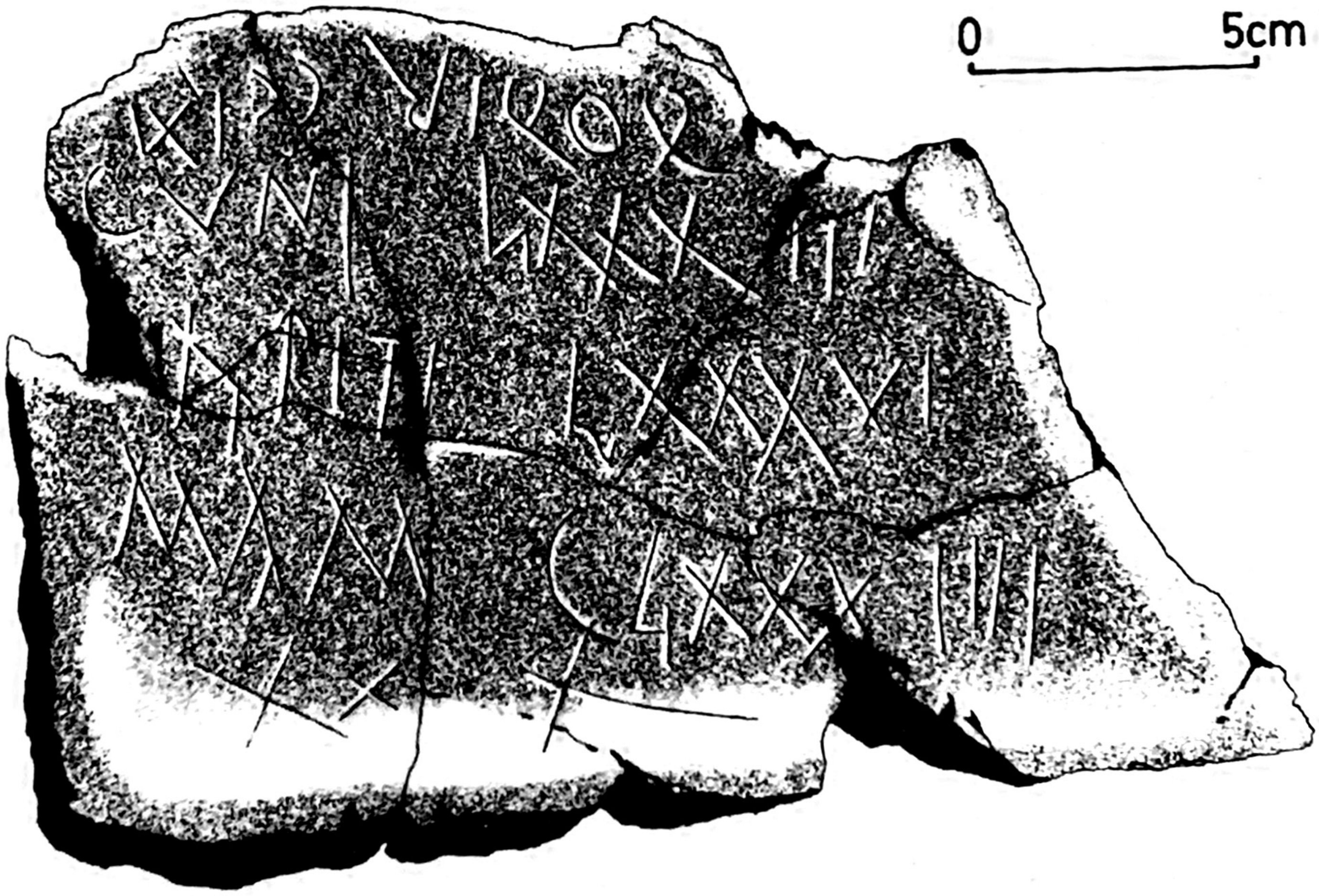
Les érudits qui commencèrent d'étudier sérieusement l'histoire de la Bretagne dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle ne paraissent pas avoir douté de cette communauté de langage, qu'il s'agisse d'Hersart de La Villemarqué ou de La Borderie dans ses premiers ouvrages.

Déjà, un siècle plus tôt, dom Le Pelletier, dans la préface à son **Dictionnaire de la langue bretonne** (1752) avait exprimé une position analogue. Mais la théorie contraire qui concluait à l'extinction du gaulois avant l'arrivée des Bretons — que l'on ne considérait pas à cette époque comme antérieure à 450 — fut d'abord soutenue en 1863 par l'éditeur du cartulaire de Redon, Aurélien de Courson, dans les « prolégomènes » à cet important document. Elle fut ensuite reprise par J. Loth qui lui donna un caractère quasi-officiel dans sa thèse sur l'émigration bretonne. D'abord, pour lui, Bretons et Gaulois ne parlaient pas la même langue : si Tacite dit que leur langage n'était pas très différent, c'est que ces différences étaient assez marquées pour qu'il en ait eu connaissance. Plus tard, le breton continental fut tout à fait comparable au moins au cornique insulaire : voilà pour lui la preuve que le premier n'était que le résultat de l'implantation du second. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement pour la raison bien simple que le gaulois continental avait complètement disparu. Toponymie et andronymie montrent à l'évidence, nous dit-il, qu'en zone bretonne tout est celtique, mais qu'au-delà tout est gallo-romain ou gallo-franc mais sans rien de gaulois. Les indigènes, dont la romanisation lui paraît évidente, avaient eu d'autant moins d'influence qu'ils avaient été, toujours selon lui, expulsés par les Bretons. Pourtant ceux-ci n'avaient pas dominé partout également la péninsule : la toponymie fait ressortir que leur vague dont l'intensité avait été maximale au nord et à l'ouest avait décru ensuite, d'où le maintien de certains noms de lieux gallo-romains au sud d'une ligne Dinan-Lorient ; encore leur évolution avait-elle été influencée par la présence bretonne car les noms en *-acum* au lieu d'atteindre comme plus loin à l'est une forme en -é gardèrent une terminaison en -ac. Ainsi, pour J. Loth, les habitants de l'Armorique, complètement romanisés, ignoraient tout du gaulois et parlaient un latin certes déformé mais c'était du latin quand même ; les Bretons dont la romanisation était bien plus superficielle avaient receltisé l'Armorique, complètement dans les régions d'où ils avaient expulsé les occupants antérieurs, partiellement ou momentanément là où leur présence avait eu plus le caractère d'une occupation militaire que d'une colonisation véritable. La Borderie, qui avait d'abord pensé autrement, se rangea finalement à l'opinion de Loth dans son **Histoire de Bretagne.**

Une telle position fut longtemps communément admise encore que G. Dottin dans **La langue gauloise**, ouvrage paru en 1918, eût démontré que le gaulois avait été parlé plus longtemps qu'on ne le croyait. On doit au chanoine Falc'hun d'avoir renversé les données du problème. Pour lui, les exemples indubitables d'une survivance tardive du gaulois dans des régions aussi romanisées que l'Aquitaine ou la Rhénanie sont significatifs ; J. Loth les avait déjà cités pour la

plupart mais pour les critiquer ou en minimiser la valeur. Pourtant, si la noblesse arverne n'a abandonné l'usage du gaulois qu'au Vᵉ siècle, il est bien évident que cette langue avait dû se maintenir beaucoup plus tard dans la classe populaire, surtout dans les régions périphériques. Or, non seulement l'Armorique était à l'une des extrémités du monde romain mais, de plus, il parut à F. Falc'hun, à en juger d'après les découvertes archéologiques, que cette région avait été moins romanisée que toute autre de la Gaule.

Dans ces conditions, la limite linguistique, jalonnée de toponymes caractéristiques, qui va du Mont-Saint-Michel à Saint-Nazaire, correspond non pas à l'avancée extrême de la poussée bretonne vers l'est, mais bien plutôt à la limite sur laquelle la romanisation buta jusqu'au Xᵉ siècle face au parler gaulois que l'immigration bretonne




*Le graffitte du Valy-Cloître en La Roche-Maurice (Fin.) : une inscription gauloise ?* (Document D.G.A.B.).

avait seulement revivifié. Pour appuyer se démonstration, F. Falc'hun dressa et commenta de nombreuses cartes d'après l'**Atlas linguistique de la Basse-Bretagne** de P. Le Roux. Il explique ainsi, par exemple, pourquoi la limite linguistique paraît « s'avancer » vers l'est entre Nantes et Rennes ; en réalité, c'est l'influence latino-romane qui s'est exercée avec plus de vigueur à partir des routes qui rayonnaient depuis ces deux villes ; sinon, on comprendrait mal que les Bretons n'aient pas cherché plutôt à progresser vers deux centres dont la conquête devait donner à la Bretagne ses limites définitives. L'importance accordée au substrat gaulois permettait aussi à l'auteur de rendre compte de la diversité dialectale du breton : nous en reparlerons plus loin.

La survivance du gaulois se conçoit mieux maintenant que l'on admet que l'immigration a été précédée par une longue et lente infiltration : celle-ci au lieu de nuire à la langue indigène n'a pu que lui donner un regain d'intérêt. De même, la théorie de F. Falc'hun contribue à expliquer pourquoi les Bretons ont préféré finalement la Bretagne à d'autres régions. A expliquer aussi pourquoi les sources sont si discrètes sur une migration qui fut elle-même discrète grâce à l'intercompréhension entre Armoricains et Bretons qui dut aplanir bien des difficultés. Elle permet enfin de comprendre pourquoi les Bretons, même s'ils n'étaient pas très nombreux, ont pu imposer leur langue à la partie de l'Armorique qu'ils ont occupée.

Les objections ne manquent pas non plus. Il n'est pas certain que l'Armorique ait été beaucoup moins romanisée que d'autres régions de la Gaule ; la pauvreté apparente des découvertes archéologiques est due souvent aux conditions naturelles peu favorables à la conservation des vestiges. Quant aux résultats de leur étude, ils ne concluent pas de manière déterminante à la pérennité du substrat pré-romain. Certes, l'étude de L. Pape sur les Osismes fait ressortir, en ce qui concerne par exemple les pratiques funéraires, une attitude, voire une réaction, de conservatisme ; de même, l'ouverture aux cultes nouveaux n'est évidente que dans les régions urbanisées ou les plus actives. Mais faut-il déduire d'une nouvelle prépondérance des campagnes sur les villes à partir du IVe siècle un renouveau de la culture indigène ? On peut seulement souligner qu'en Bretagne les structures urbaines furent plus profondément et plus durablement perturbées que dans les autres régions de la Gaule où les cités, grâce à la présence des évêques, des souverains ou de leurs représentants (au moins sous les premiers Mérovingiens), demeurèrent des centres de rayonnement culturel et de fidélité au modèle antique. Même si la Bretagne n'est pas bien riche en matériel épigraphique, il faut bien constater que l'on ne connaît qu'une seule inscription en langue gauloise : celle qui, en six mots et en capitales romaines, orne la stèle octogonale de Plumergat (Morbihan). En 1972, au Valy-Cloître en La Roche-Maurice

(Finistère) on a découvert dans des ruines antérieures à la fin du IIe siècle, une plaque en terre cuite avec quatre lignes gravées composées chacune d'un mot et d'un chiffre ; F. Falc'hun y voit un texte gaulois mais deux autres chercheurs affirment avec plus de vraisemblance que c'est du latin.

Des linguistes ont aussi fait des réserves. L'importance des enclaves de langue romane, dont nous reparlerons, qui auraient subsisté tardivement en pleine zone bretonnante, prouverait que l'influence latine n'avait pas seulement touché les élites. En outre, il n'est pas sûr que le gaulois ait reflué vers l'ouest selon une ligne régulière. L'**Atlas linguistique de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine,** par G. Guillaume et J.-P. Chauveau comporte, entre autres, les zones où l'on emploie encore des termes dont l'origine gauloise est vraisemblable comme « drog » pour ivraie, « édin » pour ajonc ou « brikane » pour bruyère. Or ces termes ne sont pas plus nombreux à mesure que l'on se rapproche de la zone bretonnante comme ce serait le cas s'il y avait eu un recul régulier du breton. Ils ont plutôt tendance à se maintenir dans les régions qui étaient à la fois éloignées des villes et à l'écart des grands itinéraires. En revanche, les mots dont l'origine bretonne est évidente, figurent là où l'on s'attend à les trouver : dans la zone francisée mais parsemée de toponymes bretons.

Les recherches sur l'installation des Bretons en Armorique sont parvenues à des résultats encore marqués par bien des incertitudes. On admet maintenant que l'émigration s'étendit sur une période beaucoup plus longue qu'on ne le croyait puisqu'elle dura près de trois siècles avec un apogée entre 450 et 550 ; de même, elle ne se concentra pas d'emblée sur l'Armorique. D'autre part, si les Bretons quittèrent leur île à la recherche d'une sécurité plus grande ou pour trouver de nouvelles terres, ce ne furent pourtant pas des envahisseurs comme les autres car ils étaient partisans de l'empire romain qui les utilisa comme tels. Sans doute leur installation fut-elle dans l'ensemble pacifique dans une Armorique que ses habitants n'avaient pas désertée. Leurs affinités ont certainement facilité la fusion ; Armoricains et Bretons avaient parlé la même langue celtique, une partie au moins des premiers devaient encore la comprendre. En tout cas, la romanité dont les immigrants avaient pourtant épousé la cause n'avait plus les moyens de s'imposer ou de se maintenir : c'est ce qui explique l'originalité des structures qui peu à peu prirent place dans la nouvelle Bretagne.

# BIBLIOGRAPHIE

Citons d'abord, pour l'influence qu'elle exerça longtemps, la thèse de J. LOTH, **L'Emigration bretonne du Vᵉ au VIIᵉ siècle de notre ère,** Rennes, 1883. La question a été entièrement renouvelée par L. FLEURIOT, **Les Origines de la Bretagne,** Paris, 1980 dont la bibliographie contient la plupart des titres ci-dessous.

Les routes maritimes suivies par les émigrants ont été étudiées par E.G. BOWEN, **Saints, seaways and settlements in the celtic lands,** Cardiff, 1969.

Pour le passage de l'Armorique à la Bretagne, voir D. FAHY, « When did Britons become Bretons ? A note on the foundation of Brittany », **The Welsh history review,** 1964, pp. 111-124.

Les causes de l'émigration ont fait l'objet d'une approche nouvelle grâce à F. LOT, **La Gaule,** Paris, 1947 et surtout grâce à N.K. Chadwick, « The colonization of Brittany from Celtic Britain », **Proceedings of the British Academy,** t. 51, 1965, pp. 235-299.

Au sujet des Bretons en Normandie, consulter H. CHANTEUX, « Les Bretteville de Normandie », **Mélanges Clovis Brunel,** Paris, 1955, pp. 248-254 et G. SOUILLET, « Les toponymes du type Bretteville en Normandie », **AB,** t. 62, 1955, pp. 408-412.

Tout ce qui concerne les Bretons en Galice figure dans P. DAVID « Etude sur les églises celtiques de Galice », dans **Etudes historiques sur la Galice et le Portugal du VIᵉ au XIIᵉ siècle,** Lisbonne, 1947, pp. 57-63.

L. PAPE, dans sa thèse **La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine,** Paris, 1978, a étudié l'Armorique occidentale à la veille et au début de l'immigration bretonne. R. SANQUER a attiré l'attention sur l'importance des vestiges gallo-romains du château de Brest dans « Chronique d'archéologie antique et médiévale », **BSAF,** t. 98, 1972/1, pp. 43-53. Le démembrement de la cité des Osismes a été soutenu par R. COUFFON, « Vorgium, Civitas Aquilonia et Vetus Civitas », **MSECDN,** t. 76, 1946-47, pp. 47-53 et F. MERLET, « La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne », **MSHAB,** t. 30, 1950, pp. 5-61 et t. 31, 1951, pp. 137-172.

L'attitude favorable aux Romains de la majorité des émigrants bretons a été analysée par F. KERLOUEGAN, **Les destinées de la culture latine dans la Bretagne du VIᵉ siècle — Recherches sur le De Excidio Britanniae de Gildas,** 4 vol. dactyl., Paris-Sorbonne, 1977 et F. FLEURIOT dans « Un fragment en latin de très anciennes lois bretonnes armoricaines du 6ᵉ siècle », **AB,** t. 78, 1971, pp. 601-660, a confirmé l'origine armoricaine des **Canones Wallici** et en a montré tout l'intérêt.

Pour l'étude du paysage armoricain voir A. Toberne, « La toponymie forestière des Monts d'Arrées », **AB,** t. 61, 1954, pp. 407-415, R. COUFFON, « Toponymie bretonne : la Forêt centrale - Les Plous », **MSHAB,** t. 26, 1946, pp. 19-34, N.Y. TONNERRE, « Contribution à l'étude de la forêt

bretonne : la forêt dans la région de Redon à l'époque carolingienne », **Enquêtes et Documents,** t. III (Centre de recherches sur l'histoire de la France atlantique, Nantes), pp. 57-75 et surtout P.R. GIOT, « Un aspect méconnu du déclin du Bas-Empire », **BSAF,** t. 105, 1977, pp. 97-98.

L'anthropologie est dominée par les travaux de P.R. GIOT depuis sa thèse **Armoricains et Bretons, étude anthropologique,** Rennes, 1951. Voir aussi, du même auteur, « Armoricains et Bretons, vingt ans après », **AB,** t. 69, 1972, pp. 103-118 et « Armoricains et Bretons — Perspectives nouvelles sur les Bretons », **ibidem,** t. 70, 1973, pp. 129-136. P.R. GIOT et J.L. MONNIER ont également publié « Le cimetière des anciens Bretons de Saint-Urnel ou Saint-Saturnin en Plomeur (Finistère) » dans **Gallia,** t. 35, 1977, pp. 141-171.

Parmi les travaux de F. FALC'HUN, voir sa thèse, **L'Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique,** 2 vol., Paris, 1963, « Le breton, forme moderne du gaulois », **AB,** t. 69, 1972, pp. 413-428 et en collab. avec B. TANGUY, **Les noms de lieux celtiques,** 2 vol., Rennes.

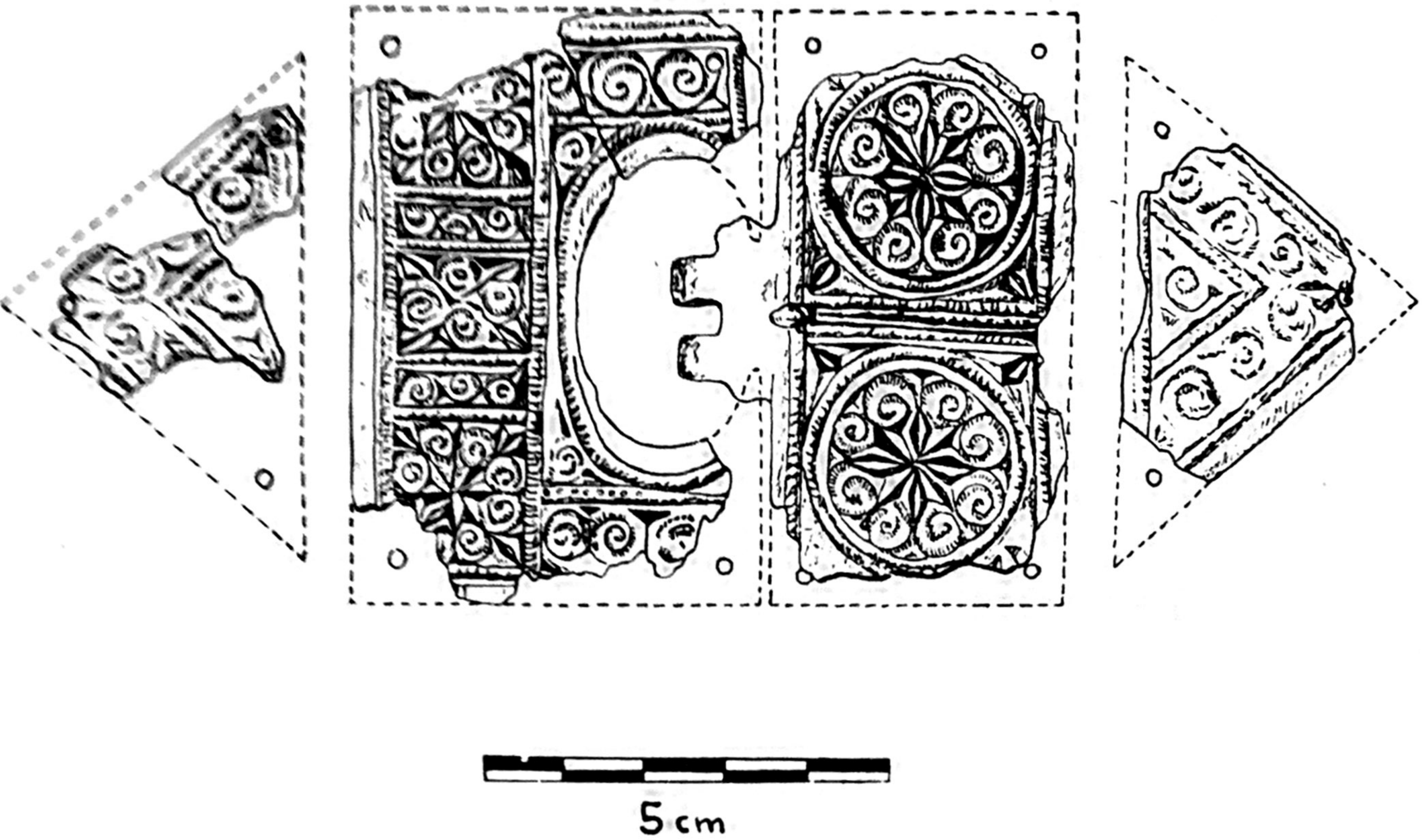
Pour l'inscription de Plumergat, voir G. BERNIER, « La stèle épigraphe de Plumergat (Morbihan) », **AB,** t. 78, 1970, pp. 655-665 et M. LEJEUNE, « Note sur l'inscription de Plumergat », **ibidem,** pp. 669-672. Pour celle du Valy-Cloître, F. FALC'HUN (**AB** t. 69, 1972, pp. 233-235) s'oppose à M. LEJEUNE, « Note sur le graffitte de La Roche-Maurice », **AB.** t. 70, 1973, pp. 669-673 et à C. GENDRON (**Archéologie en Bretagne,** n° 6, 1975, pp. 33-34).

# CHAPITRE II

# BRETONS ET FRANCS EN ARMORIQUE

Lorsque les Francs de Clovis paraissent sur les marges de l'Armorique à la fin du Ve siècle, les Bretons s'y installaient depuis longtemps déjà. Affirmer ce fait qui nous paraît aujourd'hui évident relevait jadis au moins autant de la politique que de l'histoire. Comme l'a rappelé J. Loth, Bernard d'Argentré dès la fin du XVIe siècle ou dom Lobineau au début du XVIIIe, qui en firent état, virent leurs œuvres saisies pendant que les réfutations se multipliaient à l'instigation des autorités inquiètes de ce que certains veuillent tirer argument de ce fait pour mieux résister aux rois de France...

A vrai dire, les Francs n'étaient pas tout à fait des inconnus dans la région. La **Notitia Dignitatum**, tableau de la géographie administrative de la Gaule à la charnière des IVe et Ve siècles, mentionne parmi les corps chargés de la défense de la région une unité de lètes francs. Ces soldats, d'origine barbare, comme leur nom l'indique, passés de gré ou de force au service de l'Empire, n'étaient pas sous les ordres du duc commandant les troupes du *Tractus armoricanus* mais relevaient directement du « maître de l'infanterie de l'empire d'Occident ». Leur chef, qui avait le titre de « préfet », résidait à Rennes mais les effectifs dont il disposait, sans doute guère plus d'un millier d'hommes, devaient être répartis dans les environs. Les lètes, en effet, étaient plutôt des auxiliaires chargés de réprimer le brigandage et ils vivaient d'ordinaire à la manière des soldats-paysans. L'archéologie pourrait bien nous en avoir retrouvé la trace : on a récemment exhumé à Guer des sépultures dont le matériel — armes et plaque-boucle de ceinturon en tôle de bronze — atteste le caractère germanique et païen et qu'une monnaie a permis de dater du dernier tiers du




*Fragments de plaque de ceinturon (fin IVe s.) trouvés à Guer (Morb.).*

IVe siècle. Dans les Côtes-du-Nord, en territoire coriosolite, on a également découvert aux Sables-d'Or en Pléhérel, près d'une villa gallo-romaine, une sépulture collective de quatre squelettes du Bas-Empire qui pourrait aussi bien concerner quelques-uns de ces lètes, à moins qu'il ne s'agisse, en ce point quand même bien éloigné de Rennes, d'éléments de la légion des *Martenses* dont les effectifs étaient partagés entre Alet et la région de Spire sur le Rhin, ce qui permet de penser qu'elle devait compter dans ses rangs bon nombre de Germains.

## CLOVIS ET LES BRETONS

Les Francs ne devinrent vraiment menaçants qu'à partir du moment où Clovis en prit progressivement la tête. Auparavant, les Bretons avaient contribué à les contenir, voire à les soumettre si, comme nous l'avons vu, il faut ajouter foi au titre donné parfois à Ambrosius Aurelianus de « roi des Francs et des Bretons armori-

cains ». La défaite de Syagrius à Soissons en 486 marque le début de l'expansion franque au-delà de la Somme. Dans l'ouest, il est vraisemblable que les Francs furent d'abord conduits par un certain Rignomer qui s'installa au Mans ; il était apparenté à Clovis qui s'en débarrassa bientôt en le faisant assassiner. D'après une chronique d'Anjou rédigée au XII<sup>e</sup> siècle mais certainement à partir de sources plus anciennes, Clovis parut pour la première fois sur les rives de la Loire en 491 : il vainquit les Bretons qui s'y livraient au brigandage et s'empara de Blois. Il ne les élimina pas complètement puisque, quarante ans plus tard, il y avait encore dans la région cette *legio britannica* que mentionne la Vie de saint Dalmas.

Nantes fut-elle ensuite assiégée ? Dans l'un de ses ouvrages apologétiques, Grégoire de Tours rapporte l'événement suivant : « Au temps du roi Clovis, la ville de Nantes se trouva assiégée par les Barbares et ce siège durait déjà depuis soixante jours, lorsque au milieu de la nuit apparurent au peuple des hommes vêtus de blanc, sortant avec des cierges allumés de la basilique des saints martyrs Rogatien et Donatien. En même temps, une autre troupe semblable sortit de celle de l'illustre pontife Similien. Ces deux troupes s'étant jointes et saluées se livrèrent à la prière puis chacune d'elles regagna le lieu d'où elle était partie. Aussitôt, toute l'armée assiégeante fut saisie d'une telle panique qu'elle prit la fuite en toute hâte de sorte que le lendemain matin il n'en restait plus un seul homme. Le chef de cette armée, appelé Chillon, fut témoin de ce miracle, lui qui n'était pas encore régénéré par l'eau du baptême et l'Esprit saint. Touché du coup jusqu'au cœur, il se convertit et reçut le baptême ». Les historiens sont partagés sur le point de savoir si ces assiégeants sont des Francs ou si ce ne seraient pas plutôt des Saxons venus par mer. L. Fleuriot penche pour la première solution ; le siège serait alors de peu antérieur au baptême de Clovis ou légèrement postérieur car tous les Francs ne se convertirent pas en même temps que leur roi. En tout cas, Clovis n'est pas mentionné dans cette affaire. Mais si l'on voit là des Saxons, leur départ subit s'explique mieux puisqu'ils disposaient de bateaux alors qu'une troupe venue par terre avait nécessairement une mobilité moins grande. Surtout, comme l'a fait remarquer F. Lot, si Grégoire de Tours était d'origine gallo-romaine, il n'en était pas moins très « franc » de sentiment et il n'aurait pu considérer comme une action heureuse l'échec même miraculeux d'une armée franque.

En fait, ce que l'on sait des rapports entre Francs et Bretons repose essentiellement sur un texte de l'historien grec Procope de Césarée qui après 550 dans son **Histoire des guerres de Justinien** donna sur la situation politique dans l'ouest de la Gaule à l'extrême fin du V<sup>e</sup> siècle un certain nombre de détails dont l'interprétation est malheureusement bien délicate. Voyons tout d'abord la première

partie de son témoignage : « Les Arborykhes se trouvaient alors soldats des Romains. Les Germains, voulant soumettre ces gens, qui étaient leurs voisins et qui avaient rejeté leur ancien gouvernement, se livrèrent d'abord contre eux à des déprédations, puis ils passèrent à la guerre franche et attaquèrent en masse. Les Arborykhes, montrant leur valeur et leur dévouement aux Romains, se conduisirent en braves dans cette guerre. Les Germains n'ayant pu les faire plier de force, jugèrent bon de s'en faire des amis et de s'apparenter à eux. Les Arborykhes acceptèrent ces propositions, car de part et d'autre on était chrétien. Réunis en un seul peuple, ils sont arrivés à un haut degré de puissance ». F. Lot n'accordait pas une grande valeur à ce récit. Reprenant l'ensemble du texte de Procope qu'il serait trop long de citer ici, il estimait que l'historien grec avait décrit la géographie politique de la Gaule, non pas telle qu'elle se présentait au lendemain du baptême de Clovis mais une bonne vingtaine d'années plus tôt, à une époque où les Francs étaient encore cantonnés dans le nord de la Gaule. Pour lui, les Arborykhes « qui étaient leurs voisins » ne peuvent donc être identifiés avec les Armoricains et il proposait de voir là une confusion avec le mot « aborigènes » qui se serait appliqué à l'ensemble des Gallo-Romains du nord de la Gaule. Ainsi s'expliquerait l'allusion de Procope « au haut degré de puissance » atteint par le royaume né de la fusion de ces deux peuples et dont l'empereur de Constantinople avait dû tenir compte lui-même très tôt. La critique de Lot paraît inutilement sévère. Pourquoi Procope aurait-il confondu Arborykhes et aborigènes ? D'autant que l'on était bien renseigné à la cour de Byzance : vers 551, le roi Théodebert envoya une ambassade qui, parmi ses membres, comptait même des Bretons. Il faut surtout remarquer que la Gaule du nord avait été soumise dès 486 à la suite de la défaite de Syagrius alors que Procope précise bien que Francs et Arborykhes s'accordèrent parce qu'ils étaient les uns et les autres chrétiens, ce qui nous reporte au moins dix ans plus tard, au-delà du baptême de Clovis. Retenons donc le principe d'un accord entre Francs et Armoricains.

La suite du récit de Procope a suscité des interprétations encore plus divergentes. D'après lui, « d'autres soldats des Romains avaient été postés aux extrémités des Gaules pour les garder. Comme ils ne pouvaient revenir à Rome et ne voulaient pas se joindre à ses ennemis, qui étaient ariens, ils se donnèrent, eux et leurs enseignes, ainsi que le pays qu'ils défendaient depuis longtemps pour le compte des Romains, aux Arborykhes et aux Germains. Ils sauvèrent les coutumes de leurs pères et ils les ont transmises à leurs descendants, qui, aujourd'hui encore, croient devoir les garder pieusement. On les voit en effet, même maintenant, divisés en corps suivant la même ordonnance de combat que jadis ; ils se rangent pour la bataille sous leurs propres enseignes, observant toujours les lois de leurs pères et conser-

vant en tout, jusque dans la coiffure, l'extérieur des Romains ». Le texte est à la fois si précis et si étonnant que certains l'ont considéré comme purement légendaire : Procope, à court de renseignements, aurait raconté des fables pour meubler son récit et divertir ses lecteurs. Mais nous savons qu'il ne manquait pas d'informations ; de toute manière, quand il lui arrive de rapporter une légende — telle celle du transport des âmes des morts vers la Grande-Bretagne — il ne manque pas d'en prévenir son lecteur.

On doit à S. Reinach une première interprétation de ce texte. Comme les « extrémités des Gaules » ne peuvent désigner que l'Armorique, il imagina que ces Romains n'étaient autres que ceux qui tenaient garnison dans les villes de Rennes, Nantes et Vannes, que l'accord avait dû être négocié par les évêques de ces trois villes et, enfin, qu'en échange d'un serment de fidélité, Clovis aurait laissé à ces troupes le soin de garder la région à elles seules, ce que confirmerait l'absence de nécropoles franques en Haute-Bretagne. F. Lot fit une part moins belle à l'imagination ; pour lui, ce récit de Procope aurait eu son origine dans la situation particulière qui aurait été faite dans le cadre du nouveau royaume mérovingien, non pas à la seule Armorique mais à cette partie du *Tractus armoricanus* qui, entre Seine et Loire, comprenait aussi le Maine et l'Anjou. Un certain nombre de documents postérieurs prouvent en effet que cette zone échappait à l'impôt foncier et à la capitation hérités du système romain qui subsistèrent encore un moment ; elle devait seulement un tribut longtemps payé en bétail appelé *inferenda* et un versement forfaitaire en or ou *aurum pagense*. Les autres exemples d'*inferenda* que l'on connaisse s'appliquent à des peuples qui, comme les Thuringiens ou les Alamans, étaient soumis aux Francs tout en conservant une certaine autonomie : là reposerait le fondement historique du récit romancé de Procope.

Grâce à ce que l'on sait maintenant de l'immigration bretonne et de ses caractéristiques véritables, il est possible de confirmer les grandes lignes du témoignage de Procope. Un accord entre Armoricains et Francs est plus que vraisemblable ; il dut revêtir les aspects que Lot a déduits de la seconde partie du texte de Procope. Il inclut aussi les Bretons qui, nous le savons, combattaient depuis longtemps aux côtés des Gallo-Romains. Comme « ils étaient chrétiens les uns et les autres », il convient de le placer après la conversion de Clovis. L. Fleuriot évoque à ce sujet le « traité de 497 » ; la précision est excessive d'autant qu'il paraît maintenant établi que Clovis ne fut pas baptisé en 496 mais à Noël 498 ou 499 : mieux vaut donc le placer vers 500, en tout cas avant 507 où l'on voit Clovis assez fort pour vaincre les Wisigoths établis au sud de la Loire. L'accord fut-il négocié par les évêques locaux tels Melaine de Rennes ou Paterne de Vannes ? C'est seulement vraisemblable au vu d'un passage de la Vie de

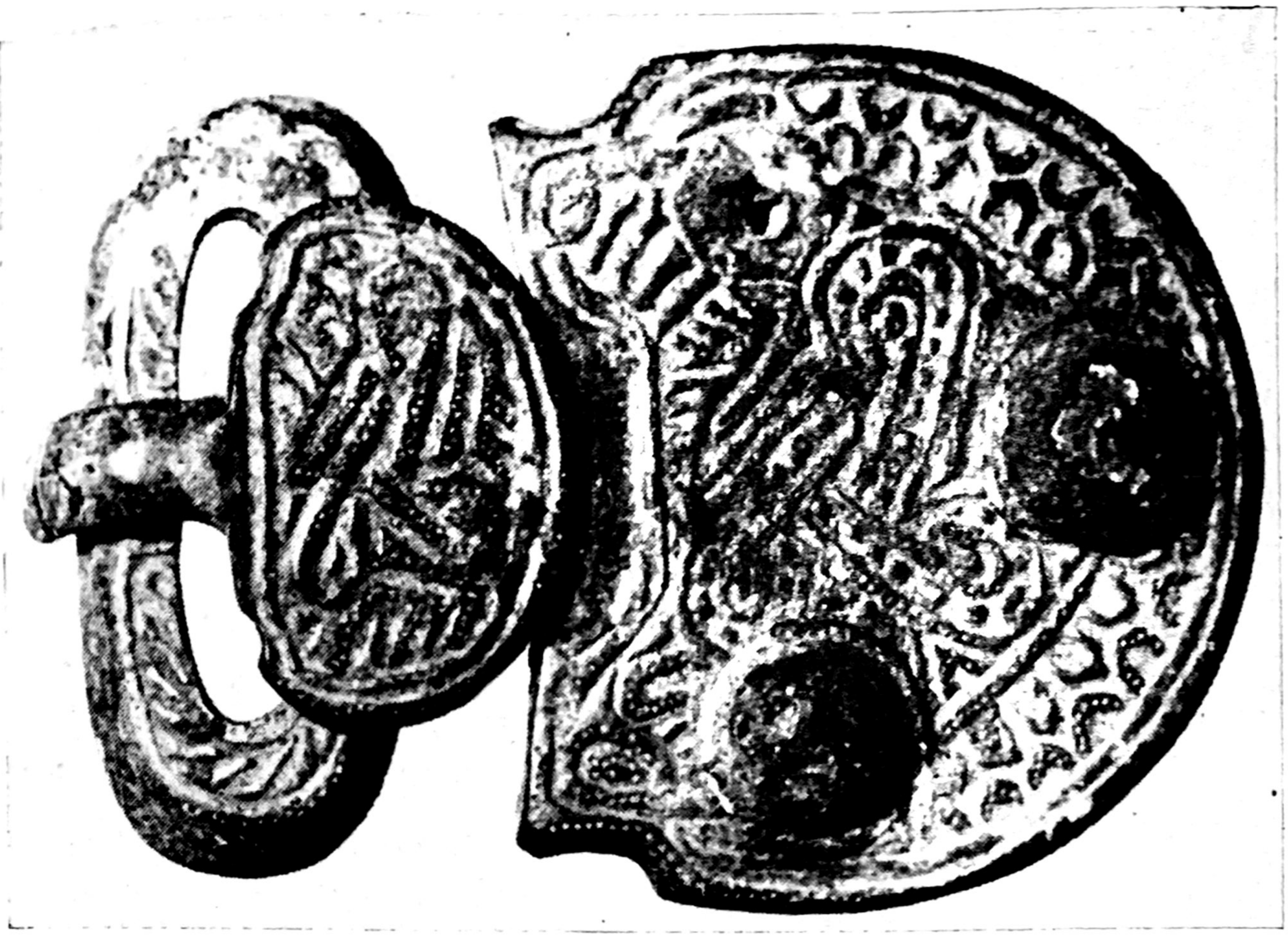
saint Melaine qui évoque le prestige dont celui-ci jouissait auprès du roi.

Quant à la seconde partie du texte de Procope, elle s'applique incontestablement aux Bretons dont nous savons en effet que la plupart d'entre eux étaient venus sur le continent pour servir l'armée romaine et défendre une cause dont ils étaient les partisans et non les mercenaires. Le fait qu'ils aient conservé « la même ordonnance de combat » est illustré par l'existence vers 530 dans les pays de la Loire d'une *legio britannica,* le respect des « lois de leurs pères » par les *Excerpta de libris Romanorum et Francorum ;* enfin, l'on sait qu'au VI^e^ siècle encore, ils n'avaient adopté ni l'équipement ni même la chevelure longue des Germains puisque, lorsqu'en 590 la reine Frédégonde envoya aux Bretons de Waroch des Saxons en renfort, elle les fit tondre « à la mode des Bretons » qui était aussi celle des anciens Romains.

On peut donc tenir pour assuré un traité conclu vers 500 entre les Francs, les Armoricains au sens large et les Bretons. Clovis accorda-t-il alors de nouvelles facilités à l'immigration bretonne ? Pour L. Fleuriot, la zone qui leur était alors accordée — le territoire des Osismes et une partie au moins de celui des Vénètes — aurait été accrue de la cité des Coriosolites, d'où une vague de nouveaux arrivants dont l'hagiographie a gardé le souvenir.

## LES ORIGINES DE LA MARCHE DE BRETAGNE

Même si l'on ne retient pas l'hypothèse d'un traité en bonne et due forme accordant aux Armoricains une large autonomie, il faut reconnaître que la présence franque demeura discrète. Au contraire de ce qui se passa dans la zone bretonne, la toponymie ne fut guère modifiée. De nos jours, il y a peu de noms de communes en Haute-Bretagne ou dans le Nantais qui soient d'origine franque ; ils demeurent une minorité parmi les toponymes en -é construits à partir d'un nom gaulois ou gallo-romain ou ceux qui portent un nom de saint. Certains portent seulement un nom d'homme ; c'est, par exemple, le cas de Betton (issu de Betto), de Rimoux (Rimoald) ou de Gahard (Wadhard) mais quelques-uns, malgré une désinence en -é comportent aussi un nom germanique : ce pourrait être le cas de Liffré (Liutfred). L'existence de ces toponymes ne suffit d'ailleurs pas à prouver la réalité d'une colonisation franque car l'onomastique germanique se répandit comme une mode parmi la population d'origine gallo-romaine. L'archéologie ne nous en apprend pas plus, si ce n'est que les trouvailles sont très rares, car, en général, celles-ci ont été mal exploitées et la chronologie des sépultures exhumées demeure souvent bien aléatoire. Parmi la petite centaine de plaques-boucles et de



*Plaque-boucle avec son ardillon (fin VI^e - début VII^e s.) trouvée à Vertou (L.-A.). Plaque décorée d'entrelacs qu'entoure une double bordure d'arceaux pointillés de cercles ; boucle de forme ovale avec ornementation champlevée.* (Nantes, musée Dobrée).

fibules mérovingiennes conservées au musée Dobrée à Nantes, neuf seulement proviennent avec certitude de la région, dont six de la nécropole de Machecoul située à l'extrême sud-ouest du département actuel de la Loire-Alantique. D'autres trouvailles sont dépourvues de tout contexte : c'est le cas de la francisque et des agrafes trouvées à Rennes.

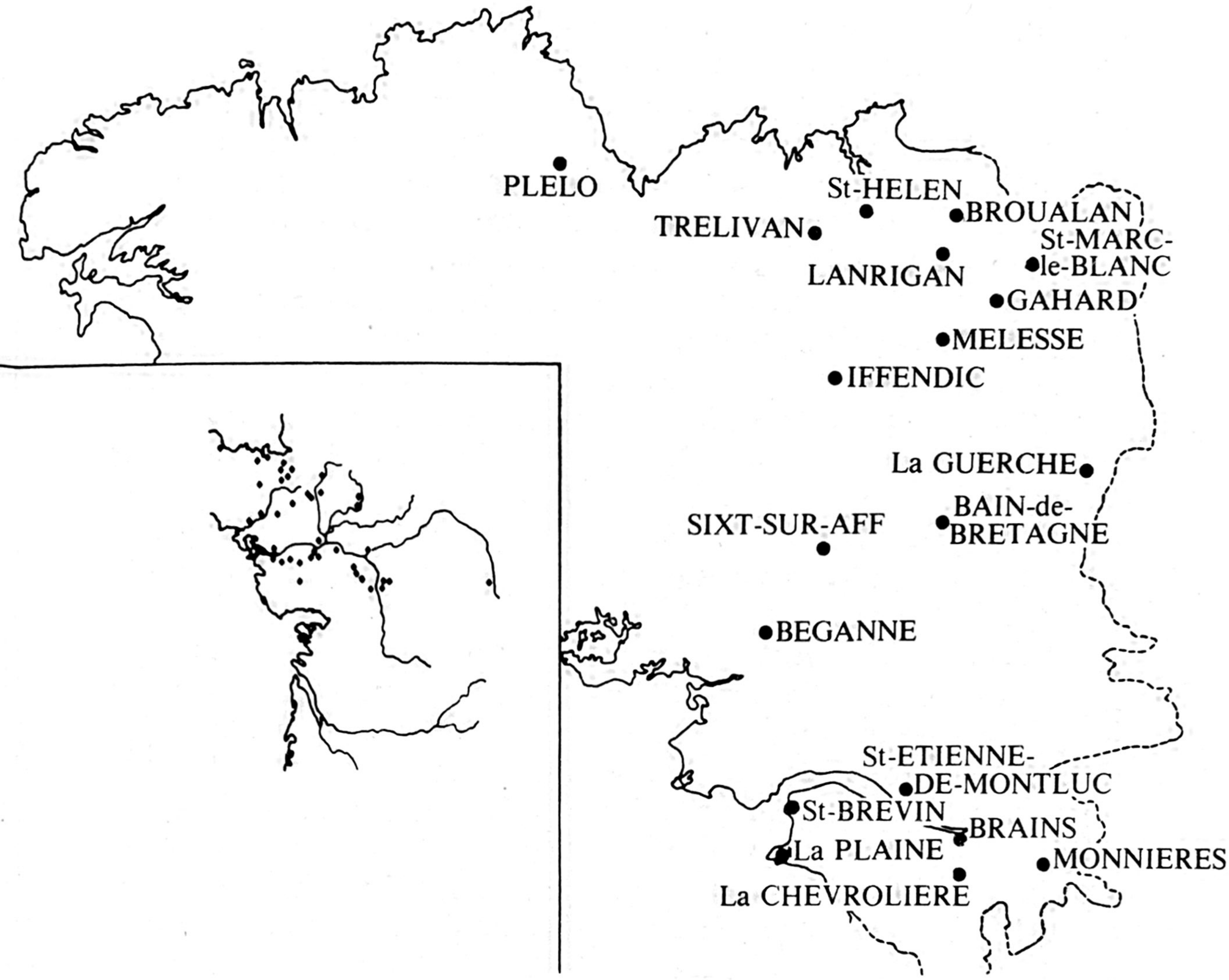
Dans le même ordre d'idées, on n'a pas non plus de preuves d'une mise en place rapide de l'administration franque à Nantes ou à Rennes. Quand Grégoire de Tours rapporte que vers 585 le duc Beppolène « imposa son fils aux Rennais » — qui se débarrassèrent d'ailleurs bientôt de lui en le faisant assassiner — il ne donne pas à celui-ci le titre de comte. Le premier comte, du nom de Theudoald, apparaît

seulement en 610 à Nantes ; il est mentionné dans la Vie de saint Colomban. Il faut attendre ensuite la fin du VII^e siècle pour trouver dans la Vie de saint Hermeland le nom d'Agatheus qui était à la fois comte de Nantes et de Rennes, tout en détenant le temporel épiscopal de ces deux cités. Concentration des pouvoirs qui préfigure évidemment la marche de Bretagne.

La Borderie pensait qu'une telle marche avait été organisée dès que les Armoricains avaient reconnu la souveraineté franque. Il fondait notamment son opinion sur un passage de la Vie de saint Melaine qui mentionne la présence à Vannes, autour de 500, d'un chef militaire appelé Eusébius qualifié tantôt de *dux,* tantôt de *rex.* Si cet Eusébius a réellement existé et s'il a vraiment porté ce titre, il convient de remarquer que son nom en fait un Gallo-Romain et non un Franc. Aussi vaut-il mieux voir en lui un chef local qui, un peu à la manière de Syagrius, aurait pris la tête d'une région que ni les Bretons, ni les Francs n'avaient encore assujettie.

En fait, tout semble indiquer que pendant la première moitié du VI^e siècle, il n'y eut pas lieu d'établir une marche — circonscription essentiellement militaire — au contact des Bretons, tout simplement parce que les rapports étaient alors pacifiques. De nombreuses Vies de saints témoignent des bonnes relations que les Bretons entretiennent alors avec le roi Childebert (511-558) au point que ce souverain finit par apparaître dans l'hagiographie comme le roi-type. C'est aussi à cette époque que durent être rédigés les **Excerpta de libris Romanorum et Francorum,** autre preuve de contacts pacifiques. La situation ne se dégrade que dans la seconde moitié du siècle surtout, comme nous allons le voir, avec les Bretons du Vannetais : c'est alors qu'apparaissent des chefs francs dotés de commandements étendus tel Beppolène en faveur duquel le roi Gontran constitue un duché qui regroupe les cités de Rennes, Nantes et Angers. Plus tard, en 710, un autre duc, nommé Chrodgarius reçoit également un vaste territoire centré sur Le Mans : c'est le futur *Ducatus Cenomannicus,* destiné lui aussi à faire face à la Bretagne. Un siècle plus tôt, la chronique de Frédégaire pour désigner la frontière des Bretons employait le terme *limes* qui évoque une zone-frontière fortifiée.

Cela nous conduit alors à aborder le problème très controversé des toponymes du type La Guerche. Ces noms sont presque exclusivement localisés dans l'ouest de la France. Il y en a un dans la Creuse, le Cher et la Vendée, deux dans la Sarthe et les Deux-Sèvres, cinq dans la Vienne et l'Indre-et-Loire, neuf enfin dans le Maine-et-Loire. En Bretagne, il n'y en a pas moins de dix en Ille-et-Vilaine et six en Loire-Atlantique, plus un exemple dans le Morbihan près de Redon et un autre dans les Côtes-du-Nord à l'ouest de Saint-Brieuc. On s'accorde à rattacher ce terme à la racine germanique *werki* = fortification. L'hypothèse la plus classique, soutenue notamment par




*La répartition des « guerches » en Bretagne et dans l'ouest de la France.*

E. Gamillscheg fait de ces « guerches » des enceintes fortifiées que les Francs auraient élevées face aux Bretons mais aussi face aux Wisigoths et ce avant la bataille de Vouillé qui en 507 vit la défaite de ces derniers. Cette hypothèse rend bien compte de la répartition de ces noms mais concorde mal avec ce que l'on sait des rapports de Clovis et des Bretons. Elle avait été admise par E. Salin à cela près que, dans la mesure où ces lieux n'ont pas, en général, abrité ultérieurement un château, il préféra y voir plutôt des exploitations agricoles fortifiées.

Toutefois, aucun document mérovingien ne fait mention de ces toponymes qui ne sont guère attestés avant le XI^e^ siècle, aussi deux théories leur accordent-ils une origine plus tardive. G. Souillet a remarqué que les sites en question n'ont jamais livré le moindre objet datant de l'époque barbare et, d'autre part, que le mot était encore

bien vivant au-delà du X^e siècle lorsque se répandit l'usage de l'article, puisque la forme normale est La Guerche et non pas Guerche. Aussi s'est-il demandé si ces lieux-dits ne garderaient pas plutôt le souvenir de points d'appui de la marche organisée par les Carolingiens. Mais il y a une grave objection à cette théorie : elle ne peut pas s'appliquer aux deux exemples bretons les plus occidentaux. P. Quentel attribua, lui, les « guerches » aux Normands. Le terme serait d'origine scandinave et non plus francique. Les Vikings les auraient établies de préférence le long des cours d'eau et dans les deux zones qu'ils occupèrent aux IX^e et X^e siècles : la Basse-Loire et le nord-est de la Bretagne. Ainsi La Guerche-en-Broualan, commune voisine de Trans, correspondrait au *castellum Nordmannorum* que prirent les Bretons lors de la célèbre bataille de 939. Mais deux objections viennent à l'esprit : pourquoi n'en connaît-on pas d'exemples aux marges de la Normandie et comment expliquer ceux du bassin de la Loire ?

Récemment, M. Rouche a écarté aussi bien l'hypothèse classique que celle de G. Souillet ; cette dernière est trop tardive à son avis car les guerches ne peuvent être postérieures à 768 : à cette date, l'Aquitaine étant définitivement soumise, une ceinture d'ouvrages fortifiés n'aurait présenté aucun intérêt. Entre 575, époque à laquelle les Bretons deviennent agressifs et 768, seule peut convenir une période où les Francs auraient eu pour ennemis à la fois les Bretons et les Aquitains. Ceci nous reporte alors au temps de Charles Martel que l'on voit reconstituer un duché autour du Mans, et surtout au temps de Pépin le Bref qui, en 749, confie à Griffon, bâtard de Charles Martel, douze cités de Neustrie où, de fait, l'on rencontre la grande majorité de ces toponymes. Pourtant, cette hypothèse est incompatible avec l'érection de guerches au-delà de Redon et de Saint-Brieuc dans des zones qui étaient alors aux mains des Bretons depuis un siècle et demi au moins. Ne pourrait-on pas plutôt dater ces toponymes du milieu du VI^e siècle, où, comme nous allons le voir, l'aventure de Chramne dut faire craindre aux Francs pour la première fois une alliance des Bretons avec les Aquitains ?

## LES BRETONS DU VANNETAIS ET LES FRANCS

Les relations des Bretons et des Francs, pacifiques jusqu'au milieu du VI^e siècle, prirent ensuite un tour nouveau qui aboutit à plusieurs reprises au conflit armé. Nous disposons pour cette période du précieux témoignage de Grégoire de Tours. Issu de l'aristocratie gallo-romaine d'Auvergne, celui-ci fut évêque de Tours de 573 à sa mort survenue vraisemblablement en 594 : cette haute fonction lui valut d'être en rapports avec tous les grands personnages de son

temps et d'être nécessairement mêlé à tout ce qui concernait la province ecclésiastique dont Tours était la métropole. Aussi son **Histoire des Francs** nous est-elle doublement précieuse. Dès que Grégoire de Tours a l'occasion d'aborder les événements de Bretagne, il affirme que « depuis la mort du roi Clovis les princes bretons sont toujours sous la domination des Francs et ils sont appelés comtes, et non rois ». Cela prouve donc qu'ils avaient gardé leur indépendance du temps de Clovis mais que la situation avait ensuite été modifiée. Peut-être de façon unilatérale par les Francs qui, se considérant désormais comme les légitimes héritiers de l'Empire romain, ont affecté de considérer les chefs bretons comme des officiers chargés d'administrer au nom du roi les régions dont ils avaient le contrôle. En tout cas, cela ne modifia pas la nature des relations des uns avec les autres.

Le premier conflit éclata en 558. Le roi Clotaire I[er] avait confié à son fils Chramne l'Aquitaine à la fois pour ménager l'autonomisme de cette région et pour mieux en assurer la domination. Mais Chramne ne tarda pas à s'appuyer sur l'aristocratie locale pour créer à son profit un royaume d'Aquitaine. Contre son père, il s'entend alors avec Childebert dont on connaît les liens avec les Bretons ; il semble même s'être déjà rapproché de ces derniers car il veille à faire destituer Austrapius, duc de Tours et de Poitiers, qui verrouillait la liaison entre la Bretagne et l'Aquitaine, pour le remplacer par Williachaire, son beau-père. Mais en 558, Childebert meurt : son royaume vient grossir celui de Clotaire qui réunit aussitôt une armée contre son fils rebelle. Face aux troupes franques de Clotaire, Chramne ne peut guère compter sur ses Gallo-Romains ; il se tourne alors vers les Bretons dont la réputation guerrière était mieux établie. Il se rend donc en Bretagne auprès d'un roi ou d'un comte que les textes appellent indifféremment Conoo, Chonoo, Chanao ou Conober. L'armée bretonne se porte alors au-devant de celle de Clotaire ; Conoo veut risquer une attaque de nuit mais Chramne l'en dissuade. Le lendemain, la bataille tourne mal pour eux : Conoo est tué, Chramne essaie de gagner une flotte qui croisait à proximité mais il est pris. Son père, après l'avoir fait étrangler, fait brûler son corps dans une cabane transformée en bûcher et où sont aussi jetées, vives, sa femme et ses filles : cette fin dramatique eut un grand retentissement dans tout le royaume franc.

Le neveu et successeur de Conoo, Waroc, Waroch ou Weroc fut pour les Francs un adversaire beaucoup plus redoutable. C'est lui qui laissa son nom au Vannetais, devenu le « pays de Waroc » : Bro-Waroc puis Broërec. Les causes de cette agressivité nouvelle sont conjecturales. Outre le dynamisme du personnage lui-même que l'on peut supposer, on peut voir également là la conséquence des lourdes défaites que subissent alors outre-Manche les Bretons : contraints à

émigrer en grand nombre, ils ne pouvaient plus se suffire des territoires que leurs prédécesseurs occupaient jusque-là. Il est possible aussi que les Francs ne se soient plus souciés d'entretenir de bonnes relations avec les Bretons qui, en raison de leurs défaites, ne présentaient plus d'intérêt sur l'échiquier politique de la Grande-Bretagne auquel les premiers rois mérovingiens n'avaient cessé de s'intéresser. En tout cas, dès 578, Chilpéric doit rameuter les Poitevins, les Angevins, les Manceaux et les Saxons du Bessin pour mettre un terme à l'expansionnisme de Waroc. L'armée franque vint camper sur la Vilaine, lorsque, de nuit, le chef breton réussit à massacrer une bonne partie du contingent saxon. Trois jours plus tard, cependant, il accepte de traiter avec les ducs du roi. Il s'engage à être fidèle au souverain mérovingien, donne son fils en otage, rend Vannes dont il s'était emparé mais promet de payer tout ce qui était dû s'il obtenait du roi le gouvernement de cette ville. La dernière clause prouve que l'autorité franque n'était plus guère affirmée dans cette région et que Chilpéric cherchait surtout à sauver la face. A peine l'armée franque s'est-elle éloignée que Waroc veut revenir sur ses promesses : il envoie en ambassade à Chilpéric l'évêque de Vannes Eunius que le roi punit d'avoir collaboré avec les Bretons en l'envoyant en exil.

Dès l'année suivante, Waroc passe à l'offensive et s'avance dans le sud de la cité de Rennes jusqu'à Corps-Nuds. Le duc Beppolène, envoyé pour rétablir la situation, riposte par un raid dévastateur en Bretagne. Cela n'empêche pas les Bretons de récidiver à la fois vers les cités de Rennes et de Nantes, celle de Vannes paraissant occupée de façon continue. Grégoire de Tours note qu'à cette occasion, les Bretons en profitèrent pour faire les vendanges à leur profit ; ils inauguraient ainsi une habitude que les chroniqueurs rapportent à mainte reprise. L'évêque de Nantes Félix s'entremit : à en croire Grégoire de Tours qui ne l'aimait pas, il n'aurait obtenu que de belles paroles alors que Fortunat qui en fit le panégyrique, affirme qu'il réussit à rétablir la paix. De fait, le calme paraît régner jusqu'à ce que le roi Gontran s'empare en 585 de l'administration des pays francs occidentaux à l'occasion de la minorité de Clotaire II, fils de la célèbre Frédégonde. Il en confie alors la charge à Beppolène qui auparavant était au service de Frédégonde puis était passé à celui de Gontran. Les Rennais refusèrent d'abord de le recevoir et ne tardèrent pas à se soulever contre son fils qu'il leur avait imposé. Beppolène eut apparemment plus de chance avec les Nantais ; aussi semble-t-il que Frédégonde ait alors contribué à ce que Waroc reprenne les armes en compagnie d'un autre chef breton dont Grégoire de Tours nous a conservé le nom par hasard et sans doute de façon incorrecte : Vidimaclus. Gontran envoie alors, en 587, une ambassade importante qui compte dans ses rangs les évêques d'Orléans et du Mans ainsi qu'un certain nombre de nobles francs. Waroc et Vidimaclus

reconnaissent alors leurs torts, s'engagent à verser plusieurs milliers de sous et promettent de ne plus recommencer leurs incursions. Une fois la menace écartée, Waroc, toujours d'après Grégoire de Tours plus favorable aux Francs qu'aux Bretons, « négligea tout ce qu'il avait promis, dévasta les vignes des Nantais et cueillant la vendange, transporta le vin dans le pays vannetais ».

Gontran n'ayant pas réagi, Waroc ne se prive pas de recommencer l'année suivante. Décidé alors à en finir, Gontran envoie en 590 une forte armée conduite par Beppolène qui était déjà intervenu en 579 et en 585 et qui, cette fois, fut flanqué d'un autre duc nommé Ebrachaire. L'inimitié ne tarde pas à opposer les deux hommes mais l'armée, qui ne laisse que ruines sur son passage, franchit sans encombre la Vilaine puis l'Oust. Frédégonde, toujours hostile à Gontran, envoie alors à Waroc des renforts saxons équipés à la façon bretonne. Beppolène engage le combat avec eux et avec les Bretons, mais empêtrée dans des marécages, sans doute ceux de la basse Vilaine, sa troupe est défaite au bout de trois jours de combat et lui-même est tué. Ebrachaire, qui avait gardé avec lui le gros de l'armée et qui s'était gardé d'intervenir, continue de marcher sur Vannes. Grégoire de Tours indique alors, détail intéressant, que Waroc aurait voulu fuir « dans les îles » mais que ses navires auraient été détruits par une tempête. Il feint donc de se soumettre, promet ce que l'on veut et livre des otages. De leur côté, les habitants de Vannes et l'évêque Regalis protestent de leur fidélité et affirment avoir été soumis malgré eux au « joug pesant » des Bretons. Victorieuse, l'armée franque se retire mais Waroc envoie son fils Canao massacrer ou réduire en servitude l'arrière-garde qui n'avait pas encore franchi la Vilaine. Ebrachaire fut d'ailleurs accusé de s'être laissé acheter par Waroc qui semble avoir presque aussitôt remis la main sur Vannes. En 594, le continuateur de Grégoire de Tours, Frédégaire, fait état, sans donner d'autres détails, d'une nouvelle bataille entre Francs et Bretons. Peut-être Waroc en était-il encore l'un des protagonistes ? Peut-être est-ce le même combat dont font état Le Baud et d'Argentré, qui se serait déroulé un peu à l'est de Rennes à Alloin en La Bouëxière. On a découvert là une petite nécropole du Haut Moyen Age dont nos deux anciens historiens avaient eu aussi connaissance. En 1934, on y a exhumé huit sarcophages en calcaire coquillier peut-être d'origine locale ; ils n'avaient pas été profanés mais ils ne contenaient aucun mobilier : tout cela ne concorde guère avec des inhumations de guerriers tombés au combat. Les sarcophages devaient entourer un sanctuaire ; celui-ci disparu, on dut expliquer leur présence en imaginant une bataille en ce lieu.

Donc, dès la fin du VI^e siècle, la frontière méridionale entre la Bretagne et les pays soumis au pouvoir franc atteignait la Vilaine : Grégoire de Tours l'indique expressément. Au-delà, les Bretons lan-

cent des opérations de pillage, nombreuses surtout vers le pays nantais. En deçà, leur autorité n'est pas partout assurée : c'est le cas notamment à Vannes. A vrai dire, le terme de frontière est inexact non seulement parce que celle-ci n'existe pas vraiment sur le terrain mais aussi parce qu'il suggère entre les populations un contraste qui n'était pas aussi grand qu'on pourrait le croire. On oppose parfois la Bretagne à la *Romania,* mais il ne faut pas se laisser prendre au récit de Grégoire de Tours qui présente les Bretons comme des barbares pillards et sans respect de la parole donnée : à cette époque encore, ils sont plus proches des anciens Gallo-Romains que les Francs. Nous avons déjà signalé le fait qu'ils conservaient la coiffure courte à la romaine, notons encore qu'après la capture de l'arrière-garde d'Ebrachaire, la femme de Waroc obtint la libération des prisonniers et que celle-ci se fit suivant l'usage romain, c'est-à-dire par la remise de tablettes d'affranchissement. Mais le Vannetais n'est pas non plus vraiment extérieur à la sphère politique franque : Conoo recueille Chramne, Frédégonde envoie des renforts à Waroc. L'onomastique franque pénètre même le milieu des chefs bretons, sans doute à la suite d'intermariages : l'un d'eux a un fils nommé Thierry.

## LES BRETONS DE LA DOMNONEE ET LES FRANCS

Les Bretons installés au nord de la péninsule, dans cette région à laquelle l'on donne peut-être déjà le nom de Domnonée, eurent avec les Francs des relations moins spectaculaires et moins bien connues que celles de leurs compatriotes du Vannetais. Notre principal informateur, Grégoire de Tours, n'en souffle mot comme s'il n'avait rien à en dire car, de par sa position, il ne pouvait en ignorer les événements majeurs. Ces relations devaient être encore pacifiques, à une époque où les chroniqueurs s'intéressaient surtout aux rivalités dynastiques ou aux confrontations guerrières. Nous disposons d'un seul jalon qui confirme cette hypothèse : vers 563, un évêque nommé Samson souscrit au concile de Paris ; son siège n'est pas indiqué mais comme les évêques de Nantes et d'Avranches, Félix et Paterne, y figurent aussi et comme on ne connaît pas pour le VI$^{e}$ siècle d'autre évêque portant le nom de Samson au demeurant peu commun, il y a de très fortes présomptions pour qu'il s'agisse là du saint abbé de Dol. D'autant que sa *Vita,* dont la majorité des historiens reconnaissent la valeur, indique qu'il se rendit à plusieurs reprises à la cour de Childebert I$^{er}$, roi de Paris. Ainsi est attestée l'existence d'un groupement breton dans la région de la Rance, groupement qui devait entretenir de bons rapports avec les Francs puisque Samson se joint à leurs évêques. On peut imaginer qu'il était déjà suffisamment étendu et cohérent pour avoir étouffé l'ancien siège épiscopal d'Alet puisque

son titulaire n'était pas représenté au concile de Paris ; l'argument, toutefois, n'est pas décisif dans la mesure où bien d'autres évêques dont l'existence est certaine ne s'y rendirent pas non plus.

Ces Bretons de la Rance ne représentaient pas l'avant-garde de ceux qui avaient débarqué plus à l'ouest. Il s'agit là d'un foyer distinct, séparé encore aussi bien de celui qui était établi depuis fort longtemps chez les Osismes que de celui qui s'étendait alors dans le Vannetais. Une telle situation ressort d'un faisceau d'indices que la diversité de leurs origines rend encore plus probants. Un texte tout d'abord. En 616, l'évêque du Mans Bertrand lègue par testament à son église des biens dispersés dans toute la Gaule ; parmi eux figure une *villa Colonica* (ou *Celonica) sita in territorio Tricurino.* La *villa* n'a pu être identifiée ; ce nom aurait dû évoluer normalement vers une forme du type Coulaines mais sans doute le lieu fut-il plus tard rebaptisé d'un nom breton. En revanche, tout le monde est d'accord pour reconnaître le Trégor dans le *territorium Tricurinum.* Le testament indique d'autre part que Bertrand avait reçu cette *villa* d'un certain Bobolenus que l'on peut très certainement identifier avec Beppolenus ou Beppolène, ce chef franc que nous avons déjà vu intervenir à plusieurs reprises à la tête des troupes franques contre les Bretons du Vannetais avant d'y périr en 590. On peut difficilement admettre qu'il avait lui-même reçu ce domaine en cadeau d'un chef breton de la région ; il s'agit plus vraisemblablement de biens relevant du fisc royal que Beppolène aurait pu recevoir du roi Gontran lorsqu'il avait trahi Frédégonde pour passer à son service. On peut attribuer la même origine au *Fanum Vicenoniae* que le testament cite quelques lignes plus loin et que l'on a identifié avec beaucoup de vraisemblance avec Les Feux-Vilaine en Saint-Pierre-la-Cour (Mayenne). Le testament précise enfin que Bertrand avait eu du mal à faire reconnaître ses droits sur ce domaine mais qu'ils étaient maintenant bien établis : ce n'est donc pas un vague droit de propriété comme l'on en rencontre souvent dans ce genre de documents. Ainsi, au début du VII^e^ siècle, l'aristocratie franque disposait-elle toujours de domaines dans le Trégor.

L'archéologie fournit aussi un élément intéressant. A Pléhérel, près du Vieux-Bourg, on a découvert en 1929, au milieu d'une sépulture collective de quatorze squelettes orientés dans tous les sens, une stèle semblable à trois autres placées à peu de distance. Ces stèles, de type semi-circulaire sur une base rectangulaire, ornées de croix potencées ou pattées, ont été rapprochées par P.R. Giot et J.L. Monnier de stèles mérovingiennes comparables récemment décrites dans le Vexin français et qui sont datées du VI^e^ ou du VII^e^ siècle. A défaut d'une étude sérieuse des sépultures, ces stèles paraissent témoigner du maintien tardif en cet endroit d'un îlot franc. Passons enfin à la toponymie. En 1956, L. Fleuriot a noté la présence à l'ouest de Saint-



*Stèle mérovingienne au Vieux-Bourg en Pléhérel (CdN).* (Cliché P.R. GIOT).

Brieuc d'un certain nombre de noms de lieux d'origine germanique, franque selon toute vraisemblance, alors que, dans la même zone, les toponymes bretons sont relativement peu fréquents, du moins en ce qui concerne les noms de paroisses (ou de communes) témoins de l'implantation primitive. Il y a tout d'abord La Guerche en Plélo, l'exemple le plus occidental de cet ensemble de noms que nous avons déjà signalé ; plus au sud, deux autres lieux-dits, Le Tertre-aux-Germains et La Guerchais sont moins probants. Un peu plus loin, entre Lanvollon et Guingamp, il y a la commune de Goudelin dont le nom est indiscutablement germanique à partir de l'anthroponyme Gundelindis que l'on retrouve dans Goudelancourt (Aisne). Près de là, L. Fleuriot a relevé d'autre part trois toponymes en — bert, finale qui n'est pas bretonne mais germanique elle aussi, à Lannébert, Reunbert et Trohibert ; en revanche Montjoie, dans la même zone n'est pas nécessairement germanique (*mund-gawi* = site de protection) car ce peut être la traduction française du breton *bré-lévenez.*

Enfin, tout près de Saint-Brieuc, Cesson remonterait au nom d'homme franc Saxo et Hénon, plus loin au sud-est, au germanique Haymo.

Tout cela converge donc pour prouver l'existence de part et d'autre de la baie de Saint-Brieuc d'une zone plus ou moins discontinue qui échappait à une domination bretonne attestée aussi bien vers l'ouest que vers l'est. Jusqu'où s'étendait-elle ? Communiqua-t-elle encore un moment par l'intérieur avec le pays rennais ? Nous l'ignorons comme nous ignorons combien de temps elle put se maintenir. La découverte d'une monnaie carolingienne près de Lannébert ne suffit pas à prouver sa survie jusque vers le temps de Nominoé. Il paraît plus vraisemblable qu'elle ne survécut pas à deux phénomènes conjoints : d'une part, le renforcement de l'implantation bretonne, particulièrement sensible dans l'intérieur de la péninsule et, de l'autre, l'affaiblissement de la puissance franque, de plus en plus net à partir du début du VII$^{e}$ siècle.

L'exacerbation des luttes dynastiques ne tarda pas à accélérer la décadence des Mérovingiens. Préoccupés surtout de se disputer le Bassin parisien, les rois ne se soucient plus de la Bretagne : dès 600, Theudebert et Thierry ayant vaincu Clotaire, celui-ci, d'après Frédégaire, dut abandonner à Thierry « tout le territoire entre la Seine et la Loire jusqu'à l'Atlantique et jusqu'à la frontière bretonne » : personne ne semble avoir songé à attribuer à l'un d'eux l'hégémonie sur les Bretons. Cette décadence fut, un moment seulement, enrayée par un seul souverain, Dagobert, qui, fait significatif, intervint dans les affaires de Bretagne. Nous avons même la chance de disposer de deux versions des événements. La chronique de Frédégaire rapporte qu'en 636-637, Dagobert après avoir lancé une expédition victorieuse contre les Vascons qui s'étendaient alors jusqu'à Bordeaux, envoya des émissaires en Bretagne pour faire connaître son autorité et recevoir ce qui lui était dû sous peine d'y diriger son armée. Notons à ce propos que, comme au temps de Clotaire I$^{er}$, la monarchie combat à la fois l'indépendance de l'ouest et du sud-ouest de la Gaule. Le roi breton — la chronique ne lui donne plus seulement le titre de comte comme le faisait Grégoire de Tours — nommé Judicaël s'empresse de venir à Clichy où réside le roi pour demander son pardon, reconnaître ses torts et se soumettre à la suprématie des rois francs. Il refuse toutefois de manger à la table du roi qui menait une vie dissolue, « car il était pieux et plein de la crainte de Dieu » ; il préfère se rendre chez le référendaire Dadon, le futur saint Ouen, évêque de Rouen. La réputation de ce dernier devait être déjà bien établie ; il était en outre bien au fait des usages celtiques grâce aux disciples de saint Colomban qu'il protégeait. Judicaël d'ailleurs ne s'attarde pas : il repart dès le lendemain après avoir reçu des cadeaux du roi. La seconde source est encore plus précieuse puisqu'elle émane d'un des

acteurs de la scène, saint Ouen lui-même qui la rapporte dans la Vie de saint Eloi. Par lui, on apprend que la mission en Bretagne avait été confiée à Eloi, ce qui, compte tenu du rang que tenait ce personnage à la cour, montre l'importance de l'ambassade et par voie de conséquence le cas que l'on faisait de Judicaël ; le texte précise aussi, point mineur, que l'entrevue eut lieu à Creil et non à Clichy. Surtout, si saint Ouen ne donne à Judicaël que le titre de prince, il n'est plus question là d'une soumission quelconque au roi franc mais d'un véritable traité de paix et d'alliance *(pacifice confoederavit) :* voilà qui prouve qu'au milieu du VII$^{e}$ siècle la principauté bretonne était une force avec laquelle il fallait compter. Ces deux témoignages ne précisent pas de quels Bretons Judicaël était le roi mais l'on sait par le moine Ingomar qui rédigea sa *Vita* à l'aide de sources plus anciennes, qu'il régnait sur la Domnonée et qu'il résidait volontiers au centre de la péninsule mais à proximité de la frontière franque, à la lisière orientale de l'actuelle forêt de Paimpont où il menait sans doute une vie semblable à celle des rois francs qui affectionnaient leurs *villae* autour de Paris, proches des grandes forêts et de leurs chasses.

Judicaël semble avoir été un prince conquérant et pas seulement au témoignage de la Vie de saint Malo. Son hagiographe — il finit en effet ses jours saintement comme moine à Saint-Méen — a inséré dans son récit un très ancien chant d'éloge semblable aux « gorchan » que les Gallois consacraient à leurs chefs, et qui vante l'ardeur au combat de ce prince et les carnages de Francs auquel il présida. D'après Le Baud qui a connu l'ensemble de l'œuvre d'Ingomar, il aurait vaincu ceux-ci à deux reprises. On ignore si ces victoires amenèrent Dagobert à intervenir comme on vient de le voir ou si elles furent postérieures à l'apparente soumission de Judicaël. Il est tentant en tout cas de lui attribuer la mainmise sur la zone qui s'étendait de part et d'autre de la baie de Saint-Brieuc où nous avons relevé les indices d'une présence franque jusqu'au début du VII$^{e}$ siècle au moins.

Après Judicaël, c'est à nouveau la nuit de l'histoire pendant plus d'un siècle, avec seulement une allusion dans les Annales de Metz qui, incidemment, à l'année 691, mentionnent les Bretons parmi les peuples qui avaient été autrefois soumis aux Francs et dont les chefs, par suite de l'incurie des derniers Mérovingiens, s'étaient soustraits à l'hégémonie franque.

A la veille de l'ère carolingienne, la Bretagne échappe donc complètement à l'autorité du *Regnum Francorum ;* il n'est pas douteux que ses princes en profitèrent pour assurer leur autorité dans la partie de la péninsule qu'ils occupaient déjà et aussi pour l'étendre vers l'est. Essayons donc maintenant de rassembler ce que nous savons de la géographie politique de la Bretagne naissante.

# BIBLIOGRAPHIE

Le point le plus récent sur l'ensemble de ce chapitre figure dans L. FLEURIOT, **Les Origines de la Bretagne, op. cit.,** pp. 178-196 qui fournit en appendice les références et la traduction des principaux textes cités ici.

Pour les Lètes francs de Rennes, voir M. PETIT, « Sépultures du Bas-Empire à Guer », **AB,** t. 67, 1970, pp. 273-278. Les premiers rapports entre Francs et Bretons, avant que la question ne soit renouvelée par L. FLEURIOT, avaient été étudiés par F. LOT, « La conquête des pays d'Entre Seine et Loire par les Francs », **Revue historique,** t. 145, 1930, pp. 241-253 et par S. REINACH, « Les Francs et la Bretagne armoricaine », **Revue archéologique,** 1928, pp. 246-253. Voir aussi J. BOUSSARD, « L'Ouest du royaume franc aux VIIe et VIIIe siècles », **Journal des Savants,** janv. mars 1973, pp. 3-27.

L'essentiel de la controverse à propos du toponyme La Guerche est contenu dans G. SOUILLET, « La Guerche - Le problème de la marche franco-bretonne », **MSHAB,** t. 24, 1944, pp. 25-46, P. QUENTEL, « La Guerche, les Vikings et la Bretagne », **MSHAB,** t. 42, 1962, pp. 23-45 et M. ROUCHE, **Des Wisigoths aux Arabes, l'Aquitaine (418-781) : naissance d'une région,** Paris, 1979, pp. 119-120 et 355-357.

En ce qui concerne les rapports avec les Bretons du Vannetais, les historiens se sont généralement contentés de paraphraser le texte de GREGOIRE DE TOURS. Pour l'aventure de Chramne, voir M. ROUCHE, **op. cit.,** pp. 63-64. Les découvertes faites dans la petite nécropole de La Bouëxière ont été exposées par H. BOURDE DE LA ROGERIE, **BSAIV,** t. 60, 1934, pp. 151-155.

La présence tardive d'éléments francs dans la région de Saint-Brieuc ressort, outre le testament de l'évêque du Mans Bertrand, de P.R. GIOT et J.L. MONNIER, « Les stèles ornées du Vieux-Bourg de Pléhérel », **BSECDN,** t. 105, 1976, pp. 3-7 et de J.L. FLEURIOT, « Recherches sur les sites d'habitat ancien d'après certains toponymes (région entre l'Urne et le Trieux) », **AB,** t. 63, 1956, pp. 125-142. Le « gorchan » en l'honneur de Judicaël a été publié et traduit par L. FLEURIOT dans **Documents de l'histoire de la Bretagne,** sous la direction de J. DELUMEAU, Toulouse, 1971, pp. 156-159.

# CHAPITRE TROIS

# PREMIERS PRINCES
# ET
# PREMIERS PAYS DE BRETAGNE

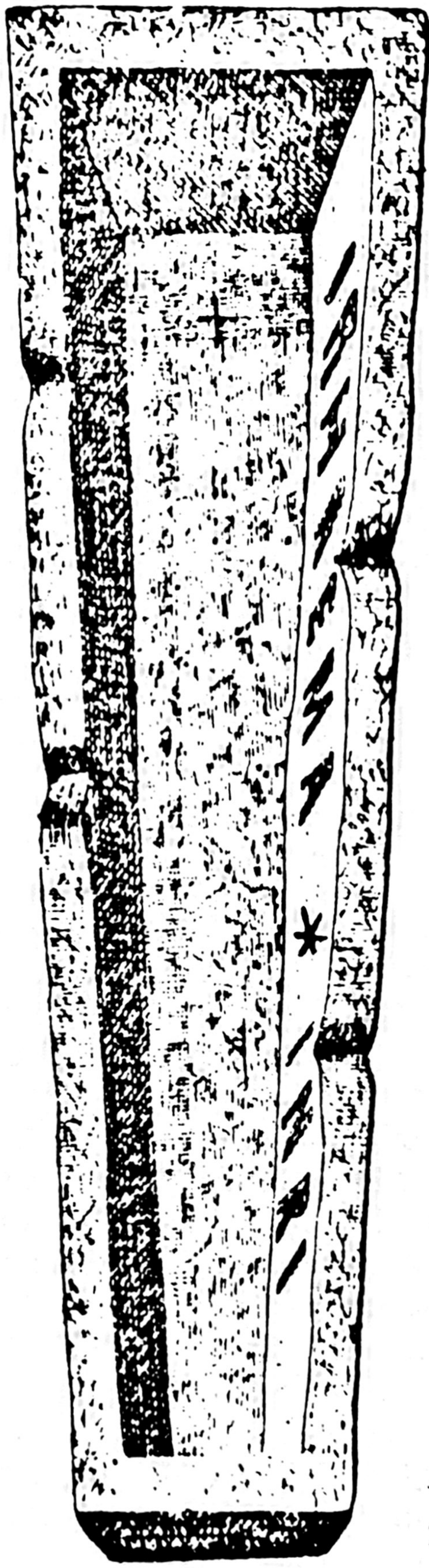
En raison même des caractères de leur migration, les Bretons n'établirent pas d'emblée un Etat cohérent en Armorique. Ce n'est que peu à peu que les groupes furent assez nombreux, assez proches les uns des autres, suffisamment enracinés aussi, pour se fondre en des unités territoriales soumises à un même chef. Parmi ces chefs, rares sont ceux dont le souvenir nous a été transmis par les sources historiques traditionnelles ; la plupart ne nous sont connus qu'à travers les récits hagiographiques : ce n'est pas là une raison suffisante pour nier l'historicité de ces personnages, même s'il est difficile de les évoquer autrement qu'au conditionnel.

## LES PRINCES DU BROEREC

Les maîtres du Vannetais nous sont les mieux connus. Grâce à Grégoire de Tours, bien sûr, mais grâce aussi à leurs rapports plus difficiles avec les Francs qui valurent à ces chefs bretons une dimension particulière. Ils apparaissent d'abord dans une sanglante affaire tout à fait digne de leurs royaux voisins mérovingiens. Vers 550, le Vannetais devait être partagé entre cinq frères (ou cinq chefs ?). L'un d'eux, que nous connaissons déjà, appelé par Grégoire de Tours Conoo, Chonoo, Chanao ou Conober, réussit à en tuer trois avant de s'emparer du quatrième, Macliau ou Maclou, afin de le mettre à mort. Il n'y renonce que sur l'intervention de l'évêque de Nantes Félix : à ce moment les relations devaient être bonnes entre Nantais

et Bretons. Macliau jure fidélité à Conoo mais ne tarde pas à vouloir retrouver son indépendance. Poursuivi par Conoo, il se réfugie chez un comte ou prince (de Domnonée) appelé Cunomorus ou Conomer qui, pour le soustraire à la vindicte de ses poursuivants, le cache dans un caveau funéraire et leur déclare l'y avoir inhumé. Conoo s'empare alors de ses domaines si bien que Macliau, sorti de sa cachette, vient s'établir à Vannes où il reçoit les ordres sacrés puis devient évêque de la cité : cela prouve d'une part que la ville échappait encore à l'autorité de Conoo et que d'autre part ses habitants, certainement gallo-romains dans leur grande majorité, acceptaient néanmoins d'avoir un Breton pour pasteur. Macliau n'exerce d'ailleurs pas longtemps ses fonctions épiscopales. En effet, en 558, comme nous l'avons vu, Conoo succombe devant les troupes de Clotaire lancées à la poursuite de Chramne : Macliau reprend alors la tête de la région, même si l'abandon de son siège lui a valu l'excommunication des évêques voisins. Il s'allie ensuite à son voisin le comte ou prince (de Cornouaille) Budic et tous deux s'engagent à ce que le survivant prenne la charge et la défense des fils de l'autre. Budic meurt le premier et Macliau n'a aucun scrupule à en déposséder le fils qui, d'après Grégoire de Tours porte un nom franc, Thierry. Après avoir vécu un long exil, celui-ci finit par rassembler ses partisans, attaque Macliau, le vainc et le tue ainsi que son fils Jacob. Ainsi peut-il rétablir son pouvoir sur une partie des domaines de son père ; le reste demeure aux mains d'un autre fils de Macliau, Waroc, éponyme du Broërec. Celui-ci, dont nous savons les succès qu'il remporta sur les Francs, dut régner jusqu'à la fin du VI$^{e}$ siècle. Il y a actuellement dans la chapelle Saint-André de Lomarec, commune de Crach (Morbihan), un sarcophage long de 2,70 m ; son couvercle a disparu mais à l'intérieur il porte une inscription de quatre mots IRHA EMA IN RI dont les lettres en capitales romaines correspondent à l'écriture de la fin du VI$^{e}$ ou du début du VII$^{e}$ siècle. Il semble que ces quatre mots soient du vieux breton et que l'on puisse les traduire par « Ici gît ce roi ». Dans cette région et à cette époque, il ne peut guère s'agir que de Waroc. Il semble aussi que ce sarcophage soit à sa place d'origine. Nous ignorons pourquoi Waroc — si c'est bien lui — a été inhumé en ce lieu. Peut-être y avait-il là, au bord de la voie qui joignait Vannes à Locmariaquer, un établissement monastique alors célèbre ; on a seulement retrouvé près de la chapelle des substructions qui ont livré des tessons de l'Antiquité tardive. A Waroc succéda son fils Canao. Au-delà, on ignore quelle fut la destinée politique de la région.

En deçà de cette série d'épisodes, on connaît très mal les débuts de l'autorité bretonne sur le Vannetais : les documents hagiographiques sont rares et, de plus, leur valeur est médiocre. Faut-il donner quelque consistance à ce Caradoc en qui La Borderie voyait le premier chef breton local et qui aurait vécu du temps de l'évêque



1/20

*Le sarcophage de la chapelle de Lomarec en Crach. (Morb.), d'après un dessin du XIX[e] siècle.*

Paterne, dès la seconde moitié du Vᵉ siècle ? Deux textes évoquent sa venue dans la région : un sermon prêché à Vannes vers 1200 et une Vie de saint Paterne que La Borderie croyait d'origine galloise, où sont confondus saint Paterne de Vannes dont l'existence ne fait aucun doute et un saint Padarn gallois. G. Pâris, en 1899, avait admis l'historicité et la présence dans le Vannetais d'un Caradoc Brechbras (« au bras fort ») sur lequel se serait fixée ultérieurement la légende, qu'il croyait irlandaise, d'un héros victime d'un serpent. L'animal passait pour s'être accroché à son cou, plus tard on dit que c'était à son bras, d'où le sens nouveau donné au surnom « au bras enflé ». Pour F. Lot, la Vie du saint vannetais, composée en Bretagne au XIᵉ siècle, avait été copiée pour l'essentiel sur celle — disparue aujourd'hui — du saint gallois à peu près homonyme : c'est là qu'aurait figuré d'abord ce Caradoc Brechbras qui, en réalité, était un chef écossais du VIIᵉ siècle dont la renommée passa dans le pays de Galles au IXᵉ, tout comme la légende du serpent qui n'est donc pas d'origine irlandaise comme le pensait G. Pâris. Seule variante importante à la Vie de saint Padarn, Paterne est censé mourir en pays franc : c'est là un emprunt à la Vie de saint Paterne (ou saint Pair) d'Avranches rédigée dès la fin du VIᵉ siècle par Fortunat. R.S. Loomis, qui est revenu plus récemment sur la question, tient également pour une confusion entre saint Paterne et saint Padarn ; toutefois, pour lui, Caradoc est bien un chef gallois du VIᵉ siècle et non un Ecossais.

La Borderie avait cru aussi à l'existence d'un premier Waroc qui aurait régné pendant près d'un demi-siècle, de 500 à 550 environ. Il avait été conduit à lui assigner un règne aussi long et à le distinguer du Waroc de Grégoire de Tours pour deux raisons. D'une part, la Vie de saint Gurthiern en fait un contemporain de Gradlon de Cornouaille qui, selon La Borderie aurait vécu aux environs de 500. Mais s'il est incontestable que cette *Vita,* compilée au XIᵉ siècle ou au début du XIIᵉ, contient des éléments anciens de grande valeur, vraisemblablement traduits d'un ouvrage en vieux breton, cela ne permet pas de dater avec précision Gradlon dont le nom fut porté par plusieurs personnages, certains légendaires. La Borderie s'appuyait d'autre part sur la Vie de saint Méen qui précise que c'est saint Samson qui avait envoyé son héros en ambassade auprès de Waroc avant que Samson ne se rende auprès de Childebert pour demander la destitution de Conomor que nous allons bientôt retrouver. Comme Childebert est mort en 558, ce Waroc ne pourrait être le même que celui dont parle Grégoire de Tours à partir de 578. Mais Waroc pouvait régner dès 570 environ, à un moment où saint Samson était encore en vie : il est possible que ce dernier lui ait alors envoyé saint Méen pour un motif inconnu mais que l'auteur de la *Vita* trouva commode de rattacher à l'épisode Conomor. Il ne semble donc pas que l'on puisse

retenir l'hypothèse de deux Waroc qui, successivement, auraient dominé l'histoire politique du Vannetais au VIe siècle.

Au demeurant, il n'est pas certain qu'il y ait eu dans le Vannetais des chefs bretons puissants avant le milieu du VIe siècle. Surtout autour de Vannes, la région était plus densément peuplée et plus profondément romanisée que la cité des Osismes où s'établirent d'abord les immigrants bretons ; aussi ne dut-elle être occupée que progressivement : la mention par Grégoire de Tours des cinq chefs qui s'y partageaient le pouvoir vers 550 traduit mieux l'idée d'un établissement récent que celle d'une organisation ancienne.

## LES PRINCES DE LA DOMNONEE

En ce qui concerne les maîtres de la Domnonée qui s'étendait sur la partie septentrionale de la péninsule, nous ne connaissons avec quelques détails que deux épisodes de leur histoire. Nous avons déjà vu celui qui se rapporte à Judicaël, attesté à la fois par la chronique de Frédégaire et par la Vie de saint Eloi. Nous savons aussi que ce prince étendit la souveraineté bretonne aux dépens de l'autorité franque.

C'est dans un tout autre contexte que se place le second épisode, antérieur de trois-quarts de siècle. Il est connu essentiellement par un passage de la Vie de saint Samson dont l'historicité continue de donner lieu à de vigoureuses controverses. En voici le résumé : saint Samson, lors d'un voyage sur le continent, trouve la Domnonée plongée dans la plus grande affliction car un chef (le texte emploie le terme de *judex*) étranger (à la région mais non pas sans doute au peuple breton) appelé Commorus s'y est emparé du pouvoir après avoir acheté l'appui du roi Childebert. Il avait mis à mort le chef *(praesul)* légitime nommé Jonas et destinait au même sort le fils de celui-ci, Judual, maintenu en captivité. Samson se rend alors en hâte à la cour du roi. Après avoir vaincu l'hostilité de la reine en multipliant les miracles, il persuade le roi d'ordonner la libération de Judual. Samson et Judual recrutent une petite armée dans des îles que l'on identifie avec les îles anglo-normandes puis ils viennent combattre Commore que Judual ne tarde pas à vaincre de sa propre main. « Il régna ensuite lui-même sur la Domnonée avec ses descendants. »

Tout n'est pas clair dans ce texte où le nom de Commore n'apparaît qu'à la fin, notamment en ce qui concerne la situation de Judual. Celui-ci avait dû réussir à s'enfuir chez Childebert qui l'avait emprisonné en échange de la soumission de Commore. D'autres Vies, tardives ou de valeur historique contestable, ont brodé sur ce thème ; les unes insistent sur la dépendance de Commore à l'égard de Childebert (Vie de saint Lunaire, Vie de saint Tudual), d'autres n'hésitent

pas à en faire une espèce de Barbe-Bleue (Seconde Vie de saint Gildas). Mais si l'on admet que la Vie de saint Samson a été rédigée dès le VII[e] siècle, les faits qu'elle rapporte ont de fortes chances d'être globalement exacts. On en serait encore plus assuré si l'on pouvait établir une identité entre le Commorus de la *Vita* et Cunomorus, ce comte breton qui avait recueilli Macliau, que mentionne Grégoire de Tours. Il n'y a pas de discordance chronologique puisque ces deux personnages vivaient du temps de Childebert. Pour J. Loth, toutefois, ces deux noms procèdent d'une étymologie différente : si l'un et l'autre sont bâtis à partir de la racine *maglo* « roi », Commorus est construit avec la particule intensive *com-* et a évolué en Commel (cf. Trégomel dans le Finistère) alors que l'autre est introduit par la racine *cuno* « élevé » et a donné ensuite Convel (cf. Plougonvel, Morbihan). Actuellement, cette différence de graphie n'apparaît plus comme une objection suffisante d'autant que le mot Commorus, orthographié parfois même Commotus, figure une seule fois dans la Vie de saint Samson.

En revanche, l'existence de Cunomore est parfaitement attestée de l'autre côté de la Manche. Les généalogies de la maison royale de la Domnonée britannique font état d'un Kynvawr (= Cunomorus) qui serait né vers la fin du V[e] siècle et que certains se risquent à identifier avec l'Aurelius Caninus dont Gildas dans le **De Excidio** stigmatise les crimes. En outre, près de Fowey en Cornwall, il existe une stèle gravée avec une inscription dont le premier terme a été lu de diverses manières mais qui porte ensuite clairement *Hic jacit Cunomori filius*. Si l'on se rappelle que la Vie de saint Samson précise que Commore était étranger à la région, on peut se demander si celui-ci n'a pas établi un moment (avec l'accord de Childebert ?), vers le milieu du VI[e] siècle, un royaume qui s'étendait des deux côtés de la Manche : ce que l'on sait de l'intensité des rapports d'une rive à l'autre rend cette hypothèse très plausible d'autant que Cunomore n'aurait pas innové une situation que semble avoir déjà connu au siècle précédent Riothamus-Ambrosius Aurelianus. Signalons également un passage de la Vie de saint Paul Aurélien rédigée au IX[e] siècle par Wrmonoc, moine de Landévennec, selon lequel Quonomorus ne serait autre que le roi Marc qui, d'après les écrits du XII[e] siècle consacrés à la légende de Tristan, aurait régné précisément dans le sud-ouest de la Grande-Bretagne ; il semble toutefois que Marc fut en réalité roi dans le sud du pays de Galles et que l'identité établie avec Cunomore repose seulement sur leur mauvaise réputation commune (R. Bromwich). Mrs. Chadwick, de son côté, voyait en Cunomore plutôt un membre de l'aristocratie indigène armoricaine, tenant de la tradition gallo-romaine, certes chrétien mais hostile à l'Eglise celtique, ce qui expliquerait le jour peu favorable sous lequel le présente la tradition bretonne, de la Vie de saint Samson à celle de saint Paul.

Cela paraît toutefois peu vraisemblable car il est difficile d'admettre qu'un prince armoricain ait étendu son autorité outre-Manche à une époque où le mouvement se faisait d'ordinaire dans l'autre sens. Enfin, certains historiens sont allés jusqu'à reconnaître en Judual cet allié de Waroc que Grégoire de Tours appelle Vidimaclus ; absolument rien ne le prouve.

Pour la période antérieure à Judual et Jonas, on ne dispose que de traditions transmises par des Vies de saints souvent tardives. Avant Jonas se seraient succédé Riwal, Déroc et Riatham. En ce qui concerne le premier, qui aurait vécu à la charnière des Ve et VIe siècles, la Vie de saint Lunaire, sans doute plus ancienne que le manuscrit du XIIe siècle qui la contient, indique que lui aussi aurait régné « au-delà et en deçà de la mer » et Le Baud ajoute qu'il fut élu d'un commun accord par les Bretons et les indigènes. Ces précisions cadrent bien avec ce que l'on sait par ailleurs de l'immigration bretonne mais n'importe quel hagiographe était capable de les inventer pour donner plus de vraisemblance à un héros mythique. La Chronique de Saint-Brieuc rédigée à la fin du XIVe siècle et qui est le plus ancien essai d'une histoire de Bretagne armoricaine qui nous soit parvenu, rapporte de son côté que Riwal dut d'abord débarrasser le pays d'une bande de Frisons qui avaient pour chef un certain Corsold. Des textes plus anciens évoquent eux « le chef de Corsold », c'est-à-dire Corseul qui aurait été un moment aux mains de ces pirates. Mais si l'on observe que dans la Chronique la femme de Corsold s'appelle Aleta et que, dans d'autres récits, Corsold est le père d'Ahès, reine éponyme de Carhaix (Ker-Ahès), il y a là une intéressante personnification de villes gallo-romaines qui n'avaient plus d'importance réelle au moment où fut transcrite la légende (L. Fleuriot). De même, au sujet du nom du poème de Chrétien de Troyes « Erec et Enide », R. Bromwich a suggéré que le premier nom, Erec, pouvait bien être issu de Bro-Waroc, devenu Bro-Erec, pendant que le second aurait eu pour origine Vannes (Bro-Wened, devenu de la même manière Bro-Ened).

## LES PRINCES DE CORNOUAILLE

La documentation relative à la Cornouaille est apparemment plus abondante puisque nous disposons de trois listes généalogiques qui prétendent rapporter la succession des comtes de Cornouaille depuis les origines jusqu'à l'avènement au duché de leur maison avec Hoël en 1066. Ces listes, transcrites dans les cartulaires de Landévennec, de Quimperlé et de Quimper, n'offrent guère de différences, ce qui incite à penser que l'une d'elles a servi de modèle aux deux autres. C'est sans doute celle de Landévennec non pas tant parce qu'elle fut

copiée au XII^e siècle alors que celle de Quimperlé date de la fin de ce siècle et celle de Quimper du milieu du XIV^e, mais surtout parce que son contenu coïncide plus particulièrement avec le milieu documentaire de cet établissement. Se seraient ainsi succédé :

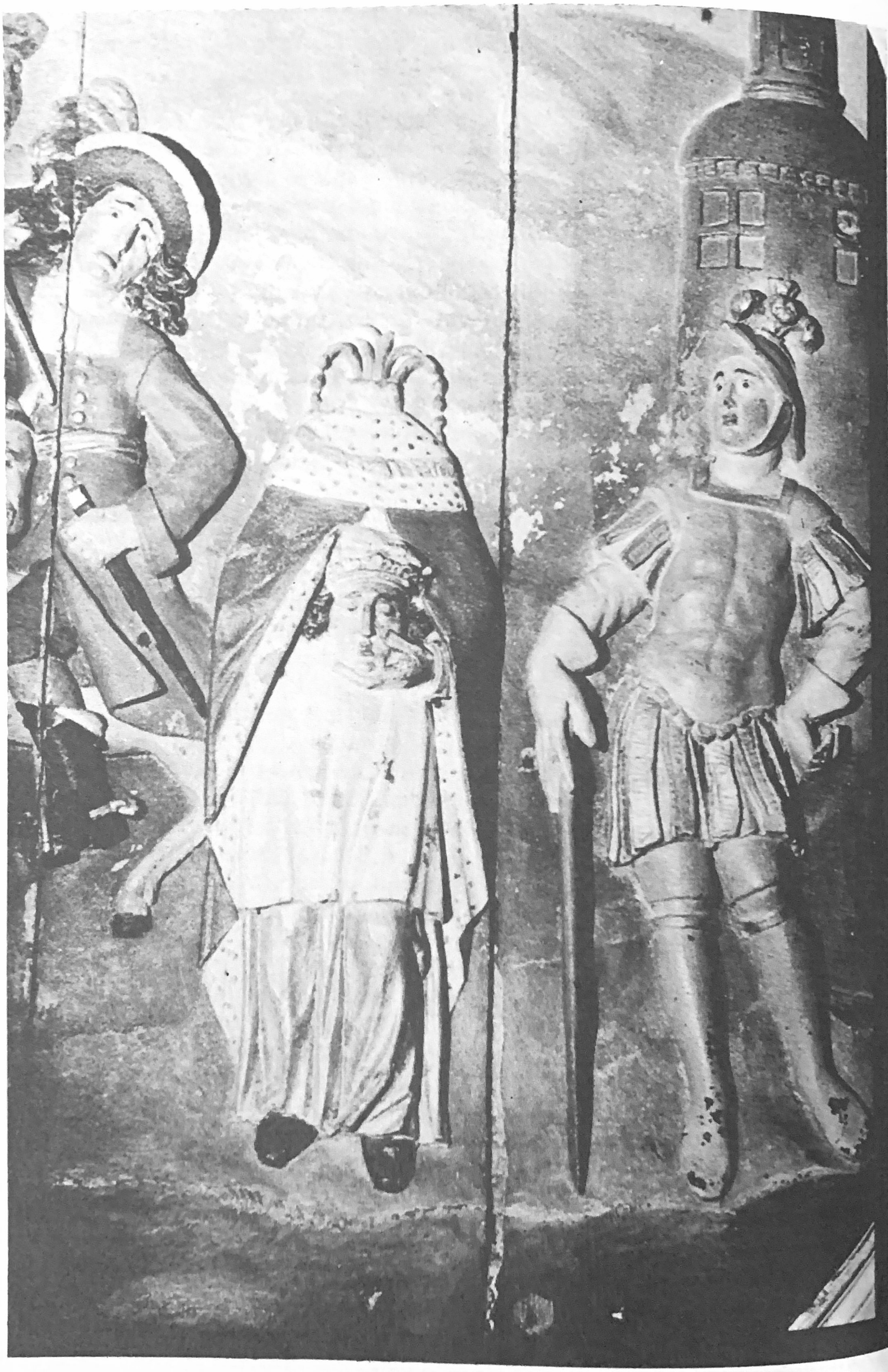
Rivelen Mor Marthou
Rivelen Marthou
Concar
Gradlon Mur
Daniel Drem Rud « qui fut roi des *Alamanni* »
Budic et Maxenri, « deux frères »
Iahan Reith, « qui, revenant, tua Marchel
et récupéra l'héritage paternel »
Daniel Unua
Gradlon Flam
Concar Cheroenoc
Budic Mur
Fragual Fradleoc
Gradlon Plueneor
Aulfret Alesrudon
Diles Heirguor Chebre
Budic Bud Berhuc
Binidic
Alan Canhiarh
Houel Huuel

La chronologie de ces personnages ne peut être assurée avant Budic Bud Berhuc qui mourut entre 1008 et 1031 ; Diles, qui le précède, est sans doute le vicomte de ce nom, témoin d'un acte du cartulaire de Landévennec entre 946 et 952, cartulaire qui nous fait connaître aussi le nom de son père Aulfret. Quant à Gradlon Plueneor, il semble que l'on puisse l'identifier avec un seigneur breton, nommé Grallon, qui se fit moine à Saint-Mesmin près d'Orléans au début du X^e siècle. Nul doute que cette liste est incomplète ; il y manque notamment pour le IX^e et le début du X^e siècle Rivelen et Gourmaelon attestés par ailleurs. Sans doute eut-elle pour but de rattacher la dynastie comtale, qui devint héréditaire à partir du milieu du X^e siècle, à d'illustres ancêtres dont la tradition avait gardé le souvenir. Ceux-ci ont-ils réellement existé ? La liste a été parfois taxée d'invraisemblances. On a ainsi trouvé aberrant que Daniel Drem Rud ait pu être roi des Alamans, mais il est possible de corriger *Alamanni* en *Albani,* les habitants d'Albion, ce qui ferait de lui le maître d'une principauté double, de part et d'autre de la Manche, à la manière de Conomore. De même, l'existence de Maxenri, corrigé en Maxenti, a été mise en doute sous le prétexte que ce nom n'a pu être utilisé en Bretagne avant que n'y parviennent les reliques de saint Maixent au

milieu du IX$^e$ siècle ; en fait, le nom est bien brittonique : en gallois, Maxen Wledic désigne l'usurpateur romain Maxime auquel se rattachèrent plusieurs dynasties indigènes.

Des trois premiers noms, on ne peut dire grand-chose sinon que Rivelen Mor Marthou, appelé parfois Mur Marchou « le grand chevalier », semble être le même personnage que le premier prince de Domnonée Riwal que la Chronique de Saint-Brieuc surnomme Meur Marzou, « aux grandes merveilles » comme le traduit en latin le chroniqueur. Rivelen Marthou doit être un simple doublet du précédent ; Concar ou Congar est inconnu. Gradlon Mur, qui aurait vécu autour de 500, est célébré tant par Wrdisten, moine de Landévennec au IX$^e$ siècle que par la Vie de saint Ronan. Mais l'abbaye de Landévennec, qui aurait dû une part de ses domaines à la générosité de Gradlon, ne semble pas avoir été fondée avant la fin du VI$^e$ ou le début du VII$^e$ siècle ; quant à saint Ronan, il est maintenant admis que l'on ne peut guère le faire remonter plus haut que le X$^e$ siècle.

La Vie de saint Mélar, sans doute parce qu'elle fut composée ailleurs qu'à Landévennec, propose une généalogie différente. Le fondateur de la dynastie se serait appelé Lex ou Regula, termes qui paraissent désigner un titre plutôt qu'un nom sans que cela permette pour autant, comme on l'a fait, de l'identifier avec Riothime, *alias* Ambrosius Aurelianus. Les émigrants qui l'accompagnaient auraient repeuplé la Cornouaille alors déserte ; après lui auraient régné Daniel et Budic qui figurent dans la liste de Landévennec. Budic aurait eu deux fils, Méliau et Rivod qui, eux, ne sont pas mentionnés dans la liste. A son tour, Méliau eut un fils Mélar avant d'être assassiné par son frère Rivod qui exerça alors la tutelle de son neveu. Voulant conserver le pouvoir, il tenta d'abord d'empêcher ce dernier de régner en lui faisant couper le pied gauche et la main droite : de la sorte, il ne pouvait plus ni manier l'épée ni monter à cheval. Mais Mélar reçut une main d'argent et un pied d'airain qui lui rendirent et sa force et son adresse. Rivod se résolut alors à le supprimer ; Mélar eut beau s'enfuir près de Lanmeur chez Conomore, Rivod l'y fit poursuivre et mettre à mort. Le châtiment ne tarda pas : Rivod périt à son tour. Saint Mélar — sa fin lui valut d'être considéré comme un saint martyr — dont Méloir et Magloire sont d'autres formes d'un même nom, a fait l'objet des savantes recherches de D.B. Grémont. Celui-ci a montré qu'il existait au sujet de Mélar une tradition qui n'est pas parfaitement homogène mais qui est bien localisée de Lannéanou à Lanmeur et qui coïncide avec une série de toponymes révélateurs sûrement anciens. Ce « chemin de saint Mélar » correspond soit à l'ultime itinéraire du personnage, soit à celui de ses reliques ; en tout cas, il s'agit d'un saint « armoricain ». On ne tarda pas à le confondre, sciemment ou nom, d'une part avec Magloire, ermite de l'île de Serk, dont on fit un évêque de Dol, diocèse dont relevait Lanmeur,



enclavé dans celui de Tréguier, d'autre part avec un autre personnage, sans doute un missionnaire, venu de Cornwall et qui est vénéré dans l'ouest de la Cornouaille (Meilars) mais aussi près de Saint-Brieuc (Tréméloir). Si l'on ajoute à cela des interférences issues du folklore celtique — ainsi l'épisode de l'amputation de Mélar renvoie certainement au dieu irlandais Nuadu, « le dieu à une main », on comprendra qu'il est bien difficile de retrouver dans tout cela ce qui peut avoir une base historique réelle.

Si nous reprenons maintenant notre liste, après Iahan Reith, Daniel Unua pourrait être le même que Daniel Drem Rud. Gradlon Flam est inconnu. Concar Cheroenoc et Budic Mur, son fils, selon d'autres traditions, auraient été des parents de Gradlon que Iahan Reith aurait chassés de Cornouaille ; ils se seraient réfugiés outre-Manche. De fait, le livre de Llandaff dont la valeur historique a été récemment réhabilitée a gardé le souvenir de *Budic filius Cybrdan, natus de Cornugallia*. Faut-il reconnaître en lui ce Budic dont Grégoire de Tours nous a rapporté l'alliance malencontreuse qu'il conclut vers 575 avec Macliau, prince du Broërec ? Le chroniqueur franc nous donne le nom de son fils Thierry qui lui succéda et que l'on ne retrouve pas dans la liste à moins qu'il n'ait aussi porté, comme c'était souvent l'usage, un nom celtique : ce pourrait être alors Fragual Fradleoc.

Nous sommes donc en présence d'une liste en deux parties séparées par trois siècles puisque la première se termine vers 600 et la seconde ne commence pas avant le début du Xᵉ siècle avec Gradlon Plueneor. Mais dans la première partie, douze princes — sans compter ceux qu'indique la Vie de saint Méloir — se seraient succédé en Cornouaille en à peu près un siècle, entre la fin du Vᵉ et celle du VIᵉ, ce qui paraît peu vraisemblable. On doit donc être en face d'une liste artificielle qui a regroupé de manière suivie des personnages dont l'existence et le titre paraissent certains, tel Budic, d'autres qui ont été de simples chefs locaux dont la tradition garda le souvenir, d'autres enfin purement légendaires ou bien inventés pour donner plus d'ampleur à la généalogie. L'histoire bretonne nous offre en effet plusieurs exemples de telles listes.

C'est en particulier le cas d'une liste de souverains qui, au-dessus des princes locaux, auraient régné sur l'ensemble de la Bretagne celtique. La plus célèbre a été transcrite par Geoffroy de Monmouth au XIIᵉ siècle et souvent reprise, notamment par la Chronique de Saint-Brieuc. A Conan Mériadec, fondateur supposé de la dynastie, se seraient succédé jusqu'à la fin du VIIᵉ siècle, dix rois parmi lesquels

***Le meurtre de Méliau, père de saint Mélar***. — *Retable de la fin du XVIIᵉ siècle dans l'église de Lampaul-Guimiliau (Fin.)*. (Cliché Champollion).

on retrouve Gradlon, Salomon, Budic et Hoël, dotés parfois de caractéristiques identiques à celles de leurs célèbres homonymes mais parfois aussi curieusement individualisés. Il existe une seconde liste, plus brève, qui fut placée au début de la Chronique de Dol composée à la fin du XIe siècle afin de conforter les prétentions de Dol au rang de métropole en fournissant une pseudo-liste des archevêques qui auraient succédé à saint Samson. Elle ne comporte que quatre noms : Riwal, Gradlon, Daniel Drem Rud et Judicaël. Ces deux listes s'interrompent à la fin du VIIe siècle ; cela ne peut s'expliquer seulement par une carence documentaire à laquelle l'imagination aurait pu suppléer. Il est tentant d'y voir le résultat d'une décomposition de l'autorité publique dont on n'a de preuves que chez les voisins francs.

Signalons enfin que la tradition nous a transmis le nom de princes qui auraient gouverné le Léon, comme Withur ou Ausoch, dans la première partie du VIe siècle. On y a placé aussi parfois Conomore quand on n'en faisait pas un comte du Poher, mais cette hypothèse est inutile dans la mesure où il semble bien que ce prince régna d'abord sur l'autre rive de la Manche. Le Léon fut ensuite soumis aux maîtres de la Domnonée, soit très tôt, soit peut-être seulement au début du VIIe siècle, sous le règne de Judicaël.

## LES REGIONS : UNITE OU DIVERSITE DU VIEUX BRETON

Les différentes sources ne nous apportent pas grand-chose quant à l'étendue des principautés des uns et des autres. La Cornouaille, d'après la Vie de saint Gurthiern et les actes très largement remaniés sinon apocryphes du cartulaire de Landévennec attribués au « roi » Gradlon, aurait déjà eu l'Ellé pour limite. Toujours d'après une pseudo-charte de Gradlon, le Vannetais devait s'étendre au nord-ouest jusqu'au Blavet ; ses limites orientale et septentrionale ne sont pas autrement précisées : la première, qui tendait vers la Vilaine, était fonction des réactions franques, la seconde concernait des régions encore peu peuplées. La Domnonée était beaucoup plus étendue puisqu'elle couvrait toute la moitié nord de la péninsule. Le Léon en faisait partie à en croire le témoignage explicite de Wrmonoc, auteur en 884 de la Vie de saint Paul Aurélien. Au sud-est, la Vie de saint Judicaël place également en Domnonée Mauron et Paimpont.

Ces renseignements sont relativement de peu de valeur et l'on ignore ce qui pouvait faire l'originalité de ces trois grandes régions. Peut-être le Vannetais se distinguait-il déjà par un dialecte particulier. La question est encore très largement controversée.

Pour J. Loth, la différenciation des dialectes bretons était un phénomène tardif que l'on pouvait seulement rapporter aux XVI-XVIIe

siècles. Puis l'on admit qu'elle pouvait être beaucoup plus ancienne puisque lors de l'enquête de canonisation de saint Yves en 1327, on eut besoin, pour les enquêteurs qui ne savaient pas le breton, des services de quatre interprètes : si les bretonnants de ce temps avaient parlé une même langue également intelligible pour tous, un seul interprète eût suffi. Mieux encore, F. Falc'hun a retrouvé dans le parler de Belle-Ile de nombreuses formes cornouaillaises surimposées à un fond « vannetais » ; pour lui, ce ne peut être que la conséquence du repeuplement partiel de l'île peu après 1029 sous la direction des moines de Quimperlé : les dialectes étaient donc déjà distincts. Si la différenciation, moins marquée, à l'intérieur de l'ensemble linguistique Cornouailles-Léon-Trégor (appelé aussi K.L.T.) a dû être plus tardive, l'originalité du vannetais paraît certaine dès le Haut Moyen Age.

On impute naturellement cette originalité aux conditions particulières de l'immigration bretonne dans cette partie de la péninsule. Selon l'opinion la plus commune, exprimée par exemple par F. Gourvil, les Bretons s'étaient trouvés là en présence d'une population gallo-romaine non seulement abondante mais encore fortement organisée autour de l'évêque de Vannes : les compagnons de Waroc en subirent nécessairement l'influence dans le domaine linguistique. Cette influence partie de Vannes « vers le début du VII[e] siècle » s'étendit ensuite jusqu'à l'Ellé à l'ouest, au Blavet et à l'Oust au nord.

F. Falc'hun tient pour une explication bien différente. Pour lui, les immigrants ne furent qu'une minorité tout au long de la côte sud et pas seulement dans le Vannetais. Mais l'influence qu'ils ont subie n'est pas d'origine gallo-romaine, c'est celle d'une forme particulière de gaulois que parlaient encore les populations indigènes. En Armorique en effet, où les villes, véhicules de la civilisation méditerranéenne, n'avaient connu qu'un faible développement, l'accentuation du gaulois était demeurée fixée, à la manière ancienne, sur l'avant-dernière (ou pénultième) syllabe. Au contraire, les immigrants avaient adopté une accentuation nouvelle, sur l'avant-avant-dernière (ou antépénultième) syllabe, peut-être d'origine grecque, qui se serait répandue dans les régions urbanisées de l'Empire et notamment en Grande-Bretagne à partir de villes comme Londres ou York. Les Bretons, qui reculaient sous la poussée saxonne, transmirent cette habitude à ceux des régions montagneuses de l'ouest. De là, elle gagna l'Armorique du moins dans les zones où les immigrants furent assez nombreux pour imposer leur façon de parler aux indigènes, c'est-à-dire à l'extrême-ouest et dans toute la partie nord de la péninsule. Au contraire, sur la côte sud, où la population indigène demeura majoritaire, la forme archaïque de la prononciation se maintint. Plus tard, mais avant le XI[e] siècle — époque du repeuplement de Belle-Ile — la

zone où elle était d'usage se restreignit à mesure que, sous l'influence de Carhaix, se répandait un dialecte intermédiaire issu de la région centrale où l'implantation bretonne, plus dense que sur la côte sud, l'était cependant moins que sur la côte nord. Ainsi, le breton du sud finit-il par être circonscrit au pays vannetais.

Une telle explication paraît paradoxale à beaucoup : il est pour le moins curieux que les immigrants bretons issus de régions encore moins romanisées et moins urbanisées que la Gaule aient adopté puis véhiculé une prononciation née d'une influence grecque. Pour L. Fleuriot, le vannetais présente des traits brittoniques très accusés mais c'est à l'influence romane qu'il attribue lui aussi le maintien de l'accent sur la finale actuelle. En effet, lors de l'immigration, l'accent portait sur l'avant-dernière syllabe jusqu'à ce que, dans le courant du VI^e^ siècle, suivant un phénomène général, les syllabes finales disparaissent : à partir de ce moment l'accent porta sur la finale. Mais la tendance à accentuer la pénultième était si marquée en breton que l'accent remonta — sauf dans le Vannetais — à la nouvelle pénultième, sans doute dès le X^e^ siècle mais sans que l'on ait de preuves que ce soit plus tôt encore.

Le débat est donc loin d'être tranché d'autant qu'il est sans doute impossible de reconstituer l'« accent » celtique primitif. La théorie de F. Falc'hun a du moins le mérite, face à la division traditionnelle de la Bretagne à cette époque — Cornouaille, Domnonée, Broërec — de souligner l'opposition entre la Bretagne du nord et celle du sud ; opposition qui, au X^e^ siècle, à la mort d'Alain Barbe-Torte et encore au XIV^e^ siècle, lors de la guerre de Succession, faillit entraîner le partage de la principauté.

## LES PREMIERS « PAYS »

S'il n'est pas facile de déterminer avec précision les grandes divisions de la Bretagne aux premiers siècles de son histoire, nous savons cependant qu'elle était déjà partagée en un certain nombre de « pays » ou *pagi* en latin, *pou* en breton. On en connaît la liste en Domnonée grâce à un passage de la première Vie de saint Tudual qui rapporte que le saint, après avoir débarqué à la pointe de Bretagne, traversa successivement le *pagus Achmensis,* le *pagus Doudur,* le *pagus Castelli,* le *pagus Civitatis,* le *pagus Treher,* le *pagus Guoelou,* le *pagus Penteur,* un second *pagus Daudour,* enfin le *pagus Racter.* En soi, le document n'a pas une grande valeur historique, peut-être ne date-t-il que du XI^e^ siècle. R. Fawtier a avancé que son auteur, pour retracer cet itinéraire, s'est contenté d'utiliser un livre-censier portant la liste des redevances dues à l'évêque par certaines paroisses dont il attribua l'acquisition à son héros. F. Duine y vit plutôt une

sorte de notice qui devait servir d'introduction à quelque cartulaire. Il n'en reste pas moins que ces circonscriptions sont à plusieurs reprises corroborées par des sources plus anciennes, aussi leur description a-t-elle sa place ici.

Le *pagus Achmensis,* à l'extrémité nord-ouest de la péninsule, est attesté à la fin du IXe siècle par la Vie de saint Paul Aurélien qui permet également d'en fixer la limite orientale sur l'Aber Wrach. Au-delà s'étendait le *pagus Doudur* ou *Daoudour,* terme qui signifie « les deux eaux » et qui fait certainement allusion à ses limites : l'Aber Wrach d'un côté et le Queffleut qui arrose Morlaix de l'autre. On retrouve ce nom dans deux circonscriptions du pays de Galles (Deuddwr) et aussi plus à l'est entre Rance et Arguenon. Le *pagus Castelli* ou Poucastel est très mal connu sinon par des documents qui ne sont pas antérieurs au XIe siècle. Sans doute doit-il son nom à Carhaix — Ker Ahès — à une époque où le mot *ker* était l'équivalent de *castrum* ou de *castellum.* Carhaix est à l'origine du Poher, ou Pou Caer, qui fit ensuite partie du diocèse de Cornouaille, désignant aussi l'archidiaconé qui couvrait tout le nord du diocèse depuis Mur-de-Bretagne jusqu'à Crozon. Mais il est vraisemblable qu'aux premiers siècles, ce *pagus* plus restreint en longitude s'étendait plus largement vers le nord où — comme les autres *pagi* — il avait sa façade maritime. Lorsque les limites diocésaines furent fixées à l'époque carolingienne, le *pagus Castelli* fut coupé en deux parties qui, en tant que circonscriptions ecclésiastiques, se dilatèrent, l'une dans le diocèse de Quimper comme on vient de l'indiquer, l'autre dans celui de Tréguier où l'archidiaconé de Poucastel engloba jusqu'au Léguer le ressort du *pagus Civitatis* dont nous allons maintenant parler. Cette extension peut ailleurs expliquer qu'au XVe siècle encore le titulaire de cet archidiaconé jouissait de privilèges inaccoutumés qu'il avait dû hériter ou qu'il prétendait avoir hérité de la *Vetus Civitas.*

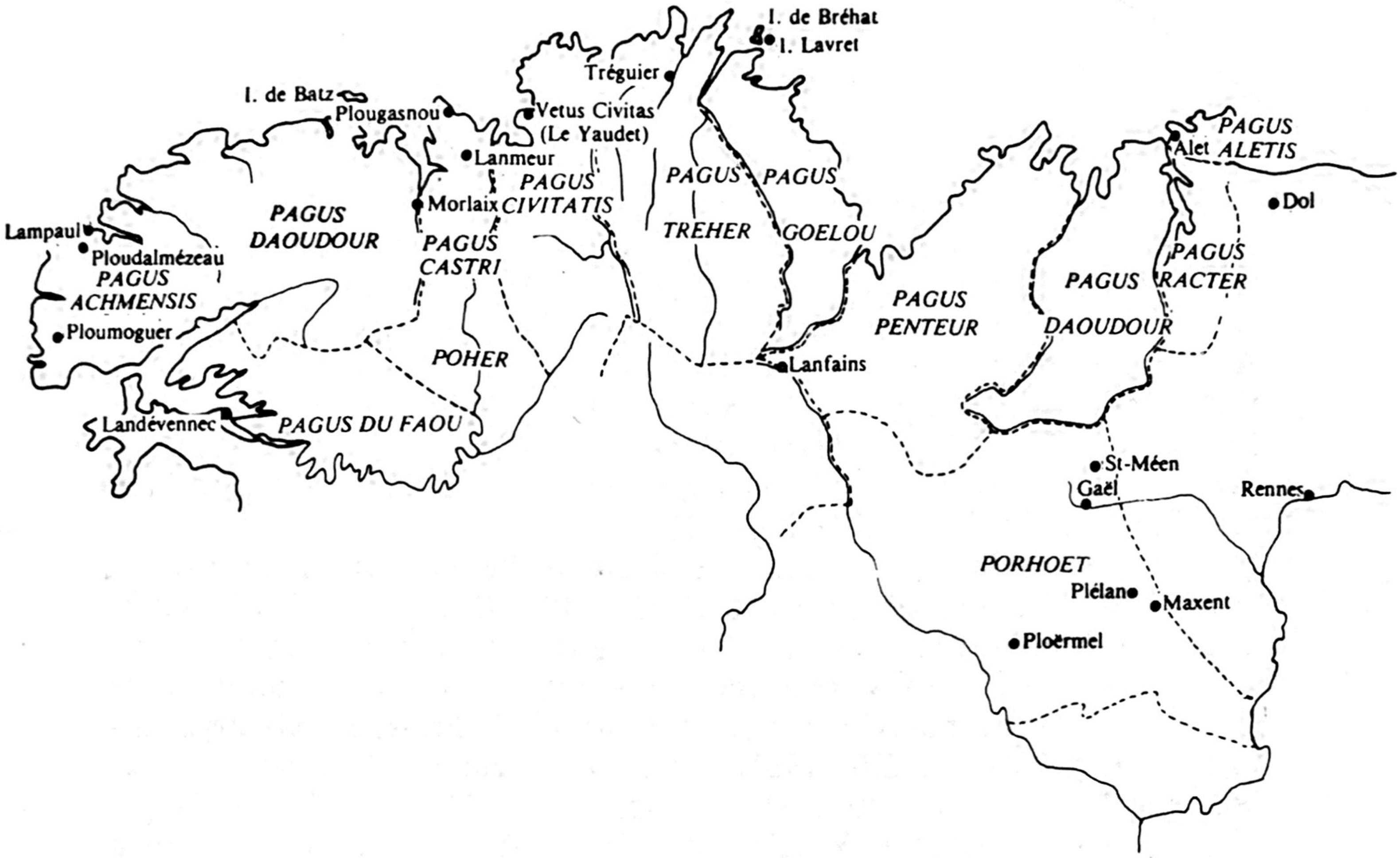
Le *pagus Civitatis* devait en effet son nom à la *Vetus Civitas,* aujourd'hui Le Yaudet en Ploulec'h, siège d'un diocèse éphémère entre la fin du Ve siècle et le début du VIe ; on en ignore la limite occidentale en raison de l'incertitude qui pèse sur le *pagus Castelli* ; vers l'est, elle devait suivre le Léguer. Le *pagus Treher,* à l'origine du moderne Trégor, devait être alors circonscrit entre le Léguer et le Leff. C'est le plus anciennement connu puisque, comme nous le savons déjà, il est cité dès 616 dans le testament de Bertrand, évêque du Mans. Le *pagus Guoelou* est le même que le *Welamensis pagus* de la Vie de saint Guénolé du IXe siècle qui y localise l'archipel de Bréhat ; il bordait la côte ouest de la baie de Saint-Brieuc. Le *pagus Penteur* qui donna son nom au Penthièvre, s'étendait du Gouët, sans doute, à l'Arguenon qui, avec la Rance, formait les limites marquées par deux cours d'eau d'un nouveau *pagus Daoudour,* futur Poudouvre. Reste le *pagus Racter* dont les frontières bien connues à l'époque

moderne n'englobaient qu'une quinzaine de paroisses sur la rive droite de la Rance au sud du *pagus Aletis*. Ce dernier, que ne mentionne pas la *Vita prima Tudualis,* est cité par Bili dans sa *Vita sancti Machutis* ; il ne couvrait lui aussi qu'une dizaine de paroisses modernes entre Alet et Cancale ; comme le *pagus Castelli* ou le *pagus Civitatis,* il devait son nom à une agglomération antérieure à l'immigration bretonne. Au contraire, le *pagus Racter* signifie en breton ancien le pagus « de l'est », dénomination qui a dû être relativement tardive, quand l'immigration se fut stabilisée et que son cadre fut déterminé. Il convient toutefois de remarquer que Dol était situé encore plus à l'est et que ce célèbre monastère fondé vers 530-540 ne semble pas avoir donné naissance à une circonscription particulière ou, même, avoir été inclus dans une circonscription qui aurait fait partie de l'organisation générale de la Domnonée.

La Domnonée comptait encore un autre *pagus,* le Pou tro coët, « le pays au-delà des bois », futur Porhoët, qui au sud des *pagi Penteur* et *Daoudour* devait s'étendre jusque vers l'Oust. Beaucoup plus étendu que les autres, sans issue maritime, c'était plutôt une vaste région qui avait échappé à la division primitive en *pagi*.

Hors de la Domnonée, on ne dispose que de mentions tardives dans les cartulaires de Landévennec et de Quimper qui citent les *pagi* de Cap-Caval, du Faou, de Cap-Sizun et de Fouesnant. Plus au sud, on connaît le *pagus Reuvisii* ou pays de Rhuys mentionné par la Vie de saint Gildas et le Poubelz entre Auray et Hennebont.

Ces *pagi,* dont on ignore ce qu'ils représentaient exactement, sont de taille sensiblement plus réduite que les *pagi* francs qui étaient des circonscriptions administratives à la charge d'un comte. En revanche, ils ressemblent beaucoup aux *hundreds* de Cornwall qui, eux aussi, s'étendent de la mer vers l'intérieur des terres ; l'un d'eux s'appelait d'ailleurs le *pagus Tricurius* et celui de Powder offre le préfixe *pow* issu également de *pagus*. Comme les *pagi* bretons, ils coïncident avec des plateaux cultivables et non comme au pays de Galles avec des territoires de tribus pastorales dont ils portent le nom. Enfin, en Bretagne, leur réseau apparaît le plus nettement au nord de la péninsule où l'immigration semble avoir été la plus dense. Cela suffit-il à prouver que le modèle en fut importé d'outre-Manche ? Le terme *pagus* est d'origine latine mais peut-être aussi gauloise ; il apparaît d'abord sous la plume de César. En outre, trois au moins de ces *pagi* doivent leur nom à une agglomération gallo-romaine ; si Alet survécut durablement, il n'en fut pas de même pour Carhaix et surtout pour Le Yaudet qui sont à l'origine l'un du *pagus Castelli* et l'autre du *pagus Civitatis*. Il est évident que ceux-là au moins sont antérieurs à la conquête bretonne même s'ils furent alors quelque peu rognés par des créations nouvelles, notamment le *pagus Aletis* au




*Les pagi de la Domnonée au haut Moyen-Age d'après R. Couffon.*

profit du *pagus Racter.* On peut même se demander si ces circonscriptions ne sont pas propres au vieux fond armoricain car on en connaît d'identiques hors de la zone soumise à l'influence bretonne : au nord de la péninsule, c'est le cas du Coglais et du Vendelais ; au sud de la Loire, celui du pays de Retz et des *pagi* des Mauges et d'Herbauge qui apparaissent tardivement, démembrés de la cité des Pictons mais dont l'existence de fait devait être beaucoup plus ancienne.

Il est donc difficile, en ce qui concerne les premières dynasties princières de Bretagne, de démêler la légende de l'histoire. De même, la reconstitution des premières grandes circonscriptions demeure largement conjecturale. En revanche, grâce à la toponymie, on connaît beaucoup mieux l'implantation des groupements de base et l'étude de leurs caractères comme de leur répartition conduit à nouveau aux grands problèmes posés par l'immigration bretonne : sa densité, les limites de son influence, l'importance du substrat primitif.

# BIBLIOGRAPHIE

Les principaux passages de Grégoire de Tours relatifs au Vannetais sont reproduits par L. FLEURIOT, **Les Origines de la Bretagne, op. cit.** dont le texte comporte, sur ce sujet également, de nombreuses remarques intéressantes. Le dossier sur le sarcophage supposé de Waroc dans la chapelle Saint-André de Lomarec en Crach, dû à P. André, G. Bernier et L. Fleuriot figure dans **AB**, t. 77, 1970, pp. 629-653. Sur Caradoc de Vannes, les opinions de G. PARIS et de F. LOT figurent dans **Romania**, t. 28, 1899, pp. 214-231 et 568-578 et l'article de R.S. LOOMIS, « L'étrange histoire de Caradoc de Vannes » dans **AB**, t. 70, 1963, pp. 165-175.

L'intérêt de la Vie de saint Gurthiern a été mis en valeur par M. DEBARY, « Saint Gurthiern », **MSHAB**, t. 40, 1960, pp. 17-27. L'essentiel de la bibliographie relative à saint Samson a été donné dans l'avant-propos.

Les traditions insulaires relatives à Conomore, Erec et Enide ou Budic de Cornouaille sont rapportées par R. BROMWICH, **Trioedd Ynis Prydein - The Welsh triads,** Cardiff, 1961. Sur la ou plutôt les dynasties de Cornouaille, l'essentiel de ce que l'on sait figure dans R. LATOUCHE, **Mélanges d'histoire de Cornouaille (Ve-XIe siècle),** Paris, 1911 dont l'hypercritique a été nuancée par A. OHEIX, « L'histoire de Cornouaille d'après un livre récent », **BSAF,** t. 39, 1912, pp. 3-24. Voir aussi D.B. GREMONT, « Recherches sur saint Mélar, Mélor ou Méloir », **BSAF,** 1973, t. 101, pp. 285-361.

Au sujet du vieux breton, synthèse rapide dans F. GOURVIL, **Langue et littérature bretonnes,** Paris, 1960. La thèse de F. FALC'HUN a été citée au premier chapitre. Du même auteur, « Doctrine de J. Loth sur les origines de la langue bretonne », **Revue de linguistique romane,** t. 30, 1966, pp. 324-343. L. FLEURIOT, **Le Vieux Breton. Eléments d'une grammaire,** Paris, 1964, a fait le point de la question dans **Les Origines de la Bretagne, op. cit.,** pp. 64-69 et, plus récemment, après avoir examiné ce qui nous reste du gaulois d'Armorique dans « Du gaulois au breton ancien en Armorique », **BSAF,** t. 109, 1981, pp. 165-194.

Pour les *pagi,* voir R. COUFFON, « Les « pagi » de la Domnonée au IXe siècle d'après les hagiographes », **MSHAB,** t. 24, 1944, pp. 1-23 et P. FLATRES, « Les divisions territoriales de Basse-Bretagne comparées à celles des contrées celtiques d'outre-mer », **AB,** t. 63, 1956, pp. 3-17. Sur un point particulier : H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le « pagus Racter » et le Clos-Ratel », **Mélanges J. Loth,** Rennes, 1927, pp. 300-306.

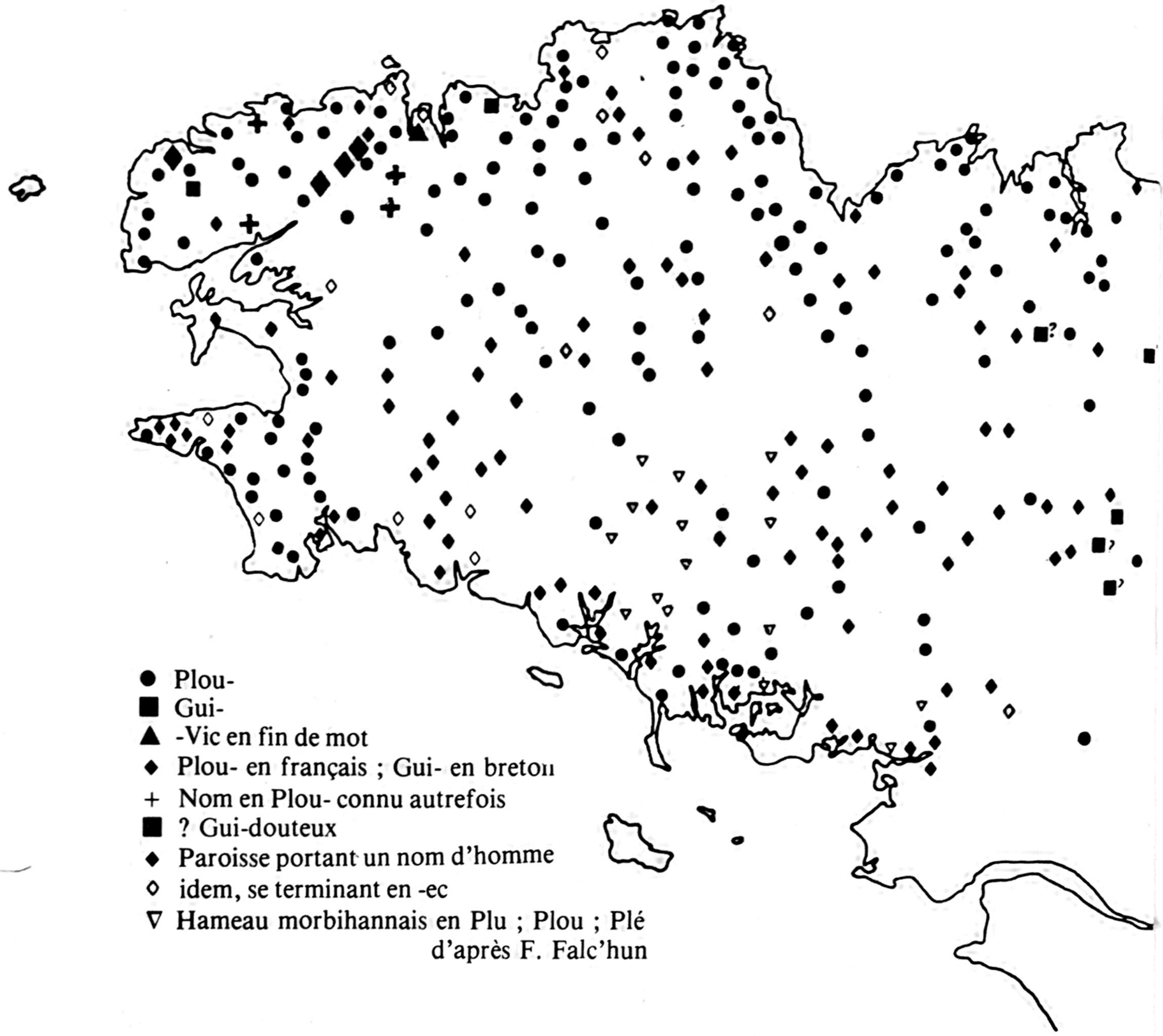
# CHAPITRE QUATRE

# IMPLANTATION HUMAINE ET TOPONYMIE

L'immigration bretonne a déterminé au niveau des établissements humains une toponymie d'une richesse particulière qui fournit de précieux éléments tant pour l'étude de l'installation des nouveaux venus que pour celle des premiers temps de leur histoire religieuse. En effet, la majorité de ces noms de lieux sont construits à partir du nom d'un saint propre au monde brittonique et à l'aide d'un préfixe qui permet à la fois de déterminer la nature de l'établissement que ce nom désigne ainsi que la date approximative de sa fondation. Mais la toponymie bretonne n'a pas fait disparaître tous les noms plus anciens dont le nombre s'accroît à mesure que l'on s'éloigne de l'ouest de la péninsule ; ceux-là aussi présentent des caractères originaux. Pourtant, il est bien difficile de tracer une ligne de démarcation entre la zone bretonne et la zone romane d'autant que l'on attribue parfois maintenant aux effets de la persistance d'un substrat gaulois ce que l'on croyait d'ordinaire être le résultat de l'influence romane.

## LES NOMS EN PLOU-

Les plus célèbres des toponymes bretons sont les noms en Plou- auxquels on peut rattacher les noms en Gui-. Avec les noms en Lan-, ils forment le groupe des noms de lieux qui se rapportent à l'organisation religieuse. Les noms en Loc- font aussi partie de ce groupe mais on les considère généralement comme postérieurs, à quelques exceptions près, à la période qui nous occupe ici. Une autre catégorie




*Les paroisses en Plou- et en Gui- ou portant un nom d'homme*

se rapporte plutôt à l'organisation sociale, sinon socio-économique : ce sont les noms en Tré-, ceux en Lis-, encore peu étudiés, plus les noms en Ker- qui plus sûrement encore que ceux en Loc- sont postérieurs au Haut Moyen Age.

Les noms en Plou- sont contemporains de l'immigration bretonne tout comme les noms en Lan- et en Tré- ; ils ont d'ailleurs les mêmes personnages pour éponymes. Toutefois, ils revêtent une importance particulière puisqu'ils s'appliquent à un grand nombre de paroisses de l'Ancien régime, devenues nos communes actuelles. En 1789, ils représentaient 43 % des paroisses du diocèse du Léon, 30,2 % de celles du diocèse de Tréguier, 29,5 % de celles du diocèse de Saint-Brieuc, 21 % de celles du diocèse de Quimper, 13 % de celles du dio-

cèse de Vannes, 8,7 % de celles du diocèse de Saint-Malo ; il y en avait enfin 5 dans le diocèse de Dol et 1 dans ceux de Rennes et de Nantes.

Le terme plou vient du latin *plebs* qui désigne une communauté de fidèles ou, si l'on préfère, une paroisse. Nous y reviendrons. Nous le rencontrons dans les toponymes le plus souvent sous cette forme. Toutefois, certains plous n'en sont pas : ils sont issus par métathèse du terme *poul* « mare », « étang » comme à Ploumanac'h (en Perros-Guirec) et Plomarc'h est un ancien Portzmarc'h. Inversement, en Cornouaille, les noms de paroisses en Poul- sont d'anciens plous : Poullaouen, Pouldreuzic, Poullan, etc. Plou a également abouti à des graphies très diverses en Ploe, surtout dans le Vannetais, Plo surtout dans le Finistère, Plé- au nord-est, Plu- surtout dans les Côtes-du-Nord et Pleu- un peu partout. D'autres formes sont moins évidentes comme Plaudren, Plabennec, Planguenoual et surtout Plaintel (Pleneventer au XIIe siècle). Certains noms ont des doublets à l'intérieur même de la zone bretonnante comme Ploubazlanec et Plobannalec, Plouëzec et Plouëc, Ploumoguer et Ploumagoar ou dans la zone aujourd'hui romane ou plus précisément gallo : Plougastel et Pléchâtel, Plounéventer et Plaintel, Plozévet et Plémet. Ces doublets concernent surtout les toponymes construits avec des noms communs comme *moguer* « mur », « ruine », ou *castel*. Quinze pour cent en effet des toponymes en Plou- sont formés à l'aide de noms communs ; citons, outre les précédents, Plusquellec d'*askoleg* « chardonnaie », Ploëzal de *sal* « château », Plouguer de *caer* « lieu fortifié », Plélan (et aussi Plélauff) de *lan* « monastère ». Quelques-uns sont composés avec un nom propre de lieu comme Péaule, *Plebs Gavele* au XIe siècle qui a dû emprunter son nom à celui donné à l'estuaire de la Vilaine, *Ster Gavele*. Cinq pour cent, enfin, sont construits avec un adjectif : Pleumeur, Pleubihan, Plounévez ; définis ainsi par rapport à d'autres, ce sont donc les plus tardifs.

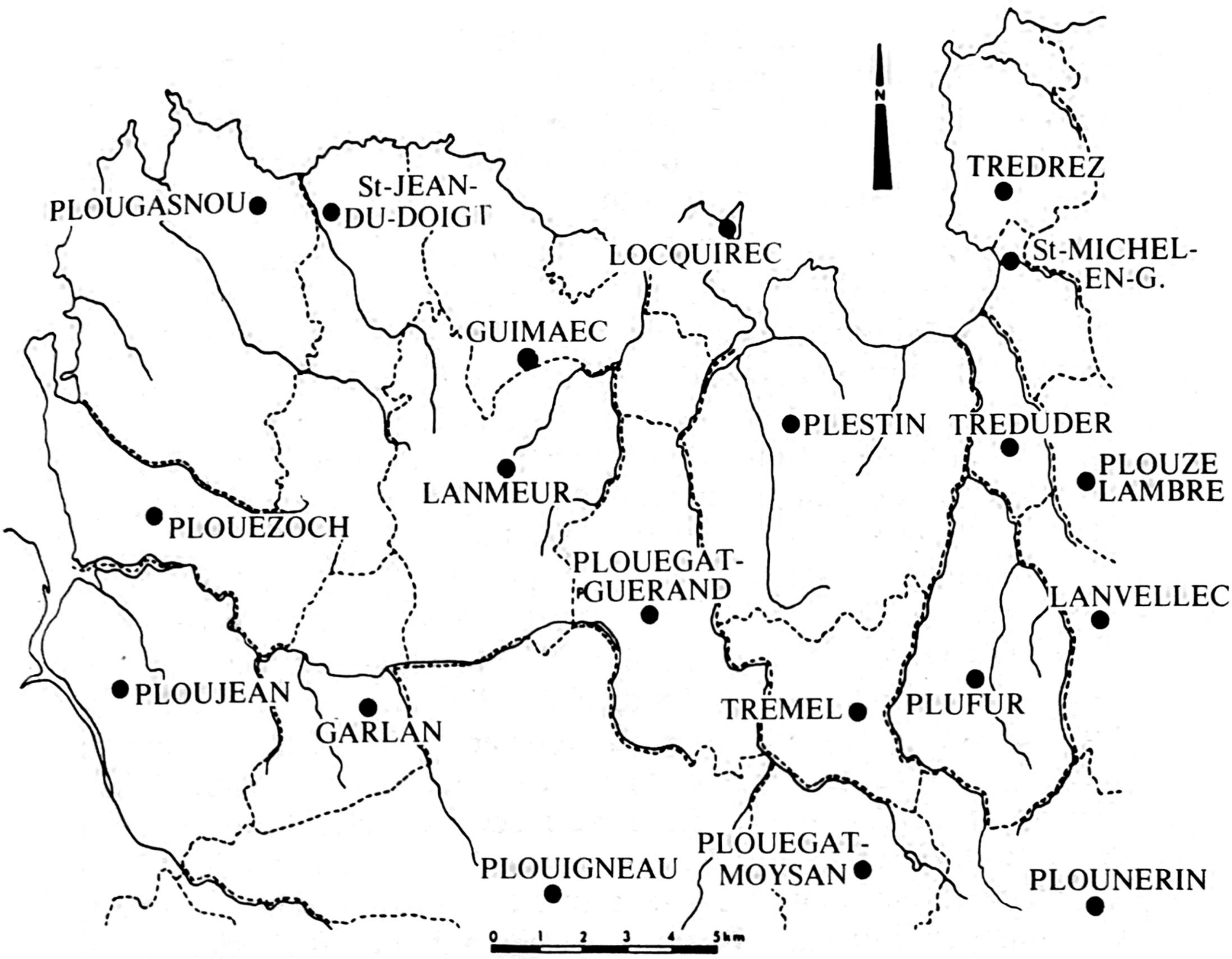
Les autres plous, soit plus de 75 %, sont déterminés par le nom d'un personnage tenu dans la plupart des cas pour un saint. En effet, un peu moins du tiers de ces éponymes, comme l'a établi B. Tanguy, sont inconnus ou, plutôt, ne sont pas considérés comme des saints. Un autre tiers est formé de personnages attestés comme saints mais dont on ne sait rien. Le dernier tiers ou un peu plus réunit des saints peu ou bien connus. Ces derniers sont rarement honorés dans l'Eglise entière ; même le saint Pierre de Ploubezre et le saint Jean de Ploujean ne se rapportent pas nécessairement aux apôtres de ce nom. Les grands saints d'origine gauloise ne sont guère mieux représentés : aucun plou ne porte le nom de Samson ou de Gildas ; Pleucadeuc doit son nom à saint Cadoc, Plédéliac à saint Téliau et Pléboulle peut-être à saint Paul Aurélien. Quelques saints sont éponymes de plusieurs plous sans que l'on sache s'il s'agit du même personnage

comme Miliau à Guimiliau, Ploumilliau et Pluméliau, Agat ou Egat à Plouégat-Guerrand, Plouégat-Moysan et Plouagat. Parmi ceux qui sont inconnus, il y en a qui le sont au point qu'on les a peut-être confondus avec un nom commun comme Hozec qui est à l'origine de Plouézec, Plouëc-du-Trieux et Ploeuc-sur-Lié.

Les plous ne sont pas également répartis. Très nombreux dans le Léon et jusqu'au Léguer, ils sont plus dispersés, surtout dans l'intérieur, en Domnonée jusqu'à la Rance. Au sud, ils ne sont nombreux qu'à l'ouest de Quimper ; il y en a dans le Vannetais mais, à deux ou trois exceptions près, aucun entre le Steir et le Blavet. Cependant, dans cette zone, il ne manque pas de noms de lieux qui sont des hagionymes isolés sans préfixe comme Edern, Beuzec, Cléder, Riec, Briec ou Gulvain ou même des noms communs comme Bannalec « genêtaie », plus nombreux là que dans le Léon ou le Haut-Vannetais. Peut-être faut-il les considérer aussi comme des plous qui n'en auraient pas eu le nom, selon un usage que l'on retrouve en Cornwall. Il existe aussi dans le Trégor une zone analogue mais plus restreinte où voisinent avec quelques noms en Plou- des hagionymes tels Cavan, Louannec, Servel, Pédernec, Louargat et Guénézan. Deux plous seulement sont situés au-delà de la Vilaine : Pléchâtel et Plessé qui ne doit pas être un ancien « plessis » à en juger par la forme Plebs Sei au IX[e] siècle.

Les plous font preuve d'une remarquable stabilité : il y a peu de cas où ils sont devenus de simples villages comme Plouganou supplanté par Ploumagoar ou Plorec aujourd'hui en Erquy. Une seule exception, le Vannetais où F. Falc'hun a repéré 18 plous qui ne sont plus aujourd'hui que des hameaux ou des écarts : il voit là des centres paroissiaux de fondation bretonne détruits au cours des guerres qui marquèrent l'établissement du Bro-Waroc.

Ces plous ont disposé d'un finage cohérent qui formait ce que l'on appelle la paroisse primitive. L'étude de leurs limites ont fait l'objet des recherches de R. Couffon pour les anciens évêchés de Léon, Tréguier, Saint-Brieuc et Quimper. La région Morlaix-Plestin est la mieux connue car elle avait déjà été étudiée par R. Largillière. Ces paroisses primitives occupent des plateaux ou des portions de plateau, cernés par des accidents géographiques, essentiellement des vallées dans ce pays où « le relief est en creux ». Parfois, elles sont parvenues intactes jusqu'à nos jours comme, par exemple, Plouézoch. Ou alors il suffit d'y ajouter la ou les succursales (ou « trèves ») qui en dépendirent jusqu'à la Révolution, sinon plus tard comme à Plestin dont Trémel fut une trève jusqu'en 1839 ou à Plougasnou à qui l'on ne sait d'ailleurs s'il faut lui accorder tout le territoire actuel de Saint-Jean-du-Doigt dont la limite orientale paraît artificielle. D'autres sont beaucoup plus difficiles à déterminer et à circonscrire car on ignore lesquelles des paroisses plus tardives qui les




*Les paroisses et leurs limites dans l'ouest de l'ancien diocèse de Tréguier.*

entourent dépendaient d'elles primitivement. C'est le cas, entre autres, dans le Trégor, de Pleumeur-Bodou à qui R. Couffon croit pouvoir attribuer tout le territoire entre Lannion et Perros-Guirec.

L'étendue de ces paroisses est très variable ; en règle générale, elles sont moins étendues sur la côte qu'à l'intérieur. Ainsi, Ploubazlanec n'a jamais dû couvrir plus que ses 1 502 hectares actuels alors que Bothoa (aujourd'hui Saint-Nicolas-du-Pélem) avec ses trèves de Kérien, Lanrivain, Canihuel et Sainte-Tréphine atteignait près de 14 000 hectares sur 20 km du nord au sud et 13 de l'est à l'ouest. Seules, les paroisses qui bordent la rade de Brest et le fond de la baie de Douarnenez sont aussi vastes que celles de l'intérieur : Plomodiern plus Saint-Nic atteignait 6 500 ha, mais Ploeven a dû être démembrée par la création de Plonévez-Porzay qui elle-même, plus tard, perdit Cast, Quéméneven et Locronan ; on peut donc estimer qu'à l'origine la paroisse primitive de Ploeven couvrait 11 628 ha.

A cette exception près, les paroisses primitives ont donc une étendue qui est fonction à la fois des conditions naturelles plus favorables

à proximité du littoral et du caractère de l'immigration bretonne qui se fit progressivement vers l'intérieur plus pauvre et moins peuplé : il est en effet évident qu'au moment de leur érection, les paroisses primitives devaient regrouper partout *mutadis mutandis* un groupe à peu près équivalent de paroissiens.

Un certain nombre de paroisses primitives, au lieu d'être désignées par le terme plou, le sont par le radical Gui-. Comme plou, mais encore plus nettement, le mot *gwic* est un terme d'origine latine, *vicus*. *Vicus* était d'ailleurs d'usage dans la partie franque de l'Armorique où on le retrouve sous les formes Visseiche (*Vicus Sepiae* « le *vicus* de la Seiche ») ou Vieux-Vy (*Vetus Vicus,* « le vieux *vicus* »). Grégoire de Tours en fait un synonyme de « paroisse » : nous retrouvons en Bretagne cette identité avec plou. Les noms en Gui- sont essentiellement localisés dans le Léon ; on peut y ajouter Guiscriff et Guimaëc, mais, à la limite du monde franc, si Guichen est peut-être le « Vieux-Gwic » (Gwic-hen), Guipry, Guipel, Guignen et Guitté ne paraissent pas être l'équivalent de plous. Toujours dans le Léon, certains de ces toponymes servent à désigner en breton le chef-lieu ou « bourg » de certains plous : Guikerné pour Plouguerneau, Guinéventer pour Plounéventer, etc. ; jadis, cet usage était beaucoup plus répandu sur le Léon, l'ouest du Tréguier et le nord-ouest de la Cornouaille. Certains, en revanche, sont relativement récents : Guiclan, Guimiliau et Guipavas ont ainsi succédé à d'anciens Ploelan, Ploemiliau et Ploebavas. Tous sont construits avec un nom de saint à l'exception d'un seul, Henvic « le vieux *vicus* » et l'on ignore le nom de la paroisse dont il devait être le centre.

Chaque plou a un chef-lieu ou bourg qui, lui aussi, a fait preuve d'une grande stabilité à travers les siècles et qui porte le même nom de saint précédé de Plou- ou de Gui- : l'on ne connaît que quatre « Vieux-Bourg » à Pléhérel, Plénée-Jugon, Plouëzec et Plouguenast. Si le plou borde la mer, le bourg en est généralement éloigné. Il n'est pas non plus établi sur un cours d'eau ou sur une position stratégique. Dans 80 % des cas, il est situé sur un versant dont 42 % sur le versant nord. Cinquante pour cent sont établis entre 50 et 100 m d'altitude mais près de 20 % sont à plus de 150 m. Par conséquent, dans la mesure où les conditions géographiques n'ont pas joué un rôle déterminant dans la localisation de ces bourgs, cela conduit à poser le double problème de la nature et de l'origine des plous et des gwics.

Leur nature, il est vrai, ne prête plus guère à discussion. Partant du récit, rédigé au IX<sup>e</sup> siècle, de la Vie de saint Guénolé qui décrit l'installation de Fracan, accompagné de tous les siens, dans l'endroit qui porte encore de nos jours le nom de Ploufragan, c'est-à-dire « le plou de Fracan », La Borderie avait voulu donner au plou une signification civile plus que religieuse. Pour lui, ce n'était pas à propre-

ment parler le territoire d'un véritable clan celtique mais plutôt celui d'une communauté nouvelle qui avait pour fondements non pas les liens du sang « mais ceux non moins forts de la souffrance, du péril et de l'exil bravés et supportés en commun ». A leur tête déjà, il y aurait eu les machtierns que nous retrouverons à l'époque carolingienne. J. Loth ne souscrivait pas à cette théorie : pour lui le plou avait un caractère avant tout ecclésiastique. R. Largillière consacra au sujet une bonne partie de sa thèse ; il en conclut que les plous étaient nés des efforts des missionnaires venus de Grande-Bretagne, en particulier du pays de Galles « pour réévangiliser les populations bretonnes arrivées en désordre dans l'Armorique ». Ce clergé, afin d'assurer le culte dans les meilleures conditions, groupa les fidèles en communautés dans le cadre d'unités géographiques faciles à parcourir. Chacun de ces missionnaires, considéré comme un saint, devint l'éponyme de la paroisse qu'il avait établie. Ils n'en avaient pas importé le modèle d'outre-Manche où ces circonscriptions, à base territoriale, furent établies seulement au XII^e^ siècle sous l'influence des Anglo-Français.

Depuis quelques années, l'étude de la question a été renouvelée grâce à la fois à une meilleure connaissance du passé armoricain et à l'utilisation de l'histoire comparative. B. Tanguy a insisté sur le sens ecclésiastique du terme. Dès le III^e^ siècle, la *plebs* désigne dans le monde romain les fidèles par rapport à l'*ordo* qui regroupe le clergé. A partir du IV^e^ siècle, ce terme fut concurrencé par le grec *paroecia* qui, en gallo-roman supplanta *plebs*. *Plebs* se maintint toutefois en rhéto-roman (*plaif*), en italien (*pieve*, cf. Pieve di Cadore et en Corse Pieve) et, plus tard, en brittonique (gallois *plwyf,* cornique *plu*). Dans les actes du cartulaire de Redon, *plebs* désigne toutefois la paroisse jusqu'au XII^e^ siècle ; il y a même un acte de 833 où *parrochia* est encore utilisé dans le sens de diocèse dans la même phrase où *plebs* désigne une paroisse : *in plebe nuncupata plebe Huiernim, in parrochia Venedie,* « dans la paroisse de Pluherlin, dans le diocèse de Vannes ».

R. Largillière ne précise pas l'époque de la création des plous mais il découle de ses recherches qu'ils doivent être légèrement postérieurs à la grande vague d'immigration et qu'ils sont contemporains de l'époque où les Bretons ont vraiment été maîtres du pays : ils ont donc dû être établis pour la plupart au cours du VI^e^ siècle et dans la première moitié du VII^e^. Comme le terme continua d'être d'usage courant ainsi que nous venons de le voir, on a pu cependant en créer pendant longtemps encore : c'est certainement le cas des cinq Plounévez ou Plonévez « le nouveau plou » ; ils furent toutefois certainement établis avant le X^e^ siècle.

Certains plous ne sont-ils pas plus anciens que l'immigration bretonne, du moins en ce qui concerne leurs limites ? Nous savons en

effet que les Bretons ne se sont pas installés en une seule vague dans un *no man's land* dépourvu de toutes structures préexistantes. L. Pape a fait remarquer que les Ploumoguer ou Ploumagoar font référence à des murs ou à des ruines, gallo-romains selon toute vraisemblance, les Plougastel à des *castella,* le cas le plus caractéristique étant celui de Plouguer (Plou-Caër) qui englobait ce qui restait de Carhaix-Vorgium. Les uns et les autres étaient-ils vides de tout occupant antérieur ? D'autre part, toutes les paroisses que l'on peut considérer comme primitives n'étaient pas des plous, qu'il s'agisse par exemple de Fouesnant, de Sizun ou de Commana. Tout le monde n'est pas non plus d'accord pour reconnaître des plous dans les noms qui sont formés du seul éponyme comme Edern, Briec ou Cavan ; d'ailleurs Gouesnou, situé, il est vrai, dans le Léon, s'est jadis appelé Languesnou et non Plouguesnou. L. Pape a également remarqué en ce qui concerne le Bas-Tréguier étudié précisément par Largillière que sur 33 plous, 15 au moins sont établis sur des voies romaines ; mieux encore, sur l'axe Morlaix-Saint-Brieuc, leurs bourgs se succèdent à des distances sensiblement égales, comprises entre 8 et 11 km. Par conséquent, les immigrants sont venus donner une vie nouvelle et un nom nouveau à des établissements qui existaient déjà : ils l'ont fait au VI^e^ siècle mais bien plus tôt aussi, dès le IV^e^, lorsqu'ils furent appelés à participer à la défense de l'Armorique. De la même manière, P. Quentel voit dans les *vici* ou *gwic* des postes militaires du IV^e^ siècle : de fait, on ne rencontre de noms en Gui- pratiquement que dans le Léon où durent arriver les premiers groupes d'insulaires. Il y eut ensuite confusion lorsque des plous prirent ces *vici* pour centre mais ces toponymes sont bien les premiers témoins de la présence bretonne en Armorique.

Le dernier à s'être intéressé à la question, G. Bernier, a d'abord insisté sur l'intérêt d'une comparaison avec les *pieve* de l'Italie du nord qui se développèrent au IV^e^ siècle dans la partie de la péninsule la plus pauvre en villes, ce qui montre bien que la *plebs* est « une institution en rapport avec l'importance de la vie rurale et la faiblesse de l'urbanisation ». A l'origine, ces *pieve* eurent un ressort juridictionnel étendu et leurs pasteurs disposaient de pouvoirs importants dont ailleurs une partie relevait normalement de l'évêque. Bien entendu, ces *pieve* adoptèrent des limites qui existaient déjà : par conséquent, ecclésiastiques dans leur nature, ces *pieve* ont néanmoins un caractère civil dans l'origine de leur ressort. Les *pieve* ont donc bien des traits en commun avec les plous bretons. Mais G. Bernier distingue deux sortes de plous. Ceux du V^e^ siècle, centres baptismaux établis dans d'anciens *vici,* gros villages plutôt que postes militaires et dont le nom ne comporte pas un nom d'homme puisqu'ils existaient depuis fort longtemps. Ce serait par exemple le cas dans le *pagus Achmensis* de Ploudalmézeau, l'ancienne *plebs Telmedoviae* dont on

peut sans doute localiser le *vicus* primitif dans le village actuel de Guitalveze coz, ou encore en Cornouaille le cas de Guiscriff dont dépendaient alors Gourin et les paroisses voisines. A ces premiers plous, comparables aux *pieve,* qui portent en fait un nom en Gui- (mais tous les toponymes en Gui- ne furent pas des *plebes* primitives et baptismales) et qui correspondraient à une évangélisation pré-bretonne, succéda une seconde vague beaucoup plus nombreuse au VI[e] siècle. Ces nouveaux plous, qui portent cette fois le nom de leur promoteur, adoptèrent parfois les limites des anciennes *villae.* Mais comme celles-ci étaient moins fréquentes et moins bien structurées que dans le reste de la Gaule, il fallut le plus souvent créer de toutes pièces le ressort de ces nouvelles paroisses.

Toutes ces recherches aboutissent donc sous des modalités différentes à la même conclusion : si les plous sont des circonscriptions à finalité religieuse établies à la suite de l'immigration bretonne, un certain nombre d'entre elles n'ont pas été établies *ex nihilo* mais ont adopté des limites beaucoup plus anciennes ou ont redonné une vie nouvelle à des centres qui existaient déjà. Nous reviendrons plus loin sur leur signification religieuse.

## LES NOMS EN LAN-

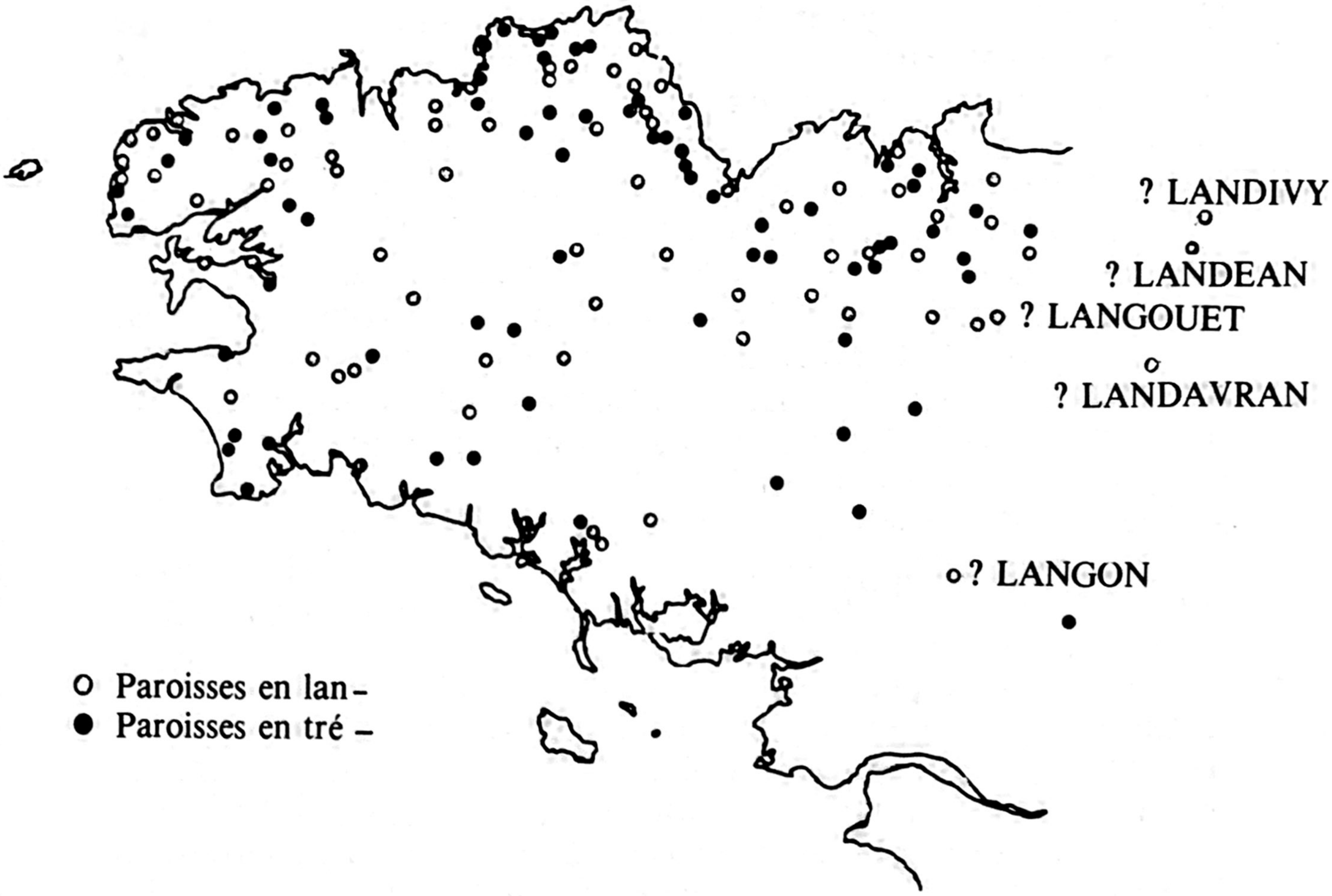
Les noms en Lan- ont pour radical un mot brittonique qui signifie « lieu consacré » à un saint, « enclos avec cimetière », « monastère » enfin. Ils s'appliquent moins fréquemment à des paroisses que les plous (24 contre 56 dans le Finistère, 28 contre 73 dans les Côtes-du-Nord, 9 pour 22 dans le Morbihan, seule fait exception l'Ille-et-Vilaine avec 8 Lan- pour 7 Plou-) mais ils désignent davantage de villages, de hameaux ou même de simples lieux-dits. Dans ce dernier cas — mais dans les autres aussi — il y a un risque sérieux de confusion avec le breton *lann* « lande », l'exemple le plus évident étant sans doute celui de Lanvaux. En particulier, lorsque Lan- est suivi du nom de la paroisse, il s'agit généralement des terres vagues qui servaient à la vaîne pâture* comme, par exemple, Lan-Yvias en Yvias (C.-du-N.). Une confusion est possible aussi avec *nant* « vallée », c'est sans doute le cas de Lantillac (Morb.) et en Saint-Nolff (Morb.), Lantivy est un ancien Nant-Dewy. Outre la graphie Lan-, on rencontre seulement Lam- à Lampaul et très vraisemblablement à Lamballe et Lau- à Laurenan (C.-du-N.), encore que ce dernier soit plus vraisemblablement un nom en loc.-. De plus, Jugon, La Harmoye (C.-du-N.),

Saint-Gonlay (I.-et-V.) et Lothey (Fin.) furent jadis des Lan- ; peut-être en fut-il de même pour La Méaugon (C.-d.-N.). Quelques Lan- sont suivis d'un adjectif : *coz, meur, nevez* ou *bihan,* d'un nom commun tel *ilis* « église » d'où Lannilis (Fin.) ou même d'un nom de lieu comme Landreguer, qui est la lan de Tréguier ou Lanleff qui est la lan de la rivière le Leff encore que dans ces deux derniers cas une forme primitive en Nant- soit tout aussi vraisemblable. Lanfains, à la limite des anciennes cités des Osismes et des Coriosolites, a pu être construit à partir du latin *fines* « frontière », que l'on retrouve à Feins (I.-et-V.) au contact des Coriosolites et des Riedones.

La plupart des noms en Lan- sont accompagnés, comme ceux en Plou-, d'un nom de saint. Ce sont quelquefois apparemment les mêmes : Lannédern et Plouédern, Lambezre en Ploumoguer et Ploubezre, Langanou en Caulnes et Plougasnou ou bien ce sont des éponymes pourtant différents comme cela a été avancé pour Lanildut et Ploërdut. Généralement, les saints qui leur ont donné leur nom sont tout aussi obscurs que ceux des plous.

De même, les lans sont inégalement réparties. Si l'on s'en tient aux quelque 70 paroisses de ce type, celles-ci sont presque toutes localisées près de la côte nord en trois ensembles : de part et d'autre de la Rance, entre Saint-Brieuc et Lanmeur et dans le Léon mais sans que l'on retrouve là la même concentration que dans le cas des plous. Il y en a moins de dix en Cornouaille, cinq ou six dans le Morbihan (Lanester, Landaul, Landévant, Langoëlan, Languidic et Lanvénéguen). En Ille-et-Vilaine, B. Tanguy, qui les a étudiées avec soin, retient Landujan, Langan, Lanhélin et Lanrigan mais il rattache Langon à l'ethnique gaulois Lingon et fait de Langouët la « lande du bois » = Lann-coët. Il écarte également trois toponymes du même type, situés nettement plus à l'est, que l'on a souvent attribués à des groupements bretons isolés en milieu franc ; pour lui, ce sont des dérivés du français « lande ». Il s'agit de Landavran près de Vitré, de Landéan, près de Fougères et, à une douzaine de kilomètres de là mais en Mayenne, de Landivy où l'on croit souvent reconnaître le nom de saint Dewy mais qui remonterait plutôt à un ancien Landa Vico attesté en 1240. Tous trois seraient donc aussi étrangers au monde celtique que Landigou ou Landisacq dans l'Orne. De la sorte, Lanrigan, près de Combourg, apparaît comme la lan paroissiale la plus orientale.

Les lans sont bien différentes des plous. L'institution était d'ailleurs déjà très répandue dans le pays de Galles et en Cornwall qui étaient ainsi parsemés de petits établissements religieux, tantôt petits monastères, tantôt simples oratoires d'ermites, si nombreux que, plus tard, ils ne purent tous devenir le siège d'une église paroissiale. En Bretagne, de la même manière, des moines établirent des lans auxquelles ils laissèrent leur nom. Il paraît logique d'admettre qu'une




*Les paroisses en Lan- et en Tré-*

partie des lans ont pu être fondées avant les plous mais on n'en a aucune preuve ; plus sûrement sont-ils les unest et les autres contemporains. Toutefois, le mot lan a été d'usage courant pendant fort longtemps ; on a seulement trois Lannevez et deux Langoz mais il paraît bien que la chapelle de Lansalaün à Paule, dédiée à Notre-Dame-du-Folgoët ait eu pour éponyme un certain Salaün qui vivait vers 1350.

Les lans disposaient certainement des terres nécessaires à l'entretien de ceux qui y vivaient mais elles n'étaient pas initialement le centre d'une circonscription ecclésiastique ou plus exactement le centre d'une communauté de fidèles. Ce ne sont donc pas des paroisses primitives ; elles n'ont pas non plus donné naissance à des plous : leurs fondateurs cherchaient plus à vivre en ermites qu'à structurer des communautés de fidèles. Il y a bien quelques Plou-Lan : Poullan (Fin.), Guiclan (Fin.), ancien Poullan et les deux Plélan (C.-d.-N. et I.-et-V.) mais, pour Largillière, ces plous ont emprunté leur nom à une lan comme d'autres à un *castell*. Plus tard, un certain nombre

d'entre elles sont devenues des trèves ou de véritables paroisses mais aux dépens des paroisses primitives. L'exemple le plus célèbre est celui de Lanmeur (Fin.) dont le territoire n'est borné par aucune limite naturelle mais qui s'est étendu sur une paroisse primitive qui devait s'appeler * Ploumaëc, dont il ne reste plus qu'un fragment au nord de son bourg, Guimaëc, lui-même bordé de très près au sud par la limite de Lanmeur. D'autres sont parvenues à conquérir la moitié du finage de leur paroisse primitive, comme Landivisiau aux dépens de Plougourvest. Mais il en est aussi de plus modestes, la plus petite étant sans doute Lanvézéac, démembrée avant le XV[e] siècle de Caouënnec et de Cavan (C.-d.-N.), qui ne couvre que 176 ha.

## LES NOMS EN TRE-

Les noms en Tré- sont issus du terme brittonique *treb* qui se maintint en Cornwall sous la forme *trev* et surtout au pays de Galles où *tref* peut s'appliquer à la plupart des établissements humains, quelle qu'en soit la taille. Il a donc là un sens plus social que religieux ; c'est ainsi qu'il fut également utilisé en Bretagne où *treb* désignait une agglomération de taille et de fonction très variables. Ce pouvait être un simple hameau entouré de son terroir agricole qui portait aussi le nom de *treb.* Ce pouvait être aussi le siège d'une lan car tous les moines ne s'étaient pas nécessairement établis à l'écart de tout groupement humain : à Briec, la Tref Tugdual mentionnée dans le cartulaire de Landévennec est devenue Landudal (Fin.). Il y en eut aussi dont l'ermitage fut le noyau primitif, parfois éphémère, d'un village ultérieur : c'est le cas, par exemple, de Lanpabu, cité dans la **Vita prima Tudualis,** devenu Trébabu en Ploumoguer (Fin.). Ceux-là, on les reconnaît à ce qu'ils ont un saint pour éponyme. Il y a dû y avoir aussi des cas où une treb, en raison de sa situation favorable, fut choisie pour devenir le centre d'un plou qui l'absorba ensuite car il n'y a pas d'exemple de la forme Plou-tré. C'est pourquoi l'on ne connaît comme paroisses que des trebs qui, ultérieurement, furent démembrées d'une paroisse primitive. Le terme est d'ailleurs à l'origine de la trève, division de la paroisse aux époques médiévale et moderne, qui possédait sa propre église mais participait aux dépenses de l'ensemble de la paroisse à l'église de laquelle les tréviens devaient se rendre lors de certaines fêtes. Le même mot désigna aussi parfois la frérie, qui n'avait aucun caractère religieux mais qui servait de circonscription pour la levée des dîmes puis, plus tard, pour la perception des fouages.

On ne rencontre ces toponymes que sous la forme Tré- ou Tri-, plus quelques rares Tra- (Tramain, C.-du-N.). Il n'y a pas non plus de risque de confusion avec un autre mot ; aussi les 64 communes

actuelles de ce type ont-elles une étymologie beaucoup plus sûre que les 69 Lan-. On retrouve les unes et les autres dans les mêmes régions : Léon, Trégor, vallée de la Rance. Ils sont beaucoup plus rares ailleurs, quatre seulement dans le Morbihan. Il y en a 5 en Ille-et-Vilaine, Tréméheuc, proche de Lanrigan, est la commune la plus orientale de ce type. Il y en a une en Loire-Atlantique, Tréffieux, située à peu près sur la même longitude mais nettement plus isolée.

La plupart portent des noms de saints, les mêmes que les plous ou les lans, ce qui paraît prouver que les uns et les autres sont contemporains : Trédaniel (C.-du-N.) comme Ploudaniel (Fin.) et Pleudaniel (C.-du-N.), Tréméheuc (I.-et-V.) et Plumieux (C.-du-N.) dédiés à saint Maeoc, Trigavou (C.-du-N.) et Pleucadeuc (Morb.) consacrés à saint Cadoc. Il y a même des doublets : Tréhorenteuc (Morb.) et Trégarantec (Fin.), Tréméheuc et Tréméoc (Fin.). Rares sont ceux qui utilisent des noms communs comme Trégastel (C.-du-N.) ou Tressaint (C.-du-N.), des adjectifs comme Trémeur (C.-du-N.) ou des noms de lieu comme peut-être Trémuson (C.-du-N.). Il est parfois aisé de reconnaître leur paroisse primitive surtout quand ils en demeurèrent une trève comme Trémel pour Plestin (C.-du-N.) ; ailleurs, c'est moins évident comme dans le cas de Tréduder, proche de la précédente, paroisse dès le XIVe siècle, qui peut être issue de Plestin, de Plufur ou de Plouzélambre.

A côté de ces noms en Tré- qui ont été promus au rang de paroisse, il y en a beaucoup d'autres qui sont des villages, de simples hameaux ou même des lieux-dits. B. Tanguy en a ainsi relevé près de deux cents en Ille-et-Vilaine. En Haute-Bretagne, ils furent certainement plus nombreux que ceux qui subsistent encore car certains furent victimes des progrès du roman : plusieurs Tré- attestés dans le cartulaire de Redon ont disparu ou ne sont plus guère reconnaissables ; ainsi Trebuuiniau mentionné en 866 à Pluherlin est peut-être l'actuel Champ-Vinot. Leur étymologie, toujours dans cette région, est souvent difficile à établir ; les noms de saints sont plus rares et il y a davantage de noms communs du type Tré-coët ou Tré-Lann. Les noms en Tré- sont également très nombreux dans le Vannetais oriental mais on en trouve moins au-delà dans la zone où le breton se maintint après le XIIe siècle. Ils sont donc surtout fréquents là où les noms en Plou- sont rares et il semble que l'on ait cessé plus tôt à l'ouest qu'à l'est de créer ce genre de toponymes. D'ailleurs, on ne connaît de « nouvelle treb » ou Trénevez qu'en Haute-Bretagne. Dans les autres régions, on cessa bientôt d'employer ce terme dans le langage courant pour désigner un établissement humain : vers le Xe siècle, il fut délaissé au profit de Ker- et les noms en Tré- ne furent plus que des noms propres utilisés comme tels.

## LES NOMS EN LIS-

Les noms de lieux formés sur le radical Lis- ou Les- sont moins bien connus que les précédents ; ils ont été aussi moins étudiés bien que voilà plus d'un siècle que Pol de Courcy a attiré l'intention sur eux. Le mot vieux-breton *lis,* devenu *lez* (*llys* en gallois), comme le terme *treb* se rapporte à l'organisation civile et non religieuse ; il signifie la « cour » dans le sens d'une résidence seigneuriale. Sa chronologie est moins assurée que celle des termes précédents. Faute de mieux connaître l'organisation sociale des premiers temps qui suivirent l'immigration, on ne sait pas avec certitude si *lis* est aussi ancien que *treb* et en quoi il s'en distinguait vraiment. Deux indices plaident en faveur de son ancienneté : le fait que certains d'entre eux sont construits à l'aide de l'éponyme de la paroisse et celui qu'ils se retrouvent surtout là où les plous sont les plus nombreux. Le terme était d'usage courant au IX^e^ siècle puisque le cartulaire de Redon nous en a transmis une vingtaine d'exemples ; ce n'était pas un phénomène nouveau puisque parmi ces exemples il y a dès 826 une Lisnouuid, « la cour neuve » qui ne peut avoir été ainsi dénommée que par rapport à une plus ancienne, peut-être la Ranhenlis, « la vieille cour du *ran* » dont fait état un autre acte du cartulaire. Toutefois, il fut utilisé beaucoup plus tard : bien des châteaux des XI-XII^e^ siècles portent un nom avec ce radical sans que l'on puisse en déterminer l'ancienneté.

Très peu sont devenus des paroisses ou même des trèves : l'exemple le plus célèbre est Lesneven (Fin.) démembré de Plouider ; Le Leslay (C.-du-N.) est peut-être issu de l'anthroponyme Lay et Limerzel (Morb.) passe pour être la transcription d'*ecclesia martyrum.* Notons encore les communes modernes de Lescouët-Gouarec et de Lescouët-Jugon (C.-du-N.). En revanche, le radical entre dans la composition du nom de très nombreux villages — Lesconil (Fin.) est le plus connu —, hameaux et lieux-dits. Selon F. Gourvil, il y en aurait ainsi plus de 400 dans le Finistère, 120 dans les Côtes-du-Nord et 86 dans le Morbihan : le parallélisme avec la répartition des plous est frappante. B. Tanguy en a retrouvé une quarantaine en Ille-et-Vilaine, à peu près autant en Loire-Atlantique où ils sont surtout nombreux dans la presqu'île guérandaise et sur la rive gauche de la Vilaine : en Haute-Bretagne, ils coïncident donc plus avec les noms en Tré- qu'avec les plous. Dans le Finistère et notamment en Cornouaille, il y en a souvent plusieurs dans la même paroisse et l'un d'eux est fréquemment associé au nom de celle-ci ou de son éponyme : R. Largillière en a recensé 25 exemples mais il y en a bien d'autres du type Lesplomeur en Plomeur (Fin.). Cela se retrouve aussi, mais plus rarement (une dizaine d'exemples) en Haute-Bretagne, comme Lihallaire en Allaire (Morb.) ; toutefois, plus com-

mune est la construction avec le mot *coët* « bois », le vieux-breton *celli* « bosquet » ou des noms d'arbres ; de tels toponymes doivent être mis en rapport avec des défrichements : c'est le cas de 9 des 20 exemples du cartulaire de Redon.

## UN FAUX PROBLEME: LA « FRONTIERE » BRETONNE

L'existence de toponymes spécifiques de l'implantation bretonne a conduit les historiens à essayer d'en tirer parti pour délimiter jusqu'où s'étendait la *Britannia.* La tentative ne paraît pas avoir été entreprise avant qu'en 1863, l'éditeur du **Cartulaire de Redon,** Aurélien de Courson, dans ses « prolégomènes » au texte du cartulaire, n'assigne une frontière au territoire breton au début du IX[e] siècle, c'est-à-dire avant que les événements ne viennent bouleverser un *statu quo* certainement déjà ancien à en juger par la présence de noms en Plou-, en Lan- ou en Tré- aux abords mêmes de la zone romane. A l'aide des noms actuels, mais aussi grâce à ceux fournis par les documents d'archives, il détermina le tracé suivant. La ligne partait de la Loire à l'ouest de Donges et gagnait la Vilaine près de Bourg-des-Comptes en passant par ou à l'ouest de Campbon, Quilly, Plessé, Guéméné-Penfao, Pierric, Le Grand-Fougeray et Pléchâtel. Après avoir suivi la Vilaine, elle passait ensuite par Mordelles, Langouët, Lanrigan et Cuguen pour aboutir à l'embouchure du Couesnon.

J. Loth, après l'étude du cadastre, proposa à son tour en 1907 le tracé suivant, plus précis, mais qui ne diffère sensiblement du précédent que dans la région de Blain. Après avoir accordé à la colonisation bretonne Pornic et Paimbœuf au sud de la Loire, il traça la ligne de démarcation suivante : « elle part de la Loire à l'est de Donges en l'englobant, laisse un peu à droite Savenay, Nozay en englobant Blain, Le Gâvre, traverse Marsac, Lusanger en passant entre Conquereuil et Jans, laisse un peu à droite Bain, Poligné, Pléchâtel, Bourg-des-Comptes, Laillé, Pont-Réan, Bruz, Moigné, Le Rheu, L'Hermitage, Parthenay, Gévezé, Vignoc, traverse Langouët, Saint-Gondran, Saint-Symphorien, Guipel, Bazouge-sous-Hédé, Marcillé-Raoul, Noyal-sous-Bazouges (ou les laissant à droite), Cuguen, laisse un peu à droite Trans, Pleine-Fougères, Saints et va aboutir à la mer, à l'est de Roz-sur-Couesnon. »

En 1927, H. Quilgars proposa un nouveau tracé, très semblable aux précédents sur sa partie centrale. Toutefois, en Loire-Atlantique, il suivait la Vilaine, sauf la presqu'île guérandaise, le canton de Guéméné et une partie de celui de Blain. D'autre part, au nord de la

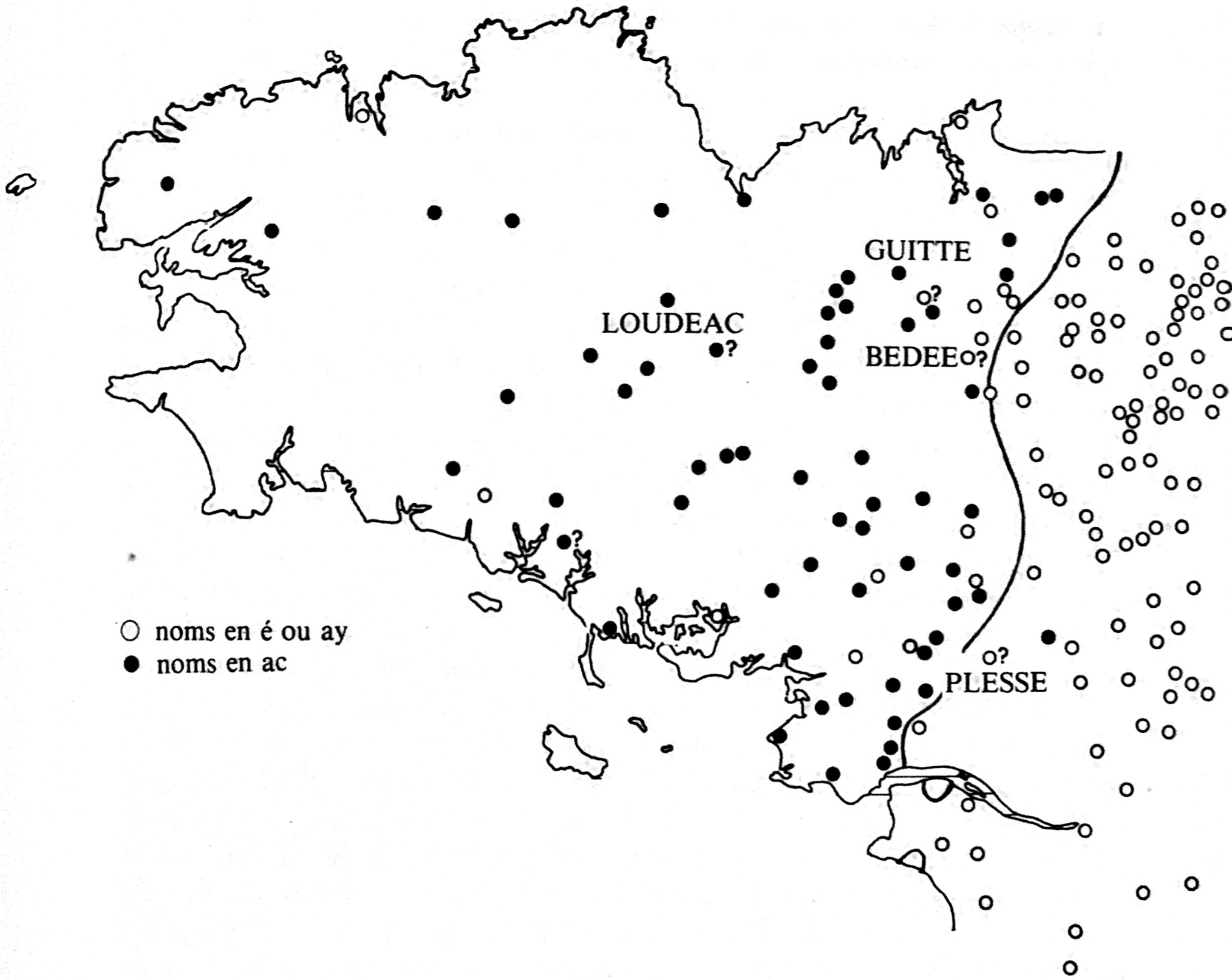
péninsule, le tracé, après avoir fait une pointe jusqu'au-delà d'Antrain, revenait à la Rance à La Ville-aux-Nonnains, laissant seulement dans le Pou-Alet une enclave bretonne à Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Coulomb et Cancale.

Le tracé apparemment rigoureux de ces « fontières » ne doit pourtant pas faire illusion. D'abord, rien ne prouve que la colonisation bretonne les ait partout bordées à la même époque : une avancée a pu se produire là alors qu'ici il y avait déjà recul ; ainsi, la colonisation des abords de la Rance a dû précéder celle des rives de la Vilaine. En outre, dans une zone qui fut ensuite recouverte par la toponymie romane, bien des noms bretons ont disparu ou ont été déformés au point d'être méconnaissables : il faut toute la science de B. Tanguy pour identifier un Tré-Riuvalt dans Tervaux en Combourg ou un Hens-Lis « la Vieille-cour » dans L'Enelais en Pléchâtel.

Surtout, ce tracé ne rend pas compte de deux éléments très importants qui prouvent qu'à l'intérieur même de cette limite, l'implantation bretonne ne s'est parfois réalisée que tardivement ou de manière incomplète : il s'agit de l'existence des noms en -ac et de la présence d'enclaves romanes qui subsistèrent bien au-delà de l'installation massive des Bretons en Armorique. Aurélien de Courson n'avait d'ailleurs pas soupçonné ce phénomène ; J. Loth y revint à plusieurs reprises ; de nos jours, les spécialistes sont loin d'être d'accord sur la signification à lui accorder. Comme en ce qui concerne les origines de la langue bretonne, ils sont divisés en deux camps dont il n'est pas inutile de rappeler ici les positions respectives. Les plus nombreux tiennent pour la théorie traditionnelle selon laquelle l'immigration bretonne a touché une région déjà passablement romanisée. Aussi n'a-t-elle pas triomphé partout d'emblée : ici, elle a réussi seulement à bloquer l'évolution vers le roman des toponymes antérieurs, d'où les noms en -ac ; là, elle a buté contre les îlots plus ou moins étendus où l'on a continué à utiliser durablement un dialecte roman. Comme *grosso modo,* l'immigration a été maximale à l'ouest, sa vague a décru vers l'est : les toponymes bretons s'y font à mesure plus rares alors que sont de plus en plus nombreux les noms de lieux partiellement ou totalement romans. Plus récente, la théorie du chanoine F. Falc'hun, relayé par B. Tanguy, a actuellement moins de partisans. Selon elle, les Bretons ont moins contrarié une romanisation bien superficielle qu'ils n'ont rendu de la vigueur au fonds celtique : les enclaves romanes ne peuvent donc être qu'exceptionnelles et les noms en -ac ne sont pas les témoins d'une résistance de la romanisation.

## LES NOMS EN -AC

Les noms en -ac ont attiré depuis un siècle l'attention des linguis-




***Les noms de paroisses en -é ou en -ay, les noms en -ac et la « ligne Loth ».***

tes et des historiens. J. Loth s'en préoccupa à plusieurs reprises ; Roger Grand leur consacra un article en 1926 ; récemment, B. Tanguy en fit le sujet d'une thèse monumentale qui, malheureusement, n'a pu encore être publiée. Ces noms en -ac concernent des paroisses, des hameaux et des lieux-dits mais les uns et les autres se retrouvent dans les mêmes régions : ils sont beaucoup plus nombreux dans la partie orientale que dans la partie occidentale de la Bretagne. En 1789, il n'y avait aucune paroisse de ce type dans le diocèse de Tréguier (Bourbriac doit son nom à saint Briac), il y en avait une dans celui de Léon, Milizac que l'on rattache parfois, à tort semble-t-il, à un établissement militaire primitif (Militiacum), six dans le diocèse de Quimper (Callac, Irvillac, Mellac, Merléac, Neuillac, Scrignac), cinq dans celui de Saint-Brieuc (Cohiniac, Loudéac, Mérillac, Rouillac, Yffiniac). Mais il y en avait dix-huit dans le diocèse de Vannes, autant dans celui de Saint-Malo (plus quatre pour le territoire de Dol) et quatorze pour les cantons bretonnants ou anciennement bretonnants du diocèse de Nantes.

Pour J. Loth et ses émules, il ne faisait aucun doute que ces toponymes témoignent de la romanisation de l'Armorique. J. Loth fournit de nombreux exemples qui, selon lui, prouvent « que le vocalisme et le consonnantisme des noms de lieu que les Bretons ont trouvé en Armorique étaient nettement romans et bien différents de ce qu'ils étaient dans les langues brittoniques. » L'ensemble de la Gaule avait en effet été recouvert à l'époque gallo-romaine de noms en -iacum ou en -acum construits avec un nom d'homme ou avec un nom commun se rapportant à la nature du sol, au site, à la flore, à la faune, etc. Puis ces noms évoluèrent. Dans le nord de la France, la désinence latine aboutit rapidement à -y, -ay ou -é : ainsi, *Sabinacum et *Sabiniacum aboutirent à Savenay et à Sévigné tout comme *Martiniacum à Martigné. Le Midi, plus conservateur, n'abandonna que la dernière syllabe d'où la finale -ac : *Martiniacum devint Martignac ; seules ses marges parvinrent à -at, d'où Sauvagnat (Puy-de-Dôme) ou Martignat (Ain). En Bretagne, l'évolution qui aurait dû aboutir à -é, comme ce fut le cas dans les pays de Rennes et de Nantes, fut interrompue par l'arrivée des Bretons qui prononçaient encore nettement la dernière consonne, d'où une forme -oc qui évolua ensuite en -uc ou -euc avant le XI<sup>e</sup> siècle pour n'arriver à -ec qu'au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle : c'est pourquoi l'on trouve Trégarantec dans le Léon mais Tréhorenteuc dans cette partie du Porhoët d'où le breton disparut entre le X<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle alors qu'en zone restée bretonnante le Cléguéruc attesté en 871 est bien devenu Cléguérec. Par imitation, la forme -ac se maintint et fut ensuite comme figée : *Sabiniacum au lieu d'aboutir à Sévigné en resta à Sévignac (C.-du-N.) encore que dans le langage courant une certaine évolution se poursuit puisque localement on prononce d'habitude Sévignâ.

La relative similitude entre les noms bretons et les noms indigènes amena parfois des interférences ; ainsi, Plédéliac (C.-du-N.) est en fait un plou dédié à saint Téliau. Mais les exemples sont les plus nombreux dans le Morbihan riche en noms en -ac : Carnac est sans doute un ancien *Carnec, Radenac fut d'abord Radenec (de *raden* « fougère »), Malguenac s'écrivait encore Maelguennec au début du XIV<sup>e</sup> siècle et la prononciation locale est encore Malguenèg. Inversement, plus à l'ouest, la prononciation a dû être responsable du passage à -ec de noms primitivement en -ac, à l'image de ce qui s'est produit pour Briec (Fin.) dont l'éponyme est saint Briac.

Bien entendu, là où les noms en -ac étaient demeurés nombreux à côté des toponymes celtiques, le substrat roman devait agir sur l'évolution linguistique générale. En 1951 encore, F. Falc'hun remarquait qu'au sud-est d'une ligne joignant les rives de l'Odet à la baie de Saint-Brieuc, là où en zone actuellement bretonnante, les noms de paroisse en Plou- ne sont qu'une trentaine pour une dizaine de noms

en -ac, le *k-* initial se mouille devant *i, e,* quelquefois *a,* pour donner *ch-,* « ce qui est un trait de phonétique romane » ; seuls font exception les abords du golfe du Morbihan où existe un îlot de plous exceptionnel dans le Vannetais.

Puis les idées ont évolué à mesure que les recherches mettaient l'accent sur une survivance vraisemblable du gaulois. D'ailleurs, comme on le savait dès avant J. Loth, la forme -acum ou -iacum est issue davantage du vieux suffixe gaulois -acos que de la véritable désinence latine en -anum qui ne s'est implantée en France que sur les rives de la Méditerranée, dans la zone la plus anciennement romanisée, pour donner par exemple Frontignan ou Pardailhan (Hérault). L'origine gallo-romaine des toponymes en -acum est d'autant moins assurée qu'ils ne sont pas construits aussi souvent qu'on le pensait avec un nom d'homme latin ou gallo-romain. Ce serait le cas, notamment, pour les douze noms en -ac situés dans les anciens diocèses de Léon, Quimper et Saint-Brieuc dont aucun, selon B. Tanguy, ne se rattache de manière certaine à un nom d'homme d'origine latine qui aurait laissé son nom à un grand domaine ou *fundus.* Ce serait également le cas de nombreux autres noms en -ac situés plus à l'est. Ainsi, Quédillac (I.-et-V.), situé sur une hauteur, que la toponymie traditionnelle rapporte au nom d'homme latin Catilius, est plutôt à rattacher, toujours selon B. Tanguy, au radical celtique ou pré-celtique *kal* « pierre », « rocher », que l'on doit aussi retrouver à Callac ; quant à Moréac et Muzillac (Morb.), établis sur une colline allongée, ils doivent leur nom plus au celtique et pré-celtique **mour* « museau », « pointe », qu'à Maurius ou à *Musullius. Evidemment, il peut en aller de même pour les noms de lieu qui ont évolué jusqu'à -é, comme Ercé (I.-et-V.) qui aurait plus de chances de venir du gaulois *artos* « ours », que d'un hypothétique *Hirpicius. On pourrait ainsi multiplier les exemples, on ne ferait que confirmer qu'à côté de toponymes assurément formés à partir de noms d'hommes ou de noms communs latins tel Sabinius d'où Sévignac ou *acor* « érable » d'où Assérac, beaucoup d'autres sont antérieurs ou construits avec des noms gaulois. Mais tous auraient connu la même évolution jusqu'à la forme - ac. Les uns auraient été alors figés à ce stade à la suite de l'immigration bretonne, les autres auraient continué, plus à l'est, jusqu'à -é sous une influence qu'il vaudrait d'ailleurs mieux appeler septentrionale — celle de la langue d'oïl — que proprement romane puisqu'elle ne toucha pas les régions méridionales de la France qui en restèrent aussi à -ac.

Les noms en -ac ne peuvent donc plus être considérés comme la preuve évidente d'une véritable romanisation puisque les uns sont au moins gaulois et que les autres, même s'ils sont apparemment gallo-romains, ne suffisent pas à prouver que les populations rurales qui peuplaient ces lieux ne continuaient pas à parler le gaulois comme on

le faisait dans bien d'autres régions de la Gaule. Nul n'a jamais prétendu que dans les régions du Bassin parisien où dominent les toponymes en -court précédés d'un nom germanique, les paysans avaient adopté le francique... C'est pourquoi, dans la seconde édition de sa thèse en 1963, F. Falc'hun, revenant sur le problème de la mouillure du *k*- initial dans la zone des noms en -ac que nous avons évoqué plus haut, estimait désormais que cette mouillure, plutôt que d'être romane, devait être le résultat de l'action d'un « substrat prébreton ». Voir dans les noms en -ac des formes plus proches du gaulois que du latin a l'avantage de résoudre un problème que J. Loth n'avait pu expliquer. En effet, chacun sait que le breton recula vers l'ouest à partir du X[e] siècle. Mais il recula davantage au nord où les noms en Plou- étaient relativement nombreux, qu'au sud où pourtant il y avait davantage de noms en -ac. Un tel phénomène était aberrant si l'on s'en tenait à l'explication traditionnelle : si ces noms en -ac avaient été la preuve d'une romanisation plus marquée, le recul aurait dû se produire là plus rapidement. Or, dans la presqu'île guérandaise où il n'y a pas un seul nom en Plou- mais vingt communes et hameaux en -ac, le parler celtique s'est maintenu jusqu'au début du XX[e] siècle.

Les noms en -ac, là où ils ont subsisté, permettent donc seulement de conclure à une moindre densité de l'implantation bretonne mais on ne peut pas en faire les témoins systématiques de la survivance d'une certaine romanisation. Toutefois, cela ne peut conduire non plus à imaginer une zone gauloise cohérente assiégée à l'est par la romanité et pénétrée beaucoup plus aisément à l'ouest par les influences bretonnes grâce aux affinités que présentaient le breton et le gaulois. La situation est en fait beaucoup plus complexe car on ne peut affirmer une complète absence de la romanisation dans la péninsule, compte tenu du problème des « enclaves romanes ».

## LES ENCLAVES ROMANES

J. Loth et, plus récemment, L. Fleuriot ont mis l'accent sur ces zones où à l'intérieur même de la Bretagne, le breton n'a pu recouvrir que tardivement le parler roman. Les plus nombreuses et sans doute les plus étendues de ces enclaves devaient subsister à proximité de la limite extrême du breton où elles le disputaient au gaulois et d'où le breton recula ensuite entre le X[e] et le XII[e] siècle. Certes, les actes du IX[e] siècle du cartulaire de Redon ne laissent apparaître que peu de noms francs mais cette faible proportion conservée par les chartes « peut révéler une population de langue romane en grande majorité ». En effet, ces documents nous ont surtout conservé des noms de témoins, or il était normal de choisir ceux-ci, afin qu'ils eussent

davantage de poids, au sein de la classe dirigeante qui, en règle générale, était composée de Bretons ; mais rien ne prouve qu'il en était de même de la masse rurale qui pouvait être du gaulois passée au roman. L. Fleuriot rapporte d'ailleurs un épisode caractéristique survenu en 851 au nord-ouest de Redon, à Peillac. Lors des guerres d'Erispoë contre les Francs, deux Bretons furent livrés par les villageois dont l'un d'eux dit textuellement aux Francs : « Si vous cherchez des *Bretons,* ils sont cachés là... » : la population de Peillac, bien qu'établie en *Britannia,* ne se considérait donc pas comme bretonne. Dans la zone actuellement bretonnante, on a retrouvé également des noms francs ou romans dans le Vannetais jusque dans la région de Cléguérec et L. Fleuriot, relevant encore au début du XI[e] siècle des noms francs parmi les moniales de Locmaria-Quimper, a posé le problème de savoir si, dans les centres les plus importants comme Morlaix, Quimper et surtout Vannes, le roman avait jamais complètement disparu.

Toutefois, pour la Basse-Bretagne, c'est la toponymie qui ferait le mieux ressortir le maintien d'îlots romans. Des noms comme Peumerit (Fin. et C.-du-N.) ou Pommerit (C.-du-N.), issus du latin *pomeretum* « verger », sont déjà intéressants mais ils ont pu être rapidement recouverts par le breton. Il faut faire plus de cas des noms qui ont pu évoluer, en raison d'un substrat roman, vers une forme en -ay, -y, ou -é ; malheureusement, en raison de la carence documentaire, on ne sait rien de la forme primitive ou de l'évolution de noms comme Bubry, Réguiny, Berné ou Rédené. Pour Séné (Morb.), on a la forme sinagot, « de Séné », qui paraît garder trace de la désinence -acum primitive. C'est sur la côte du Vannetais que ces îlots semblent avoir été les plus nombreux et ce jusqu'à la rivière d'Etel où au XI[e] siècle un lieu habité est explicitement appelé *villa Romanorum,* ce dernier terme ne pouvant s'appliquer, à cette époque, qu'à des habitants de langue romane. Dans l'intérieur, on peut citer La Feuillée, dont la forme Folled du XII[e] siècle marque une étape de l'évolution romane à partir d'un ancien *Folieda. Sur la côte nord, enfin, L. Fleuriot a attiré l'attention sur la presqu'île de Taulé-Carantec qui est dépourvue de plous mais qui conserve un certain nombre de toponymes significatifs, à commencer par Taulé qui semble bien dériver de *Taulac (cf. Taulhac en Haute-Loire), issu lui-même d'un gallo-romain *Tabulacum. Cet îlot, comme les autres, fut ensuite bretonnisé, non sans garder des nuances particulières car d'après le dictionnaire du P. Grégoire de Rostrenen publié en 1732, « dans la paroisse de Taulé... se trouve le plus joli breton de Bretagne... le plus court et le plus léger de tout le Léon ». Finalement, à l'exception de La Feuillée, les exemples les plus nombreux et les plus sûrs sont situés à proximité des côtes et particulièrement de la côte sud ; aussi, L. Fleuriot concluait-il son étude en se demandant si une telle situation ne prove-

nait pas du fait que seule la côte avait été suffisamment romanisée pour pouvoir offrir une résistance durable à la bretonnisation, au contraire, celle-ci fut rapidement complète dans l'intérieur où le maintien du gaulois offrait un terrain propice à sa diffusion.

Une telle hypothèse ne peut évidemment satisfaire les tenants d'une Armorique demeurée entièrement gauloise : aussi ont-ils cherché à nier l'existence des enclaves romanes ou du moins à en minimiser la signification. Ils n'accordent aucune valeur particulière aux noms d'hommes romans ou francs conservés dans les documents bretons : le succès de l'onomastique germanique dans le royaume mérovingien ne signifie nullement que ses habitants avaient pour autant renoncé à leur parler roman ; ces noms attestent seulement des influences dont la nature et l'origine peuvent être très diverses. Les toponymes leur paraissent également discutables. Pour La Feuillée, par exemple, on n'a aucune preuve en faveur d'une forme primitive du type *Foliada car l'étape d'évolution sous la forme Folled ne peut être retenue dans la mesure où la charte de 1160 qui la contient est un faux. Cet argument n'est d'ailleurs pas déterminant dans la mesure où les actes faux se devaient d'être vraisemblables au moment où ils étaient forgés, c'est-à-dire au XIII[e] siècle dans ce cas précis. Saillé et Sené ne seraient pas non plus des exemples décisifs car ces localités abritaient des ports en relations constantes avec les pays de la Loire : les caractères romans y auraient été plus introduits qu'ils n'y auraient persisté. De même, Taulé, au lieu de provenir d'un hypothétique *Tabulacum, a peut-être été tout simplement construit avec un nom d'homme puisque au XVII[e] siècle, il y avait une chapelle Saint-Taulé en Plabennec ; quant aux toponymes qui entourent Taulé, aucun n'est vraiment probant.

Ainsi, dans ce domaine comme dans bien d'autres, on ne peut conclure définitivement. La romanisation en profondeur chère à J. Loth ne peut plus être retenue mais lui nier toute réalité paraît également excessif. L'implantation bretonne n'a pas atteint partout le même degré d'intensité et ce serait une erreur que de considérer la Bretagne comme un bloc linguistique cohérent limité par un front rigoureux. Dans l'intérieur et à l'écart des voies de communication majeures, le gaulois s'était vraisemblablement maintenu avant de se fondre avec le breton ou de céder devant le roman. Ailleurs, surtout à la périphérie, des îlots romans ont subsisté plus ou moins longtemps ou même ont pu évoluer à l'unisson des autres régions de la Gaule septentrionale, vivifiés qu'ils étaient par les routes terrestres ou maritimes ou par la survivance, même modeste, de structures de type urbain. Le breton, bien sûr, s'est largement répandu, mais pas de manière uniforme, comme il n'a pas été sans subir l'influence des substrats qu'il recouvrait : les noms en -ac comme les « enclaves

romanes » sont autant de témoignages de la diversité bretonne des premiers siècles.

## BIBLIOGRAPHIE

La toponymie bretonne a été longtemps dominée par l'ouvrage de R. LARGILLIERE, **Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne,** Rennes, 1925 mais B. TANGUY a largement renouvelé l'ensemble de la question à partir d'une thèse remarquable aux perspectives plus larges que son titre : **Recherches autour de la limite des noms gallo-romains en -ac en Haute-Bretagne,** 2 vol. dactyl., Brest, 1973. L'article suivant qui en expose les conclusions ne donne qu'un aperçu de la richesse de la documentation mise en œuvre : « La limite linguistique dans la péninsule armoricaine à l'époque de l'émigration bretonne (IV$^{e}$-V$^{e}$ siècle) d'après les données toponymiques », **AB,** t. 87, 1980, pp. 429-262. B. TANGUY a également consacré deux études particulières aux plous : « Toponymie et histoire : contribution à l'étude des paroisses en plou- en Bretagne », **Ar Helenner,** janv. 1978, n° 4-5, pp. 87-109 et « Les paroisses primitives en plou- et leurs saints éponymes », **BSAF,** t. 109, 1981, pp.121-155. La théorie de G. BERNIER sur l'origine des plous figure en détail dans sa thèse dactylographiée, **Les chrétientés bretonnes continentales de l'origine à 845,** Rennes, 1980. Les paroisses primitives ont fait l'objet des recherches de R. COUFFON : diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier (**BSECdN,** t. 75, 1944-45, pp. 165-202), de Léon (**BSAF,** t. 76, 1950, pp. 39-49) et de Cornouaille (**Ibidem,** t. 77, 1951, pp. 3-27). Sur les toponymes bretons, les synthèses rapides ne manquent pas, telle celle qui figure dans le petit ouvrage de F. GOURVIL cité au chapitre précédent ; ne pas négliger celle de P. QUENTEL parue sous le titre restrictif, « Les noms en lok- », **Revue internationale d'onomastique,** t. 15, 1963, pp. 53-64.

La « ligne Loth » a été exposée par son auteur dans « Les langues romane et bretonne en Armorique », **Revue celtique,** t. 28, 1907, pp. 374-403 et le tracé d'H. Quilgars dans « La toponomastie bretonne en Ille-et-Vilaine », **Mélanges J. Loth,** Rennes, 1927, pp. 386-389.

Les noms en -ac, avant B. TANGUY, avaient déjà attiré l'attention de R. GRAND, « La question des noms de lieux en -ac en Bretagne », **Association Bretonne,** t. 37, 1926, pp. 41-53 et de J. LOTH, « Quelques remarques aux noms de lieux en -ac en Bretagne », **BSPM,** 1926, pp. 234-235. Ce dernier avait défendu l'idée d'une romanisation complète de la Bretagne dans « Les mots latins dans les langues brittoniques », **AB,** t. 6, 1890-1891, pp.561-645 et avait évoqué à ce propos la question des « enclaves romanes » qui fut reprise par L. FLEURIOT, « Recherches sur les enclaves romanes

anciennes en territoire bretonnant », **Etudes celtiques,** t. 8, 1958, pp. 164-178. F. FALC'HUN dans sa thèse citée au chapitre précédent et plus nettement encore dans « La doctrine de J. Loth sur les origines de la langue bretonne », **Revue de linguistique romane,** t. 30, 1966, pp. 324-343, tient au contraire pour le maintien du substrat gaulois, tout comme B. Tanguy dont la position est résumée dans le premier de ses articles cités plus haut.

# CHAPITRE CINQ

# L'EGLISE BRETONNE ET SES ORIGINES

Les Bretons, venant en Armorique, y apportèrent leur langue et leurs institutions. Leurs institutions civiles nous sont, pour lors, mal connues. Des recherches sont actuellement en cours, en particulier celles que mène L. Fleuriot ; en en attendant le résultat, il serait imprudent d'essayer de les reconstituer d'après ce que l'on sait des périodes ultérieures ou encore de les identifier sans précautions à celles que connaissaient alors les pays celtiques insulaires. Nous connaissons mieux les institutions religieuses. D'abord, parce que, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent à propos des plous et des lans, elles ont joué un rôle important dans l'implantation durable des nouveaux venus. Ensuite, parce qu'elles se sont pérennisées sous la forme de monastères dont certains sont devenus plus tard sièges d'évêchés. Enfin et surtout, parce que c'était là un sujet familier au clergé auquel nous devons nos seules sources écrites, même si celles-ci sont pour la plupart des Vies de saints dont nous savons combien leur utilisation est délicate.

## LA CHRISTIANISATION PRE-BRETONNE

Lors de l'arrivée massive des Bretons, l'Armorique était certainement déjà en cours de christianisation mais il est bien difficile d'en mesurer le degré. Les deux indices les plus anciens de cette christianisation sont de nature archéologique. En 1880, on découvrit à Carhaix une bague en or aujourd'hui disparue mais dont on a conservé un

dessin où l'on peut lire l'inscription *Sabine, vivas*. Ce type d'inscription se retrouve ailleurs sur des objets accompagnés de symboles chrétiens ou bien il est suivi d'une référence plus explicite, telle *in Deo*. Les objets qui portent ce genre de vœu de fidélité dans la foi sont généralement datés du IVe siècle. C'est de la même époque que date un tesson de céramique trouvé à Locmaria-Quimper au moment de la Première Guerre mondiale. Ce tesson porte un graffiti tracé après la cuisson figurant un monogramme cruciforme, conjonction de la croix latine et du monogramme constantinien. Par conséquent, au moins en milieu urbain, il y avait déjà des chrétiens, se recrutant peut-être dans des classes sociales différentes, à un moment où l'immigration bretonne n'était encore que sporadique et sous le contrôle des autorités romaines.

Ces autorités ne se maintinrent pas d'une manière suffisamment durable pour que des évêques puissent être solidement installés dans tous les chefs-lieux des cités de l'Armorique comme il était d'usage dans le monde romain et comme cela se fit dans l'ouest de la Gaule entre le milieu du IVe et le milieu du Ve siècle. Le 4 octobre 453, les évêques de la circonscription administrative que l'on appelait la IIIe Lyonnaise, dont dépendait l'Armorique et qui avait Tours pour métropole, se réunirent en concile à Angers. On connaît leur nom mais pas celui des sièges qu'ils occupaient ; ils étaient huit, autant que la province comptait de cités mais cela ne veut pas dire que toutes étaient représentées car l'un des huit évêques présents, Léon, occupait le siège de Bourges, extérieur à la province ; peut-être n'était-il pas seul dans ce cas. En 461, à une réunion conciliaire qui se tint à Tours figurait à côté des évêques de Nantes et de Rennes ce Mansuetus, *episcopus Britannorum* que nous avons déjà rencontré au début de cet ouvrage et que L. Fleuriot pense pouvoir identifier avec Chariato, l'un des membres du concile d'Angers de 453, sans que l'on puisse pour autant lui attribuer un siège précis. En avait-il vraiment un, si l'on voit en lui le pasteur d'une communauté encore imparfaitement stabilisée ? Reste le concile de Vannes qui eut lieu entre 461 et 491. Le siège de ses membres n'est pas non plus indiqué mais l'on sait par ailleurs que Victorius venait du Mans, Perpetuus de Tours, Thalasius d'Angers, Nonnechius de Nantes et Athenius de Rennes. Deux évêques, Albinus et Liberalis, en revanche, n'ont pas de siège connu. A moins d'être étrangers à la province, ils ne peuvent être que les pasteurs des Coriosolites et des Osismes. M. Planiol en avait déjà admis l'hypothèse. L. Fleuriot va plus loin : il les considère tous deux comme des Bretons dont le nom aurait été traduit en latin comme cela avait déjà été le cas pour Chariato et il en conclut qu'à cette époque les Bretons respectaient encore l'organisation des évêchés gallo-romains.

Pour les Coriosolites, il n'y a pas de problème. Leur évêque, s'ils

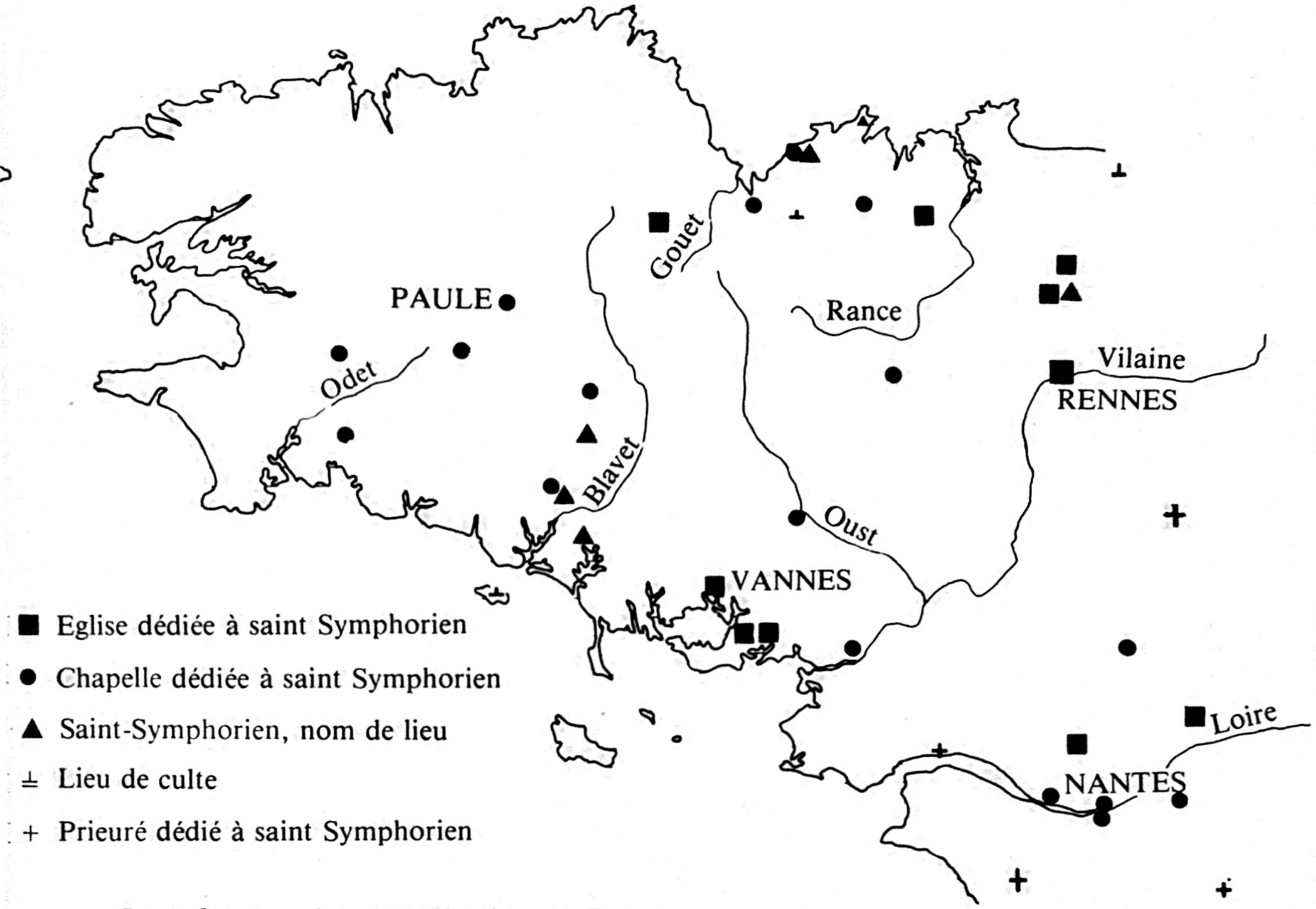
en avaient un, résidait déjà certainement à Alet où les fouilles récentes de L. Langouet ont montré que la cathédrale du X$^{e}$ siècle repose sur trois étages de constructions antérieures, des II$^{e}$, IV$^{e}$-V$^{e}$ et VIII$^{e}$-IX$^{e}$ siècles. Mais qu'en était-il du siège épiscopal éventuel des Osismes ? Nous retrouvons là à nouveau le problème de l'évolution de cette cité et de son éventuel démembrement. Tout dépend de la date à laquelle Carhaix-Vorgium cessa d'en être le chef-lieu. Si c'est dans la seconde moitié du V$^{e}$ siècle, l'évêque put y résider un moment. Si c'est avant 435, on se heurte à la question du choix entre Le Yaudet-Vetus Civitas et Quimper-Aquilonia sans négliger l'hypothèse plus récente d'un simple transfert du chef-lieu de Carhaix à Brest. Pour H. Waquet qui négligeait Le Yaudet, il faut admettre l'apparition d'une cité nouvelle, la *civitas Coriosopitum,* née vers 400, mentionnée sous cette forme dans la majorité et les meilleurs des manuscrits de la **Notitia Dignitatum.** Son chef-lieu ne pouvait être que Quimper ou plutôt son faubourg de Locmaria connu encore au XI$^{e}$ siècle sous le nom d'*Aquilonia civitas.* Il n'y aurait donc pas eu transfert du siège épiscopal à partir de Carhaix-Vorgium, en tout cas pas vers Quimper qui est bien distinct. Mais l'évêché de Carhaix aurait bientôt disparu, submergé par la vague bretonne. Au contraire, Aquilonia serait demeurée plus longtemps fidèle à la tradition gallo-romaine. D'ailleurs, Corentin, qui passe pour en avoir été le premier évêque, n'est pas tenu par la tradition pour un immigré : elle le fait naître en Armorique, il n'a pas été formé comme les autres grands saints dans un monastère gallois ; enfin, s'il mena peut-être un moment la vie monastique, cette tradition n'a pas fait de lui un abbé-évêque comme Tudual, Malo ou Samson. Mais il faut bien reconnaître que ce que l'on sait de Corentin repose pour l'essentiel sur une vie rédigée seulement vers 1230 par un chanoine quimpérois peu favorable à un clergé régulier qui, à son époque, ne tenait plus la première place. A une date inconnue mais antérieure à l'époque carolingienne, il y eut un *synodus Aquilonis Britanniae* dont on a conservé des canons et dont L. Fleuriot croit pouvoir identifier le siège avec Quimper-Aquilonia.

R. Couffon et Fr. Merlet tinrent au contraire pour un démembrement de la cité des Osismes qui se serait accompagné de l'apparition de deux nouveaux chefs-lieux installés pour des motifs stratégiques sur le littoral, l'un au nord au Yaudet, près de Lannion, l'autre au sud à Aquilo ou Aquilonia-Quimper. Mais pour eux, ce dernier n'a rien à voir avec une *civitas Coriosopitum* issue seulement d'une graphie fâcheuse pour *civitas Coriosolitum* dont le centre était désormais à Alet. Ils estimèrent également que cette scission n'intervint que tardivement, dans la seconde moitié du V$^{e}$ siècle ; aussi n'y avait-il vraisemblablement encore à l'époque du concile de Vannes qu'un seul évêque pour l'ensemble de la *civitas,* qui devait toujours résider

à Carhaix. Puis, face au gros de l'immigration bretonne, le siège du Yaudet disparut bientôt, tandis que celui de Quimper, dans une zone moins touchée, où la population d'origine armoricaine demeurait plus nombreuse, se maintenait de façon durable jusqu'à ce qu'un *modus vivendi* puisse s'établir avec les nouveaux venus. Toutefois, ceux-ci imprimèrent là leur marque d'une manière plus nette qu'à Vannes où l'influence gallo-romaine s'exerça encore pendant près d'un siècle. Une dernière hypothèse qui laisse de côté le problème de l'origine de l'évêché de Quimper, admet un simple transfert du chef-lieu de Carhaix à Brest, a été exposée notamment par R. Sanquer et L. Fleuriot. On ignore à partir de quand un évêque y aurait résidé, mais c'est saint Paul Aurélien qui en aurait transféré le siège à Saint-Pol. Cette opinion repose sur le fait que dans la Vie de saint Gildas, Paul est appelé *Oxismorum ecclesiae... episcopus* « évêque de l'Eglise des Osismes » et sur un curieux passage de sa *Vita,* recopié sans doute sur un texte plus ancien, qui décrit son siège épiscopal comme un *oppidum* établi sur une étroite péninsule, ce qui ne correspond pas au site de Saint-Pol mais où il est facile de reconnaître celui de Brest.

Le christianisme avait-il commencé de se répandre dans les campagnes ? Les renseignements fournis par la littérature hagiographique sont fragmentaires et contradictoires. Lorsque saint Samson débarqua là où devait s'élever Dol, il fut accueilli par un humble chrétien ; en revanche, les Vies des saints Lunaire, Malo, Bieuzy, Gonéry ou Armel font état des païens d'Armorique qu'il leur fallut convertir. Mais c'est un thème propre à ce type de littérature qui permet d'ajouter un titre de gloire supplémentaire à ceux dont elle vante les mérites. On le retrouve dans la Vie de saint Melaine, rédigée elle en milieu franc, qui rapporte que dans la seconde moitié du Vᵉ siècle, les Vénètes étaient encore « presque tous païens ».

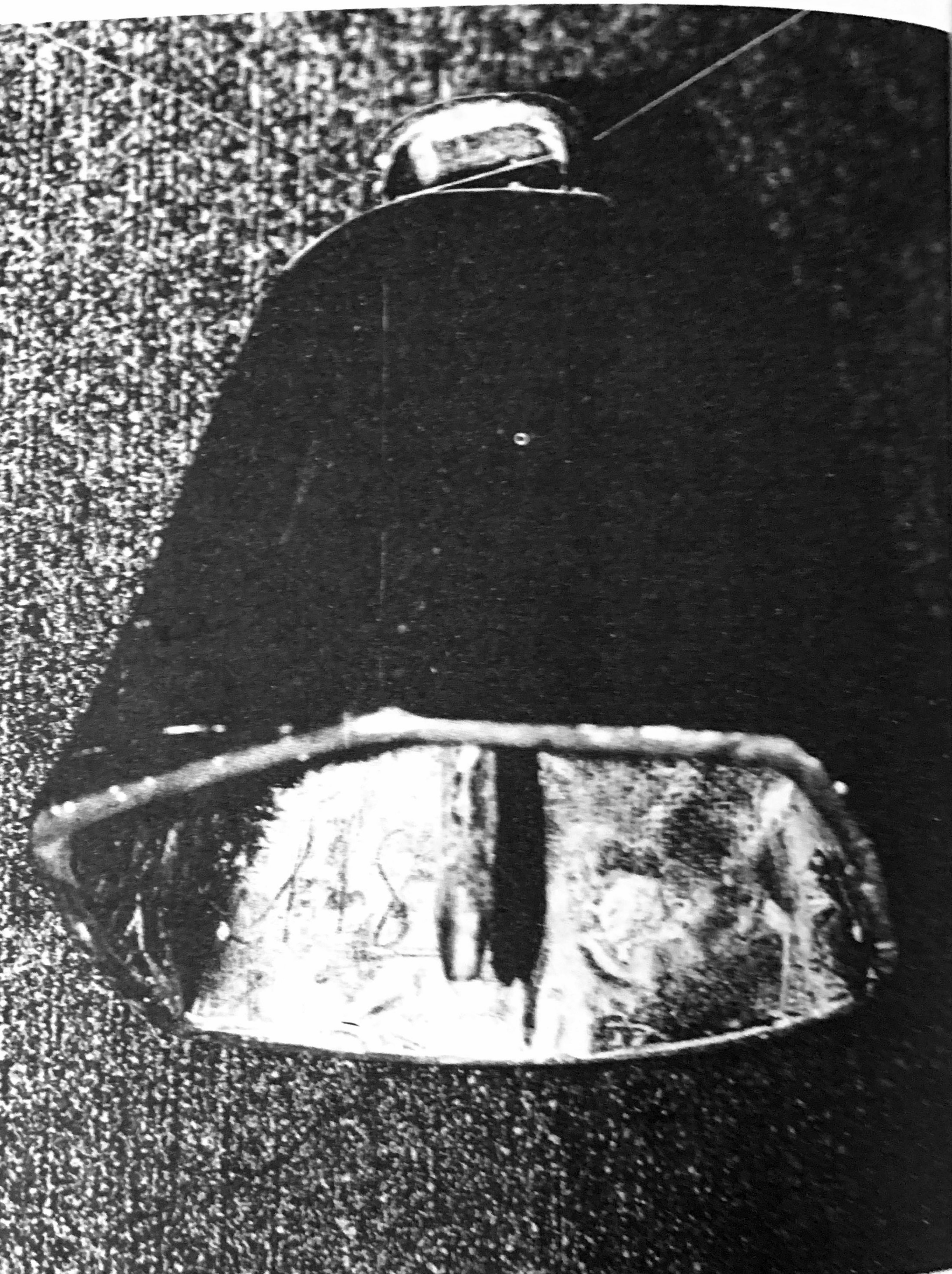
L'étude des dédicaces des églises paroissiales, souvent fructueuse — on en aura la preuve pour la partie franque de l'Armorique — est ici décevante. Le patronage de saint Pierre, gage habituel d'ancienneté, ne peut être retenu puisqu'il concerne 54 % des plous du Léon et 55,8 de ceux du Trégor, chiffres considérables mais encore inférieurs à celui du diocèse de Saint-Brieuc (84,8 %), alors que celui de Vannes où le substrat gallo-romain se maintint plus durablement n'en compte que 36,3 %. La Borderie et F. Duine avaient déjà remarqué le faible nombre des dédicaces à saint Martin qui souvent témoignent elles aussi, d'une évangélisation précoce. Alors qu'en 1789, il y avait 84 paroisses dédiées à l'« apôtre des Gaules » dans les diocèses de Nantes et de Rennes, il n'y en avait que 7 à l'ouest de l'axe formé par la Rance et la Vilaine : Ploeren, Landévant, Saint-Martin-sur-Oust dans le diocèse de Vannes, Saint-Martin de Lamballe et Saint-Martin-des-Prés dans celui de Saint-Brieuc, Saint-




***Le culte de saint Symphorien en Bretagne.***

Martin-des-Champs et Saint-Martin de Brest dans celui de Saint-Pol. Encore, Saint-Martin-des-Champs près de Morlaix et Saint-Martin de Lamballe furent-ils le siège d'un prieuré de l'abbaye tourangelle de Marmoutier fondé autour de 1100 : leur dédicace peut ne pas être plus ancienne.

Plus récemment, les dédicaces à saint Symphorien ont fait l'objet de recherches dont les conclusions sont contradictoires. Saint Symphorien, martyr à Autun vers 180 fut bientôt l'objet d'un culte qui se répandit rapidement : au VIe siècle, Grégoire de Tours le cite parmi les grands martyrs de la Gaule. Par la vallée de la Loire, son culte gagna Nantes où une chapelle lui est consacrée peut-être dès la fin du Ve siècle, puis Vannes, où très tôt, une église porte son nom tout près de l'enceinte gallo-romaine, et Rennes où il eut son sanctuaire dans la cité, consacré plus tard à saint Jacques à l'emplacement actuel du Champ-Jacquet. De ces trois cités, il s'étendit à quelques paroisses voisines mais G. Souillet impute aussi à cette période les lieux de culte voisins de la baie de Saint-Brieuc d'où plus tard il serait passé dans le Cornwall où saint Symphorien est patron et éponyme de Veryan. Les sanctuaires plus occidentaux consacrés au



saint ne seraient pas antérieurs au XII$^{e}$ siècle mais dans la baie de Saint-Brieuc, ils témoigneraient d'une évangélisation pré-bretonne dans une région où, nous le savons, les immigrants ne s'imposèrent pas complètement avant le début du VII$^{e}$ siècle. Mais l'abbé Mesnard n'attribua à saint Symphorien que les lieux de culte du Nantais et peut-être ceux du Rennais. Les autres auraient été en réalité dédiés à un saint celtique, Cifèrian, dont les reliques furent conservées à Alet jusqu'au X$^{e}$ siècle, et que l'on assimila plus tard abusivement à saint Symphorien. Originaire du Cornwall où Veryan en garde le souvenir, il serait venu s'installer à Pléneuf puis à Paule où l'on conservait une clochette dite de saint Symphorien mais qui est typiquement celtique. De Pléneuf, son culte se serait répandu vers le sud par l'axe bien connu du Gouet et du Blavet pendant que de Paule, il aurait suivi la vallée de l'Odet...

On peut seulement tenir pour vraisemblable que l'évangélisation devait être à peine amorcée lors de l'installation définitive des Bretons. Peut-être y avait-il seulement quelques paroisses au vaste ressort et aux compétences cultuelles étendues centrées sur les *vici*, comparables aux *pieve* de l'Italie du Nord, dans lesquelles G. Bernier pense reconnaître une première génération de plous.

## L'ORIGINALITE DE L'EGLISE BRETONNE

Les Bretons qui arrivèrent en Armorique — sinon les premiers, du moins ceux qui débarquèrent à partir du milieu du V$^{e}$ siècle, étaient chrétiens et chrétiens orthodoxes. C'était là une situation originale parmi les nombreux peuples qui pénétraient en Gaule : ceux-là, en effet, à l'exception des Francs, païens jusqu'à Clovis, étaient ariens hérétiques, tels les Wisigoths ou les Burgondes. La Grande-Bretagne avait été évangélisée de bonne heure ; son église était déjà constituée au moins en partie dès le IV$^{e}$ siècle puisque des évêques bretons avaient siégé aux conciles d'Arles et de Rimini en 314 et en 359. Elle avait aussi connu l'hérésie, non pas l'arianisme auquel Gildas fit toutefois allusion plus tard, mais le pélagianisme. Le pélagianisme pourrait passer pour une sorte d'hérésie nationale puisque Pélage, son auteur, était né en Grande-Bretagne au milieu du IV$^{e}$ siècle de parents irlandais. Mais il vécut en Italie et ce sont ses disciples qui diffusèrent dans son pays natal ses théories relatives à la grâce et

◀ *« Clochette de saint Symphorien » conservée dans l'église de Paule (Morbihan). Actuellement au Musée de Bretagne à Rennes.*

au libre-arbitre. Elles connurent un tel succès que les autorités orthodoxes insulaires firent appel à l'Eglise de Gaule. Un synode désigna Germain, évêque d'Auxerre, pour aller combattre le pélagianisme. Deux missions, l'une de 429 à 432, l'autre en 447, remportèrent un grand succès. Saint Germain prêcha non seulement dans les villes mais aussi dans les campagnes, ce qui prouve que l'évangélisation était bien avancée ; il semble aussi qu'il s'exprima en gaulois et réussit à se faire comprendre de ses auditeurs. Le pélagianisme disparut : Gildas n'en fait pas mention ; quant aux indices que F. Duine crut retrouver dans l'hagiographie bretonne, ils ne sont guère probants.

Impeccables donc sur le plan du dogme, les Bretons apportèrent cependant une organisation ecclésiastique et des habitudes liturgiques particulières. En Gaule, l'Eglise avait été établie à partir des villes et elle s'était coulée dans les cadres de l'ancienne organisation civile : aussi, les structures avaient-elles tendance à l'emporter sur la spiritualité comme le suggère le rôle encore modeste qu'y tenait le clergé régulier. L'Eglise romano-bretonne insulaire avait d'abord connu une organisation semblable à celle de la Gaule qui résista beaucoup mieux qu'on le crut longtemps aux coups des envahisseurs anglo-saxons. Sans doute n'avait-elle pas pénétré les régions les plus isolées du Cornwall ou du pays de Galles mais elle avait sûrement été établie dans le bassin de la basse Severn et dans les régions avoisinantes où était venue s'ajouter l'influence des clercs continentaux venus par les routes maritimes les plus occidentales. Gildas, très sensible aux influences romaines « classiques », comme l'a bien montré F. Kerlouégan, passe pour avoir rédigé une partie de son œuvre à Llanilltud où furent également formés tant de « saints » bretons parmi les plus illustres. Ce n'est donc que progressivement que se dégagea une nouvelle Eglise insulaire où l'élément monastique tenait une place prépondérante ; ses membres, s'ils se retiraient parfois pour vivre en ermites, ne fuyaient pas délibérément le monde, au point que les dignitaires de l'Eglise celtique étaient des moines qui exerçaient leur apostolat avec un dynamisme qui avait pour seules limites leurs propres forces et non pas des circonscriptions précises. De la sorte, les abbés des monastères jouissaient souvent de pouvoirs épiscopaux dont l'étendue était fonction de leur renommée sans correspondre à un véritable diocèse. De telles conceptions ne furent évidemment pas sans entraîner une évolution des mentalités au niveau des élites ecclésiastiques.

Plus immédiatement sensibles, s'ajoutèrent des différences dans les usages. La plus importante concernait la fixation de la date de Pâques dont dépendait l'essentiel du calendrier de l'année liturgique. En 457, la Gaule avait adopté le cycle dit de Victorius d'Aquitaine alors que les Bretons demeurèrent fidèles au cycle dit d'Augustalis : de la sorte, Gallo-francs et Bretons célébraient à des dates différentes

les grandes fêtes à l'exception de Noël. L'Eglise bretonne administrait également le baptême d'une manière particulière sans que l'on sache très bien en quoi celle-ci différait de l'usage continental. Il est possible aussi que les Bretons ne se soient pas conformés à la règle canonique qui exigeait la participation de trois évêques au moins à une consécration épiscopale. Enfin, ils restèrent fidèles à la tonsure totale, dite de saint Paul, alors que peu à peu l'Occident se contenta de la tonsure dire de saint Pierre qui laissait subsister une couronne de cheveux autour de la tête ; cet usage, toutefois, n'est pas signalé avant la fin du VIe siècle, il ne doit donc pas être pris en compte pour les premiers temps de la présence bretonne en Armorique. Tout cela peut nous paraître bien secondaire, mais en un temps où les connaissances théologiques étaient bien souvent médiocres, chacun était porté à attacher une importance démesurée à tout ce qui concernait les rites et les images.

En plus de ces usages qui déclenchèrent ultérieurement de longues controverses, les Bretons en apportèrent d'autres qui ne durèrent pas mais qui n'en suscitèrent pas moins, comme on va bientôt le voir, l'inquiétude du clergé franc. Ce dernier semble s'être surtout préoccupé des questions de discipline. Dès la seconde moitié du Ve siècle, c'est-à-dire au moment où les immigrants commençaient à arriver en grand nombre, le concile de Vannes dans son septième canon avait interdit aux moines de se retirer seuls dans des ermitages sans l'autorisation de leur abbé : visait-on là les Bretons volontiers gyrovagues ou n'était-ce pas déjà un usage local que l'arrivée des Bretons ne pouvait que renforcer ? Un siècle plus tard, les évêques francs de la province réunis à Tours en 567, toujours soucieux des structures, promulguèrent qu'aucun pontife n'osât donner en Armorique la consécration épiscopale « soit à un Breton, soit à un Romain », sans l'assentiment du métropolitain ou des évêques de la province. Mais il arriva aussi au clergé franc de prendre des mesures à l'égard des usages nouveaux qu'apportaient les Bretons ainsi qu'en témoigne le document suivant dont l'intérêt est d'autant plus grand qu'il est le premier à nous fournir quelques renseignements précis sur un aspect au moins de l'immigration bretonne.

Entre 509 et 521, les évêques Licinius de Tours, Eustochius d'Angers et Melaine de Rennes adressèrent conjointement une lettre à deux prêtres que l'on ne connaît pas autrement mais dont les noms indiquent clairement l'origine celtique : Lovocat et Catihern. On ignore également où ceux-ci exerçaient leur ministère ; soit dans les pays de la Loire où il pouvait encore rester des Bretons, ce qui expliquerait que les évêques de Tours et d'Angers s'en soient préoccupés, soit plus vraisemblablement en Armorique, sans doute dans le nord de la péninsule plutôt que dans le sud qui relevait davantage des sièges de Vannes ou de Nantes. Dans cette missive, les évêques les som-

ment de cesser d'aller de cabane en cabane célébrer la messe sur des tables de bois, et plus encore, de renoncer à utiliser les services de femmes appelées *conhospitae* qui participent notamment à la distribution de la communion sous les deux espèces. C'est là, à leurs yeux, une pratique inouïe en Gaule, que seule avait osé pratiquer une secte appelée pépondienne « du nom de Pepundius, auteur de ce schisme ». D'après le ton de la lettre, ce n'est pas l'usage d'autels portatifs qui choque nos Gallo-romains car ils reconnaissent que ces autels ont été valablement consacrés. Mais ce qui les choque, c'est l'existence d'un culte célébré de maison en maison, usage qui se justifiait pourtant dans la mesure où les communautés d'immigrants n'étaient pas encore définitivement installées ; aux yeux des évêques, il y a là une menace pour le clergé établi, les églises épiscopales et paroissiales fixes : bref, cette instabilité menaçait l'unité du troupeau chrétien. Le second abus concerne le ministère diaconal exercé par des femmes. Là, la science de nos évêques n'est pas à la mesure de leur mécontentement. D'abord, la secte à laquelle ils font référence accordait aux femmes plus que le diaconat. Ensuite, ce n'était pas une nouveauté en Gaule puisque le concile de Nîmes en 394 et celui d'Orange en 451 en avaient déjà débattu. Enfin, dernier détail, l'hérésie devait son nom à une ville et non à un homme comme ils le croyaient... Leur argumentation n'est pas beaucoup plus solide ; au fond, leur condamnation des *conhospitae* n'est pas de nature dogmatique mais plutôt morale : ils mettent surtout en avant la « fragilité » des sexes comme si les Bretons n'avaient pas été des partisans convaincus du célibat ecclésiastique.

L'originalité de l'Eglise bretonne n'alla pourtant pas jusqu'au schisme. De part et d'autre, d'ailleurs, rien n'était encore figé : les Bretons gardaient des traces de leur organisation épiscopale primitive pendant qu'en face, l'Eglise franque ne réalisait que lentement son unité liturgique. Le problème ne prit de l'acuité qu'à mesure que la situation de l'Eglise bretonne apparut comme une fâcheuse exception ; ce n'était pas encore le cas au VI^e^ siècle. C'est pourquoi les évêques francs ne se désintéressent pas de la Bretagne : leur décision du concile de Tours de 567 le prouve clairement. De même, les prélats bretons ne demeurent pas isolés parmi les leurs, puisque l'on admet généralement que le Samson qui souscrivit au concile de Paris vers 563 était bien l'abbé de Dol. Sans doute, comme les relations politiques, les rapports entre l'Eglise nouvelle et le clergé franc furent-elles surtout fonction des circonstances tout autant que des personnages qui étaient à leur tête. Plus tard, les relations se maintiennent encore. Il est certain, par exemple, que le succès de saint Colomban dans le monde mérovingien à la fin du VI^e^ et au début du VII^e^ siècle, qui contribua à mieux faire connaître la spiritualité celtique, dut faciliter la compréhension entre Francs et Bretons. A ce sujet, il est symptomati-

que de remarquer, comme nous l'avons déjà fait, que lorsque le roi de Domnonée Judicaël se rendit à la cour de Dagobert en 636/637, celui-ci résida chez le futur saint Ouen dont la sympathie pour l'idéal colombanien était bien connue.

La Bretagne n'était même pas à l'écart des courants d'origine lointaine, orientale notamment. Nous aurons l'occasion de les évoquer à propos de Guénolé et de Budoc. Signalons ici, dans le Trégor, le culte des Sept saints dormants d'Ephèse dans la crypte-dolmen du Stiffel au Vieux-Marché (CdN), oriental comme l'est la représentation de la vierge en couches qui se trouvait ou se trouve encore au Yaudet, à Lanrivain, Plouaret, Plouguernével et Bulat. Tout cela doit remonter au Haut Moyen Age sans que l'on sache si c'est le résultat de la volonté délibérée du clergé local ou bien, comme on l'a dit aussi, ce qui reste du passage de marchands orientaux vers les mines d'étain du Cornwall. Ce sont peut-être eux qui ont perdu cette monnaie de bronze, retrouvée à Plougrescant, qui avait été frappée à Antioche en 604/605 ou qui ont apporté cette étole dite de saint Paul Aurélien que l'on conserve à l'île de Batz et qui serait faite d'une étoffe syriaque du VII^e^ ou du VIII^e^ siècle. Le doute subsiste mais la réalité des influences demeure.

Ce n'est donc que très progressivement que l'Eglise bretonne apparut comme une anomalie. Par son rituel comme par ses structures, davantage sans doute que par sa spiritualité que bien peu devaient connaître vraiment, elle finit par être considérée aux limites de l'orthodoxie, là où l'hérésie et le schisme allaient de pair dans la conscience collective avec la barbarie. Un certain nombre d'historiens, en particulier F. Lot, ont vu là la raison essentielle pour laquelle, jusqu'à la fin du XII^e^ siècle, la Bretagne participa peu à la civilisation de la France et de l'Europe continentale : cela lui valut du moins de préserver son originalité.

## LES SAINTS BRETONS ET LEUR OEUVRE

L'Eglise fut organisée en Bretagne par ceux que l'on appelle les « saints ». Ces saints sont propres aux pays celtiques ; ils sont généralement inconnus ailleurs et n'ont jamais fait l'objet d'une reconnaissance officielle par Rome. De beaucoup d'entre eux, on ne connaît que le nom et, sauf exception, on ignore les mérites qui leur valurent ce titre. Ceux que l'on connaît présentent toutefois un certain nombre de caractéristiques communes. Ce sont des moines ; tentés par l'érémitisme, ils mènent une vie aventureuse, mais il leur arrive aussi de prendre en charge des communautés de fidèles dont ils deviennent les pasteurs. La plupart sont originaires d'outre-Manche, du pays de Galles surtout. On a distingué parmi eux ceux qui sont

venus du Glamorgan, du Brecon et du Cardigan ; il convient surtout d'insister sur le rôle formateur, symbolisé par saint Iltud, que joua dans le Glamorgan l'abbaye de Llanilltud. Ce monastère était situé dans la région la plus romanisée du pays de Galles mais elle reçut aussi une forte empreinte irlandaise. Là, s'exerçaient donc à la fois des influences traditionnelles de type latin et d'autres, qui tendirent à l'emporter, de type insulaire, plus favorables à la prééminence du monachisme. Y eut-il aussi parmi eux des moines irlandais ? A part saint Colomban et sans doute aussi saint Brandan qui ne firent que passer, dont la toponymie garde le souvenir à Saint-Coulomb, Saint-Brandan, Saint-Broladre et aussi à Loc-Brévalaire, on n'en a pas de preuves formelles. On a souvent considéré comme tel saint Maudez bien que son nom indique plutôt une origine galloise ; quant à saint Efflam, saint Vougay et saint Ronan, ils ne doivent pas être antérieurs au X^e^ siècle.

La tradition celtique a classé les saints en trois « ordres ». Le premier, au sommet de la hiérarchie, regroupe les évêques ; le second les abbés des grands monastères et le troisième les *peregrini* qui parcourent les mers et les terres à la recherche du lieu idéal pour la prière et la méditation. Toutefois, pour la commodité de l'exposé, il a paru préférable de distinguer parmi les saints ceux qui ont encadré les immigrants, qui ont laissé leur nom à des plous, ceux qui sont surtout connus comme ermites, dont le souvenir n'est pas seulement conservé par les lans, enfin, ceux qui, plus illustres que les autres par leur lignage aussi bien que par leurs vertus, servis aussi par les circonstances, furent à l'origine de fondations qui traversèrent les siècles et qui donnèrent au peuplement breton les cadres qui lui convenaient. Ce plan, qui choisit de les présenter à travers leurs œuvres, ne doit pas amener à conclure qu'il s'agissait de catégories distinctes : tous les saints, à un moment ou l'autre de leur vie, parfois à plusieurs reprises, se sont faits ermites et il est arrivé aux plus célèbres de fonder des plous.

Les saints éponymes des paroisses sont très nombreux ; ils ont fait l'objet d'une étude de R. Largillière parue en 1925 mais qui fait encore autorité sur de nombreux points. Parmi eux, il y a peu de grands saints bretons : nous avons déjà noté ce trait à propos des plous. Le fait même que leur nom soit entré dans la composition du toponyme nous vaut de l'avoir conservé mais c'est souvent tout ce que l'on sait d'eux. On ignore même si le saint Pierre ou le saint Jean de Ploubezre et de Ploujean sont les apôtres de ce nom ou de plus modestes homonymes bretons. Mieux encore, on ne sait pas si Ploulec'h — où se trouve Le Yaudet — doit son nom à un saint Loc'han qui eut jadis une chapelle dans cette paroisse, ou tout simplement, comme l'a avancé L. Fleuriot, à un ensemble de grosses pierres qui s'y voyaient encore au XIX^e^ siècle. Ailleurs, il y a incertitude quant

au véritable nom de l'éponyme : Plougasnou provient-il de saint Catnou ou de saint Cano qui serait différent du précédent ? Souvent, le saint apparaît dans une vie plus ou moins tardive consacrée à un autre plus célèbre sans que l'on sache s'il n'y a pas été introduit comme parent ou comme compagnon d'un saint illustre afin de donner plus de consistance à un personnage dont on ignorait tout ou presque. Enfin, plus tard, le clergé, en leur substituant des saints d'origine romaine, gallo-romaine ou franque de consonnance analogue, dut contribuer à occulter le peu que l'on savait d'eux et qui fut alors rejeté dans le folklore : ainsi, dès l'époque carolingienne, saint Servais devint le patron officiel de Saint-Servan ; ultérieurement, saint Ignace supplanta Igno à Plouigneau et saint Agapit Egat à Plouégat (Fin.) ; nous avons également rencontré plus haut le problème d'une identification éventuelle de saint Cifériari avec saint Symphorien.

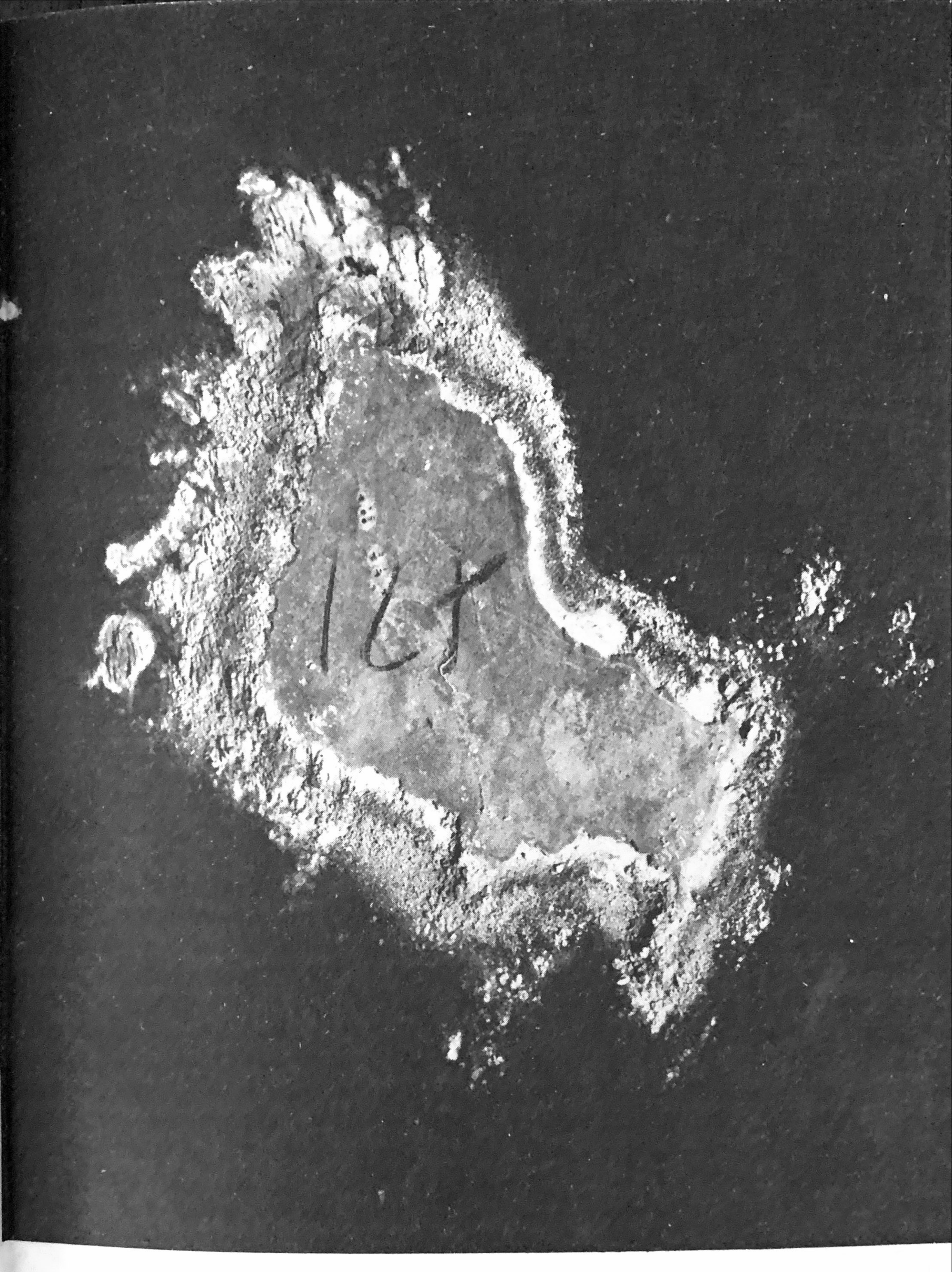
Leur nom est souvent honoré en divers points de la péninsule : c'est parfois le résultat d'une homonymie ; c'est plus souvent la preuve que, fidèles à l'usage celtique, ils voyagaient beaucoup. Ils ont aussi laissé leur nom à des toponymes d'outre-Manche : ce peut être le résultat d'un transfert de culte depuis l'Armorique ; inversement, on peut supposer que le culte a été introduit en Bretagne sans que le saint y soit jamais venu lui-même. Mais il y avait une telle symbiose de part et d'autre de la Manche, que l'on passait facilement d'une rive à l'autre : la vie des grands saints le prouve amplement. Elle prouve également que, dans la grande majorité des cas, ces saints sont venus du pays de Galles isolément, sans plan préconçu, pour assurer l'encadrement religieux de populations dont le souci le plus immédiat était de réussir à s'implanter dans leur nouvelle patrie.

R. Largillière a réussi à reconstituer l'itinéraire de certains d'entre eux, mieux individualisés. Le saint, à peine a-t-il abordé en Bretagne qu'il élève une chapelle ou un oratoire : le plus célèbre est sans doute celui de saint Guirec sur la grève de Ploumanac'h en Perros-Guirec (CdN) qui figure sur la couverture de cet ouvrage ; parfois, il s'installe dans une île comme saint Miliau en Trébeurden (CdN). Puis, en un second temps, il gagne l'intérieur, soit pour assurer le service spirituel d'une communauté de fidèles, il donne alors naissance à un plou comme Ploumilliau, ou bien pour élever un nouvel ermitage, une lan, comme saint Maudez qui, après avoir quitté l'île qui porte son nom, dut aller fonder Lanmodez (CdN ) à peu de distance du littoral. Tous n'ont pas fondé des plous ou des lans ; leur itinéraire n'est alors attesté que par de simples lieux-dits : c'est le cas, par exemple, de saint Guévroc dans le Léon, ou de saint Guirec, avec lequel on l'a parfois confondu, dans le Trégor. L'existence de plusieurs chapelles côtières dédiées au même saint peut s'expliquer par des pérégrinations outre-Manche, par des missions sur le littoral où

la population bretonne était plus abondante et les facilités de déplacement plus grandes, ou tout simplement par un transfert ultérieur de culte, comme ce fut très vraisemblablement le cas à Locquirec (Fin.) pour saint Guirec.

Chacun pourtant exerça de préférence son activité pastorale dans une région donnée, à partir du littoral et vers l'intérieur, mais sans dépasser les hautes collines qui séparent la Domnonée de la Cornouaille ou du Vannetais, sauf quelques-uns, plus hardis, tel encore saint Miliau, éponyme de Ploumilliau (CdN) et de Guimiliau (Fin.) mais aussi de Pluméliau (Mor.). Il est vraisemblable que leur rôle ne fut pas toujours purement spirituel et qu'à leur niveau, ils jouèrent un rôle de chef comme le firent, à une autre échelle saint Samson ou, à en croire sa vie tardive, saint Lunaire. On peut même penser, au contraire de R. Largillière, que certains d'entre eux, chefs de groupes d'immigrés sans en être pour autant les pasteurs, furent ultérieurement considérés comme des saints à la fois parce qu'on ne pouvait imaginer qu'ils puissent réussir sans avoir les vertus nécessaires et à la fois parce que les clercs, garants de la tradition, ne pouvaient pas ne pas considérer comme leurs tous ceux qui étaient devenus illustres autrement que par les armes.

Comme nous l'avons déjà vu à propos des plous, R. Largillière attribue à ces saints l'établissement des paroisses primitives. Ces paroisses bretonnes sont une institution originale. Dans le monde romain, la paroisse s'identifia d'ordinaire à l'origine avec le diocèse et elle eut son siège à son chef-lieu là où il y avait eu les premiers chrétiens. Ce n'est que progressivement, à la suite des progrès de l'évangélisation, que le diocèse fut divisé en paroisses de plus en plus petites jusqu'à ce que leurs dimensions soient en accord avec un groupe de fidèles dont le nombre paraissait adapté à la constitution d'une communauté cohérente. Les paroisses sont donc nées d'une décentralisation progressive à partir du siège épiscopal, c'est-à-dire à partir d'une ville qui était en même temps le siège de l'autorité civile. En Bretagne, il en alla autrement pour deux raisons. D'abord, à l'ouest de la péninsule, il n'existait pas de villes dignes de ce nom : l'incertitude où nous sommes quant au transfert du chef-lieu des Osismes ou de son éventuel dédoublement l'atteste suffisamment. Ensuite et surtout, les immigrants étaient déjà convertis et il fallait les encadrer sans tarder, d'où la nécessité d'une structure « horizontale », et non pas « verticale » venue de la ville à mesure des progrès de l'évangélisation. Peut-être y eut-il ici ou là un moment de flottement avec des prêtres itinérants comme l'étaient sans doute Lovocat et Catihern, mais, très vite, le clergé établit des paroisses qui n'étaient pas les succursales d'un siège épiscopal, unique paroisse primitive, mais autant d'organismes largement autonomes, peut-être à l'image de ces *plebes* ou *pieve* que l'on connaît ailleurs dans la Chrétienté et dont G. Bernier



*L'île Guennoc. — L'enclos central, situe entre des cairns dont deux sont bien visibles au nord, abritait deux constructions. L'une, au milieu de l'enclos, apparaît à peine, mais on distingue bien l'autre, accolée au sud à la clôture (échelle 1/6000).* (Cliché Aéronavale).

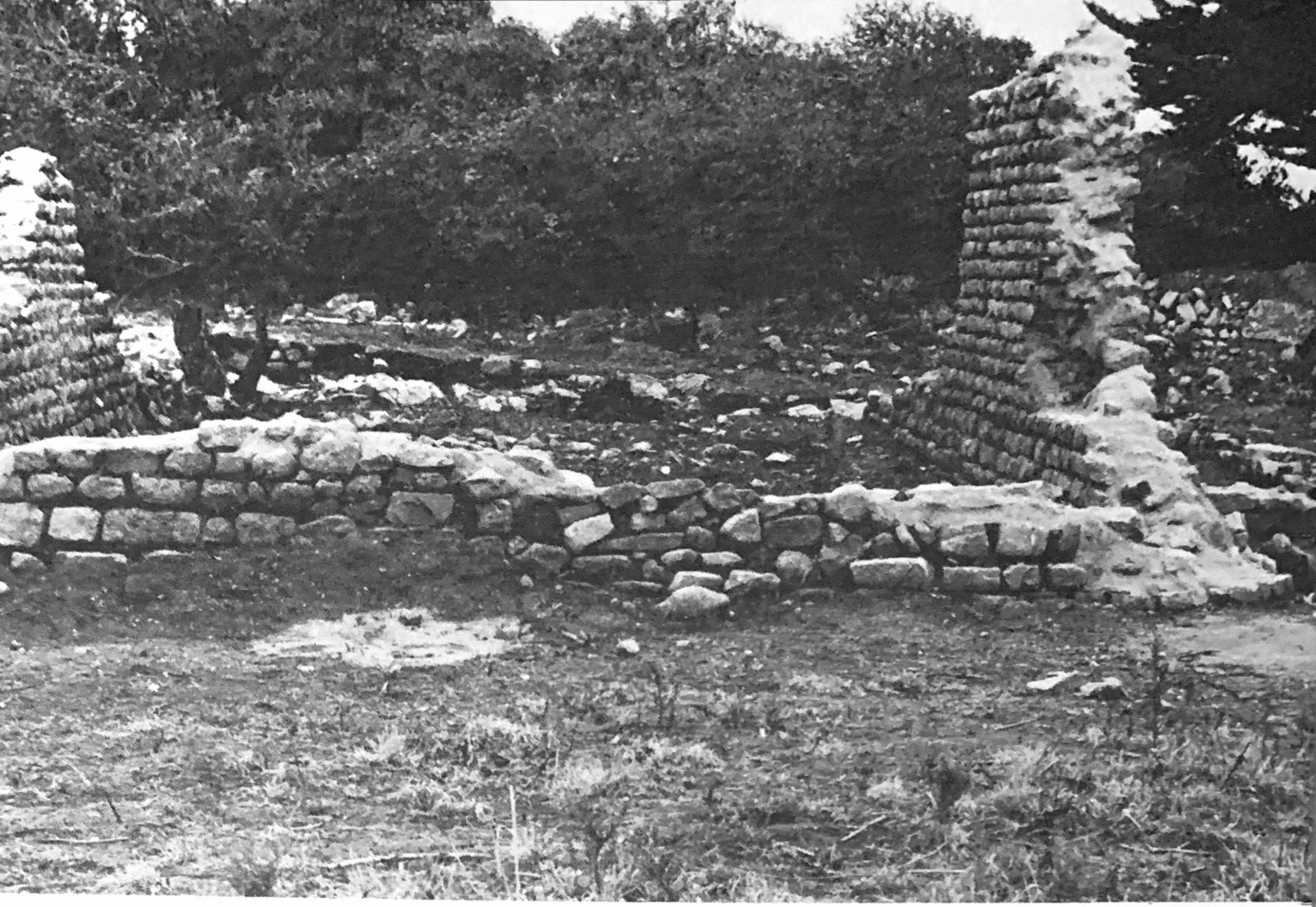


pense qu'il pouvait déjà en exister quelques-unes en Armorique. Les unes furent créées de toutes pièces dans le cadre naturel adéquat ; d'autres, comme l'a montré L. Pape, furent coulées dans des circonscriptions antérieures ; la plupart se reconnaissent cependant à ce qu'elles portent un nom en Plou-. Ces paroisses ne pouvaient être sans contacts avec une autorité épiscopale mais, comme nous le verrons plus loin, faute de véritables diocèses, ces liens furent fonction des rapports qu'entretint le fondateur de la paroisse et ses successeurs après lui avec tel ou tel abbé qui disposait des pouvoirs épiscopaux.

Tous les moines ne se préoccupèrent pas d'une manière aussi directe de leur prochain. Les uns se regroupaient dans des monastères plus ou moins célèbres dont il est fait état plus loin ; les autres, individuellement ou en petits groupes, se retiraient dans des ermitages où, dans la solitude, ils servaient Dieu en vivant de manière frugale des produits de leur travail. Certains recherchaient les forêts profondes mais, de leurs cabanes en branchages il n'est rien resté ; ils ne sont d'ailleurs pas foncièrement différents de leurs homologues francs qui, à peu près à la même époque, hantaient par exemple les forêts du Maine, de saint Longis à saint Calais. Parmi eux, il faut désormais renoncer à compter l'irlandais saint Ronan dont une vie du XIII[e] siècle raconte l'installation et les tribulations dans la forêt de Névet en Cornouaille du temps du roi Gradlon : R. Latouche en avait nié l'existence ; une solide étude lui restitue son historicité mais la situe au X[e] siècle.

Plus caractéristiques sont les ermitages établis dans les îles du littoral, que l'on retrouve dans l'ensemble du monde celtique. Parfois simples succursales de monastères proches, ce sont plus souvent des établissements autonomes occupés de manière discontinue sinon éphémère. En Bretagne, ils furent nombreux. Saint Paul s'installe d'abord dans l'île d'Ouessant et Guénolé dans celle de Tibidy. Il y en eut de part et d'autre du Trégor : au nord-ouest dans les Sept-Iles et dans l'île Daval en Pleumeur-Bodou, au nord-est dans l'archipel de Bréhat. Plus encore dans le Vannetais où la rivière d'Etel, le golfe du Morbihan et les îles plus au large offraient en abondance des sites favorables. Saint Gurthiern s'installa d'abord à Groix où vint aussi saint Tudy qui fréquenta également Belle-Ile. Saint Gildas fut à Houat, saint Gourstin se retira à Hoëdic et saint Guénael après avoir été abbé de Landévennec, préféra lui aussi la solitude de Groix. Dans la rivière d'Etel, saint Cado occupa l'île qui porte son nom et saint Gudwal celle de Locoal ; dans le golfe, il y eut des ermites à l'Ile-aux-Moines et dans l'île d'Hur.

◂ *Croix du Haut Moyen Age à l'île Daval en Pleumeur-Bodou (C.-D.-N.).* (Cliché Olivier Chédeville).



*Ile Lavret — L'édifice d'époque romaine en 1977.* (Cliché P.R. Giot).

Les établissements de ces ermites, modestes par définition, ont laissé peu de traces et l'interprétation de ce que retrouve l'archéologie contemporaine est parfois difficile. A l'île Guennoc, entre l'aber Vrac'h et l'aber Benoît, à côté de cairns néolithiques et d'installations modernes de goëmoniers, P.R. Giot a dégagé à l'intérieur d'un enclos subcirculaire les restes très frustes de deux constructions. Bâties en pierres sèches du moins jusqu'à une certaine hauteur avec un double parement de dalles verticales, ces maisons, de plan barlong, couvraient chacune environ 20 m². L'une, située à peu près au milieu de l'enclos, avait un foyer central; l'autre, accotée au muret de l'enclos, fut dotée plus tardivement d'un four établi dans ce qui restait d'un couloir de dolmen. Des datations radio-carbone ont attesté une occupation du site dès le très haut Moyen Age et jusqu'au XII$^{e}$ siècle. Rien ne prouve que cet établissement corresponde à un habitat érémitique, sauf peut-être, à quelque distance, le socle rudimentaire d'une croix disparue et aussi le fait que pour vivre dans un lieu aussi isolé et aussi désolé, il « fallait vraiment en avoir envie ou obligation ».

Les fondations monastiques de l'archipel de Bréhat ont laissé des vestiges beaucoup plus remarquables. C'est tout d'abord l'île Maudez ou Gueld Enès. La Vie de saint Maudez, probablement composée à Tréguier au XIe siècle, rapporte que le saint s'y serait retiré avec ses disciples parmi lesquels saint Bothmaël ou Budoc. Des cellules qui y furent bâties, il reste les fondations de l'une et une autre qui paraît intacte pour l'essentiel. Cet édifice, connu sous le nom de Forn Maudez ou Four de saint Maudez en raison de sa forme, a l'allure d'une tourelle en maçonnerie de 3,20 m de haut surmontée d'une sorte de cône en blocage de 3 m de haut. Il est seulement percé d'une porte à 1,50 m du sol à laquelle on accède par un escalier de pierre. Les murs sont en appareil de granit irrégulier ; comme la voûte est portée sur deux arcs doubleaux se coupant à angle droit, elle n'a pas dû être construite sous cette forme avant le XIIe siècle ; en revanche, le reste de la construction paraît beaucoup plus ancien sans que l'on puisse pourtant l'attribuer à l'époque où vivait saint Maudez. Sa similitude apparente avec les tours circulaires irlandaises ne suffit pas à prouver une influence insulaire ; il s'agit peut-être là d'une réalisation conforme au vieux fonds indigène. Elle dut d'être conservée au fait que, située au point culminant de l'île, elle servit aux marins de point de repère.

Dans le même archipel, l'île Lavret où saint Budoc aurait eu à son tour saint Guénolé pour disciple est intéressante à un double titre. D'abord par son nom — en latin *Laurea insula* — qui paraît bien se rapporter au nom *laura* ou *lavra* qui désignait les monastères orientaux dès les IVe et Ve siècles et qui les désigne parfois encore (cf. la Grande Lavra au Mont-Athos) : c'est là l'exemple le plus précoce en Bretagne de ces influences orientales que l'on croit de plus en plus avoir joué un rôle déterminant dans l'évolution de la spiritualité celtique. Ensuite, parce que les vestiges qu'elle recèle, ont fait l'objet de fouilles en 1890 et 1891, fouilles reprises d'une manière plus scientifique par P. R. Giot depuis 1977. Dès la fin du IIe siècle, il y avait là un établissement romain qui fut aménagé à nouveau aux IIIe et IVe siècles avant d'être abandonné peu après 420. Déserté pendant à peu près un siècle, il fut repris par des Bretons dont rien ne permet d'infirmer qu'il ne s'agissait pas de Budoc et de ses compagnons. Les nouveaux venus détruisirent les murs romains peut-être déjà délabrés, à l'exception de deux d'entre eux, qui servirent de murs latéraux à un assez vaste édifice qui ne paraît pas avoir eu une destination cultuelle. On y a trouvé des tessons de poterie saintongeaise datée entre environ 550 et 750 et peut-être des tessons de poterie byzantine, plus intéressante encore par son origine et aussi par le fait qu'elle peut être plus ancienne que la précédente. A proximité, il y avait un cimetière qui a livré des restes de mobilier mérovingien, y compris deux morceaux de boucliers de type franc, mais qui fut utilisé au-delà de cette

période. Un peu plus loin, une série de fondations en pierres sèches où l'on voyait jusqu'alors les vestiges des cellules des moines du temps de saint Budoc, ont pu être datées grâce à des tessons des XI$^{e}$ et XII$^{e}$ siècles ; elles témoignent alors plutôt du renouveau de l'érémitisme que connut la Bretagne à cette époque. Il est néanmoins possible qu'elles aient succédé là aux cellules primitives à moins que celles-ci n'aient été plus proches de l'édifice principal, là où l'on a retrouvé l'emplacement de trous de poteaux. On n'a pas retrouvé non plus avec certitude l'emplacement du sanctuaire, même de dimensions modestes, dont saint Budoc et ses successeurs n'auraient pu se passer ; peut-être faut-il le localiser là où l'on a dégagé les fondations complexes de constructions sommaires ou, un peu plus loin, là où se dresse encore une chapelle rebâtie à l'époque moderne. L'île Lavret a donc encore beaucoup à nous apprendre. Ce que l'on y a déjà trouvé prouve deux choses. D'une part, qu'il ne faut pas confondre légende et tradition : celle de saint Budoc est bien inscrite dans le sol. D'autre part que le monde celtique ne vivait pas refermé sur lui-même puisque cet humble établissement a livré des objets qui non seulement provenaient du royaume franc voisin, mais aussi sans doute du lointain empire d'Orient.

Les saints bretons n'ont d'ailleurs pas limité leurs activités aux pays celtiques : la *peregrinatio pro Deo* qui les menait de part et d'autre de la Manche, les a aussi conduits en pays franc. Ils avaient eu d'illustres prédécesseurs. Sans remonter jusqu'à Pélage, on peut citer Faustus, moine à Lérins puis abbé de ce monastère, ensuite évêque de Riez, en Provence, de 452 au moins à 490, ou Riochatus qui, vers 475, ramena des ouvrages de Faustus avant de finir ses jours en Cornouaille où son nom celtique Riagat est conservé dans celui de Treffiagat (Fin.). Parmi les Bretons d'Armorique, saints de la deuxième génération, le plus actif est saint Winoc. Il aurait été le fils du roi Judicaël ; il naquit dans la première moitié du VII$^{e}$ siècle. On en fait parfois l'éponyme des deux Plouhinec situés l'un dans le diocèse de Quimper, l'autre dans celui de Vannes. C'est d'abord peu vraisemblable dans la mesure où à cette époque, la plupart des plous étaient déjà constitués et c'est impossible dans le cas du Plouhinec vannetais qui au XI$^{e}$ siècle s'appelait Plebs Ithinuc dans le cartulaire de Quimperlé et Plebs Hidinuc dans celui de Redon, deux formes d'un même nom qui n'a rien à voir avec Winoc. Avec trois compagnons, dont saint Judoc ou Josse, il gagne la Flandre où il devient le disciple zélé de saint Bertin, abbé de Sithiu (auj. Saint-Omer), lui-même disciple d'un successeur de saint Colomban. Avant la fin du siècle, les quatre Bretons s'installent à l'emplacement actuel de Bergues puis vont fonder un autre monastère à Wormhout où, vers 720, meurt Winoc. Au IX$^{e}$ siècle, Wormhout fut détruit par les Normands mais les reliques de Winoc, préservées, furent bientôt ramenées à

Bergues. Emilien, à en juger par son nom, devait être d'origine gallo-romaine mais il était originaire du pays de Vannes. Sans doute au VIIIe siècle, il gagna l'Aquitaine qu'avaient surtout fréquenté les Irlandais mais où saint Malo, comme nous allons le voir, était aussi allé mourir. Après un séjour dans un monastère de Saintonge, il gagne un ermitage entre Garonne et Dordogne : là, il laissa à l'agglomération qui lui succéda son nom aujourd'hui célèbre dans le monde entier : Saint-Emilion.

Les saints ont enfin fondé en Bretagne des établissements monastiques plus importants dont certains ont été transformés ultérieurement en sièges épiscopaux. Tous ont sombré dans la tourmente de la première moitié du Xe siècle ; s'ils avaient des archives, elles ont disparu. Seul fait apparemment exception Landévennec mais son chartrier, à part deux pièces du Xe siècle, a été reconstitué dans le courant du XIe. Cela veut-il dire pour autant, comme l'affirma R. Latouche, qu'il soit sans valeur ? Certains éléments demeurent très archaïques comme les noms d'hommes ; plutôt que d'actes forgés de toutes pièces, il s'agit sans doute de résumés maladroits de documents beaucoup plus anciens ; on ne peut guère en dire plus dans l'état actuel de la recherche. Force est donc de se contenter des informations dont on dispose sur les fondateurs de ces établissements. Mais leurs *Vitae* présentent tous les inconvénients que nous avons déjà signalés et qui en rendent l'utilisation périlleuse. Notamment, elles ne permettent pas de savoir si certains établissements n'eurent pas régulièrement à leur tête des abbés qui disposaient des pouvoirs épiscopaux.

La question des abbayes-évêchés a longuement divisé les historiens. La Borderie, J. Loth et même F. Lot avaient admis l'existence en Bretagne d'un nombre plus ou moins grand de monastères-évêchés qu'il fut aisé au IXe siècle de transformer, en séparant la dignité épiscopale de la dignité abbatiale, en évêchés de type latin à la tête d'un véritable diocèse. R. Fawtier, acharné contre saint Samson à qui il refusait d'avoir été revêtu de l'épiscopat, en nia l'existence. F. Duine, en lui portant la contradiction, souligna la distinction qu'il convenait de faire entre des abbayes-évêchés qui auraient été des institutions et les abbés-évêques dont l'autorité ne se serait pas étendue au-delà des limites territoriales des filiales et dépendances de l'abbaye-mère. Dom Gougaud reprit la question en 1922. Il reconnut l'existence d'évêques chefs d'abbayes ; il y en eut même en Gaule comme cet évêque irlandais appelé Romanus qui, en 675, reçut de l'évêque de Poitiers Ansoald le monastère de Mazerolles. Par contre, il n'accepta le statut d'abbaye-évêché que pour Dol dont les enclaves dans les diocèses voisins rappelèrent plus tard jusqu'où s'étendaient l'influence personnelle et la juridiction de saint Samson et de ses successeurs. La Vie de saint Tudual lui apporta quelques éléments en faveur d'une situation identique à Tréguier tout en les jugeant trop

peu sûrs pour une conclusion définitive.

Clergé et fidèles de Bretagne ne pouvaient pourtant pas se passer d'évêques. Il paraît donc raisonnable d'admettre qu'au sein d'un clergé essentiellement monastique, il parut normal que les abbés les plus célèbres fussent dotés des pouvoirs épiscopaux auxquels leurs disciples venaient ensuite faire appel. On eut ainsi une situation de fait, fluctuante, exceptionnelle ici parce qu'elle tenait au prestige d'un homme, courante là en raison du caractère illustre du siège, situation qui ne permet pas de dresser la liste des abbayes qui, sans que ce soit quelque chose d'institutionnel, eurent à leur tête un abbé-évêque. Mieux vaut donc s'en tenir à distinguer parmi les monastères ceux dont le statut ne changea pas et ceux qui, à l'époque carolingienne, sont devenus des sièges épiscopaux de type latin classique.

## LES GRANDES FONDATIONS MONASTIQUES

Nous verrons donc plus loin les établissements qui devinrent siège d'un évêché ; la liste des autres ne peut être qu'incomplète, aussi n'avons-nous retenu que ceux qui se distinguent surtout par la personnalité de leur fondateur : Saint-Gildas de Rhuys, Saint-Méen et Landévennec.

Saint Gildas est doublement connu comme l'auteur du **De Excidio** dont nous avons déjà eu l'occasion de parler et comme le fondateur éponyme de l'abbaye de la presqu'île de Rhuys. Mais s'agit-il bien d'un seul et même personnage ? Passons sur le fait que pour certains le **De Excidio** est au moins en partie un ouvrage apocryphe du VIII$^{e}$ siècle : le dernier spécialiste à l'avoir étudié penche pour son authenticité et croit même pouvoir l'attribuer à la période 515-530 au lieu de la date de 547 qui était communément admise. D'après les Annales de Cambrie, il serait mort en 570, ce qui paraît bien tard si l'on admet qu'il rédigea son œuvre dans le premier quart du siècle. Mais n'y aurait-il pas eu deux Gildas, l'un auteur du **De Excidio**, de culture romano-bretonne, le « dernier des Romains » pour reprendre l'expression de F. Kerlouégan, et l'autre, moine celte en rapports étroits avec l'Irlande ? En fait, J. Loth, F. Duine et Mrs Chadwick pensent que Gildas, quelle que soit sa personnalité, ne vint jamais en Armorique : c'est tardivement qu'il fut confondu avec un obscur Gueltas, véritable fondateur du monastère. L. Fleuriot, pourtant, ne met pas en doute l'unicité du personnage.

Sa *Vita* rédigée entre 1010 et 1050 par Vitalis, moine de Rhuys, n'apporte guère encore qu'elle vaille mieux que ce qu'en a dit F. Lot. Gildas serait originaire de la vallée de la Clyde, au nord de la Grande-Bretagne ; comme beaucoup d'autres, il aurait été formé à l'école de saint Iltud dans le sud du pays de Galles ; après un séjour en Irlande

et au retour d'un voyage à Rome, il se serait installé à l'île d'Houat avant de fonder son monastère sur le continent. Cette *Vita,* peu précise, largement inspirée de la *Vita Samsonis* et de la *Vita sancti Pauli Aureliani,* semble avoir accompagné dans le courant du XI[e] siècle la restauration de l'abbaye de Rhuys dans le but de donner plus de consistance à son fondateur primitif. C'est seulement à partir de ce moment, selon R. Largillière — mais les avis ne sont pas unanimes sur ce point — que son culte s'est répandu en Bretagne, marqué par la multiplication de toponymes du type Locqueltas ou tout simplement Gueltas. Outre-Manche, Gildas n'était pas plus célèbre puisque, par exemple, aucune église ne lui est dédiée au pays de Galles ; la *Vitae Gildae* qu'y rédigea au XII[e] siècle Caradoc de Llancarvan ne présente guère de valeur non plus. Néanmoins, tout cela ne suffit pas pour nier que le monastère de Rhuys ait été important dès le Haut Moyen Age ni pour soutenir que son fondateur était un personnage sans importance. Il ne faut pas négliger en effet le témoignage de généalogies galloises fort anciennes qui nous ont conservé le nom d'un certain nombre des membres de la famille de Gildas qui furent à leur tour considérés comme des saints. E. G. Bowen, d'après les sanctuaires qui leur sont consacrés, pense avoir retrouvé la route qu'ils suivirent depuis le sud-est du pays de Galles jusqu'au Vannetais, non pas directement par la mer, mais en traversant la péninsule selon l'axe de pénétration constitué par les vallées du Gouet puis du Blavet. Dans ces conditions, Houat, plutôt qu'un point de départ, n'aurait été que la succursale d'un établissement fondé dès l'origine sur la terre ferme. Si l'on s'en tient à cette étude, il convient bien de ranger saint Gildas parmi les grands fondateurs, mais en le classant plutôt parmi les saints qui s'enfoncèrent dans l'intérieur des terres comme le fit également saint Méen.

Saint Méen ou Méven nous est connu par la *Vita* que rédigea le moine Ingomar, sans doute lui aussi lors de la restauration de son abbaye à partir de 1024, encore qu'on la date parfois du VIII[e] siècle. Comme l'a montré F. Duine, Ingomar bâtit son récit autour de trois noms célèbres : Samson, Waroc et Judicaël. Vers 570, Samson envoie son disciple Méen vers Waroc qui se taillait alors une principauté dans le Vannetais. En cours de route, il reçoit d'un chef local nommé Caduon ou Cadvan de quoi fonder le monastère de Gaël puis celui qui porta son nom mais qui n'était alors qu'une dépendance du précédent. L'établissement connaît un lustre supplémentaire quand le roi de Domnonée Judicaël, qui aurait été non seulement un ami, mais un parent de saint Méen, vient résider à proximité du monastère avant de s'y retirer pour y finir ses jours en odeur de sainteté vers 637. Mrs Chadwick a vu en saint Méen « l'un des saints bretons les plus authentiques » ; mieux vaut reconnaître que l'on ne sait pas grand-chose de lui.

Cette fondation n'en est pas moins intéressante. Elle occupait une position stratégique importante au cœur du pays, sur l'une des routes qui, en domaine breton, menaient de la Manche à l'Atlantique. Elle témoigne aussi de l'implantation « continentale » et pas seulement littorale des Bretons : elle devint un lieu de ralliement pour tous ceux qu'attirait la vie monastique au fond des bois et, pour tous ceux qui venaient les coloniser, elle fut une sorte de protection contre les forces mystérieuses incarnées par les fées que la littérature médiévale rendirent plus tard célèbres, mais que l'on considérait alors comme des incarnations diaboliques. L'importance du monastère justifie que son abbé ait pu être revêtu de la dignité épiscopale. On en a du moins une preuve tardive : en 816, Hélogar est à la fois évêque d'Alet et abbé de Saint-Méen. Plus tard encore, il arriva à l'évêque d'Alet-Saint-Malo de s'intituler évêque de Porhoët, nom sous lequel on désignait alors la vaste région qui entourait Saint-Méen. Cela paraît faire référence à une situation ancienne : Saint-Méen aurait mérité d'être érigé en évêché lors des réformes carolingiennes.

Saint Guénolé, fondateur de Landévennec, est connu par une vie à laquelle participèrent un moine de l'abbaye nommé Clément sans doute après 857 et l'abbé Gourdisten avant 884. La Borderie lui accorda crédit mais R. Latouche lui consacra en 1911 une étude qui n'en laissa pas subsister grand-chose : il est impossible de savoir quand a vécu Guénolé, on ignore s'il est le fondateur de Landévennec, on ne sait même pas si ce saint, très honoré en Cornwall, est jamais venu en Bretagne et s'il ne s'agit pas d'un simple transfert de culte. En 1959, toutefois, R. Latouche revint quelque peu sur ses premières affirmations en reconnaissant à Guénolé une certaine historicité. De son côté, le chanoine Doble avait soutenu que Landévennec, comme Landewadnack en Cornwall, avait pour éponyme non pas Guénolé mais un saint nommé Wethenoc.

Que peut-on alors en dire ? Il y a d'abord un rapport certain entre Guénolé (Winwaloe) et Landévennec dont le nom primitif a dû être Lan To Wennoc, ce dernier terme étant une forme abrégée de Winwaloe. Différents indices incitent d'autre part à penser que le monastère ne fut pas créé parmi les premiers. Même si le récit de la naissance de Guénolé près de Saint-Brieuc où Ploufragan conserve encore le souvenir du nom de son père Fracan, relève surtout du merveilleux, ce récit fait de lui un Breton né en Bretagne et non un immigré. Il ne fut d'ailleurs pas formé comme tant d'autres au pays de Galles, mais à l'île Lavret. Dernièrement, dom G. Ollivier a insisté sur les rapports entre Guénolé et Budoc, son maître à Lavret. Il a remarqué en particulier que l'un et l'autre sont souvent associés ou du moins très proches dans l'hagiotoponymie, en particulier en Basse-Cornouaille où les trois paroisses consacrées à Budoc, appelé là Beuzec, comptent aussi des sanctuaires dédiés à Guénolé ou bien



*Abbaye de Landévennec — Fouilles de l'abbatiale. On distingue en bas, au centre, un massif de maçonnerie du XVI^e^ siècle. Au-delà, des tombes des XII^e^-XIII^e^ siècles dont l'une, intacte, est posée sur une abside du X^e^ siècle (chapelle de transept) édifiée lors d'une première campagne de travaux menée avant 950. Sous cette structure et dans la partie gauche du cliché, on voit en profondeur les premières assises d'un mur carolingien postérieur à 818 qui coupe un mur antérieur, à peine visible ici, ayant très vraisemblablement appartenu au monastère celtique.* (Cliché A. Bardel).

en sont voisines. Surtout, il y a à Landévennec des traditions d'origine irlandaise et à travers elles des influences orientales qui ont été relevées depuis longtemps et qui furent aussi mises en pratique par Budoc dans une île qui portait, comme nous le savons, le même nom que les monastères orientaux. Peut-être y eut-il un établissement du même type sur l'île de Tibidy « la maison de la prière » où se serait d'abord installé Guénolé. Celui-ci paraît donc postérieur à Budoc, son maître, qui put vivre jusqu'au milieu du VI^e^ siècle, et doit donc être à peu près contemporain de Colomban à la charnière des VI^e^ et

VII$^{e}$ siècles. P. Perdrizet ayant même remarqué que les jeûnes édictés par Guénolé marquaient déjà une évolution dans leur rigueur par rapport à ceux de Colomban, R. Couffon va jusqu'à en faire un contemporain de Dagobert (628-638).

A Landévennec même, des fouilles menées depuis 1978 dans l'abbatiale romane ont amené la découverte d'un caveau vide qui aurait été destiné à recevoir la dépouille de saint Guénolé. Ce caveau est inclus dans un édifice de plan rectangulaire sans transept, qui correspond à une seconde campagne de travaux lors du retour des moines de Montreuil-sur-Mer, où ils avaient fui la menace normande, soit après 950. A l'est de cet édifice, sous les vestiges d'une première campagne de travaux du X$^{e}$ siècle, on a commencé d'exhumer des substructions dont l'orientation est différente de celle des murs précédents ; elles appartiennent aux bâtiments qui furent élevés après que l'abbaye eut adopté en 818 la règle bénédictine et avant que Wdristen ne rédige la Vie de saint Guénolé vers 870. Pour l'instant, on n'a pu remonter plus haut ; toutefois, à l'intérieur des substructions du IX$^{e}$ siècle, les fouilles les plus récentes ont révélé la présence de deux murs incontestablement antérieurs à ceux qui les entourent ; ils n'ont pu encore être datés mais ils appartiennent certainement au monastère celtique pré-carolingien.

Ces trois monastères que l'avenir rendit célèbres ne furent pas les seuls ; beaucoup d'autres furent fondés. Certains ne sont connus que par des allusions parfois tardives, comme dans la Vie de saint Magloire, celui qu'aurait fondé saint Sulin ou Suliau à l'embouchure de la Rance, à l'emplacement actuel de Saint-Suliac ou encore celui de saint Maeoc près de Combourg auquel fait allusion la *Vita secunda* de saint Turiau. Seule survécut encore de ces temps anciens l'abbaye de Saint-Jacut. La tradition fait de Jégu ou Jacut un frère de Guénolé. Le monastère porta tout d'abord le nom de Landoac ou de Landoar et il dut être soumis à la juridiction de Dol si c'est bien le même que le Lanus Campus *(douar* pièce de terre en breton = *campus* en latin) mentionné dans la Vie de saint Turiau, abbé de Dol. Ce fut donc vraisemblablement une fondation d'un abbé de Dol ; l'attribution à un parent de Guénolé est certainement tardive, peut-être comme l'a suggéré H. Guillotel à partir d'un patron primitif qui aurait été saint Jacques le Mineur, l'un des trois apôtres qui auraient miraculeusement consacré Samson évêque : vers 1030 encore, l'abbaye s'appelait *abbatia S. Jacobi* et non *S. Jacuti*.

## LES MONASTERES A L'ORIGINE DE SIEGES EPISCOPAUX

Cinq monastères furent à l'origine d'évêchés qui furent crées à

l'époque carolingienne : Saint-Pol, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol. Tous sont situés sur la côte nord de la péninsule. Au sud, le cas de Quimper et surtout celui de Vannes est bien différent. L'origine gallo-romaine de ce dernier siège est bien évidente ; on sait même que Paternus, consacré lors du concile qui se tint dans la ville entre 461 et 491, dut en être le premier évêque. Des Gallo-romains lui succédèrent, à l'exception de l'éphémère Macliau ; le dernier que l'on connaisse, Regalis, est attesté par Grégoire de Tours en 590. On ne dispose ensuite que de la liste épiscopale qui a été conservée dans le cartulaire de Quimperlé rédigé avant 1127. Elle commence avec saint Paterne en 677 *(sic)* et, après quatre noms gallo-romains, n'énumère que des prélats bretons à part un anachronique Rainaldus. Tous sont inconnus alors que manquent Modestus, présent au concile d'Orléans de 511 et les trois noms que cite Grégoire de Tours : Macliau, Eunius et Regalis. Pour Quimper, nous savons que la situation est loin d'être claire. Si l'existence d'une *civitas* de type gallo-romain ne peut être absolument prouvée, on ne peut pas dire grand-chose non plus d'un monastère primitif qui aurait été différent de l'abbaye plus tardive de Locmaria. La prétendue liste épiscopale qui figure dans les cartulaires de Quimper et de Quimperlé est très incomplète puisque, entre saint Corentin et Harnguethen connu par ailleurs en 853, elle ne comporte que quatre noms tous bretons.

Le diocèse de Léon n'est pas à proprement parler issu lui non plus d'un monastère. Saint Paul Aurélien, Paulus Aurelianus, est parfois désigné sous la forme Paulennanus ou similaire sans que rien ne permette d'en inférer qu'il s'agisse de deux personnages différents. Cette dualité paraît procéder des traditions reprises par Wrmonoc, moine de Landévennec, auteur de sa *Vita* en 884 qui, quant à lui, utilise toujours la forme Paulus. Pour retrouver les origines insulaires de son héros, il combina ce que l'on rapportait de Paul de Penychen, originaire du Glamorgan et d'un autre saint, Paulinus, dont le monastère était situé à Llandeusant dans le Carmathenshire. Il est d'ailleurs vraisemblable que Paul de Léon n'a rien à voir avec ces deux homonymes, sans doute était-il de la famille d'Ambrosius Aurelianus, ce partisan breton de la cause romaine que nous savons pouvoir identifier avec beaucoup de vraisemblance avec le roi Riothamus ou Riothime. Formé comme beaucoup d'autres par saint Iltud, il n'est encore que simple prêtre lorsqu'il arrive sur le continent avec ses disciples. Il parcourt alors l'itinéraire classique du saint celtique ; il le parcourt même deux fois, ce qui fait penser à une confusion entre deux personnages. Il s'établit d'abord à Ouessant où il fonde Lampaul avant de donner son nom sur le continent à un autre Lampaul (-Ploudalmézeau). Puis il fonde un autre monastère dans l'île de Batz avant de gagner à nouveau le continent où il rencontre un chef breton local Withur qui a reconnu l'autorité du mérovingien Childebert

(511-558). Withur lui donne une forteresse romaine abandonnée dont la description correspond étrangement avec celle du site de Brest comme nous l'avons vu plus haut. Les habitants du pays lui demandent de devenir leur évêque ; Paul finit par céder. Il est consacré à Paris avec l'accord de Childebert qui lui offre de riches domaines dans le Léon : aux dires de Wrmonoc, les diplômes relatant ces donations étaient encore conservés en 884 dans le tombeau du saint. Saint Paul établit des moines dans l'oppidum devenu siège épiscopal *(pontificalis sedes),* mais son monastère favori demeure celui de l'île de Batz. Dans tout ce récit, les présomptions ne manquent donc pas pour faire du siège de saint Paul Aurélien — celui qui parmi les saints bretons porte le nom le plus romanisé — une institution plus proche de la tradition latine que des usages celtiques. Pour aller plus loin vers la certitude, il faudrait pouvoir prouver deux choses : la première, que l'oppidum décrit par Wrmonoc était celui de Brest, la translation du siège à Saint-Pol étant postérieure, la seconde que Brest avait bien hérité de Carhaix-Vorgium la dignité de chef-lieu de *civitas*.

Le caractère celtique est beaucoup plus marqué en ce qui concerne Tudual et Tréguier où rien n'apparaît comme un héritage de la *Vetus Civitas* du Yaudet. Tudual est connu par plusieurs traditions compilées entre le IX^e^ siècle au plus tôt et le XI^e^ ; la *Vita secunda* semble même utiliser une source irlandaise. Il aurait été le neveu de Riwal, premier prince de la Domnonée, mais un long séjour en Irlande le fit passer souvent pour originaire de ce pays. Il débarque à l'ouest de la péninsule près du Conquet à Trépabu ; son premier biographe, Louénan, lui fait ensuite traverser toute la Domnonée, ce qui nous vaut une liste de *pagi* que nous avons étudiée plus haut. Ses démêlés avec l'inévitable Conomore le conduisent à se réfugier auprès de l'évêque d'Angers saint Aubin mort en 550 ; lui aussi rencontre Childebert ; une tradition plus tardive l'envoie même jusqu'à Rome où il aurait occupé le siège pontifical pendant deux ans... D'après la *Vita tertia,* la plus tardive, il aurait d'abord été évêque de Lexovium ou Lexobie où l'on crut longtemps reconnaître la *Vetus Civitas* du Yaudet mais personne n'attache plus le moindre crédit à cette identification née uniquement du désir d'accréditer l'idée de l'ancienneté vénérable du siège de Tréguier. Mais comme en témoigne un manuscrit, Lexovium est peut-être Lisieux ; cette hypothèse que nous repousse pas L. Fleuriot n'est pas impossible : on a d'autres exemples d'évêques bretons en Gaule, tel Gonothigernus, évêque de Senlis au milieu du VI^e^ siècle ; en outre, avant de se circonscrire à l'Armorique, l'immigration bretonne avait également touché la Normandie. Quoi qu'il en soit, Tudual a dû être le fondateur avant 550 du monastère de Tréguier. Celui-ci aurait tiré d'abord son nom de la ria où il était établi, Nant Tregor (en latin *Vallis Trecor);* la forme Lan Tre-

guer ne serait apparue que lorsque le mot *nant* « vallée » cessa d'être compris dans ce sens et fut remplacé par *lan* « monastère ». Mais il importe de remarquer que cet établissement remonte certainement aux premiers temps de l'organisation bretonne en Armorique puisque son territoire formait un plou connu sous sa forme plus tardive : Ploulantréguer. Tudual en fut l'abbé plutôt que l'évêque car le passage de la *Vita* où Childebert lui aurait confié l'épiscopat « sur ses paroisses » paraît bien imité de la *Vita Samsonis.* Il n'en fut peut-être pas de même plus tard puisque la Vie de saint Cunwal, son second successeur supposé, parle du *monasterium Cunwali episcopi.* En outre, comme le monastère aurait eu dans sa dépendance des églises éparses dans toute la Domnonée, on peut voir là les élements constitutifs d'une *parrochia* épiscopo-abbatiale.

Le monastère fondé par saint Brieuc est certainement moins ancien, son rayonnement fut aussi plus modeste. Ce qu'on sait de lui, on le doit à une *Vita* rédigée vers 1050 à Angers où ses reliques furent conservées après 851. Peut-être son auteur s'inspira-t-il comme il le prétend d'un texte plus ancien rédigé en breton. En tout cas, il s'ingénia à exalter son héros aux dépens de saint Tudual, peut-être comme l'a suggéré R. Couffon, pour attirer vers Angers les pèlerins qui, à Laval, allaient vénérer les reliques du fondateur de Tréguier. Cela nous vaut une chronologie bien difficile à établir. Brieuc ou Brioc naquit dans le pays de Galles dans le Cardigan. D'après la *Vita,* mais non d'après les généalogies galloises du XII[e] siècle, si son père portait un nom irlandais, sa mère avait un nom saxon, Eldruda, ce qui supposerait déjà une date assez tardive. Il aurait été formé en compagnie des saints Iltud et Patrice par saint Germain d'Auxerre, c'est-à-dire dans la première moitié du V[e] siècle. Une date aussi précoce qu'admet L. Fleuriot ne paraît pas devoir être retenue : elle fait partie de l'argumentation destinée à affirmer l'antériorité de Brieuc par rapport à Tudual qu'elle présente d'ailleurs comme son neveu. Brieuc exerce d'abord son apostolat dans son pays natal où au demeurant son culte n'est guère répandu puis, devenu abbé, il passe en Armorique avec ses moines du temps de Riwal, lui aussi oncle de Tudual. Il débarque dans le Léon, sans doute aussi au Conquet, fonde au passage le monastère de Tréguier, ce qui dévalue définitivement Tudual et vient établir le monastère qui porte son nom. Sa *Vita* indique encore qu'il retourna dans son pays natal pour juguler une peste qui doit être la grande épidémie de 547-550. La toponymie incite également à ne pas placer trop haut dans le temps la fondation de Saint-Brieuc qui, à la différence de Tréguier, ne fut pas le centre d'un plou mais fut établi à l'intérieur de celui de Ploufragan. Dans ces conditions, Saint-Brieuc a dû être fondé vers le milieu du VI[e] siècle, sinon dans la seconde moitié comme l'a avancé R. Couffon pour qui l'auteur de la *Vita* aurait fait sciemment la confusion entre saint

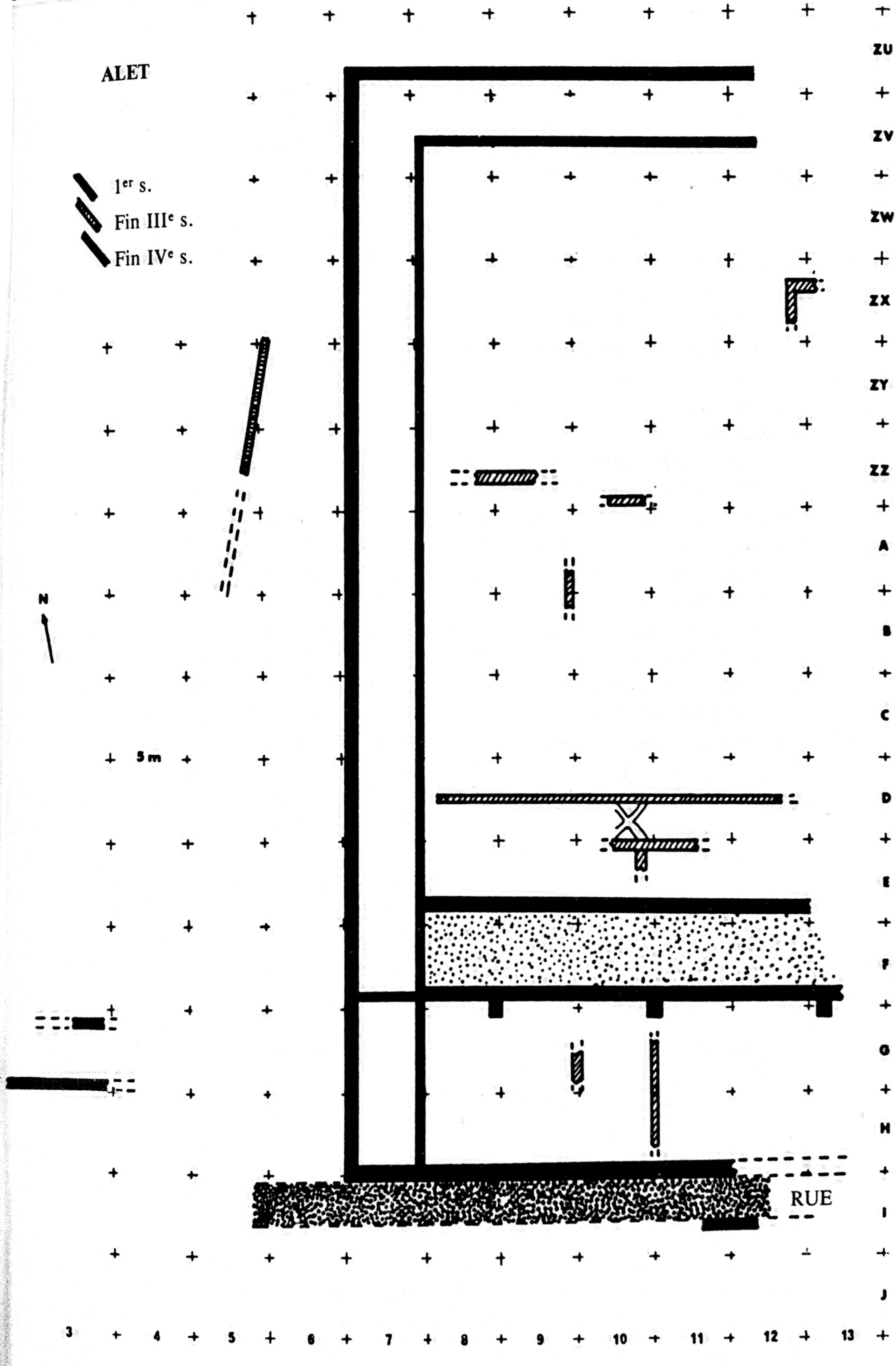
Germain d'Auxerre (429-447) et saint Germain de Paris (555-576).

Le monastère de Saint-Brieuc ne semble pas s'être beaucoup développé dans une zone où la colonisation bretonne était sporadique comme en témoignent la rareté des noms en Plou- et l'existence de toponymes francs. La *Vita* ne fait pas de Brieuc un évêque et il n'existe aucune liste, même légendaire, de ses successeurs.

Saint Malo est également un saint tardif. Sa Vie a fait l'objet d'au moins cinq rédactions : la plus ancienne est postérieure à 825, la plus célèbre due au diacre Bili est un peu antérieure à 880. Ces récits sont d'une utilisation difficile. D'après eux, Machus, Machutes ou Malo, né au pays de Galles, fut instruit au monastère de Llancarvan, il reçut la prêtrise puis l'épiscopat — seule la version de Bili place son ordination épiscopale à Tours — mais, comme beaucoup de ses semblables, il préféra partir ce qui lui vaut des aventures merveilleuses comme celle de célébrer la messe sur le dos d'une baleine. Après plusieurs voyages, il arrive en Bretagne et s'installe sur un îlot où vivait déjà un ermite nommé Aaron. Comme cet îlot était situé en face d'Alet, les habitants de la cité lui demandent bientôt de devenir leur évêque. Malo y consent tout en conservant sa résidence insulaire. Il évangélise alors la campagne où ses compagnons, Domineuc par exemple, ont laissé leurs traces dans la toponymie. Mais, victime d'inimitiés et de jalousies, il reprend sa *peregrinatio pro Christo :* il gagne une île de Saintonge en face de Marennes avant que l'évêque de Saintes, Léonce ne l'installe dans un monastère aux portes de la ville, qui après sa mort prend son nom et où ses reliques attirent bientôt les pèlerins : c'est l'abbaye Saint-Macout.

D'après F. Lot qui critiqua sans pitié ou du moins sans aucune sympathie ces traditions, celles-ci combineraient en fait deux personnages : un saint Malo originaire du pays de Galles, que l'on orna de tous les récits merveilleux habituels mais dont on ne savait rien et un saint Macoux saintongeais dont l'historicité était plus évidente mais qui n'avait en commun avec le précédent qu'une vague ressemblance de nom. Ces traditions offrent d'autre part deux séries de synchronismes *a priori* irréductibles l'une à l'autre. D'après la première, qui regroupe Samson, Conomore et Childebert, saint Malo semble avoir vécu au VI$^{e}$ siècle alors que la seconde avec saint Colomban (mort en 615), l'évêque Léonce (mentionné en 627) et le roi Judicaël (mort après 637), le situerait dans la première moitié du VII$^{e}$.

*Alet. — Substructions d'époque romaine à l'emplacement de la cathédrale du X$^{e}$ siècle : au nord, une cour entourée d'un péristyle ; au sud, une salle terminée à l'ouest par une estrade, qui semble avoir été transformée en lieu de culte au V$^{e}$ siècle.* (Document C.R.A.A.).


ALET
1er s.
Fin IIIe s.
Fin IVe s.
N
5 m
RUE
ZU
ZV
ZW
ZX
ZY
ZZ
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13

Pourtant, l'itinéraire de Malo, même s'il finit à Saintes, est bien conforme à la tradition celtique. Que les biographes du saint aient manqué de détails à son sujet, hormis les deux grandes étapes d'Alet et de Saintes, n'a rien de surprenant ; tout naturellement, ils puisèrent dans le récit qui avait alors la plus grande réputation : la *Vita Samsonis,* d'où le premier groupe de synchronismes. Mais il n'y a pas lieu d'éliminer le second : saint Malo dut effectivement mourir vers 640 à Saintes où ses reliques demeurèrent jusqu'au IX[e] siècle. Une partie fut alors ramenée dans le monastère alétien de Malo un peu avant 851 mais la concurrence de celles qui restaient à Saintes demeurait grande ; aussi, un Breton entré au service des moines de Saint-Macout réussit-il à endormir leur vigilance, à s'emparer des dernières reliques et à les ramener elles aussi à Saint-Malo. Ici encore, nous sommes en présence d'une situation originale. Tout incite à penser qu'avant Malo, il dut y avoir des évêques à Alet ; à nouveau, l'archéologie paraît confirmer la tradition. Sous ce qui subsiste actuellement de la cathédrale de la fin du X[e] siècle et sous un sanctuaire daté soit des VII[e]-VIII[e] siècles, soit au début du IX[e], L. Langouet a exhumé un vaste bâtiment gallo-romain construit vers 370-380 qui servit peut-être de siège au commandement militaire de la cité mais dont il semble bien qu'une salle ait été transformée en église au V[e] siècle. Sans doute y eut-il ensuite une vacance du siège plus ou moins prolongée mais cela prouve toutefois qu'à Alet, moins qu'à Vannes mais plus nettement qu'à Quimper, il y eut continuité avec la structure gallo-romaine. D'ailleurs, le terme de *civitas* ne disparait pas: on le rencontre dans un hymne du VIII[e] siècle et dans la Vie rédigée par Bili ; il doit être aussi à l'origine du nom de Guidalet attesté dans des textes du XI[e] au XIII[e] siècle qui apparaît comme une forme évoluée de *civitas Aleti.* Enfin, dernier trait original parmi les évêchés de la Bretagne primitive : jusqu'à ce que l'évêque Jean de Châtillon transfère en 1144-1146 le siège épiscopal d'Alet à Saint-Malo, celui-ci, établi dans la cathédrale de la cité, fut distinct du « lieu du saint » abrité dans le monastère insulaire.

Pour terminer, voici saint Samson, fondateur de Dol, le plus célèbre de tous en raison de la destinée de son siège et du retentissement de sa *Vita.* Aussi l'avons-nous déjà rencontré et avons-nous déjà évoqué les controverses sur la date de la *Vita* et sur l'historicité du personnage. Sans y revenir, voyons les principaux épisodes de sa vie. Issu d'une noble lignée qui n'était pas cependant royale, Samson naît au pays de Galles, sans doute dans le sud-ouest et comme beaucoup d'autres il a saint Iltud pour maître. La *Vita* s'étend ensuite longuement sur sa vie en Grande-Bretagne et en Irlande ; les miracles qu'il accomplit et la renommée de ses vertus lui valent d'être successivement prêtre, abbé et évêque sans siège. Après avoir traversé le Cornwall, il passe en Armorique où il fonde le monastère de Dol. Détail

pittoresque : il traîne derrière lui ses livres dans un chariot dont il ne se sépare pas au cours de ses pérégrinations. Bientôt, il intervient, comme nous le savons, à la cour de Childebert en faveur du prince Judual qu'il accompagne dans sa reconquête de la Domnonée sur Conomore. Il meurt saintement et est enterré dans son monastère de Dol, mais ce n'était pas là sa seule fondation : citons celle de Pental, à l'embouchure de la Seine, qu'il devait à la générosité de Childebert.

L'époque à laquelle vécut le saint ne pose pas de problèmes majeurs dans la mesure où la *Vita* le dit contemporain de Childebert et de Conomore. Childebert 1er régna de 511 à 558. Certains lui ont préféré Childebert II mais celui-ci fut roi d'Austrasie, c'est-à-dire de part et d'autre du Rhin, de 575 à 595 ; c'est seulement après le traité d'Andelot de 587 que pendant quelques années son royaume s'étendit jusqu'à la Bretagne. La mention de Conomore tranche le débat puisque d'un côté comme de l'autre de la Manche les sources s'accordent pour faire régner ce roi pendant les deux premiers tiers du VIe siècle. La *Vita* est ainsi en synchronisme avec la liste des souscriptions au concile de Paris de vers 563 qui non seulement mentionne un Samson mais encore lui donne le titre d'évêque. Rien n'atteste là qu'il s'agisse de Samson de Dol. Aussi a-t-on nié que ce soit lui en arguant notamment du fait que le martyrologe le plus ancien qui cite Samson de Dol, rédigé en 772, ne lui reconnaît que le titre d'abbé. Or ce martyrologe fut rédigé à Saint-Wandrille, abbaye proche de Pental, dont les moines devaient bien savoir ce qu'il en était de son fondateur. Mais on peut tout aussi bien prétendre que les moines de Saint-Wandrille ne tenaient pas à orner saint Samson d'une dignité dont leur propre fondateur n'avait pas été revêtu... Comme le nom Samson est très rare au VIe siècle, comme on ne connaît pas d'autre évêque de ce nom, comme par ailleurs tout permet de penser que notre Samson vivait vers 563, il est raisonnable d'identifier le fondateur du monastère de Dol avec l'évêque qui assista au concile de Paris. Nous tenons donc là l'exemple le plus sûr d'abbé-évêque. Nous avons également la preuve, par sa présence au concile de Paris que l'organisation propre à l'Eglise bretonne était admise par une partie au moins de l'épiscopat franc. C'est peut-être même pour s'opposer à une contagion de ce type de structure que les évêques de la province de Tours, directement concernés par le problème, édictèrent quelques années plus tard au concile de 567 qu'aucun Breton ne pouvait recevoir la consécration épiscopale sans l'assentiment du métropolitain ou des évêques de la province.

Forte de son abbé doté des pouvoirs épiscopaux, l'abbaye de Dol rayonna dans la majeure partie de la Domnonée : les paroisses enclavées qui y relevèrent du diocèse de Dol jusqu'à la Révolution sont autant de témoignages de cette influence. Les unes furent l'œuvre de Samson, les autres celle de ses successeurs. H. Guillotel attribuerait

volontiers à Samson Lanloup dont l'éponyme est saint Loup, évêque de Troyes, compagnon de saint Germain d'Auxerre, l'ordinant de saint Iltud, maître de Samson, Coadout dont l'église est dédiée à ce même saint Iltud ou encore Trébédan qui a saint Germain d'Auxerre pour patron. Mais ce seraient ses successeurs qui auraient répandu son culte : Samson est ainsi patron des enclaves de Bobital, Bréhat, Illifaut, Lanvollon, etc. Son souvenir se perpétua aussi outre-Manche où des églises lui sont dédiées en Cornwall, au pays de Galles et en Irlande. En Normandie enfin, les dédicaces peuvent s'expliquer par les rapports entre Dol et Pental.

Cette revue des principales fondations ecclésiastiques nous a permis de les dater avec quelque précision : à Saint-Pol, Tréguier et Dol fondés dans le courant de la première moitié du VIe siècle, s'opposent Saint-Brieuc un peu plus tardif et surtout Saint-Malo qui ne doit dater que du début du VIIe siècle. Surtout, elle nous amène à constater qu'aucun des futurs évêchés bretons n'eut une origine semblable. Aux deux extrêmes : Vannes au caractère gallo-romain évident et Dol, abbaye-évêché dès l'époque de son fondateur. Entre ces deux cas, nous trouvons toutes les nuances : Quimper peut-être d'origine gallo-romaine, Saint-Pol qui reflète des influences de même nature, Saint-Malo juxtaposé à une *civitas,* Tréguier qui, beaucoup plus nettement que Saint-Brieuc, eut certains traits de l'abbaye-évêché.

L'évolution de ces établissements jusqu'à l'époque carolingienne est mal connue et elle ne permet guère d'en mieux préciser la nature. On dispose soit de listes « épiscopales » qui sont d'autant plus fournies qu'elles sont tardives, soit de ce que rapportent les *Vitae* de leurs titulaires supposés.

A Saint-Pol, la *Vita Pauli Aureliani* indique que le saint fondateur confia de son vivant sa charge à Iahoevius ou Jaoua, puis à Tigernomaglus et à Cetomerinus dont les noms sont incontestablement archaïques. Deux *Vitae* font de leurs héros Goulven et Goueznou des évêques de Léon ; la première, tardive, au plus tôt du XIIe siècle, n'a guère de valeur ; la seconde en a davantage si elle a vraiment été composée pour l'essentiel en 1019. Signalons encore Houardon, cité dans la Vie de saint Hervé forgée au XIIIe siècle à partir de quelques éléments anciens et surtout à l'aide des Vies de Samson et de Gildas.

Pour Tréguier, on a une liste rédigée en 1590 qui ne craint pas d'énumérer les 68 pontifes qui se seraient succédé à Lexobie avant Tudual. Après lui, elle indique Ruilin, mentionné dans la *Vita secunda Tutguali* mais ignore saint Cunwal qui a fait l'objet d'une *Vita* rédigée vers la fin du Xe siècle, selon laquelle son épiscopat se situerait à la fin du VIe ; sinon, elle ne mentionne que deux noms avant le XIe siècle. A Saint-Brieuc, il n'existe aucune liste qui prétende fournir des noms d'évêques avant le début du XIe siècle.

Le catalogue d'Alet est beaucoup mieux fourni puisque les catalogues — tardifs — n'annoncent pas moins de vingt-cinq noms antérieurs au IXe siècle. La plupart sont parfaitement inconnus, d'autres sont suspects comme saint Enogat ou saint Armel, sans doute empruntés à l'hagiotoponymie du diocèse, ou à écarter franchement comme saint Gurval. M. Debary a montré que ce saint, originaire de Guer, fut certainement « inventé » par le clergé malouin au milieu du XVe siècle afin de soustraire sa paroisse natale à l'éphémère diocèse de Redon dont le duc François Ier avait obtenu l'érection en 1449 : on para alors ce Gurval des mérites d'un saint Gudwal surtout honoré dans le Vannetais, qui ne doit pas être d'ailleurs antérieur au Xe siècle.

A Dol, on dressa dès la seconde moitié du XIe siècle une liste de quatorze titulaires antérieurs aux réformes de Nominoé. Outre Samson, sept d'entre eux sont nommément désignés : Magloire, Budoc, Genevée, Restoaldus, Armel, Iuthmaël, ou Jumel et Turiau. Armel était aussi réclamé par Alet qui eut Ploërmel (« le plou d'Armel ») dans son ressort à partir du IXe siècle ; Restoaldus, qui aurait reçu du pape l'insigne honorifique du *pallium* à la fin du VIIe siècle, est en fait, comme l'a découvert L. Duchesne, Bertoaldus, huitième archevêque de Cantorbéry. Magloire a donné naissance à des traditions complexes. Sa *Vita* qui doit être de la fin du Xe siècle fait de lui un parent de Samson qui se serait retiré dans l'île de Serk pour y mener la vie érémitique. mais il y eut ensuite confusion avec Mélar ou Méloir, dont Magloire est une forme plus tardive qui dut être un abbé-évêque pan-brittonique qui œuvra sur la côte sud du Cornwall — comme Samson — mais qui semble être ensuite passé dans la région de Douarnenez puis dans celle de Saint-Brieuc où il mourut avant d'être inhumé à Tréméloir. Plus tard encore, il y eut interférence avec le prince-martyr Mélar, dont nous avons déjà parlé, que l'on vénérait à Lanmeur qui était précisément une enclave de Dol.

Saint Budoc est mentionné par Wdristen, auteur de la *Vita Winwaloei* avant 884, comme le maître de Guénolé à Lavret. La *Vita Maglorii,* plus tardive d'un siècle, en fait le successeur de Magloire, assertion que reprend la **Chronique de Dol** de la seconde moitié du XIe qui, suivant l'usage de son époque, lui attribue un pèlerinage à Jérusalem. Dans le Goëlo, des traditions reprennent le témoignage de Wdristen ; comme lui, elles en font seulement un saint abbé. C'est peut-être le même qui est honoré sur la côte du pays de Galles, du Cornwall où il est l'éponyme de Budock, mais aussi de la Cornouaille où il a laissé son nom à Beuzec-Cap-Sizun, Beuzec-Cap-Caval et Beuzec-Conq. Budoc est donc un saint pan-brittonique sans que l'on puisse affirmer qu'il fut un jour abbé-évêque de Dol ; tout au plus, peut-on remarquer que dans le diocèse qu'on lui attribue, il n'est le patron que d'une seule chapelle, aujourd'hui détruite, près de Roz-

Landrieux.

Saint Genevée, dont la *Vita* perdue aurait été rédigée au XI^e siècle, semble avoir été confondu avec un saint Genésius dont les reliques étaient conservées dans le Poitou à Loudun. C'est peut-être le même que Jumel ou Iuthmaël. Enfin, saint Turiau a été lui aussi vénéré en Cornouaille mais surtout dans le Poutrecoët ou Porhoët dont il serait originaire, où il dut exercer initialement son activité à la suite de saint Méen dont les liens avec Samson sont bien connus ; ceci avant que la région ne soit du ressort d'Alet. Sa *Vita* du IX^e siècle conservée à Clermont le fait successeur de l'archevêque Wrval (Gurval) alors que le texte de Paris antérieur au XI^e siècle appelle ce dernier Tyarmail (Tigernomalus). Turiau passa très tôt pour un évêque puisqu'un martyrologe franc, celui d'Usuard, lui donne ce titre dès 875. Cela prouve donc que la liste épiscopale de Dol, pour une partie au moins des noms qu'elle contient, n'a pas été forgée seulement dans la seconde moitié du XI^e siècle pour soutenir les prétentions de Dol au rang de métropole. Elle doit plutôt remonter aux efforts dans le même sens de l'archevêque Festien ou Festinien auquel en 866 le pape Nicolas I^er reprochait de prétendre que ses prédécesseurs Restoaldus et Iuthmaël avaient reçu de Rome l'insigne du *pallium*.

Il est étrange que cette liste qui se prétendait officielle n'ait pas cité deux personnages nommément désignés dans la *Vita Samsonis* comme évêques : Tigernomalus auquel est dédié l'ouvrage et Leucher témoin d'un incendie à Dol éteint par miracle. Compte tenu de la célébrité du document, il est difficile d'admettre qu'on l'avait perdu à Dol au IX^e comme au XI^e siècle. Ce Tigernomalus est-il distinct du second successeur de saint Paul Aurélien qui porte aussi ce nom particulièrement archaïque, ou Wdristen ne s'est-il pas emparé pour les besoins de sa cause d'un évêque dont la *Vita Samsonis,* après tout, ne précise pas explicitement quel siège il occupait ?

Finalement, cette revue des premiers évêques supposés n'apporte guère de certitudes ; nous n'en aurons guère plus en domaine franc. Il demeure pourtant évident que la chrétienté bretonne, si dynamique, n'a pas pu se passer d'évêques. On peut donc penser que la plupart de ceux que nous avons cités ont réellement disposé des pouvoirs épiscopaux. Mais ils ne les ont pas forcément exercés là où, ultérieurement, on éprouva le besoin de les regrouper en séries cohérentes. Tous ne furent d'ailleurs pas utilisés de la sorte : la *Translatio S. Maglorii,* de peu de valeur il est vrai, évoque ainsi les reliques des saints évêques Ciférien, Leutiern et Leviau, qui, selon les apparences, vécurent en Domnonée sans que l'on puisse préciser où et quand.

Voilà donc l'essentiel — sans entrer dans le détail des controverses — de ce que l'on sait actuellement sur les origines de la Bretagne. On ne verra là qu'un premier bilan qui sera certainement contredit sur certains points et notablement enrichi sur d'autres. Une étude

plus poussée des textes, une archéologie plus scientifique doivent en effet nous permettre d'en savoir plus et mieux. Il semble bien pourtant qu'au sein de cette première période de l'histoire bretonne, le commencement — aux V$^{e}$ et VI $^{e}$ siècles — demeurera moins obscur que les VII$^{e}$ et VIII$^{e}$ siècles. Nous allons rencontrer une situation identique dans la partie de l'Armorique demeurée sous l'autorité franque : c'est déjà une preuve que le rythme de l'histoire des hommes en ignorait la frontière.

## BIBLIOGRAPHIE

En ce qui concerne les institutions civiles des premiers Bretons qui ne sont pas traitées ici, voir une première approche par L. FLEURIOT, « Un fragment en latin des très anciennes lois bretonnes armoricaines », **AB,** t.78, 1971, pp. 601-660.

Des synthèses rapides sur les débuts de l'Eglise bretonne figurent dans Dom GOUGAUD, « La chrétienté bretonne des origines au XII$^{e}$ siècle », **MSHAB,** t.13, 1932, pp. 1-40, dans G. DEVAILLY, **Histoire religieuse de la Bretagne,** Chambray, 1980, (chapitre dû à D. AUPEST-CONDUCHE) et, pour ce qui touche Dol et Saint-Malo, dans J. DELUMEAU, **Histoire du diocèse de Rennes,** Paris, 1979 (chapitre dû à A. CHEDEVILLE).

Les indices les plus anciens de la christianisation ont été analysés par P. GALLIOU, « Les premiers chrétiens du diocèse de Cornouaille ? », **BSAF,** t.104, 1976, pp. 87-91. Pour la discussion sur l'évolution hypothétique de la cité des Osismes, ajouter aux travaux indiqués au chapitre 1 : H. WAQUET, « De Coriosopitum à Conflans-Saint-Corentin », **Mélanges J. LOTH,** Rennes, 1927, pp. 12-17 et « Encore quelques réflexions sur Coriosopitum et Coriosolitum », **AB,** t.52, 1945, pp. 55-59. Sur saint Corentin : A OHEIX et E. FAWTIER-JONES, « La vie ancienne de saint Corentin » **MSHAB,** t.6, 1925, pp. 6-32.

L'abbé MESNARD a défendu la thèse de l'identification de saint Symphorien avec saint Cifériаn dans « Le culte de saint Symphorien en Bretagne », **BSECDN,** t.83, 1954, pp. 1-13 et t.90, 1962, pp. 9-11. Opinion contraire de G. SOUILLET, « Saint Symphorien dans la toponymie », **AB,** t.66, 1959, pp. 463-473. Voir sur le même sujet V. BOUCARD, « Notes sur quelques vieux saints honorés dans le diocèse de Nantes : saint Symphorien », **BSANLI,** t. 94, 1955, pp. 34-40.

Les caractères principaux de l'Eglise celtique ont été exposés par L. GOUGAUD, **Les Chrétientés celtiques,** Paris, 1911 et plus récemment par N.K. CHADWICK, **The age of the saints in the early Celtic Church,** Londres, 1961. Outre la thèse de F. KERLOUEGAN déjà citée et encore inédite, le dernier ouvrage sur Gildas est celui de Th. D. O'SULLIVAN, **The** *De Exci-*

*dio* **of Gildas : its authenticity and date,** Leyde , 1978. La lettre adressée à Lovocat et Catihern a été publiée et commentée par L. DUCHESNE, « Lovocat et Catihern, prêtres bretons du temps de saint Melaine », **Revue de Bretagne et de Vendée,** 1885, pp. 5-21. L. MASSIGNON a consacré plusieurs travaux aux Sept Saints dormants d'Ephèse, en particulier « La crypte-dolmen des VII Saints dormants d'Ephèse au Stiffel (en Plouaret, puis Vieux-Marché) » ; **BSECDN,** t.86, 1957, pp. 116-150. Liste des saints irlandais en Bretagne dans L. GOUGAUD, **Les saints irlandais hors d'Irlande,** Louvain-Oxford, 1936.

Les ouvrages relatifs aux plous ont été indiqués dans le chapitre précédent, en particulier celui de R. Largillière. Les ermitages insulaires évoqués par N.K. Chadwick, **Early Britanny... op.cit.** et E. G. BOWEN, **Saints, seaways... op.cit.** ont été replacés dans un cadre plus vaste par M. ROUCHE, **L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes** (418-781), Paris, 1979 avec carte (incomplète) p. 321. Pour plus de détails P.R. GIOT, « Enez Guennoc ou Geignog, un ancien microcosme celtique », **Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du doyen M. de Boüard,** Genève-Paris, 1982, pp. 179-190, P. BARBIER, « Les vestiges monastiques des îles de l'embouchure du Trieux, l'île Saint-Maudez et l'île Verte », **BSECDN,** t.80, 1950-1951, pp. 1-38, A. DORNIER, « Forn Modez », **AB,** t.85, 1978 pp. 19-24 et surtout P.R. GIOT, « Fouilles de l'île Lavret », **Archéologie en Bretagne,** n° 24, 1979, pp. 9-12 et n° 28, 1980, pp. 33-34. Sur saint Winoc, voir R. LIOT, « Un apôtre breton en Flandre : saint Winoc », **BSAF,** 1957, pp. 102-105 et 1958, pp. 218-226.

« La question des abbayes-évêchés bretonnes » a été abordée par L. GOUGAUD dans **Revue Mabillon,** t.XI, 1922, pp. 90-104. Pour toute approche de l'hagiographie bretonne, ne pas oublier les ouvrages de F. Duine et de L. FLEURIOT indiqués dans l'avant-propos. Sur saint Gildas : F. LOT, **Mélanges d'histoire bretonne,** Paris, 1907 et R. Largillère, « La topographie du culte de saint Gildas », **MSHAB,** t.5, 1924, pp. 3-25, plus les ouvrages de F. KERLOUEGAN et de Th. D. O'SULLIVAN cités plus haut. Peu de choses sur saint Méen, cf. N.K. CHADWICK, **Early Britanny,** op.cit. sur saint Guénolé, en revanche, la bibliographie est abondante : R. LATOUCHE, **Mélanges d'histoire de Cornouaille,** Paris, 1911, P. PERDRIZET, « Sceté et Landévennec », **Mélanges N. IORGA,** Paris, 1933, pp. 739-747 R. COUFFON, « De l'époque probable de la fondation de Landévennec », **BSECDN,** t.76, 1946-47, pp. 52-53, G. OLLIVIER, « Lavrec et Landévennec » **BSECDN,** t. 107, 1978, pp. 53-58, J.-P. BARDEL, « Landévennec, ancienne abbaye - Fouilles dans un édifice pré-roman », **Archéologie en Bretagne,** 1978, n° 20-21, pp. 46-49, 1979, n° 24, p. 26, 1980, n° 28, pp. 48-49, A. et J.-P. BARDEL, « L'abbaye de Landévennec - Etat des recherches en 1980 », **Arts de l'Ouest, études et documents,** 1980, 1-2, pp. 5-18 et deux études de J. RAISON DU CLEUZIOU, « De quelques sources de la Vie de saint Guénolé », **BSECDN,** t.88, 1960, pp. 29-35 et « Landévennec et les destinées de la Cornouaille » **ibidem,** t.102, 1965, pp. 7-26. Sur saint Jacut : M. DEBARY, « Saint Jacut et les origines de l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer », **MSHAB,** t. 49, 1969, pp. 149-157 et les observations d'H. GUILLOTEL, « Les origines du ressort de l'évêché de Dol », **MSHAB,** t.54, 1977, pp. 31-66. Peu d'études particulières sur saint Paul Aurélien (D.B.G. « Paulus Aurelianus ou Paulennanus, premier évêque du Léon », **BSAF,** t.97,

1971, pp. 131-136) ou saint Tudual. Saint Brieuc a fait l'objet de deux articles de R. COUFFON, « A quelle époque convient-il de faire remonter la fondation du monastère de saint Brieuc ? » **BSECDN,** t.77, 1947-1948, pp. 41-48 et « Essai critique sur le *Vita Briocii* », **MSHAB,** t.48, 1968, pp. 5-14.

Saint Malo a suscité plus d'intérêt : L. Duchesne, « La Vie de saint Malo — Etude critique », **Revue celtique,** t.11, 1890, pp. 1-22, F. LOT, **Mélanges d'histoire bretonne,** Paris, 1907 qui contiennent la version anonyme de la Vita et celle de Bili, Gw. Leduc, **Vie de saint Malo, évêque d'Alet - Version écrite par le diacre Bili (fin du IXe siècle), texte latin et anglo-saxon avec traduction française** (Rennes), 1979. Voir aussi P. Riché, « De l'îlot d'Aaron à Saint-Malo », **Annales de la Soc. hist. et archéo. de Saint-Malo,** 1972, pp. 133-142 et « Translations de reliques à l'époque carolingienne, histoire des reliques de saint Malo », **Le Moyen Age,** t.82, 1976, pp. 201-218. La bibliographie relative à saint Samson a été indiquée dans l'avant-propos.

Pour les successeurs de Tudual : R. COUFFON, « Un catalogue des évêques de Tréguier rédigé au XVe siècle » **BSECDN,** t.61, 1929, pp. 33-147, pour ceux de Samson : L. DUCHESNE, **Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule,** t.2, Paris, 1910, et F. DUINE, « Le schisme breton », **AB,** t.30, 1914-1915, pp. 424-472 et **La métropole de Bretagne,** Paris, 1916.

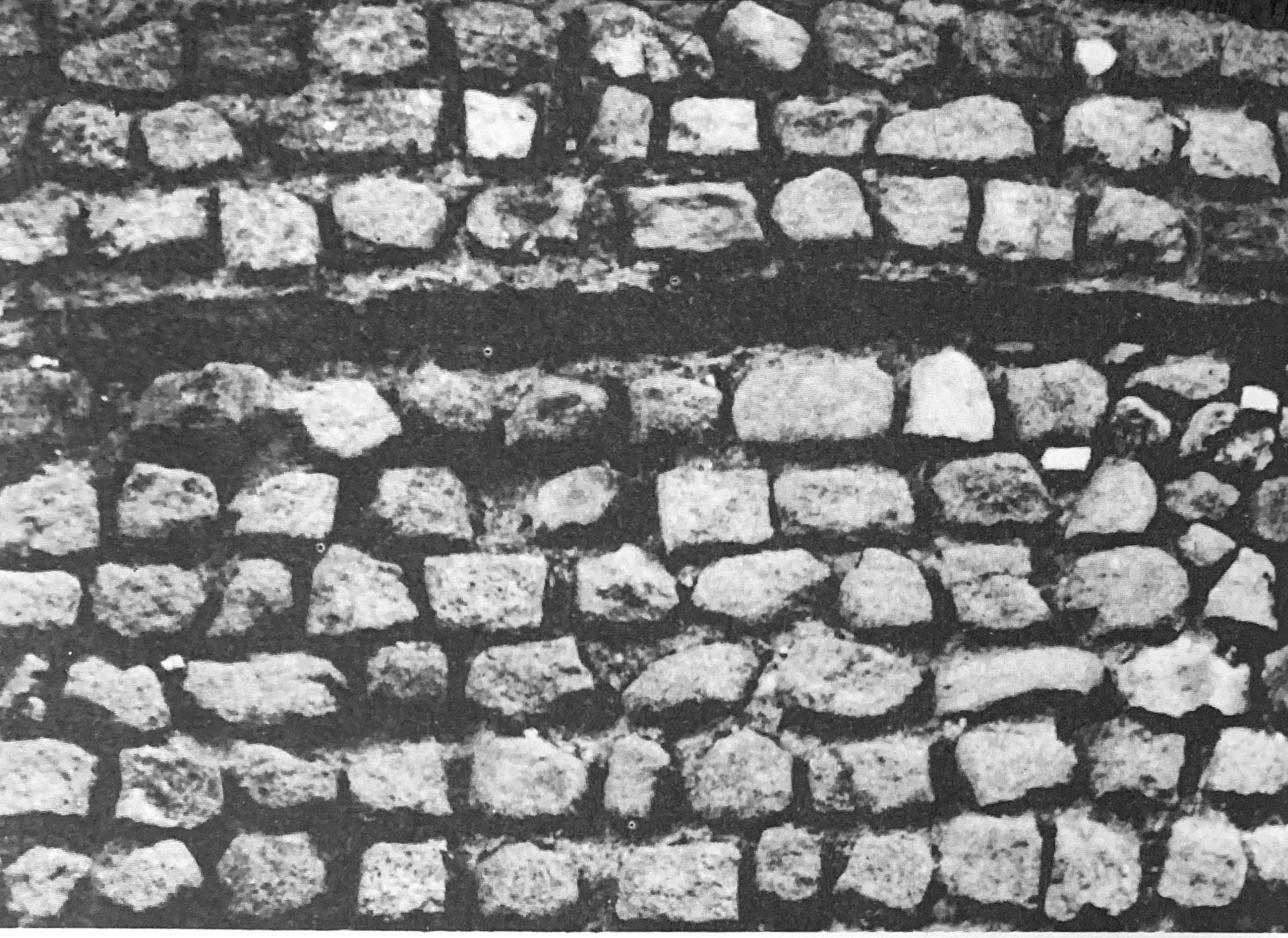
# CHAPITRE SIX

# L'ARMORIQUE FRANQUE

Pendant que les Bretons s'installent de manière originale dans la majeure partie de la péninsule armoricaine, ceux qui peuplent les régions de Nantes et de Rennes, une partie aussi de celle de Vannes, demeurent, comme aux siècles précédents, surtout tournés vers l'intérieur de la Gaule dont ils partagent les façons de vivre et de penser. Aussi retrouve-t-on, lorsqu'on les étudie, des procédés de recherche traditionnels fondés tant sur les sources écrites que sur les enseignements de l'archéologie. Si ces éléments se prêtent mieux à une analyse « scientifique », ils n'ont ni la richesse ni la saveur des traditions celtiques. Les résultats sont d'ailleurs, là aussi, fragmentaires : si la vie économique, cette fois, ne nous échappe pas totalement, c'est encore dans le domaine de la vie religieuse que nous sommes le mieux renseignés.

## PREMIERS CHRETIENS ET PREMIERS EVEQUES

Le christianisme paraît bien être apparu tout d'abord à Nantes. Assez tardivement à vrai dire puisque le premier épisode connu, celui du martyre des saints Donatien et Rogatien se place seulement à la fin du III$^{e}$ siècle. On a beaucoup discuté de la date et de la valeur de la *Passio* qui nous rapporte l'événement.On a longtemps tenu celle-ci pour un texte presque contemporain des faits, mais un détail qu'elle contient incite à repousser la date de sa rédaction. Son auteur affirme en effet que le bourreau transperça le crâne de ses victimes avant de



*Nantes. — Chapelle Saint-Etienne dans le cimetière Saint-Donatien. Détail de l'appareil montrant l'alternance des petits moellons et des lits de briques.* (Cliché Olivier Chédeville).

les décapiter. Sans doute, les reliques crâniennes des saints devaient-elles porter la marque d'une perforation, conséquence du rite magique de l'enclouement des cadavres pour les empêcher de « revenir ». Comme cet usage tomba en désuétude au cours des temps mérovingiens, on peut admettre que l'auteur de la *Passio* écrivit après cette époque et que, ne sachant comment expliquer cette particularité, il en fit une épreuve du martyre : son œuvre n'est donc guère antérieure au VIIIe ou même au IXe siècle. Ce texte, de toute manière, n'apprend pas grand-chose ; on peut tout juste en retenir que Donatien et Rogatien — dont rien ne permet d'ailleurs d'affirmer qu'ils étaient frères — furent mis à mort « sous Dioclétien et Maximin », donc du temps où ce dernier administrait la Gaule, c'est-à-dire après 286 mais avant les édits de persécution générale de 303-304, date à laquelle Constance avait succédé en Gaule à Maximin. Dès l'époque de Clovis, les « Enfants Nantais », comme on les appela plus tard, étaient l'objet d'un culte à Nantes, au témoignage de Grégoire de Tours qui ne nous en apprend pas davantage à leur sujet.

Peut-être y avait-il au moment du martyre de Donatien et de Rogatien, ou peu après, un évêque à Nantes car Grégoire de Tours, après avoir évoqué le culte qui leur était rendu, ajoute qu'« il y eut aussi dans la même ville un confesseur illustre, Similien » et, un peu plus loin, il parle de la « basilique du pontife Similien ». Or la liste épiscopale de Nantes conservée sur un manuscrit du XI^e siècle mais dont certains indices permettent de penser qu'elle a été rédigée dès le début du X^e siècle, cite Similien comme le troisième évêque de la ville après saint Clair et Emius. On ne sait rien de saint Clair dont le culte à Nantes n'est pas vraiment attesté avant le XII^e siècle ; on en sait encore moins d'Emius et pas plus des trois évêques qui auraient succédé à Similien : Eumelius, Marcius et Arifius. L'archéologie vient pourtant d'une certaine manière de corroborer cette liste. En effet, dans le cimetière gallo-romain où fut élevée la basilique Saints-Donatien-et-Rogatien se dresse encore la chapelle Saint-Etienne où une maçonnerie en petit appareil et à double cordon de briques indique un édifice du IV^e ou du V^e siècle. De l'autre côté de l'Erdre, près de Saint-Similien, l'ancienne chapelle Saint-Symphorien offrit également jusqu'à sa destruction au XIX^e siècle les éléments d'une construction gallo-romaine mais cette fois sans rangs de briques. L'ancienneté apparente de ces deux sanctuaires est donc un élément en faveur de l'établissement du christianisme à Nantes au moins dans le courant du IV^e siècle mais sans que l'on ait la certitude d'une succession régulière d'évêques ou même de la célébration constante du culte ; on retrouve une situation identique par exemple à Tours où le prédécesseur de saint Martin ne succéda qu'après une longue vacance au premier évêque, saint Gatien.

A Rennes, pendant longtemps, on ne disposa pas d'éléments attestant la présence du christianisme avant le milieu du V^e siècle. Une liste épiscopale prétendait bien que le siège avait été fondé dès le I^er siècle par un évêque du nom de Maximin, mais le document qui fait état du récit des origines de l'église de Rennes n'apparaît qu'au XVII^e siècle : D. Aupest-Conduché a montré qu'il résultait d'un amalgame de la légende provençale de Lazare et de ses sœurs avec un passage de Grégoire de Tours relatif à une mission envoyée de Rome en Gaule du temps de l'empereur Dèce (248-251). De même, la tradition faisait de l'église du Vieux-Saint-Etienne, établie hors de l'enceinte gallo-romaine, le plus ancien lieu de culte rennais ; cette localisation *extra-muros* cadrait assez bien avec l'organisation d'une première communauté chrétienne sinon dès avant la paix constantinienne, du moins dans le courant du IV^e siècle. Mais une telle tradition n'est pas propre à Rennes ; on la rencontre dans de nombreuses cités : pour certains historiens, elle n'a aucun fondement historique et vise uniquement à reproduire le processus qu'avait connu Rome où les premiers lieux de culte avaient été établis dans les catacombes hors

de la ville. Toutefois, des fouilles entreprises récemment au Vieux-Saint-Etienne ont révélé que l'édifice reposait sur des murs qui avaient été repris au IV$^e$ siècle : il est encore trop tôt pour affirmer que c'était pour abriter un sanctuaire chrétien. D'autre part, en 1979, on a découvert à La Chapelle-des-Fougeretz, à une dizaine de kilomètres de Rennes, un médaillon de verre portant l'effigie du Bon Pasteur, que l'on date d'ordinaire du IV$^e$ siècle.

Par conséquent, si l'on peut en rester à l'idée que le christianisme, venu par la vallée de la Loire et par les voies qui bordaient le fleuve, a touché d'abord la région nantaise et la côte sud de la Bretagne (cf. le graffiti de Quimper) avant de gagner l'intérieur de la péninsule, il est cependant vraisemblable qu'il y avait dès le IV$^e$ siècle des groupes de chrétiens dans tout milieu urbain. Il faut pourtant attendre le milieu du siècle suivant pour avoir la certitude d'une véritable organisation ecclésiastique. Le 4 octobre 453, en effet, les évêques de la Troisième



*Médaillon de verre à l'effigie du Bon Pasteur (IV$^e$ s.) découvert à La Chapelle-des-Fougeretz (I.-et-V.) en 1979.* (Cliché D.G.A.B.).

Lyonnaise qui avait Tours pour métropole se réunissent en concile à Angers. On connaît leurs noms mais on ignore quels sièges ils occupaient ; ils sont huit, autant que la province comptait de cités. Faut-il croire qu'il y a parmi eux les pontifes de nos cités bretonnes ? Rien n'est moins sûr puisque nous avons vu plus haut que l'un d'entre eux, Léon, occupe le siège de Bourges, extérieur à la province ; peut-être n'était-il pas seul dans ce cas. On n'a de certitude, grâce à d'autres documents, que pour les titulaires de Tours, Le Mans, Angers et Nantes dont l'évêque était Desiderius. Huit ans plus tard, au concile de Tours, le 18 novembre 461, apparaissent en compagnie, notamment, des évêques de Bourges, Châlons et Rouen et de ce mystérieux Mansuetus, « évêque des Bretons » que nous avons déjà évoqué, Eusébius qui, à Nantes a succédé à Desiderius et Athenius, évêque de Rennes. A la fin du siècle, entre 461 et 491, un autre concile se tient à Vannes, le siège de ses membres n'est toujours pas précisé mais l'on sait que Nonnechius venait de Nantes et qu'Athenius était toujours à Rennes : les évêques présents consacrèrent alors Paternus évêque de Vannes dont rien n'empêche de penser qu'il était le premier sur ce siège.

Ainsi voit-on progressivement s'organiser de l'est vers l'ouest la province ecclésiastique de Tours : Nantes avant 453, Rennes avant 461, Vannes enfin après cette date. Il est tentant de mettre ce processus en rapport avec l'ultime retour des cités de l'ouest de la Gaule sous l'autorité romaine qu'incarnaient encore Aetius puis son fils Aegidius : une hiérarchie religieuse cohérente était le meilleur moyen pour pacifier une région et la rattacher à ce qui restait de l'idée d'Empire. Là où le péril extérieur était particulièrement menaçant, on revit également les limites des cités : c'est alors qu'à la pointe de l'Armorique la cité des Osismes dut être dédoublée à moins que l'on se soit contenté d'en transférer le chef-lieu de Carhaix à Brest, selon que l'on choisit l'une ou l'autre des hypothèses que nous avons déjà évoquées. Mais là comme chez les Coriosolites, la présence des Bretons dotés de leur propre clergé ne permit pas l'établissement d'évêchés durables même si Albinus et Liberalis, présents au concile de Vannes sans que l'on connaisse leur siège, en étaient les pasteurs.

Les sièges de Rennes et de Nantes furent bientôt illustrés par deux grands évêques, saint Melaine et saint Félix, personnages bien différents mais également représentatifs de l'épiscopat de l'époque.

Melaine assista au concile d'Orléans de 511 et il fut co-auteur, comme nous le savons déjà, de la lettre envoyée aux prêtres bretons Lovocat et Catihern entre 509 et 521. Ce sont là les seuls repères chronologiques dont nous disposions à son sujet ; l'on ignore en particulier les dates extrêmes de son épiscopat. Deux *Vitae* qui se recopient lui sont consacrées. La plus ancienne doit être antérieure au IX^e^ siècle mais elle ne peut remonter plus haut que le VII^e^ car elle place

Victurius, évêque du Mans, à la même époque que Melaine alors qu'il lui est antérieur de près d'un demi-siècle : une erreur de ce genre n'aurait pas été commise par un contemporain. En tous cas, l'auteur paraît assez bien renseigné en dépit des lieux communs dont il encombre son récit.

Melaine naquit à Platz dans l'actuelle commmune de Brain-sur-Vilaine (I.-et-V.) qui se trouvait alors dans le diocèse de Vannes. De noble origine, ses parents n'appartenaient cependant qu'à l'aristocratie locale. Attiré très tôt par la vie monastique, il transforme sa maison de famille en monastère. Ses vertus se traduisent bientôt par les signes que sont les miracles. Aussi est-il appelé, sans doute vers 500, à succéder à Rennes à l'hypothétique Amandus. Cependant, tel saint Martin ou mieux encore saint Paul Aurélien, à peine plus jeune que lui, il n'abandonne pas son monastère et c'est à Platz qu'il meurt. Sa dépouille est ensuite ramenée à Rennes par la Vilaine et elle est inhumée au nord-est de la cité où s'étendait une ancienne nécropole. Sa tombe est bientôt le lieu d'un culte : Grégoire de Tours a rapporté le récit d'un miracle qui s'y produisit ; il mentionne aussi l'incendie qui dévasta l'édifice que l'on y avait élevé.

D'après son hagiographe, saint Melaine aurait joué un rôle de premier plan lors du concile d'Orléans qui consacra l'alliance entre l'Eglise et la nouvelle monarchie de Clovis. On a même vu en lui le porte-parole des cités de l'Ouest qui n'avaient pas été vraiment soumises par le roi franc mais qui avaient plutôt traité avec lui. Il intervint aussi contre un chef local du Vannetais nommé Eusebius mais il emploie contre lui comme seules armes la persuasion et le miracle. En ce début du VI^e^ siècle, Melaine nous apparaît avant tout comme un pasteur soucieux d'évangéliser les païens encore nombreux, d'apporter à ses ouailles un enseignement plus moral que théologique, de veiller enfin à l'unité de l'Eglise. Son ascendant était donc de nature essentiellement spirituelle et s'il lui arrive de participer à la vie politique, c'est uniquement en raison du prestige de sa fonction.

Voici maintenant, à Nantes, Félix. L'époque n'est plus la même, le personnage est bien différent ; les documents qui nous le font connaître, également. Aucune *Vita* ne lui fut consacrée mais deux contemporains qui le connaissaient bien, Grégoire de Tours et Venance Fortunat, évêque de Poitiers, l'évoquent à plusieurs reprises dans leurs œuvres. On sait d'autre part qu'il assista au concile de Tours de 567 et à ceux de Paris de 556 et de 573. Félix était issu d'une illustre famille ; à en juger par une allusion de Fortunat, elle avait sans doute même été honorée du titre consulaire. D'autre part, comme son cousin et successeur s'appelait Nonnechius et comme il s'agit là d'un nom très rare il est possible de retrouver un ancêtre de la famille deux siècles plus tôt en ce Nonnechius qui fut préfet du prétoire de l'empereur Magnence en 350. Le lignage de Félix était établi surtout en

Aquitaine ; s'il conserva des liens avec cette région, il avait aussi des biens dans le pays nantais si l'on reconnaît son domaine de Cariacum dans Chassay en Sainte-Luce qui, à quelques kilomètres à l'est de Nantes, fut ensuite la résidence d'été des évêques de cette ville ; une identification différente a été proposée récemment : Cariacum serait Charcé (M.-et-L.).

Apparemment, ce ne furent pas ses vertus qui lui valurent l'épiscopat : il succéda tout simplement à son père Eumerius en 549. La famille tenait d'ailleurs solidement le siège de Nantes : lorsque Félix meurt en 582, le roi, s'il refuse d'accepter la candidature du neveu du défunt, choisit cependant comme successeur un cousin de Félix, Nonnechius qui tint l'épiscopat jusqu'en 591 au moins. Comme un Nonnechius avait déjà représenté le diocèse au concile de Vannes tenu entre 461 et 491, la similitude des noms autorise à nouveau à supposer un lien de parenté et permet d'estimer que la famille de Félix donna à Nantes ses évêques pendant plus d'un siècle ; situation que l'on retrouve d'ailleurs dans bien d'autres diocèses de Gaule, ne serait-ce qu'au Mans ou à Tours.

Félix vit aussi en grand seigneur : une nombreuse domesticité l'entoure ; Cariacum est une résidence aristocratique et non un ermitage. Surtout, il veille de près aux intérêts temporels de sa famille, ce qui lui vaut l'inimitié de Grégoire de Tours pour une question de terres, ce qui lui vaut aussi d'être mêlé, de loin il est vrai, à l'assassinat de la fille de son collègue Victurius de Rennes par le duc Beppolène — celui qui fut vaincu par Waroc — toujours pour une sombre affaire d'intérêt dans laquelle était aussi impliqué le fils de Nonnechius, son successeur.

C'est également un bâtisseur : l'archéologie a confirmé la manière somptueuse dont, selon Fortunat, il orna sa nouvelle cathédrale ; il entreprit aussi de grands travaux sur la Loire. Il se soucia certes de la conversion des Saxons qui s'étaient établis sur la côte mais l'on ignore par quels moyens... Il joue plus volontiers un rôle politique : il intervient dans le Vannetais, comme nous l'avons vu, pour sauver Macliau de Conoo puis il n'hésite pas à lui assurer l'évêché de Vannes pour lequel Macliau n'avait apparemment aucune vocation ; en 579, il négocie pour obtenir le retrait de Waroc du Nantais avec un succès sur lequel son ami Fortunat et Grégoire de Tours devenu son ennemi ont exprimé des avis divergents.

La nature des sources explique en partie le contraste entre Melaine et Félix. Le moine qui rédigea la *Vita sancti Melanii* était évidemment porté à mettre l'accent sur les vertus monastiques de son héros ; peut-être même fut-il influencé par la conception celtique de l'épiscopat. Grégoire de Tours, en revanche, avait quelques raisons d'insister de manière peu charitable sur les aspects les moins apostoliques de son collègue. Il lui arrive pourtant de conter les rapports que

Félix entretenait avec un saint ermite du nom de Friard qui s'était retiré dans une île de l'estuaire de la Loire : l'affection qui liait les deux hommes prouve que l'évêque tenait en haute estime l'idéal érémitique.

Surtout, il ne faut pas oublier que les deux diocèses étaient bien différents. Le Nantais était plus anciennement et sans doute plus profondément christianisé ; la région était plus riche, plus ouverte, plus évoluée ; elle présentait aussi un intérêt stratégique évident. Elle verrouillait en effet la vallée de la Loire contre les pirates venus de la mer mais surtout, lorsque les Bretons se furent installés en Armorique et que leurs rapports se furent peu à peu dégradés avec les souverains mérovingiens, elle était le seul obstacle qui les empêchait de joindre directement les Aquitains toujours prêts à se rebeller : n'oublions pas que l'aventure de Chramne se place dix ans après l'accession de Félix à l'épiscopat. On comprend donc que la monarchie ait veillé à ce que l'évêque de Nantes ne soit pas seulement un saint homme mais qu'il ait également présenté les qualités que l'on attend d'un responsable politique. Le Rennais, au contraire, à l'écart des grands courants de circulation, demeurait plus archaïque ; au temps de Melaine surtout, l'évangélisation était bien la tâche primordiale d'un évêque dont le siège ne suscitait guère la convoitise des grandes familles.

Dans le diocèse de Rennes, la situation évolua d'ailleurs au cours du VI^e^ siècle pour se rapprocher de celle que l'on connaissait déjà à Nantes. Au concile de Tours de 567, l'évêque de Rennes s'appelait Victurius. Il avait été marié et avait une fille du nom de Domnola. Or au Mans, il y avait eu au V^e^ siècle deux évêques appelés Victurius et Domnolus y siégea de 559 à 581. Si nous ajoutons à cela le fait que Domnola avait épousé le frère de Baudegesilus, successeur de Domnolus, nous obtenons une convergence d'indices en faveur de l'origine mancelle du Victurius rennais. Celui-ci était également possessionné en Anjou où il avait des vignes que lui contesta Beppolène, conflit qui, comme nous le savons, aboutit au meurtre de Domnola auquel la famille de Félix ne fut pas non plus complètement étrangère. Nous savons aussi que Beppolène avait essayé d'imposer son fils aux Rennais. Tout cela traduit une poussée de l'aristocratie mancelle et plus généralement neustrienne, vers l'ouest, poussée qui doit s'expliquer par le souci de contenir l'expansion bretonne qui prenait alors un caractère agressif. La présence de Victurius sur le siège épiscopal de Rennes est également la première manifestation de l'influence du milieu ligérien qui devait pendant des siècles s'exercer sur l'Eglise de Haute-Bretagne.

Ensuite, le personnel épiscopal est mal connu ; à Rennes, on ne connaît que Haimoaldus, ancien archidiacre du Mans, présent au concile de Paris de 614 et Rioterus ou Duriotorus qui, entre 647 et 653 se fait représenter au concile de Chalon-sur-Saône par un abbé nommé Bertolfus. A Nantes, la liste épiscopale est à peine mieux

fournie, seuls paraissent sûrs Suffrénius ou Eufronius, Leobardus, Sallapius, et Pasquarius (saint Pasquier). La décadence générale du monde mérovingien y fut certainement pour quelque chose. Elle fut sûrement aggravée par la pression qu'exerçaient les Bretons et par l'insécurité qui s'ensuivit : c'est particulièrement net en ce qui concerne le diocèse de Vannes où Regalis, mentionné par Grégoire de Tours en 590, apparaît comme le dernier évêque gallo-romain. Mais au début du VIIIe siècle, c'est un laïque, le comte Agatheus qui dirige les évêchés de Rennes et de Nantes ; Amitto lui succède à Nantes dans cette double fonction, à Rennes, il n'aurait eu que le titre de comte. Sans doute avaient-ils l'un et l'autre mis la main sur les temporels épiscopaux sans pour autant exercer les fonctions spirituelles ; on ne les connaît d'ailleurs que par une allusion de la Vie de saint Hermeland. Puis, pour un siècle, le silence se fait sur ces diocèses à l'unisson de la crise que connaît alors l'Eglise franque.

## LES PROGRES DE L'EVANGELISATION

L'époque mérovingienne marque une étape essentielle dans l'histoire de l'Eglise à la fois par la mise en place des diocèses et par l'évangélisation des campagnes. La reconnaissance progressive du christianisme comme religion d'Etat au cours du IVe siècle amena l'Eglise à se couler dans le cadre géographique des institutions civiles. C'était déjà chose faite ailleurs quand des évêques apparaissent à Rennes, Nantes et Vannes. Les diocèses coïncidèrent donc normalement avec les anciennes cités. Pourtant, leurs limites précises sont difficiles à déterminer car les documents qui en font explicitement mention sont rares ; toutefois, des mentions dispersées, à l'aide de la toponymie et l'usage de la méthode régressive permettent de les retrouver pour l'essentiel.

En ce qui concerne le diocèse de Nantes, on admet généralement que vers l'est, du côté de l'Anjou, la limite ne différait guère de ce qu'elle est maintenant. H. Guillotel a jeté le doute sur ce qui n'était pas vraiment prouvé et a avancé des arguments en faveur d'une frontière qui aurait été établie au long de la Maine et de la Mayenne, mais ce qui est vraisemblable pour le milieu du IXe siècle l'était-il déjà au VIe, voire plus tôt encore ? Vers le nord, du côté de Rennes, la limite devait être établie sur le Semnon puis elle suivait la Vilaine. Au sud, c'est la Loire qui servait alors de frontière : au-delà s'étendait l'Aquitaine et la vaste cité de Poitiers. Le siège épiscopal en était donc éloigné de près de 200 kilomètres : cela explique qu'ait paru au concile d'Orléans de 511 *Adelfius, episcopus de Ratiate*. Ratiate, Rezé, face à Nantes, sur la rive sud du fleuve, était alors un centre important qui rayonnait sur ce qui garda plus tard le nom de « Pays de Retz » ; ce ne fut pourtant qu'un évêché éphémère car on ne lui connaît pas d'autre titulaire. Une autre tentative de division du diocèse de Poi-

tiers eut encore lieu vers 560 quand Austrapius fut ordonné évêque de Champtoceaux dont le rocher domine la Loire : devant l'opposition royale, l'affaire n'eut pas de suite. Au IXe siècle, le diocèse de Nantes s'étendit au sud de la Loire mais il est possible que cette expansion ait commencé *de facto* plus tôt.

Le diocèse de Rennes n'a pas connu de modifications majeures au cours des siècles du côté de l'est. Au nord-est, alors que la cité antique devait avoir avec l'Avranchin la Sélune pour frontière, le diocèse, lui, s'arrêta au Couesnon soit dès l'époque mérovingienne, soit seulement au Xe siècle lorsque naquit la Normandie. Au nord-ouest, la cité avait été amputée vers la fin du IVe ou le début du Ve siècle de territoires qui passèrent aux Coriosolites lors du remaniement de leur cité qui s'accompagna du déplacement du chef-lieu de Corseul à Alet : cette limite est encore inscrite dans la toponymie avec deux Bazouges (*basilica* « lieu de rencontre entre deux cités ») et Feins (*fines* « limites »). Des groupes de Bretons s'installèrent ensuite dans la région d'Antrain qui furent à l'origine de trois enclaves qui relevèrent ensuite de Dol. En revanche, ils ne franchirent pas la Vilaine qui continua de servir de ligne de démarcation vers l'ouest. Mais l'immigration bretonne oblitéra bien davantage les limites occidentale et septentrionale du diocèse de Vannes. Il semble bien, d'après la Vie de saint Melaine, qu'au sud-est, celui-ci dépassait l'Oust soit jusque vers Langon, soit même jusqu'à voisiner avec celui de Rennes à hauteur du Semnon ; il est également possible que vers le sud, au-delà de la Vilaine, il ait contrôlé au moins la presqu'île guérandaise.

Il ne faut d'ailleurs pas attacher plus d'importance à ces limites que ne semblent l'avoir fait les contemporains. Ainsi, d'après la *Vita* - carolingienne il est vrai - de saint Martin de Vertou, saint Félix envoie l'un de ses diacres évangéliser la région au sud de la Loire qui relevait de Poitiers. De son côté, saint Melaine intervient dans le Maine, plus souvent encore dans le Vannetais dont il était originaire. Peut-être supplée-t-il alors à une vacance du siège local ; mieux vaut voir là le reflet d'une époque où le zèle n'était pas encore bridé par les structures. Inversement, on voit les évêques d'Avranches parcourir le diocèse de Rennes : d'après Fortunat, saint Paterne (saint Pair) aurait ainsi fondé au VIe siècle de « nombreux monastères » dans la région. De même la paroisse de Dompierre-du-Chemin, près de Fougères, aurait été établie par saint Julien, évêque du Mans, ou plutôt par l'un de ses successeurs. La nature personnelle plus que territoriale de l'autorité épiscopale n'est donc pas un phénomène exclusivement breton ; on le rencontre aussi dans la zone gallo-franque. Là, il a même dû s'accentuer à mesure que l'héritage antique s'estompait devant le progrès de l'influence franque et de la mentalité germanique. Celle-ci qui ignorait la notion d'Etat avait bien du mal à assimiler celle d'Eglise. Négligeant l'institution, elle privilégiait les liens personnels : c'est un processus identique qu'avait connu l'Eglise

insulaire ; sur le continent, seules les réformes carolingiennes y mirent un terme.

La présence d'évêques à la tête des diocèses est un élément nécessaire à la diffusion du christianisme ; elle ne suffit pas pour en mesurer l'importance. Le milieu urbain fut certainement le premier touché : c'est là que le clergé s'établit d'abord, c'est là que l'on élève les premiers sanctuaires. Le paysage religieux des cités épiscopales de la Gaule mérovingienne était caractérisé par les deux faits suivants. D'abord, l'existence à l'intérieur de l'enceinte et à proximité de celleci, non pas d'une cathédrale unique mais d'un « groupe cathédral » qui comprend normalement trois édifices : une église dédiée à la Vierge où l'évêque donne la confirmation et pratique les ordinations ; une autre consacrée aux Apôtres ou à saint Etienne qui sert au culte paroissial - au nord de la Loire, ces deux sanctuaires sont d'ordinaire alignés sur un même axe ouest-est et dans le prolongement l'un et l'autre ; enfin un baptistère toujours dédié à saint Jean-Baptiste. Ensuite, second fait, en dehors de l'enceinte s'éleva bientôt une couronne d'établissements religieux qui furent autant de noyaux, quand ils subsistèrent, de l'essor urbain ultérieur. On les construisit là faute de place suffisante à l'intérieur des modestes enceintes héritées du Bas-Empire et plus encore parce qu'elles furent édifiées sur des sépultures saintes, ou supposées telles, dans les nécropoles qui, suivant l'usage romain, bordaient les voies à l'issue des cités.

Nous devons limiter notre étude à Nantes et à Rennes car à Vannes, aucune fouille n'a permis d'établir l'ancienneté, vraisemblable, des églises Saint-Symphorien et Saint-Paterne. A Nantes, des fouilles menées entre 1910 et 1913 lors de la démolition de l'évêché ont permis de retrouver les fondations de ce que l'on a pris pour le baptistère puisqu'il contenait deux piscines qui pouvaient avoir servi de cuves baptismales. On retrouva également sur un même axe ouest-est un second édifice élevé dès le V^e^ siècle puis repris et agrandi au VI^e^ : il doit s'agir de la cathédrale bâtie par les évêques Eumérius et Félix, décrite par Fortunat, sur laquelle nous reviendrons plus loin, qui était déjà dédiée aux apôtres Pierre et Paul. On n'a rien retrouvé par contre de l'église propre à l'évêque, ordinairement dédiée à la Vierge ; toutefois, selon une hypothèse récente, ce pourrait être ce que l'on a considéré comme un baptistère car la longueur de cet édifice — 35 m — ne s'accorde guère avec ce que l'on sait de ce genre de bâtiment, ce n'est qu'ultérieurement que cette église épiscopale aurait été transformée en baptistère. Rien ne prouve que l'église Saint-Vincent, aujourd'hui détruite, fort ancienne selon la tradition, mais située au sud-est des sanctuaires précédents, ait pu faire partie de cet ensemble cathédral. Il est possible que, outre Saint-Vincent, Saint-Saturnin, Sainte-Croix, Saint-Denis et Sainte-Radegonde aient été

édifiés *intra-muros* dès le VIe siècle.

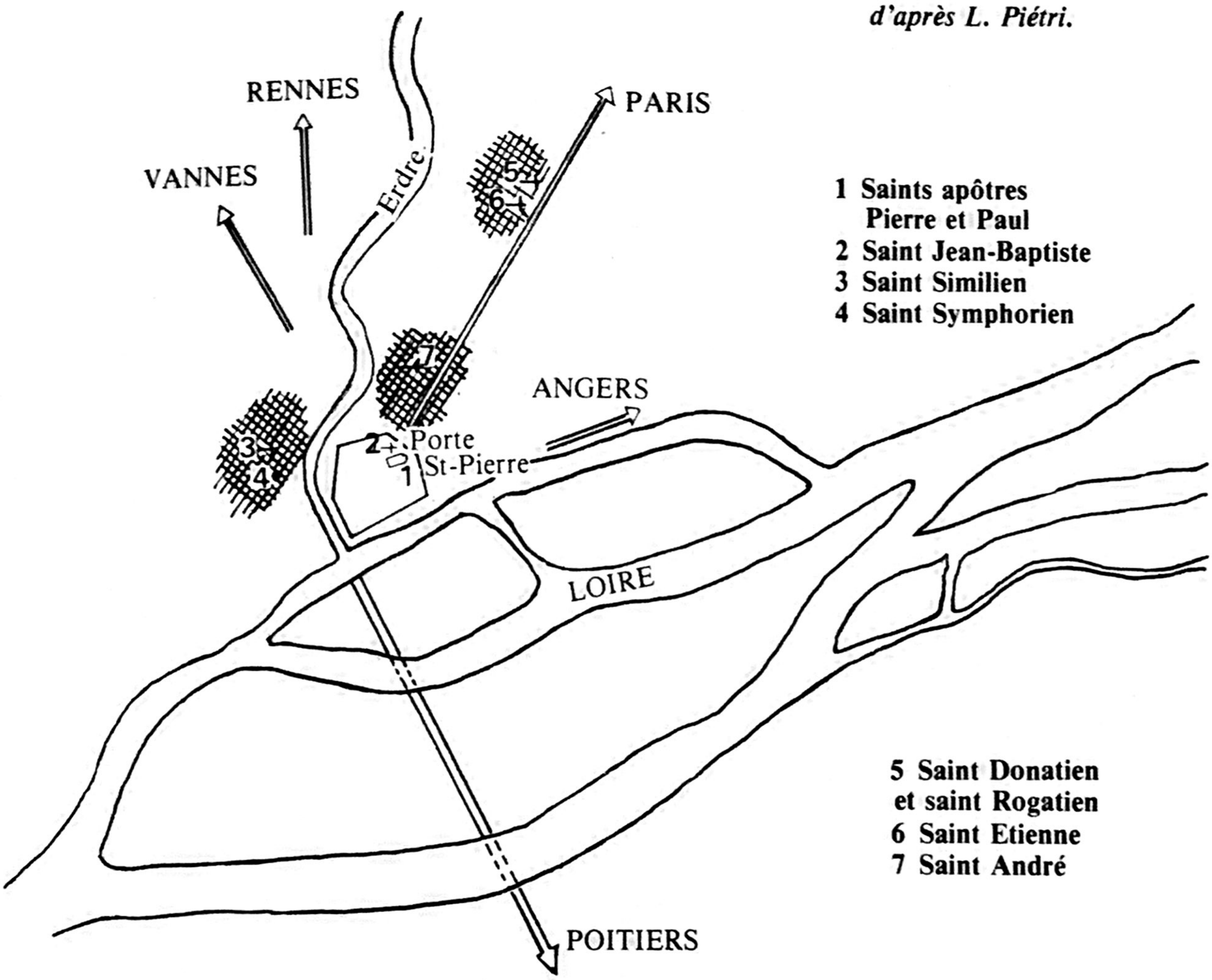
A Rennes, en ce qui concerne le groupe cathédral, on n'a rien retrouvé du baptistère et la cathédrale actuelle n'a en faveur de son ancienneté que sa dédicace à saint Pierre. Dans le prolongement de celle-ci, à l'ouest, la chapelle Notre-Dame-de-la-Cité a dû être l'église épiscopale. Cela ressort moins des témoignages archéologiques — l'appareil en feuille de fougère des soubassements mis au jour en 1880, qualifié de gallo-romain, fut utilisé en réalité jusqu'au XIe siècle au moins — que des traditions liturgiques. En effet, jusqu'au XVIe siècle, l'évêque y donna les Cendres et y prépara le saint Chrême ; les chanoines s'y rendaient en procession à toutes les grandes fêtes avant la messe solennelle ; c'est là enfin qu'à l'occasion de la fête des Innocents était intronisé par les enfants de chœur le « petit évêque ». Tout proche, un sanctuaire dédié au Saint-Sauveur fut peut-être élevé dès le Haut Moyen Age mais on n'en a aucune preuve. C'est plus vraisemblable pour l'église Saint-Symphorien qui devint plus tard la chapelle Saint-Jacques au Champ-Jacquet. Sur la muraille méridionale, une chapelle Saint-Donatien pourrait fort bien témoigner d'un très ancien transfert de reliques de l'un des Enfants-Nantais puisqu'il existait dans la campagne sur la route de Nantes une autre chapelle appelée Saint-Donatien-de-la-Forêt qui peut avoir été édifiée à l'emplacement d'un reposoir avant l'entrée des reliques dans la ville.

Hors les murs dans ce que l'on appela bientôt le *suburbium,* la situation est également beaucoup mieux connue à Nantes qu'à Rennes. Au nord, sur la rive droite de l'Erdre, la basilique Saint-Similien, attestée par Grégoire de Tours à la fin du VIe siècle, était doublée par l'église Saint-Symphorien dont nous savons par les fouilles qu'elle devait être au moins aussi ancienne. Au nord-est, Saint-Donatien-et-Saint-Rogatien était également flanquée de l'église Saint-Etienne qui, selon la tradition, aurait été l'œuvre de l'évêque Epiphane au début du VIe siècle mais dont les restes pourraient, en réalité, remonter au IVe. Toujours à l'est, mais plus près de l'enceinte, la chapelle Saint-André aurait été fondée au Ve siècle par l'hypothétique évêque Léon qui s'y serait fait enterrer ; on y a en tout cas exhumé en 1920-1922 des sarcophages mérovingiens probablement du VIe siècle. A proximité, Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte, à la dédicace fort ancienne, doit être contemporaine, tout comme Notre-Dame-hors-les-murs entourée elle aussi de sarcophages ; en revanche, Saint-Clément n'a dû être fondée qu'au IXe siècle par le comte Lambert.

Saint-Melaine, aujourd'hui église Notre-Dame, est le seul sanctuaire rennais attesté par un texte ; encore Grégoire de Tours emploie-t-il à son égard le terme de *fabrica* qui ne s'applique pas à une véritable église ; on ignore quand des moines s'y installèrent et

*NANTES ET SES SANCTUAIRES*
*AU HAUT MOYEN AGE*

*d'après L. Piétri.*




quand fut bâtie l'église Saint-Jean qui lui fut accolée. Nous avons déjà évoqué les indices favorables à l'ancienneté du Vieux-Saint-Etienne ; on a aussi trouvé des sarcophages considérés comme mérovingiens à l'emplacement de Saint-Martin, alors bâtie sur la rive gauche de l'Ille, en haut de la rue qui porte son nom. Compte tenu de leur vocable, Saint-Aubin, Saint-Germain, Saint-Hélier et Saint-Laurent, futures paroisses, peuvent avoir déjà existé au moins sous la forme de chapelles ou d'oratoires, tout comme Saint-Pierre-du-Marché dont la localisation exacte a fait l'objet de controverses. Toujours pour la même raison, le monastère Saint-Cyr établi au confluent de l'Ille et de la Vilaine, ruiné au début du XI[e] siècle, peut être d'origine mérovingienne sans que rien puisse vraiment le prouver.

L'évangélisation des campagnes fut largement entreprise dès l'époque mérovingienne. Est-il nécessaire, une fois encore, d'évoquer

la pauvreté des sources ? Un clergé rural dut exister très tôt : le « vénérable Sparatus » qui au début du VIe siècle dénonça aux évêques les agissements des Bretons, Lovocat et Catihern en faisait certainement partie. Hormis cet exemple, Grégoire de Tours demeure notre seul informateur : il mentionne le village de l'estuaire de la Loire qui gardait les reliques de saint Nazaire dans ce qui devait être plus un lieu de pèlerinage qu'une simple église ; il signale aussi le culte de saint Lupien à Rezé, agglomération en fait à demi-urbaine, siège d'un évêché éphémère. Les enseignements de l'archéologie sont décevants car les recherches n'ont pas été menées de manière systématique ni même de façon toujours très scientifique. En Loire-Atlantique, leur richesse relative doit beaucoup à l'enthousiasme de Léon Maître. A Saint-Julien-de-Concelles, la chapelle Saint-Barthélemy remonterait au Ve siècle, les églises du Cellier, de Saint-Mars-de-Coutais et les chapelles Saint-Clément d'Anetz, Notre-Dame-la-Blanche et Saint-Lupien de Rezé seraient du VIe comme peut-être les fondements de Saint-Aubin de Guérande ; l'église de Saint-Herblon, du début du VIIIe siècle, serait un peu plus tardive. Il convient en tout cas de noter que ces édifices certainement très anciens jalonnent de près la grande voie de circulation qu'était la Loire ; ils coïncident également avec la zone la plus riche en vestiges gallo-romains. Pour le diocèse de Rennes, on a des indices d'ancienneté assez mal assurés pour les églises de Betton, de Marcillé et de Châtillon-sur-Seiche et pour les chapelles Saint-Symphorien de Martigné-Ferchaud, Saint-André de Domagné et Saint-Lyphard de Thourie. La chapelle Sainte-Agathe de Langon était alors dans le diocèse de Vannes. C'était à l'origine un mausolée funéraire que l'on date généralement du IVe siècle, composé d'une absidiole voûtée s'ouvrant par une arcade en briques et faisant face à un rectangle de même largeur, long d'à peine cinq mètres. L'absidiole, profonde de deux mètres, présente sur sa voûte une fresque où l'on reconnaît Vénus sortant de l'onde, accompagnée d'Eros monté sur un dauphin. Sa destination funéraire lui valut sans doute d'échapper à la destruction à laquelle furent voués les temples païens : en 838, c'était un sanctuaire dédié à saint Vénier (ou Guigner), peut-être un missionnaire breton vénéré dans le Vannetais où il est éponyme de Pluvigner, mais dont le nom, selon une méthode éprouvée, devait être propre à faire oublier Vénus.

Pour en savoir plus, il a fallu se tourner vers l'étude des vocables paroissiaux dont on n'a pas de liste avant la fin du Moyen Age. Pour le diocèse de Rennes, la recherche a été menée par B. Pocquet du Haut-Jussé. Les saints patrons des paroisses peuvent être classés en deux grandes catégories. Ceux qui sont honorés dans l'Eglise entière : la Vierge, saint Jean-Baptiste, les Apôtres ainsi que certains martyrs, dont la renommée ne s'est jamais démentie. Ensuite, ceux

qui sont propres à la Gaule ou à une partie de la Gaule : les évêques gallo-romains et francs, quelques ermites qualifiés souvent d'abbés et des martyrs locaux, dont la célébrité ne dépassa guère le haut Moyen Age. La statistique qui suit ne doit pas faire illusion ; beaucoup d'exceptions s'y dissimulent. Des églises ont été beaucoup plus tard placées encore sous le patronage de saints mérovingiens, telle la paroisse de Rillé dédiée à saint Eloi en 1158 ; il y eut aussi des transferts de patronage : un exemple tardif mais célèbre est celui de l'abbatiale Saint-Melaine à Rennes qui, au XIX$^{e}$ siècle, fut dédiée à Notre-Dame dont elle prit le nom.

Sur les 203 paroisses du diocèse de Rennes dans ses limites de 1789, la première catégorie en intéresse 78. Vingt sont vouées au culte de la Vierge, dont quatre seulement ont pour fête patronale la Visitation ou la Nativité, plus récentes que l'Assomption. Trente-neuf sont consacrées à saint Pierre, dont 16 sans épithète mais quatre à Saint-Pierre-aux-Liens, ce qui leur assure une certaine antiquité. Les premiers martyrs ne sont pas abondamment dotés, six en tout, dont trois à Rennes ou ses environs immédiats. La seconde catégorie, plus probante, est nettement mieux fournie puisqu'elle concerne 120 paroisses. Un culte l'emporte sur tous les autres, celui de saint Martin, le grand apôtre des campagnes gallo-romaines, qui, à lui seul, ne patronne pas moins de soixante paroisses. Son culte est attesté dans toute la Gaule dès la fin du V$^{e}$ siècle et son patronage est généralement considéré comme un indice valable de l'ancienneté d'une église. Il ne semble pas que ce vocable en ait remplacé un autre dans les zones où, aux XI$^{e}$ et XII$^{e}$ siècles, l'abbaye tourangelle de Marmoutier étendit son influence : parmi les églises qu'elle reçut alors certaines étaient déjà dédiées à saint Martin et sur les 21 églises qu'elle vint à posséder dans le diocèse, 9 seulement sont consacrées à l'évêque de Tours. Après saint Martin, viennent plusieurs évêques mérovingiens qui se partagent 43 paroisses. A leur tête, saint Melaine qui en patronne dix. Il est tentant de rapporter la fondation de ces sanctuaires à l'époque même où vécut le saint : on loua son zèle évangélisateur au point qu'en Languedoc, au X$^{e}$ siècle encore, on invoquait son nom après celui de saint Martin aux litanies du baptême solennel. Plus tard, l'abbaye de Saint-Melaine nomma à trente cures dont quatre seulement étaient sous le vocable de l'évêque : l'exemple de Marmoutier et celui de Saint-Melaine prouvent bien que les vocables des paroisses ne dépendent pas de l'influence des abbayes qui en furent ultérieurement propriétaires. Trente-trois paroisses sont ensuite consacrées à douze évêques morts avant le VIII$^{e}$ siècle : les mieux pourvus sont saint Médard — dont le culte se répandit surtout à l'époque carolingienne — avec six églises et saint Germain, d'Auxerre ou de Paris, avec cinq. Six paroisses sont encore dédiées à des ermites ou à des abbés mérovingiens comme saint Martin de Vertou, saint Hélier

ou saint Hermeland appelé ici saint Erblon et cinq à des martyrs gaulois dont deux à saint Symphorien. Pour ceux-là comme pour ceux qui précèdent, leur culte a dû se répandre peu après leur mort puisqu'à cette époque la procédure de canonisation n'existait pas encore. Les patrons grecs ou orientaux comme saint Georges ou saint Christophe, qui ne concernent que cinq églises, peuvent dater seulement des croisades. L'hagiotoponymie enseigne en revanche que les paroisses de Domloup (Domnus Lupus), Dompierre (Domnus Petrus) et Domalain (Domnus Melanius) sont antérieures aux IX^e^-X siècles, époque à laquelle on cessa de donner aux saints le titre de *dominus*.

Les quelque deux cents paroisses utilisables du diocèse de Nantes dans ses limites postérieures à l'époque carolingienne fournissent des enseignements comparables mais non sans d'importantes nuances. Pas moins de 25 églises sont dédiées à l'Assomption de la Vierge pour 6 à sa Nativité. Dix-huit ont pour patron saint Pierre seul, treize les saints Pierre et Paul (comme la cathédrale) et 7 Saint-Pierre-aux-Liens. La catégorie des saints mérovingiens est moins abondante que dans le Rennais (85 paroisses au lieu de 120), ce qui paraît diminuer l'importance de cette période dans la constitution du réseau paroissial. Elle est plus variée aussi car le pays est plus largement ouvert aux influences extérieures. Saint Martin de Tours est nettement moins bien pourvu — en dépit de l'axe ligérien — puisqu'il ne patronne que 24 églises localisées surtout aux confins angevins et de part et d'autre de l'estuaire mais en retrait du littoral. Il est vrai qu'il fut concurrencé par des apôtres locaux plus nombreux : saint Martin de Vertou autour de ce lieu et de Savenay, saint Hermeland autour d'Indre, à Saint-Erblon et à Guenrouët. Au sud de la Loire, dans ce qui était alors du ressort de Poitiers, cette dernière cité exerce assez faiblement son influence : quatre paroisses qui jalonnent la route de Nantes à Poitiers sont dédiées à sainte Radegonde, trois à saint Hilaire, dont Assérac au nord de la Loire, deux enfin à saint Lubin, appelé ici saint Lumine, évêque de Chartres mais d'origine poitevine. Au nord du diocèse, Sion a pour patron saint Melaine. Autour de la Brière voisinent des ermites locaux comme Friard et Secondel à Besné, saint Solenne, évêque de Chartres à Quilly, saint Lyphard de Meung dans la paroisse de ce nom et saint Mendulphe, abbé de Malmesbury au VII^e^ siècle, éponyme de Saint-Molf (à moins que ce ne soit saint Maïeul, abbé de Cluny au X^e^ siècle).

L'ancienneté apparente des patronages n'est qu'un indice et non une preuve ; celui-ci ne manque pourtant pas de valeur que peut venir renforcer la toponymie. C'est ainsi que dans le diocèse de Rennes, les anciennes agglomérations rurales ou *vici :* Vieuvy *(Vetus Vicus),* Vieuviel et Visseiche *(Vicus Sipiae)* sont consacrées respectivement à saint Germain, saint Martin et saint Pierre pendant que les

trois *basilicae* (Bazouges-sous-Hédé, Bazouges-la-Pérouse, et La Bazouge-du-Désert), dont le nom rappelle des lieux de rencontre à la limite de deux cités gallo-romaines, ont toutes trois saint Martin pour patron, comme Feins *(Fines)* qui évoque les mêmes confins. Inversement, les toponymes postérieurs au Haut Moyen Age voient leurs églises dédiées souvent à des cultes ou à des saints plus tardifs tels Bourgbarré consacré à la Trinité ou Châtillon-en-Vendelais à saint Georges.

On peut donc conclure que l'essentiel du réseau paroissial fut en place dès avant l'époque carolingienne, en tout cas avant les graves troubles de la fin du IXᵉ et du début du Xᵉ siècle. Il convient toutefois de se le représenter davantage sous forme de communautés de fidèles que de véritables circonscriptions. Il ne faut pas non plus mettre tous ces sanctuaires sur le même plan ; si les uns étaient déjà de véritables centres paroissiaux, d'autres étaient encore réservés à la population de tel ou tel domaine privé, qu'il soit laïque, monastique ou épiscopal, ou bien ce n'étaient, au long des voies, que de simples oratoires. Il n'y avait ni doyennés ni archidiaconés ; il y avait toutefois des archidiacres tel Chaddo qui suppléa l'évêque de Nantes Sallapius au concile de Chalon vers 650, mais ces auxiliaires de l'évêque n'étaient pas encore attachés à une circonscription précise.

En même temps que se multiplient les lieux de culte à l'usage des simples fidèles, le monachisme s'établit lui aussi dans les campagnes mais sans jamais tenir, et il s'en faut de beaucoup, la place prépondérante qu'il occupait dans l'Eglise bretonne. Dès le début, les conciles se préoccupent de discipline monastique ; celui de Vannes entre 461 et 491 veut certainement réfréner les tendances à l'érémitisme, générateur d'indiscipline, en interdisant à des moines de se retirer dans des cellules sans l'autorisation de leur abbé.

Les premières tentatives furent éphémères. On connaît déjà celle de saint Melaine dans son domaine familial ; elle ne paraît pas lui avoir survécu. Un peu plus tard, un ermite nommé Friardus se retire dans l'île Vendunitta qu'un texte postérieur permet d'identifier avec Besné dans la Brière ; il y attire des disciples dont le diacre Secundellus avant de mourir en 573 en présence de l'évêque Félix. Son monastère qui semble avoir été plutôt un agrégat d'ermitages ne lui survécut pas non plus. A peu près à la même époque, saint Avit, ancien abbé de Micy dans l'Orléanais, serait venu vivre en ermite dans le Rennais sans que l'on sache plus précisément où. On ne sait rien non plus des « nombreux monastères » que saint Paterne (saint Pair) d'Avranches aurait fondés au VIᵉ siècle dans la même région. Ceux-là, ou d'autres créés ultérieurement mais avant les bouleversements des IXᵉ-Xᵉ siècles ont survécu dans la toponymie sous la forme Moutiers, La Selle (de *cella*) et surtout Montreuil (de *monasteriolum,* le « petit monastère ») dont on a quatre exemples en Ille-et-Vilaine ; on peut y ajou-

ter Betton, au nord de Rennes, connu jusqu'au XIII^e siècle sous le nom de *monasterium Bettonis*.

Il faut attendre le VII^e siècle pour assister à des fondations qui durent jusqu'aux invasions normandes ou au-delà. Saint Martin de Vertou, originaire de Nantes, après avoir mené la vie érémitique dans la forêt de Dumen (?), s'efforce d'évangéliser le pays d'Herbauges au sud de Nantes puis, sans doute après 600 car ni Grégoire de Tours ni Fortunat n'en font mention, il fonde un monastère à Vertou dont on lui donna plus tard le nom pour le distinguer de saint Martin de Tours. La réussite l'incite à fonder un second établissement à Durivum, vraisemblablement Montaigu, monastère double puisqu'il comprenait aussi une abbaye de femmes.

Saint Hermeland apparaît à la fin du VII^e siècle. D'après sa *Vita,* certainement antérieure au IX^e siècle, l'évêque de Nantes Pasquier aurait demandé à l'abbé de Fontenelle (plus tard Saint-Wandrille), sur la basse Seine de lui envoyer quelques moines pour établir un monastère près de Nantes : il y aurait donc eu à l'origine une initiative épiscopale. Vers 680 arrive donc Hermeland, originaire de la région de Noyon, qui fonde l'abbaye d'Aindre, aujourd'hui Basse-Indre, sur une île un peu en aval de Nantes. Consacrée par l'évêque, protégée par la faveur royale, l'abbaye se développe rapidement : les paroisses de Saint-Herblain, Saint-Herblon et Saint-Erblon qui doivent leur nom au saint fondateur, relevèrent sans doute de son temporel ; elle reçoit aussi des biens dans le Poitou et dans le Cotentin. A sa mort, Hermeland laisse un monastère riche et important, orné d'une abbatiale à trois absides et de plusieurs chapelles, semblable en cela aux grands établissements francs qui se développent alors dans les « déserts ».

Sur l'autre rive de la Loire, plus près de l'estuaire, vient s'établir un moine, angle d'origine, saint Viaud, éponyme de la paroisse de ce nom, dont on ignore l'action. On ne sait pas non plus très bien quand il vécut : on le date généralement du VIII^e siècle mais il vaut mieux le rapporter au siècle suivant car il est tentant d'attribuer à son zèle missionnaire Saint-Brévin qui porte le nom de l'évêque de Cantorbery Bréogwine, mort en 760, qui demeure le patron de cette paroisse.

A la veille de l'époque carolingienne, on ne connaît qu'une abbaye suburbaine, Saint-Melaine, aux portes de Rennes, bien que l'on ignore depuis quand des moines s'étaient installés autour de la sépulture épiscopale. Nantes ne paraît encore avoir aucun établissement de ce genre : l'*abbatia sancti Andreae* et le *monasterium sancti Clementis* ne sont attestés qu'au IX^e siècle. Nos deux villes font donc piètre figure à côté des autres centres épiscopaux francs de la province puisque, avant 700, Angers comptait trois monastères, Le Mans entre deux et six et surtout Tours qui n'en avait pas moins de neuf ou dix.

L'établissement d'un tissu ecclésial ne suffit pas à prouver une réelle évangélisation. On connaît mal les méthodes qu'employaient les missionnaires, qu'ils soient bretons ou francs. A en croire les hagiographes, ils préfèrent à la prédication les miracles qui sont des « signes » plus tangibles que les raisonnements : saint Melaine comme saint Martin de Vertou mais aussi comme saint Malo ressuscite les morts ou délivre les possédés. Ils conduisent ainsi les foules au baptême mais convertissent-ils les âmes ?

Les canons des conciles provinciaux, bien que surtout soucieux de discipline ecclésiastique, nous apportent cependant quelques indications qui montrent la persistance d'usages païens. Celui de Vannes, à la fin du V^e^ siècle, dans son dernier canon, condamne les *sortes sanctorum :* c'est le maintien du vieil usage antique qui cherche une prédiction dans un livre ouvert au hasard, que les chrétiens pratiquent à leur tour en utilisant la Bible. Un siècle plus tard, le concile de Tours signale des errements plus graves : certains, fidèles aux anciennes coutumes, fêtent le 1^er^ janvier et rendent un culte à Janus ; d'autres portent à manger aux morts lors de la fête de la Chaire de saint Pierre (le 22 février) et après la messe mangent des aliments offerts aux démons ; d'autres enfin vénèrent des pierres, des arbres ou des sources. Cette dernière accusation est reprise par le concile de Nantes.

La réalité du concile de Nantes, dont les canons ne sont mentionnés qu'au X^e^ siècle par Réginon de Prüm, a été généralement mise en doute ; aussi ses décisions ne figurent-elles pas dans les collections conciliaires modernes. Récemment encore, G. Le Bras puis J. Gaudemet l'ont considéré comme apocryphe et ont estimé que ses canons avaient dû être forgés pour donner un résumé — d'ailleurs incomplet — de la législation ecclésiastique carolingienne. D. Aupest-Conduché a toutefois apporté des arguments, dont la valeur est inégale, pour faire admettre qu'il avait bien eu lieu vers 660 et qu'une partie au moins de ses articles sont authentiques. Ce serait le cas, en particulier, du canon 18 qui condamne le culte rendu à des arbres ou à des pierres. Pour ces dernières, le texte précise qu'elles se trouvent dans des bois ou dans des endroits ruinés : il est tentant de reconnaître dans les premiers les bois sacrés des Gaulois et dans les seconds les temples du paganisme gallo-romain, officiellement abandonnés sans être désertés pour autant. Quant aux arbres sacrés « dont nul n'ose couper le moindre rameau », on a un écho de la vénération dont ils étaient l'objet dans deux épisodes de la vie de saint Friard, cet ermite contemporain de saint Félix, que nous rapporte Grégoire de Tours : ayant planté son bâton en terre, celui-ci devient un arbre vigoureux qu'il doit abattre « de crainte qu'il ne lui attire une vaine gloire » ; plus tard, il rend la vigueur à un arbre renversé par le vent, ce qui était peut-être le moyen de christianiser le culte qu'on devait lui rendre auparavant. En revanche, le canon 15 qui évoque les confréries et

les repas pris en commun à diverses occasions paraît bien avoir été emprunté à Hincmar de Reims dont l'œuvre rédigée au IXe siècle a servi de base au travail des faussaires.

Le peu que nous apprennent les décisions conciliaires montre bien que le paganisme n'était pas vaincu ; les usages auxquels elles font allusion ne sont d'ailleurs pas près de disparaître... L'œuvre entreprise fut certainement ralentie quand la décadence frappa l'ensemble des institutions mérovingiennes à partir du milieu du VIIe siècle.Le dynamisme de l'Eglise franque en souffrit d'abord au niveau épiscopal car les évêques étaient des personnages trop importants pour échapper à la désignation par un pouvoir princier de plus en plus corrompu et pour ne pas épouser ensuite les conflits sanglants qui déchiraient une aristocratie dont ils étaient issus : on en discerne les premiers symptômes dès le temps de Félix. La relève monastique, à laquelle on a vu l'évêque de Nantes Pasquier recourir en faisant appel à Hermeland, n'eut de véritable succès que sur les bords de la Loire ; sa modestie ailleurs peut s'expliquer par la concurrence vigoureuse du monachisme breton.

## LA TERRE ET LES HOMMES

Si, pour l'instant, nous connaissons peu de chose de la civilisation de l'Armorique bretonne aux premiers siècles de son histoire, il n'en est pas tout à fait de même en ce qui concerne la zone franque ; encore la vallée de la Loire paraît-elle privilégiée par rapport au reste de la région.

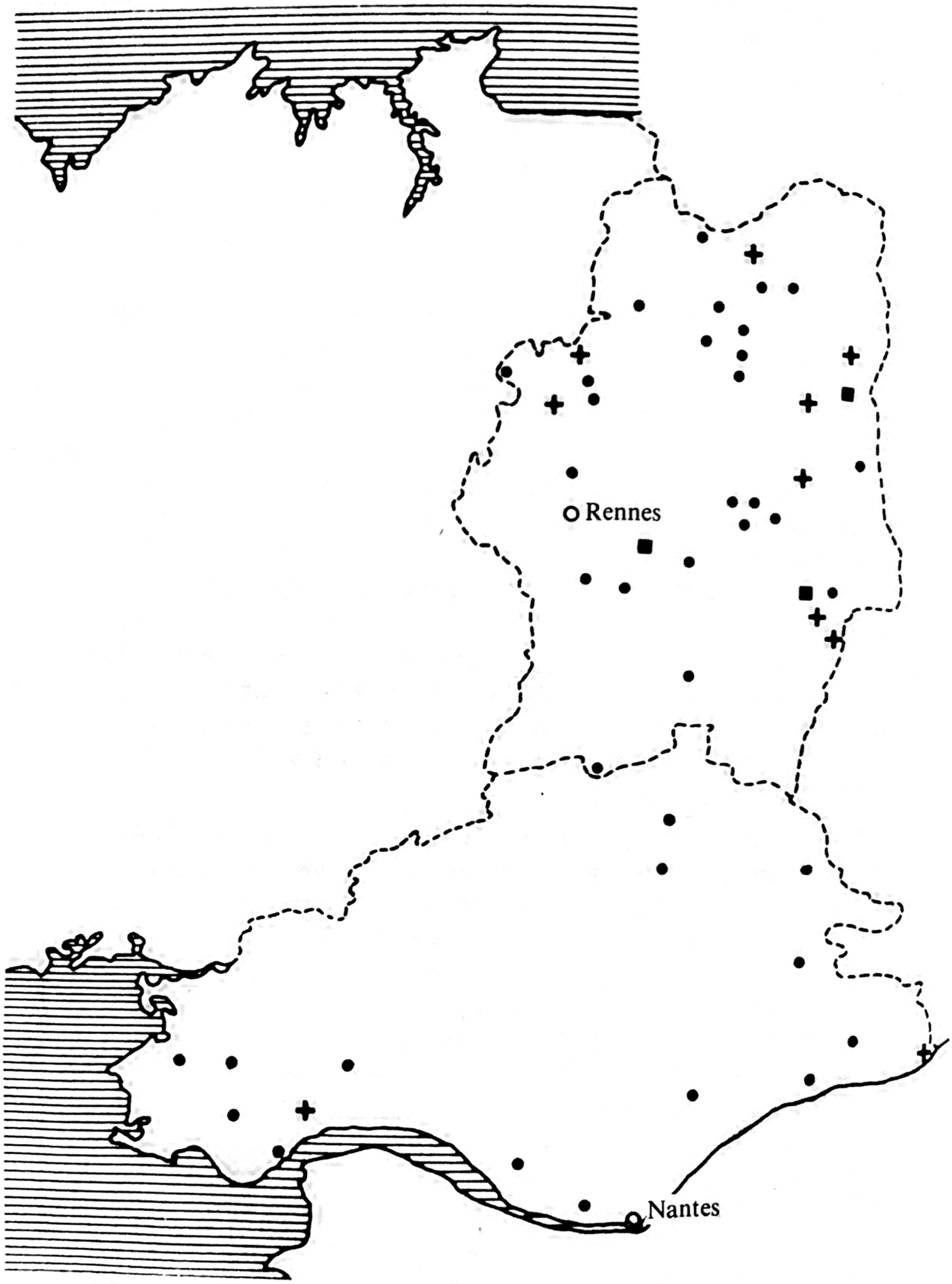
On a cru pendant longtemps que les « siècles obscurs » du Moyen Age avaient connu dans le domaine économique, alors essentiellement rural, une régression marquée, ou, au moins, une longue stagnation. Des études récentes ont pourtant montré que dans certaines régions l'époque mérovingienne puis, dans une moindre mesure, le début de l'époque carolingienne avaient été des périodes de peuplement intense, plus importantes que celle des « grands défrichements » du XIe au XIIIe siècle, qui doit ce nom seulement au fait qu'on la connaît mieux. Une fois de plus, il faut faire appel à la toponymie et en accepter les incertitudes.

Parmi les noms des communes, héritières en règle générale des anciennes paroisses, les uns sont gaulois, voire plus anciens, d'autres sont gallo-romains ou gaulois romanisés (noms en -é ou en -ac), d'autres enfin datent de la période médiévale « classique » soit en raison de leur forme (noms en Château- ou La Chapelle-) soit parce que nous disposons pour cette époque de documents qui en attestent

l'apparition. Mais il en est aussi qui sont à la fois postérieurs au début de la christianisation et antérieurs à la seconde moitié du IXe siècle à partir de laquelle de nouvelles difficultés mirent un terme à l'expansion : pour les uns (noms du type Montreuil ou noms en Dom-), c'est à peu près sûr ; pour d'autres, ce n'est que vraisemblable, en particulier pour les paroisses qui portent le nom d'un saint mérovingien.

Le procédé comporte une marge de risque importante. Faut-il rappeler d'abord que les spécialistes ne sont pas toujours d'accord sur l'origine et par conséquent la date de tel ou tel nom de lieu ; c'est pourquoi il n'a pas paru bon de retenir les noms, d'ailleurs peu nombreux, que l'on considère d'ordinaire comme d'origine franque : l'unanimité ne se fait sur aucun d'eux, sauf peut-être Cesson. Ensuite, des toponymes ont pu être rebaptisés : c'est le cas de la région qui, plus à l'ouest, passa sous la domination bretonne ; de même, des centres paroissiaux ont pu être déplacés : Alet existait avant Saint-Malo et Chartres-de-Bretagne a supplanté au XIIIe siècle le gallo-romain Fontenay. Enfin, point sur lequel ceux qui se sont intéressés à la question n'ont pas toujours suffisamment insisté, on ignore généralement à partir de quel moment un toponyme comme Monasteriolum-Montreuil, par exemple, a cessé de s'appliquer à un monastère pour désigner un groupement humain suffisamment important pour être organisé en paroisse ; il en va de même pour les chapelles devenues églises.

Sur les 203 paroisses du diocèse de Rennes de 1789, 48 doivent être écartées car leur nom ne peut être daté, même de manière approximative ; sur les 155 qui restent, 83 sont apparemment antérieures au Ve siècle et 36 postérieures au Xe. Il y en a donc 36 que l'on peut rapporter à la période intermédiaire. C'est le cas des paroisses en Dom-, de celles qui ont pour patron un saint mérovingien, de celles enfin dont le nom dérive de *monasterium* ou de *cella*. On peut même nuancer : Saint-Aubin doit être plus ancien que Saint-Ouen, lui-même antérieur à Saint-Marc-le-Blanc dont le patron est en réalité saint Médard de Soissons célèbre dans l'Ouest surtout à l'époque carolingienne. De la sorte, un cinquième des groupements humains paroissiaux peuvent être datés de la période qui nous occupe ici : par conséquent, si le mouvement n'atteignit pas l'ampleur que R. Fossier, par exemple, lui reconnut en Picardie, il peut néanmoins être considéré comme l'une des grandes étapes de la conquête de l'espace rural. Il est ensuite intéressant de constater que ces toponymes nouveaux ne paraissent pas répartis au hasard. La plupart d'entre eux semblent avoir été établis aux dépens de la forêt de Rennes, surtout sur sa partie occidentale, le long de la vallée de l'Ille, pendant que deux autres groupes enserrent les massifs forestiers de Fougères et de La Guerche. En revanche, les hauteurs au nord-est du diocèse vers




■ Village (paroisse) portant un nom en Dom-
+ Village (paroisse) au nom dérivé de Monasterium ou de Cella
● Village (paroisse) portant le nom d'un saint mérovingien

***Toponymie et paroisses du haut Moyen-Age** dans les diocèses de Nantes et de Rennes.*

Louvigné-du-Désert ne sont pas abordées et, plus nettement encore, toute la partie sud du diocèse qui forma plus tard l'essentiel de l'archidiaconé du Désert.

Le diocèse de Nantes, dans ses limites primitives, c'est-à-dire au nord de la Loire, comptait selon Léon Maître 137 paroisses. Parmi elles, 28 ne peuvent être retenues en raison de la trop grande incertitude quant à leur origine, 50 sont vraisemblablement antérieures au Xe siècle mais pas moins de 40 semblent postérieures au Xe. Ainsi, une vingtaine seulement auraient vu le jour en tant que villages entre le Ve et le IXe siècle. Il n'y a pas de noms en Dom- ; *monasterium* a donné Montoir et peut-être Montrelais. Dix-sept noms sont ceux de saints mérovingiens mais il faut écarter Saint-Sulpice-des-Landes érigé en paroisse au XVIIIe siècle, Saint-Joachim détaché de Montoir à la même époque et aussi Sainte-Luce si l'on admet l'identification habituelle avec le Cariacum de saint Félix. Donc moins nombreux que dans le Rennais, ces noms paraissent également un peu plus tardifs : il n'y a qu'un Saint-Aubin mais deux paroisses portent le nom de saint Hermeland et deux celui de saint Médard. Ils ne sont pas non plus localisés de la même manière. On peut les classer en trois groupes. Le plus important, en bordure de la Loire, de Saint-Herblon ou de Montrelais à Saint-Etienne-de-Montluc, continue de correspondre à la zone d'implantation majeure de l'époque gallo-romaine qu'il semble parachever. Un autre est centré sur l'estuaire de la Loire, notamment autour de la zone amphibie de la Brière. Peut-être cette région avait-elle été particulièrement dévastée par les Saxons qui n'en ont pas encore disparu au temps de saint Félix ; il y aurait eu alors reconstruction plutôt que colonisation. Mais le phénomène doit être mis aussi en rapport avec l'action des ermites tels saint Friard et saint Secondel et plus encore avec le renouveau du littoral, qui ne fut pas limité aux côtes bretonnes, que l'on retrouve également de l'autre côté de l'estuaire, à Saint-Père-en-Retz, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Les Moutiers, et, plus caractéristiques encore, Saint-Viaud et Saint-Brévin. Le dernier groupe enfin, plus dispersé, aborde timidement les forêts et les zones incultes de l'intérieur : Saint-Julien-de-Vouvantes, Saint-Mars-la-Jaille ou Saint-Aubin-des-Châteaux.

L'économie rurale et la vie des campagnes à cette époque nous échappent complètement. Toutefois, le Nantais connaît déjà une culture d'origine méditerranéenne : la vigne. Ses produits excitent la convoitise des Bretons : en 587, d'après Grégoire de Tours, Waroc « dévaste les vignes des Nantais et, cueillant la vendange, transporte le vin dans le pays de Vannes » ; l'année suivante, il récidive. Sans doute y avait-il déjà un vignoble à l'époque gallo-romaine mais, selon un processus bien connu, le clergé dut favoriser son expansion : la Vie de saint Hermeland fait allusion aux efforts du saint en ce sens dans la vallée de la Loire à Basse-Indre. Méridionaux aussi les marais

salants. On ne sait rien de ceux de la presqu'île guérandaise bien connus à l'époque carolingienne ; même si Saillé (Saliacus) doit son nom à ce genre d'activité, rien ne prouve que l'on n'y élaborait pas encore le sel à partir de la vieille technique des fours à augets. Sur la rive gauche de la Loire, des salines ne sont attestées à Saint-Viaud qu'en 839 mais un peu plus au sud, il y en avait qui dépendaient de l'abbaye de Marmoutier ainsi qu'en témoigne une ligne isolée sur un manuscrit des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles. Enfin, dans un autre domaine, la toponymie indique que l'on devait exploiter des minerais divers au sud de la Loire : au-delà du pays de Retz, vers l'est, s'étendait le *pagus Metallicus* qui a donné son nom aux Mauges actuelles. Au nord de Nantes, les mines d'étain d'Abbaretz, exploitées depuis longtemps, sont toujours en activité : on y a retrouvé deux pièces en or d'un tiers de sou ou *triens,* l'une frappée à Nantes et l'autre sans doute à Vannes et, plus intéressante encore, une monnaie de bronze frappée à Carthage au nom de l'empereur byzantin Maurice Tibère vers 585, peu après que ce dernier eut mis fin à la domination vandale en Afrique. Cette dernière pièce atteste qu'au début de la période mérovingienne au moins, le monde méditerranéen continuait de s'approvisionner en étain dans nos régions sinon plus au nord, ce qui vient conforter les indices d'influences orientales que nous avons déjà relevées en zone bretonne.

## LES ECHANGES ET LA MONNAIE

Bien que située aux confins du *regnum Francorum,* l'Armorique franque n'est pas isolée pour autant grâce à la Loire et à l'Océan. Le sel, parce qu'il était devenu quasiment indispensable à l'alimentation humaine a donné naissance à de véritables circuits commerciaux. C'était un trafic régulier puisque son itinéraire était jalonné de péages ou tonlieux ; il portait sur des quantités suffisamment importantes pour que des établissements ecclésiastiques aient cherché à obtenir des franchises ou des concessions de revenus sur ces tonlieux, en particulier l'abbaye de Stavelot-Malmédy près de Liège. Le privilège accordé à ce monastère par Sigebert III en 647/656 ainsi que des documents analogues, de moindre portée ou plus tardifs, en faveur des abbayes de Saint-Mesmin-de-Micy et de Cormery ou de l'église de Nevers permettent de reconstituer l'itinéraire suivi par les convois de sel.

Pour éviter la pointe de Saint-Gildas, le sel extrait dans la baie de Bourgneuf était transporté par terre jusqu'au Tenu. Là, selon L. Maître se trouvait le tonlieu de Portus Vetraria qui devint plus tard



*Monnaie de bronze frappée à Carthage vers 585 au nom de l'empereur Maurice Tibère trouvée dans les mines d'étain d'Abbaretz (L.-A.).* (Cliché I.A.R.E.H.).

Saint-Même lorsque les moines de Saint-Mesmin de Micy près d'Orléans étendirent leurs possessions dans cette région. Mais les historiens modernes identifient plutôt Portus Vetraria avec Port-Saint-Père : le sel, amené par de petites barques par le Tenu, aurait été chargé là sur des embarcations plus importantes qui, par l'Acheneau, émissaire du lac de Grand-Lieu, gagnaient la Loire. Un autre tonlieu était établi à Champtoceaux. Déchargé à Orléans quand il n'avait pas emprunté un affluent situé plus en aval, le sel gagnait ensuite par la route la vallée de la Seine, de la Meuse ou de la Moselle puisque nous avons l'exemple d'un marchand de Trêves en relations avec Poitiers et Tours qui, entre 588 et 593 vendait du sel en descendant cette dernière rivière. Cet itinéraire commercial est avec celui de l'axe séquano-rhodanien et, un peu plus tard, celui de la Meuse, l'un des seuls que l'on connaisse pour l'époque mérovingienne.

La Loire menait aussi vers l'Océan qui n'avait jamais cessé d'être fréquenté et qui l'était alors davantage. En 431/432, saint Patrick, venu en Gaule sur un navire qui transportait des chiens de chasse, dut repartir par Nantes après être passé à Auxerre. A la fin du siècle, les lettres du Breton Faustus, évêque de Riez-en-Provence, transitent par Nantes pour parvenir au pays de Galles. L'influence de saint Martin de Tours, si grande sur la jeune église irlandaise, dut emprunter la

même voie : d'ailleurs, saint Colomban, après être allé vénérer les reliques de l'apôtre des Gaules vint s'embarquer à Nantes pour regagner son pays. Enfin, la venue de saint Viaud à l'embouchure de la Loire, encadrée par deux paroisses, dédiées l'une sans doute à saint Mendulphe de Malmesbury et l'autre sûrement à saint Bréogwine de Cantorbéry, s'inscrit parfaitement dans ce contexte. Toutefois, il semble que dans le courant du VII[e] siècle cette voie ligérienne qui était l'une des routes, qui, par l'Aquitaine ou ses marges, joignait la Méditerranée au nord-ouest de l'Europe, fut de plus en plus concurrencée par le nouvel axe qui, à partir du couloir séquano-rhodanien, se prolongeait par la vallée de la Meuse.

Nantes était également en rapports par mer avec les autres ports de la façade occidentale de la Gaule. Au VI[e] siècle, la localisation des monnaies d'or frappées à Nantes, telle que nous la rapportons plus loin, atteste un intercours avec les ports de la Manche et peut-être de la mer du Nord. Surtout, la découverte à Nantes d'un certain nombre de tessons d'une céramique paléo-chrétienne dérivée des sigillées, appelée à tort « wisigothique » mais fabriquée jusqu'au VI[e] siècle très vraisemblablement dans le sud-ouest de la Gaule indique des relations avec l'Aquitaine qui ressortiront encore plus nettement à propos de la vie artistique.

Pourtant, les marchands nantais n'apparaissent qu'au hasard d'un seul texte : en 560, saint Germain, évêque de Paris, tombé malade dans la ville, aurait été soigné par la femme d'un négociant appelé Damien. Peut-être y avait-il aussi des juifs : le Nonnechius auquel Sidoine Apollinaire recommande l'un d'eux dans l'une de ses lettres pourrait être le premier évêque de Nantes de ce nom.

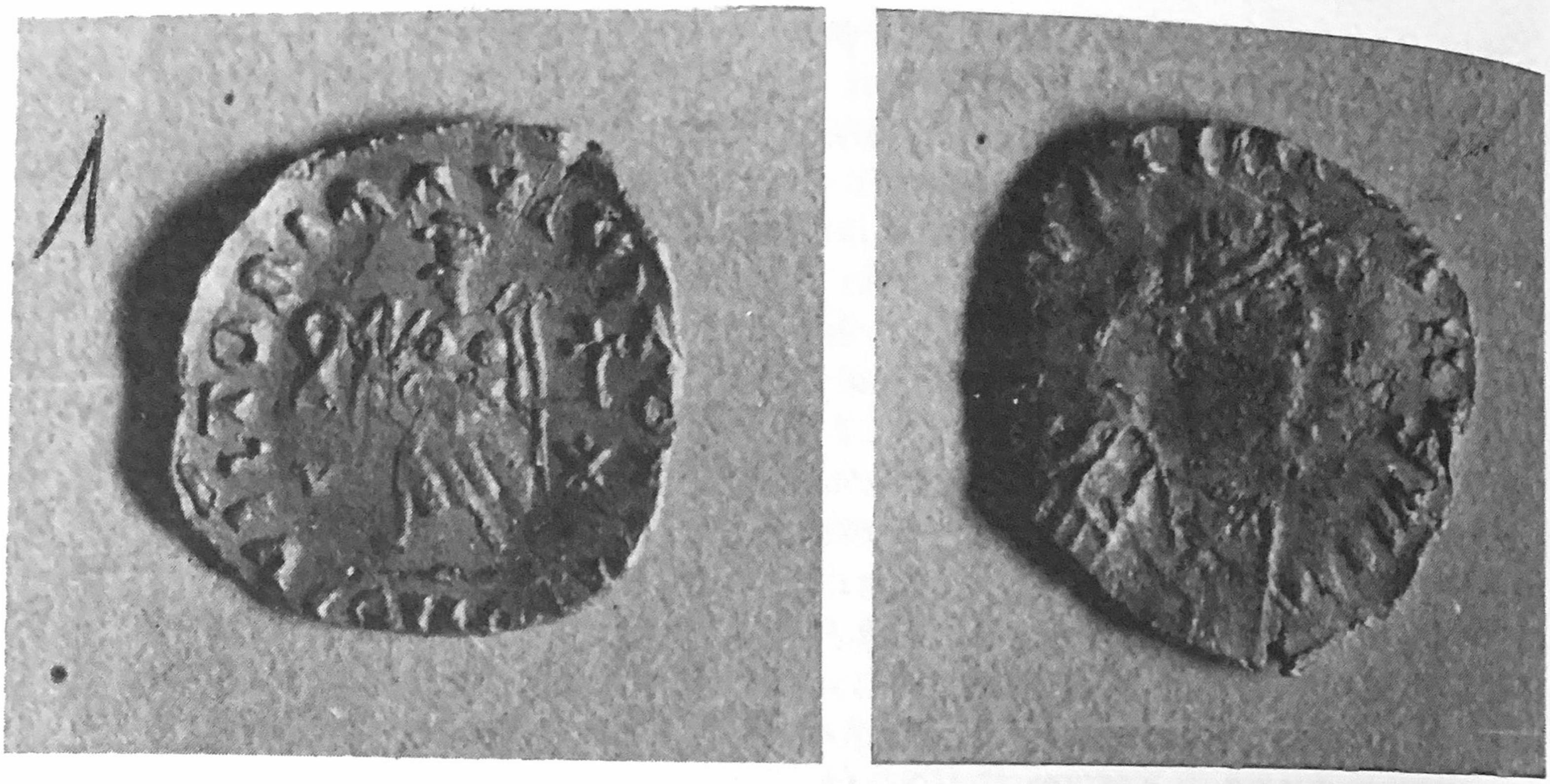
On a beaucoup discuté sur la localisation et les conséquences des travaux d'hydraulique entrepris par saint Félix auxquels Fortunat fait allusion dans un poème dont le style ampoulé est un obstacle à la précision géographique et technique. Une seule chose ressort avec certitude de ce texte : l'évêque fit détourner un ou plusieurs cours d'eau, vraisemblablement des bras de la Loire, ce qui permit de gagner des terres à la culture pendant que la digue bâtie à cet effet portait désormais une route. Ces travaux dont Fortunat ne mentionne les résultats que sur le plan agraire ont pu cependant aboutir à simplifier le franchissement de la Loire qui, avec les îles, s'élargit à la hauteur de Nantes sur près de deux kilomètres : les relations avec la rive gauche auraient été ainsi facilitées, ce qui explique que le diocèse de Rezé, né du trop grand éloignement du siège de Poitiers, ait été désormais trop facilement proche de celui de Nantes pour pouvoir subsister plus longtemps. Faut-il aller jusqu'à admettre qu'en réduisant le nombre des bras secondaires du fleuve, le débit devenu plus important dans les bras principaux, contribuant à leur approfondissement, ait facilité par là-même l'accès et l'essor du port de Nantes ?

L'hypothèse paraît excessive pour une époque où les navires n'avaient guère de tirant d'eau. Cependant, la simplification des rives du fleuve, qui diminuait le nombre des débarcadères possibles, a pu tendre à concentrer l'activité portuaire à proximité de la cité.

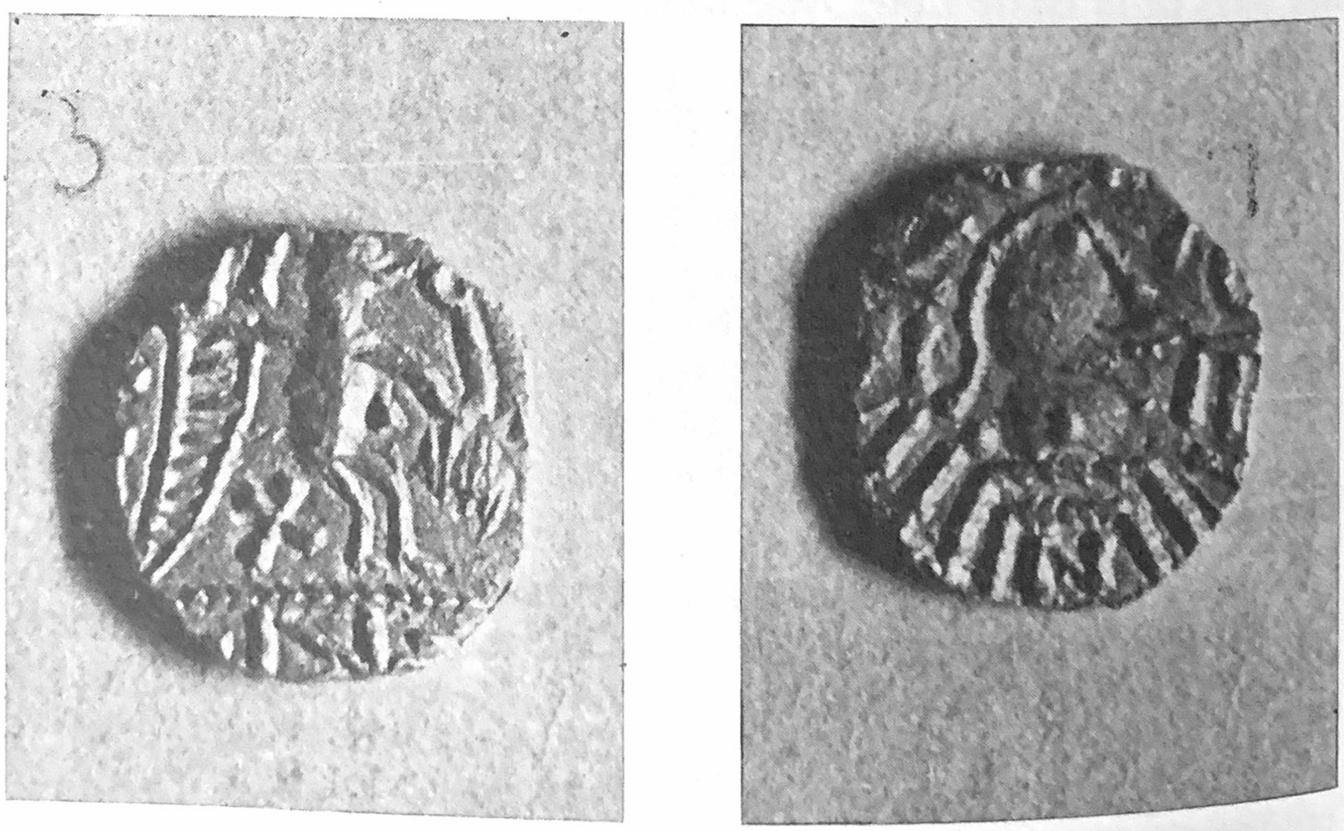
La numismatique corrobore largement ce que nous apprennent les textes sur les courants commerciaux. A l'époque mérovingienne, l'on frappa monnaie dans de très nombreux endroits, presque à chaque fois et où que le besoin s'en faisait sentir, notamment lorsque les collecteurs du tribut avaient ramassé assez de métal pour le transformer en numéraire. Pour l'ensemble de la zone franque, on connaît toutefois moins de vingt ateliers, encore tous ne sont-ils pas certains. Cinq seulement concernent le Rennais dont trois à Rennes : la cité (REDONIS CIVI), l'église épiscopale (RAC ECL REDON) et Saint-Melaine (RACIO STI MELNI) ; les deux autres sont Marcillé-Robert (MARCILIACO) et Vendel (VINDELLO VC). Pour le diocèse de Vannes, il y en eut un à Vannes (VENETUS), un autre vraisemblablement à Muzillac (MUSICVCO) mais celui de Caro (CARONTE) n'est pas identifié avec certitude. Les autres étaient dans le Nantais : à Nantes d'abord, au nord à Cambon (CAMBIDONNO) et Béré (BAIORATF), au sud à Rezé (RACIATE) et à Port-Saint-Père — encore que cette identification soit contestée — dont les monnaies marquées PORTO VIDRARI seraient différentes de celles qui ont pour légende PORTO VIE qui pourrait être Saint-Même-le-Tenu, autre étape de la route du sel. En raison même du caractère sporadique et dispersé de la frappe, il y eut sans doute d'autres ateliers mais la prédominance des pays de la Basse-Loire, voie de passage importante, est incontestable.

On distingue deux périodes dans le monnayage mérovingien. Jusqu'au VII^e^ siècle, comme à la fin de l'époque romaine, on frappe surtout de l'or sous forme de tiers de sous appelés *triens* ou *tremisses,* le plus souvent à l'imitation des espèces impériales byzantines. Puis, progressivement, l'or fit place à l'argent, frappé sous forme d'une monnaie nouvelle, le denier ; l'argent était en effet mieux adapté aux échanges locaux que les pièces d'or dont la haute valeur convenait surtout au commerce de luxe d'origine méditerranéenne désormais en déclin.

Les monnaies d'or émises à Nantes ont fait l'objet d'une étude de J. Lafaurie. On en connaît 31 exemplaires dont plusieurs sont d'attribution douteuse, en particulier pour trois d'entre eux qui, portant un V dans le champ, pourraient avoir été frappés à Vannes avant la prise de cette ville par les Bretons. Sauf un, découvert à Angoulême, tous ces *tremisses* ont été trouvés au nord de la Loire et en bordure des côtes, à La Roche-Bernard, Moëlan, sans doute à l'île Vierge, Saint-Brieuc et Velsen aux Pays-Bas ; trois seulement à l'intérieur des terres, deux près des mines d'étain d'Abbaretz et l'autre à Wiltz au



*Tremissis en or trouvé à Abbaretz (L.-A.) au type de Justinien à la victoire de face accostée de la lettre V qui peut témoigner d'une frappe à Vannes.* (Cliché I.A.R.E.H.).

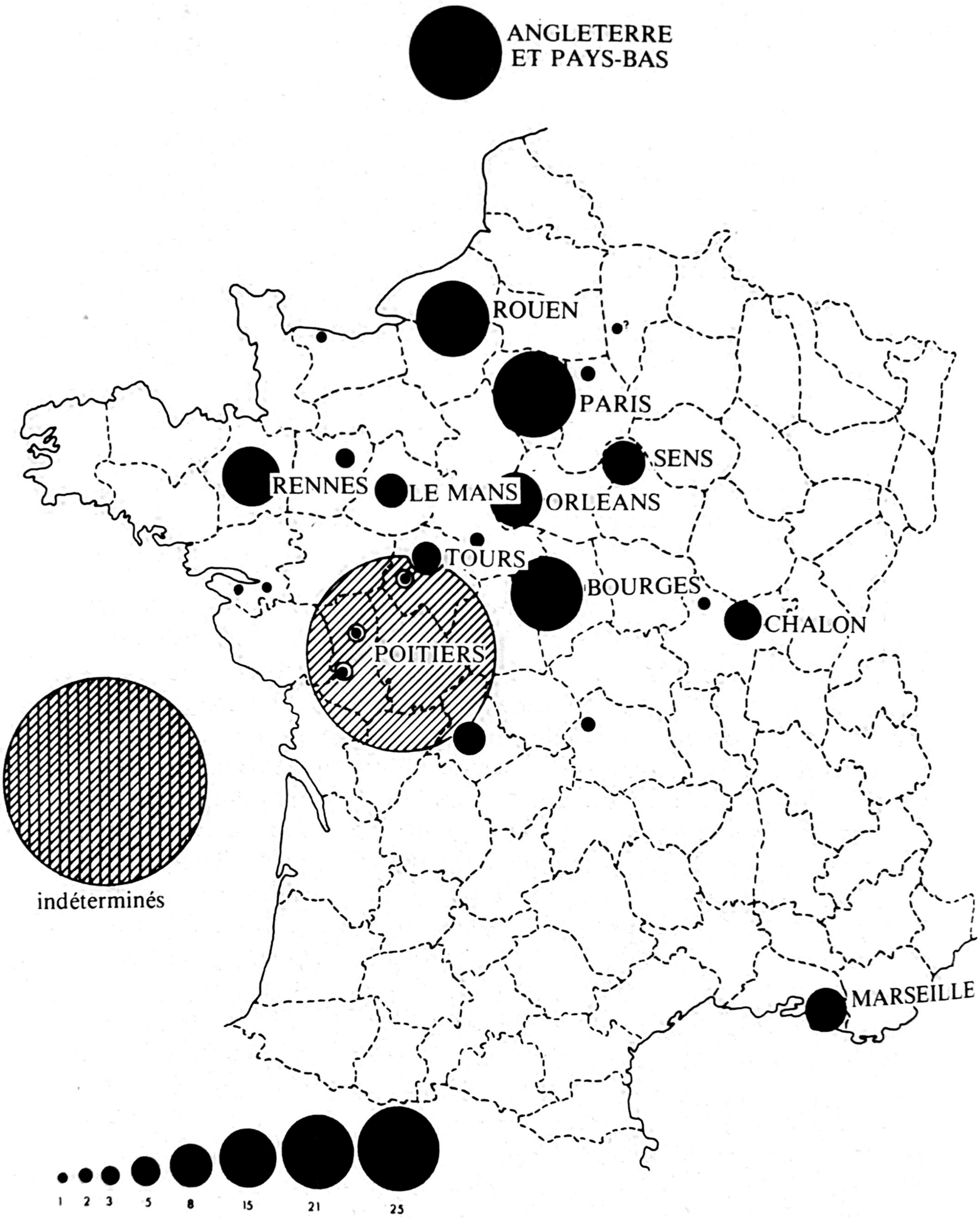


*Tremissis en or trouvé également à Abbaretz au type de Justinien à la victoire de profil au-dessus d'un N qui indique son origine nantaise.* (Cliché I.A.R.E.H.).

Luxembourg où il a pu parvenir par les bouches du Rhin. Une telle localisation paraît attester l'existence de relations maritimes vers le nord de la Gaule mais peut-être pas jusqu'en Frise car le trésor de Velsen comprend également des monnaies de Byzance, d'Italie et de Pannonie, soit un ensemble trop composite pour avoir une réelle signification. Comme ce dernier trésor est bien daté vers 570-575, comme d'autre part les pièces les plus anciennes, au type de Justinien, ne doivent pas être antérieures à 560 et comme enfin ce monnayage d'or cessa au début du VII[e] siècle, on doit reconnaître qu'il coïncide à peu près avec l'épiscopat de Félix, épiscopat qui, par d'autres aspects, apparaît comme une période de relative prospérité pour le pays nantais.

Ces monnaies d'or portent au revers une stylisation de la victoire franque arborant une palme et une couronne ; toutefois, ce type a été également utilisé par les Wisigoths en Septimanie et en Espagne du nord : voilà encore une preuve de la vigueur des influences méridionales dans notre région.

Le monnayage d'argent est connu surtout grâce au très important trésor qui fut découvert en 1904 à Bais dans le sud de l'Ille-et-Vilaine et qui fut publié par M. Prou et S. Bougenot. Il fut vraisemblablement enfoui vers 750, à l'extrême-fin de la période mérovingienne ; formé de monnaies mais aussi de petits lingots, de flans monétaires et de débris d'argent, il avait dû appartenir à un monnayeur. Ce n'est donc pas le trésor d'un marchand ou un butin de provenance inconnue mais le fruit d'une collecte sans doute assez représentative des monnaies qui couraient alors dans la région. Sa composition atteste l'importance relative des relations régionales, sur environ 400 pièces dont près d'une centaine n'ont pu être identifiées, 225 ont été émises à l'intérieur d'une ligne Rouen-Paris-Orléans-Poitiers dont 112 pour cette dernière cité ; cette masse de monnaies poitevines ne s'explique pas seulement par la proximité mais aussi par le fait que l'atelier disposait de la production des mines de Melle, ce qui lui permettait de frapper en abondance. Un courant de circulation plus lointain qui emprunte la vallée du Rhône subsiste encore comme en témoignent huit monnaies de Marseille et sept de Chalon-sur-Saône. Mais les relations avec des régions situées plus au nord se sont intensifiées puisque le trésor a livré 29 sceattas, pièces d'argent frappées de part et d'autre de la mer du Nord, que les marchands frisons répandirent partout où leur commerce les conduisait ; elles ne sont pas là par hasard mais elles circulent avec faveur puisqu'on les imite : 17 de ces sceattas ont un revers poitevin, trois deniers de Rennes et un de Rezé leur empruntent un certain nombre de traits. Le contenu de ce trésor est donc en conformité avec ce que l'on sait de l'évolution générale de l'économie franque qui, à partir du VII[e] siècle, se détourne de la




*Origine des monnaies du trésor de Bais (I.-et-V.).*

Méditerranée au profit de la région meuso-rhénane, berceau de la puissance carolingienne.

## UN ART ENCORE FIDELE A L'ANTIQUITE

Pour une période particulièrement pauvre en vestiges artistiques, la zone franque n'est pas vraiment démunie même si les découvertes sont limitées à Nantes et à ses environs. A Rennes, nous disposons seulement d'un texte de Grégoire de Tours qui décrit l'incendie qui ravagea l'édifice élevé sur le tombeau de saint Melaine : il était en grande partie sinon totalement en bois et recouvert de tuiles ; peut-être était-ce un sanctuaire à plan central avec une haute tour-lanterne au-dessus du tombeau couvert et entouré de tentures.

A Nantes, en ce qui concerne la cathédrale ou plutôt l'édifice principal du groupe cathédral élevé par Eumérius et Félix, l'archéologie est venue confirmer les descriptions des auteurs anciens. On a d'abord celle de Fortunat qui a l'avantage d'être contemporaine mais sa forme versifiée lui enlève beaucoup de précision. La voici dans la traduction de D. Aupest-Conduché : « Sous un comble élevé, le corps de l'édifice sanctifié par le nom des deux apôtres, s'étend en trois nefs... Autant ils l'emportent en mérite sur les autres saints, autant le temple qui a reçu leurs reliques l'emporte en hauteur sur les autres temples. Au centre, une tour s'élève vers le ciel au-dessus de la toiture ; d'abord carrée, elle se rétrécit pour recevoir un couronnement rond. Par une succession d'étages en arcades, elle s'élance dans les airs pour l'étonnement du spectateur, pareille à une montagne qui se termine en pointe. Le faîte est décoré de peintures qui semblent animées, tant le coloris donne de vie aux figures, tant on y sent respirer l'âme de l'artiste. Quand le soleil dans sa course promène ses rayons sur le toit recouvert de plaques d'étain, le métal qu'il frappe de ses traits de feu renvoie une lumière d'une blancheur de lait. Les figures se meuvent, se déplacent au gré des rayons tremblants et le plafond tout entier ondule comme l'eau de mer. Le toit semble un autre ciel qui a ses astres et qui lance des lumières dont le métal est le foyer. » Cet édifice fut incendié par les Normands en 843, pourtant la **Chronique de Nantes** qui ne fut rédigée qu'au XI<sup>e</sup> siècle mais certainement à l'aide de documents plus anciens complète ainsi la description de Fortunat : « Félix plaça dans cette église des autels de marbre tels qu'il fallait aller jusqu'à Rome pour en trouver de semblables. Il y éleva plusieurs colonnes avec des chapiteaux sculptés, en marbre de diverses couleurs, afin de soutenir les arcades. De chaque

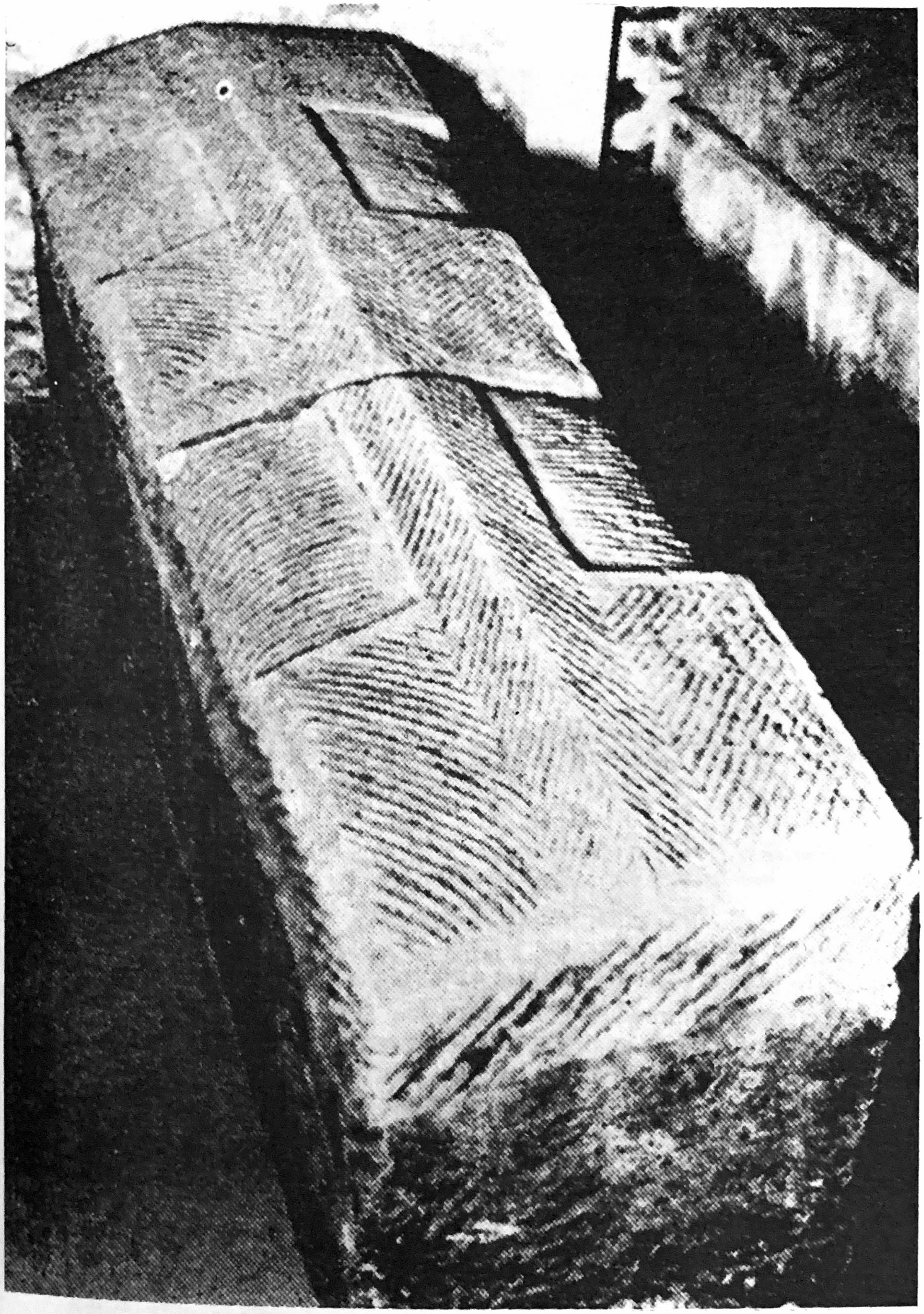
côté, il revêtit les murs de mosaïques admirablement exécutées, puis décora ces arcades de fleurs de stuc qui ressortaient par la variété de leurs couleurs. Au milieu de la nef, il suspendit des couronnes d'or avec des coupes d'argent... Tout le dallage était un merveilleux travail de marbres variés. »

Les fouilles qui ont amené la découverte de ce que l'on considère d'ordinaire comme le baptistère n'ont pas permis de restituer vraiment l'architecture de la cathédrale primitive : leurs résultats permettent toutefois de penser que l'expression *aula triformis* employée par Fortunat désigne bien un édifice de plan basilical à trois nefs plutôt qu'un plan en forme de trèfle dont les bras auraient contrebuté la tour centrale, hypothèse qui a également été avancée mais dont on connaît peu d'exemples. On n'a bien sûr rien retrouvé ni de la haute tour, sans doute partiellement en bois, ni non plus de la couverture en étain — ou en plomb — qui faisaient l'étonnement de Fortunat car c'étaient là des éléments propres aux sanctuaires de la Gaule et que le poète n'avait pas rencontrés en Italie d'où il était originaire.

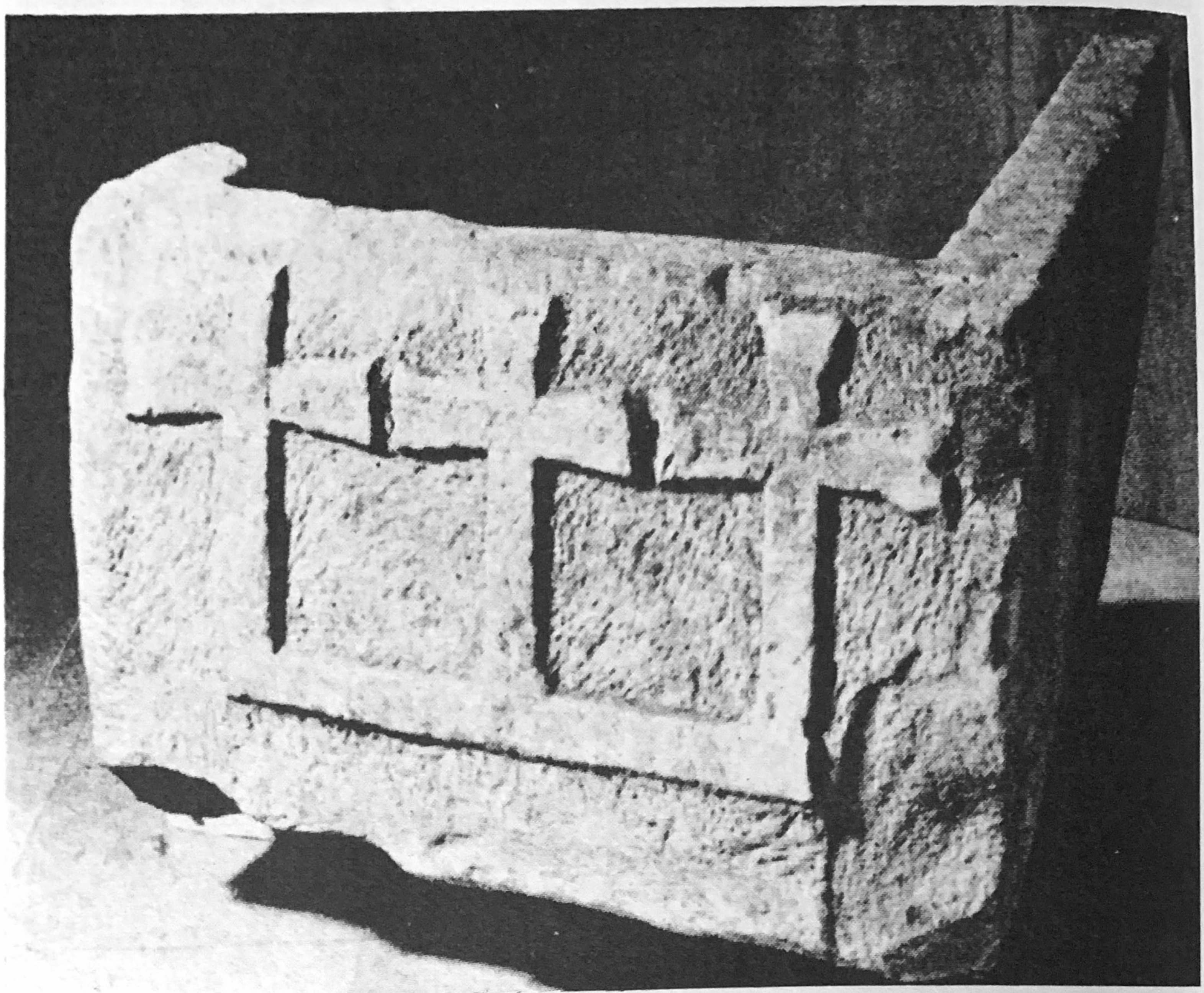
En revanche, les éléments du décor que l'on a conservés confirment bien la description de la **Chronique de Nantes.** Ce sont notamment cinq chapiteaux de marbre blanc, plus ou moins mutilés, mais



*Fragment de chapiteau composite en marbre blanc trouvé en 1848 dans les déblais exécutés au chevet de la cathédrale de Nantes.* (Nantes, musée Dobrée).



*Sarcophage en pierre calcaire blanche, dont le couvercle, nettement strié, est décoré d'une croix à triple traverse. (Nantes, fouilles de Saint-Similien).* (Nantes, musée Dobrée).



***Fragment d'un chevet de sarcophage*** *en pierre calcaire blanche orné de trois croix légèrement pattées.* (Nantes, musée Dobrée).

dont l'un, orné de feuilles d'acanthe traitées avec souplesse et habileté, dénote une grande fidélité à la tradition antique ; de même, un fragment de tailloir, orné du motif du « soleil tournant » semble très proche de motifs analogues retrouvés en Provence. Ce marbre blanc paraît d'ailleurs d'origine italienne alors que différents fragments, notamment des parties de fûts de colonnes lisses ou cannelés, de marbres gris-bleu, rouges et verts doivent provenir des carrières des Pyrénées. Des fragments identiques ont été retrouvés à Saint-Similien et à Saint-Donatien où un chapiteau orné de feuilles très stylisées, terminées par de larges lobes a lui aussi une facture d'origine provençale. Tout cela confirme donc qu'au milieu du VI^e^ siècle, les relations demeuraient actives avec le sud de la Gaule et que l'on demeurait fidèle aux modèles antiques. Toutefois, les quelques vestiges recueillis à l'emplacement de l'abbaye fondée au début du VII^e^ siècle à Vertou par saint Martin dénotent une évolution : des chapiteaux sculptés avec maladresse dans une pierre calcaire blanche, sans doute d'ori-



*Vertou — Brique quadrangulaire en terre cuite rouge (h. 0,210 × l. 0.197 × ép. 0,080) avec Adam et Eve nus encadrant l'Arbre où s'enroule le serpent.* (Nantes, musée Dobrée).

gine poitevine, présentent une certaine analogie avec ceux de la crypte de Jouarre et quelques fragments de bas-relief gravés en réserve paraissent eux aussi d'inspiration barbare.

La région nantaise a également livré quelque trois cents sarcophages, dont près de cent cinquante dans la nécropole de Saint-Similien ; c'est là un chiffre considérable. Ce sont de simples cuves de forme trapézoïdale, rarement décorées et dépourvues d'inscriptions, munies d'un couvercle en forme de toit à double pente ou, plus souvent, simplement bombé. En pierre dure ou tendre, certains sont en calcaire coquillier local mais beaucoup sont en pierre blanche du Poitou ou

de Saintonge, nouvelle preuve de la vigueur des liens avec l'Aquitaine. Le décor de ces couvercles, lorsqu'il y en a un, à mi-chemin entre la sculpture et la gravure, se limite à une longue croix à trois traverses avec parfois des ornements géométriques simples ou des hachures. A côté de ces sarcophages au style poitevin bien affirmé, il y en a d'autres dont le chevet est orné de plusieurs croix — de deux à cinq — que l'on a longtemps cru d'inspiration neustrienne car on en a trouvé dans l'ensemble Loire-Seine mais qui semblent bien être sortis des carrières et des ateliers du Nivernais dans la seconde moitié du VI[e] et au début du VII[e] siècle.

Plus originales sont les briques estampées que l'on a retrouvées à Saint-Similien et, en moins grand nombre, à Vertou et à Rezé. Il s'agit là d'une production régionale sans que l'on ait pu préciser son lieu de fabrication, peut-être Vertou. Ces briques, de qualité et de cuisson médiocres, sont quadrangulaires pour la plupart mais il y en a aussi qui sont nettement plus allongées et quelques-unes sont en forme de claveau. Elles présentent une iconographie variée. Beaucoup sont ornées du chrisme dont la traverse porte l'alpha et l'oméga, d'autres représentent la scène de la Tentation avec Adam et Eve, telle qu'on la retrouve sur des sarcophages d'Arles. Les briques allongées portent le motif bien connu à l'époque romaine du lièvre poursuivi par un chien. D'autres briques encore, souvent à l'état de fragments, sont ornées de feuillages ou d'animaux marins réels ou imaginaires ; ces reliefs sont tantôt stylisés, tantôt réalistes, mais, fidèles eux aussi au modèle antique, ils échappent au goût de l'irréel et du monstrueux qu'affectionne l'art barbare. Ces carreaux, qui ne doivent pas être antérieurs à la fin du VI[e] siècle, servaient à décorer des corniches à la manière romaine mais sans jouer de rôle architectural en raison de leur faible résistance : les grandes briques quadrangulaires devaient servir de métopes sous lesquels des rangées de briques longues formaient une frise pendant que les archivoltes des ouvertures étaient garnies de claveaux. Là encore, il y a fidélité au décor antique mais avec une économie de moyens.

# BIBLIOGRAPHIE

Pour les débuts du christianisme dans la zone franque, se reporter d'abord aux synthèses rapides contenues dans les ouvrages de J. DELUMEAU et de G. DEVAILLY indiqués au chapitre précédent. La question a été étudiée en détail par D. AUPEST-CONDUCHE, **Les saints gallo-romains des diocèses de Rennes, Nantes et Vannes** (3ᵉ cycle Lettres, Paris-Nanterre, 1970). Cette thèse est encore inédite mais l'auteur en a publié une partie des conclusions ou en a repris certains points dans les deux articles suivants : « Quelques réflexions sur les débuts du christianisme dans les diocèses de Rennes, Vannes et Nantes », **AB,** t. 79, 1972, pp. 135-147 et « Deux formes divergentes de la sainteté épiscopale au VIᵉ siècle. Saint Félix de Nantes et saint Melaine de Rennes », **C.T.H.S. Actes du 99ᵉ congrès des sociétés savantes, Besançon, Philologie et histoire,** 1976, t. I, pp. 117-128. A propos de saint Melaine, voir aussi B. MERDRIGNAC, « L'évolution d'un cliché hagiographique : saint Melaine, saint Mars et l'eulogie métamorphosée en serpent », **AB,** t. 87, 1980, pp. 589-605 et à propos de saint Félix, M. ROUCHE, **L'Aquitaine, des Wisigoths aux Arabes,** Paris, 1979 qui soutient p. 218 l'identification du *fundus Cariacus* avec Charcé (M.-et-L.).

Le groupe cathédral de Nantes est connu par G. DURVILLE, **Les fouilles de l'évêché de Nantes, 1910-1913 (BSANLI,** 1913, supplément), travail à compléter par la notice de L. PIETRI dans **La topographie chrétienne des cités de la Gaule,** pp. 59-66 (« Publications du Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Age » - Université de Paris X). Pour les sanctuaires pré-urbains de Nantes : G. DURVILLE, « Les cercueils mérovingiens de la chapelle Saint-André », **BSANLI,** t. 63, 1923, pp. 47-90 et A. BOURDEAUT, « Les antiquités chrétiennes de Saint-Similien », **Ibidem,** t. 73, 1933, pp. 297-320. Pour les sanctuaires ruraux, un résumé des travaux de L. MAITRE dans R. COUFFON « L'architecture religieuse en Bretagne du Vᵉ au Xᵉ siècle », **MSHAB,** t. 23, 1943, pp. 1-40.

L'évangélisation des campagnes a été mise en lumière par B.A. POCQUET DU HAUT-JUSSE, « L'apport des vocables des paroisses à l'histoire dans le diocèse de Rennes », **Bull. philologique et historique (jusqu'en 1610),** 1959, pp. 57-68. A. OHEIX a étudié deux saints locaux du Nantais : « Saint Victor de Cambon », **BSANLI,** t. 44, 1903, pp. 115-153 et « Saint Viau », **Ibidem,** t. 54, 1913, pp. 67-79. L'authenticité du concile de Nantes de 660 environ, niée par G. LE BRAS « Les sources nantaises du droit de l'Eglise », **MSHAB,** t. 40, 1960, pp. 5-16 et par J. GAUDEMET, « Le pseudo-concile de Nantes », **Revue de droit canonique,** t. 25, 1975, pp. 40-60, a été défendue par D. AUPEST-CONDUCHE, « De l'existence du concile de Nantes »,

**Bull. philologique et historique (jusqu'en 1610)**, 1976, pp. 29-59.

Le commerce du sel a été évoqué par F.L. GANSHOF, « A propos du tonlieu à l'époque carolingienne », **Settimane... studio Centro ital. Studi alto medioevo**, t. VI (Spolète, 1959), pp. 485-508, et la céramique aquitaine par D. COSTA, « Céramique paléo-chrétienne découverte à Nantes », **BSANLI**, t. 97, 1958, pp. 65-77. Sur les travaux de saint Félix, D. AUPEST-CONDUCHE, « Les travaux de saint Félix à Nantes et les communications avec le sud de la Loire », **C.T.H.S., Actes du 57^e^ congrès des sociétés savantes, Nantes, 1972, Archéologie et histoire de l'art**, 1977, pp. 148-163. Trois études sur la monnaie : L. MOCUDE, « Le monnayage armoricain aux temps mérovingiens », **Nouvelle revue de Bretagne**, 1952, pp. 183-187, J. LAFAURIE, « Monnaies mérovingiennes de Nantes au VI^e^ siècle », **Bull. Soc. française de numismatique**, juin 1973, pp. 391-394 et M. PROU et S. BOUGENOT, « Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais », **Revue numismatique**, 4^e^ série, t. XI, 1907, pp. 184-228, 363-396 et 481-514.

M. VIEILLARD-TROIEKOUROFF a tenté une reconstitution du sanctuaire de Saint-Melaine et de la cathédrale de Nantes dans **Les monuments religieux de la Gaule d'après les œuvres de Grégoire de Tours**, Paris, 1976. Pour la sculpture et les briques estampées, consulter le remarquable catalogue de D. COSTA, **Nantes - Musée Dobrée — Art mérovingien**, Paris 1964, à compléter, du même auteur, par « Le décor architectonique à l'époque mérovingienne dans le pays nantais - Le décor de terre cuite », **BSANLI**, t. 98, 1959, pp. 173-193 et par les remarques de M. VIEILLARD-TROIEKOUROFF, « Nouvelles comparaisons de quelques sarcophages mérovingiens de Nantes avec ceux de la Nièvre », **C.T.H.S. Actes du 97^e^ congrès des sociétés savantes, Nantes, 1972 - Archéologie et hist. de l'art**, 1977, pp. 119-122.

# DEUXIEME PARTIE

# LE TEMPS DES ROIS

## VIII$^{e}$ - X$^{e}$ SIECLE

# AVANT-PROPOS

Le mot roi appartient au fond commun des langues indo-européennes et l'existence d'un chef ainsi nommé dans un pays symbolise ordinairement aux yeux des gens l'indépendance politique. Durant la période mérovingienne certains chefs bretons se sont vu reconnaître ce titre, à l'inverse les rois mérovingiens ont cherché à s'en réserver l'usage exclusif. C'est justement à l'époque carolingienne, où la Bretagne se trouve plus étroitement soumise au royaume franc, que certains dirigeants bretons ont porté le titre royal. Ceci qui peut apparaître comme un paradoxe sera au cœur de l'enquête ainsi entreprise.

Autre problème, est-il permis d'associer aussi étroitement l'histoire de Bretagne à celle des temps carolingiens ? Ne s'agirait-il point d'un présupposé trompeur qui orienterait la recherche, lui ferait négliger le vaste champ d'enquête offert par d'autres terres celtiques, Irlande, pays de Galles et Cornouaille insulaire ? Ces régions auraient été très liées entre elles grâce aux contacts que facilitait la mer alors que par ailleurs la longueur et les difficultés des voyages terrestres limiteraient les possibilités d'échange. Au fond la Bretagne située à l'extrémité de la péninsule armoricaine aurait vécu au rythme du monde celtique ; la civilisation carolingienne constituerait un carcan, naturellement imposé par force et la Bretagne, dès que le joug franc fut secoué, aurait pris ses distances vis-à-vis d'elle. L'identification de sources narratives et diplomatiques panceltiques offrirait la clef du problème : des passages entiers de récits historiques datant des IX^e^ et X^e^ siècles réapparaîtraient dans des compilations plus tardives, mais leurs caractéristiques seraient telles que l'identification de

ces morceaux authentiques se ferait facilement ; la confrontation des actes, où s'expriment les rapports juridiques des hommes vivant en société, instrumentés dans ces contrées celtiques permettrait de dégager une tradition diplomatique proprement celtique. Ainsi se trouveraient utilement renouvelées les perspectives de l'histoire bretonne.

La présentation des sources qui seront désormais utilisées fournit une première réponse à cette interrogation. Par rapport à la période précédente, elles se diversifient de façon notable et s'étoffent. Cette documentation, au contenu souvent très précis, peut être répertoriée en cinq grandes masses. La première est constituée par les sources diplomatiques qui regroupent aussi bien des textes de ventes intervenues entre particuliers ou leurs donations que les concessions accordées par les détenteurs de l'autorité publique ou encore des notices de procès dont ces derniers avaient eu à connaître. Par leur langue et leur style les actes instrumentés en Bretagne, essentiellement connus par les transcriptions du cartulaire de Redon, sont comparables à ceux établis dans le reste de la Gaule, spécialement à Tours et dans les pays de la vallée de la Loire. Cette observation vaut également pour les deux seuls textes comportant un passage décrivant en breton les limites des biens vendus. Certaines concessions consenties par de puissants personnages, des dignitaires ou encore les rois et les empereurs viennent compléter cette première catégorie. La seconde, représentée par les capitulaires et les documents conciliaires, fait connaître certaines des règles générales présidant à l'organisation de la société tant en matière civile que religieuse, au fonctionnement des pouvoirs. La correspondance en troisième lieu émane essentiellement d'hommes d'Eglise, papes, dignitaires parmi lesquels il faut citer Loup, abbé de Ferrières. Les textes hagiographiques occupent la quatrième place non sans une certaine importance. Parmi ceux qui furent composés en Bretagne il convient de citer : les Gestes des saints de Redon ; parmi les vies de saints celles de Guénolé, Malo, Paul-Aurélien, Turiau, la seconde vie de saint Samson. D'autres, écrits en dehors du pays, donnent toutefois à son sujet des informations utiles comme les miracles de saint Aubin, de saint Benoît, de saint Martin de Vertou ou encore les récits des translations de reliques, spécialement celles de saint Magloire et des saints Régnobert et Zénon. Enfin les sources annalistiques fournissent une information incomparable : annales officiellement compilées à la chapelle royale puis impériale, les Annales royales ; annales officieuses du royaume de *Francia occidentalis,* les Annales de Saint-Bertin relayées jusqu'à la fin du IX[e] siècle par celles de Saint-Vaast d'Arras ; Annales de Flodoard, un clerc de l'Eglise de Reims pour la période 919-936 et au-delà ; annales établies en Aquitaine et connues sous les noms d'Annales d'Angoulême et de Chronique d'Aquitaine ; premières annales de l'abbaye de Fontenelle ; annales provenant d'Anjou qui

auraient disparu si certains passages ne se retrouvaient dans la Chronique de Réginon de Prüm. Force est de reconnaître que du côté breton la contribution est maigre, qu'il s'agisse de fragments d'annales provenant de Redon et connus par un manuscrit de l'abbaye du Mont-Saint-Michel ou de la Chronique de Nantes qui, dans son état actuel, est représentée par une version datant au mieux du XIII$^{e}$ siècle et des transcriptions introduites dans la Chronique de Saint-Brieuc composée entre 1389 et 1416. Il faut en prendre son parti, il ne subsiste pas d'ample chronique bretonne rédigée au IX$^{e}$ siècle et, nous le verrons, les actes transcrits dans le cartulaire de Redon confirment l'exactitude des informations transmises du côté franc. La Bretagne se distingue essentiellement par sa littérature hagiographique, ces vies de saints dont le but apologétique est trop souvent étranger aux curiosités de l'historien. L'exemple que doit donner le saint n'est-il pas celui du renoncement au monde, du don total de sa personne à Dieu, alors que l'historien scrute les réalités terrestres d'une société que ce saint abomine ?

Cette enquête concerne la période allant du milieu du VIII$^{e}$ siècle à 936, soit près de deux siècles. Le point de départ ne soulève aucune difficulté et coïncide effectivement avec le début de la royauté carolingienne ; en revanche le choix de l'année 936 pourrait surprendre. Cette année est couronnée par une restauration carolingienne ; après les règnes de Robert I$^{er}$ (922-923) et de Raoul (923-936), Louis IV est appelé d'outre-mer pour occuper légitimement le trône d'où son père Charles le Simple avait été chassé et durant un demi-siècle la France allait à nouveau être gouvernée par des princes carolingiens. Pour la Bretagne, la réalité est différente : 936 marque la fin des tentatives d'instauration de principautés par les Scandinaves et le retour d'Alain Barbetorte, petit-fils du dernier roi de Bretagne.Lui ne pourra prétendre qu'au titre de duc et le territoire sur lequel il dominera, ainsi que ses successeurs après lui, sera plus restreint que celui des rois ses prédécesseurs. Cette double évolution va de pair avec une réorganisation institutionnelle qui progressivement éloignera la Bretagne des réalités carolingiennes.

Face au silence entretenu par les sources bretonnes sur les relations du pays avec cet ordre carolingien, une question vient à l'esprit. De même qu'une partie de la Gaule s'était identifiée avec Rome, une partie de la Bretagne ne se serait-elle point confiée aux Carolingiens — après avoir résisté n'aurait-elle pas été subjuguée ? Les résistances ont progressivement laissé la place à une intégration graduée à laquelle est lié le nom de Noménoé ; la volonté de domination de certains des membres de l'aristocratie carolingienne a eu l'effet exactement inverse et valu à la Bretagne de s'agrandir territorialement et d'acquérir sous Erispoé le statut de royaume. L'assassinat de ce roi par son cousin Salomon et l'avènement de ce dernier retardèrent un

temps cette ouverture vers la *Francia occidentalis* sans vraiment l'arrêter ; les soubresauts politiques qui suivirent auraient pu entraîner une rupture, mais les souffrances infligées par les Scandinaves et partagées avec le reste du royaume, ont peut-être plus fait pour rapprocher la Bretagne et la France.

# ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

## SOURCES

Les textes de références dans leur grande majorité se trouvent édités dans les preuves des histoires de Bretagne publiées par les Bénédictins bretons dom Gui-Alexis Lobineau et dom Hyacinthe Morice, mais depuis ils ont en général fait l'objet de publications scientifiques qui se trouvent ici répertoriées avec celles des textes qui avaient pu leur échapper.

### A. SOURCES DIPLOMATIQUES

BOHMER (J.-F.) et MULBACHER (E.). **Die regesten des Kaiserreich unter den Karolingern,** 2e éd., Insbruck, 1908, 1 vol. in-4°.

**Cartulaire de l'abbaye de Landévenec,** publié pour la Société archéologique du Finistère par Arthur De LA BORDERIE, Rennes, 1888, 1 vol. in-8°.

**Cartulaire de l'abbaye de Redon...,** publié par Aurélien De COURSON, Paris 1863, 1 vol. in - 4° (Coll. de documents inédits).

**Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers,** publié par A. BERTRAND de BROUSSILLON, Angers, 1896, 2 vol. in-8° et Paris, 1903, 3 vol. in-8° (Documents historiques sur l'Anjou...).

**Cartulaire de Landévennec,** publié par René-François-Laurent LE MEN et Emile ERNAULT, Paris, 1886, t. V des **Mélanges historiques,** pp. 533-600 (Coll. de documents inédits).

**Cartulaire de l'Eglise cathédrale Sainte-Croix d'Orléans,** éd. J. THILLIER et E. JARRY, Orléans, 1906, un vol. in-8° (Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléannais, t. XXX).

**Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers,** reconstitué et publié par le chanoine Ch. URSEAU, Angers, 1908, 1 vol. in-8° (Documents historiques sur l'Anjou publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers V).

**Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France,...** publiés... par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres:

**Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France,** publié par Georges TESSIER, Paris, 1943-1955, 3 vol. in-4°.

**Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France,** publié par Philippe LAUER, Paris, 1940-1949, 1 vol. en 2 tomes in-4°.
**Recueil des actes d'Eudes, roi de France,...** publié... par Robert-Henri BAUTIER, Paris, 1967, 1 vol. in-4°.
**Recueil des actes de Louis II le Bègue, Louis III et Carloman, rois de France,** publié par Félix GRAT, Jacques DE FONT-REAULX, Georges TESSIER et Robert-Henri BAUTIER, Paris, 1978, 1 vol. in-4°.
**Recueil des actes de Robert I^er et de Raoul, rois de France,** publié par Jean DUFOUR.
**Diplomata Karolinorum,** M.G.H. (= Monumenta Germaniae Historica):
**Pippini, Carlomanni, Caroli Magni Diplomata,** éd. A. DOPSCH, J. LECHNER, M. TANGL, Hanovre, 1906, 1 vol. in-4°.
**Lotharii et Lotharii II Diplomata,** éd. Th. SCHIEFFER, Berlin - Zurich, 1966, 1 vol. in-4°.
**Recueil général des chartes intéressant le département de l'Indre VI^e-XI^e siècles,** publié par Eugène HUBERT, Revue archéologique du Berry, 1899, pp. 81-272.
**Urkundenbuch zur geschichte der jetzt die preussicher regierungs bezirke Coblenz und Trier bildenden mittelrheinischen Territorien**...éd. Heinrich BEYER, t. I, Coblence, 1860, 1 vol. in-8°.

## B. CAPITULAIRES ET DOCUMENTS CONCILIAIRES

**Capitularia regum Francorum,** éd. A. BORETIUS et V. KRAUSE, Hanovre, 1883-1897, 2 vol. in-4° (M.G.H.).
**Karoli Calvi et successorum aliquot Franciae regum capitula,** éd. J. SIRMOND, Paris, 1623, 1 vol. in-8°, où se trouve pp. 132-134, n° V l'édition de l'« Indiculus de episcoporum depositione ».
MANSI (J.-D.), **Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio,** t. XIII à XVIII (785-967), Florence - Venise, 1767-1773, 6 vol. in-fol.

## C. CORRESPONDANCES

**Epistolae selectae Sergii II, Leonis IV, Benedicti III, pontificum Romanorum,** éd. A. De HIRSCH-GEREUTH, M.G.H., Epistolae Karolini aevi, t. III, Berlin, 1899, pp. 581-614.
**Hadriani II papae epistolae,** éd., E. PERELS, M.G.H., Epistolae Karolini aevi, t. IV, Berlin, 1925, 1 vol. in-4°, pp. 691-765.
Loup DE FERRIERES, **Correspondance,** éditée et traduite par Léon LEVILLAIN, Paris, 1927-1935, 2 vol. in-16 (Les classiques de l'histoire de France au moyen âge).
**Nicolai I papae epistolae,** éd., E. PERELS, M.G.H., Epistolae Karolini aevi, t. IV, pp. 257-690.
**Registrum Iohannis VIII papae,** éd. E. CASPAR, M.G.H., Epistolae Karolini aevi, t. V, Berlin, 1928, pp. 1-272.

## D. TEXTES HAGIOGRAPHIQUES

EUDES DE GLANFEUIL, **Liber miraculorum beati Mauri abbatis,** éd. O. OLDER-EGGER, M.G.H. Scriptores, t. XV, pars I, 1 vol. in-fol., Hanovre, 1887, pp. 461-472.
**Gesta sanctorum Rotonensium,** éd. dom Jean MABILLON, Acta sanctorum

ordinis sancti Benedicti in saeculorum classes distributa, saec. IV, pars secunda, Paris, 1680, 1 vol. in-fol., pp. 195-222 ; éd. dom Hyacinthe MORICE, Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne... t. I, Paris, 1742, 1 vol. in-fol., col. 233-263.

**Gildae vita et translatio,** éd. F. LOT, Mélanges d'histoire bretonne, Paris, 1907, 1 vol. in-8°, pp. 431-473.

HERIC, **Miracula sancti Germani episcopi Autissiodorensis,** éd. L.-M. DURU, Bibliothèque historique de l'Yonne, Auxerre - Paris, 1850-1863, t. II, 1 vol. in-4°, 1863, pp. 1-247.

**Historia translationis corporum sanctorum Ragnoberti et Zenonis,** éd. dom Luc D'ACHERY, Spicilegium, t. XII, Paris, 1675, 1 vol. in-4°, pp. 600-621.

**Itinerarium Bernardi Monachi,** éd. A. MOLINIER, dans **Itinera Hierosolymitana et descriptiones Terrae Sanctae bellis sacris anteriora,** Genève, 1879, 1 vol. gr. in-8° (Société de l'Orient latin).

**La plus ancienne vie de saint Malo,** éd. F. LOT, Mélanges d'histoire bretonne, pp. 287-329.

**Les miracles de saint Benoît...,** réunis et publiés par E. de CERTAIN, Paris, 1858, 1 vol. in-8° (Société de l'histoire de France).

**Miracula sancti Albini,** Acta sanctorum martii, t. I, pp. 60-63.

**Miracula sancti Martini abbatis Vertavensis,** éd. Bruno KRUSCH, M.G.H., Scriptores rerum Merovingicarum, t. III, Hanovre, 1896, pp. 465-575 et t. IV, Hanovre-Leipzig, 1902, pp. 771-774.

**Miracles de saint Magloire et fondation du monastère de Léhon,** éd. A. de LA BORDERIE, Rennes, 1891, 1 vol. in-8° (Extrait des Mémoires de Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord, 2e série, t. IV, pp. 224-263).

**Translatio sancti Launomari abbatis Curbionensis...,** éd. dom Jean MABILLON, Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti in saeculorum classes distributa, saec. IV, pars secunda, Paris 1680, 1 vol. in-fol., p. 245-259.

**Versus de eversione monasterii Glonnensis,** éd. E. DUMMLER, M.G.H., Poetae Latini aevi Carolini, t. II, Berlin, 1884, 1 vol. in-4°, pp. 146-149.

**Vie inédite de saint Turiau...,** éd. Fr. DUINE, B.S.A.I.U., t. XLI (2e partie), 1911, pp. 1-47.

**Vita antiqua Samsonis,** éd. dom Fr. PLAINE, Analecta Bollandiana, t. VI, 1887, pp. 77-150 (= Vita IIa).

**Vita sancti Machutis par Bili,** éd. F. LOT, Mélanges d'histoire bretonne, pp. 331-430.

**Vita sancti sancti Winwaloei,** éd. C. De SMEDT, Analecta Bollandiana, t. VII, 1888, pp. 167-264.

**Vita SS. Jacuti et Guethnoei,** publiée par les BOLLANDISTES. *Catalogus codicum hagiographicorum Latinorum antiquiorum saeculo XVI, qui asservantur in Bibliotheca Nationali Parisiensi,* t. I, 1889, 1 vol. in-8°, pp. 578-585.

## E. SOURCES NARRATIVES

ADEMAR DE CHABANNES, **Chronique,** publiée... par Jules CHAVANON, Paris, 1897, 1 vol. in-8° (Collection de textes pour servir à

l'étude et à l'enseignement de l'histoire).
**Annales de Redon,** la seule édition complète est celle de Ph. LABBE, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum...*, Paris, 1657, 2 vol. in-fol., t. I, pp. 349-350.
**Annales de Saint-Bertin,** publiées... par Felix GRAT, Jeanne VIELLIARD et Suzanne CLEMENCET avec une introduction et des notes par Léon LEVILLAIN, Paris, 1964, 1 vol. in-8° (Société de l'histoire de France).
**Annales Engolismenses,** éd. Jules LAIR, *Etudes critiques sur divers textes des X^e^ et XI^e^ siècles. II. Historia d'Adémar de Chabannes,* Paris, 1899, 1 vol. in-4°, pp. 104-122.
**Annales Mettenses priores,** éd. Bernard Von SIMSON, Hanovre, 1905, 1 vol in-8° (Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum).
**Annales regni Francorum,** éd. Fridiricus KURZE, Hanovre, 1895, 1 vol. in-8° (Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum).
**Annales Xantenses et Annales Vedastini,** éd. Bernard Von SIMSON, Hanovre et Leipzig, 1909, 1 vol. in-8° (Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum).
ASTRONOME (l'), **Vita Hludovici pii,** éd. G.H.PERTZ, Hanovre, 1829, 1 vol. in-fol. (M.G.H. Scriptores, t. II), pp. 604-648.
**Chronicon Aquitanicum,** éd. Jules LAIR, *Etudes critiques sur divers textes des X^e^ et XI^e^ siècles. II. Historia d'Adémar de Chabannes...*, pp. 104-122.
**Chronicon Briocense...,** éd. Gwenaël LE DUC et Claude STERCKX, Paris - Rennes, 1972, 1 vol. in-8° (Institut armoricain de recherches historiques de Rennes).
**Chronique de Saint-Maixent (741-1140),** éditée... par Jean VERDON, Paris, 1979, 1 vol. in-8° (Les classiques de l'histoire de France au moyen âge).
DUDON DE SAINT-QUENTIN, **De moribus et actis primorum Normanniae ducum,** publié par Jules LAIR, Caen, 1865, 1 vol. in-4° (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XXIII^e^ vol.).
EGINHARD, **Vie de Charlemagne,** éd. Louis HALPHEN, 3^e^ éd., Paris, 1947, 1 vol. in-16 (Les classiques de l'histoire de France au moyer âge).
ERMOLD LE NOIR, **Poème sur Louis le Pieux et épître au roi Pépin,** éd. E. FARAL, Paris, 1932, 1 vol. in-16 (Les classiques de l'histoire de France au moyen âge).
FLODOARD, **Annales,** éd. Philippe LAUER, Paris, 1906, 1 vol. in-8° (Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).
**Gesta domni Aldrici Cenomannicae urbis episcopi a discipulis suis,** texte publié... par l'abbé R. CHARLES et l'abbé L. FROGER, Mamers, 1889, 1 vol. in-8°.
HUGUES DE FLEURY, **Liber modernorum regum Francorum ou Historia moderna,** éd. Patrologie latine de l'abbé MIGNE, t. CLXIII, col. 873-937, extraits dans G. WAITZ (M.G.H., Scriptores, t. IX), 1851, 1 vol. in-fol., pp. 376-395.
**La Chronique de Nantes (570 environ-1049),** publiée... par René MERLET, Paris, 1896, 1 vol. in-8° (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

**Les premières annales de Fontenelle (Chronicon Fontanellense),** édition critique par dom Jean LAPORTE, Société de l'histoire de Normandie, Mélanges, 15e série, Rouen - Paris, 1951, pp. 64-91.

NITHARD, **Histoire des fils de Louis le Pieux,** éditée et traduite par Philippe LAUER, Paris, 1926, 1 vol. in-16 (Les classiques de l'histoire de France au moyen âge).

**Recueil d'annales angevines et vendômoises,** éd. Louis HALPHEN, Paris, 1903, 1 vol. in-8° (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

REGINON DE PRUM, **Chronicon,** éd. Fridiricus KURZE, Hanovre, 1890, 1 vol. in-8° (Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum).

RICHER, **Histoire de France,** éd. Robert LATOUCHE, Paris, 1930-1937, 2 vol. in-16 (Les classiques de l'histoire de France au moyen âge).

**The Anglo-Saxon Chronicle.** A Revised Translation, éd. D. WHITELOCK, D.C. DOUGLAS et S.I. TUCKER, Londres, 1961, 1 vol. in-4°.

# CHAPITRE I

# BRETAGNE ET GAULE CAROLINGIENNE

L'avènement de Pépin le Bref et son sacre par les évêques des Gaules à Soissons, dans la première quinzaine de novembre 751, marque le changement dynastique, mais depuis longtemps déjà la famille des Pippinides avait progressivement assuré son pouvoir sur une bonne partie de la Gaule. Pas plus que les autres régions périphériques, comme la Provence ou l'Aquitaine qui avaient dû s'incliner devant la volonté de Charles Martel, la Bretagne ne pouvait échapper à une action aussi persévérante.

Les Bretons étaient d'ailleurs depuis longtemps en rapport avec les Francs, comme l'a montré l'étude de l'histoire politique du pays à l'époque mérovingienne. Selon que l'autorité des rois était forte ou faible les chefs bretons s'engageaient à verser un tribut ou au contraire s'y refusaient. Des luttes très dures s'étaient déroulées dans le Vannetais, le Nantais et le Rennais, régions qui devaient encore être le théâtre d'opérations militaires durant la première moitié du IX$^{e}$ siècle. Ces actions guerrières avaient été parachevées grâce à une pénétration pacifique menée par de grands sanctuaires comme les abbayes de Saint-Serge d'Angers ou de Saint-Jouin de Marnes qui s'étaient implantées dans les confins angevins et manceaux des pays de Nantes et de Rennes. Le puissant monastère de Saint-Denis n'était pas resté étranger à ce mouvement vers l'ouest, qui logiquement devait conduire le pouvoir royal à intervenir directement en Bretagne. Les recherches de Jean-Pierre Brunterc'h sur la vie de saint Mervé ou Mérové montrent que dès le troisième quart du VII$^{e}$ siècle l'abbaye parisienne était possessionnée dans le pays de Rennes. Un jugement de Clotaire III, rendu entre 657 et 673, contraignit l'évêque

du Mans Berchaire à restituer au monastère de Saint-Denis plusieurs domaines situés dans le Maine, l'Anjou, le Rennais et le Muffa ; ce dernier pays qui s'étendait aux confins du Maine et de l'Avranchin correspond en partie à l'ancien archidiaconé du Passais situé au sud de Domfront (Orne). L'identification des domaines ainsi récupérés soulève de délicats problèmes d'interprétation, toutefois une certitude est acquise, le domaine de *Coriacus,* cité dans le jugement, ne fait qu'un avec l'actuelle localité de Saint-M'Hervé (Ille-et-Vilaine) arrondissement et canton de Vitré) et paraît bien représenter l'avancée la plus occidentale de Saint-Denis vers la Bretagne, or il est bien connu que la mainmise des Pippinides sur le sanctuaire parisien a facilité l'accession de la famille sur le trône. Un siècle plus tard, un certain Gilles donnait différents domaines situés dans des parties voisines du Maine, du Rennais et de l'Anjou à l'abbaye de Saint-Sauveur de Prüm dans les Ardennes, dont la fondation, accomplie par l'aïeule de Charlemagne, venait d'être renouvelée en 752 par Pépin le Bref. Lui qui en 753, suivant le témoignage des Annales de Metz, avait conduit son armée en Bretagne, pris la ville de Vannes et soumis la Bretagne aux Francs. Cette complémentarité doit être bien comprise : les Carolingiens avaient placé leur autorité au service de Dieu et il leur paraissait logique de conjuguer leur action militaire avec celle de l'Eglise.

Dans un premier temps, ils s'imposèrent à la Bretagne par la force et pour cela ils organisèrent un commandement frontalier, la marche de Bretagne, et ce n'est qu'après avoir soumis le pays par des expéditions répétées qu'ils l'intégrèrent dans l'empire en lui octroyant un statut particulier.

## I. — LE TEMPS DE LA MARCHE DE BRETAGNE

Vu de l'extérieur, un pays apparaît fréquemment sous un aspect trompeur, spécialement quand le régime des relations entre les parties est celui de la guerre. C'est un peu le cas de la Bretagne entre 753 et 830 ; son nom figure d'abord dans les brèves relations des démonstrations militaires conduites vers elle à partir de la marche, si bien que c'est cette circonscription qui est la mieux connue. Puis la documentation s'étoffe progressivement et l'organisation de la Bretagne se montre.

### A. Structure et rôle de la marche

Le terme de marche, pris dans le sens de région frontière, recouvre des réalités différentes suivant les auteurs. Deux acceptions principales sont le plus souvent retenues, l'une étroite, l'autre large. Dans le premier cas la marche est une circonscription regroupant plusieurs

comtés, constituée à l'époque carolingienne pour contrôler des territoires à l'origine indépendants du royaume ou de l'empire, ainsi la marche d'Espagne ; dans le second cas ce mot est utilisé par extension avec le sens de zone frontalière pour des périodes souvent autres que celle des temps carolingiens. Dès lors que nous étudions l'histoire bretonne sous les Carolingiens il convient de s'en tenir à l'interprétation *stricto sensu*. L'existence de la marche de Bretagne est explicitement attestée pendant une cinquantaine d'années, entre 778 et 830, par des sources contemporaines ; toutefois certains historiens pensent que cette circonscription aurait encore existé aux premières années du règne de Charles le Chauve, jusqu'aux années 851. Comme ses dirigeants furent à un moment ou à un autre de leur existence mêlés aux grands événements qui agitèrent le royaume franc, puis l'empire sous les règnes de Charlemagne et de son fils Louis le Pieux, il est possible de déterminer la durée d'existence de ce ressort et sa consistance.

Chronologiquement la première mention de la marche se trouve dans l'épisode de la vie de Charlemagne où Eginhard relate le combat d'arrière-garde livré par une partie de l'ost royal contre les Basques, au cours duquel moururent de grands personnages dont Roland, « préfet de la marche de Bretagne ». Ce passage, écrit à l'aide du récit donné pour l'année 778 par la version remaniée des Annales royales, ne comporte pas dans tous les manuscrits la mention du nom de Roland, et certains critiques en ont déduit qu'il s'agissait d'une interpolation. C'est là une analyse hyper-critique liée à un débat fort complexe qui ne touche que très accessoirement l'histoire de Bretagne. De toute façon, quand bien même l'authenticité du fragment d'Eginhard serait rejetée, cela n'emporte pas qu'il faille nier l'existence de la marche dans le dernier quart du VIII$^{e}$ siècle. En effet les Annales royales relatent à l'année 799 que le comte Gui, alors chargé de la marche de Bretagne, ayant pénétré en Bretagne avec les comtes qui lui étaient associés dans sa tâche de surveillance et l'ayant parcourue dans tous les sens, en reçut la soumission. La tournure du texte montre que la circonscription préexistait à l'expédition et qu'elle s'étendait au moins sur trois comtés autrement le pluriel n'aurait pas été utilisé pour parler des associés de Gui ; mais y en avait-il plus de trois, soit celui de Gui et au minimum ceux de ses deux collègues ? Ce comte Gui est bien connu ; correspondant d'Alcuin il appartenait à un lignage de la haute noblesse carolingienne, celui des Garnier-Gui-Lambert, originaire d'Austrasie. La notice d'un jugement, rendu un 29 septembre aux toutes premières années du règne impérial de Charlemagne et depuis transcrite dans le cartulaire de Redon, fait connaître le nom du comte de Vannes associé au préfet Gui. Il s'agit de Frodald en qui L. Levillain a reconnu, de façon absolument convaincante, Hrodold présenté dans un

- Lambert
  - Gui, Comte de Nantes, préfet de la marche de Bretagne
    - Lambert, Comte de Nantes et préfet de la marche de Bretagne puis duc de Spolète † 837
      - Gui 1er de Spolète
      - Lambert, Comte de Nantes, abbé laïc de Sainte-Colombe-de-Sens allié de Noménoé † 852
      - Garnier † 852
  - Frodald, Comte de Vannes
    - Gui, Comte de Vannes puis du Maine † 834
  - Garnier † 814

***Tableau généalogique** de la famille des Garnier - Gui - Lambert*

diplôme de Charlemagne des années 792 avec ses frères Gui et Garnier comme le fils d'un Lambert qui s'était emparé au détriment de l'Eglise de Trèves du monastère de Mettlach. A la fin du règne de Charlemagne, le comte Frodald ou Hrodold avait été remplacé par un Gui, qui devait être son fils, ainsi que l'avait conjecturé Levillain. L'usage n'était-il pas au Haut Moyen Age dans les lignages les plus importants de donner aux enfants les noms illustrés par leurs ancêtres. De ce qu'un peu plus tard, durant la première partie du règne de Louis le Pieux, le successeur du préfet Gui ait été titulaire du Nantais on a déduit qu'il en allait déjà de même sous Charlemagne. Il apparaît donc que dès ce moment la famille des Garnier-Gui-Lambert était solidement implantée dans la marche dont elle contrôlait, outre la prééminence, deux comtés. Cette situation ne doit pas surprendre, car d'autres exemples prouvent le développement d'une hérédité de fait dans la gestion de certaines charges publiques bien que l'empereur ait toujours eu la possibilité de révoquer les comtes et de les remplacer par quelqu'un de son choix. Le dernier comté appartenant à la

marche était celui de Rennes ; le nom de son voire de ses titulaires reste ignoré. Un diplôme de Charlemagne du 28 avril 807 permet de supposer que le comte Hugues et l'abbé de Prüm y enquêtèrent peu auparavant comme *missi dominici.*

Certains ont avancé que l'Anjou faisait également partie de la marche ; nous ne le croyons pas, car ce pays n'avait aucune frontière commune avec la Bretagne des premiers temps carolingiens, contrairement au Rennais, au Nantais et au Vannetais. Plus tard, après la concession des pays de Rennes et de Nantes à Erispoé en 851, l'Anjou devint limitrophe du *regnum* breton et fut appelé à jouer un rôle comparable à celui de l'ancienne marche de Bretagne. Au sein de cette dernière circonscription le Vannetais occupait une situation ambiguë. N'avait-il pas été intégré à la Bretagne durant certaines périodes de l'époque mérovingienne et ne conservait-il pas une double dénomination, l'une classique construite sur le latin *Venedis,* l'autre bretonne bâtie sur le nom du chef Waroc ? L'une des campagnes entreprises par Pépin le Bref, entre son sacre de 751 et celui de 754, avait été dirigée vers la Bretagne. Selon les Annales de Metz il prit Vannes en 753, l'année même où le pape Etienne II se rendit en Gaule pour obtenir l'appui du nouveau roi contre les Lombards. La consistance du Vannetais d'alors était encore proche de celle de la cité des Vénètes au Bas-Empire. L'épisode de la deuxième vie de saint Guénolé retraçant comment l'observance de la règle bénédictine fut étendue à tous les établissements monastiques de Bretagne rapporte que l'entrevue préalable entre Louis le Pieux et Matmonoc, abbé de Landévennec, eut lieu en bordure de l'Ellé à côté du bois de Priziac où l'empereur avait établi son camp. Ces précisions concordent avec ce que nous savons de l'expédition menée en 818 à partir du pays de Vannes pour réduire la révolte de Morvan ; avant de pénétrer en Bretagne, Louis le Pieux avait cantonné à l'extrémité ouest du Vannetais et là il avait reçu un certain nombre de personnes. L'Ellé depuis son embouchure jusqu'à sa source devait constituer jusqu'à la fin de l'Ancien Régime la limite ouest de l'évêché de Vannes. Au nord la frontière rejoignait à peu près à la hauteur de Loudéac l'Oust dont elle suivait ensuite le cours presque entièrement ; cependant, au nord du confluent de l'Oust et de la Vilaine, une région, jadis incluse dans la cité des Curiosolites, avait été annexée qui constituait le territoire situé au sud de la voie romaine d'Angers à Carhaix. Enfin le Vannetais s'étendait sur la rive gauche de la Vilaine à la région de Guérande ; ceci ressort entre autres des Miracles de saint Aubin d'Angers qui précisent à propos d'une descente scandinave que dans le territoire vénète se trouve en bordure du rivage de l'océan un *vicus*, un bourg important, extrêmement peuplé à cause du commerce du sel qu'on appelle Gueuram en breton. Le Vannetais appartenait indéniablement à la Bretagne du point de vue linguistique même si la fortune

politique du moment lui valait d'être rattaché à un autre ensemble.

En revanche le Nantais et le Rennais faisaient partie de la Neustrie, l'un des royaumes dans lesquels s'était fragmentée la Gaule à l'époque mérovingienne. En plein XIIe siècle certains dans la région avaient encore conscience de ce que ces deux pays relevaient d'une entité différente. La limite du pays de Rennes suivait du côté breton les cours de la Vilaine, depuis son confluent avec le Semnon, puis celui de son affluent le Meu jusqu'à la hauteur de Talensac, pour rejoindre ensuite le Couesnon en décrivant une sorte de vaste arc de cercle qui correspond à peu près à la ligne de partage des eaux des reliefs délimitant le bassin de Rennes. Au nord le pays atteignait le littoral de la Manche entre l'embouchure du Couesnon et celle de la Sélune, ainsi que le prouve la donation en 765 à l'abbaye de Prüm (située dans les confins des Ardennes, aujourd'hui en Allemagne) de plusieurs domaines expressément situés dans le Rennais dont Juilley, maintenant dans la Manche, canton de Ducey. La Sélune jusqu'au point où elle reçoit son affluent l'Airon séparait le comté de Rennes de l'Avranchin. Du côté du Maine il nous paraît que la frontière suivait les cours de l'Airon et de son ruisseau tributaire la Futaie pour rejoindre l'Ernée dont elle longeait les rives de même que celles de la Mayenne en aval jusqu'aux limites du Nantais, peut-être un peu au nord de Bazouges, localité séparée de Château-Gontier par la Mayenne et dont le nom perpétue le souvenir d'un marché frontière établi à la fin du Bas-Empire. Ceci paraît ressortir d'un autre diplôme de Charlemagne du 28 avril 807 portant donation à l'abbaye de Prüm de différents biens dont deux situés en Rennais l'un à Thourie et l'autre en un lieu-dit *Stivale vel Caucina,* or la seule identification possible paraît être Etival dans l'actuelle commune de Chailland près Ernée dans la Mayenne. Le Nantais était quant à lui limitrophe du Vannetais vers l'ouest. Grégoire de Tours dans son *De gloria martyrum* indique que dans un *vicus* du territoire de la cité de Nantes les reliques de saint Nazaire étaient conservées ; il ne peut s'agir que Saint-Nazaire. La frontière devait ensuite longer le Brivet puis rejoindre l'Isac, un affluent de la Vilaine dont elle remontait ensuite le cours jusqu'à son confluent avec le Semnon qui séparait alors vers le nord le Nantais du Rennais. La limite sud était fixée sur la Loire, au-delà s'étendait alors le Poitou qui faisait partie du royaume d'Aquitaine. Le tracé frontalier vers l'est s'avère plus délicat à déterminer. Il y a peu encore certains historiens considéraient que l'on pouvait partir des limites diocésaines médiévales pour retrouver celles du Bas-Empire. L'exemple de Nantes montre bien le danger de cette démarche. En effet aussi bien au sud, qu'à l'ouest ou qu'au nord la configuration de l'évêché de Nantes était au XIIIe siècle bien différente de ce qu'elle était aux temps carolingiens : furent annexées aux dépens de l'évêché de Poitiers un certain nombre de paroisses

appartenant aux pays d'Herbauge et de Tiffauges, aux dépens de celui de Vannes la région de Guérande, enfin aux dépens de celui de Rennes toutes les églises situées entre Chère et Semnon. La partie est aurait-elle échappé à de semblables modifications ? Une première constatation s'impose : la frontière est du diocèse de Nantes ne coïncide pas avec des limites naturelles. En second lieu, à s'en tenir au tracé accepté traditionnellement vers l'est, le territoire de la cité apparaît très exigu, sans rapport avec ce que nous savons de son importance aux époques gallo-romaines et mérovingiennes. Aussi bien ce parcours frontalier vient-il d'être remis en cause par M. Ph. Dain, qui s'est attaché à montrer que la région de Craon était jadis incluse en territoire namnète. Un diplôme d'Hugues Capet, confirmatif du patrimoine de l'église cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, dont M. Dain n'a pas eu connaissance, confirme son analyse. Ce texte daté de novembre 990 énumère, en spécifiant qu'ils sont dans le pays de Nantes, différents biens dont plusieurs peuvent être localisés dans ce qui devait être plus tard le ressort du doyenné de Craon au diocèse d'Angers ; citons Senonnes, Châtelais, Saint-Martin et Saint-Saturnin-du-Limet — qui à l'époque ne faisaient qu'un —, La Boissière. Chose remarquable, parmi les diplômes royaux pris en faveur de Sainte-Croix d'Orléans, ce privilège est le premier à préciser cette appartenance nantaise, alors que c'est justement à partir de la fin du X^e^ siècle que la dépendance angevine de Craon et de sa région est de moins en moins discutée. La précision fournie par le diplôme d'Hugues Capet n'est pas empruntée aux actes de ses prédécesseurs ; elle doit s'expliquer par une tradition conservée par le clergé d'Orléans sur l'origine de ces biens. Nous reconnaîtrions volontiers en eux les domaines qui avaient appartenu aux parents de Namatius, évêque d'Orléans, et dont Grégoire de Tours rapporte qu'il les récupérait en 588 lorsque se trouvant en Nantais trois pustules lui vinrent à la tête et qu'il en mourut en Anjou tandis qu'il regagnait sa cité. Pour notre part nous sommes enclins à élargir l'hypothèse de M. Dain. En effet lors de l'entrevue d'Angers de septembre ou octobre 851, Erispoé, le chef breton du moment, se commenda au roi et reçut en retour tant les insignes royaux que la puissance jadis dévolue à son père ainsi que les pays de Rennes et de Nantes avec la voirie de Retz, démembrée du pays d'Herbauge. Cette importante concession, sur laquelle nous reviendrons, est connue par les Annales de Saint-Bertin, les annales quasi officielles du royaume de *Francia occidentalis* dévolu à Charles le Chauve. Prudence, évêque de Troyes, l'auteur très informé de ce passage, ne mentionne pas l'Anjou parmi les territoires concédés à Erispoé, or dans l'année qui suit l'entrevue d'Angers, le 23 août 852, ce même Erispoé s'intitulait dans la suscription d'une charte de donation en faveur de l'abbaye de Redon : « prince de la province de Bretagne et jusqu'au fleuve de *Meduana*

— c'est-à-dire la Mayenne ou la Maine— » (appendice n° 34). Ceci semble bien prouver que dans les années précédentes pour le moins le comté d'Anjou ne s'étendait pas outre-Mayenne, autrement Prudence de Troyes n'aurait pas manqué de donner des précisions à ce sujet. Certes il existe dans cette région différents toponymes dans lesquels beaucoup ont reconnu des noms de lieux donnés comme situés en Anjou par des textes du Haut Moyen Age, mais cela ne nous semble pas constituer une argumentation dirimante, d'autant que la documentation sur cette région est à peu près inexistante jusqu'au XIe siècle. Ce silence pourrait très bien s'expliquer par des destructions de textes dont les affirmations allaient à l'encontre de la politique annexioniste poursuivie par les comtes d'Anjou depuis le Xe siècle.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces trois comtés de Nantes, de Rennes et de Vannes constituait une vaste circonscription ayant une double utilité à la fois offensive et défensive : offensive, c'était là qu'était réuni l'ost chaque fois qu'une expédition militaire était conduite en Bretagne ; défensive, si Charlemagne n'avait pas réussi à soumettre durablement les Bretons du moins la marche permettait de les contenir.

Louis le Pieux, durant la première partie de son règne ne modifia pas substantiellement le système mis au point par son père. Pour le Rennais aucun renseignement ne subsiste. L'empereur laissa à la tête du Vannetais le comte Gui que son père avait nommé. Cette affirmation procède d'un nouvel examen de la chronologie des pièces transcrites dans le cartulaire de Redon ; les datations proposées par Aurélien de Courson dans son édition du cartulaire, aussi bien que les corrections établies par La Borderie, restent critiquables. La difficulté tient à ce que les copistes du cartulaire furent souvent négligents dans leur travail, d'où ces premières interprétations divergentes dont la réfutation technique a été entreprise depuis un certain temps. Seules les conclusions de cet examen peuvent être ici présentées. Elles permettent de rejeter l'analyse de La Borderie qui voulait que Noménoé eût été nommé comte de Vannes dès juillet 819 puis gouverneur de toute la Bretagne à partir de 826, ou celle de Levillain qui, croyant que Noménoé était comte de Vannes depuis 820, avait imaginé que pendant dix ans au moins le Vannetais avait été dirigé par deux comtes, l'un franc, Gui, l'autre breton, Noménoé. Pareille supposition fait fi des règles suivies pour les nominations aux charges publiques, et en principe un comté n'avait qu'un seul titulaire. Les synchronismes des formules de datation des actes du cartulaire de Redon montrent que le comte Gui était toujours en fonction au mois de janvier 830.

En revanche le Nantais changea de titulaire au début du règne de Louis le Pieux. Le nouveau préfet de la marche s'appelait Lambert,

*LA MARCHE DE BRETAGNE*




comme le père de son prédécesseur, le comte Gui. Un passage de l'Astronome, biographe de Louis le Pieux, permet d'affirmer qu'il était le petit-fils de ce Lambert et le fils du comte Gui, préfet de la marche, et donc cousin germain du comte de Vannes également appelé Gui. Après le décès de son père, le nouvel empereur, arrivant d'Aquitaine au mois de janvier 814, avait envoyé à Aix-la-Chapelle en avant-garde ce second Lambert avec Vala, frère d'Adalard, abbé de Corbie, le comte Garnier et Ingobert pour réformer la vie jugée trop libre de la cour impériale. Cette mission n'était pas sans danger puisque le comte Garnier, à l'insu de Vala et d'Ingobert, convoqua en présence de son neveu Lambert un certain Hoduin qui le tua et blessa son neveu. Cette précision sur le lien de parenté unissant Lambert à Garnier permet d'avancer que le préfet de la marche de Bretagne Gui, qui était frère de Garnier, eut son fils pour successeur. Gui vivait-il encore au début du règne de Louis le Pieux ? C'est possible sans être certain. En tout cas son fils l'avait remplacé en 818. Celui-ci eut même cette année-là un rôle initiateur dans l'expédition menée en Bretagne par l'empereur. La majeure partie du second livre du

Poème en l'honneur de Louis le Pieux, écrit par Ermold le Noir, est consacrée à la relation de cette entreprise. Le récit débute par une sorte de compte rendu de l'assemblée tenue au printemps à Aix, où avaient été convoqués les chefs commis aux frontières. Ermold le Noir range parmi eux Lambert et lui fait prononcer une manière de rapport sur les Bretons. Il s'agit évidemment d'un discours composé de toutes pièces, à la manière de ceux que les auteurs antiques introduisaient dans leurs récits historiques. S'il n'est pas possible de contrôler l'exactitude du propos de Lambert, en revanche son intervention prouve qu'il était déjà en fonction au moins depuis l'année précédente et probablement depuis plus longtemps.

Des fonctions remplies par Lambert nous ne connaissons guère que l'aspect militaire. En 818, lorsque l'empereur se rendit à Vannes, où l'armée avait été convoquée, il fut accueilli dans les principales villes qui jalonnaient son trajet par les grands, dont Lambert à Nantes. Six ans plus tard, en 824, une nouvelle expédition à laquelle participa Louis le Pieux fut organisée ; cette fois-ci l'ost avait été convoqué à Rennes où Louis le Pieux se trouvait en septembre. L'armée fut répartie en trois corps, le commandement de deux d'entre eux avait été nominalement confié à Louis et Pépin, fils de l'empereur, qui furent respectivement assistés le premier par Matfrid, comte d'Orléans, le second par Hugues, comte de Tours, et Hélisachar, l'ancien archichancelier très en faveur à la cour. Louis le Pieux s'était réservé le corps central que Lambert dirigeait de fait. Cette répartition reflète bien le rôle prééminent de Lambert à la tête de la marche. Ce furent ses hommes qui tuèrent dans sa maison Guiomarch, qui, suivant les Annales royales, l'année d'avant avait par sa perfidie et son obstination insensée bouleversé toute la Bretagne et conduit l'empereur à mener l'expédition de 824. Lambert dirigeait encore la marche durant l'été de 830 puisque, lors de la convocation de l'assemblée générale qui devait se tenir vers le 1er octobre à Nimègue, l'empereur ordonna au comte Lambert de demeurer à la garde des frontières qui lui avait été confiées. Louis le Pieux s'efforçait alors de recouvrer son autorité remise en cause par une révolte à laquelle ses fils Lothaire, Louis et Pépin avaient participé aux côtés de grands dont justement Lambert. Cette crise allait-elle permettre à la Bretagne de recouvrer son indépendance alors que Charlemagne comme son fils avaient cherché à la contrôler par des expéditions militaires et des réformes institutionnelles ?

### B. L'image de la Bretagne

De l'organisation de la Bretagne entre 753 et 890 nous savons très peu de chose, qu'il s'agisse des pouvoirs en présence ou des ressorts territoriaux.

Dans cet espace d'environ quatre-vingts ans les Annales royales

font connaître huit expéditions militaires menées en Bretagne. Ce sont les plus importantes notamment parce qu'elles furent très généralement préparées au palais et dirigées soit par le roi ou l'empereur, soit par un grand personnage. En 753 ce fut la prise de Vannes par Pépin le Bref. Charlemagne paraît ne pas avoir dirigé personnellement d'action en Bretagne, laissant ce soin à des hommes de confiance, le sénéchal Audulf en 786, le préfet de la marche Gui en 799 ; le nom de celui qui dirigea l'armée envoyée contre les Bretons en 811 « pour punir leur perfidie » n'est pas connu. Le but de ces actions était d'obtenir la soumission du pays manifestée par le versement d'une contribution financière dont l'assiette et les modalités de versement sont restées inconnues. Avec Louis le Pieux, l'empereur ne dédaignait pas de participer aux expéditions, comme en 818 ou 824 ; c'était encore son intention pour 830. Ces interventions directes nous ont valu de connaître les opposants. En 818 l'action fut menée à partir de Vannes contre Murman ou Morvan qui résidait dans la région limitrophe donc au sud de la Bretagne. Le récit très circonstancié d'Ermold le Noir, confirmé sur certains points généraux par d'autres textes contemporains, permet de caractériser les prétentions politiques de Morvan. Il revendiquait le pouvoir royal, ce que les différents auteurs des sources carolingiennes lui reprochent. Pourtant Ermold conclut ainsi le récit de l'expédition : « Puis il — l'empereur — rend à Dieu de profondes actions de grâces. Il réunit à l'empire des royaumes abandonnés depuis longtemps. » Ces deux vers méritent examen ; ils sont extraits d'un poème qu'Ermold a rédigé pour rentrer en grâce alors qu'il se trouvait exilé loin de la cour par l'empereur. C'est là une œuvre de circonstance où Ermold s'était bien gardé de prêter à la Bretagne un statut qu'on ne lui aurait pas reconnu dans l'entourage impérial. La Bretagne appartenait donc à ces régions plus ou moins intégrées à l'empire qui se voyaient en principe reconnaître la qualité de *regnum*.

Ermold le Noir présente Morvan comme un individu assez méprisable adonné à la boisson, pourtant les dispositions prises à son égard par Louis le Pieux tendraient à prouver le contraire. Après l'assemblée tenue à Aix au printemps de 818, l'empereur lui avait dépêché comme envoyé Witchaire, abbé d'un monastère dont le nom est resté ignoré ; cette charge avait valu à Witchaire de recevoir de Louis le Pieux des biens proches de la résidence de Morvan, donc très probablement dans le Vannetais, si bien que l'abbé et le chef breton se connaissaient déjà. Witchaire transmit à Morvan un message lui rappelant qu'il cultivait un vaste territoire où exilé et errant il était venu par la mer avec tout son peuple, qu'il refusait le tribut, tentait des combats, préparait ses armes contre les Francs et de surcroît les menaçait, le moment était venu non de s'abuser lui comme les siens mais de venir demander la paix. Ce fragment évoque le passage de la

version remaniée des Annales royales où, à propos de l'expédition dirigée en 786 par le sénéchal Audulf, fut résumé ce que l'on savait alors de l'immigration bretonne en Armorique ; Ermold avait probablement puisé là son inspiration. Une dernière fois, avant l'entrée en campagne, l'empereur adressait un second envoyé à Morvan pour lui représenter la folie de sa résistance, lui rappeler la foi jurée, les services rendus à Charlemagne et l'adjurer de se soumettre à l'empereur et de s'unir pacifiquement et avec confiance au peuple chrétien. Ces exhortations pourraient surprendre si l'on ne se rappelait que l'année précédente Louis le Pieux avait voulu régler le sort de l'empire en proclamant son unicité et en faisant couronner empereur son fils aîné Lothaire, qui était ainsi associé au gouvernement de l'empire ; aux yeux de Louis le Pieux, comme à ceux des doctrinaires qui l'avaient conseillé, l'appartenance au peuple chrétien et à l'empire était confondue, si bien que le refus de soumission de Morvan était assimilé à un retrait de la communauté chrétienne. Ces rapprochements de textes permettent de mieux cerner la situation de Morvan. L'empereur lui reconnaissait un pouvoir sur son peuple et sur une vaste étendue de terre ; situation qui remontait à l'époque de Charlemagne, en contrepartie le chef breton devait s'engager à garantir le versement du tribut. Il est possible que Louis le Pieux ait demandé plus, car l'expédition date des premières années de son règne, époque de réforme institutionnelle ; l'empereur cherchait à assurer le succès de ces mesures de réorganisation. Les textes ne permettent que très imparfaitement de déterminer le ressort territorial où Morvan dominait. Il devait être important puisque certaines sources nous apprennent que Louis le Pieux commença par essuyer un échec, ce qui explique pourquoi deux envoyés furent successivement dépêchés auprès de Morvan. Celui-ci ne devait cependant pas prétendre contrôler l'ensemble de la Bretagne ; en 818 le point de rassemblement de l'armée avait été fixé à Vannes ce qui implique une expédition limitée au sud de la Bretagne d'alors, dans l'évêché de Quimper qui devait coïncider avec le Poher qui, selon nous, correspondait au futur comté de Cornouaille. C'est d'ailleurs dans la partie est de cette région que s'était retranché Morvan, en bordure de l'Ellé qui séparait le Vannetais de la Cornouaille. Après la mort de Morvan la Bretagne sud fut pacifiée et l'ost impérial se tourna vers le nord du pays où dominait Guiomarch ; trois campagnes, dont la seconde s'ébranla de Rennes, en 822, 824 et 825 eurent raison de ses résistances. C'est tout ce que nous savons des chefs civils bretons du moment. Sommes-nous mieux informés sur les dirigeants locaux ?

Près de la moitié des actes antérieurs à la fondation de l'abbaye de Redon, bien que transcrits dans le cartulaire de cet établissement, neuf sur vingt-deux, mentionnent d'une façon ou d'une autre, des machtierns appartenant à une famille importante possessionnée à

Carentoir, Molac, Pleucadeuc et Ruffiac, paroisses de l'évêché de Vannes ; il s'agit de Jarnhitin et de ses fils Portitoé et Uurbili ou Gourbili. Ce titre comme la fonction correspondante posent différents problèmes que la perspicacité des historiens s'est exercée à résoudre. Faute de sources diplomatiques, narratives ou juridiques antérieures au IX^e^ siècle pour la Bretagne continentale, certains auteurs ont voulu élucider les origines de cette charge en utilisant des textes insulaires, spécialement certaines versions des lois galloises, où le mot se retrouve. Cette démarche comparative est séduisante, mais elle soulève des difficultés, notamment parce que ces textes de référence sont largement postérieurs à l'époque considérée ; rien ne garantit que la pratique institutionnelle ainsi visée soit exactement celle du IXe siècle sur le continent. Aussi est-il plus prudent de s'en tenir initialement aux seules sources exactement contemporaines, qui mettent en scène trois générations de machtierns. Celles du père, de ses fils et de ses petits-fils. La famille de Jarnhitin n'était d'ailleurs pas la seule à avoir été pourvue de cette charge comme en témoignent d'autres actes du cartulaire de Redon qui attestent la permanence de l'institution jusqu'aux années 875.

Le terme appartenait à la langue bretonne, ce qui embarrassait les notaires chargés d'instrumenter au IXe siècle. Souvent ils ont renoncé à proposer une traduction latine, encore que certains l'aient latinisé ou bien rendu par les mots de *princeps*, *princeps plebis* voire *tyrannus,* dont la consonnance était voisine. Le recours à cette dernière traduction n'impliquait pas qu'ils eussent reconnu dans le machtiernat un pouvoir injuste. Une notice le prouve par un jeu de mot ; ordinairement datée du 9 juillet 871 et retraçant les empiètements du machtiern Alfrit sur un domaine possédé par l'abbaye de Redon dans l'ancienne paroisse de Cléguérec, elle le qualifie de *tyrannus et vere tyrannus* (n° 247). Ceci prouve l'impossibilité où l'on se trouvait alors de trouver dans les hiérarchies carolingiennes de fonctions ou de pouvoirs l'équivalent du rôle assuré par les machtierns. Cette difficulté à les situer par rapport à l'encadrement carolingien, est illustrée par la formule de datation d'une notice de vente à réméré qui porte : « fait le vendredi après la nativité du Seigneur qui tomba un dimanche cette année-là où mourut l'empereur Charles, Jarnhitin régnant, Gui étant comte et Isaac évêque » (n° 135). Charlemagne décéda le 28 janvier 814, mais comme l'usage était alors de faire débuter l'année à Noël, ces différents synchronismes permettent de dater correctement l'acte du 30 décembre 813. Quant à Gui et Isaac il s'agissait respectivement du comte et de l'évêque de Vannes. La mention de Jarnhitin en tête des titulaires du pouvoir a induit certains commentateurs en erreur : La Borderie interprétant à la lettre la formule imagina que Jarnhitin fut roi de façon éphémère en Vannetais ; Levillain de son côté concluait que pendant un certain temps Vannes

avait eu deux comtes l'un franc, l'autre breton. En réalité Jarnhitin exerçait son pouvoir de machtiern dans les paroisses primitives de Carentoir, Molac, Pleucadeuc et Ruffiac de part et d'autre de l'Oust ; le territoire ainsi contrôlé avait une superficie d'environ trente mille hectares.

Différents actes permettent de déterminer quelle place Jarnhitin et sa descendance occupèrent. Le premier est une notice de la fin du VIII^e^ ou du début du IX^e^ siècle, relatant la donation du lieu-dit Roga par Jarnhitin à Worweret qui l'avait sollicité pour y faire pénitence de ses péchés et, après la mort de celui-ci, la confirmation de la concession par le même Jarnhitin, en tant qu'héritier et chef — *sicut hereditarius et princeps* —, après intervention de son chapelain, au fils du défunt avec permission de défricher dans les limites du lieu-dit autant de parties boisées qu'il le pourrait, comme un ermite dans le désert qui n'a de maître que Dieu (n° 267). Le fondement du pouvoir qu'exerçait Jarnhitin était double, à la fois patrimonial et d'ordre public. Il était assez puissant pour avoir son chapelain particulier et l'ermitage, dont il autorisait l'installation, pouvait être le germe d'un sanctuaire familial. N'était-il pas qualifié petit monastère dans la charte du 27 janvier 837 par laquelle Portitoé et Conwall, respectivement fils et petit-fils de Jarnhitin, en faisaient donation aux moines de Redon (n° 11). Le décès de Jarnhitin dut suivre de peu le 3 février 821 ; un acte de vente daté de ce jour le mentionne pour la dernière fois avec ses fils Portitoé et Gurbili dans la formule de datation en compagnie des autres titulaires de pouvoirs en Vannetais (n° 146). D'ailleurs depuis près d'un an ce n'était plus lui, mais ses fils qui participaient activement à la vie publique dans le pays. Un acte de vente leur reconnaît la qualité de vassaux de l'empereur (n° 151), ce qui souligne l'importance de leur situation dans la hiérarchie sociale d'alors. Les vassaux royaux étaient appelés à jouer dans l'administration de l'empire un rôle important en contribuant à assurer l'encadrement civil et militaire des populations ; jusqu'à l'année 802 les *missi dominici* étaient surtout recrutés parmi les vassaux royaux en service au palais. D'un autre côté la situation des fils de Jarnhitin ne devait pas être négligeable pour qu'ils aient été admis à se commander à l'empereur. Quand placèrent-ils leurs mains jointes dans celles de leur seigneur, quand s'engagèrent-ils vis-à-vis de lui par un serment de fidélité ? Cette qualité de vassaux royaux n'est mentionnée qu'une fois dans un acte de vente daté d'un 1^er^ juillet qui pouvait être aussi bien celui de 824 que de 830. La singularité du témoignage souligne le caractère exceptionnel de la précision. S'expliquerait-elle par la nouveauté de l'engagement ou marquerait-elle la volonté de manifester sa fidélité à l'empereur ? Si cette dernière hypothèse était retenue ne faudrait-il pas opter pour l'année 830, lorsque l'empereur, grâce aux fidélités qu'il s'était assurées, put surmonter la première

tentative de révolte menée contre lui par ses trois premiers fils et certains des grands ?

Portitoé et Gurbili ne devaient d'ailleurs pas être les seuls parmi les machtierns à être spécialement unis à l'empereur. Les Annales de Redon portent à l'année 833 « a été construit en petite Bretagne le monastère de Redon, au temps de Louis très pieux empereur, sur un domaine royal, Conwoion étant le premier abbé ». La notice de juin 832 relatant la donation de Redon à Conwoion par le machtiern Ratuili précise qu'après la première installation des moines ce même Ratuili venu les visiter leur confirma le bien comme son aumône et celle de l'empereur. C'était reconnaître de façon bien elliptique les droits de Louis le Pieux sur ce bien, et cela explique l'opposition première des différentes autorités à la nouvelle fondation ; le domaine avait probablement été concédé en bénéfice au machtiern Ratuili, mais il n'était pas pour autant autorisé à en disposer définitivement pour y installer une communauté religieuse. Cette famille devait fournir au monastère de Redon avec Libère,fils de Ratvili, son quatrième abbé.

La troisième famille de machtierns à être bien connue est celle de Rivalt, fils de Jarnwocon, fixée à Augan, Campénéac, Caro et Guillac dans l'évêché d'Alet, qui dans la période postérieure allait rivaliser en importance avec le lignage de Jarnhitin.

Le soin avec lequel les notaires comme Tuthowen, Lathoiarn et Haeldetwid mentionnaient les interventions expresses des machtierns ou notaient leurs noms parmi les synchronismes des formules de datation des actes qu'ils instrumentaient en ce début de IX^e siècle, prouve que le rôle assuré par ces machtierns était officiellement reconnu. Il faut en effet voir dans ces tabellions les notaires institués auprès des comtes et multipliés dans les comtés sur l'initiative de Charlemagne. La fonction de machtiern était héréditaire ; elle était avant tout d'ordre judiciaire et s'étendait également aux domaines gracieux et contentieux. Les ventes, les engagements de terre pour obtenir un prêt d'argent, se faisaient en leur présence dans la généralité des cas. Parfois même l'opération juridique était accomplie sur leur ordre ; *ex verbo* est-il alors précisé (cartulaire de Redon, nos 168, 166). Vers les années 821-826 Jarnhitin, assisté de ses deux fils Portitoé et Gurbili, préside le tribunal public composé de douze scabins qui se prononça sur une question de validité de vente (n° 247). Les machtierns devaient également s'occuper de la perception de certains revenus officiels comme les tonlieux ; c'est du moins en ce sens que Marcel Planiol avait interprété une notice relatant une enquête organisée pour déterminer qui avait le droit de prélever une taxe sur les navires et les marchands qui remontaient ou descendaient l'Oust (n° 106). Dans le reste de l'Empire carolingien de semblables responsabilités étaient ordinairement confiées aux canteniers ou voyers,

agents subalternes du comte, qui exerçaient dans des subdivisions du comté appelées centaines ou voiries, *vicaria*. Ce qui conduit à suggérer l'hypothèse suivante : quand les usages de l'administration publique carolingienne furent introduits en Bretagne, spécialement dans le comté de Vannes, leur application ne fut pas imposée de façon rigide, mais au contraire les habitudes des populations furent respectées dans la mesure du possible ; il ne pouvait être question de nommer à la tête du pays quelqu'un d'autre qu'un comte, en revanche les fonctions qui normalement auraient dû être confiées à des voyers ou à des centeniers, comme cela se pratiquait en Nantais ou en Rennais, furent déléguées à ces machtierns auxquels la population avait affaire depuis longtemps. Le déroulement de l'instance devant ces tribunaux publics était fixé conformément au principe de la personnalité des lois, d'application générale dans l'Empire carolingien, qui impliquait que les personnes vivaient sous le régime juridique du groupe national dont elles faisaient partie. Comme les usages suivis en Bretagne alors n'ont pas fait l'objet de compilations officielles, il n'est pas possible en l'état actuel des recherches d'en esquisser une présentation cohérente.

L'examen des questions d'histoire politique et institutionnelle offre un aperçu des milieux dirigeants bretons ; encore faut-il savoir quelles étaient exactement les composantes de la société. La réponse à cette interrogation est fournie par les textes issus du *scriptorium* de Redon. Dans leur grande majorité les principaux responsables devaient provenir de la noblesse, car il y avait une noblesse en Bretagne, comme le prouvent ces actes qui introduisent les listes de témoins ou de souscripteurs par la classique formule *coram multis nobilibus viris,* « en présence de nombreux nobles hommes ». D'après le chapitre II du livre I des **Gestes des saints de Redon** lorsque Louhémel, futur prévôt de l'abbaye, vint devant Noménoé défendre la cause de la nouvelle fondation il répondit aux questions posées par le *missus* de l'empereur Louis le Pieux sur ces prêtres réunis en communauté que Conwoion était issu d'une souche sénatoriale, c'est-à-dire qu'il descendait d'une famille de la noblesse du Bas-Empire romain, et que les parents de son second compagnon, Guincalon, étaient également nobles. En revanche, il n'est pas sûr que les machtierns aient appartenu à cette noblesse bretonne. Viennent ensuite les hommes libres que l'on voit acheter ou vendre des terres et parmi lesquels étaient recrutés les assesseurs du tribunal public, les scabins ou *boni homines,* bons hommes. Il faut enfin regrouper dans la catégorie des non-libres, ceux qui étaient attachés à la glèbe et que la charte de vente du domaine de Lodineu en Ruffiac, datée du 16 janvier 830 énumère de façon générale en même temps que les autres éléments constitutifs du bien : « avec les terres, les libres, les *acolae* — des tenanciers —, les *mancipia,* les bois, les prés, les

pâturages, les eaux et les cours d'eau, les meubles et immeubles... » (n° 155). Ces libres attachés à la terre étaient des colons, ainsi qu'ils étaient généralement appelés à l'époque, c'est-à-dire des fermiers libres qui cultivaient de père en fils une partie du domaine sans avoir le droit de quitter leur lopin de terre mais que le possesseur du domaine ne pouvait chasser ou déplacer, si bien que lorsqu'il vendait la terre les colons relevaient du nouvel acquéreur. Ce statut qui remontait au Bas-Empire romain interdisait aux colons d'abandonner leur exploitation mais leur garantissait protection et subsistance puisqu'ils cultivaient à leur profit une partie du domaine moyennant une redevance versée au maître. Le sens à donner aux mots *acola* et *mancipium* est dicté par le contexte. Les *acolae* étaient des tenanciers dont la condition personnelle était tantôt libre tantôt servile ; dans le cas présent, puisqu'ils se trouvent cités aux côtés d'hommes libres, il ne pouvait être question que de serfs cultivant une tenure servile. Quant aux *mancipia* il s'agissait de personnes qui ici n'avaient pas de lopin attitré ; mais comment comprendre le terme, faut-il traduire par le mot d'esclave conformément à la latinité classique ou par celui de serf ? Trois autres actes relatifs à des biens également situés en Ruffiac utilisent l'expression de *mancipium,* mais le contexte ne permet pas de trancher (nos 146, 148 et 265) ; en revanche, la charte de donation à Saint-Sauveur de Redon de l'alleu de Raisiné dans la *condita* de Coéron en Nantais (aujourd'hui Loire-Atlantique, arrondissement de Saint-Nazaire, canton de Saint-Etienne-de-Montluc) indique les noms des *mancipia,* en précisant le cas échéant que leurs femmes, leurs enfants étaient également concédés (° 59). Ces renseignements prouvent que nous n'avons plus affaire aux esclaves antiques considérés comme des choses mais à des serfs qui, bien que soumis à des incapacités fort contraignantes, étaient capables de fonder une famille et dont le mariage était sanctionné par l'Eglise. N'étaient-ils pas d'ailleurs des chrétiens ? Dans le cas des serfs non chassés du domaine de Lodineu on peut supposer qu'ils devaient normalement être attachés à la réserve, à la partie exploitée directement au profit du maître ; à moins que cette énumération n'ait été transcrite mécaniquement par le rédacteur de l'acte qui s'inspirait d'un formulaire type.

Les terres ainsi vendues devaient avoir une superficie assez réduite. Il fallait huit muids de céréales pour ensemencer le domaine de Lodineu qui fut acheté vingt-quatre sous d'argent ; neuf ans auparavant, le 3 février 821, dans la même paroisse de Ruffiac un bien dont la mise en exploitation exigeait quatre muids de céréale avait été vendu quinze sous. Cette dernière terre plus petite de moitié que le domaine de Lodineu coûtait presque moitié moins cher. Ces prix devaient d'ailleurs varier comme à toute autre époque en fonction de la qualité du sol, du désir des acheteurs ou du plus ou moins grand

besoin d'argent où se trouvaient les vendeurs. Quant à la surface que pouvaient représenter ces biens il est possible de proposer un ordre de grandeur. En effet une certaine Agonild vendit en janvier 833 pour six sous une parcelle, située en Nantais dans la *condita,* le village de Lusanger, d'une superficie de deux journaux de terre dont l'ensemencement nécessitait deux muids et quatre setiers, deux muids et quart (n° 251). Le journal pouvait avoir à l'époque une contenance moyenne de trente cinq ares ; cela variait selon les régions et la nature du sol. Il est toutefois permis d'avancer qu'il fallait un muid et deux setiers pour mettre en culture un journal de terre ; une terre de quatre muids pouvait donc mesurer dans les soixante-cinq ares, même pas un hectare ; une terre de huit muids dans les cent trente ares, un peu plus d'un hectare et quart. Ces chartes et un bon nombre d'autres actes de vente échelonnés sur une plus longue période font apparaître l'existence d'une petite propriété libre particulièrement vivace.

Les noms donnés aux biens qui sont l'objet des actes de mutation du cartulaire de Redon sont très souvent formés d'une même façon, débutant par le préfixe *ran* que vient compléter un nom de personne. Une semblable composition n'est cependant pas systématique ; ainsi le domaine de Lodineu est parfois appelé Ranloudinoc. Le terme *ran* signifie portion, part en breton et les auteurs s'accordent pour reconnaître dans les toponymes ainsi formés une unité d'exploitation, mais leurs opinions divergent quand il s'agit d'expliquer plus avant. Pour Aurélien de Courson, l'éditeur du cartulaire de Redon, le *ran* serait la portion de terre affectée à l'homme libre, pour La Borderie une part d'héritage, enfin pour Marcel Planiol la tenure du colon. Tous trois avaient noté que le *ran* avait des contenances standards nécessitant pour l'ensemencement quatre muids de céréale, parfois le double, parfois moitié moins. En fait cette observation n'est peut-être pas aussi exacte qu'il y paraît, car les actes ne sont pas toujours aussi précis qu'ils devraient l'être. Ainsi la terre d'une contenance de quatre muids de céréale vendue le 3 février 821 par Catweten à sa sœur Roiantken (n° 146) n'est qu'une partie du Ranriantcar comme le prouve la charte de vente à l'abbé Conwoion du 19 janvier 839 qui précise : « ... à savoir la parcelle de terre d'une contenance de quatre muids de céréale de la *pars Riantcar,...* ». Le lot possédé par un certain Riantcar qui lui avait donné son nom avait dû être partagé, peut-être entre ses héritiers. En l'état actuel des recherches il nous semble qu'il s'agirait d'une exploitation autonome qui, dans les premières années du IX^e^ siècle, avait souvent fait l'objet de morcellement en raison de la croissance démographique ; cela expliquerait d'une part les constantes dans les mesures de superficie qui sont ordinairement des multiples ou des sous-multiples de la contenance de quatre muids, et d'autre part l'absence d'uniformité dans la description des *ran*. Les textes parlent plus rarement du *tigran* dont l'étymologie

fournit le sens ; s'y retrouvent les mots *ty,* maison, demeure et *ran* et il nous paraît que le *tigran* constituait l'unité initiale pourvue de bâtiments d'exploitation, réduite comme souvent par des morcellements. Quant au *converan* il se serait agi d'un bien en copropriété.

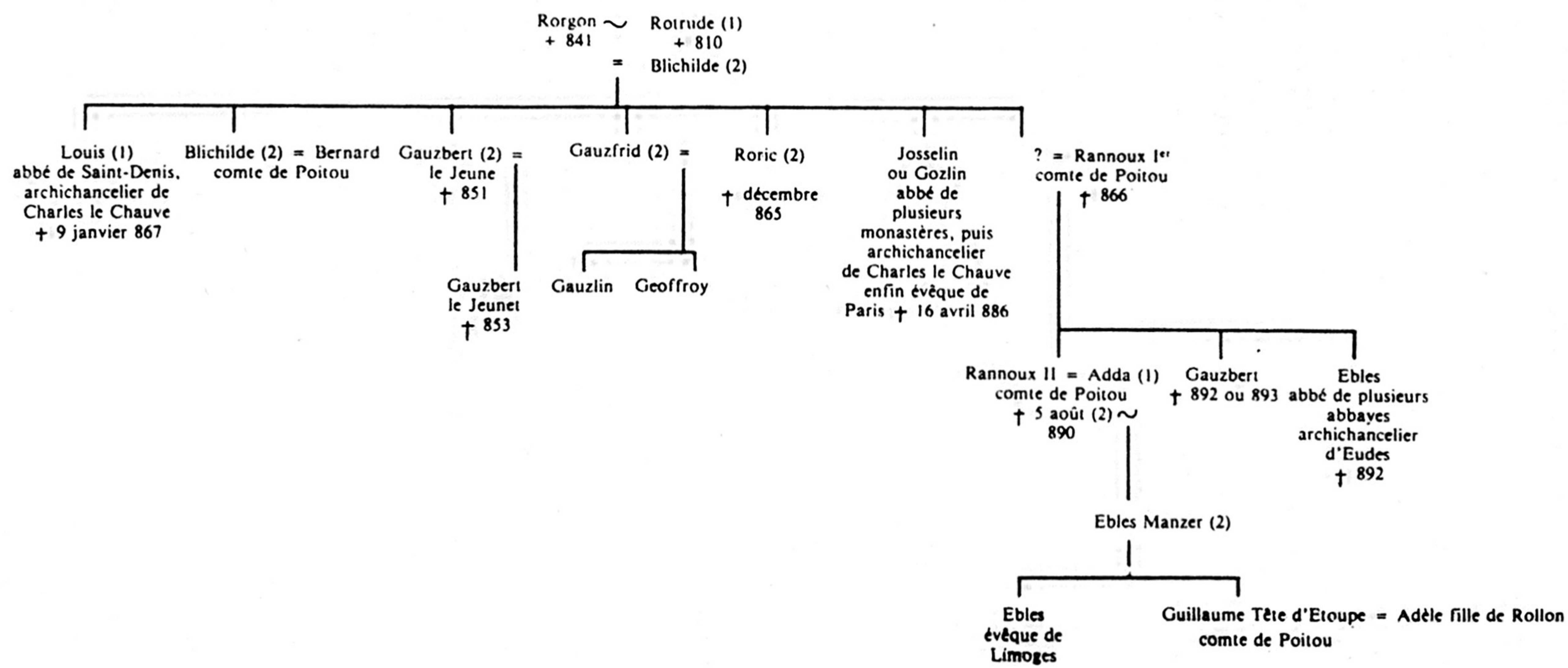
L'examen des actes les plus anciens du cartulaire de Redon fait donc apparaître un double courant à la fois inverse et complémentaire, d'un côté des biens qui se fragmentent de plus en plus, de l'autre des patrimoines qui se constituent ou se développent, ce qui se produira avec l'abbaye de Redon. L'existence de grands domaines en Bretagne est signalée durant ce premier tiers du IXᵉ siècle. La toponymie de la région en conserve la trace comme le prouvent deux exemples empruntés l'un à une aire de parler roman, l'autre aux régions de langue bretonne. A une douzaine de kilomètres au nord de Vannes se trouve une paroisse appelée Grand-Champ dont le nom paraît perpétuer le souvenir d'une vaste exploitation qui pouvait remonter à l'époque gallo-romaine, sinon antérieure. Dans un même ordre d'idées les toponymes du type Lanmeur signifient très exactement pour nous « grand domaine » ; le sens de l'adjectif *meur* ne prête à aucune discussion et il se traduit par grand ; quant au substantif *Lan* nous considérons, après d'autres, qu'il veut dire sol, terre, domaine et qu'il est l'équivalent du latin *villa* dans l'onomastique bretonne. Il existe plusieurs Lanmeur dont la situation comme l'histoire paraissent confirmer cette analyse. Citons en premier lieu Lanmeur, aujourd'hui dans le Finistère, arrondissement de Morlaix, qui était la plus vaste des enclaves de l'évêché de Dol dans celui de Tréguier et où se trouve encore sous l'actuelle église paroissiale une crypte qui pourrait remonter au IXᵉ siècle. Lanmeur est à nos yeux l'un des domaines constitutifs du patrimoine de l'abbaye de Dol, fondée à l'époque mérovingienne et quand Dol devint évêché la plupart des dépendances enclavées dans d'autres diocèses furent transformées en paroisses. Il existe un Lanmeur dans la paroisse de Nevez, ancien évêché de Cornouaille — Finistère, canton de Pont-Aven —, dont nous sommes persuadés qu'elle fut constituée comme telle au cours de la seconde moitié du XIᵉ siècle à partir d'un domaine possédé par la famille des évêques et des comtes de Cornouaille. Le massif boisé composé des forêts de Lamballe et de Saint-Aubin s'appelait jadis Lanmeur et on peut avancer, sans grand risque de se tromper, que cet ensemble constituait une réserve de chasse et de pêche bénéficiant du statut particulier garanti par le droit de la forêt et qui dépendait directement du pouvoir public. Les deux paroisses nommées Plélan tiraient d'une situation voisine leur dénomination qui signifie simplement pour nous « Paroisse du domaine ». La plus célèbre est Plélan-le-Grand — Ille-et-Vilaine, arrondissement de Montfort-sur-Meu — dont le territoire fut constitué aux dépens de la forêt de Paimpont et où Salomon de Bretagne avait une résidence qu'il donna

aux moines de Redon.

Nombre de ces grands domaines appartenaient au fisc, la fortune foncière publique, ou au patrimoine impérial. Ermold le Noir, dans son poème en l'honneur de Louis le Pieux, indique, il faut le souligner, que Witchaire, l'envoyé dépêché par l'empereur auprès de Morvan pour le ramener aux devoirs de fidélité avant de recourir à la force, connaissait le chef breton et sa résidence parce qu'il possédait à proximité de son territoire des biens qu'il avait reçus de Louis le Pieux. Le domaine de Redon, où fut édifiée la célèbre abbaye, dépendait du fisc. Les miracles du bienheureux abbé Maur, dans leur relation de la restauration du monastère de Saint-Maur-sur-Loire menée sous les auspices du comte Rorgon et de son épouse Bilechilde, rapportent que les religieux alors qu'ils étaient occupés à une telle œuvre furent arrêtés par des empêchements et durent gagner *Brennowen* le plus vaste des domaines de Rorgon. Or ces miracles précisent par ailleurs que *Brennowen* se trouvait en Bretagne et les synchronismes d'une charte de vente de 819 ou 820 d'un bien situé dans la paroisse de Lanouée, évêché d'Alet, donnent Rorgon comme comte (n° 164). Il faut déduire de ce rapprochement que ce domaine de *Brennowen* devait se trouver dans le comté dirigé par Rorgon, c'est-à-dire l'évêché d'Alet ; une identification paraît dès lors s'imposer : Bernéan dans l'actuelle commune de Campénéac — Morbihan, canton de Ploërmel —, en bordure du massif forestier de Paimpont. Il nous paraît que *Brennowen* ou Bernéan appartenait à cette catégorie de biens publics mis à la disposition des titulaires des charges officielles pour leur permettre de subvenir à une partie des dépenses afférentes à leurs obligations.

La présence d'un comte à la tête du ressort civil correspondant à l'évêché d'Alet peut étonner puisque cette circonscription politique et religieuse relevait alors de la Bretagne, entité autonome contrôlée par le biais de la marche de Bretagne. Cela conduit à poser le problème de la réception des institutions carolingiennes dans les contrées bretonnes. Ce phénomène, quand il est constaté en Vannetais, n'étonne pas dans la mesure où ce pays se trouvait inclus dans la marche, après une séparation administrative d'avec la Bretagne ; en revanche l'extension des pratiques administratives carolingiennes dans l'ensemble de cette dernière région a de quoi surprendre si l'on ne tient compte que des seules expéditions militaires conduites jusqu'en 830, mais s'explique fort bien dans le cadre des grandes réformes entreprises dès l'arrivée au pouvoir de Louis le Pieux. Dès 814 il avait ordonné de faire réinstrumenter tous les privilèges consentis par ses prédécesseurs aux églises. Conformément à ce souci le 26 mars 816, sur la requête d'Hélocar, évêque d'Alet et abbé de Saint-Méen de Gaël un diplôme était accordé en faveur de ce monastère renouvelant celui que Charlemagne avait précédemment consenti pour tenir lieu

# Tableau généalogique de la famille de Rorgon, comte d'Alet puis du Maine



des titres détruits et concédant en outre le bénéfice de l'immunité. Désormais le patrimoine de Saint-Méen de Gaël échappait à l'action des agents du pouvoir impérial pour relever directement de Louis le Pieux. Les officiers publics perdaient le droit de pénétrer sur les terres ainsi protégées pour y rendre la justice, prélever des amendes, prendre gîte, réclamer des fidéjusseurs, des garants, ou exercer une contrainte quelconque sur les dépendants libres ou serfs. En septembre 818, lors de la campagne menée contre Morvan, l'empereur avait installé son camp en bordure de l'Ellé près du bois de Priziac — aujourd'hui Morbihan, canton du Faouët — donc à la frontière du Vannetais et de la Cornouaille. C'est là qu'il reçut Matmonoc, abbé de Landévennec qu'il interrogea sur la façon dont vivaient les moines des abbayes établies dans cette région et sur leur tonsure et l'abbé l'avait éclairé sur ces points ; sachant que ces usages avaient été reçus des Scots alors qu'il était connu que la pratique de l'Eglise sainte, apostolique et romaine était différente, il parut bon à Louis le Pieux que les moines se missent en accord avec l'Eglise universelle aussi bien en matière de vie religieuse que de tonsure ; c'est pourquoi l'empereur ordonna aux moines de suivre la règle instituée par saint Benoît. Le diplôme, dont l'exposé fournit le récit de l'entrevue de Louis le Pieux avec l'abbé Matmonoc, comporte une adresse, formule de notification énonçant les destinataires de l'acte, en l'occurrence tous les évêques et l'ensemble du clergé de Bretagne, ce qui est exceptionnel sous le règne de Louis le Pieux. Cette précision, loin de discréditer le précepte, prouve que la réforme concernait non seulement le monastère de Landévennec mais l'ensemble des abbayes bretonnes qui se voyaient imposer la réforme monastique préparée et mise en œuvre sous l'impulsion de saint Benoît d'Aniane aux années 816-817.

Les établissements religieux n'étaient pas les seuls en Bretagne à recevoir et à observer les pratiques suivies dans le reste de l'empire carolingien. Une notice du cartulaire de Redon, après avoir relaté la donation d'une vergée de terre dans la paroisse d'Anast — aujourd'hui Maure, Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon — par Jarncolin à son filleul Worcomin le jour où il lui coupa les cheveux, rapporte qu'ensuite Jarncolin revendiqua cette aumône contre Rivur et son fils Worcomin,ce à quoi Rivur s'opposa et que tous deux vinrent en justice au bourg d'Anast et là les bons hommes, *boni homines,* jugèrent que Jarncolin ne pouvait reprendre ou amoindrir le don fait auparavant à son filleul (n° 129). L'acte n'est pas daté, mais comme Rivur agit en justice au nom de son fils et que plus tard, devenu prêtre, ce dernier donna ce même bien à Saint-Sauveur de Redon le 1er mai 834 (n° 130), il est permis de conclure que le procès est intervenu plusieurs années auparavant quand Worcomin avait accepté de devenir prêtre, avant qu'il n'ait été ordonné. Quant aux

*boni homines* qui ont jugé, il s'agissait des assesseurs du tribunal public ou tribunal de comté, le mall, dont la composition avait été réformée par Charlemagne.

Ces textes permettent donc d'affirmer que les modes de vie comme les usages administratifs et judiciaires carolingiens étaient reçus en Bretagne, comme l'illustre l'évêché d'Alet, limitrophe de la marche, où le tribunal du comté tenait ses assises et que dirigeait un comte, Rorgon, l'un des membres de l'une des plus illustres familles de l'aristocratie carolingienne. La Bretagne était mûre pour un changement de statut.

## II. — LE MISSATICUM BRETON

Les perspectives offertes à la Bretagne au seuil de l'année 830 étaient bien sombres puisque lors d'un plaid, tenu en février à Aix-la-Chapelle, l'empereur avait décidé de diriger une expédition dans ces régions. L'assemblée générale, ainsi que l'armée, avait été convoquée à Rennes. Le choix de ce point pour le rassemblement, déjà utilisé en 824, tendrait à prouver que la Bretagne du nord serait une fois encore le but de l'entreprise militaire ; pourtant la région semblait pacifiée depuis 825. L'inspirateur de ce projet était Bernard de Septimanie dont l'influence sur l'empereur venait de s'affirmer prépondérante. Lors de l'assemblée générale tenue à Worms en août 829, il avait été appelé au poste de chambrier, fonction qui lui valait de s'occuper du logis de l'empereur et surtout du trésor. En même temps le jeune Charles, né d'une seconde union de Louis le Pieux avec Judith de Bavière, se voyait attribuer plusieurs territoires : le pays Alaman, la Rhétie et une partie de la Bourgogne. Cette dernière décision, malgré les apparences, allait à l'encontre des principes généraux sur la dévolution de l'empire adoptés en 817. Le fils aîné de l'empereur, Lothaire, avait été élevé à la dignité impériale et associé à l'exercice du pouvoir alors que ses puînés recevaient des royaumes subordonnés, l'Aquitaine pour Pépin et la Bavière pour Louis, le futur Louis le Germanique. En effet des dispositions connexes inquiétaient ceux qui, dans l'empire, étaient attachés à l'idéal d'unité : Lothaire était renvoyé en Italie, ce qui l'empêchait de participer effectivement à la direction des affaires ; en même temps étaient écartés certains conseillers qui jusqu'ici avaient partagé la faveur de Louis le Pieux et de son aîné.

Ce changement dans l'équilibre des forces politiques autour de l'empereur explique pour une part cette résolution de faire une campagne militaire en Bretagne. Le mécontentement était grand contre

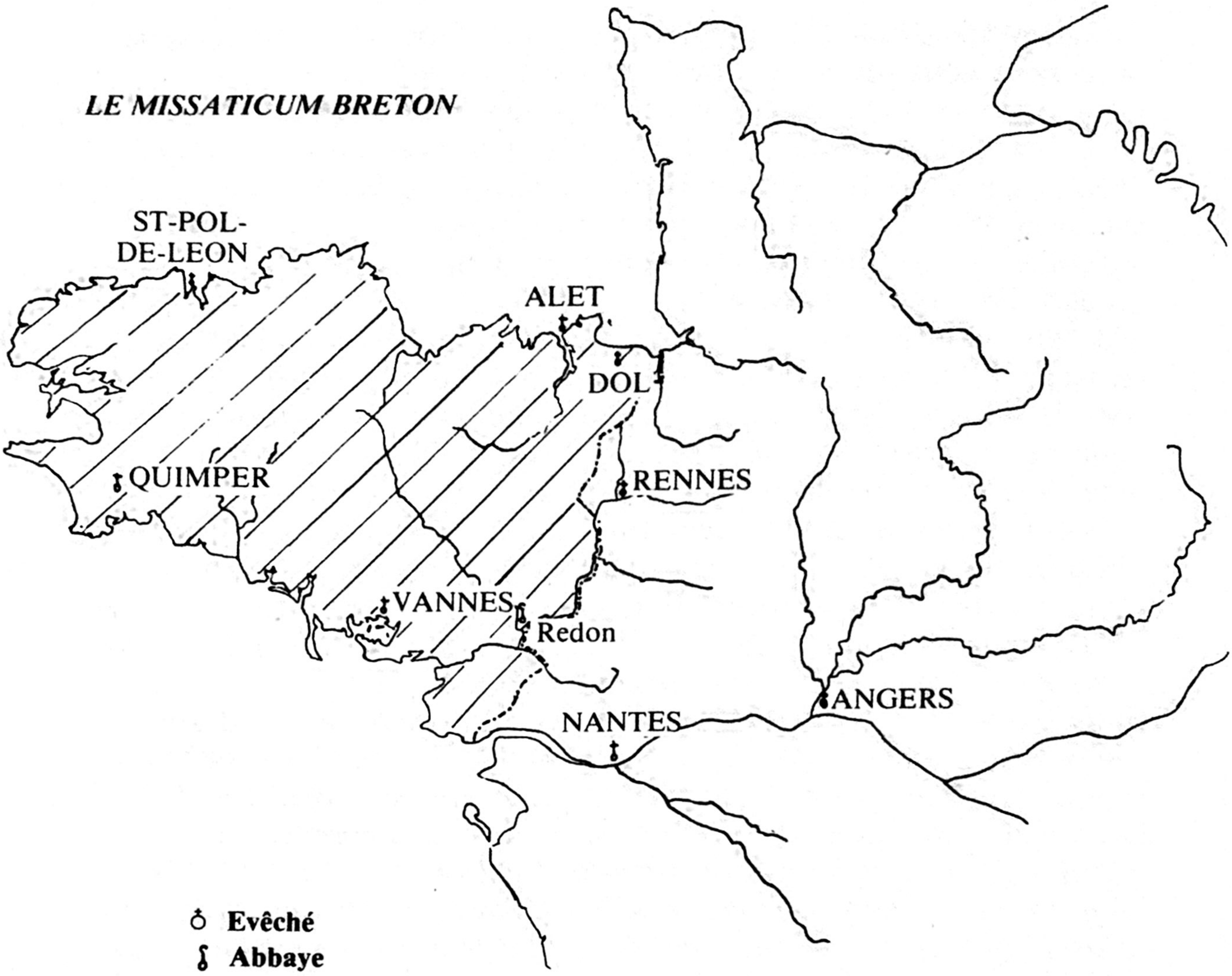
les mesures qui remettaient en cause le principe de l'unité de l'empire. Le chambrier Bernard cherchait-il à s'imposer par une expédition facile ? On pourrait le supposer à voir la tranquillité de la région dans les années qui suivirent. Ce calcul, prêté au chambrier Bernard, fut déjoué, car devant les murmures du peuple certains des grands entreprirent de le réunir pour le détourner de la foi qu'eux-mêmes avaient engagée à l'empereur. Les synchronismes donnés dans les formules de datation des actes contemporains de ces événements, aujourd'hui transcrits dans le cartulaire de Redon, ne peuvent être interprétés qu'en suivant les péripéties de la révolte des fils de Louis le Pieux contre leur père ; c'est après seulement que le statut accordé à la Bretagne jusqu'au décès du vieil empereur, en 840, peut être présenté.

### A. La Bretagne face à la révolte des fils de Louis le Pieux

Le projet d'expédition en Bretagne avorta très vite, car ceux qui devaient y participer se réunirent à Paris en vue de pousser Lothaire et Pépin à venir en armes respectivement d'Italie et d'Aquitaine pour chasser l'empereur de son trône, perdre leur marâtre — l'impératrice Judith, seconde épouse de Louis le Pieux — et tuer le chambrier Bernard. Face à cette rébellion, Bernard choisissait de s'enfuir à Barcelone, l'impératrice de se réfugier dans le monastère Notre-Dame de Laon, tandis que l'empereur, s'avançant à la rencontre des révoltés, gagnait Compiègne. Pendant ce temps, Pépin d'Aquitaine se rendait au palais de Verberie, proche de Compiègne, vers la fin de mars ou le début d'avril ; parmi ceux qui l'accompagnaient se trouvait Lambert, comte de Nantes et préfet de la marche de Bretagne, suivant le témoignage de l'Astronome, l'un des biographes de Louis le Pieux, particulièrement bien informé sur certains événements du moment. Lambert était de ceux qui se firent amener Judith, qui avait été arrachée à la ville de Laon et à l'église du monastère où elle s'était réfugiée ; ils la contraignirent par des menaces de mort à promettre, s'il lui était donné de parler avec l'empereur, de le persuader de renoncer aux armes et de se retirer dans un monastère, ce qu'elle ferait aussi de son côté. Conduite auprès de son époux et après une entrevue, elle prit le voile pour échapper à la mort tandis que Louis le Pieux demandait un temps de réflexion. Lambert et ses complices, ayant fait revenir Judith auprès d'eux, ordonnèrent de l'exiler et de la reléguer dans le monastère de Sainte-Radegonde à Poitiers. Dans la semaine du 24 au 30 avril Lothaire arrivait à son tour d'Italie et, lors d'un plaid tenu à Compiègne, il confirmait ce qui avait été décidé ; en même temps il ordonnait de faire crever les yeux d'Herbert, le frère de Bernard, et faisait emprisonner certains des fidèles de l'empereur.

La révolte semblait triompher, toutefois Louis le Pieux obtenait de pouvoir convoquer avec son fils Lothaire à Nimègue, aux alentours du 1er octobre, une assemblée où les Saxons et les Francs de l'Est pourraient se rendre ; or l'empereur comptait parmi eux plus de fidélités que dans les régions ouest de l'empire. En attendant cette réunion Lothaire, qui s'était emparé du pouvoir, gardait dans une semi-captivité son père et son demi-frère Charles. Tranquillisés par ces dernières dispositions, certains des principaux conjurés regagnèrent leurs comtés. Ne leur fallait-il pas expliquer sur place ce qui venait de se passer et s'assurer l'adhésion des populations ? Lambert était de ceux qui avaient rejoint leur commandement puisque, à la veille de l'assemblée de Nimègue, il reçut de l'empereur l'ordre de rester à la garde des frontières qui lui avaient été confiées ; quant à ceux qui vinrent au plaid il leur fut enjoint de venir en simple arroi. Ces deux dispositions prouvent que Louis le Pieux avait déjà recouvré une partie de son autorité. Il ne s'agit point là de marques de confiance, mais bien au contraire de mesures de défiance tendant à limiter la concentration des personnes en armes et à tenir éloigné l'un des chefs les plus capables de la révolte. L'empereur devait d'ailleurs s'imposer au cours de l'assemblée puisqu'il réussit à ordonner l'emprisonnement jusqu'au prochain plaid général, convoqué à Aix-la-Chapelle, des auteurs de la rébellion dont la supercherie avait été découverte et la conspiration révélée. Lambert fut-il arrêté ? Nous l'ignorons. Une chose est certaine, les actes instrumentés à partir de cette époque dans le Nantais ne font point mention de lui, mais sont datés en fonction des années du règne de Louis le Pieux ; c'est la preuve qu'une partie du pays était restée fidèle à l'empereur. De pareils appuis expliquent la restauration du pouvoir impérial. Au plaid ouvert à Aix-la-Chapelle le 2 février 831 Louis le Pieux fit venir ceux qui s'étaient opposés à lui par leur révolte l'an passé d'abord à Compiègne, puis à Nimègue afin que leur procès fût débattu et jugé. Il fut alors décidé en premier par les fils de l'empereur et ensuite par tout le peuple présent qu'ils subiraient la peine capitale. Cependant Louis le Pieux leur laissa la vie sauve et les fit emprisonner en divers lieux. Une fois encore le sort exact réservé à Lambert demeure inconnu. Il est cependant permis de conjecturer que ce fut la relégation, car l'impératrice Judith, sa captive, fit un retour triomphant et se justifia conformément à l'ordalie franque. A l'issue de l'assemblée Lothaire, Pépin et Louis reçurent l'autorisation de s'en retourner : le premier en Italie, le second en Aquitaine et le troisième en Bavière. Un peu plus tard à Ingelheim, vers le 1er mai, l'empereur reçut avec honneur Lothaire et ceux qui avaient été envoyés en exil furent ramenés et libérés puis obtinrent la grâce impériale. Toutefois ils ne récupérèrent point leurs anciennes charges.

Qu'advint-il alors de la Bretagne et de sa marche ? Lambert fut




remplacé dans le Nantais par un certain Ricouin. La plus ancienne des mentions relatives à son rôle dans les affaires bretonnes se rencontre dans les *Gesta sanctorum Rotonensium,* les Gestes des saints de Redon. Vers septembre-octobre 832 il se trouvait avec Renier, évêque de Vannes, en Limousin aux côtés de Louis le Pieux qui s'efforçait d'affermir son autorité dans l'ouest de l'empire. Conwoion, fondateur d'une toute nouvelle communauté monastique vint devant l'empereur pour lui demander son aide et la donation de l'emplacement de Redon ; ce à quoi Ricouin et Renier s'opposèrent avec succès en faisant remarquer à Louis le Pieux que le domaine recherché pouvait jouer un rôle important dans l'affermissement et la défense du royaume, c'est-à-dire de l'empire. De fait Redon, situé au confluent de l'Oust avec la Vilaine, à la frontière du Nantais et du Vannetais, avait une grande importance stratégique, d'autant que le franchissement de la Vilaine devenait en amont assez facile. Cette intervention de Ricouin dans une affaire portant sur un bien sité dans le comté de Vannes implique-t-elle que, succédant à Lambert dans le Nantais, il eût également recueilli la direction de la marche de Bretagne ?

Durant la première partie du règne de Louis le Pieux c'était Gui, un cousin germain de Lambert, qui était comte de Vannes ; une charte de vente du cartulaire de Redon datée du 16 janvier 830 (n° 155) le donne comme tel ; une autre de datation plus incertaine (n° 196) puisqu'elle peut être aussi bien du 1er juillet 824 que du 1er juillet 830, pourrait conforter l'hypothèse qu'il était toujours en fonction à Vannes au cours de l'été de 830. En revanche d'autres responsabilités durent lui être confiées dans les mois qui suivirent puisqu'un diplôme de Louis le Pieux, du 29 décembre 832, en faveur de l'église du Mans, expose qu'il avait été chargé d'enquêter dans le Maine sur l'appartenance éventuelle de petits sanctuaires au fisc, c'est-à-dire au domaine impérial. Le diplôme qualifie Gui de fidèle, c'est donc que, contrairement à son cousin Lambert, il avait choisi de respecter l'engagement qui le liait à l'empereur. Ce choix devait avoir des conséquences tragiques puisqu'il mourut avec d'autres grands restés fidèles à Louis le Pieux lors d'une bataille qui, dans le courant de l'année 834, les opposa sur le territoire de la marche de Bretagne à Lambert. Des annales brèves qui mentionnent son décès lui reconnaissent le titre de comte du Maine. Le Vannetais avait donc bien été confié à une autre personne, Noménoé qui fait alors son entrée dans l'histoire bretonne.

Le premier acte reconnaissant à Noménoé en Bretagne un pouvoir d'origine publique et dont la date soit incontestable est une donation en faveur du monastère de Redon du 9 février 833 (n° 7). Il existe bien un texte plus ancien lui donnant le titre de comte de Vannes (n° 152) seulement les données chronologiques de l'acte sont contradictoires ; il n'y a pas coïncidence entre le quantième du mois, un 6 juin, le jour de la semaine, un mardi, et l'année du règne impérial, la quatorzième, c'est-à-dire 827. Une telle concordance ne se rencontre qu'en 830; mais entre le milieu de janvier où la présence de Gui est attestée et le début du mois de juin Louis le Pieux n'avait pu procéder à des nominations comtales, d'autant que depuis avril il était en semi-captivité. Quand donc Noménoé a-t-il pu être nommé comte de Vannes ? Une mention annalistique recueillie dans la Chronique de Réginon de Prüm permet de répondre, encore faut-il critiquer le passage. Le texte porte : « l'an de l'Incarnation du Seigneur 837 Morvan, roi des Bretons, meurt et à Ingelheim le *ducatus* — le commandement — de ce peuple est confié à Noménoé par l'empereur ». La date proposée pour le décès de Morvan est assurément fausse, puisque toutes les sources dignes de foi s'accordent pour le placer en 818. Une correction s'impose, mais laquelle ? La Borderie, tenu par son système de datation des plus anciens actes du cartulaire de Redon, proposait 826. Selon lui, Noménoé avait commencé par être l'auxiliaire du comte Gui, puis, après la mort de Guiomarch, lors de l'assemblée générale, tenue en mai-juin 826 à Ingelheim, il aurait été élevé de la dignité de comte de Vannes à celle de duc ou gouverneur de toute la

Bretagne. Indépendamment des questions de chronologie du cartulaire de Redon, un fait ruine l'hypothèse de La Borderie : Réginon mentionne le décès de Morvan et non celui de Guiomarch. Pour résoudre la difficulté il faut d'abord connaître sa méthode de travail. Réginon était non seulement un chroniqueur mais également un canoniste. L'étude de la collection canonique qu'il a compilée *Libri duo de synodalibus causis,* montre qu'il prenait de singulières libertés avec les textes qu'il utilisait ; il n'hésitait pas à les tronquer, à les modifier voire même à changer le nom de leurs auteurs ou bien encore leur date de publication. Un examen attentif de sa chronique indique qu'il agissait de même avec les textes historiques. Karl Ferdinand Werner a notamment identifié l'un des fragments qu'il avait utilisés, consacré au récit du siège que Charles le Chauve et Salomon de Bretagne avaient conjointement mis en 873 devant la ville d'Angers occupée par les Normands. L'étude de la chronique de Réginon révèle qu'il disposait sur les affaires de l'Ouest de l'empire carolingien puis du royaume de *Francia occidentalis* de deux types d'annales : le premier constitué de mentions brèves, le second donnant des renseignements étendus qui ne se retrouvent nulle part ailleurs. L'utilisation de telles sources dans un monastère de la *Francia orientalis* ne doit pas surprendre, car l'abbaye de Prüm s'était vu donner et confirmer des biens importants dans les comtés de Rennes et d'Anjou. Tout naturellement des rapports en avaient résulté qui nous valent de connaître certains faits importants de l'histoire bretonne. Seulement Réginon, au lieu de s'en tenir aux indications fournies par ses sources, a préféré placer les différents passages qu'il transcrivait sous des dates de son cru. Ainsi présentait-il sous une chronologie qui lui semblait harmonieuse les événements dont il voulait transmettre le souvenir. Sachant cela il devient possible d'utiliser avec une beaucoup plus grande sûreté la chronique de Réginon. Dans un certain nombre de cas les faits relatés sont connus par ailleurs et il suffira alors de corriger la date proposée à l'aide des sources correspondantes. En revanche, lorsque Réginon est le seul à faire connaître un événement, force est de s'en tenir aux données ressortant du passage considéré. Dans le cas du fragment ici plus spécialement examiné, il apparaît clairement que Réginon avait recouru aux annales brèves ; il a réuni, sous une date à ses yeux vraisemblable, deux mentions relatant des faits qui lui semblaient avoir un rapport de cause à effet : d'une part le décès de Morvan et d'autre part la désignation de Noménoé à la tête de la Bretagne. S'il est facile de situer la mort de Morvan, il n'en va point de même pour la nomination de Noménoé, qui n'a aucun rapport avec la disparition de Morvan. Fort heureusement la mention d'Ingelheim permet de rectifier la date maquillée. Il faut en effet se rappeler que c'est justement à Ingelheim, vers le 1er mai 831, que Louis le Pieux se réconcilia solennellement avec

Lothaire, son fils aîné, et libéra les révoltés qui avaient été condamnés à l'exil,sans cependant leur restituer leurs anciennes charges. Il avait fallu leur nommer des successeurs ce qui entraîna un vaste mouvement parmi les titulaires de charges publiques. Or cette réunion d'Ingelheim se situe entre janvier 830 où Gui était donné comme comte de Vannes et décembre 832 où il n'a plus droit qu'à l'appellation de fidèle. Il a donc dans ce laps de temps été déchargé de ses responsabilités en Vannetais qui ont été ensuite confiées à Noménoé, qui avait été convoqué auprès de l'empereur à Ingelheim pour le 1er mai 831. Il faut toutefois noter que Réginon parle non du comté de Vannes mais du *ducatus* breton et donc se demander s'il s'agit d'une fonction nouvelle créée par Louis le Pieux ou d'un titre inventé par Réginon. En d'autres termes il faut établir si Noménoé, succédant à Gui, était soumis à l'autorité de Ricouin, le nouveau comte de Nantes, ou si au contraire un commandement nouveau avait été constitué pour lui.

### B. Le rôle de Noménoé

Avant de déterminer l'ampleur de la charge confiée à Noménoé et de s'interroger sur la façon dont il put s'acquitter de ses responsabilités, il convient de présenter l'homme.

La destinée historiographique de Noménoé constitue un phénomène paradoxal encore qu'assez courant. Au lieu d'avouer avec franchise nos ignorances, ceux qui eurent à traiter de lui ont trop souvent substitué à la trame extraordinairement ténue du tissu historique d'alors une représentation idéale qu'ils ont forgée ; progressivement d'auteur en auteur la silhouette de Noménoé a pris des contours de plus en plus différents de ceux que révèle la documentation d'époque. Le branle fut donné assez tôt, mais le pas décisif paraît avoir été franchi avec le *Tribut de Noménoé,* poème de cent quarante vers inséré par Théodore de La Villemarqué dans son *Barzaz-Breiz,* et dont La Borderie publia la traduction au t. II de son **Histoire de Bretagne.** Il n'est pas nécessaire ici de s'interroger sur la façon dont ce texte put être établi par La Villemarqué, car, pour un esprit un tant soit peu familier de l'histoire du Haut Moyen Age, la seule lecture de ce poème suffit à se persuader de son manque total d'intérêt.Vouloir reconnaître en Noménoé le créateur de la nation bretonne c'est se condamner à ne pas comprendre l'histoire de Bretagne du IXe siècle.

Une curieuse prose rythmée, connue sous le nom de *Versiculi* ou *Versus de eversione monasterii Glonnensis* — poème sur la destruction du monastère du Mont-Glonne — rapporte qu'il aurait fait brûler ce sanctuaire, depuis connu sous le nom de Saint-Florent-le-Vieil. Cette pièce présente Noménoé comme le fils d'un pauvre homme qui cultivait la terre avec sa charrue, mais à qui la découverte d'un

important trésor enterré aurait permis de s'imposer à tous et même de s'opposer à Charles le Chauve. Le texte mentionne ensuite ses pillages dans le Rennais et le Nantais, puis en Poitou, de l'autre côté de la Loire ; c'est alors qu'il aurait gagné le pays des Mauges et le Mont-Glonne. Après avoir convoqué les moines, il leur aurait donné beaucoup d'argent pour faire établir une splendide statue à son effigie qui serait érigée au pinacle de l'établissement, tournée vers l'Est dans un geste de défi envers Charles le Chauve. Seulement les moines auraient rapporté ce désir au roi qui leur aurait ordonné de disposer de la totalité de l'argent pour eux-mêmes et d'élever une statue de Noménoé en pierre blanche qu'ils installeraient au pinacle tournée vers l'Ouest en signe que l'impie se soumettait au roi Charles. Irrité, Noménoé aurait rapidement regagné le Mont-Glonne qu'il aurait ordonné à ses soldats de piller et d'incendier. Que peut valoir ce témoignage ? Les références aux expéditions du chef breton en dehors des frontières de son pays sont parfaitement exactes ; nous verrons plus loin que dans le courant de l'année 849 il se jeta sur Angers et les environs immédiats, que l'année suivante, il s'empara de Rennes et de Nantes. En revanche les Annales de Saint-Bertin attribuent aux Scandinaves la destruction de l'abbaye du Mont-Glonne en 853 ; elle aurait été le fait des Danois qui au mois de juin abandonnèrent la vallée de la Seine et gagnèrent celle de la Loire où ils ravagèrent la ville de Nantes, le monastère de Saint-Florent ainsi que les régions voisines. Face à cette tradition que vaut celle conservée par les moines de Saint-Florent ? Une mention insérée dans leurs annales à l'année 1054 attribue à Noménoé la destruction de leur monastère ; cette accusation se retrouve dans l'exposé d'un diplôme de Charles le Chauve du 8 juin 848. Seulement il s'agit là d'un faux dont la fabrication remonte au XI^e^ siècle et qui procède pour partie des *Versiculi*. La rédaction de ce petit poème, antérieure au pseudo-diplôme, date au plus tard du début du XI^e^ siècle et au plus tôt d'un certain nombre d'années après la ruine du sanctuaire quand les circonstances exactes de la destruction avaient cessé d'être bien connues. La virulence des *Versiculi* évoque la violence de ton adoptée dans un groupe de textes composés dans la seconde moitié du IX^e^ siècle. Le *Chronicon Aquitanicum* — Chronique d'Aquitaine —, comme les *Annales Engolismenses* — Annales d'Angoulême —, portant à l'année 851 que Noménoé, frappé par un ange sur l'ordre de Dieu, mourut. Le fragment d'annales, relatif au même événement, que Réginon de Prüm inséra dans sa chronique est plus dramatique encore. Nous lisons : « Noménoé roi des Bretons meurt frappé par la volonté divine. En effet alors qu'il dévastait les églises de Dieu et ravageait leurs terres parce qu'elles observaient la fidélité due à Charles, un jour, comme il voulait se mettre en selle pour achever sa mauvaise action, il vit soudain devant lui l'évêque saint Maurille — un ancien évêque d'Angers

— le visage sombre, les yeux effrayants, l'apostrophant ainsi : « cesse à l'instant de dévaster les églises de Dieu par un pillage cruel ». Ceci dit, levant le bâton qu'il portait à la main, il le frappa à la tête ; reconduit par les siens à sa demeure, Noménoé perdit la vie avec son royaume. » De cet ensemble de textes il faut retenir que Noménoé inspira une grande crainte au clergé des régions voisines de la Bretagne et qu'il lui fut reproché d'avoir ravagé des établissements religieux. Il est donc possible que le monastère du Mont-Glonne ait eu à souffrir de ses expéditions militaires. Le ressentiment n'aurait-il point alors poussé les moines à noircir sa réputation ?

Noménoé pouvait-il être le pauvre paysan dont parlent les *Versiculi* ? Cela paraît difficilement croyable. Dans l'empire carolingien s'il était possible à un ecclésiastique brillant, mais d'origine modeste d'accéder à des fonctions importantes, il n'en allait pas de même pour les laïcs. Les familles de la haute aristocratie carolingienne avaient le quasi-monopole des charges publiques marquantes. Comment admettre dans ces conditions que l'empereur, en un moment où il cherchait à s'assurer l'appui du plus grand nombre, ait pu défier la noblesse en nommant quelqu'un qui lui fût totalement étranger ? Il est au contraire raisonnable de supposer que Louis le Pieux avait recruté le successeur du comte Gui au sein d'une grande famille bretonne, car nous savons que Noménoé était breton ; les Annales de Saint-Bertin, lorsqu'elles mentionnent son décès à l'année 851, précisent son origine ethnique. Dans les deux diplômes accordés par Louis le Pieux à l'abbaye de Redon, Noménoé est qualifié fidèle de l'empereur ; il l'était à cause des fonctions qu'il exerçait alors, mais n'est-il pas naturel de conjecturer qu'il l'était dès avant mai 831 et que c'est en raison de services rendus auparavant qu'il avait été choisi par Louis le Pieux. Il était connu de l'empereur, car il ne faut pas oublier qu'en août 825 Louis le Pieux avait tenu à Aix-la-Chapelle un plaid où avaient été présents presque tous les grands des Bretons. Il ne paraît donc pas excessif de présumer qu'il était vassal de l'empereur.

De quelle région de la Bretagne tirait-il son origine ? Certains ont avancé qu'il s'agissait du Vannetais, mais cette affirmation ne résiste pas à l'examen du cartulaire de Redon. Noménoé a fait en tout et pour tout deux donations à ce sanctuaire, encore s'agit-il de biens, qui, loin de lui appartenir personnellement, relevaient du fisc ; la première est la confirmation le 18 juin 834 de la concession du lieu même où s'élevait l'abbaye, la seconde consiste en la remise de différents biens le 26 janvier 842 à titre d'aumône royale et personnelle (n° 13 de l'appendice). Noménoé ne devait pas non plus être originaire de l'évêché d'Alet où Rorgon, futur comte du Maine, avait été en charge et où des clientèles particulières s'étaient développées. Un écho de cette situation se retrouve dans une très curieuse notice du cartulaire de Redon qui doit dater du 8 mars 844 ; elle relate com-

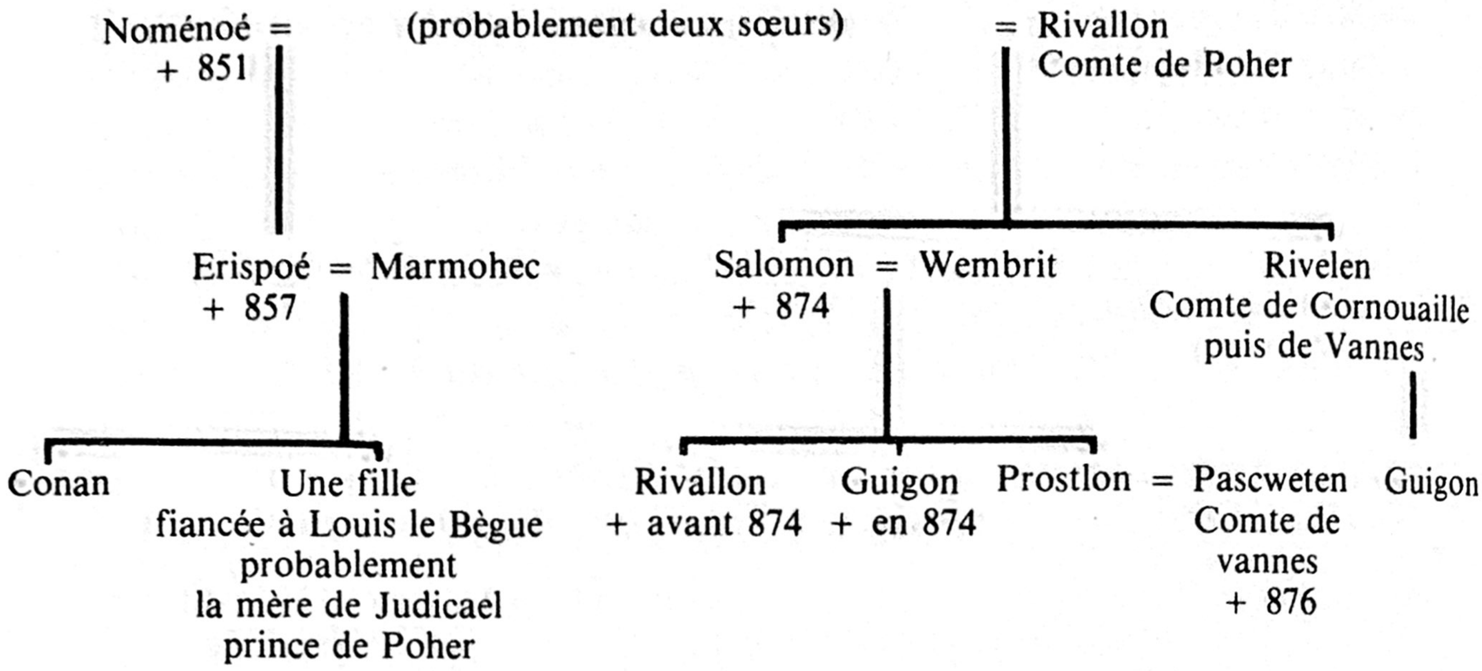



***Tableau généalogique** des familles de Noménoé et de Rivallon comte de Poher.*

ment en réparation du meurtre d'un vassal de Noménoé par Deurhoiarn le père de ce dernier Rivalt, machtiern de Guillac, Ploërmel et Augan, céda un bien ; le premier des témoins laïcs de l'acte est Rivallon, comte de Poher (n° 107). Or nous reconnaissons dans ce Rivallon le père de Salomon, le cousin germain d'Erispoé, fils de Noménoé ; ceci emporte que Rivallon, comte de Poher en 844, était le beau-frère ou le frère de Noménoé, les textes n'autorisent pas plus de précision. Comme le rameau familial de Rivallon paraît solidement implanté au cours du second et du troisième quart du IX$^{e}$ siècle dans le Poher, qui, à nos yeux, ne faisait alors qu'un avec la Cornouaille, il est permis d'avancer que Noménoé était originaire de cette région. Un passage des *Gesta sanctorum Rotonensium* pourrait confirmer cette hypothèse. Il appartient au second chapitre du premier livre qui relate comment Conwoïon chargea Louhémel d'aller défendre devant Noménoé la cause de la jeune communauté de Redon qui était soumise aux intimidations de certains voisins immédiats. Louhémel, envoyé auprès de Noménoé, qui gouvernait alors toute la Bretagne par ordre de l'empereur Louis, le rencontra dans sa résidence de Botnumel ; ce nom ne se rencontre pas dans la toponymie de l'ancien comté de Vannes mais semble pouvoir être identifié avec l'actuel Botmel en Callac, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Guingamp dans les Côtes-du-Nord et qui relevait naguère du comté de Cornouaille. Que cette suite de déductions soit acceptée ou non, une certitude demeure : l'empereur avait fait appel

à un Breton pour remplacer un membre de la haute aristocratie carolingienne ce qui constituait une innovation de taille dans la conduite des affaires bretonnes. Ce choix en dit long sur l'ampleur de la révolte de 830 ; il n'était plus question en 831 d'expédition en Bretagne mais au contraire d'obtenir de ce côté-ci de l'empire la tranquillité afin de faire face à la conspiration latente.

En quoi consistait exactement la charge de Noménoé ? La réponse à cette question ne se trouve pas dans les annales carolingiennes qui sur l'événement sont ou bien silencieuses ou bien trop elliptiques. Les Annales de Saint-Bertin, continuation des Annales royales dont la rédaction avait été interrompue lors de la révolte de 830, n'en disent mot. Cette omission ne signifie pas obligatoirement réprobation. La chronique de Réginon de Prum, nous l'avons vu, porte qu'à Ingelheim Noménoé se vit confier le *ducatus* du peuple breton ; seulement le mot *ducatus* peut désigner tout autant la fonction que la circonscription d'exercice de la charge. Il faut en outre ne pas oublier que Réginon a fort bien pu modifier la source qu'il utilisait et substituer un terme à un autre. Force est donc de se tourner de nouveau vers les synchronismes des formules de datation de certains des actes jadis transcrits dans le cartulaire de Redon. Leur premier examen s'avère assez déroutant surtout si l'on s'en tient aux datations proposées par Aurélien de Courson, l'éditeur du cartulaire, puis par La Borderie. En revanche, leur chronologie une fois contrôlée et révisée, il est possible de répertorier en catégories cohérentes les différentes titulatures attribuées à Noménoé. Une première distinction doit être faite entre celles qui limitent son autorité au comté de Vannes et celles qui l'étendent à l'ensemble de la Bretagne. Au premier groupe appartiennent deux chartes de vente de biens situés dans la paroisse de Molac en Vannetais, intervenues toutes deux entre les mêmes personnes. Bien que leur datation exacte soulève des difficultés nous proposons pour celle qui qualifie Noménoé de *comes Venetice civitatis,* comte de la cité de Vannes, la date du 6 juin 832 (n° 252) et pour celle qui le dit *princeps Venetice civitatis* la date du 29 juin 834 (n° 250) ; la référence faite à la cité de Vannes dans le second cas prouve que l'acception donnée à *princeps* est celle de comte. Le second groupe est de beaucoup le plus important : Noménoé se voit reconnaître six fois le titre de *missus in Britannia,* envoyé de l'empereur respectivement en 837 le 24 janvier (dom Morice, Preuves, t.I, col. 271-2) et par deux fois au mois de décembre (nos 177 et 179), en 839 le 19 janvier (n° 148) et le 14 février (n° 91) enfin dans un acte daté d'un 5 décembre d'une année appartenant à la période 831-839 ; il est quatre fois dit *gubernans in Brittanniam,* gouvernant en Bretagne, le 10 décembre 833 (n° 123), le 17 juin 834 (n° 4), le 16 avril 834 (n° 10 de l'appendice) et enfin dans un acte appartenant à la période 831-837 (n° 79) ; il est appelé deux fois *dux in Britannia* le 25 janvier

834 (n° 5 de l'appendice) et le 4 février 840 (n° 194), *regnans in Britannia,* régnant en Bretagne, le 15 mai 833 (n° 5) et le 25 avril 835 (n° 199) ; il est enfin qualifié une fois *magister in Britanniam,* maître en Bretagne, le 9 février 833 (n° 7) et une autre fois *dominans Brittanniam,* dominant la Bretagne, le 27 janvier 837 (n° 11). Est-il possible de donner un sens précis à cette variété de titres. Une première remarque doit être faite au sujet de ces actes ; ils concernent essentiellement le pays de Vannes ; toutefois quatre d'entre eux sont relatifs à l'évêché d'Alet (les nos 5, 123, 179 et 194). Il faut en déduire que les notaires qui instrumentaient dans ces ressorts avaient conscience que non seulement la charge de Noménoé englobait le territoire où ils agissaient mais qu'elle s'étendait à toute la Bretagne. Une première conclusion d'importance s'impose, c'est que passé le 1er mai 831 le Vannetais ne faisait plus partie de la marche de Bretagne, mais avait été rattaché à la Bretagne même.

Pour comprendre ce que représentait désormais l'entité bretonne dans la géographie administrative de l'empire il faut cerner la conception que Noménoé pouvait se faire de sa charge après sa nomination jusqu'au décès de l'empereur. Ne subsiste de cette période qu'un seul acte daté du 18 juin 834 à l'intitulé de Noménoé, où le chef breton revendique le titre d'envoyé de l'empereur Louis : *ego in Dei nomine, missus imperatoris Lodovici ...* (n° 2) ; or c'est la dénomination qui lui est le plus fréquemment attribuée dans les actes du cartulaire de Redon, ce qui ne doit pas tenir au hasard. Ce titre de *missus* évoque une institution célèbre du royaume puis de l'empire de Charlemagne. Ordinairement deux grands personnages recrutés parmi les hommes d'église, archevêques, évêques ou abbés, et les laïcs, comtes, se voyaient confier une vaste circonscription, appelée *missaticum,* regroupant environ une demi-douzaine de comtés, voire plus, qui normalement n'incluait jamais leur territoire statutaire de fonction. Dans le *missaticum* qui leur avait été ainsi assigné les envoyés du roi puis de l'empereur inspectaient les titulaires d'*honores,* de charges publiques, aussi bien ceux d'église que les laïcs pour contrôler leur action ; ils surveillaient la façon dont la justice était rendue, dont les prescriptions des conciles ou des capitulaires étaient observées ; ils recevaient les plaintes des habitants des pays relatives à la gestion des comtes ou de leurs sous-ordres. Ces tournées se déroulaient en principe au moins une fois par an. Ces brèves indications cernent les principaux contours de l'institution à la fin du règne de Charlemagne ; or des différences notoires existent entre la pratique ainsi suivie et la façon dont Noménoé a rempli sa charge. Il ne paraît jamais avoir eu en Bretagne de collègue ecclésiastique ; son ressort d'inspection comprenait le comté de Vannes qui lui avait été spécialement attribué. Cela permet de saisir la spécificité du commandement que Louis le Pieux lui avait confié. Dans la confirmation qu'il accorda en faveur

de Redon le 18 juin 834 Noménoé revendiqua le titre de *missus imperatoris ;* en revanche les rédacteurs d'actes qui instrumentèrent en Vannetais et dans l'évêché d'Alet entre 831 et 840 lui ont attribué des intitulés variés. De ce que Noménoé ne se voit reconnaître la fonction de *missus* qu'en 834, 837 et 839 faut-il déduire qu'aux autres années il n'avait pas été investi de cette charge ? Il ne le paraît point car durant l'année 834 d'autres dénominations furent utilisées qui ne pouvaient que désigner la même fonction qu'il s'agisse du terme *dux* ou du participe *gubernans,* gouvernant ; or le premier a servi en 840 et le second en 833 et 838. Un raisonnement analogue peut être présenté au sujet du substantif *magister* utilisé en 833 et du participe *regnans,* régnant, pratiqué en 833 et 835. Il apparaît donc comme certain que Noménoé fut *missus* de 831 à 840 ; si certains notaires ont hésité à lui reconnaître ce titre, ne serait-ce point parce qu'ils ne retrouvaient pas dans sa charge les caractéristiques traditionnelles des fonctions des *missi :* Otbert se servit du mot *dux* alors que le clerc Mailon ne retint que l'autorité exercée à Vannes ; en revanche le clerc Haeldetwid usa du terme *missus,* comme le *scriptorium* de Redon qui l'utilisa de concert avec d'autres formules, gouvernant, dominant, *magister.* Toutes ces appellations concourent pour souligner l'importance du rôle de Noménoé.

Comte de Vannes et envoyé de l'empereur pour toute la Bretagne il paraît disposer de l'ascendant dont avait bénéficié jusqu'en 830 le comte de Nantes, préfet de la marche de Bretagne. Qu'était-il advenu de celle-ci ? La Bretagne constituait un *missaticum* où Noménoé exerçait un commandement comparable à ceux que Louis le Pieux confiait aux *missi* titutaires des regroupements de comtés ou de pays constitutifs de l'empire. La politique d'assimilation de la Bretagne, déjà nettement perceptible depuis le décès de Charlemagne, était systématisée. Dans ces conditions il paraît difficilement concevable que la marche ait été maintenue malgré la perte du comté de Vannes ou mieux qu'elle ait été remodelée par l'adjonction d'autres comtés comme ceux d'Herbauge ou d'Anjou. Il ne faut pas en effet oublier qu'une marche c'est un commandement frontalier ; dès lors comment admettre que le *missaticum* breton ait été séparé des autres *missatica* de l'empire par une circonscription éminemment militaire ?

Pour parfaire la démonstration il faudrait suivre dans le détail la façon dont Noménoé a rempli sa charge ; or sur cela les témoignages subsistants sont très lacunaires. D'un point de vue théorique il est possible de présenter les obligations du chef breton. François Louis Ganshof avait avancé l'hypothèse que dès la fin du règne de Charlemagne les *missatica* avaient pu acquérir une certaine fixité et la désignation de leur titulaire un caractère permanent. Cette évolution se précipita sous le règne de Louis le Pieux, si bien que la charge de *missus* était confiée à des grands ecclésiastiques ou laïcs, qui exerçaient

leur fonction personnelle dans leur *missaticum*. C'est ainsi qu'en 817, au moment de la révolte de son neveu Bernard d'Italie, l'empereur se serait servi de cette réorganisation pour rassembler rapidement certains contingents en Gaule et en Germanie ; un ordre de mobilisation subsiste adressé du palais à des *missi* pour les avertir et les charger de transmettre la nouvelle aux évêques de leur ressort qui eux-mêmes agiraient semblablement vis-à-vis des abbés, abbesses, comtes et vassaux royaux de leur évêché. Il apparaît donc que la mission confiée à Noménoé n'a pas été si originale, comme pouvait le laisser supposer une étude superficielle, et pour bien la comprendre il faut l'examiner à la lumière de ce qui se passait dans le reste de l'empire.

Une présentation théorique des tâches assignées aux *missi* doit être recherchée dans l'une des trois catégories de capitulaires émanés de Louis le Pieux, celle des *capitula missorum,* instructions destinées aux envoyés impériaux. Par opposition aux privilèges ou diplômes pris en faveur de personnes privées, entités morales comme les sanctuaires ou simples particuliers, le capitulaire est un acte de portée générale, faisant connaître des prescriptions d'ordre législatif ou réglementaire selon notre moderne terminologie. A côté des *capitula legibus addenda* qui venaient compléter les lois des peuples de l'empire et des *capitula per se scribenda* qui tiraient leur autorité de leur contenu propre et qui s'imposaient à l'ensemble des habitants de l'empire sans distinction d'origine ethnique, il y avait les *capitula missorum,* prescriptions que les *missi* devaient suivre lors de leurs tournées d'inspection. Il ne subsiste malheureusement aucun des capitulaires que l'empereur pût adresser à Noménoé, mais nous pouvons être assuré qu'il y en eut. Aussi l'étude de capitulaires destinés à d'autres *missi* fera connaître les directives de l'empereur ; encore faut-il se rappeler que dans leur contenu ces prescriptions, loin d'être systématiques, étaient très contingentes. Toutefois la comparaison des différents *capitula missorum* fait bien ressortir les préoccupations de Louis le Pieux. Les *missi* devaient réunir des plaids en deux ou trois endroits différents où tous ceux qui relevaient de leur circonscription pouvaient se rendre et là ils faisaient connaître à tous leur mission : à savoir qu'ils avaient été nommés par l'empereur en sorte que quiconque, évêque ou comte, n'aurait pu remplir son ministère en raison de quelque empêchement, recourrait à eux et remplirait avec leur aide son ministère ; et s'il advenait qu'une affaire ne pût être réglée sur leur avis, elle devait être déférée à l'attention de l'empereur. Si par hasard un évêque ou un comte avait commis quelque négligence dans son ministère il devait être corrigé sur l'injonction des *missi,* et tout le peuple devait savoir qu'ils avaient été établis afin que quiconque n'ayant pu se faire rendre justice en raison de la négligence, de l'incurie ou de l'impuissance du comte, pourrait en

premier lieu leur déférer l'affaire et obtenir avec leur aide justice et qu'au cas où quelqu'un devait nécessairement adresser sa plainte à l'empereur, celui-ci pouvait renvoyer aux *missi* les affaires rapportées pour règlement. Les *missi* devaient d'abord enquêter diligemment sur les évêques, la façon dont ils exerçaient leur ministère, leur conduite, la manière dont ils organisaient et administraient leurs églises et le clergé qui leur était confié, les affaires auxquelles ils s'attachaient tant spirituelles que temporelles. Ensuite ils devaient s'enquérir de leurs auxiliaires dans leur évêché, chorévêque, archidiacres, vidames et prêtres, de leur zèle doctrinal, de leur réputation auprès du peuple. Ils devaient de même enquêter sur tous les monastères suivant leur organisation et leur règle, pareillement sur les autres églises concédées en bénéfice par l'empereur. Ils devaient s'informer si les évêques en parcourant leur diocèse n'accablaient pas les églises mineures et s'ils n'étaient pas une charge pour le peuple. De la même façon ils devaient enquêter sur les comtes, leur zèle dans leur ministères afin que celui qui agissait bien fût connu de l'empereur ; et s'il agissait autrement, c'est-à-dire si le peuple était privé de la justice et de la paix en raison de sa négligence et de sa paresse ou si le comte avait commis une injustice en connaissance de cause, l'empereur voulait que cela fût connu de tous. Ensuite les *missi* devaient se renseigner sur les agents, *ministri* ou envoyés dont le comte disposait pour diriger le peuple, savoir ci ceux-là agissaient droit dans leur tâche ou s'ils s'écartaient de la vérité et de la justice du consentement du comte où à cause de sa négligence. Les *missi* devaient désigner qui, à l'exception des évêques,abbés et comtes toujours tenus de venir au plaid général, devrait se présenter devant l'empereur y compris les coupables convaincus de fautes ou de crimes particuliers. Cet abrégé des tâches imparties aux *missi* est repris de deux *capitularia missorum* de Louis le Pieux, datés le premier de 825 et le second de 829. Il en existe d'autres moins synthétiques mais qui font connaître beaucoup plus minutieusement le détail des questions que les *missi* étaient appelés à régler. Leur ampleur exigeait des aptitudes très variées, preuve supplémentaire, quoique indirecte, que Noménoé n'avait pu d'abord être un pauvre paysan.

Sachant quelle était la nature et la portée de l'action que Noménoé put accomplir il devient possible de rechercher ses interventions à partir du reflet qu'elles laissèrent dans des sources qui, trouvant ces agissements naturels, n'y font allusion que de façon indirecte ou épisodique. Cette approche vaut d'ailleurs aussi bien pour la période où le chef breton agissait dans le cadre de l'empire que pour celle où il fut contraint à l'émancipation.

Ce changement d'attitude impose d'étudier d'abord les rapports qui le lièrent à Louis le Pieux ; ce sont ceux d'une fidélité qui semble ne s'être jamais démentie. La révolte qui fut à l'origine de sa nomina-

tion loin de se calmer avait repris en 833 avec une telle force que l'empereur, après avoir vainement tenté de s'opposer par les armes à ses fils conjurés, fut fait prisonnier puis contraint de faire solennellement pénitence à Soissons, au cours d'un plaid général réuni sur l'ordre de Lothaire le 1er octobre de la même année. Seulement dès le début de décembre Louis le Germanique, trouvant trop sévère l'attitude de son frère aîné vis-à-vis de leur père chercha à faire échapper ce dernier à sa garde ; pour cela il s'entendit avec son autre frère, Pépin d'Aquitaine. Face aux concertations de forces qu'organisaient ses puînés, Lothaire quitta Aix pour Paris où il fit également conduire sous bonne garde son père qu'il devait finalement abandonner là en prenant la fuite le 28 février 834. Le vieil empereur fut alors solennellement réintronisé dans l'église de Saint-Denis. Pour autant tout n'était pas réglé puisque deux des principaux dirigeants de la conjuration, Lambert, l'ancien préfet de la marche de Bretagne, et Matfrid, comte d'Orléans jusqu'en 829, tenaient la campagne dans la région du comté de Nantes ; là ils infligèrent une sanglante défaite à une armée qui avait justement été réunie pour les chasser de l'ancienne marche. La date exacte de ce grave échec n'est plus connue ; il devait permettre une réaction offensive de Lothaire que l'empereur contra en convoquant l'armée à Langres au milieu d'août. La fortune semblait alors revenir dans le camp de Lothaire ce qui n'empêcha point Noménoé d'affirmer son attachement envers Louis le Pieux : le préambule d'une charte du 18 juin de la même année 834 par laquelle il confirmait aux moines de Redon la donation du domaine où ils s'étaient installés justifie la concession en se référant au litige et à l'affliction qu'éprouvait alors l'empereur.

Les Annales de Saint-Bertin, comme l'Astronome, biographe de Louis le Pieux, signalent à l'année 837 une révolte bretonne réprimée par une expédition sur ordre de l'empereur ; de ce que Noménoé resta en place après, il est permis de déduire qu'il donna tout apaisement ; sans doute participa-t-il lui même à la campagne avec un contingent breton.

Comment Noménoé exerçait-il ses fonctions ? Comme comte il était d'abord aidé par des agents subalternes. En principe les comtés étaient subdivisés en ressorts appelés centaines *(centena),* ou voiries *(vicaria),* confiés à des titulaires dénommés à l'instar de leurs circonscriptions centeniers *(centenarius),* ou voyers *(vicarius).* Cette terminologie est utilisée pour les comtés de Rennes et de Nantes alors que dans le comté de Vannes comme dans le reste de la Bretagne d'alors le terme de référence est à peu près exclusivement celui de *condita,* ancienne unité gauloise d'étendue plus restreinte que la *vicaria* ou la *centena* carolingienne. Certes l'appellation *condita* a été en usage dans tout l'Ouest, Cotentin, Maine, Anjou, Touraine, Berry comme en Poitou, et dans bien des cas les *vicariae* dont parlent les textes ne

sont que des *conditae,* mais les fonctions ordinairement dévolues aux *vicarii* semblent bien avoir été assurées en Bretagne par les machtierns. En revanche l'institution d'un suppléant du comte est attestée peu avant le 24 janvier 837 : une notice de peu antérieure à cette date, relative à une question de partage sucessoral pour un bien situé dans la paroisse de Langon, indique que le jugement du tribunal du comté, le *mallus publicus,* fut rendu par les échevins en présence de l'envoyé de Noménoé, le *missus* Haldric. Il semble bien qu'il faille reconnaître sous cette désignation ambiguë un vicomte et il n'est pas impossible qu'il ait présidé lui-même l'instance. Il est enfin remarquable de noter que ce personnage portait un nom d'origine germanique (**Cartulaire de Redon,** n° 192).

Noménoé était-il assisté dans l'exercice de ses fonctions de comtes placés à la tête des grandes circonscriptions bretonnes autres que le Vannetais, à l'image de ce qui s'était passé pour la marche de Bretagne ? La documentation subsistante pour la période 831-840 ne permet pas de trancher, toutefois deux indications empruntées aux époques directement antérieures et postérieures pourraient faire pencher en faveur de l'affirmative ; deux actes tirés du cartulaire de Redon indiquent, le premier (n° 164) que Rorgon était comte dans le ressort de l'évêché d'Alet en 820 et le second (n° 107) que Rivallon était comte de Poher en 844. Pour remplir sa tâche Noménoé disposait d'une délégation du pouvoir de commandement, le *bannum* impérial et de ressources financières prélevées dans la proportion d'un tiers sur les amendes et compositions versées à l'empereur. Il bénéficiait également d'une dotation en domaines appartenant aux biens du fisc. Le mieux connu de ces domaines se trouvait un peu au nord de Redon à Renac ; Nominoé y résidait assez fréquemment, ce qui explique pourquoi de 843 à 851 les expéditions militaires organisées pour réduire le chef breton ou son fils aient visé cette région.

Si le rôle civil de Noménoé se laisse surtout présumer, son action en matière religieuse apparaît plus nettement, encore faut-il distinguer selon qu'il s'agit du clergé séculier ou des moines. C'est au temps de son missaticat que les noms des titulaires des évêchés bretons commencent d'être connus, ceux qu'il devait justement contrôler. Sur les cinq diocèses que selon nous la Bretagne comptait alors peuvent être cités : pour le siège d'Alet Ermor au moins depuis le 15 mai 833 jusqu'au 31 janvier 835, puis Iarnwalt à tout le moins jusqu'en décembre 837 et ensuite Maen ; pour celui de Dol Jean qui était en même temps abbé du monastère de la Croix-Saint-Leufroy en Neustrie, dans l'actuelle Normandie ; pour celui de Quimper Felix ; enfin pour celui de Vannes Renier jusqu'au 1er décembre 837 puis Susan. Seul échappe le nom du titulaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon. Pour autant qu'on puisse contrôler, ces évêques paraissent avoir été fidèles à Louis le Pieux : dans le courant de septembre ou au

début d'octobre 834, Renier de Vannes se trouvait en Limousin, auprès de l'empereur ; vers la seconde quinzaine de novembre c'était au tour d'Ermor d'Alet et de Felix de Quimper d'être à ses côtés au palais royal d'Attigny. Le cas de l'évêché de Dol appelle un examen plus attentif. Il s'agissait à l'origine d'une abbaye fondée vers le milieu du VI[e] siècle par saint Samson. Son exceptionnelle configuration évoquait beaucoup plus la dispersion des domaines des grands monastères mérovingiens et carolingiens que la classique assise d'un évêché. Le noyau central, constitué aux dépens de l'évêché d'Alet, correspond à la partie est de l'ancienne cité des Curiosolites ; quant aux enclaves elles étaient surtout dispersées dans l'ancienne Domnonée sur les territoires des évêchés d'Alet et de Saint-Pol-de-Léon, mais également en Neustrie dans l'évêché de Rennes ainsi qu'au confluent de la Risle et de la Seine à la frontière des diocèses de Rouen et d'Evreux. L'époque à laquelle l'établissement dolois a pu être définitivement élevé au rang d'évêché territorial n'est pas précisément connue. La première vie de saint Samson,que nous tenons pour avoir été écrite au cours de la première moitié du VII[e] siècle,lui reconnaît ainsi qu'à deux de ses successeurs, Leucher et Tigernomael la qualité d'évêque. Pareille dualité de fonctions n'est pas exceptionnelle à l'époque carolingienne, en revanche sous le règne de Louis le Pieux, une mixité de statut pour le sanctuaire dolois, à la fois abbaye et évêché, paraît difficilement concevable. En effet aux années 816-819 la monachisme a été réformé par l'empereur sous l'influence de saint Benoît d'Aniane ; l'une des conséquences a été d'éloigner les moines du ministère, ce qui était d'ailleurs conforme à l'analyse alors reçue qui distinguait dans la société clercs, moines et laïcs ; l'encadrement de ces derniers était naturellement confié au clergé dont la hiérarchie avait été restaurée depuis l'évêque jusqu'au titulaire de paroisse. Comment dans ces conditions admettre que l'empereur ait maintenu le statut hybride de Dol alors que dès 818 il avait imposé à toutes les abbayes bretonnes cette règle bénédictine réformée aux synodes d'Aix en 816 et 817. Il est donc probable que Noménoé fut conduit à contrôler certains aspects de la vie religieuse bretonne en particulier l'application de la législation impériale au niveau des églises cathédrales. Cette surveillance qui s'exerçait notamment lors des changements de titulaire explique pourquoi le chef breton s'efforça de renouveler en 849 une bonne partie de l'épiscopat breton.

La vie des abbayes bretonnes ne serait guère mieux connue n'était le cas de Redon dont le cartulaire a déjà fourni tant de précieuses indications. L'histoire des origines de ce sanctuaire mérite une étude très attentive, car, trop souvent, ceux qui en ont traité, au lieu de laisser parler une documentation cohérente, ont préféré donner libre cours à leur imagination : d'abord La Borderie dont le propos, trop souvent pieusement repris, a parfois même été outré ! L'idée c'est

que Noménoé, quand il fut informé de la fondation du monastère, aurait senti qu'il serait un intense foyer breton pour la région avoisinante et un rempart contre les invasions franques. Le chef breton aurait assuré à la Bretagne quatorze années de paix qui lui permirent de panser ses plaies, de refaire ses forces et de colmater la trouée des invasions par la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon qu'il appuya constamment et puissamment ! Ces affirmations ne laissent pas de surprendre quand on constate qu'entre 832 et son décès survenu le 7 mars 851 Noménoé a fait en tout et pour tout deux concessions à l'abbaye de Redon et qu'il n'est guère intervenu plus souvent dans des procès ou des accords auxquels l'établissement fut mêlé. Comme ces à peu près émanent de ceux qui reconnaissent anachroniquement en Noménoé le fondateur de la patrie bretonne, il convient de vérifier très exactement ces assertions.

Un exceptionnel concours de circonstances nous vaut de disposer sur la fondation de Redon d'une documentation diversifiée, constituée par le cartulaire de l'abbaye, les *Gesta sanctorum Rotonensium* et les Annales de Redon. La décision de compiler un cartulaire obéit de façon générale à des soucis bien précis ; il fallait par exemple sauvegarder les originaux, préparer le dossier d'un procès, réformer la gestion du temporel. L'ordre choisi pour effectuer les transcriptions peut permettre de cerner la ou les préoccupations initiales. A Redon furent copiés en tête du manuscrit les actes liés à la fondation même du sanctuaire ; ensuite venaient les privilèges accordés par les dynastes : empereur, rois, princes ; puis les concessions du IX$^{e}$ siècle avaient été répertoriées avec les origines de possession suivant un classement géographique. Cet ordre semble refléter le double but que les moines de Redon s'étaient proposés au XI$^{e}$ siècle quand la rédaction du cartulaire fut entreprise : fixer la chronologie des origines de l'abbaye et retracer la première constitution de son temporel. Le cartulaire s'ouvrait initialement par deux actes portant concession du lieudit Redon à la toute jeune communauté monastique : le premier une notice de juin 832 à l'intitulé du machtiern Ratvili (n° 1), le second la charte du 18 juin 834 instrumentée au nom de Noménoé, *missus imperatoris* (n° 2) ; dans l'un et l'autre cas la donation est qualifiée d'aumône accomplie tant au nom du disposant que de celui de l'empereur. Cette affirmation ne laisse pas de surprendre car les *Gesta sanctorum Rotonensium* insistent sur la tenace opposition manifestée par Louis le Pieux à la nouvelle fondation. Dans les mois qui suivirent la donation de Ratvili, Conwoïon le futur abbé, se présenta dans le courant d'octobre à l'empereur pour lui demander la donation de Redon, ce qui lui fut refusé sur intervention de Ricouin, comte de Nantes, et de Renier évêque de Vannes. Plus tard, en novembre, Conwoïon renouvela en vain sa tentative auprès de Louis le Pieux, qui résidait alors à Tours. Il est certain que le moment

choisi pour solliciter la bienveillance impériale n'était pas approprié, car la révolte menaçait. Pourtant cela ne suffit pas à justifier le refus de Louis le Pieux. Les Annales de Redon en revanche l'expliquent très bien ; elles indiquent à l'année 833 : « est construit en Petite Bretagne le monastère de Redon, au temps de Louis très pieux empereur, dans un fisc royal, Conwoïon étant le premier abbé ». L'empereur pouvait-il admettre d'être ainsi mis devant le fait accompli ? Ratvili tenait ce bien, peut-être en bénéfice, mais cela ne l'autorisait pas pour autant à en disposer pour une fondation pieuse. En revanche dès que Noménoé permit la fondation, la cause de Redon prospéra. L'évêque de Vannes Renier, qui lui était opposé en octobre 832, a souscrit la charte de Noménoé du 18 juin 834 ; en novembre de la même année Ermor évêque d'Alet et Félix évêque de Quimper, qui se trouvaient alors à Attigny, intercédèrent en faveur des moines de Redon auprès de l'empereur, qui finalement le 27 novembre accorda un diplôme par lequel il donnait à l'abbaye de Redon la paroisse de Bains et le petit domaine de Langon.

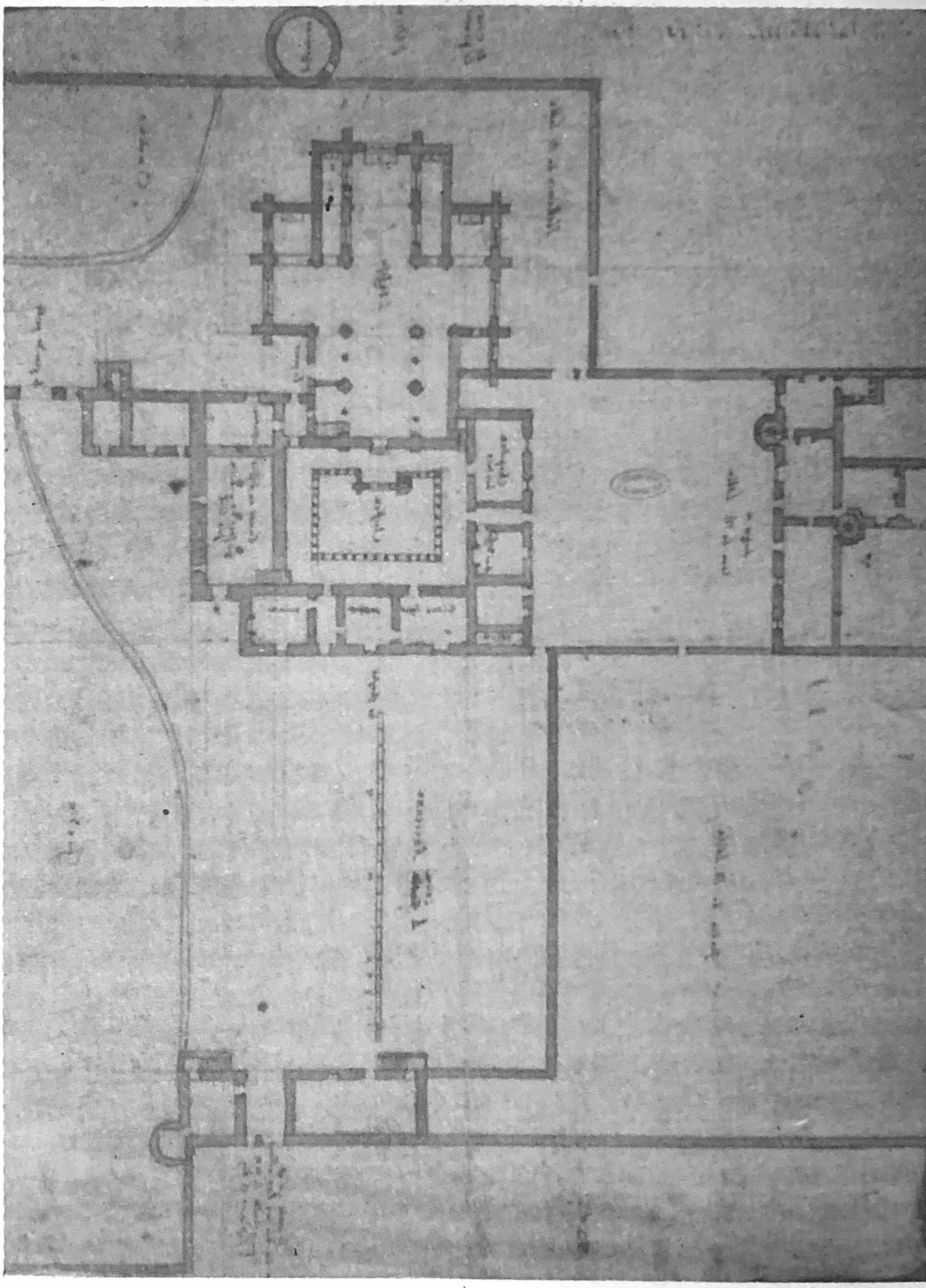
Les options de Conwoïon et de ses compagnons n'avaient-elles pas de quoi tranquilliser l'esprit de Louis le Pieux ? Conwoïon, avant de se tourner vers le monachisme, avait appartenu au clergé vannetais. Dès son intallation à Redon il avait cherché l'appui de Noménoé spécialement contre ceux qui dans le voisinage du nouvel établissement s'efforçaient de l'embarrasser. Pour cela il avait député auprès du *missus imperatoris* Louhémel, l'un de ses premiers compagnons, plus tard prévôt, c'est-à-dire son adjoint à la tête de l'abbaye. Les *Gesta* font prononcer à Louhémel devant Noménoé un discours où sont présentés les principaux frères. Cette exhortation a été recomposée lors de la rédaction des *Gesta,* c'est-à-dire aux années 868-875, ce qui n'en donne que plus d'importance à son contenu, car le contexte de cette époque était assez différent de celui de la fondation du sanctuaire : en 832 la Bretagne se trouvait intégrée à l'empire par le jeu du missaticat de Noménoé, alors que vers 868-875 elle bénéficiait d'une autonomie frisant l'indépendance; en 832 il s'agissait pour les frères de prier Dieu dans la solitude, alors que depuis 847 ils s'étaient trouvés mêlés de près au règlement de certaines questions politiques ou religieuses. Conwoïon est donné comme le fils d'un noble homme appelé Conon, comme originaire de Comblessac, alors domaine relevant de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes — bien que situé dans l'évêché d'Alet — et, comme appartenant à une souche sénatoriale, c'est-à-dire issu de la noblesse du Bas-Empire. L'un de ses compagnons s'appelle Guincalon ou Wincalon dont les parents étaient également nobles et qui avait été lui un ami et un conseiller de Rorgon, l'ancien comte d'Alet ; un autre frère le prêtre Condeloc avait été très estimé du comte Gui, le prédécesseur de Noménoé à Vannes. En insistant sur les liens qui avaient existé entre ces moines

et des comtes qui n'avaient pas forfait leur engagement envers Louis le Pieux, Louhémel se portait garant de la fidélité de la communauté vis-à-vis de l'empereur, et le souvenir s'en était conservé ! L'abbaye avait à peu près immédiatement adopté la règle de saint Benoît sur les conseils d'un ermite appelé Gerfred qui en même temps était moine de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil en Anjou, or ce monastère était alors restauré sous les auspices du comte Rorgon. A partir du 9 février 833, la plupart des donations consenties à l'abbaye de Redon sont dites faites en faveur des moines qui y observent la vie bénédictine. Même pas un an après la concession de Ratvili le monastère faisait expressément adhésion à l'observance monastique imposée depuis 816-819 à toutes les abbayes de l'empire. Enfin la nouvelle fondation fut placée sous l'invocation du Saint-Sauveur, dévotion chère au cœur des Carolingiens, comme en témoignent les multiples dédicaces faites à cette intention depuis l'avènement de la dynastie. L'exposé du privilège de Louis le Pieux l'exprime bien quand il rappelle que Conwoion s'est rendu auprès de l'empereur afin d'obtenir une donation de biens pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ en l'honneur de qui son monastère est dédié. En effet le nom de Jésus signifie Sauveur.

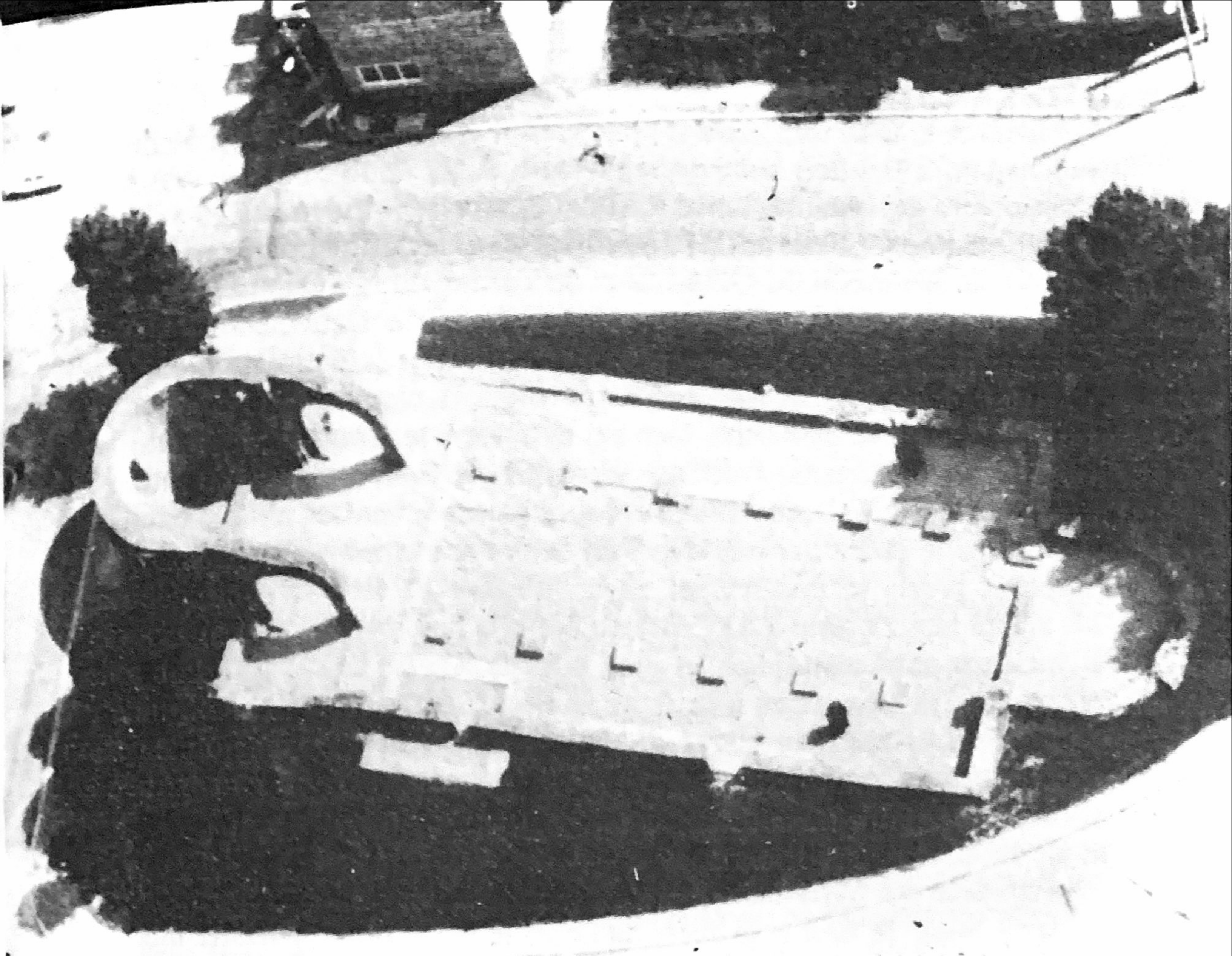
Dans ces conditions comment oser prétendre que l'abbaye de Redon aurait été un rempart contre la pénétration franque, qu'elle aurait fermé une brèche autrement fatale de la frontière bretonne ? C'est exactement le contraire qui s'est passé : la réforme monastique que Louis le Pieux et ses conseillers avaient appliquée au début de son règne a été diffusée en Bretagne autour et à partir de Redon. Le développement et l'agencement du monastère après 832 évoque tout à fait les grands sanctuaires carolingiens comme Corbie. Deux exemples suffiront à le montrer. Les *Gesta sanctorum Rotonensium* rapportent deux miracles auxquels sont respectivement associées la *domus pauperum,* le logis des pauvres, et la *domus peregrinorum,* le logis des pèlerins. Les deux formules font immédiatement penser à l'organisation de l'abbaye de Corbie décrite dans les statuts d'Adalhard rédigés en 822. Ce texte utilise des expressions voisines comme celle d'*hospitale pauperum,* l'hôtel où les pauvres étaient accueillis, et énumère les ressources consacrées au fonctionnement de ces institutions de charité. De même l'abbaye de Redon comptait plusieurs églises à l'exemple d'autres sanctuaires, comme Saint-Riquier. Une notice du 25 juillet 858 indique que la grande église, l'*ecclesia major,* était l'église Saint-Sauveur (n° 23), ce qui est logique.

Redon n'est naturellement pas le seul établissement breton qui ait subi l'influence carolingienne. Seulement la documentation nécessaire pour soutenir ce raisonnement manque le plus souvent. Toutefois l'ancienne disposition des bâtiments de l'abbaye de Saint-Jacut militerait en ce sens. En effet le cloître se trouvait jadis devant

l'entrée de l'église, or nous savons que le plan des grandes églises carolingiennes présentait dans l'axe un *atrium,* avant-cour plus souvent rectangulaire que carrée qui a parfois été transformée en cloître. Ce que nous connaissons de l'histoire de ce sanctuaire autorise cette hypothèse. Son nom actuel n'est pas très ancien ; il dérive d'une vie forgée au XIIe siècle à partir de celle de saint Guénolé, le fondateur de Landévennec ; les moines d'alors avaient imaginé que le patron de leur monastère était le frère de saint Guénolé. Il s'agissait en réalité de saint Jacques ainsi que le prouve la notice des années 1024-1034



***Plan de l'abbaye de Saint-Jacut** dressé en 1647 par Dom Denis Plouvier. Archives Nationales. N III (Côtes-du-Nord) 1 (2).*



*Alet* - ***Vue aérienne de la cathédrale.*** *A l'intérieur du monument à deux absides opposées du IX^e ou plutôt du X^e siècle, un tracé laisse apparaître le plan d'un édifice antérieur dont la façade est flanquée de deux structures carrées.* (Photo X).

relatant la restauration de l'abbaye de Saint-Méen par Hingueten qualifié abbé du monastère de saint Jacques. Le nom primitif était Landouar, c'est-à-dire le domaine de la terre ; ce toponyme, qui surprend au premier examen, ne fait en réalité que décrire les lieux, la presqu'île, où fut élevé l'établissement et qui s'avance vers la Manche entre l'embouchure de l'Arguenon et la baie de Lancieux. Nous reconnaissons d'ailleurs en lui le monastère de *Lanus campus* visité par saint Turiau selon la vie la plus ancienne de ce saint, ce qui nous ramène au IX^e siècle, date à laquelle ce texte paraît avoir été retouché.

Cet aperçu sur certaines conséquences archéologiques de l'influence carolingienne en Bretagne conduit à poser le problème de la chronologie des églises cathédrales d'Alet. Des fouilles, entreprises sous la direction de Mgr Duchesne dès 1890 et reprises récemment par M. Loïc Langouet, ont fait connaître deux bâtiments superposés. Le plus récent avait une disposition à absides opposées dont l'équili-

bre évoque le plan idéal adressé par Heito, évêque de Bâle et abbé de Reichenau, à Gozbert abbé de Saint-Gall, et qui semble bien avoir été élaboré lors des conciles tenus à Aix-la-Chapelle et Inden en 816-819. Cet agencement se retrouvait également dans les cathédrales carolingiennes de Besançon du IX$^{e}$ siècle et de Verdun du X$^{e}$. Quand fut élevée cette église ? Dès le IX$^{e}$ ou au X$^{e}$ siècle ? Théoriquement la première possibilité est concevable. En effet durant la première moitié du IX$^{e}$, les évêques d'Alet furent en rapport régulier avec la cour impériale ; ils ont donc très bien pu avoir connaissance du nouveau schéma de construction diffusé après 816-819. Durant la seconde moitié du siècle, si l'activité des évêques paraît se centrer plus étroitement dans le cadre breton, elle n'en demeure pas moins active ; des rapports précis se confirment avec l'abbaye de Redon. Pourtant, M. Carol Heitz écarte le IX$^{e}$ comme période possible de construction à cause du péril scandinave et opte pour le X$^{e}$. En ce cas il faudrait placer les travaux assez loin dans le siècle, après 931-936, période probable du retour du clergé d'Alet, qui avait déserté la ville vers 920. Dans ces conditions c'est l'édifice basilical de la fin du IV$^{e}$ qui aurait été utilisé jusqu'à la fuite du clergé ; transformé en église il avait été pourvu d'une façade flanquée de deux tours carrées.

Par-delà ces hypothèses, l'histoire de la Bretagne entre l'avènement de Pépin le Bref et le décès de Louis le Pieux fait apparaître une continuité politique remarquable. Les rois, puis les empereurs carolingiens s'attachèrent à contrôler le pays de plus en plus étroitement. Jusqu'au couronnement impérial de Charlemagne on ne connaît guère que des expéditions militaires. Après cette date, peut-être parce que la documentation s'étoffe, l'action du pouvoir paraît de moins en moins exclusivement guerrière. Certes les campagnes continuent, mais l'empereur, spécialement Louis le Pieux, réussit à s'assurer des fidélités, celles de machtierns et surtout celle de Noménoé. En même temps le statut de la Bretagne est progressivement aligné sur celui de l'Empire. Passé mai 831 et la création du missaticat de Noménoé l'intégration paraît entière. Renoncer à faire du pays un territoire d'action militaire, lui assurer la paix, une certaine prospérité n'était-ce pas le meilleur moyen de s'assurer l'attachement des populations ? La Bretagne avait répondu à ce geste de confiance par son soutien presque total à la cause de Louis le Pieux lors de la révolte de ses fils. Quel avenir lui assurait cette attitude au lendemain de la mort du vieil empereur ?

# BIBLIOGRAPHIE

La connaissance synthétique de l'histoire bretonne à l'époque carolingienne est jusqu'ici restée largement tributaire du second volume de l'« Histoire de Bretagne » d'ARTHUR de LA BORDERIE. Ce travail, que d'aucuns tiennent pour une vulgate, a vieilli. E. DURTELLE de SAINT-SAUVEUR, après d'autres, avait déjà largement réagi contre nombre d'affirmations de cet historien si représentatif de certaines options de la seconde moitié du XIX^e siècle, mais c'est surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale que les perspectives se sont trouvées renouvelées grâce à des recherches orientées sur des questions bien précises.

L'étude de la marche de Bretagne aussi bien sous l'angle institutionnel que sous celui de la généalogie de ses titulaires a joué un rôle moteur dans la remise en cause de l'ancienne présentation. Citons : J. DHONDT « Etudes sur la naissance des principautés territoriales en France (IX^e-X^e siècle) », Bruges, 1948 (Rijksuniversiteite te Gent... Fac. van de wijsbegeerte en letteren, 102) ; O. GUILLOT, « Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle », Paris, 1972 (chapitre II); K. F. WERNER. « Missus-Marchio-Comes. Entre l'administration centrale et l'administration locale de l'Empire carolingien » dans Histoire comparée de l'administration, IV^e-XVIII^e siècles, publiée par W. PARAVICINI et K. F. WERNER, Munich, 1980, « La Genèse des duchés en France et en Allemagne » dans **Settimane di Studio del Centro Italiano di studi sull'alto medioevo,** t. XXVII, Nascita dell'Europa ed Europa Carolingia. Un Equazione de verificare, Spolète, 1981, pp. 175-223. Sur les questions de généalogies il faut se référer pour un exposé des problèmes généraux à K.F. WERNER « Bedeutende Adelsfamilien im Reich Karls des grossen » dans **Karl der Grosse**, Dusseldorf, t. I, 1965, pp. 81-142 et pour la question des titulaires de la marche de Bretagne à L. LEVILLAIN. « La Marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes » dans **A. B.**, t. LVIII, 1951, pp. 88-117 ; sur Roland voir J. HORRENT, « La bataille des Pyrénées de 778, dans le **Moyen Age,** t. LXXVIII, 1972, pp. 197-227.

Le tracé des frontières a fait l'objet d'enquêtes qui élargissent la problématique classique cf. Ph. DAIN, « Les frontières de la cité des Andes » dans **A.B.**, t. LXXV, 1968, pp. 175-201 ; J.-P. BRUNTERC'H, « Géographie historique et hagiographie : la vie de saint Mervé », dans Mélanges de l'**Ecole française de Rome, moyen-âge, temps modernes,** t. 95, 1983, pp. 7-63 ; « L'extension du ressort politique et religieux du Nantais au sud de la Loire : Essai sur les origines de la dislocation du « pagus » d'Herbauge (IX^e siècle-987)». Thèse de doctorat de 3^e cycle présentée et soutenue devant l'Université de Paris IV, multigraphié, pour paraître. Ce dernier travail renouvelle très largement tout ce que l'on savait de l'union d'une partie de l'Herbauge au Nantais.

Pour une bonne connaissance de l'Empire carolingien il faut se référer au toujours solide « Charlemagne et l'empire carolingien » de Louis HALPHEN, Paris, 1949, (collection l'Evolution de l'Humanité) à compléter notamment avec F.-L. GANSHOF, « Charlemagne et les institutions de la

monarchie franque » dans **Karl der Grosse,** t. I, pp. 349-393 et « Charlemagne et l'administration de la justice » dans le même vol., pp. 394-419.

La meilleure présentation des institutions civiles bretonnes demeure celle de M. PLANIOL, « Histoire des institutions de la Bretagne », tome II. « La Bretagne au IXe siècle... », 2e éd. Mayenne, 1981, auquel il faut joindre pour le Vannetais N.-Y. TONNERRE, « Le diocèse de Vannes au IXe siècle d'après le cartulaire de Redon. Edition et commentaire des actes » thèse de doctorat de 3e cycle présentée et soutenue le 5 février 1977 devant l'Université de Paris X, multigraphié et pour l'étude de l'institution des machtierns J.G.T. SHERINGHAM, « Les machtierns. Quelques témoignages gallois et cornouaillais », dans **M.S.H.A.B.,** t. LVIII, 1981, pp. 61-72. Sur le problème particulier de la forêt voir : Ch. PETIT-DUTAILLIS, « De la signification du mot « Forêt » à l'époque franque » dans **Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,** t. LXXVI, 1915, pp. 97-152 ; N.-Y. TONNERRE, « Contribution à l'étude de la forêt bretonne : la forêt dans la région de Redon à l'époque carolingienne » dans **Publications du Centre de Recherches sur l'histoire de la France Atlantique,** 1975, pp. 59-75. Au sujet de Nominoé voir enfin F. LOT, « Nominoé et le monastère de Saint-Florent-le-Vieil », dans Mélanges d'histoire bretonne (VIe-XIe siècle), Paris, 1907, pp. 41-57.

Une étude de l'organisation ecclésiastique doit toujours être menée à partir de Mgr L. DUCHESNE, « Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule », t. II, « L'Aquitaine et les Lyonnaises », 2e éd., Paris, 1910, à compléter avec dom L. GOUGAUD, « La Chrétienté bretonne des origines à la fin du XIIe siècle », dans **M.S.H.A.B.,** t. XIII, 1932, pp. 1-38 ; H. GUILLOTEL, « Les origines du ressort de l'évêché de Dol », dans **M.S.H.A.B.,** t. LIV, 1977, pp. 31-68, Les évêques d'Alet du IXe au milieu du XIIe siècle » dans **Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo,** année 1979, pp. 251-266.

Les études d'archéologie sont à poursuivre maintenant à partir de C. HEITZ, « L'architecture religiéuse carolingienne... », Paris, 1980 ; à propos du plan de l'abbaye de Saint-Jacut voir E. LAMBERT, « Notes sur la série des plans de l'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés aujourd'hui conservés aux Archives nationales », dans Mémorial du XIVe centenaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés..., Paris, 1959, pp. 313-332 ; sur l'aspect que pouvait avoir la cathédrale d'Alet se reporter à L. LANGOUET, « Les fouilles d'Alet en 1974 », dans **Dossiers du C.R.A.A.,** 1974, pp. 91-130.

Pour les questions de pure chronologie l'étude de LA BORDERIE, « La chronologie de cartulaire de Redon », Rennes, 1901, 1 vol. (extrait des **A.B.,** t. V, XII et XIII) doit toujours être contrôlée ; très tôt le vicomte Charles de la LANDE DE CALAN avait introduit certaines corrections, « Observations sur quelques points controversés de l'histoire de Bretagne », dans **Bulletin archéologique de l'Association Bretonne,** 3e série, t. 24e, 1905, pp. 55-107.

A propos de Réginon de Prüm voir K.F. WERNER, « Zur Arbeitsweise des Regino von Prüm », dans **Die Welt als Geschichte,** t. 19, 1959, pp. 96-116.

# CHAPITRE II

# NAISSANCE DU ROYAUME BRETON

Alors que la Bretagne avait bénéficié d'une tranquillité certaine aux années 831-840, la période 840-857 fut marquée par des événements dramatiques. Les principaux faits sont bien connus : revers militaire subi par Charles le Chauve lors de l'engagement de Ballon le 22 novembre 845 ; déposition en mai 849 de plusieurs évêques accusés de simonie ; mort le 7 mars 851 de Noménoé en pleine *Francia occidentalis* où il menait campagne ; fin août de la même année nouvelle défaite infligée par son fils Erispoé à Charles le Chauve, suivie de la concession du statut de royaume à la Bretagne ; enfin assassinat d'Erispoé par Salomon, son cousin germain, en 857. Pourtant les raisons qui expliquent cet impressionnant enchaînement sont encore bien mal comprises. Une fois de plus une meilleure intelligence de cette période est commandée par l'examen préalable de ce qui se passait dans le reste de l'empire carolingien.

Les deux tentatives de déposition de Louis le Pieux ont trouvé leur origine immédiate dans le projet impérial d'assurer à Charles, le plus jeune des fils, une part de l'empire. Ce souci ne devait plus quitter l'esprit de l'empereur entre sa restauration de 834 et son décès en 840. Initialement la part assignée à Charles comprenait essentiellement avec la Rhétie, l'Alsace et une partie de la Bourgogne le pays Alaman, région d'origine de sa famille maternelle, les Guelfes ; mais, comme cet ensemble de territoires avait passé sous le contrôle de Louis le Germanique, force avait été de mettre sur pied un autre projet, puis d'autres en cherchant à obtenir suivant les cas l'appui de l'un des demi-frères du jeune Charles. Les Annales de Saint-Bertin donnent le détail de ces arrangements. En 837 Charles reçut la majeure partie de la Belgique, la Frise, tout ce qui se trouvait entre

Meuse et Seine jusqu'à la Bourgogne avec le Verdunois, en Bourgogne un certain nombre de pays et de là en suivant la Seine jusqu'à la mer, puis en suivant le littoral jusqu'à la Frise, avec les évêchés, abbayes, comtés, fiscs et tout ce qui était compris dans ces limites ; en outre sur l'ordre de l'empereur et en sa présence les évêques, abbés, comtes et vassaux royaux dotés de bénéfices dans ces régions se commendèrent à Charles et s'engagèrent par un serment de fidélité. Seulement Lothaire et Louis le Germanique, qui s'accomodaient mal de ce plan, se rencontrèrent en mars 838 pour voir comment ils pourraient le contrer. Aussi, lors du plaid général tenu à Quierzy au milieu d'août, en présence de Pépin d'Aquitaine et avec son accord l'empereur modifia ces dispositions ; Charles en même temps qu'il se voyait solennellement remettre les armes, en signe qu'il arrivait à l'âge d'homme, recevait une partie de la Neustrie à savoir le duché du Maine et tout le littoral de la Gaule s'étendant de la Loire à la Seine ; la Bretagne était donc attribuée à Charles. La mort de Pépin d'Aquitaine, survenue le 13 décembre, entraîna un nouveau partage ; comme il n'était plus là pour garantir à Charles sa part, l'empereur se tourna vers son aîné Lothaire. Nithard, auteur d'une « Histoire des fils de Louis le Pieux », qu'il écrivit à la demande de Charles dont il était le cousin, rapporte que l'empereur adressa des messagers à Lothaire qui lui promirent que, s'il s'engageait à respecter la volonté de son père à l'égard de Charles, toutes les fautes qu'il avait pu commettre lui seraient pardonnées et que l'empire entier, à l'exception de la Bavière, serait divisé entre lui et Charles. Louis se voyait garantir la Bavière parce qu'il était impossible de l'en déloger, en revanche la descendance de Pépin d'Aquitaine était écartée du partage. Ces propositions parurent acceptables à Lothaire comme aux siens et les deux parties jurèrent de s'y conformer. Les modalités définitives de cet accord furent arrêtées au cours d'une assemblée restreinte, tenue à Worms à partir du 30 mai 839 et à laquelle participa Lothaire ainsi que quelques fidèles convoqués spécialement. Lothaire se réconcilia avec son père et se vit proposer de choisir entre deux lots de valeur égale ; il choisit la partie est, c'est-à-dire l'Italie, une portion de la Bourgogne à peu près délimitée par les cours du Rhône et de la Saône et toutes les régions s'étendant à partir de la rive droite de la Meuse. Charles recevait à l'ouest l'autre portion de la Bourgogne, avec cependant certains comtés situés sur la rive gauche du Rhône et de la Saône, les régions d'entre Meuse et Seine, d'entre Seine et Loire avec la marche de Bretagne, l'Aquitaine, la Gascogne et la Septimanie avec leurs marches respectives, ainsi que la Provence. Louis ne conservait que la Bavière.

Tel fut le dernier partage auquel présida l'empereur ; cela marquait le retour aux anciennes pratiques germaniques de dévolution des successions royales et assez étrangement c'est à son sujet que

l'ancien commandement frontalier breton se trouve de nouveau mentionné. En effet les Annales de Saint-Bertin citent expressément la *marcha Brittanica*. Louis le Pieux aurait-il restauré cette circonscription au cours des tractations alors même qu'il avait donné des biens et des charges publics à plusieurs des fidèles de Lothaire ? S'agissait-il d'un retour en arrière, rangeait-on à nouveau la Bretagne parmi les territoires dont la fidélité était tenue pour incertaine ? Ceci pourrait à la rigueur expliquer cette série de campagnes menées vers la Bretagne jusqu'en 851 ; seulement leurs insuccès non moins répétés valurent à la Bretagne de larges accroissements territoriaux et une autonomie plus importante que celle qui avait été consentie au temps du *missaticum*.

## I — L'INDEPENDANCE FORCEE

Le fait que les Annales de Saint-Bertin mentionnent la marche de Bretagne en 839 pose un important problème d'interprétation. L'auteur de cette partie de l'œuvre, l'évêque de Troyes Prudence, est ordinairement bien renseigné et son témoignage ne saurait être éliminé à la légère. Une explication pourrait être proposée : l'empereur se réconciliant avec son fils aîné aurait bouleversé l'organisation donnée à la Bretagne et rétabli la marche ; seulement il n'aurait pas eu la possibilité ou le temps de révoquer Noménoé, qui se serait incrusté dans son commandement avant de tenter l'offensive. Cette hypothèse est assez proche de l'analyse proposée par La Borderie, ensuite largement reprise, selon laquelle Noménoé aurait respecté son engagement envers Louis le Pieux mais se serait tenu délié de toutes obligations à l'égard de son fils Charles ; encore faut-il contrôler cette présentation.

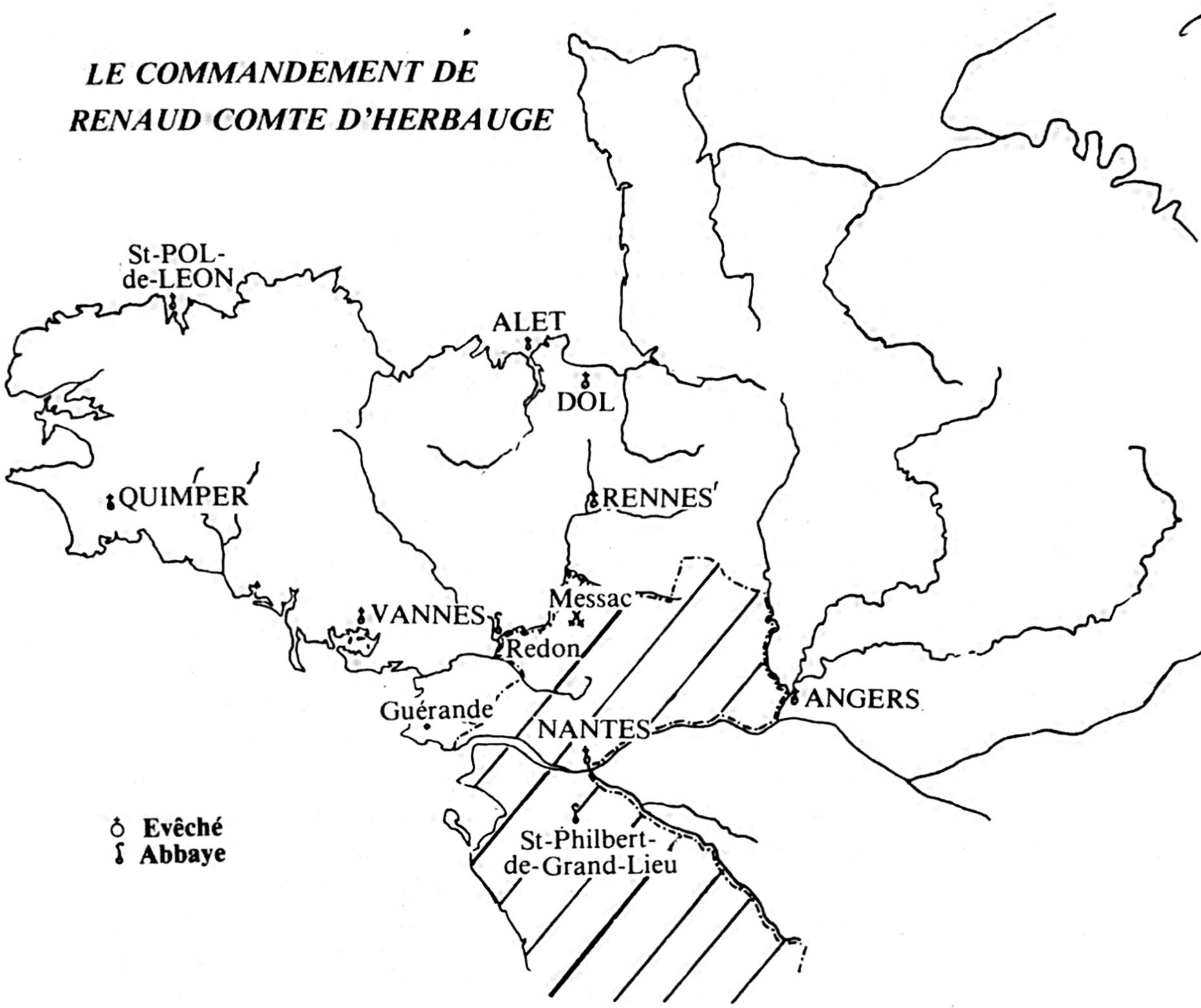
Pour comprendre les opérations militaires menées de 843 à 851 il faut au préalable déterminer quelle place avait été assignée à la Bretagne dans le royaume de *Francia occidentalis,* dans ce qui allait devenir la France.

### A. Bretagne et Francia occidentalis

Louis le Pieux avait eu grand tort de faire fond sur la parole que lui avait donnée Lothaire. En effet Nithard rapporte qu'à l'annonce du décès de son père sur-le-champ il envoya partout et spécialement en *Francia* des messagers annonçant sa prochaine venue pour prendre possession de l'empire qui jadis lui avait été donné ; ils promettaient à chacun que Lothaire leur conserverait les charges qu'ils tenaient de son père, et que même il les enrichirait. Il enjoignait de faire prêter serment à ceux dont la fidélité était incertaine ; en outre il leur ordonnait de venir au plus vite sur son passage et signifiait

d'avertir ceux qui s'y refuseraient qu'ils seraient passibles de la peine capitale. Lothaire s'avançait lui-même prudemment, voulant savoir avant de franchir les Alpes comment les choses tourneraient. Il commença par diriger une armée contre son frère Louis, mais il n'y eut pas d'engagement entre les forces en présence, Lothaire croyant qu'il lui serait plus aisé de l'emporter sur Charles. Vers la même période, ce dernier, qui se trouvait à Bourges, adressa deux messagers à Lothaire, dont Nithard — qui rapporte la chose —, pour le supplier de se souvenir des serments qu'ils avaient échangés, de respecter ce que leur père avait arrêté entre eux, de se rappeler sa double qualité de frère et de parrain ; Lothaire aurait sa part et s'il permettait que Charles ait celle qu'avec son consentement leur père lui avait donnée, Charles lui promettait d'être fidèle et soumis comme il convient à un cadet envers son aîné. Charles s'engageait en outre à lui pardonner tous les manquements à son détriment et lui demandait de ne plus chercher à corrompre ses fidèles ni de jeter le trouble dans le royaume qu'il tenait de Dieu. Lothaire feignit d'accueillir favorablement ces messagers et leur permit de se retirer pour aller saluer de sa part leur maître ; se réservant pour le reste de faire transmettre ses réponses par les siens. En outre, comme ces messagers avaient refusé de passer à son parti en trompant leur foi, il leur retira les charges que son père leur avait données ; ainsi révélait-il, sans le vouloir souligne Nithard, ce qu'il comptait faire vis-à-vis de son frère.

Entre-temps les habitants d'entre Seine et Meuse adressèrent un appel à Charles afin qu'il vînt avant que Lothaire n'occupât leur pays ; aussi c'est en faisant diligence qu'il se rendit d'Aquitaine à Quierzy-sur-Oise, non sans avoir auparavant réorganisé l'exercice du commandement militaire en Aquitaine. Une lettre de Loup de Ferrières à Jonas, évêque d'Orléans, et datée du 11 août 840 relate que la garde de l'Aquitaine avait été répartie entre trois groupes respectivement centrés à Clermont, Limoges et Angoulême. Ce dernier centre avait été confié à Renaud, comte d'Herbauge, dont l'action fut déterminante pour certains choix politiques de Noménoé. Originaire d'Aquitaine, Renaud était apparenté et allié à la haute aristocratie carolingienne, il est mentionné pour la première fois dans les Annales d'Aquitaine à propos d'un combat mené le 20 juillet 835 contre les Normands dans l'île de Noirmoutier. Ces textes le qualifient de comte d'Herbauge, l'un des *pagi,* pays constitutifs du vaste ensemble poitevin, qui s'étendait à l'ouest en bordure de l'Atlantique, au nord face au Nantais le long de l'estuaire de la Loire qui lui servait de frontière jusqu'au confluent avec la Sèvre-Nantaise ; le cours de cette rivière puis celui de son affluent la Grande-Maine le délimitait à l'est, alors que la limite sud suivait le Grand-Lay jusqu'à son embouchure dans l'océan. Il est très probable que l'Herbauge fut confié à Renaud lorsque Louis le Pieux redistribua les charges publiques dans l'ouest




*LE COMMANDEMENT DE RENAUD COMTE D'HERBAUGE*

de l'empire passée la révolte de 830, au moment ou la marche de Bretagne était démembrée et quand Ricouin fut investi du Nantais. Ces changements s'expliquent certes par la vaste redistribution des charges entre 830 et 834, mais également par l'organisation de la défense des côtes contre les Normands. Les moines de Noirmoutier n'avaient-ils pas été autorisés à construire un *castrum* pour protéger leur monastère, parce que les incursions des pirates les forçaient à quitter l'établissement depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne. Le travail était achevé en août 830. L'action persévérante de Renaud contre les Scandinaves l'avait fait connaître, il s'était franchement rallié au jeune Charles ; tout concourait à faire de lui l'un des principaux responsables militaires, ce qui ne dut pas échapper à l'attention de Noménoé, non plus que la situation chancelante du roi.

A peine arrivé à Quierzy, vers la fin d'août, alors qu'il devait faire face à des défections de plus en plus nombreuses au profit de Lothaire, Charles apprit que Pépin II d'Aquitaine et ses partisans

s'apprêtaient à assaillir sa mère et aussitôt il regagna l'Aquitaine. Ainsi cédait-il la place à Lothaire qui, après avoir signé une trève avec Louis le Germanique, s'avança pour recevoir la soumission des populations d'entre Seine et Loire. Arrivé le 10 octobre au palais de Ver, à proximité de Senlis, il se dirigeait vers Chartres quand sur l'annonce de nouveaux ralliements il se résolut à se diriger vers la Loire. En même temps Charles, qui venait de mettre en déroute Pépin II d'Aquitaine et ses partisans, décidait de regagner avec sa mère la *Francia*. Mais, apprenant cette série de défections, que Lothaire avait décidé de le poursuivre avec une grande armée pour l'anéantir, mais qu'également Pépin d'Aquitaine comme les Bretons lui étaient hostiles, Charles et les siens convoquèrent un conseil pour délibérer sur ce qu'il convenait de faire ; tous ceux qui étaient présents, comme ils ne disposaient plus que de leurs vie et de leur personne, résolurent de mourir noblement plutôt que d'abandonner, trahir, leur roi. C'est pourquoi ils se portèrent à la rencontre de Lothaire et gagnèrent Orléans où les deux armées campèrent à six lieues l'une de l'autre, tandis que des messagers étaient échangés. Alors que Charles demandait la paix au nom de la seule justice. Lothaire cherchait, suivant Nithard, par quelle ruse il pourrait triompher sans avoir à livrer combat. Finalement Lothaire proposa de surseoir à la bataille en cédant à Charles l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence ainsi que dix comtés entre Loire et Seine à la condition que Charles s'en contenterait et y demeurerait jusqu'à une prochaine rencontre fixée le 8 mai suivant à Attigny. Les grands du parti de Charles, comprenant que l'enjeu dépassait leurs forces et qu'il leur serait difficile de sauver leur roi s'ils livraient bataille, consentirent aux propositions à la condition que Lothaire se montrerait un ami fidèle pour son frère et le laisserait disposer en paix des *regna* qui lui avaient ainsi été assignés et qu'entre-temps lui Lothaire renoncerait à entamer les hostilités contre Louis ; autrement ils seraient déliés du serment prêté.

Où se situaient les dix comtés d'entre Loire et Seine attribués à Charles ? Les itinéraires respectivement suivis par Lothaire et par Charles après cette trève de novembre 840 prouvent qu'ils s'étendaient à l'ouest, donc aux confins de la Bretagne. Lothaire gagna l'est : le 4 décembre il se trouvait à proximité d'Autun, le 15 à proximité de Chalon-sur-Saône, pour se porter ensuite dans la région de Toul dans le courant de janvier et se fixer un temps à Aix-la-Chapelle. Charles de son côté se rendit à Nevers puis à Bourges où il séjourna au début de janvier, ce qui lui permit de régler pour un temps les questions relatives à l'Aquitaine. De là il se dirigea vers la ville du Mans pour rencontrer Lambert, Eric et autres. Alors qu'il les recevait avec beaucoup d'affabilité il fit immédiatement demander à Noménoé, duc des Bretons, s'il voulait se soumettre à son autorité.

Celui-ci, sur le conseil du plus grand nombre, adressa des présents à Charles et s'engagea par serment à le servir fidèlement. Ces précisions sont importantes, car cet engagement devait peser sur la suite des événements ; une fois encore elles ont été transmises par Nithard qui, pour s'être trouvé aux côtés de Charles, est un témoin exceptionnel. Le roi s'était rendu dans le Maine pour imposer son autorité qui dans la seconde moitié de l'année 840 venait d'être contrée. Les *Gesta domni Aldrici Cenomannicae urbis episcopi,* les Gestes d'Aldric évêque du Mans, rapportent qu'après le décès de Louis le Pieux parmi d'autres maux une tyrannique perversité se répandit entre Loire et Seine, spécialement dans le Maine. L'évêque Aldric qui s'était commandé à Charles, vraisemblablement en 839, fut alors chassé de son siège par cette puissance tyrannique dont on précise que les chefs appartenaient à la race des Hervé et des Gui ; or Eric ainsi que Lambert, dont parle Nithard, peuvent être respectivement rattachés à l'une de ces souches : le lignage d'Eric se trouve plus particulièrement établi dans le Maine depuis la première moitié du VIII$^{e}$ siècle, quant à celui de Lambert, c'est celui des anciens préfets de la marche de Bretagne. Il faut en effet reconnaître en lui l'un des fils de Lambert qui avait été l'un des artisans de la révolte contre Louis le Pieux. Après l'échec du soulèvement il avait suivi en Italie Lothaire qui l'avait pourvu du duché de Spolète où il mourut en 837. Son fils aîné Gui lui avait succédé à Spolète ; en revanche il nous paraît que le cadet Lambert avait dû regagner le cœur de l'empire en 839 avec Lothaire et qu'il était de ceux auxquels l'empereur donna non seulement des biens mais également des charges suivant les Annales de Saint-Bertin. Ces donations devaient en réalité être des restitutions ce qui explique la présence agissante de Lambert dans l'Ouest, où son père s'était fait connaître. Il est à peu près certain que l'éviction d'Aldric de son siège doit être associée à la marche entreprise par Lothaire de Verberie vers Chartres dans le courant d'octobre 840. Le procédé suivi pour obtenir les ralliements à sa cause est comparable au plan mis en œuvre dès l'annonce du décès de Louis le Pieux et avant même le franchissement des Alpes : sa prochaine venue était annoncée ; les titulaires d'*honores* se voyaient garantir le maintien dans leur charge et même des concessions futures de biens leur étaient promises ; en revanche ceux dont la fidélité était incertaine se voyaient enjoindre de prêter serment, ordre était donné de se porter à la rencontre de Lothaire, le tout sous menace de mort. Comment dans ces conditions ne pas reconnaître en Eric et Lambert des partisans actifs de Lothaire qui chassèrent l'évêque Aldric qui, lui, était resté fidèle à Charles. La Bretagne quant à elle paraît avoir adopté une attitude d'expectative, penchant même un temps du côté de Lothaire ; en effet vers octobre 840 Charles avait appris que les Bretons lui étaient opposés, ce qui, entre autres éléments, l'avait poussé

à conclure la trève d'Orléans.

Noménoé devait tenir la parole donnée à Charles ainsi qu'il avait respecté celle prise envers Louis le Pieux. Tranquillisé sur sa situation dans l'ouest le roi put contrecarrer les manœuvres de Lothaire. Comme la date de leur prochaine rencontre, prévue pour le 8 mai 841 à Attigny approchait, Charles se porta sur la Seine qu'il traversa le 1er avril ; de là, en faisant halte dans les abbayes de Fontenelle, de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, il gagna Attigny où il attendit en vain son frère. Celui-ci, reprenant la tactique qui lui avait réussi entre Seine et Loire, s'était attaché à isoler Louis le Germanique au point de le contraindre à se replier en Bavière. Toutefois ces manœuvres furent déjouées et eurent des conséquences exactement inverses puisque Louis et Charles, après avoir uni leurs forces, se jetèrent à la poursuite de leur aîné, qui reçut in extremis l'aide de son neveu Pépin II d'Aquitaine. Après une ultime tentative d'accord à laquelle fut mêlé le comte de Nantes Ricouin une importante bataille fut livrée le 25 juin à Fontenoy-en-Puisaye, au sud-ouest d'Auxerre, qui se solda par la défaite de Lothaire. Il est très vraisemblable que l'armée de Charles ait alors compté un contingent breton, peut-être même dirigé par Noménoé. L'importance de la lutte avait durablement impressionné le chef breton puisque la seconde et dernière donation qu'il fit à l'abbaye de Redon s'achève ainsi : « Fait dans le lieu appelé Renac le 7 des calendes de février — le 26 janvier — dans l'année où Lothaire combattit ses frères et que moururent des milliers d'hommes dans la bataille. » L'acte a été daté par son éditeur, Aurélien de Courson, (appendice n° 13) de l'année 841, ce qui est absurde, car il s'agit d'une charte qui par définition n'a pu être instrumentée qu'après la journée de Fontenoy. En réalité le rédacteur de ce titre, comme ceux d'un certain nombre d'autres, jadis compilés dans le cartulaire de Redon, fixait le changement d'année à Pâques, ce qui permet de restituer à ce texte sa véritable date qui est celle du 26 janvier 842. Quant à son contenu, il s'agit de la concession de différentes terres possédées par Noménoé dont il spécifie qu'il les cède en aumône du roi et de lui-même, in *elemosina regis et in mea.* Il est remarquable de noter que cette charte reprend la terminologie utilisée dans la confirmation du 18 juin 834 par Noménoé de la donation de Redon. Parler le 26 janvier 842 d'aumône du roi c'était affirmer sa fidélité à Charles le Chauve. Replacée dans le contexte de la lutte qui se poursuivait alors entre Lothaire et Charles, cette concession prend un relief plus saisissant encore.Au cours de l'été 841 le roi s'était profondément avancé dans les régions dominées par Lothaire ; durant la première quinzaine de septembre il se trouvait dans la région de Maëstricht, d'où, apprenant que Lothaire se disposait à marcher contre lui, il se replia sur Paris. Présent à Saint-Denis le 6 novembre, il gagnait avec une partie de ses soldats la région boisée, communé-

ment appelée le Perche où Lothaire décida de le poursuivre. Nithard précise qu'il espérait ainsi exterminer facilement les soldats de son frère, subjuger les autres par la terreur et en premier lieu soumettre à sa domination Noménoé, le duc des Bretons. Mais il s'engagea en vain dans l'accomplissement de ses projets, car il ne put en achever aucun. En effet l'armée de Charles lui échappa entière saine et sauve, de plus il ne put attirer personne des fidèles du roi et Noménoé rejeta fièrement les propositions qui lui avaient été faites. La donation du 26 janvier 842 fournit bien la preuve irréfragable de l'adhésion totale du chef breton au parti de Charles. Sans doute est-il possible d'aller plus loin, si l'on se rappelle que le roi s'était rendu dans le courant de janvier 841 au Mans pour recevoir la soumission de différentes personnes et entrer en rapport avec Nominoé. Ne serait-ce point le 26 janvier qu'il se serait engagé par un serment, qu'il aurait en quelque sorte renouvelé l'année suivante au jour anniversaire par une donation au sanctuaire de Redon ?

La réorganisation du commandement intervenue dans la région de la Basse-Loire paraît enfin avoir été acceptée par Noménoé. Pouvait-il d'ailleurs réagir autrement ? Ce changement était la conséquence du trépas du comte de Nantes Ricouin. A vrai dire, le détail des événements n'est guère connu que par des états bien tardifs, établis seulement à la fin du XIV^e^ et au XV^e^ siècle, d'un récit historique connu sous le nom de Chronique de Nantes. Suivant ces témoignages, Ricouin serait tombé à la bataille de Fontenoy et Lambert, le fils du dernier préfet de la marche de Bretagne, aurait demandé que le comté de Nantes lui fût confié, ce que le roi aurait refusé, car il craignait que Lambert ne lui fût pas fidèle et que par suite de la proximité des Bretons, il ne s'alliât avec eux ; en conséquence, le comté aurait été remis au Poitevin Renaud, ce pourquoi Lambert se serait retiré pour se rendre auprès de Noménoé qu'il aurait excité contre le roi et poussé à agir contre la ville de Nantes et son territoire. Cette version des faits, généralement acceptée par ceux qui tentèrent de dresser le tableau des événements entre 843 et 851, ne laisse pas d'éveiller la méfiance. En effet, exception faite de la mort de Ricouin, ce récit ne fournit aucune information véritablement originale mais paraît au contraire avoir été bâti à partir des données ultérieures, elles indiscutables, pour justifier l'attaque menée par Renaud contre Noménoé. Comme les différentes versions utilisées par René Merlet pour sa reconstitution de ce chapitre de la Chronique de Nantes, présentent des invraisemblances, il paraît plus sûr de n'utiliser ces textes que dans la mesure où leurs affirmations sont confirmées par des témoignages certains.

Si la mort de Ricouin à la bataille de Fontenoy est plus que probable, de même que sont vraisemblables les démarches de Lambert auprès du roi pour obtenir le comté de Nantes, en revanche, il n'est

pas du tout prouvé que Charles lui aurait préféré Renaud, comte d'Herbauge, parce qu'il craignait de le voir s'allier aux Bretons, d'autant que suivant deux des versions utilisées par R. Merlet, Lambert aurait été élevé conformément aux usages bretons. Ce dernier point est contredit par une mention des Premières Annales de l'abbaye de Fontenelle qui justement reproche à Lambert de s'être tristement acharné durant l'année 851, contre son propre pays où il était né, c'est-à-dire la Neustrie. En réalité, les circonstances passées ne jouaient pas en faveur d'un rapprochement entre Noménoé et le jeune Lambert. Il faut se rappeler que le chef breton devait son élévation à la tête du *missaticum* breton à la révocation de l'ancien préfet de la marche de Bretagne ; au contraire, la nomination de son fils comme comte de Nantes aurait eu de quoi éveiller la suspicion de Noménoé. En réalité, le dépit de Lambert d'avoir été écarté put le conduire à se rapprocher du chef breton. Quant au choix de Renaud, il paraît s'expliquer beaucoup plus par les menaces que faisait planer l'activité des Scandinaves. En effet, depuis les années 819, ils stationnaient à la belle saison dans l'île de Noirmoutier où leur pression s'était progressivement durcie, or, Renaud s'était justement fait connaître en organisant la résistance contre eux. Tout laissait présager que l'estuaire de la Loire pourrait connaître des événements aussi graves que ceux qui avaient endeuillé en mai 841 celui de la Seine : arrivés le 12 mai, les Normands avaient incendié le 14 la ville de Rouen qu'ils quittèrent le 16 pour brûler le 24 le monastère de Jumièges. En confiant le comté de Nantes au comte d'Herbauge, le roi constituait un commandement à cheval sur la Loire, chargé à l'évidence, de défendre la région contre les Scandinaves. Si Charles le Chauve pensait faire surveiller par la même occasion la Bretagne de Noménoé, son intention restait secrète. Comment s'expliquer autrement que l'ost royal ait compté un contingent breton durant les premiers mois de l'année 842. Nithard, après avoir rapporté les engagements réciproques pris le 14 février à Strasbourg par Louis le Germanique et Charles le Chauve, relate comment les deux frères, établis entre Worms et Mayence, occupèrent leurs armées respectives par des jeux auxquels participèrent les Bretons.

Ce sont ces différents corps qui, après un engagement survenu le 18 mars à Coblence, forcèrent Lothaire à fuir en direction de Lyon. Finalement des négociations laborieuses prévoyant le partage de l'empire entre les trois frères permirent à ceux-ci de se rencontrer le 15 juin dans une île de la Saône un peu au sud de Mâcon. Là, ils jurèrent mutuellement de devoir désormais maintenir entre eux la paix et de diviser aussi également que possible, en trois parts, l'ensemble du royaume à l'exception de la Lombardie, de la Bavière et de l'Aquitaine, lors d'un plaid qui serait organisé par leurs fidèles. En se limitant à ces royaumes, jadis reçus de Louis le Pieux, Lothaire Louis et

Charles ne préjugeaient qu'indirectement le partage définitif de l'empire. Il fut entendu que chacun des trois résiderait en paix dans sa partie, jusqu'à la réunion fixée au 1er octobre. Par suite de différentes manœuvres, la rencontre, retardée au 19 octobre, s'ouvrit à Coblence. Après des débats assez complexes qu'allongèrent encore le nombre des plénipotentiaires et les allers et venues entre les camps, comme l'hiver approchait et comme les grands, pour en avoir tâté plusieurs fois, ne voulaient pas combattre de nouveau, on s'accorda pour prolonger la trêve jusqu'au vingtième jour après la Saint-Jean, c'est-à-dire au 14 juillet 843. Cet accord fut juré à Thionville, ensuite chacun s'en alla où il lui plut.

S'il se trouvait encore des Bretons dans l'entourage de Charles le Chauve, il est plus que probable qu'à leur tour, ils regagnèrent leur pays pour bénéficier du rétablissement de la paix. L'appartenance future de la Bretagne était théoriquement en suspens puisqu'il fallait normalement attendre le partage final pour savoir de quel lot elle relèverait. A dire vrai, le doute n'était possible, que pour ceux qui n'étaient pas informés des événements des derniers mois. Lothaire s'était certes vu reconnaître le droit de choisir parmi les parts, mais les précédents partages, l'issue des combats et plus encore les engagements de fidélité avaient amorcé les grandes lignes de la division ; l'incertitude ne pouvait guère exister que pour celles des régions limitrophes des zones dont le contrôle était déjà assuré à chacun des frères. De ce point de vue, il ne faisait pas de doute que la Bretagne relèverait du royaume de Charles.

### B. La lutte pour le contrôle de la Bretagne.

Il avait été convenu que durant la période allant de novembre 842 à juillet 843, des envoyés diligents parcourraient l'empire pour en dresser la configuration afin de procéder au partage. Pareil programme supposait, encore plus que l'accord entre les frères, un régime de paix générale. Noménoé quant à lui, après avoir adopté une attitude d'expectative, puis s'être un temps rapproché de Lothaire, avait finalement engagé sa foi à Charles, geste qui était dans la logique de sa fidélité envers le vieil empereur. Dans de pareilles circonstances, le combat de Messac qui vit la mort de Renaud, comte d'Herbauge et de Nantes, éclata comme un coup de tonnerre. De ce jour, les relations entre la Bretagne et la *Francia occidentalis* se trouvèrent à nouveau placées sous le signe de la guerre. Si l'événement est à peu près bien connu, en revanche, les responsabilités prêtent encore à discussion. Il convient donc d'établir quels furent ceux qui eurent le rôle initiateur et de dégager les conséquences immédiates de l'engagement puis les développements logiques en matière militaire et institutionnelle.

Demeure sur la bataille de Messac un récit annalistique qui, sans être absolument contemporain, est suffisamment proche de l'événement pour que sa relation soit tenue comme sûre. Ce fragment, qui constitue le chapitre VI de la tentative de restitution de la Chronique de Nantes par René Merlet, se comprend ainsi : « L'an 843 de l'Incarnation du Sauveur, ..., Renaud duc — *dux* — éminent de Charles, originaire d'Aquitaine, comte de Nantes, ayant réuni contre les Bretons une nombreuse troupe d'amis et de proches, livre bataille au lieu-dit Messac en bordure de Vilaine, et en vérité au premier engagement les Bretons vigoureusement pressés tournent le dos ; Lambert amenant du renfort, alors seulement ils résistent activement à ceux qui jusque-là les poursuivaient, si bien qu'ils forcent à la fuite ceux qu'ils fuyaient auparavant et ils en font un tel carnage qu'une foule immense (sic) tombe avec son chef et qu'ils peuvent emporter chez eux un butin considérable ayant réservé un effectif important en vue de l'échanger contre rançon. Erispoé mena les Bretons au combat, son père Noménoé étant immobilisé par une grave maladie ; il avait avec lui le susdit transfuge Lambert, qui, convoitant ardemment le comté de Nantes, fut l'origine et le fauteur de ce désastre. Passant à l'action, Lambert réalise une ambition de longue date, pour peu de temps, car, à la suite de mésententes de part et d'autre, il est contraint d'abandonner la ville et la région. »

La majorité des interprètes a reconnu dans ce fragment une relation rédigée une quinzaine d'années après le combat ; selon nous, il s'agit du début d'Annales rédigées à Angers entre 875 et 877. Quoi qu'il en soit, le décalage chronologique entre l'événement rapporté et l'époque de la rédaction suffit à expliquer la contradiction apparente du texte ; alors que Renaud est représenté comme ayant réuni une troupe pour combattre les Bretons, Lambert se voit attribuer dans l'affaire, la responsabilité générale. Connaissant le déroulement ultérieur des faits et spécialement la part que Lambert devait y prendre, l'auteur du passage a insisté sur son rôle sans toutefois travestir le récit. Dès lors, il apparaît qu'au printemps de 843, Noménoé étant gravement malade, le comte de Nantes a recruté parmi ses amis et ses proches, une troupe qui ne pouvait donc être que relativement réduite en nombre pour mener une expédition contre les Bretons. Le lieu de l'engagement permet de comprendre la manœuvre : Messac, en bordure de la Vilaine, se trouvait à la frontière de la Bretagne, très exactement à la limite de l'évêché d'Alet et du comté de Nantes ; c'est du territoire de cette paroisse que la voie romaine d'Angers à Carhaix, franchissait la Vilaine. Il devient alors clair que le comte Renaud s'était proposé par un mouvement tournant de prendre à revers le Vannetais ou plus exactement la région où résidait souvent Noménoé, Renac et ses environs immédiats, en faisant écran entre les forces qui étaient auprès du chef breton et celles qui pourraient être

appelées à l'aide. Malheureusement pour Renaud, ce qui peut paraître une expédition bien conçue s'acheva de façon désastreuse justement parce qu'Erispoé put recevoir le secours d'un contingent conduit par Lambert. Le combat meurtrier se déroula en mai, puisque le fragment d'Annales précise ensuite que trente jours après, au mois de juin, une flotte normande pénétra dans l'estuaire de la Loire et se porta vers Nantes. La Chronique d'Aquitaine et les Annales d'Angoulême indiquent pour 843 : « Cette année-là, Renaud le 9 des calendes de juillet fut tué par « Lambert » ; manifestement il y a erreur sur le mois, mais le quantième peut être retenu avec une marge d'incertitude d'un jour, car un autre fragment annalistique place le 24 juin, jour de la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste le martyre de l'évêque de Nantes Gunhard, subi des mains des Normands qui avaient pris la ville. Il est donc permis de placer le combat de Messac le 24 mai 843.

Est-il possible d'affirmer que le comte Renaud avait agi sur l'ordre de Charles le Chauve ? Il ne le semble point. En effet, l'engagement se situe très exactement au cours de la période de trêve conclue entre les trois frères jusqu'au 14 juillet 843. Le roi se trouvait alors en *Francia* prêt à gagner Verdun. Le plus vraisemblable paraît être que Renaud ait voulu régler à sa façon la question bretonne en mettant le roi devant le fait accompli ; seulement son erreur d'appréciation fut extrêmement grave et il est permis de se demander si face à son attaque, Noménoé ne put à bon droit se considérer comme délié de son engagement de fidélité .

La réaction royale ne pouvait être immédiate, car deux priorités s'imposaient à Charles : celle du partage définitif de l'empire et celle de la réorganisation du gouvernement en *Francia occidentalis ;* si le premier point de ce programme devait être réglé en priorité par le traité conclu à Verdun dans la première quinzaine d'août, le second était d'une importance capitale pour la réussite du nouveau pouvoir ; or, le roi s'occupa directement de la question bretonne entre deux assemblées justement consacrées à la remise en ordre du royaume, celle tenue en septembre ou au début d'octobre à Germigny-des-Près dans l'Orléanais et celle réunie à Coulaines, dans les environs immédiats du Mans vers la fin de novembre. C'est dire l'importance que revêtaient aux yeux de Charles les affaires de Bretagne. De Germigny, le roi se porta vers l'Ouest pour une campagne, dont les objectifs précis sont demeurés inconnus. La Chronique d'Aquitaine comme les Annales d'Angoulême indiquent simplement à l'année 843 que pour la première fois, Charles gagne la Bretagne ; aucune précision supplémentaire ne peut être déduite du passage où Adémar de Chabannes écrit « Charles le Chauve pour la première fois dévasta la Bretagne par le fer et par le feu », car ce n'est que l'amplification rhétorique des brèves mentions annalistiques citées précédemment.

Simplement, nous savons qu'à la date du 13 novembre, l'armée royale cantonnait sous les murs de Rennes. Un peu avant, au mois d'octobre, un synode épiscopal, tenu en Anjou dans le lieu-dit *Lauriacus,* avait promulgué des canons prononçant l'anathème contre quiconque attenterait à la dignité du pouvoir royal, sanctions qui s'appliquaient aux entreprises de Noménoé et surtout de Lambert. Ce *Lauriacus* nous paraît pouvoir être identifié avec Laurière, un écart de l'actuelle commune de Feneu, à environ treize kilomètres au nord d'Angers ; cependant, certains ont proposé d'y reconnaître Loiré, présentement en Maine-et-Loire, arrondissement de Segré. Cette dernière identification nous semble difficilement acceptable, car, indépendamment de ce que pour nous Loiré relevait alors du Nantais et non de l'Anjou, ce domaine, situé largement à l'ouest d'Angers, à près de cinquante kilomètres, donc environ deux journées de marche, se trouvait exposé aux risques d'un coup de main de Lambert, ce qui n'est pas le cas pour Laurière. Lambert contrôlait alors le Nantais sinon en totalité du moins, dans sa plus grande partie, ainsi que cela ressort des événements des années 843 à 845. Il s'était installé dans la ville de Nantes après le départ des Scandinaves puisque le 30 septembre, l'église cathédrale avait été réconciliée non par un évêque fidèle du roi, mais par Susan, titulaire du siège de Vannes. Face à cet empiètement sur la prérogative royale, Charles de son côté, se devait de faire acte d'autorité.

Le roi choisit de confier l'ensemble du commandement jadis tenu par Renaud, à l'aîné de ses fils Hervé ; ceci résulte de la comparaison des brèves relations consacrées aux luttes qui, l'année suivante, opposèrent Lambert à ce même Hervé. La Chronique d'Aquitaine indique : « 844. Bernard et Hervé sont tués par Lambert, lequel Hervé fut le fils de Renaud » et les Annales de Saint-Bertin pour la même année : « Lambert avec des Bretons tue certains des marquis de Charles, interceptés au passage d'un pont sur la Maine ». L'apparente imprécision de ce dernier témoignage est riche de sous-entendus ; si la localisation est vague, l'engagement s'est déroulé lors d'un franchissement de la Maine ici l'affluent de la Sèvre nantaise qui séparait le pays d'Herbauge de celui de Tiffauges, si les noms des personnes sont omis, en revanche leur qualité est mentionnée. Le fait que le titre de marquis soit attribué respectivement à Bernard, par ailleurs titulaire du comté de Poitou, et Hervé autorise une double déduction : la première, c'est que Bernard comme Hervé avait dû être investi de deux des trois commandements militaires organisés en août 840, afin de pourvoir à la défense de l'Aquitaine ; la seconde qu'Hervé avait succédé à son père non seulement à la tête du pays d'Herbauge mais également de celui de Nantes. Ce dernier choix s'explique par la pratique déjà notée à la fin du règne de Charlemagne et qui tendait à réserver les mêmes charges aux membres d'une

même famille, mais également par l'influence des lignages auxquels Renaud et son fils étaient alliés, comme celui des Rorgonides qui contrôlaient entre autres, le Maine. Ce souci de ménager les familles de la haute aristocratie carolingienne s'imposait également pour l'immédiat, car Charles escomptait leur soutien à la prochaine assemblée de Coulaines où allait être définie la nature des rapports qu'il entretiendrait tant avec l'Eglise qu'avec les grands seigneurs laïcs.

Au total, l'expédition royale de l'automne 843 ne semble pas s'être traduite par une confrontation directe avec les Bretons, mais l'obligation où se trouvait le roi de s'appuyer sur son aristocratie entraîna des décisions de principe qui accentuèrent l'opposition entre la Bretagne et le reste de la *Francia occidentalis.*

Durant la première moitié de l'année 844, Charles s'employa à pacifier l'Aquitaine, permettant ainsi à la coalition de Lambert et des Bretons de conserver l'initiative des opérations dans l'Ouest. Ce fut d'abord au sud de la Loire l'engagement, où furent tués Bernard et Hervé ; puis, après le désastre infligé le 14 juin en Angoumois par Pépin II d'Aquitaine à l'armée réunie pour venir en aide au roi qui assiégeait Toulouse, Charles fut contraint finalement de renoncer à prendre la ville et dut regagner la *Francia*. Probablement informé de ces graves revers, Noménoé à son tour, s'enhardissait. Les Annales de Saint-Bertin rapportent que, franchissant avec insolence les frontières qui lui avaient été assignées ainsi qu'à ses prédécesseurs, il s'avança dans le Maine pillant tout de long en large et brûlant même la plus grande partie ; là, ayant appris une incursion des Normands dans son territoire, il fut contraint de s'en retourner. Le chef breton avait peut-être été un peu loin, car il attira sur lui l'attention de Lothaire, de Louis et de Charles. Les trois frères se rencontrèrent durant plusieurs jours, au mois d'octobre, à Thionville où ils traitèrent de la situation de leurs royaumes respectifs. Suivant le témoignage des mêmes Annales de Saint-Bertin, dont le rédacteur était alors l'évêque de Troyes, Prudence, l'un des participants au colloque, Lothaire, Louis et Charles décidèrent d'expédier à Pépin, Lambert et Noménoé des envoyés pour les engager à ne pas différer de se rendre auprès de Charles afin de lui promettre obéissance et fidélité ; faute de quoi, les trois frères marcheraient contre eux en temps opportun pour punir leur infidélité.

Les pourparlers engagés avec Pépin et Lambert réussirent : en juin ou juillet 845, le roi eut à Saint-Benoît-sur-Loire une entrevue avec son neveu Pépin II qui, moyennant reconnaissance de son autorité sur l'Aquitaine, excepté le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, lui prêta serment de fidélité ; Lambert fit de même de son côté puisqu'il paraît un peu plus tard dans l'entourage royal, lors des fêtes de Noël. Toutefois, la réconciliation fut certainement antérieure et doit être datée de la fin octobre ou des premiers jours de novembre. En effet,

le roi se trouvait à Rennes le 19 octobre d'où il gagna le 21 octobre Noyant-la-Gravoyère, aujourd'hui dans le Maine-et-Loire, arrondissement et canton de Segré mais qui pour nous, relevait alors du Nantais. Charles résida ensuite dans la région, ce qui donne toute son importance à un passage d'une lettre adressée entre le 12 et le 22 novembre à Wenilon, archevêque de Sens par Loup de Ferrières ; il y expliquait que le roi l'avait convoqué à Tours pour la fête de saint Martin, le 11 novembre donc, puis décommandé parce que les Bretons, qui, contre leur habitude, s'étaient divisés, avaient appelé le roi du côté de la Bretagne, afin que la faction qui se prononçait contre Noménoé pût sans crainte, faire défection en sa faveur. Comme le roi se trouvait alors aux confins du Nantais, il est possible d'avancer que le parti qui s'était séparé de Noménoé était dirigé par Lambert, ce qui lui valut d'être enfin confirmé à la tête du comté de Nantes par Charles le Chauve.

Ce soudain changement dans l'équilibre des forces incita le roi à tenter une expédition rapide pour vaincre Noménoé. Les Annales de Saint-Bertin indiquent : « Charles ayant imprudemment attaqué la Bretagne de Gaule avec des forces limitées, les siens lâchent pied par un renversement de fortune ; en hâte, il retourne au Mans, puis, son armée reconstituée, il se prépare à une nouvelle attaque ». De leur côté, les Premières Annales de Fontenelle relatent ainsi les faits « ..., les Francs étant entrés en Bretagne, engagèrent le combat avec les Bretons, le 22 novembre, aidés par la difficulté des lieux et les emplacements marécageux, les Bretons se révélèrent les meilleurs ». Enfin, sur les six chartes du cartulaire de Redon mentionnnant dans les synchronismes de datation l'engagement, quatre localisent à Ballon le combat (numéros 21, 22, 23 et 24 de l'appendice). D'autres sources parlent de l'échec royal sans cependant apporter d'indications supplémentaires. La Borderie utilisant à tort la relation de la grande bataille qui opposa durant trois jours en août 851 l'armée de Charles le Chauve à celle d'Erispoé, fils et successeur de Noménoé a donné de l'affaire de Ballon, une description fausse et en a déduit des perspectives également erronées. Il faut en effet bien comprendre que, fort du ralliement de Lambert, le roi s'imagina qu'il pouvait facilement s'imposer à Noménoé, renouvelant ainsi l'erreur commise en mai 843 par le comte Renaud à Messac. La période de novembre en outre, n'était pas propice au déclenchement d'une opération militaire parce que l'ost royal n'était plus au complet ; enfin, le lieu choisi pour le combat, à proximité de Redon et de Renac, l'une des résidences de Noménoé, était marécageux et avantageait donc au détriment des Francs les Bretons qui connaissaient bien la contrée. C'est la participation active du roi dans la conduite des opérations qui donna tout son retentissement à cette journée du 22 novembre 845, d'autant que la rumeur de la mort de Charles s'était immédiate-

ment répandue. Deux lettres écrites par Loup de Ferrières, vers la fin du mois ou le début de décembre en témoignent : dans l'une, destinée au roi, il lui marquait la douleur qui l'avait anéanti en apprenant cette mauvaise fortune au point qu'avec les moines de son monastère, il priait pour le salut de son âme ; dans l'autre, adressée au chancelier Louis, il exprimait des sentiments analogues : « On ne peut dire quelle douleur j'ai naguère ressentie lorsque le bruit, heureusement trompeur, avait couru que, dans ce désastre de la chose publique, parmi bien d'autres, vous aviez également péri » ; il ajoutait ensuite que « compatissant au malheur du seigneur notre roi, et partageant sans réserve la commune joie que le roi ait pu se sauver », il envoyait pour être offerts au roi les quelques présents qu'il avait pu réunir.

L'expédition de revanche immédiatement projetée à partir du Maine, puis remise à l'année suivante, n'intervint qu'après la tenue de l'assemblée générale à Epernay en juin. Passé le 7 août, le roi était enfin libre de se diriger vers l'Ouest ; les Annales de Saint-Bertin résument ainsi les opérations : « Ensuite Charles, gagnant avec son armée les contrées bretonnes, conclut un traité assorti de serments avec Noménoé, duc des Bretons ». Les termes de cet accord seraient totalement ignorés si Loup de Ferrières, pour avoir suivi le roi au cours de son déplacement, n'en avait eu connaissance, ce qui lui permit d'en rappeler une clause à Noménoé. A la fin de juin ou au début de juillet 850, il rédigea à son intention, au nom d'évêques des provinces ecclésiastiques de Tours, Sens, Reims et Rouen, une lettre synodale où étaient récapitulés différents griefs, dont celui de s'être réconcilié avec Lambert. A ce sujet, il lui rappelait : « ..., par amour de la paix, le seigneur notre roi l'avait (Lambert), à ton instigation même, éloigné de tes frontières et l'avait investi d'autres honneurs. » S'appuyant sur une charte dépourvue de date de temps à l'intitulé de Lambert, abbé laïc de Saint-Aubin d'Angers, les commentateurs parce qu'ils attribuaient cet acte à l'année 846, ont imaginé que Lambert s'était vu retirer le comté de Nantes pour se voir confier celui d'Angers, ce qui ne constituait pas un véritable éloignement des frontières bretonnes. En réalité, l'acte pour Saint-Aubin fut instrumenté postérieurement au 25 juin 849 après que Lambert eût été rappelé à la tête du comté de Nantes et doté de l'abbatiat laïc de Saint-Aubin d'Angers. Entre-temps, à la suite de la convention de l'été 846, Lambert avait effectivement été éloigné de la Bretagne comme le prouve un diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, daté du 5 décembre 847.

Tout semble montrer que le roi ait respecté les termes de l'accord et pourtant la Bretagne inquiétait. Encore ne faudrait-il pas systématiquement rendre Noménoé responsable de ce climat, car lui aussi devait faire face à une situation critique. Les Annales de Saint-Bertin

ne relatent-elles pas pour le début de l'année 847 que « Les Danois se portant sur cette extrémité de la Gaule qu'habitent les Bretons, leur livrant trois fois bataille l'emportent ; Noménoé vaincu s'enfuit avec les siens, puis, en apaisant les attaquants par des présents, les écarte des régions où il était implanté. » ? Néanmoins Lothaire, Louis et Charles, réunis pour une seconde conférence à Meerssen durant la seconde semaine de carême, soit du 27 février au 5 mars, avaient prévu de s'occuper de la question bretonne. Le programme préparatoire annonçait l'envoi de messagers auprès du chef breton, chargés de le rappeler au respect de la paix envers eux. A l'issue de la réunion Louis fit une déclaration publique où il énonçait notamment : « Sachez que de même nous dépêchons aux Bretons nos envoyés et que nous les exhortons à poursuivre l'intérêt commun ainsi que la paix et que ceux-ci l'entendent ou non, nous voulons agir en conséquence avec l'aide de Dieu et votre conseil. » La sévérité de cette réaction s'explique par l'action d'un parti breton qui, en pleine période de Noël 846, avait occupé le Bessin et ravagé la région. Cette précision, connue par la translation des saints Regnobert et Zénon, permet de mieux comprendre un passage des Premières Annales de Fontenelle : « L'an 847, nous nous rendîmes au palais de Baisieux au sujet de quelques propriétés. Arrivèrent là des messagers adressés au seigneur roi, lui annonçant la mort du Breton Mangil et de ses compagnons, tués par le comte Geoffroy ». Le séjour de Charles le Chauve à Baisieux se situe entre le 23 mars et le 19 avril si bien que l'opération menée par le comte Geoffroy paraît bien être la mise en œuvre des décisions arrêtées à Meerssen. Quant à ce Mangil, qui n'est pas autrement connu, il est permis de se demander s'il ne s'agirait pas du chef des Bretons qui avaient ravagé le Bessin à la Noël de 846 ? Si cette hypothèse s'avérait exacte, cela conduirait à penser que le comte Geoffroy qui l'avait tué était lui-même comte de Rennes ; en effet la région de Bayeux n'était guère accessible qu'à une troupe venue de la Bretagne nord, limitrophe du Rennais.

Noménoé ne rompit effectivement l'accord de l'été 846 qu'en 849 ; cette fois-ci son action prit une ampleur inhabituelle car, dépassant le domaine traditionnel des armes, elle s'étendit aux questions religieuses. Au cours du printemps, alors que le roi s'apprêtait à gagner l'Aquitaine, les Annales de Saint-Bertin relatent que le Breton Noménoé suivant son habituelle perfidie se jette sur Angers et les lieux environnants. Beaucoup plus grave fut sa décision d'épurer l'épiscopat breton. Il existe sur cette affaire, dite du schisme breton, une littérature considérable aux conclusions souvent opposées parce que les sources utilisées présentent entre elles des divergences irréductibles. Ce n'est qu'après avoir présenté ces sources et déterminé leur degré de crédibilité qu'il est possible de retracer les faits et de les expliquer.

La principale difficulté tient à ce qu'il existe d'une part, des documents contemporains de l'événement ou assez proches de lui pour être crédibles et d'autre part des récits qui amalgament deux démêlés bien différents, celui de la déposition des évêques accusés de simonie et celui de la tentative d'érection du siège de Dol en archevêché ; certes un lien de cause à effet existe entre ces deux débats, mais un intervalle d'une quinzaine d'années sépare leur déclenchement respectif.

La documentation du premier groupe est constituée de textes de types bien particuliers : correspondance, récit narratif et chartes.

La première catégorie est numériquement la plus importante et la plus sûre dans la mesure où elle nous fait connaître les réactions immédiates des intéressés ; en ne tenant compte que de la documentation effectivement connue en tout ou partie six textes différents peuvent être répertoriés :

1) Une lettre rédigée au nom du pape Léon IV à la fin de l'année 848 et adressée aux évêques bretons en réponse à un questionnaire présenté par une députation de ce même épiscopat. Le pontife y témoigne sa satisfaction de voir ses confrères s'occuper des affaires ecclésiastiques qui jusqu'ici semblaient être tombées aux mains de laïcs. Les évêques avaient demandé si les clercs simoniaques pouvaient conserver leur dignitié tout en faisant pénitence ou s'il fallait les dégrader ; le pape répond que conformément à l'antique discipline, ils doivent être déposés, mais une telle sentence ne peut être prononcée contre des évêques que par une formation composée de douze de leurs confrères ou ne peut être justifiée que par la déposition de soixante-douze témoins ; il ajoute que si parmi les accusés, il se trouve un évêque pour désirer que sa cause soit entendue en présence du pontife romain, personne ne devra oser prononcer une sentence définitive contre lui. En outre, différentes réponses étaient données aux autres questions de discipline soulevées par les évêques bretons.

2) Un fragment d'une missive adressée par le même pontife à Noménoé, cité dans la lettre de 862 du pape Nicolas 1^er^ à Salomon de Bretagne ; consulté par Noménoé sur la question des clercs simoniaques, Léon IV lui répondait en particulier « rien ne doit être fait en dehors de ce qu'ordonnent les canons sur ce point ». Il faut distinguer cette missive d'une autre envoyée par le même pape à Noménoé au sujet de l'usurpation du siège de Nantes par Gislard qui paraît avoir été installé lorsque le chef breton s'empara de la ville en 850.

3) La lettre synodale écrite à la fin de juillet ou au début d'août 850 par Loup de Ferrières au nom des évêques francs alors réunis en Anjou qui énumère parmi les griefs reprochés à Noménoé celui d'avoir expulsé de leur siège des évêques légitimes qui avaient ensuite été remplacés par des mercenaires.

4) La lettre où les évêques de douze provinces ecclésiastiques de

l'ancienne Gaule, réunis en concile le 14 juin 859 à Savonnières près de Toul, exhortaient quatre évêques, Festien de Dol, Garnier de Rennes, Félix et Garnobrius à se soumettre au métropolitain de Tours et à ne plus avoir de rapports avec ceux que ce métropolitain, assisté d'autres évêques, avait excommuniés. Il s'agissait en l'occurence des intrus imposés par Noménoé : Retwalatr d'Alet, Anaweten de Quimper, Clotwoion de Saint-Pol-de-Léon et Courantgen de Vannes. Il faut également noter que les deux derniers évêques destinataires de la lettre des pères du concile de Savonnières sont dénommés sans mention de siège et pourtant leur nom est familier de ceux qui étudient les listes épiscopales bretonnes au milieu du IX$^{e}$ siècle : le titulaire de Quimper déposé par Noménoé s'appelait Félix ; quant à Garnobrius son nom est étrangement semblable à celui de Gernobrius, évêque de la province de Tours qui, suivant le témoignage d'Hincmar de Reims, siègea vers mars-avril 849 au synode tenu à Quierzy où Gottschalk fut condamné pour sa doctrine sur la prédestination et qui ne pouvait qu'être titulaire du siège de Saint-Pol-de-Léon, car en ce début de l'année 849 les noms des huit autres évêques de la province de Tours sont connus et ne sauraient être confondus avec le sien.

5) La lettre du pape Nicolas I$^{er}$, à Salomon de Bretagne, déjà citée, qui rappelle l'attitude adoptée par ses prédécesseurs, Léon IV et Benoît III, dans l'affaire des évêques déposés.

6) Enfin la lettre adressée au pape Nicolas I$^{er}$ par les évêques réunis au concile de Soissons à partir du 18 août 866 ; informés des tractations survenues entre Salomon de Bretagne et Rome, ils avaient tenu à présenter la position de l'église franque. Après avoir souligné que les évêques bretons n'assistaient plus aux synodes de la province de Tours, ils rappelaient que deux d'entre eux, toujours en vie, restaient exilés, Salocon de Dol, dont on prétendait transformer le siège en métropole, et Susan de Vannes, et que dans l'année écoulée le duc de Bretagne, sur les avertissements du pape, en avait rétabli d'autres sur leur siège pour la raison supplémentaire qu'ils étaient de sa race et de sa langue, sans suivre les règles normales, réunion d'un synode ou réconciliation.

Le récit narratif se trouve au chapitre X et dernier du livre II des *Gesta sanctorum Rotonensium,* composées entre janvier 868 et janvier-février 876. S'y trouve rapporté comment au temps de Noménoé, prince de Bretagne, la simonie se développa en Bretagne et souilla l'ensemble de l'Eglise au point que tous, du plus petit au plus grand, s'adonnaient à l'avarice, le principal fauteur de cette hérésie étant Susan de Vannes. L'abbé de Redon, averti, se rendit auprès de Noménoé pour l'entretenir de ce mal, le menaçant de la colère divine s'il ne l'extirpait pas radicalement. Noménoé « qui avait le zèle de Dieu, mais non le savoir » ordonna de convoquer devant son conseil tous les évêques de la province, les docteurs et les légistes ; une fois

réunis, il leur demanda de lire et d'expliquer les canons en présence de tous. Interrogés par les légistes et les docteurs de Noménoé sur les motifs qui leur auraient fait recevoir des dons et des présents en conférant les ordres sacrés, les évêques répondirent : « Nous ne recevons de nos prêtres ni dons ni présents, mais nous avons reçu et nous recevrons l'honneur convenable et dû. » Devant ces débats il fut décidé que deux d'entre eux se rendraient à Rome où ils présenteraient leur cause et leur défense et au cas où ils auraient mal agi ils seraient jugés par le pape. Les évêques désignèrent donc Susan de Vannes et Félix de Quimper et Noménoé demanda à Conwoion d'aller avec eux pour suivre leur cause et déjouer leur défense ; en même temps il le chargeait d'offrir à saint Pierre une couronne d'or ornée de pierres précieuses et de demander au pape le corps de l'un de ses prédécesseurs martyrs. A l'issue du voyage, les évêques et l'abbé furent honorablement accueillis par Léon IV à qui Conwoion remit la couronne d'or et présenta la demande de Noménoé. Le pape réunit un synode où la cause des évêques fut discutée en présence de Conwoion. Blâmés par les évêques de la sainte Eglise romaine pour avoir osé recevoir des dons et des présents pour les ordinations, ceux-ci répondirent : « si nous en avons reçus, c'est par ignorance ». L'archevêque Arsène observa alors qu'aucun prêtre ne devait être ignorant et que cette excuse n'était pas satisfaisante. Le pape répondit : « L'Evangile est notre loi, le Seigneur lui-même a dit : si le sel perd sa saveur, qui l'assaisonnera ? C'est-à-dire, si un évêque se trompe, qui le corrigera ? Les saints canons déclarent aussi que si un évêque, un prêtre ou un diacre a été ordonné pour de l'argent, il doit être déposé comme son ordinant ». Il fut décidé dans ce synode que tout évêque qui accepterait d'un ecclésiastique des présents ou des dons perdrait sa dignité et un autre lui serait substitué. Le synode terminé, les évêques demandèrent au pape la permission de regagner leur patrie, quant à Conwoion, traité par le pape avec honneur, il fut chargé d'apporter en Bretagne le corps de saint Marcellin, pape et martyr.

Le fait que la réponse adressée par Léon IV aux évêques bretons en réponse à leur questionnaire ne fasse aucunement allusion à la tenue d'un synode romain, mais se contente de préciser les différents types de procédure à suivre contre des évêques accusés de simonie prouve que l'autorité de la relation des Gestes des saints de Redon devient suspecte à partir du moment où l'épisode romain est détaillé.

Enfin la charte n° 113 du cartulaire de Redon donne la célèbre formule de datation. « Ceci fut fait le 2 des nones de mai — 6 mai — l'année ou un synode fut tenu en Bretagne contre les évêques dans la résidence de Coitlouh, au temps de Lothaire ainsi que des rois Charles et Louis, Noménoé gouvernant la Bretagne, l'évêque Susan étant déposé, Ratvili machtiern ». Où pouvait bien se trouver le domaine de Coitlouh ? Les interprètes, à la suite de La Borderie, l'ont

reconnu dans l'actuel Coëtleu, en Saint-Congard, qui domine le cours de l'Oust à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Redon. Cette identification soulève cependant une double difficulté : d'abord la seule résidence connue de Noménoé dans les environs immédiats de Redon était à Renac ; ensuite Coëtleu relevait alors de la paroisse de Pleucadeuc que contrôlait une puissante famille de machtierns, celle de Jarnhitin et de ses descendants, dont Ratvili justement nommé dans la charte ; un partage d'influence paraît peu probable en Pleucadeuc. L'étymologie du toponyme peut orienter la recherche ; il paraît en effet s'agir d'un composé où se retrouvent les mots *coit, coët* « bois » et *louch, loch* « étendue d'eau, étang ». Le nom de Coitlouh semble donc descriptif des lieux qu'il désignait, or précisément à l'époque carolingienne de semblables territoires constituaient, sous la dénomination de *forestis,* « forêt », des réserves de chasse ou de pêche dont seul le roi ou l'empereur pouvait disposer et qui à ce titre relevaient du fisc. Investi en Bretagne d'une charge publique, il était naturel que Noménoé en ait eu la jouissance. Trois identifications peuvent alors être proposées : dans le Morbihan Coëtloc commune d'Inzizac, canton d'Hennebont, Coët-Lous commune de Ploërdut, canton de Guéméné-sur-Scorff, dans le Finistère l'actuelle forêt de Coatloc'h, commune et canton de Scaer.

Le second ensemble documentaire, qui amalgame au récit de la déposition des évêques l'épisode de la création de l'archevêché de Dol et de deux autres évêchés, est représenté par deux types de narration.

La plus brève, connue sous le nom d'*Indiculus de episcoporum depositione,* résumé sur la déposition des évêques, débute par un emprunt textuel au livre premier des Miracles de saint Benoît, écrit vers les années 866-875 par Adrevald, moine de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. Elle relate ensuite comment Noménoé estima qu'il pourrait se faire roi ; pour cela il résolut de déposer les évêques de Bretagne et de leur en substituer d'autres qui seraient à sa dévotion. Alors qu'il réfléchissait au moyen d'accomplir son projet impie, il se trouva parmi ses complices quelqu'un se faisant fort de circonvenir les évêques et d'obtenir leur déshonneur et leur condamnation sans enquête ni justification judiciaire ; cet officier, ayant trompeusement réuni les évêques, ne leur cacha point que, s'ils ne se reconnaissaient pas coupables des accusations qui seraient portées contre eux, sans tarder ils subiraient la peine capitale. Réunissant le lendemain au monastère de Saint-Sauveur-de-Redon un synode d'évêques et de grands, Noménoé cita les témoins à gages les plus faux qui affirmèrent que Susan de Vannes, Salocon d'Alet, Félix de Quimper et Liberalis de Saint-Pol-de-Léon avaient été placés sur leur siège à prix d'argent, qu'ils avaient souvent conféré les ordres moyennant des dons et se trouvaient coupables de tous les crimes. Comme les évêques se taisaient, soudainement frappés par la crainte de la mort,

l'assemblée les interrogea sur la véracité de ces allégations et ils reconnurent s'être ainsi conduits ; ensuite après avoir déposé leur crosse et leur anneau, ils gagnèrent les Gaules et se réfugièrent auprès de Charles. Noménoé, son crime commis, institua de pseudo-évêques à leur place ; mesurant que les évêques qu'il avait choisis ne pourraient obtenir du métropolitain de Tours la bénédiction, ni se rendre auprès de lui par crainte du roi, il créa sept évêchés à partir de quatre : il en institua un premier dans le monastère de Dol, dont il décida de faire un archevêché ; du monastère de Saint-Brieuc il fit un siège épiscopal, de même à Tréguier. Il installa ces trois évêques usurpateurs, laissant les quatre autres dans les anciennes villes. La province de Tours ainsi rognée, Noménoé, réunissant ses évêques au monastère de Dol, se fit sacrer roi.

Dans son état actuel, ce récit représente la version des événements que les moines de Redon voulurent répandre vers les années 1150-1160. Cet exposé, établi trois siècles après le déroulement des événements contient des erreurs manifestes. La tenue du synode est placée à l'abbaye de Redon alors qu'il fut réuni dans la résidence de *Coitlouh :* l'emprunt fait aux Miracles de saint Benoît emporte que son déroulement aurait eu lieu après la prise des villes de Rennes et de Nantes par Noménoé à la fin de l'été ou au cours de l'automne de 850 or il faut le placer l'année d'avant ; Salocon est donné comme évêque d'Alet, en réalité il était titulaire du siège de Dol ; Noménoé aurait été sacré à Dol, ce qui n'est confirmé par aucune source digne de foi. Tout ceci atteste une composition tardive qui discrédite l'ensemble du témoignage. Le plus remarquable est de noter que ce texte apporte un complément et une fin au récit des Gestes des saints de Redon tout en faisant silence sur le rôle qu'avait pu jouer Conwoion, abbé de Redon.

Une dernière relation de la déposition des évêques est fournie par les différents états du récit utilisé par René Merlet pour restituer le chapitre XI de son édition de la Chronique de Nantes. L'affaire est cette fois-ci placée après la mort de Lambert survenue le 1er mai 852, un peu plus d'un an après le décès de Noménoé, au temps de l'archevêque de Tours Amaury, or le synode de *Coitlouh* se déroula au temps de son prédécesseur Landramne ! C'est dire la confiance qui peut être accordée à cette composition essentiellement fabriquée à partir des Gestes des saints de Redon et de la source abrégée par l'*Indiculus de episcoporum depositione.*

L'autorité respective des textes une fois établie, il paraît possible de suivre l'enchaînement des faits. Au temps où Noménoé dirigeait le pays la pratique de la simonie devint telle dans l'Eglise bretonne que Conwoion, abbé de Redon, s'en émut auprès du chef breton et que celui-ci décida de réagir. Cette attitude ne laisse pas de surprendre puisqu'en raison de sa charge de *missus* Noménoé avait eu à contrô-

ler le clergé et avait même sûrement été associé à certains choix épiscopaux. Les accusations furent publiquement développées dans un premier synode, contemporain des premiers mois du pontificat de Léon IV, qui avait été consacré le 10 avril 847. Là, devant l'impossibilité de trancher sur le fond, il fut décidé que la question serait soumise à Rome, où le point de vue de la défense serait présenté par les deux évêques Susan de Vannes et Félix de Quimper, celui de l'accusation l'étant par l'abbé de Redon. Le témoignage des Gestes des saints de Redon sur le déroulement de l'instance devant le pape paraît des plus fantaisistes, car la lettre de réponse adressée à la fin de 848 par Léon IV aux évêques bretons se limite à une condamnation de principe de la simonie et à l'énumération des diverses voies procédurales à suivre pour le jugement de tels cas. Il ne pouvait en être autrement puisque sur les cinq évêques accusés, seuls deux étaient présents et le pape ne pouvait condamner ou absoudre les autres sans les avoir entendus. L'affaire prit un tournant définitif lorsque Noménoé décida de rompre totalement avec Charles le Chauve en attaquant l'Anjou. Renonçant à obtenir la condamnation des prélats bretons de Rome ou d'un concile épiscopal, qui, pour être valablement constitué, aurait dû comprendre des évêques de *Francia occidentalis,* Noménoé réunit un synode où par la menace et grâce à des témoignages il contraignit les évêques à quitter leur siège. La date de la réunion du synode de Coitlouh peut assez facilement être déterminée. En effet, une charte de vente transcrite dans le cartulaire de Redon et qui doit être datée du 30 avril 849 (n° 58) donne Susan comme évêque de Vannes ; une autre, tirée du même cartulaire et instrumentée le 29 juillet de la même année (n° 251), tait le nom du titulaire du siège de Vannes, si bien qu'il faut placer dans cet intervalle de temps la charte datée d'un 6 mai qui donne Susan comme déposé. Il apparaît alors que le synode fut tenu après la solennité de Pâques, le 14 avril en 849, dans les tout premiers jours de mai. Les réactions des évêques chassés ne furent pas uniformes comme l'indique la lettre des pères du concile de Soissons d'août 866 au pape Nicolas Ier ; Susan de Vannes et Salocon de Dol se réfugièrent en *Francia occidentalis,* en revanche deux au moins, parce qu'ils étaient d'origine bretonne restèrent sur place, Félix de Quimper et Gernobrius de Saint-Pol-de-Léon qui récupérèrent leur siège dans le courant de l'année 865.

Le plus remarquable au sujet de cette affaire est de constater le silence avec lequel les annales du royaume de *Francia occidentalis* l'entourent; cela prouve que les accusations de simonie ne devaient pas être totalement dénuées de fondement. Salocon de Dol avait même dû se reconnaître coupable et démissionner de son siège, autrement on ne s'expliquerait pas que les pères du concile de Savonnières en 859 ou le pape Nicolas Ier aient correspondu avec son second successeur, Festien, avec lequel ils se considéraient en communion. Les

évêques déposés furent assez rapidement remplacés ; c'était chose faite en 850, puisqu'une donation du 14 mai de cette année en faveur de l'abbaye de Redon (n° 27 de l'appendice) donne comme évêque de Vannes Courantgen ; le nom de celui qui fut installé à Dol n'est pas connu, en revanche nous savons que Retwalatr fut pourvu du siège d'Alet, Anaweten de celui de Quimper et Clotwoion de celui de Saint-Pol-de-Léon. Les noms des prélats consécrateurs sont demeurés ignorés. Il est à peine besoin de préciser que la réalité du pseudo-sacre royal de Noménoé à Dol n'est confirmée par aucun document contemporain.

La réplique de Charles le Chauve s'ordonna en trois actions complémentaires : le titulaire du comté de Nantes fut immédiatement remplacé puis, l'année suivante, intervinrent simultanément une expédition militaire dans les pays limitrophes de la Bretagne et un concile tenu en Anjou.

Les Annales de Saint-Bertin indiquent que Charles, en route vers l'Aquitaine, tint en juin 849, l'assemblée générale à Chartres. De leur côté les Premières Annales de Fontenelle, qui fournissent la même précision géographique sur la réunion du plaid, ajoutent, après une relation de l'ensemble de la campagne menée en Aquitaine, « Noménoé, le tyran des Bretons, parvint jusqu'à la ville d'Angers et la marche fut rendue au comte Lambert ». Cette mention d'une brièveté quasi-sibylline doit être bien comprise : quelle responsabilité était rendue à Lambert et en même temps quel but recherchait le roi ? Il ne pouvait s'agir de la restauration de l'ancien commandement jadis confié au père de Lambert, mais était-il question du seul comté de Nantes, ainsi que l'ont compris la majorité des interprètes ? En effet, les Premières Annales de Fontenelle en recourant au terme de marche utilisent une expression dont la signification est à la fois plus large et plus spécifique que celle de comté. Il ne faut pas oublier que depuis 841 le comté de Nantes, associé à celui d'Herbauge, formait un commandement frontalier assis sur la Loire successivement confié au comte Renaud et à son fils Hervé, puis usurpé par Lambert, dont l'autorité fut même un temps reconnue par le roi de la fin de l'année 845 jusqu'à l'accord de 846 où, à la requête de Noménoé, il fut éloigné des frontières bretonnes et investi de charges dans la région de Sens. Il devient alors évident qu'à lire l'annaliste de Fontenelle, Lambert récupérait la marche organisée pour le comte Renaud. Cette nomination intervint lors du plaid tenu à Chartres, car le 25 juin 849 le roi, qui résidait alors non loin, à Auzainville, confirmait l'affectation de domaines du monastère de Saint-Aubin d'Angers pour l'usage et l'entretien des chanoines du sanctuaire à la demande de son illustre comte Lambert, recteur dudit monastère. Ce privilège, comme un autre concédé peu après par le même Lambert, fournissait la liste des biens de Saint-Aubin réservés à l'usage des religieux, les

autres étant implicitement attribués à l'abbé laïc. Il est évident que Lambert avait veillé à faire préciser cette répartition immédiatement après s'être vu doté du sanctuaire angevin ; cette concession compensait l'abandon de l'abbatiat laïc de Sainte-Colombe de Sens qu'avait entraîné sa nomination à la tête de la marche nantaise et lui assurait des revenus nécessaires à l'exercice de ses nouvelles fonctions. Enfin le roi croyait contrer effectivement Noménoé en chargeant Lambert de diriger la région de l'embouchure de la Loire ; n'était-ce point lui opposer celui qui avait en 846 été éloigné de Nantes à sa requête ? Aussi Charles crut-il pouvoir se consacrer en toute sécurité à la campagne qu'il avait prévu de mener en Aquitaine puisqu'il se trouvait encore à Bourges au milieu de janvier 850. De là, il gagna le nord du royaume où il tint, de nouveau en juin, mais cette fois à Verberie, l'assemblée générale. C'est semble-t-il vers cette époque et probablement à l'issue de la réunion que la nouvelle de la défection de Lambert fut connue.

Le souvenir de la lutte menée en commun aux années 843-844 avait été plus fort que le calcul royal. Les Annales de Saint-Bertin entretiennent sur l'ensemble des événements, un silence révélateur, fort heureusement une documentation variée et suffisamment précise supplée cette carence. Les Premières Annales de Fontenelle donnent un exposé général du déroulement des faits qu'il est ensuite possible de détailler assez exactement : « Le comte Lambert et son frère Garnier, visant à la tyrannie, manquèrent à la foi jurée et s'allièrent à Noménoé, tyran des Bretons. Mais peu après, Garnier fut pris par le comte Gauzbert le Jeune et conduit devant le roi. Le roi Charles avec l'armée parvint jusqu'à la ville forte de Rennes et y mit garnison ; mais lorsqu'il s'en éloigna, Noménoé et Lambert avec une troupe de fidèles entreprirent le siège de cette ville. Effrayés par la crainte, nos défenseurs se résolurent à capituler et furent relégués en Bretagne ». Après avoir mentionné le débarquement d'une flotte scandinave dans la part de l'empire attribuée à Lothaire, les Annales de Fontenelle reviennent aux affaires bretonnes : « En ces jours, le comte Amaury et beaucoup d'autres furent pris dans la ville de Nantes par Noménoé, duc des Bretons et le tyran Lambert. Puis ils gagnèrent Le Mans avec une indicible furie appuyés par le tyran Lambert traître (à sa foi). Les grands capturés furent dirigés sur la Bretagne, le reste du peuple étant renvoyé désarmé.

L'an 851, indiction 14, Noménoé, duc des Bretons, par un jugement de Dieu, donna un terme à son mauvais dessein en mourant aux frontières des Francs. » Il ressort de ce texte que le roi avait immédiatement réagi en remplaçant Lambert par Amaury à la tête de la marche organisée à l'embouchure de la Loire. Ensuite il avait préparé une démonstration militaire vers l'Ouest ; pour cela il s'était rendu en Anjou. Toutefois avant de s'avancer plus avant en direction de la

Bretagne, il s'efforça de négocier. En effet le 3 août de Bonneveau, lieu-dit situé à une dizaine de kilomètres au nord-est de Saumur, après avoir reçu Conwoion, l'abbé de Redon, il prenait sous sa protection ce dernier monastère et lui accordait le bénéfice de l'immunité. L'octroi d'une semblable concession ne doit pas étonner puisqu'elle était consentie à un sanctuaire établi sur un bien du fisc et qui avait déjà obtenu deux privilèges de Louis le Pieux ; il faut toutefois noter que Redon était de plus en plus attiré dans l'orbite bretonne : Conwoion avait agi pour Noménoé dans l'affaire des évêques simoniaques et avait été son représentant auprès du pape Léon IV ; enfin ce privilège de Charles le Chauve fut le dernier accordé par un prince carolingien à l'abbaye. En même temps, un synode qui avait réuni les archevêques de Tours, de Sens, de Reims et de Rouen avec certains de leurs sufragants faisait rédiger en son nom par Loup de Ferrières à l'adresse de Noménoé une lettre sévère dans son ton mais qui s'achevait par un appel à la réconciliation. Le synode formulait essentiellement comme griefs : le pillage des biens d'Eglise, les atteintes contre les personnes, la déposition des évêques remplacés par des « mercenaires », le refus de recevoir le légat du siège apostolique muni d'une lettre pontificale, l'accueil de Lambert qui a entrepris de se révolter, les expéditions militaires dans les régions soumises aux Francs ; Noménoé se voyait adjuré de venir à résipiscence, de recevoir le légat du pape ; tout cela était notifié par son entremise aux hommes de Lambert et aux Bretons car s'ils s'associaient à Lambert et participaient à sa rebellion, ils seraient frappés de l'anathème, mais s'ils se repentaient, les évêques s'engageaient à les accueillir, leur souhaitaient de demeurer dans la paix chrétienne et s'affirmaient prêts à infléchir, dans la mesure de leurs moyens, la clémence du roi. Si la conclusion de la missive offrait l'apaisement, son style avait de quoi exciter la susceptibilité d'hommes confiants dans leur force.

Aux dires de la Chronique d'Aquitaine et des Annales d'Angoulême en 850, Charles le Chauve, pour la troisième fois, s'était dirigé vers la Bretagne avec une grande armée, pourtant il ne semble pas avoir pénétré en territoire breton, se bornant à renforcer la défense des comtés limitrophes. Le détail de son itinéraire dans ces régions n'a pu être reconstitué, car la dernière étape connue avec précision pour l'année est celle du 15 août dans le domaine de Chambellay, sur la rive gauche de la Mayenne. Le roi se dirigeait alors vers Rennes où il installa une garnison, souci que justifiait la présence dans cette ville d'un atelier monétaire connu pour ses émissions aussi bien au nom de Louis le Pieux que de Charles le Chauve. Il est peu probable que le roi ait poussé jusqu'à Nantes, d'autant qu'à partir de ce moment, l'initiative des opérations militaires paraît lui échapper. Après son départ de Rennes, Noménoé et Lambert contraignirent par un siège, les défenseurs de Rennes à capituler ; de même la ville de Nantes fut



Avers présentant au centre le monogramme KAROLUS Charles avec la légende circulaire + GRΛTIΛ D‾I REX *par la grâce de Dieu roi.*



Revers décoré au centre d'une croix avec la légende circulaire + HRE•DONIS CIVITAS *cité de Rennes.*

***Reproduction agrandie d'un denier du type G.D.R.*** *frappé par l'atelier monétaire de Rennes et conservé au Musée de Bretagne.* (Photo Nicolas Fédiaevsky).

prise et pour éviter un retour offensif de l'armée royale et la reconquête de ces villes la Chronique d'Aquitaine et les Annales d'Angoulême précisent que Noménoé fit détruire une partie des murailles ainsi que les portes de ces villes. Cette indication prouve que l'armée bretonne n'était pas assez nombreuse pour permettre en même temps, une occupation permanente des cités et la poursuite de l'offensive en Neustrie, puisque aussi bien ils gagnèrent ensuite le Maine. A chaque fois, les principaux d'entre les combattants étaient relégués en Bretagne pour leur interdire de rejoindre l'ost royal qui évoluait aux confins du Maine et de la *Francia* ; au nombre de ces importants personnages, il faut ranger Gauzlin, abbé de Saint-Maur-sur-Loire qui, suivant les témoignages des Gestes des saints de Redon, fut contraint de résider pendant quatre mois environ à l'abbaye de Redon. La durée de cet internement confirmerait bien l'hypothèse d'une campagne hivernale conduite par Noménoé imposant au roi de ne pas s'éloigner de la région : le 16 janvier ce dernier se trouvait à Chartres et un mois plus tard, le 16 février, il était à Tours. C'est justement dans la région frontière de la *Francia,* à Vendôme selon une tradition transmise par Le Baud, que Noménoé mourut, le 7 mars suivant les Annales d'Angoulême. La façon dont les sources franques relatent cette disparition fait parfaitement ressentir l'impression de soulagement qui prévalut alors dans le royaume : les Annales de Saint-Bertin, souvent étrangement silencieuses sur les affaires bretonnes, font débuter la relation des événements notables de l'année 851 par la mention de son décès ; les Annales d'Angoulême reconnaissent dans cette fin la main de l'ange d'iniquité ! De fait la situation du royaume s'éclaircissait au point que le roi, tranquillisé, put franchir la Seine ; le 19 avril, il se trouvait à Servais d'où il gagnait Meerssen vers mai,où il rencontra de nouveau ses frères, Lothaire et Louis. De son côté l'armée bretonne ne put que regagner la Bretagne.

Ainsi s'achevait dans une révolte totale contre Charles le Chauve la vie de Noménoé qui s'était fait connaître comme le fidèle de Louis le Pieux. Ce retournement doit être bien compris ; il ne s'explique point par la volonté de faire échapper la Bretagne à la tutelle franque. En réalité on peut assurer que Noménoé serait resté fidèle à Charles sans les appétits de certains membres de la noblesse carolingienne qui avaient cherché à se substituer à lui. D'un autre côté, sa volonté de se maintenir à la tête du *missaticum* breton n'est pas à vrai dire différente de celle des grands qui, à la même époque, s'attachaient à transmettre à leurs enfants les charges comtales qu'ils avaient pu occuper. Que pouvait-il advenir à la Bretagne en ce printemps de 851 ? Noménoé avait su imposer son pouvoir à la tête du pays, mais cela emportait-il que l'ensemble des Bretons le suivait ? Il ne faut en effet pas oublier qu'en 845 des Bretons s'étaient retournés

contre lui ; il y avait donc des germes de division comme le prouvent les troubles qui secouèrent la Bretagne à la fin des règnes d'Erispoé et de Salomon.

## II. LA CREATION DU ROYAUME BRETON

En cette fin d'hiver de l'année 851, Erispoé n'avait pas encore acquis sa stature historique ; pour nous jusqu'alors ce n'est qu'un nom, cité pour la première fois dans la relation du combat livré à Messac le 24 mai 843 ; depuis les textes n'avaient plus parlé de lui. Le rôle qui lui est assigné à la tête des Bretons en 843 prouve qu'il avait déjà atteint l'âge d'homme. Comme son père avait été le contemporain de Louis le Pieux, on peut raisonnablement avancer qu'il était de la génération de Charles le Chauve. Sa qualité de fils de Noménoé autorisait Erispoé à revendiquer le pouvoir en Bretagne, mais il s'agissait là d'une puissance de fait qui pour être pleinement reconnue devait bénéficier aussi bien de l'aval des Bretons que de celui du roi. Ceci fut obtenu grâce à une grande victoire remportée sur les armées royales qui se solda par la reconnaissance pour la Bretagne du statut de royaume. Désormais Erispoé allait se consacrer à la direction du pays dans un quotidien dont la réalité suivie nous échappe trop souvent, faute d'une documentation étoffée, mais également lors de grands choix politiques. L'importance de celui qui devait être le dernier et se manifesta par un renforcement de l'alliance entre Erispoé et le roi en février 856 ne pouvait échapper à son cousin germain, Salomon, qui jusque là avait occupé à ses côtés la première place. Guidé par des mobiles qu'il faudra clairement dégager, Salomon complota contre Erispoé qu'il assassina finalement.

### A. La concession du statut de *regnum*.

Le premier acte connu de l'autorité nouvellement dévolue à Erispoé fut un geste de piété filiale. Dès qu'il fut averti de la mort de Noménoé, il fit en faveur de l'abbaye de Redon une donation assortie d'une fondation de messes pour l'âme de son père. L'acte, jadis transcrit au fol. 31 du cartulaire de Redon, peut être reconstitué avec une relative aisance grâce à des transcriptions et des éditions fragmentaires qui se complètent à peu près les unes les autres. Il existait d'ailleurs de cette concession une première rédaction, elle aussi contenue dans la partie perdue du cartulaire de Redon, cette fois-ci au fol. 21, et qui peut être restituée de la même façon. La confrontation de ces deux rédactions permet de reconstituer comment Erispoé fut informé du décès de son père et quelle fut sa réaction immédiate.

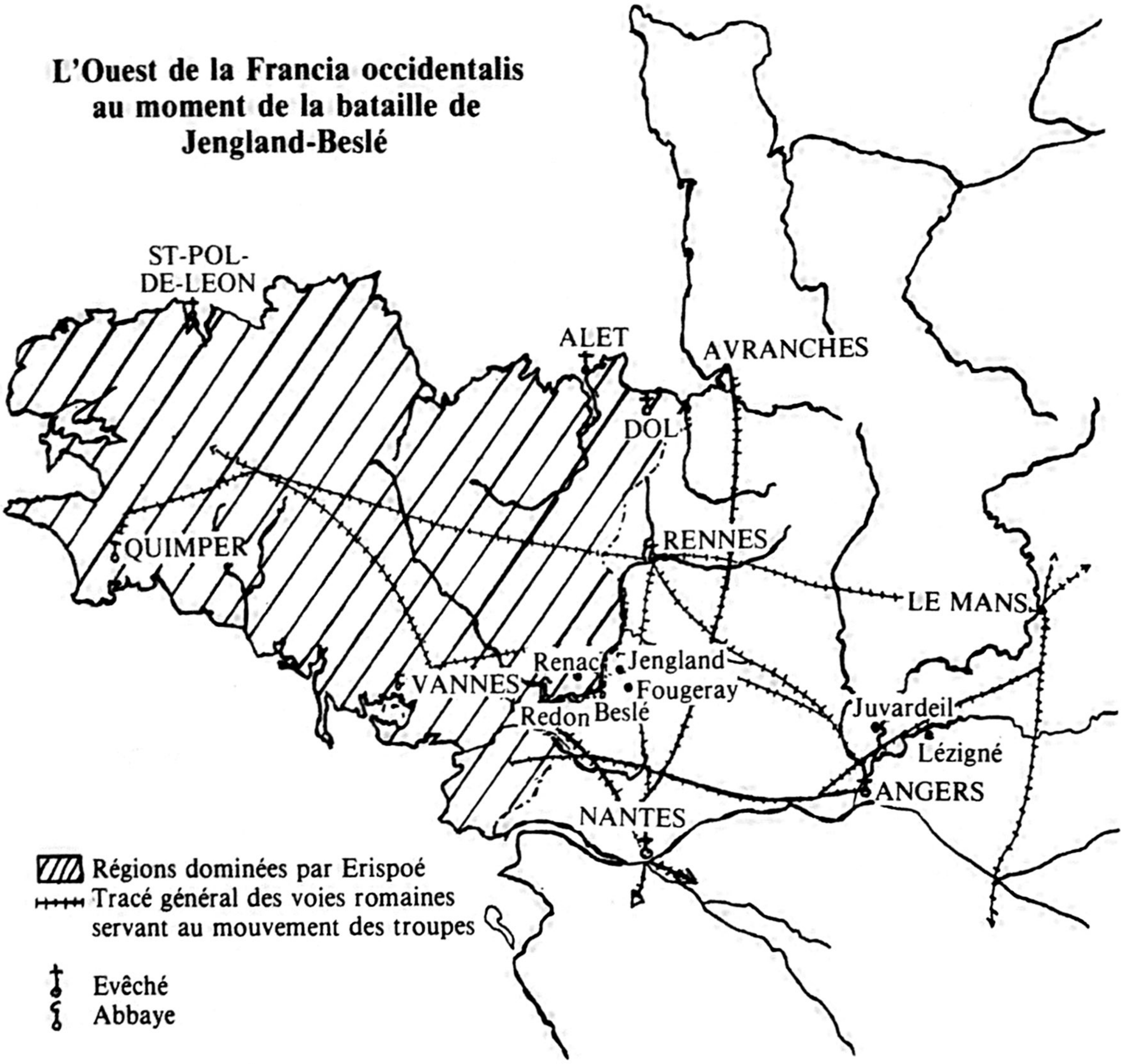
La première rédaction, rédigée conformément à un formulaire type alors très en honneur à Redon, porte donation de la moitié de la paroisse de Bains et de la petite paroisse de Placet ; datée du monastère de Redon, dans le pays de Vannes, le six des ides de mars, c'est-à-dire le 10 mars, sans autre précision, elle s'achève par les souscriptions d'Erispoé et de son cousin Salomon ainsi que de celles de personnages importants. Il ne s'agissait d'ailleurs là que d'une confirmation car ces biens étaient déjà visés dans les deux diplômes de Louis le Pieux, comme dans le privilège d'immunité de Charles le Chauve. La seconde rédaction, quant à elle, reprend les termes de la première en les précisant et en les développant de façon dramatique : Erispoé déclare agir en considération de la gravité de ses péchés et de la gravité de ceux de son père ; il concède une moitié de la paroisse de Bains, car, explique-t-il, l'autre avait déjà été donnée précédemment par son père, ainsi que la petite paroisse de Placet ; en outre il précise que le même jour à la demande de l'abbé Conwoion, de ses moines et sur le conseil de son cousin Salomon, il a donné toutes les îles s'étendant auprès de cette petite paroisse ainsi que les contourne l'ancien bras de la Vilaine à charge pour les moines de chanter quotidiennement pour son âme et pour celle de son père un psaume et deux messes. La charte est datée du monastère de Redon le six des ides de mars — le 10 mars —, troisième férie — un mardi — et non la quatrième comme l'ont imprimé les bénédictins bretons, suivis par l'éditeur du cartulaire ; pareille coïncidence se produisit deux fois au temps où Erispoé dirigeait la Bretagne, en 851 et en 856, mais l'absence de titulature reconnue au donateur impose le choix de l'année 851, quand son pouvoir n'avait pas encore reçu la sanction royale. Il ressort de la comparaison de ces deux rédactions qu'Erispoé, comme son cousin, loin d'avoir accompagné son père au cours de son ultime expédition militaire était resté en Bretagne ; au début de mars, il s'était rendu à l'abbaye de Redon, peut-être pour y célébrer la fête de Pâques qui cette année-là tombait le 22 mars ; à l'occasion de sa visite les moines avaient sollicité une concession de biens pour laquelle ils avaient dressé un acte. Sur ces entrefaites, la nouvelle de la mort subite de Noménoé parvint à Redon ; la distance entre le monastère et Vendôme, dans les deux cent soixante-dix kilomètres, n'est pas telle qu'un messager n'ait pu prévenir en trois jours l'héritier du chef breton. A l'annonce du trépas, un nouvel acte fut immédiatement instrumenté, comportant une nouvelle donation et prévoyant une fondation de messes. Cette analyse achève de détruire, s'il est besoin, la laborieuse construction de La Borderie qui voulait faire mourir Noménoé entre le 8 et le 15 juillet 851. Son lieu de sépulture n'est pas connu, néanmoins on peut supposer que son corps fut ramené en Bretagne par l'armée.

Dans les mois qui suivirent, Erispoé persévéra dans la ligne straté-

gique adoptée par son père. C'est ainsi qu'il profita de l'appui de Lambert. Les Premières Annales de Fontenelle, après avoir mentionné la mort de Noménoé, enchaînent à son sujet : « Toutefois Lambert ne fut pas pour autant ramené à la fidélité, mais excitant à cela les Bretons, il s'attaqua malheureusement à son propre peuple, au milieu duquel il était né — celui de Neustrie —, non sans dommage pour ses hommes ainsi que pour les Bretons. » De son côté le roi crut pouvoir soumettre la Bretagne. A cette fin, il commença par obtenir l'appui de ses frères, lors de leur entrevue de Meerssen en mai. Tous trois dans l'article IV de leur déclaration commune s'interdirent de recevoir ou de retenir tout sujet révolté de l'un d'entre eux sinon pour lui faire rendre raison et accomplir réparation ; au cas où celui-ci se soustrairait à l'obligation de rendre raison, tous s'engageaient à le poursuivre en commun dans le royaume où il se serait rendu jusqu'à ce qu'il ait été soumis à raison ou chassé de ce royaume. Pareille disposition ne pouvait viser qu'un acte de rebellion caractérisée du genre de celui de Lambert, dont l'action agitait l'ouest du royaume de *Francia occidentalis*. Louis le Germanique prit position avec plus de netteté encore dans sa déclaration personnelle : « Sachez que chacun d'entre nous est prêt où cela sera nécessaire, au dedans comme au dehors de la patrie, à assister son frère en personne ou par l'entremise soit d'un fils, soit de fidèles par le conseil et l'aide, ainsi qu'un frère doit agir droitement avec son frère ». Fort de cet engagement Charles tint l'assemblée générale en juin à Roucy, puis selon les Premières Annales de Fontelle, il notifia une expédition militaire vers la Bretagne.

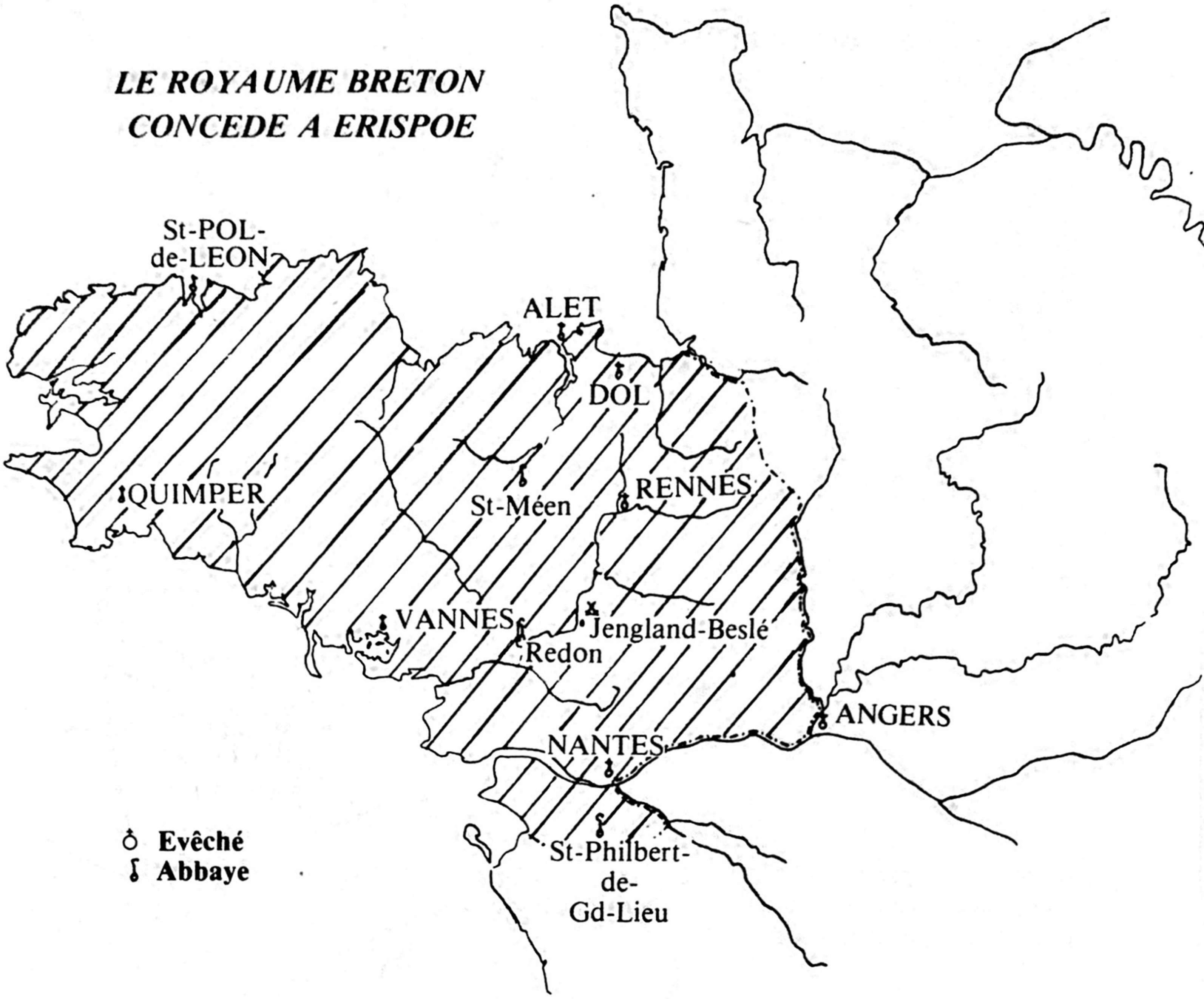
Il s'avança par la vallée du Loir en Anjou, où la concentration de l'ost avait dû être prévue et dont il ne paraît pas s'être éloigné pendant près d'un mois et demi : le 3 juillet, il se trouvait à Lézigné (arrondissement d'Angers, canton de Seiches-sur-le-Loir) ; le 16 août, il cantonnait à une quinzaine de kilomètres de là plus à l'ouest à Juvardeil, petite localité sise sur la Sarthe. Une semaine après il livrait bataille à l'armée bretonne qui lui barrait le passage de la Vilaine à la hauteur du pont de Beslé par où passait la voie romaine de Nantes à Corseul. Cette localisation est établie grâce aux Gestes des saints de Redon qui citent le domaine de Jengland où des Francs qui fourrageaient tuèrent deux des combattants de l'armée d'Erispoé. Une description circonstanciée de la bataille, à laquelle nous avons donné le nom de Jengland-Beslé, est fournie par un fragment des annales longues utilisées par Réginon de Prüm pour compiler sa chronique. Naturellement, la date proposée par Réginon, 860, est fausse, toutefois la mention de la mort du comte Vivien, également signalée par la Chronique d'Aquitaine authentifie la relation et interdit de l'attribuer au combat de Ballon comme l'avait imaginé La Borderie. Les engagements durèrent trois jours. Le premier, l'armée

**L'Ouest de la Francia occidentalis au moment de la bataille de Jengland-Beslé**




royale se trouvait disposée sur deux lignes ; celle de front réunissait des mercenaires saxons chargés de recevoir le choc de la cavalerie bretonne, très mobile, qui revenait sans cesse à la charge. La présence de ces Saxons prouve que l'engagement pris à Meerssen par Louis le Germanique avait été respecté ; seulement à la première attaque, effrayés par les lances des Bretons, ils se replièrent sur la ligne principale. Les Bretons, suivant leur coutume, allant de côté et d'autre sur des chevaux dressés à ce type de rencontre, tantôt chargent le front serré des Francs et lancent de toute leur force leurs javelots au centre, tantôt simulant la fuite, ils n'en décochaient pas moins leurs javelots dans la poitrine de ceux qui les poursuivaient. Les Francs qui étaient accoutumés au combat corps à corps restaient stupéfaits, effrayés par la nouveauté de ce péril, incapables qu'ils étaient de poursuivre l'ennemi ou de se protéger en groupe. La nuit venant, le combat s'arrête, nombre de Francs étant morts, un plus grand nombre étant blessés et un nombre considérable de chevaux ayant disparu. Le len-

*LE ROYAUME BRETON CONCEDE A ERISPOE*




demain la lutte reprit, mais pour s'achever par une infortune plus grave encore ; ce que voyant, Charles, totalement accablé par l'effroi, de nuit, à l'insu de l'armée, s'enfuit à la dérobée, abandonnant pavillon, tentes et tout le vestiaire royal. Le matin venu, l'armée, en apprenant la fuite du roi, est prise de panique et ne songe plus qu'à faire de même. Les Bretons se précipitent à grands cris, envahissent le camp des Francs bourré de richesses, s'emparent de tous les biens, poursuivent les colonnes des Francs en fuite, tuant ou capturant ceux qu'ils rencontrent, la fuite préservant les autres ! Ainsi enrichis des dépouilles des Francs et pourvus de leurs armes, les Bretons se retirent chez eux. De grands personnages périrent alors : Vivien, comte de Tours et abbé laïc de Saint-Martin de Tours, Gauzbert le Jeune, fils de Rorgon, l'ancien comte du Maine, le comte palatin Hilmerad ; il y eut de nombreux prisonniers qui furent relégués en Bretagne.

Les dates exactes de cette mémorable bataille sont connues grâce à une note annalistique et à une donation postérieure d'Erispoé. La Chronique d'Angoulême précise à l'année 851, après avoir indiqué la

mort de Noménoé « Gagnant pour la quatrième fois la Bretagne, Charles engagea le combat avec Erispoé, fils de Noménoé, le XI des calendes de septembre — le 22 août — et perdit une partie de son armée avec le duc Vivien ». L'année suivante, le 23 août, Erispoé donnait aux moines de Redon les *randremes* de Mouais et d'Aguliac situés dans la paroisse de Fougeray (appendice n° 34) — aujourd'hui le Grand-Fougeray, Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, où se trouve justement Jengland. Au premier anniversaire de la victoire, Erispoé donnait en reconnaissance les deux tiers de la paroisse qui avait été le théâtre de sa réussite ; en effet le *randremes* correspond à un tiers. Il faut enfin remarquer que Fougeray appartenait au Nantais qui venait de passer sous le contrôle politique d'Erispoé. Ces deux références aux 22 et 23 août viennent enfin étayer la description de la bataille connue par le canal de Réginon de Prüm ; le comte Vivien dut mourir le premier jour, mais Erispoé commémorait la fuite du roi, survenue le lendemain et qui matérialisait le succès des Bretons.

Les conséquences de cette victoire furent doubles : dans l'immédiat, elle épargna à la Bretagne les ravages que suivent toute invasion militaire et surtout, elle imposa pour l'avenir une redéfinition des rapports liant les Bretons aux Francs. Les Premières Annales de Fontenelle qui, jusqu'ici avaient constitué une source privilégiée ne permettent que de fixer le calendrier général des opérations et des négociations qui suivirent ; en revanche, les Annales de Saint-Bertin qui omettent à peu près systématiquement de signaler les revers du roi en Bretagne, font connaître le contenu de l'accord intervenu. Les événements sont ainsi relatés par les Premières Annales de Fontenelle : « Les hostilités une fois engagées avec les Bretons, parmi les siens, victimes de la traditionnelle tactique d'esquive, quantité de Francs périrent, nobles comtes et ducs outre les combattants de moindre rang ; du nombre furent Gauzbert le Jeune et Hilmerad, le comte palatin, et bien d'autres ; beaucoup faits prisonniers furent conduits en Bretagne. La paix avec Erispoé, fils de Noménoé, le tyran des Bretons, ayant été obtenue, le roi Charles regagna ses quartiers dans son royaume ». Effectivement, le 6 novembre, le roi se trouvait à Saint-Martin de Tours, c'est donc entre-temps que fut conclue entre le roi et le nouveau chef des Bretons la paix ainsi analysée dans les Annales de Saint-Bertin : « Erispoé, fils de Noménoé, venant auprès de Charles, dans la ville d'Angers par la dation des mains est accueilli et lui sont donnés tant les insignes royaux que la puissance jadis dévolue à son père, étant ajouté en outre le Rennais, le Nantais et le Retz ». Ce passage dont la concision recherchée rend l'interprétation délicate montre cependant clairement que la nature des relations entre Bretons et Francs venait de changer complètement.

La date de la rencontre ne peut être fixée avec précision ; elle dut

se dérouler un certain temps après la bataille et l'ouverture de pourparlers, qui durent être assez embarrassés, donc dans le courant de septembre ou en octobre. Le lieu de l'entrevue est lui très révélateur ; Angers était une ville où le pouvoir royal s'exerçait toujours, mais à la frontière des pays occupés l'an passé par Noménoé, et où Erispoé avait dû revenir en exploitant sa victoire. Il s'agit donc d'une rencontre en marche. L'accord conclu était double : d'un côté Erispoé en procédant à la dation des mains devenait le vassal du roi ; de l'autre, il se voyait en contrepartie confirmer la puissance jadis tenue par son père, c'est-à-dire, le pouvoir sur la Bretagne ; il recevait en outre les comtés de Rennes et de Nantes ainsi que le Retz qui, à l'époque carolingienne était une *vicaria.* En l'occurence, la subdivision nord du comté d'Herbauge, délimitée à l'ouest par l'océan, au nord par le cours de la Loire, à l'est par celui de la Sèvre et de son affluent la Maine et au sud, selon M. Jean-Pierre Brunterc'h par la ligne Bouin, Saint-Etienne de Mer-Morte, Rocheservière, Vieillevigne. La concession était d'importance puisque Erispoé recevait une bonne partie du commandement constitué en 841, pour Renaud ; il contrôlait donc l'estuaire de la Loire, ce qui était capital aussi bien du point de vue stratégique que du point de vue économique, car désormais il avait la haute main sur la production et le trafic du sel aussi bien dans la région de Guérande que dans celle de l'île de Noirmoutier. Enfin, la Bretagne se voyait officiellement reconnaître le statut de *regnum,* royaume subordonné. Une semblable pratique n'était pas une innovation dans le système carolingien de gouvernement, mais dans le cas de la Bretagne, cela constituait un précédent. En effet, Charlemagne comme Louis le Pieux, pour ménager la sensibilité de certaines populations, et pour s'assurer des fidélités plus sûres en même temps qu'un contrôle plus efficace, avaient maintenu ou créé des royaumes qui étaient intégrés dans le cadre général du système carolingien. Charlemagne avait ainsi confié l'Aquitaine et l'Italie à des fils puînés, respectivement Louis et Pépin ; ce même Louis, lorsqu'il avait succédé à son père sur le trône impérial avait remis la couronne d'Aquitaine à Pépin, le second de ses fils ; quand Louis le Pieux avait proclamé en 817 le principe de l'unité de l'empire, Pépin avait conservé le royaume d'Aquitaine tandis que son frère Louis recevait la Bavière, érigée en royaume, toutefois il était prévu que l'un et l'autre ne disposeraient que d'une autonomie limitée. Dans le cas de la Bretagne, Charles le Chauve s'inclinait devant une antique aspiration, ravivée au temps de Morvan, mais le plus grave était de confier ce royaume à un chef breton qu'aucun lien de famille n'attachait à la souche carolingienne. L'ampleur des concessions royales était à la mesure de la défaite subie ; aussi bien ne faisait-elle qu'entériner une situation largement acquise : Erispoé avait effectivement succédé à son père dont l'influence grâce à Lambert s'était déjà exercée sur les

comtés de Nantes et de Rennes ; quant à l'usage des insignes royaux, le sort de la bataille les lui avait déjà attribués puisque Charles le Chauve avait abandonné son vestiaire royal ! Tout n'était cependant pas perdu puisqu'Erispoé entrait dans la fidélité royale ; engagement auquel il ne manquera jamais jusque dans la mort.

Il faut maintenant se demander comment l'aristocratie franque accueillit cet accord, car il ne faut jamais oublier que ce furent ses appétits qui contraignirent Noménoé à la révolte. Une première constatation doit être faite ; elle venait de subir de lourdes pertes et parmi ceux qui avaient échappé à la mort, un certain nombre avaient été faits prisonniers et leur sort avait dû être réglé par l'accord d'Angers. Il avait d'abord fallu remplacer les disparus, ce qui entraîna un remaniement plus général de la répartition des charges publiques. Les noms des nouveaux titulaires apparaissent le plus souvent dans des textes relatifs à l'année 852 où de nouvelles nominations intervinrent, en prolongement des graves troubles qui agitèrent alors l'ouest de la *Francia occidentalis*. Le roi s'attacha d'abord à ménager le lignage des Rorgonides en lui garantissant dans la mesure du possible, le contrôle des *honores* qui lui étaient souvent dévolus depuis deux générations. Gauzbert dit le Jeunet ou le tout Jeune remplaça son père Gauzbert le Jeune à la tête du Maine. La Chronique d'Aquitaine et les Annales d'Angoulême signalent que le 4 novembre 852, *Raino,* aux côtés de son parent Rannoux — comte de Poitou et gendre de Rorgon — combattit les Normands à Brillac (Vendée, arrondissement de Fontenay-le-Comte, canton de Chaix). Dans la paraphrase qu'il donna de ce passage, Adémar de Chabannes reconnaît à ce *Raino* le titre de comte d'Herbauge, ce qui est plus que probable, mais il s'agissait là d'un comté qui ne correspondait plus à l'ensemble du pays d'Herbauge, puisque la voirie de Retz en avait été démembrée au profit d'Erispoé. Seulement Gauzbert le Jeunet n'avait pas vraiment accepté la nouvelle organisation ; en effet, suivant le témoignage de la Chronique d'Aquitaine et des Annales d'Angoulême, il avait tué le 1er mai 852, Lambert. Les Premières Annales de Fontenelle enregistrent ce fait ainsi que l'exécution de Garnier, le frère de Lambert, sur l'ordre du roi, enfin la Chronique d'Aquitaine comme les Annales d'Angoulême signalent, après l'engagement de Brillac, la mise à mort de Gauzbert en mars, donc en 853, or Réginon de Prüm fait savoir que cette exécution fut ordonnée par le roi. Ces confrontations de textes étaient nécessaires pour décrypter ce que rapportent sur cette affaire les Annales de Saint-Bertin : « Les frères Lambert et Garnier, tous deux principaux fauteurs de discordes, sont tués le premier par dol le second après jugement. Le Breton Salomon devient le fidèle de Charles et reçoit le tiers de la Bretagne ». Si le roi a fait décapiter en mars 853 Gauzbert, meurtrier de Lambert, c'est parce qu'il s'était réconcilié avec Lambert et qu'il avait décidé de mettre fin

à la vendetta qui depuis au moins un quart de siècle, opposait la famille des Garnier-Gui-Lambert au clan des Rorgonides. Il est enfin très curieux de constater que la concession du tiers de la Bretagne à Salomon suit immédiatement la mort de Lambert. Cela n'impliquerait-il point que lors du traité d'Angers Lambert s'était vu concéder les comtés de Rennes et de Nantes avec la voirie de Retz sous l'autorité d'Erispoé ? La surface de cette région qui reçut plus tard le nom de *nova Britannia,* de nouvelle Bretagne, correspond à peu près à un tiers de l'ensemble du nouveau royaume. Quel but recherca d'ailleurs le roi en faisant cette concession à Salomon son nouveau fidèle, voulait-il introduire un germe de discorde entre les deux cousins ? Ce faisant, il prenait une décision qui se retournerait contre lui en 857-858 ; pour le moment, du moins, il avait réglé la question bretonne, mais ce n'était pas tout : il lui fallait réorganiser le commandement des comtés limitrophes. A cette fin, il nomma en Anjou, un nouveau titulaire ; Eudes, le précédent comte, fut chargé du comté de Troyes. Réginon de Prüm fait connaître la façon dont le remplacement intervint. Après le récit de la bataille de Jengland-Beslé, il transcrit une nouvelle mention annalistique : « L'an de l'Incarnation du Seigneur 862, Charles tint le plaid à Compiègne et là sur le conseil des grands, il confia au comte Robert — Robert le Fort, l'ancêtre des Capétiens —, le *ducatus,* le commandement, entre Loire et Seine, que celui-ci exerça un certain temps avec un très grand zèle ». La date indiquée est naturellement fausse, mais cela est imputable à Réginon ; en revanche, on peut déduire du temps des verbes, le passé, que la rédaction de ce fragment doit être postérieure à la mort de Robert le Fort, survenue en 866. Il est donc possible que ce passage provienne des annales écrites aux années 875 et 877 qui nous ont déjà fourni la relation du combat de Messac ; en tout cas, la date relativement tardive de la composition de ce texte, explique l'utilisation du terme *ducatus* qui autrement pouvait sembler anachronique. Un diplôme en faveur de l'abbaye de Marmoutier, concédé le 3 avril 852 par Charles le Chauve à la requête de Robert, abbé laïc du monastère, permet de restituer au fragment annalistique sa véritable date, 852. Il s'agit en effet, de l'un de ces privilèges que les abbés laïcs, nouvellement promus sollicitaient pour faire énumérer ceux des biens du sanctuaire qui étaient affectés aux frères, les autres leur étant implicitement réservés pour leur permettre de subvenir aux dépenses de leur charge. Pour Robert, il s'agissait du comté d'Anjou qui, plus tard, en 865, lui fut retiré un temps. Il apparaît donc que le roi, obligé de s'incliner devant Erispoé, lui avait concédé la seconde marche, implantée en 841 à l'embouchure de la Loire, aussi organisa-t-il une troisième marche centrée elle aussi sur la Loire, mais en amont, autour d'Angers.

Dans le Maine, le roi respecta les intérêts des Rorgonides ; Gauz-

bert le Jeunet fut remplacé par Gauzfrid, un fil de Rorgon et donc son oncle. Néanmoins, en faisant décapiter Gauzbert le Jeunet, en mars 853, Charles prit une décision lourde de conséquences car les Rorgonides le lui pardonnèrent difficilement, aussi n'hésitèrent-ils point dans certains cas, à se tourner vers Louis le Germanique contre le roi. Charles le Chauve allait donc se trouver confronter à de redoutables problèmes du fait de l'aristocratie, du moins connaîtrait-il pendant six années la tranquillité du côté breton.

## B. L'aspect institutionnel

N'était l'accentuation de la pression scandinave, la courte période qui va de 852 à 856 ne saurait qu'être comparée à celle des années 831-840 quand la Bretagne connut une tranquillité longtemps oubliée. De nouveau les annales compilées en *Francia occidentalis* sont à peu près muettes à son sujet, ce qui prouve qu'Erispoé respecta son engagement de fidélité envers le roi. Les textes diplomatiques prennent donc le pas sur les sources narratives, permettant de préciser certaines des orientations politiques et religieuses suivies par le chef breton et d'entrevoir certains aspects de la réorganisation administrative dans le royaume.

Il ne subsiste que sept actes établis au nom d'Erispoé, auxquels il faut ajouter une charte, malheureusement incomplète, qui cependant fait état d'un ordre conjoint d'Erispoé et de son cousin Salomon. Par comparaison avec Noménoé cela représente une nette augmentation, mais il faut bien reconnaître que ce chiffre est très réduit ; cela tient à ce que seules l'abbaye de Redon et l'église cathédrale de Nantes purent préserver tout ou partie des archives qu'elles avaient constituées à l'époque carolingienne. Les actes rédigés au nom d'Erispoé ont été établis par les établissements destinataires, car, bien qu'il ait eu un sceau, le dynaste breton n'avait pas de chancellerie comme les autres rois subordonnés, Pépin I^er^ et Pépin II d'Aquitaine par exemple. Cela n'empêchait pourtant pas ces sanctuaires de tenir compte de la situation du donateur et de ses intentions lorsqu'ils instrumentaient. De ce point de vue, l'étude de la suscription des privilèges d'Erispoé est très révélatrice. Dans le seul acte connu, dressé après la mort de Noménoé et avant la victoire de Jengland-Beslé, la donation du 10 mars 851 en faveur de Redon, assortie d'une fondation de messes, le chef breton s'intitule avec une simplicité qui n'est pas sans grandeur « moi, au nom de Dieu, Erispoé ». Par la suite on n'hésita point à lui reconnaître des titres en rapport avec les concessions du traité d'Angers. Les actes solennels rédigés à Redon lui reconnaissent ceux de *princeps* ou de roi : la charte portant donation des deux tiers de la paroisse de Fougeray au jour anniversaire du succès de

Jengland-Beslé, le 23 août 852 (appendice n° 34) adopte pour suscription « moi, au nom de Dieu, Erispoé, prince de la province de Bretagne et jusqu'à la rivière de la Mayenne » ; la notice renouvelant le droit de libre élection abbatiale (appendice n° 31) choisit la formule plus brève d'« Erispoé par la grâce de Dieu prince de la province de Bretagne » ; la notice confirmant la donation du petit monastère de Sent Thovi l'appelle systématiquement roi (appendice n° 40). En revanche la notice relatant la donation de la paroisse de Locmariaquer et de l'Ile-aux-Moines se limite au seul nom sans mentionner de titre, ce qu'explique d'ailleurs la simplicité du discours diplomatique. Quant au diplôme du 10 février 856 pour l'Eglise de Nantes, instrumenté lors d'une rencontre avec Charles le Chauve, il qualifie Erispoé de roi.

Le contenu de ces actes est des plus classiques ; il s'agit de concessions de biens, de restitutions ou bien encore de confirmations de droits. Il faut rapprocher de ce dernier type la charte du 12 septembre 853 par laquelle le prêtre Thierry donnait à deux moines ses biens sis dans la centaine de Laillé, au comté de Rennes, qui lui venaient par la ligne maternelle de son grand-père Richer, sur l'ordre d'Erispoé et de Salomon à présent seigneurs de cette terre (cartulaire de Redon, appendice n° 35). Une telle concession confirme bien l'interprétation du passage des Annales de Saint-Bertin qui spécifie qu'en 852, Salomon, devenu le fidèle du roi, reçut le tiers de la Bretagne. Le rôle ainsi reconnu à Salomon est attesté par les actes d'Erispoé dans lesquels il intervient à quatre reprises occupant alors une place toujours particulière, soit qu'il figure en tête des souscripteurs, soit que la mention de son accord soit spécifiquement rapportée.

L'examen des listes de souscriptions ou de témoignages des actes d'Erispoé permet de connaître un peu mieux sa famille et son entourage proche. Son épouse Marmohec intervient deux fois et spécialement lors de l'entrevue avec Charles le Chauve en février 856, ce qui se comprend aisément puisque leur fille fut à ce moment fiancée au fils aîné du roi, Louis. Conan leur fils est trois fois présent à la fin du règne. Comme il se doit, les ecclésiastiques ne sont pas absents : Courantgen, évêque de Vannes, est nommé à trois reprises ; en revanche ses confrères Retwalatr d'Alet, Anaweten de Quimper et Clotwoion de Saint-Pol-de-Léon ne figurent qu'une fois et tous ensemble dans le privilège confirmant aux moines de Redon la liberté d'élection de l'abbé ; des clercs d'un rang plus modeste, prêtres ou diacres, figurent, spécialement Festien, le futur évêque de Dol et prétendant à la dignité archiépiscopale, quatre fois cité. Parmi les laïcs, il faut distinguer de ceux qui pour nous ne sont que des noms, ceux dont les responsabilités sont connues ; il y en a essentiellement deux : Pascweten qui dirigeait en Vannetais et qui intervient à six reprises ainsi que Rivelen à qui la Cornouaille avait été confiée et qui ne paraît que

deux fois. Pour les autres retenons ceux qui sont le plus souvent cités : Penoth à quatre reprises, Albrit, Judwalon et Semper par trois fois. De façon générale il faut noter qu'en dehors des ecclésiastiques les souscripteurs ou témoins ne se voient jamais attribuer de titre particulier ; ils sont fréquemment qualifiés nobles hommes. Parmi ces quatre-vingt-cinq laïcs il est remarquable de constater que les membres les plus notables des grandes familles de machtierns ne figurent point.

L'étude des formules de datation souligne l'hétérogénéité des actes et suffirait, s'il en était besoin, à prouver l'absence de chancellerie princière en Bretagne. La date de temps n'est précisée que dans trois cas. Passé le traité d'Angers, les synchronismes visent une fois le règne de l'empereur Lothaire et deux fois celui de Charles le Chauve. Quand une référence est alors faite au pouvoir exercé par Erispoé, ses termes sont généralement repris de la suscription. Les dates de lieu permettent de connaître certaines des résidences du chef breton, de constater que comme tous les grands il se déplaçait beaucoup. Il stationnait dans les grands sanctuaires, Redon et Saint-Méen de Gaël, dans des domaines qui relevaient initialement du fisc comme cela paraît être le cas pour Talensac, aujourd'hui en Ille-et-Vilaine, arrondissement de Rennes et canton de Montfort, alors dans l'évêché d'Alet, ou pour Bilis dont l'emplacement est à rechercher dans la région de Guérande.

Le relevé des actes incontestablement dressés sous le règne d'Erispoé fait pressentir une évolution comparable à celle qui a été constatée dans les régions situées au nord de la Loire. Peuvent y être dénombrés : vingt-quatre donations, deux ventes, une vente à réméré, qui n'est qu'un prêt déguisé, et une notice de plaid. Il est certain que par rapport à la période précédente, le nombre des ventes a nettement diminué et les interprètes reconnaissent dans ces infléchissements des proportions le signe d'un recul de la petite propriété au profit des grands domaines. Le *regnum* breton n'a pas échappé à ces transformations, mais nous saisissons encore très mal les étapes du changement, faute d'un nombre suffisant d'actes de la pratique. Ces chiffres n'ont d'ailleurs qu'une valeur indicative car ils reposent essentiellement sur le dépouillement du cartulaire de Redon. Le règne d'Erispoé coïncide avec un changement dans la constitution du patrimoine de ce sanctuaire ; l'abbaye avait en effet obtenu le privilège d'immunité de Charles le Chauve le 3 août 850, or une semblable concession vient ordinairement consacrer l'existence d'importants domaines dont la gestion échappe désormais au contrôle des agents inférieurs ou intermédiaires du pouvoir public pour ne plus être soumis qu'à celui du prince. De ce fait le monastère de Redon avait cessé d'être soumis au droit commun. Il faut également noter que de tous les autres actes qui purent être alors instrumentés pour des particu-

liers ou d'autres sanctuaires il n'en subsiste qu'un, la donation par Anowareth à l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil de la paroisse d'Anast, aujourd'hui Maure - Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon -, encore s'agit-il d'un acte partiellement réécrit lors de sa transcription au XII$^{e}$ siècle dans le cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire. Il est certain en effet que d'autres sanctuaires ont alors bénéficié de donations ou procédé à des achats ; il suffit de citer les noms de Saint-Méen de Gaël, de Léhon près Dinan ou de Landévennec, connus pour avoir été d'importantes abbayes, or il ne subsiste à peu près rien de leurs archives carolingiennes. Ceci est particulièrement regrettable pour Léhon dont la fondation aurait été encouragée par Noménoé. Suivant les Miracles de saint Magloire, six pauvres moines auraient sollicité du chef breton, qui chassait dans la région une concession de terre pour leur permettre de vivre, mais, comme ils n'avaient point encore de reliques, Noménoé leur aurait promis de ne leur donner des biens que lorsque Dieu leur aurait accordé des reliques de saints dont le patronage protégerait leur établissement et l'aiderait dans l'adversité. Les moines se seraient alors emparés du corps de saint Magloire, enseveli dans l'île de Serk, et l'aurait apporté sur le continent ; son arrivée à Léhon aurait suscité un grand concours de pèlerins et d'offrandes à commencer par celles de Noménoé. Ce qui discrédite ce témoignage, ce n'est pas le vol des reliques, car de semblables larcins étaient souvent pratiqués à l'époque, mais la terminologie du récit : Noménoé y est qualifié roi, ce qu'il n'a jamais été et ce qui suffit à prouver qu'il s'agit d'un texte de composition tardive. En revanche le troisième chapitre du livre III des Gestes des saints de Redon fait connaître certaines des difficultés endurées par la nouvelle fondation. Ce passage relate l'histoire du moine Brito qui, né de nobles parents, avait choisi de quitter le monde pour se livrer aux jeûnes, aux veilles et à la prière dans le monastère de Léhon. C'est alors qu'éclatèrent des dissensions entre les moines au sujet de la direction de l'établissement car leur chef, fatigué des altercations et des plaintes des moines, avait volontairement renoncé à sa charge pour se retirer en un lieu secret où il se vouait nuit et jour au service de Dieu par des hymnes et des prières. Comme les moines continuaient de se quereller, Brito se rendit dans le saint lieu de Redon parce que les frères de Léhon étaient désireux de régler leur vie religieuse sur l'exemple des saints moines de Redon. Brito ne devait d'ailleurs jamais revenir à Léhon, car il mourut à Redon où il était tombé malade et où il bénéficia d'une vision miraculeuse. Cet épisode, tout à la gloire du monastère de Redon, montre la pénétration progressive en Bretagne des usages et des règles qui étaient en honneur dans l'ensemble du royaume de *Francia occidentalis*.

Il est permis de déduire de ces indications très clairsemées qu'Erispoé de façon générale ne s'était pas écarté des traditions de

gouvernement suivies par son père. La coexistence d'institutions bretonnes et carolingiennes se prolongeait, mais ces dernières progressaient au détriment des premières. De ce point de vue, le cas du machtiernat est exemplaire ; la persistance de la fonction est attestée par un certain nombre d'actes contemporains du règne d'Erispoé, mais jamais dans les privilèges de ce prince ce titre n'est reconnu à un souscripteur ou à un témoin. La formule de datation de la vente à réméré le 18 janvier 856 d'une parcelle de terre sise dans la paroisse de Caro au diocèse d'Alet s'avère tout aussi révélatrice ; elle se lit ainsi : « Fait sur cette terre ainsi engagée, le samedi, quinze des calendes de février, règnant le seigneur roi Charles, Erispoé possédant la Bretagne, Deurhoiarn étant comte et Retwalatr évêque » (n° 193). Or, ce Deurhoiarn, fils de Rivalt, petit-fils de Jarnwocon, était l'héritier de la famille des machtierns exerçant à Campénéac, Caro, Augan et Guillac, quatre paroisses de l'évêché d'Alet ; il avait, semble-t-il, succédé à son père comme machtiern au plus tard le 13 avril 852 (n° 175). Une pareille promotion n'est pas pour surprendre car son lignage était le grand rival de celui de Jarnhitin qui contrôlait les paroisses de Carentoir, Molac, Pleucadeuc et Ruffiac dans l'évêché de Vannes. Ensuite, sous le règne de Salomon, lorsqu'il est cité, Deurhoiarn ne porte plus jamais ce titre, aussi bien durant les premières années du gouvernement de ce prince qu'à la fin, quand certains des témoins de ses actes furent qualifiés comte. Il existe même une rédaction d'une notice relatant la donation à Saint-Sauveur de Redon d'une terre en Ploërmel qui l'appèlle de nouveau machtiern (n° 24) ; mais comme la formule de dation de cette version est assez incohérente il convient de lui préférer une seconde rédaction qui semble bien devoir être datée du 12 mai 858 et dont l'authenticité paraît beaucoup plus sûre (n° 204), or là son nom seul est mentionné. Si Deurhoiarn se voit reconnaître le titre de comte dans le ressort de l'évêché d'Alet en janvier 856, il ne peut devoir cette promotion qu'à Erispoé qui, à l'instar des rois carolingiens, avait besoin de collaborateurs nommés par lui pour diriger les principales subdivisions du royaume. Certes il s'agit là d'un cas unique et d'autres exemples seraient nécessaires pour permettre d'affirmer avec certitude qu'Erispoé aux dernières années de son règne étendait systématiquement à son royaume les pratiques carolingiennes d'administration en s'attaquant même au machtiernat. Paradoxalement la disparition de cette institution est constatée à la fin du règne de Salomon qui pourtant s'était d'abord imposé en réagissant contre la politique adoptée par son cousin.

La logique de son entente avec Charles le Chauve devait également entraîner Erispoé à se réconcilier avec l'évêque de Nantes Actard auquel son père avait voulu substituer un instrus, Gislard. Ce changement constituait peut-être l'amorce d'un règlement de la grave

crise religieuse que connaissait la Bretagne depuis 849. Il est en effet certain que la question fut évoquée lors des négociations intervenues entre le roi et Erispoé qui aboutirent en février 856 à un spectaculaire renforcement de l'alliance entre ces deux personnages.

### C. L'assassinat d'Erispoé

Les deux dernières années du règne d'Erispoé forment un contraste étonnant : au début de 856 il négocie quasiment à égalité avec Charles le Chauve alors que novembre 857 le voit mourir assassiné par son cousin Salomon. Ce dramatique renversement de situation peut être analysé avec une grande précision, car, si le meurtre d'Erispoé est toujours indiqué avec brièveté, il existe en revanche sur l'accord conclu avec le roi un dossier documentaire particulièrement suggestif.

Les Annales de Saint-Bertin qui sont la continuation officieuse des Annales royales et qui fournissent la version non moins officieuse des événements jugés dignes de passer à la postérité pour la *Francia occidentalis* relatent à l'année 856 que : « Le roi Charles, traitant avec le breton Erispoé, fiance la fille de ce dernier à son fils Louis à qui il donne le duché du Maine, s'étendant jusqu'à la voie menant de Paris à Tours ». Outre ce passage, des textes détaillés et plusieurs diplômes permettent de localiser et de dater la rencontre ainsi que d'en préciser la portée. Héric, dans sa relation des miracles de saint Germain d'Auxerre, raconte qu'il y avait dans le pays de Rouen un domaine du fisc — royal — que les habitants appelaient *Vetus Domus* — La Vieille Demeure — où le roi Charles était venu pour négocier avec Erispoé, le duc des Bretons, et pour s'entretenir des affaires importantes du royaume ; c'est à ce moment-là qu'une jeune fille muette fut miraculeusement guérie par l'intercession de saint Germain. La translation des corps de saint Regnobert — évêque de Bayeux — et de saint Zénon — son compagnon — composée entre 867 et 869 par Joseph, ancien notaire de Pépin II d'Aquitaine décrit ainsi l'entrevue : « C'est pourquoi le roi Charles s'étant rendu au domaine appelé *Veteres domus,* le prince Erispoé vint à lui en ce lieu avec Louis, le fils du susdit très noble roi Charles, et là Erispoé, ayant pris conseil des plus nobles d'entre les Francs, donna le royaume de Neustrie à Louis fils du roi et il l'établit dans cette partie du royaume pour régner ». Enfin, le texte de trois diplômes concédés lors de l'entrevue subsiste. Par le premier, conservé en original et daté de *Vetus Domus,* le 10 février, le roi, à la prière d'Erispoé son fidèle et compère, donnait au monastère de Saint-Philbert établi à Déas — en bordure du lac de Grand-Lieu — un petit monastère situé dans le Maine pour servir de refuge aux moines contre les incursions des Normands. Les deux autres privilèges, consentis en faveur de

l'Eglise de Nantes ne sont plus connus que par des copies dépourvues de date : dans l'un Charles, à la prière d'Erispoé son compère et fidèle, auquel il a concédé en bénéfice la marche ou comté de Nantes, et d'Actard, évêque de Nantes, donne à ce même Actard et à ses successeurs la moitié du tonlieu de Nantes ; dans l'autre, en partie calqué sur le précédent, Erispoé, à la prière d'Actard, restitue à l'Eglise de Nantes la moitié du tonlieu de la cité pour le salut de son âme, de celles de son père et de son épouse Marmohec ainsi que pour son très affectionné compère Charles, roi des Francs. L'utilisation du terme de compère, unique dans le style de la chancellerie royale, ne peut s'expliquer que par la conclusion des fiançailles entre le futur Louis le Bègue et la fille d'Erispoé et impose donc de dater ces deux préceptes comme celui expédié pour Saint-Philbert.

Ces textes sont bien connus, encore que jusqu'ici le passage de la translation des saints Regnobert et Zénon ait été fort peu utilisé. Pour bien comprendre l'importance de l'accord il convient de préciser l'âge des personnes en cause. Charles le Chauve avait trente-deux ans, Erispoé était à peu près de la même génération ; quant à Louis il n'avait pas encore dix ans révolus puisqu'il était né le 1^er^ novembre 846 et la fille du roi breton devait avoir le même âge. Il ne s'agissait donc naturellement pas d'un mariage d'inclination, mais de fiançailles d'enfants dont l'objet était de régler des questions politiques délicates. Comme il se doit, chaque partie avait constitué une dot : le roi concédait le Maine et Erispoé le royaume de Neustrie. En réalité, le roi breton ne pouvait donner en Neustrie que des régions sur lesquelles il exerçait un contrôle effectif, c'est-à-dire tout ou partie des comtés de Rennes et de Nantes ; quant à l'entente avec les plus nobles d'entre les Francs, cela semble impliquer qu'en leur nom Erispoé avait reconnu l'autorité royale attribuée à Louis dans l'ensemble du royaume de Neustrie. Pour autant il est peu probable qu'Erispoé ait abandonné la totalité des comtés qui lui avait été concédés à Angers en septembre-octobre 851, autrement on ne comprendrait pas qu'il ait de son côté concédé à Actard, l'évêque de Nantes, la moitié du tonlieu de la ville. Dans ces conditions une frontière intermédiaire a pu être tracée qui pourrait fort bien être à l'origine de la limite postérieure du Nantais et du Rennais vers l'est. La chancellerie de Charles le Chauve avait pris soin pour préserver la majesté royale de ne pas mentionner le titre de roi auquel pouvait prétendre Erispoé. Ce dernier de son côté accomplissait un engagement important, mais n'était-ce point pour lui un succès remarquable que cette perspective de voir entrer sa fille dans la famille carolingienne ? Le pouvoir que son père lui avait transmis se trouvait apparemment définitivement consacré. Quant au roi il récupérait par le biais de ce mariage prochain un pouvoir sur des terres auquel il avait dû renoncer en 851 et il croyait assurer la paix en même temps que son autorité dans l'ouest

du royaume.

Cet accord avait-il reçu l'adhésion de tous ? Nous pouvons être persuadés qu'une partie de l'aristocratie carolingienne dut être mécontente de voir cette jeune Bretonne obtenir une main qui en d'autres temps eut été réservée à l'une de ses héritières. Du côté breton, Salomon, le cousin d'Erispoé avait de quoi s'inquiéter ; n'avait-il pas des droits sur cette partie de la Neustrie remise au jeune Louis, en effet n'avait-il pas reçu le tiers du *regnum* breton lorsqu'il était devenu le fidèle du roi en 852 ? Un double courant de mécontentement se développait donc contre Erispoé et le roi. Ainsi s'expliquent les passages tristement célèbres des Annales de Saint-Bertin aux années 857 et 874 : le premier relate : « Erispoé duc des Bretons est tué par les Bretons Salomon et Almar qui depuis longtemps ne s'entendaient plus avec lui » ; le second rappelle à propos de l'assassinat de Salomon que celui-ci avait tué son seigneur Erispoé dans une église où il cherchait à échapper à ses persécutions, sur l'autel où il invoquait Dieu. La Borderie a établi en fonction des formules de datation de deux actes du cartulaire de Redon (nos 254 et 213) que ce meurtre eut lieu entre le 2 et le 12 novembre 857. Le roi de son côté perdait un fidèle dont l'absence devait cruellement faire défaut l'année suivante lorsque Louis le Germanique tenta de s'emparer du trône de *Francia occidentalis*.

L'avenir s'avérait inquiétant pour la Bretagne qui perdait un chef de valeur au moment même où les incursions scandinaves prenaient une ampleur menaçante. Le *regnum* breton composé de la Bretagne historique et de ce que certains textes appellent la *nova Britannia,* la nouvelle Bretagne, risquait l'éclatement ou la perte de ce statut de royaume que les premiers Carolingiens avaient dénié à la Bretagne mais qui avait finalement été reconnu officiellement grâce à l'action persévérante de Noménoé et de son fils. Certes il s'agissait d'un royaume intégré dans celui plus vaste de *Francia Occidentalis,* mais son titulaire n'appartenait pas à la famille carolingienne. Il est en effet remarquable de noter que parmi les royaumes subordonnés la Bretagne fut la première à être gouvernée par quelqu'un issu d'un lignage différent de celui des Carolingiens.

# BIBLIOGRAPHIE

L'enchaînement de circonstances qui s'acheva par la reconnaissance en faveur de la Bretagne du statut de royaume appelle pour être bien compris un examen chronologique minutieux et les travaux en la matière ne manquent pas. Ceux déjà cités d'A. de LA BORDERIE doivent être complétés par R. MERLET, « Guerre d'indépendance de la Bretagne sous Noménoé et Erispoé (841-851) dans **Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou,** t. VI, 1891, pp. 5-16, 89-104 ; F. LOT, « Vivien et Larchamp » dans **Romania,** t. 35, 1906, pp. 258-277, « Noménoé, Erispoé et l'empereur Lothaire », dans **Mélanges d'histoire bretonne...,** pp. 33-40 ; F. LOT et L. HALPHEN », Le règne de Charles le Chauve (840-877). Première partie (840-851), Paris, 1909 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes... Sciences historiques et philologiques, 175ᵉ fasc.) ; L. MARTIN-CHAUFFIER, « A propos des batailles de Messac et de Blain et de la prise de Nantes par les Normands en 843 — Essai sur les sources narratives », dans **M.S.H.A.B.** t, I, 1920, pp. 191-204 ; J. BOUSSARD, « Les destinées de la Neustrie du IXᵉ au XIᵉ siècle », dans **Cahiers de civilisation médiévale,** t. XI, 1968, pp. 15-28 ; H. GUILLOTEL, « L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne de 843 à 852 », dans **M.S.H.A.B.,** t. LII, 1975-76, pp. 5-32.

Une présentation des lignages de la noblesse carolingienne mêlés aux affaires bretonnes est donnée par L. LEVILLAIN, « L'archichapelain Ebroin, évêque de Poitiers », dans le **Moyen Age,** t. XXXIV, 1923, pp. 177-222 ; O. G. OEXLE, « Bischof Ebroin von Poitiers und seine Verwandten », dans **Frühmittelalterliche Studien...,** t. 3, 1969, pp. 138-210 ; J.-P. BRUNTERC'H, « L'extension du ressort politique et religieux du Nantais au sud de la Loire... »

L'affaire dite du schisme de Noménoé est à l'origine d'une littérature importante et abondante ; partant des « Fastes » de Mgr DUCHESNE il faut se référer à LA BORDERIE ; R. MERLET, « L'émancipation de l'Eglise de Bretagne, dans le **Moyen Age,** t. XI, 1898, pp. 1-30 ; L. LEVILLAIN, « Les réformes ecclésiastiques de Noménoé (847-848). Essai sur les sources narratives », dans le **Moyen Age,** t. XV, 1902, pp. 200-257 ; F. LOT, « Le schisme breton du IXᵉ siècle. Etude sur les sources narratives..., dans **Mélange d'histoire bretonne,** pp. 58-96 ; Ch. J. HEFELE, « Histoire des conciles... » nouvelle traduction par dom H. LECLERCQ, Paris, 1911, t. IV, spécialement l'appendice III, « Le concile de Coitlouh, près de Redon » (mars ou avril 849) » pp. 1371-1389 ; L. MARTIN-CHAUFFIER, « L'affaire des évêques simoniaques bretons et l'érection de Dol en Métropole (848-850)..., dans **Ecole Nationale des Chartes. Position des thèses... de 1921,** pp. 85-90 ; abbé Fr. DUINE, « Le schisme breton », dans **A.B.,** t. XXX, 1915, pp. 424-468.

Pour l'étude des institutions du nouveau royaume il faut consulter : Marcel PLANIOL « La donation d'Anouuareth... » dans **A.B.,** t. IX, 1894-95, pp. -216-236 ; J. BREJON de LAVERGNEE, « Le royaume de Bretagne » dans **Actes du 103ᵉ Congrès national des sociétés savantes (Nancy-Metz, 1978),** Paris, 1979, pp. 51-61 ; W. DAVIES, « On the distribution of Political Power in Brittany in the mid ninth century », dans **British Archaeological**

**Reports. International Series 101 : Charles the Bald : Court and Kingdom**, éd. M. GIBSON et J. NELSON, Oxford, 1981, pp. 87-107. Notre point de vue procède de la préparation d'un Recueil des actes des rois de Bretagne qui viendra compléter celui que nous avons déjà établi pour les ducs de Bretagne entre 944 et 1148 ; certaines des conclusions proposées dans nos développements s'y trouveront justifiées.

Sur le traité conclu en février 856 entre Charles le Chauve et Erispoé contrarié par le meurtre du chef breton voir A. GIRY, « Sur la date de deux diplômes de l'Eglise de Nantes et de l'alliance de Charles le Chauve avec Erispoé », dans **A.B.**, t. XIII, 1897-98, pp. 485-508 ; F. LOT, « Mélanges Carolingiens. I. Veteres Domus », dans le **Moyen Age**, t. XVII, 1904, pp. 465-477

# CHAPITRE III

# LE PRINCIPAT DE SALOMON

Le règne de Salomon par un étrange mimétisme semble renouveler celui d'Erispoé : il débute par une révolte contre Charles le Chauve qui, couronnée de succès, lui vaut non seulement la reconnaissance officielle de son titre à gouverner le *regnum* breton, mais encore d'amples concesssions territoriales, et s'achève de façon aussi pathétique par un assassinat. Pourtant de profondes différences existent entre les règnes ainsi qu'entre les hommes. La première est d'ordre chronologique : Erispoé a dirigé la Bretagne durant six années alors que son cousin l'a gouvernée pendant dix-sept ans. Erispoé avait succédé naturellement à son père tandis que Salomon dut recourir au meurtre politique pour se substituer à lui. Enfin Salomon a manqué à la fidélité qu'il avait jurée au roi, ce qu'Erispoé ne semble avoir jamais fait.

De tous les princes qui dirigèrent la Bretagne au IX^e^ siècle, Salomon est le mieux connu, sans doute parce que pendant près d'un quart de siècle, de 851 à 874, il s'est trouvé associé aux moments importants de l'histoire de ce royaume. La donation que fit Erispoé le 10 mars 851 pour l'âme de son père nous apprend que Salomon était son cousin germain, mais elle ne permet pas d'établir la nature exacte de cette parenté. Il faut toutefois remarquer que les noms portés dans l'un et l'autre lignage sont différents ce qui inciterait à penser que le lien de famille s'était établi par les femmes. En revanche, l'examen des noms que Salomon donna à ses enfants offre la possibilité d'identifier le lignage auquel il appartenait. Les fils qu'il eut de son union avec Wembrit s'appelaient respectivement, l'aîné Rivallon, le cadet Guigon, or les Annales de Saint-Bertin dans leur relation de la mort de Salomon précisent que Salomon était alors poursuivi

par les premiers d'entre les Bretons et elles citent entre autres Vuigon ou Guigon, fils de Rivelen. Ce Rivelin ou Rivelen est parfaitement connu comme comte de Cornouaille, puis comme comte de Vannes. De ce que des fils de Salomon et de Rivelen portent le même nom, Guigon, nous sommes portés à croire que ceux-ci étaient frères ; comme en outre l'aîné de Salomon s'appelait Rivallon, nous pensons que Salomon comme Rivelin étaient les fils de Rivallon donné comme comte de Poher dans une notice du cartulaire de Redon du 8 mars (n° 107). Ces déductions pourront sembler fragiles et pourtant elles permettent de reconnaître en Salomon l'héritier d'une puissante famille du Poher. Pouvoir établir une filiation sur trois générations pour un lignage de cette partie de la Bretagne en plein IX^e^ siècle est infiniment plus satisfaisant pour l'esprit que de se tourner vers les pseudo-listes royales proposées par la Chronique de Saint-Brieuc. Les Salomon I^er^ et Salomon II qu'elle fait régner respectivement vers le V^e^ et VII^e^ siècles n'ont aucune réalité historique. L'auteur de la Chronique de Saint-Brieuc s'est malheureusement inspiré de textes comme l'Histoire des rois de Bretagne de Geoffroy de Monmouth qui pour cette période ne donnent généralement que des informations controversées. En effet pour pallier les lacunes des sources on a fictivement dédoublé voire détriplé des personnages comme Salomon, Alain le Grand ou bien encore Conan I^er^ et Hoël qui avaient effectivement dirigé la Bretagne entre le IX^e^ et le XI^e^ siècle, d'où des listes de rois avec des numéros d'ordre fictifs et des diplômes grossièrement falsifiés attribués à ces princes imaginaires.

L'un des intérêts que suscite l'étude du règne personnel de Salomon est de révéler l'éclosion d'une littérature composée en Bretagne. Certes, il s'agit essentiellement d'hagiographie, mais ce développement est important. Jusqu'ici pour traiter d'histoire bretonne, il a fallu presque exclusivement analyser la documentation diplomatique d'origine bretonne à la lumière des annales et des récits historiques écrits en *Francia occidentalis.* Cette démarche doit toujours être suivie, mais à côté de la vie politique et sociale ainsi connue apparaît grâce à cette littérature et à l'archéologie un essor intellectuel et artistique non négligeable.

## I. — POLITIQUE ET RELIGION

Après l'assassinat d'Erispoé la vie politique bretonne s'est trouvée replongée dans une atmosphère de violence comparable à celle des pires moments de l'époque mérovingienne quand le meurtre constituait l'un des moyens classiques d'accession au pouvoir. Les Carolingiens n'avaient certes pas hésité à faire exécuter des oppo-

sants voire même certains membres de leur famille qui s'affirmaient comme des compétiteurs particulièrement dangereux, du moins s'efforçaient-ils de justifier leurs décisions par un processus juridique approprié. C'est sans doute l'un des grands mérites de l'Eglise que d'avoir aidé le développement progressif de principes de légitimité politique qui refrénaient l'explosion de certaines ambitions. Le premier souci de Salomon devait donc être de faire agréer son autorité aussi bien en Bretagne que par Charles le Chauve. En second lieu il se trouvait confronté à une situation religieuse particulièrement complexe ; comme il était impossible pour l'Eglise bretonne de continuer à vivre en marge de l'Eglise universelle, la solution du problème passait par une soumission à certaines des exigences de la papauté qui devait elle-même tenir compte des souhaits de l'Eglise des Gaules qui avait été directement provoquée par l'action de Noménoé lorsqu'il avait fait déposer les évêques bretons. Salomon était trop avisé pour ne pas comprendre que le rétablissement de la paix religieuse exigeait la reconnaissance préalable de son pouvoir. Une fois ces deux objectifs atteints il pourrait persévérer dans ses entreprises d'agrandissements territoriaux.

### A. La légitimation du pouvoir de Salomon

L'ambiguïté de la situation de Salomon a toujours embarrassé ceux qui devaient évoquer sa figure avec un tant soi peu de précision : comment concilier l'image du roi-martyr, honoré d'une canonisation populaire, avec la réalité obsédante du meurtre de son cousin ? Conscients de ce dilemme, les auteurs s'accordent pour condamner énergiquement son geste tout en l'excusant implicitement par la constatation que l'accord de Louviers aurait aliéné l'indépendance bretonne plus de six siècles et demi avant l'édit d'union de 1532. Pour répréhensible qu'il fut, le geste de Salomon obéissait à un souci de patriotisme somme toute compréhensible. Qu'en est-il exactement ?

Les informations que donnent les Annales de Saint-Bertin permettent de répondre à cette question. Elles ont déjà fourni les seuls détails certains relatifs à l'assassinat d'Erispoé en novembre 857. Elles rapportent que l'année suivante des comtes du roi Charles, alliés des Bretons et faisant défection d'auprès du roi, forcent son fils Louis, écarté du Maine avec ses partisans, à franchir la Seine et à se réfugier auprès du roi. Cette même année, alors que Charles le Chauve assiégeait les Danois retranchés à Oscelle, une île de la Seine, des comtes du royaume attirent Louis le Germanique qu'ils appelaient depuis quinze ans. Cette fois-ci la réponse fut affirmative. Le 1er septembre Louis se trouvait à Ponthion, près de l'actuel Vitry-le-François, d'où par Châlons-sur-Marne et Queudes, à proximité de Sézanne, il se rendit à Sens et dans l'Orléanais ; de là il s'en retourna presque par le même chemin jusqu'à Queudes après avoir

reçu ceux qui d'Aquitaine, de Neustrie ou d'entre les Bretons avaient promis de venir à sa rencontre. Averti de cette marche, Charles se porta au-devant de son frère jusqu'à Brienne d'où, le 12 novembre, après trois jours d'attente et des échanges de messagers, ainsi que devant la fuite des siens, il se retira pour gagner la Bourgogne. De son côté Louis se rendit à Troyes où il distribua comtés, abbayes, domaines royaux et autres biens à ceux qui l'avaient appelé puis il s'en retourna au palais d'Attigny. Toutefois la majorité de l'épiscopat franc, sous l'impulsion de l'archevêque de Reims, Hincmar, refusa de soutenir Louis le Germanique si bien que Charles le Chauve, après avoir reconstitué des forces, marcha par surprise contre son frère vers la mi-janvier 859 et le contraignit à se retirer au-delà des frontières. Ce retournement de situation mettait en valeur le rôle de l'Eglise ; il n'est donc pas étonnant que deux synodes épiscopaux aient été successivement réunis à Metz, le 28 mai, puis à Savonnières, près de Toul, le 14 juin. Cette seconde réunion, comme la première, se déroulait dans le royaume de Lothaire II et non en *Francia occidentalis* ; elle réunissait un nombre considérable d'évêques venus non seulement des royaumes de Charles le Chauve et de Lothaire II mais encore de celui de Charles de Provence ; son programme très large avait prévu l'examen de la question bretonne, et une lettre fut adressée à quatre évêques résidant en Bretagne pour les exhorter à se soumettre au siège de Tours. Cette missive s'achevait par un important post-scriptum consacré à Salomon : « Il a paru bon à l'ensemble du concile que vous conseilliez à Salomon qui tient la terre des Bretons de prêter une attention obéissante à ce que nous vous mandons s'il veut que Dieu lui soit propice et être en accord avec nous : à savoir qu'il permette à tous les évêques de manifester à leur métropolitain la déférence due ; qu'il n'enlève pas à Dieu les biens des églises ni ne permette à aucun de les enlever ; qu'il considère à quel péril pour son âme il s'est emparé de la domination sur les Bretons, alors qu'auparavant il avait juré fidélité à notre seigneur le roi Charles ; qu'il se souvienne que le peuple des Bretons a été soumis aux Francs dès l'origine et astreint à verser un tribut déterminé, que pour cela il ne dédaigne pas non plus de revenir à cette coutume abandonnée depuis peu ; qu'il permette aux justes possesseurs de détenir les biens soit légués par leurs parents, soit acquis par tout moyen légitime ; car s'il ne renonce pas à cette téméraire impiété et n'efface pas les fautes commises par la divine pénitence, alors que nous l'admonestons en vertu de notre autorité, Dieu lui retirera incontinent le pouvoir usurpé et lui infligera un juste châtiment ; persuadez-le de ne pas entrer en rapport avec les excommuniés — les évêques intrus imposés par Noménoé —, lui remontrant que s'il ose le faire par l'effet de la justice divine il sera astreint à la même peine. »

Par son ton bien peu diplomatique, cette admonition rappelle la

lettre qu'avaient adressée à Noménoé les évêques du synode tenu en Anjou vers juillet-août 850. Une fois encore la semonce est au fond beaucoup plus conciliante qu'il n'y paraît. Certes les évêques reprochaient à Salomon des manquements graves, mais ils lui garantissaient l'exercice du pouvoir en Bretagne s'il permettait à ses évêques de renouer avec l'Eglise des Gaules en acceptant la primauté du métropolitain de Tours et si lui-même reconnaissait l'autorité de Charles le Chauve, que matérialiserait la reprise du versement coutumier du tribut. Ces conditions sont importantes à noter car elles constituaient un préalable nécessaire à toute négociation. Pour le moment Salomon n'en était point là. En effet les Annales de Saint-Bertin nous informent que dans la suite de cette même année 859, alors que les Aquitains se tournaient presque tous vers Charles l'Enfant, le deuxième fils de Charles le Chauve qui avait été institué roi d'Aquitaine en octobre 855, Pépin II d'Aquitaine s'alliait à Robert le Fort et aux Bretons. On peut donc conclure qu'une bonne partie de l'ouest du royaume de *Francia occidentalis* était alors en pleine dissidence.

Il ne faudra pas moins de quatre années de patientes manœuvres alternant avec des démonstrations militaires vers la Bretagne pour résorber cette situation. La restauration de l'ordre imposait d'abord de rompre toute possibilité d'entente entre Salomon et Robert le Fort. Finalement vers juillet-août 861 le roi se réconcilia avec ce dernier qu'il reçut à Meung-sur-Loire avec les honneurs dus. Seulement à cette occasion Guntfrid et Gauzfrid, un fils de Rorgon comte du Maine, sur le conseil de qui Charles s'était réconcilié avec Robert, conformément à leur inconstance familiale et à une habitude invétérée, passèrent du côté du roi à celui de Salomon. L'année suivante, le chef breton et Robert le Fort s'opposèrent de façon active en n'hésitant pas l'un comme l'autre à rechercher l'alliance des bandes scandinaves. Vers le mois d'avril 862, la majeure partie des Danois établis sur la Seine avait gagné le Nantais, auxquels se joignirent ceux qui avaient été en Espagne. Robert le Fort commença par prendre en Loire douze des navires de ce dernier groupe, que Salomon avait loués à gage contre lui, et dont il tua la quasi-totalité des équipages. En outre comme il ne pouvait résister seul contre le chef breton, Robert s'accorda contre lui avec les Normands de la Seine moyennant échange d'otages et versement de six mille livres d'argent. Quelque temps après l'initiative passait dans le camp de Salomon. Louis, le fils du roi, sur le conseil de Guntfrid et de Gauzfrid, se rendait auprès du chef breton et obtenait une forte troupe de Bretons. Louis attaqua alors avec eux Robert, le fidèle de son père, dévastant par le carnage, le feu et le pillage l'Anjou ainsi que les autres pays qu'il put atteindre. Toutefois Robert assaillit les Bretons qui revenaient avec un butin considérable, tuant plus de deux cents d'entre eux du plus

haut rang, et il récupéra le fruit de leurs rapines ; de nouveau Louis l'attaqua, mais, mis en fuite par lui, il s'échappa à grand peine après que ses compagnons l'eussent encore abandonné. Cette même année Louis avait plus directement encore bravé son père en se mariant sans son autorisation ! Finalement il parvint à rentrer en grâce, pour cela il sollicita le pardon de son père mais aussi des évêques pour ses fautes, s'engageant par les serments les plus précis à être désormais fidèle envers son père. Ce dernier, lui concédant alors le comté de Meaux avec l'abbaye de Saint-Crespin de Soissons, lui permit ainsi qu'à son épouse de venir à la cour. Louis était donc écarté du royaume de Neustrie dont il avait été investi en février 856 lors de l'entrevue de Louviers.

Salomon de Bretagne se trouvait dès lors passablement isolé aussi le roi risqua-t-il contre lui vers mars 863 une démonstration militaire que décrivent ainsi les annales transcrites par Réginon de Prüm : « Pour la troisième fois, Charles se prépare à fondre avec son armée sur les Bretons, mais, comme il approche des frontières de ce peuple, ayant appris qu'ils étaient prêts à résister de toutes leurs forces, par un soudain changement de volonté il préfère recueillir la paix qu'entamer la guerre ; ayant conclu avec Salomon l'accord qui avait déjà été convenu entre lui et Erispoé, il se retire. » Les Annales de Saint-Bertin donnent le contenu de cette convention : « Le roi Charles gagne la ville du Mans, puis s'avance jusqu'au monastère d'Entrammes. Là, Salomon, chef des Bretons, vient avec les grands de son peuple à sa rencontre, se commande à lui, jure fidélité, fait prêter serment à tous les grands des Bretons et s'acquitte du cens de cette terre, conformément à l'antique coutume ; pour prix de sa fidélité Charles lui remet en bénéfice cette portion de terre dite Entre-deux-eaux avec l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Le roi reçoit Gauzfrid et Roric — fils de Rorgon, jadis comte du Maine — ainsi qu'Hervé avec les autres qui dernièrement, comme souvent, avaient fait défection et avec indulgence leur concède des *honores* — des charges publiques —. Ensuite il retourne au Mans et célèbre la fête de Pâques — le 11 avril en 863 — ». Une fois encore la confrontation de deux fragments annalistiques éclairent de façon étonnante sur ce qui se passa ; mais cette fois-ci ce sont les Annales de Saint-Bertin qui renseignent avec la plus grande précision. Cela tient à ce que depuis 861 leur rédaction était assurée par Hincmar de Reims qui suivait les affaires de très près et n'hésitait pas, à l'inverse de son prédécesseur l'évêque de Troyes Prudence, à insister sur des épisodes où l'autorité royale s'était trouvée discutée. Dans une lettre adressée vers 859-862 à Louis, abbé de Saint-Denis, archichancelier de Charles le Chauve et lui aussi fils de Rorgon, comte du Maine, Loup de Ferrières fait état du départ du roi vers la Bretagne, ce qui confirme l'authenticité du passage utilisé par Réginon, mais une fois de plus placé sous une date

fantaisiste, 866. La comparaison faite avec l'accord conclu en septembre-octobre 851 entre Charles le Chauve et Erispoé est absolument topique. Il s'agit d'une entrevue en marche puisqu'Entrammes se trouve sur la rive gauche de la Mayenne qui relevait ici du Maine et était donc effectivement contrôlé par le roi ; de l'autre côté de la rivière s'étendait le *regnum* soumis à Salomon, ce que Charles le Chauve reconnaît implicitement. En échange de la *commendatio* du chef breton, assortie de serments prêtés non seulement par lui mais également par les principaux d'entre les Bretons et du versement du tribut, le roi lui concédait avec l'abbatiat laïc de Saint-Aubin d'Angers une région dite Entre-deux-eaux. L'identification du terroir ainsi remis en bénéfice pose un problème. Louis Halphen considérait qu'il s'agissait de la contrée s'étendant entre la Mayenne et son affluent la Jouanne ; plus récemment M. Chanteux l'a même restreint à la portion de terre délimitée par la Jouanne et l'Ouette, une rivière tributaire, où se trouve Entrammes. En réalité il faut suivre le raisonnement suggéré par La Borderie et développé par M. O. Guillot qui reconnaît dans cette terre dite Entre-deux-eaux la région s'étendant entre la Mayenne et la Sarthe depuis le confluent de ces deux rivières jusqu'à la frontière du Maine. En effet les Annales de Saint-Bertin indiquent à l'année 869 que Salomon, chef des Bretons, fit la paix avec les Normands de la Loire et vendangea avec ses Bretons les vignes de sa portion de pays angevin. Comme le territoire délimité par la Mayenne et la Jouanne ou même par la Jouanne et l'Ouette était manceau et comme entre 863 et 869 Salomon n'a reçu aucune concession en Anjou force est de reconnaître que le roi en 863 avait remis au chef breton une large partie du comté dévolu à Robert le Fort. Le lieu de l'entrevue, Entrammes, constitue une justification supplémentaire. Le roi ne pouvait accepter de recevoir l'hommage de Salomon sur une terre qui allait cesser de relever directement de lui ; en revanche, le chef breton accomplissait un geste de déférence plus que symbolique en se rendant pour la cérémonie sur la rive effectivement contrôlée par le roi. Encore faut-il bien saisir la portée de l'accord qui allait au-delà du respect de certaines apparences : Charles avait certes été obligé de consentir à d'importantes concessions pour obtenir la soumission de Salomon, mais celui-ci avait accepté d'acquitter le tribut. Il devient alors plus aisé de comprendre les mobiles qui inclinèrent ces deux hommes à s'accorder. Le roi qui n'avait pu oublier les revers que les Bretons lui avaient infligés trouvait plus sûr d'agir par la voie diplomatique ; il rétablissait son prestige puisque le *regnum* breton rentrait de nouveau dans la mouvance de la *Francia occidentalis*. Salomon de son côté obtenait enfin la consécration de son pouvoir sur la Bretagne d'une autorité dont il reconnaissait qu'elle lui était légitimement supérieure. Autrement se serait-il mêlé avec autant de ténacité des révoltes de ses voisins titulaires

d'*honores* ou prêté à la cérémonie d'Entrammes ? Encore n'avait-il pas obtenu le droit de se parer du titre royal et de porter la couronne, ce qui avait été immédiatement concédé à Erispoé après sa *commendatio* de 851. Il est vrai que Salomon en était à son second engagement de fidélité et cela avait de quoi inquiéter le roi ! Pour se voir expressément reconnaître la dignité de roi subordonné il lui faudra à la fois affirmer sa force et donner des gages supplémentaires. Pour le moment en acceptant de verser le tribut il n'avait déféré qu'à l'un des deux principaux préalables énoncés par les pères du concile de Savonnières. Qu'en était-il pour la question religieuse ?

**B. Fin du schisme de Noménoé et naissance de la querelle métropolitaine**

La gravité de la situation religieuse où se trouvait plongée la Bretagne lorsque Salomon s'empara du pouvoir ressort de cette lettre que les évêques, réunis à Savonnières, avaient adressée à quatre de leurs confrères qui résidaient en Bretagne : Festien de Dol, Garnier de Rennes ainsi que Garurbrius et Félix en qui nous reconnaissons les anciens titulaires des sièges de Saint-Pol-de-Léon et de Quimper qui, bien que chassés de leurs sièges au concile de Coitlouh au début de mai 849, n'avaient pas quitté leur pays. Ce n'est d'ailleurs pas là une hypothèse aventurée, comme en témoigne la proposition faite vers 862 à Salomon par le pape Nicolas Ier que soient envoyés à Rome deux des évêques déposés pour l'examen de leur cas. Le pape aurait-il pu suggérer cet arrangement s'il n'avait su qu'au moins deux des prélats expulsés continuaient de vivre en Bretagne ? Quant à la lettre rédigée lors du concile de Savonnières ses développements sont aussi importants que sa formule de suscription. Elle débute par la constatation très générale que les pontifes ont intérêt à se réunir fréquemment pour éviter des écarts dans l'exercice de leur charge sacerdotale, c'est pourquoi les évêques s'étaient rassemblés et avaient invité les quatre destinataires à se joindre à eux, mais ils constataient avec peine leur absence ; puis ils en arrivaient au cœur du sujet : « Instruits par les saints canons, nous n'ignorons pas que vous devez l'obéissance convenable à votre métropolitain, notre très cher frère Hérard, si bien qu'en son absence ou sans son consentement personne dans votre région ne peut être canoniquement ordonné évêque et que vous-même ne pouvez sans son consentement régler de question générale. Du temps du duc Noménoé, du très vénérable pape Léon — Léon IV (847-855) — et de son successeur Benoît — Benoît III (855-858) — des écrits vous ont informés sur cette salutaire obéissance qui doit être prêtée par vous et votre peuple au métropolitain et ont proféré contre ceux qui s'y refusent une sentence mettant en jeu l'excommunication par le Siège apostolique. Nous sommes donc

émus de voir votre métropolitain constater que vous continuez indifféremment d'être en rapport avec ceux que lui et d'autres évêques ont excommuniés pour diverses fautes ; or il est dit dans les canons institués sous l'inspiration divine que ceux qui s'associent à des excommuniés sont frappés de la même sentence. C'est pourquoi nous avertissons votre fraternité qui nous est chère de devoir vous abstenir à l'avenir de ces erreurs. » Viennent ensuite des engagements à ramener le peuple breton à la discipline traditionnelle, faute de quoi ils seraient frappés de la sentence d'excommunication.

Les quatre destinataires se voient essentiellement reprocher d'entretenir des relations avec des excommuniés qu'il est facile d'identifier puisque durant la même période ils sont cités dans des actes pris en faveur de l'abbaye de Redon ; il s'agit de Retwalatr d'Alet, d'Anaweten de Quimper, de Clotwoion de Saint-Pol-de-Léon et de Courantgen de Vannes. Les fautes qui leur ont valu d'être sanctionnés ne sont pas précisées, mais on peut être certain qu'elles ont trait à la façon dont ils prirent la place d'évêques qui n'avaient pas été canoniquement déposés et à leur consécration épiscopale. Sur ce dernier point les règles étaient extrêmement strictes, comme l'avaient d'ailleurs rappelé les pères du concile de Savonnières en tête de leur lettre : aucun sacre épiscopal ne saurait être accompli à l'insu du métropolitain ou sans son consentement. Or c'est ce qui venait de se passer pour Festien, le premier des destinataires de la lettre conciliaire. Il figure en effet comme simple prêtre parmi les témoins du premier acte connu de Salomon agissant comme maître de la Bretagne dans les mois qui suivirent l'assassinat d'Erispoé (cartulaire de Redon n° 105) ; plus grave encore, le titulaire du siège de Dol qui avait été chassé lors du pseudo-concile de Coitlouh, Salocon, vivait toujours et nonobstant les pères de Savonnières le tenaient comme évêque légitime puisqu'ils l'avaient invité à venir siéger avec eux ! C'est donc que la situation canonique du nouveau titulaire du siège de Dol était radicalement différente de celle de ceux qui avaient été installés à Alet, Quimper, Saint-Pol-de-Léon et Vannes. D'une part l'évêque qui avait été substitué à Salocon venait de disparaître, en effet Festien n'est que son second successeur comme devaient le préciser plus tard les évêques réunis à Soissons au mois d'août 866 dans une lettre adressée au pape Nicolas I$^{er}$. D'autre part Salocon s'était retiré en Bourgogne dans l'abbaye de Flavigny, au diocèse d'Autun, où il mourut ; il est donc permis de supposer qu'il avait renoncé à son siège, peut-être même avait-il reconnu sa culpabilité face aux accusations de simonie. Enfin la consécration épiscopale de Festien était valide. Ne lui aurait-elle pas été conférée par les trois autres évêques qui comme lui avaient été invités à se rendre à Savonnières ? Il ressort de cet examen que loin d'adopter une attitude inflexible les pères du concile cherchaient par tous les moyens qui leur étaient autorisés à

dénouer la situation ; on ne pouvait tout de même pas leur demander de sacrifier totalement les droits du métropolitain de Tours, Hérard, nommément cité dans la liste des auteurs de la lettre conciliaire !

L'heure était à la négociation. Pourtant Festien ne semble pas s'être totalement rendu aux objurgations de ses confrères du royaume de *Francia occidentalis* puisque le 2 mars 862 il figure aux côtés d'Anaweten, l'intrus de Quimper, dans la liste des témoins d'une notice relatant une donation consentie par Salomon au monastère de Redon (n° 30). Est-ce à dire qu'au moment des négociations qui préparèrent l'entrevue d'Entrammes on aurait renoncé à l'exécution du second préalable qu'avaient fixé les pères de Savonnières dans l'admonition destinée à Salomon et qui prévoyait justement le rétablissement des relations entre les évêques bretons et le métropolitain de Tours ? Ce n'est pas admissible, étant donné l'influence exercée sur le roi par la quasi-totalité de son épiscopat ; ne lui devait-il point d'avoir conservé son trône en 858 lorsque Louis le Germanique avait tenté de le déposséder ? Le chef breton avait pu faire savoir qu'il négociait directement avec Rome, geste de bonne volonté de nature à calmer les scrupules du roi et de son entourage ecclésiastique. Salomon avait en effet dépêché auprès du siège apostolique des envoyés chargés de le consulter sur trois points comme il ressort de la réponse écrite que lui adressa le pape. Comme la date de cette missive n'est plus connue les auteurs l'ont attribuée à différentes années, tantôt 862, tantôt 865 ou bien encore 866. Pourtant il ne saurait y avoir de doute puisque Nicolas Ier fait allusion à une paix prochaine devant intervenir si Dieu le veut entre Charles le Chauve et Salomon. L'année 865 est à exclure parce qu'alors les relations entre ces deux dirigeants se tendaient à nouveau ; il ne peut non plus s'agir de 866, avant l'accord de Compiègne survenu en août 867, parce qu'au cours de l'année 866 une partie des problèmes abordés dans la lettre pontificale se trouvaient en voie de règlement : la paix évoquée par Nicolas Ier ne peut qu'être celle qui fut parachevée à Entrammes vers mars 863.

La première question traitée par le pape était celle des évêques déposés et de ceux qui leur avaient été substitués, dont il présentait l'état de façon très classique conformément à la documentation conservée dans les archives de l'Eglise romaine. La seconde portait sur les réordinations effectuées par l'évêque de Nantes, Actard, sur des sujets qui avaient déjà reçu les mêmes ordres de Gislard ; Nicolas Ier ne pouvait que constater l'erreur commise par Actard, mais il faisait cependant remarquer, comme pour l'excuser, qu'Actard avait reçu la charge épiscopale avant Gislard et que ce dernier avait été flétri du qualificatif d'usurpateur impatient dans une lettre du saint pape Léon IV à Noménoé. La troisième n'était au départ qu'un corollaire de la première ; il s'agissait de la soumission envers l'archevêque de

Tours dont le pape écrivait : « Il est en effet le métropolitain et tous les évêques de ton royaume sont ses suffragants, comme les communications de mes prédécesseurs le montrent à l'évidence, eux qui se sont efforcés par de véhéments reproches de réprimander tes prédécesseurs, car ils avaient soustrait à sa charge ces évêques, et encore, ce me semble, les lettres que j'ai écrites à ce sujet ne manquent pas. Lorsque devant le susdit évêque de l'église de Tours et le nombre requis de confrères, à savoir douze évêques, solennellement réunis, les évêques chassés auront été régulièrement jugés et qu'il leur sera apparu qu'ils ont été à bon droit démis, ils resteront dans cet état et tous ceux qui auront été consacrés à leur place pourront de toute façon exercer la charge épiscopale. Mais si les évêques démis sont proclamés innocents, après qu'aient été révoqués ceux qui leur avaient été substitués, ils récupéreront leur église. En effet puisque les pontifes mes prédécesseurs n'ont ni admis, ni approuvé le rejet de ces évêques qui ont été chassés de leur église non plus que l'élévation de leur vivant de ceux mis à leur place, c'est qu'ils les reconnaissaient évêques légitimes. Si par hasard tu refuses d'entrer en rapport avec l'archevêque de Tours, occupe-toi d'envoyer deux évêques choisis parmi les expulsés et deux autres parmi ceux qui leur furent subrogés avec le représentant de ta gloire au Siège apostolique où, après un examen congru, apparaîtra qui sont les évêques légitimes et ils ne perdront pas contre le droit leur église. Il n'existe pas d'autre moyen de régler la présente affaire. Parce qu'il y a un grand débat sur le point de savoir qui est le métropolitain chez les Bretons, bien qu'il n'y ait aucun souvenir que vous, dans votre région, ayez jamais possédé d'Eglise métropolitaine, cependant, si cela convient, après que Dieu aura institué la paix entre vous et notre cher fils Charles, il vous sera facile de vous en préoccuper. » Ce dernier conseil, sans doute ironique, ne devait pas être perdu.

Il importe de signaler maintenant la très curieuse formule de datation de la charte du 29 juillet 864 par laquelle Austreberte et son époux Wandefred ont donné au monastère de Redon, certains de leurs biens situés dans le pays de Nantes, avec l'accord et sur l'ordre de Salomon, glorieux prince : « Ceci fut fait au monastère de Mouais, le quatre des calendes d'août, le samedi, vingtième jour de la lune, le roi Charles régnant, Salomon en Bretagne, Actard étant évêque à Nantes, l'épiscopat de Courantgen à Vannes étant en question. » (n° 57). Nous risquons cette traduction du passage *Courantgeno episcopo dimisa Venetia* qui paraît aberrant à beaucoup. La formule, si elle a été correctement transcrite dans le cartulaire de Redon, témoigne d'une incertitude sur la situation canonique de Courantgen. Y aurait-il eu, en 864, une tentative pour l'écarter de Vannes ? Dans l'affirmative cela sous-entendrait-il que l'on ait tenté de rétablir sur le siège son prédécesseur, Susan, qui vivait toujours ?

Seulement Courantgen ne s'est pas laissé faire, car il est encore donné comme titulaire de Vannes dans une notice du cartulaire de Redon datée du 7 août 868 (n° 221). La manœuvre, si elle s'est effectivement produite, est intéressante à noter puisqu'elle devait être reprise en 866 pour les sièges de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon, mais cette fois-ci avec succès.

Au cours des années 865-866 Salomon allait essentiellement insister sur la question de la métropole, comme le prouvent les réponses qui lui furent adressées ainsi qu'à l'évêque de Dol Festien par le pape Nicolas I$^{er}$. Dans la lettre du 26 mai 865, destinée à Salomon et à son épouse Wembrit qui l'avait sollicité d'envoyer à Festien le pallium, insigne de la dignité métropolitaine, le pape déclarait ne l'avoir point fait parce que les formes à suivre pour la demande d'une telle dignité n'avaient pas été respectées ; aussi expliquait-il comment devait être établi le dossier de candidature : communication à Rome des lettres pontificales reçues en même temps que le pallium par les prédécesseurs du postulant ; expédition d'écrits contenant la profession de foi catholique du demandeur avec ses promesses d'observer les décrétales émanées de la Chaire de Pierre ainsi que l'envoi simultané d'un clerc devant assurer par serment sur les Evangiles que son évêque était d'accord avec cette profession et s'y conformerait à l'avenir. Les Bretons n'en furent pas pour autant découragés et persévérèrent dans leur entreprise ; Festien de Dol s'efforça même de constituer une manière de dossier qui fut envoyé à Nicolas I$^{er}$. Salomon s'attira une réponse fort sèche où le pape lui affirmait de nouveau que l'Eglise de Tours était la métropole des Bretons, comme le prouvaient les privilèges de ses prédécesseurs et des exemples antérieurs ; toutefois si lui Salomon détenait des titres déclarant qu'il y avait eu une métropole chez les Bretons ou quelques écrits des pontifes ses prédécesseurs à cet effet, il devait les adresser à Rome ; de son côté, l'Eglise de Tours envoyait les preuves qu'elle possédait sur ceux des sièges qui avaient été ses suffragants, afin que, chaque partie ayant été entendue, le pape sût qui était le métropolitain et tranchât entre elles. Enfin le 17 mai 866 Nicolas I$^{er}$ adressait une lettre circonstanciée à Festien. Il le reprenait d'abord sur ses manquements à l'étiquette dans la correspondance qu'il lui avait fait parvenir. Puis il en venait au fond : malgré ses recommandations l'évêque de Dol avait omis de remettre les écrits apostoliques que ses prédécesseurs avaient reçus en obtenant le pallium ; au sujet du litige tendant à déterminer qui était le métropolitain chez les Bretons Festien n'avait voulu suivre aucune des deux voies fixées par le pape, soit le recours au siège de Tours, soit l'appel à Rome « c'est pourquoi, précisait Nicolas I$^{er}$, parce que, pour autant que nous sommes informés, l'Eglise de Tours est votre métropole, il est désormais nécessaire que vos évêques la suivent, s'adressent à elle pour leurs affaires et ne refusent pas son

jugement, comme le contiennent les actes de nos prédécesseurs et comme le prouvent clairement les exemples des anciens. Puisque vous comptez seulement sept évêques nous ignorons quelle raison, tirée de la tradition ecclésiastique, vous permettrait d'avoir une métropole, surtout qu'il est prescrit qu'un évêque doit être jugé non par sept mais par douze de ses confrères ; et lorsque dans quelque affaire une cause surgirait qui dût être entendue par douze évêques, étant donné la séparation d'avec le royaume, les évêques voisins ne pourraient être convoqués : de la sorte l'Eglise en souffrirait, ce qui s'est produit, nous nous en souvenons, dans ces régions à propos de l'éviction des évêques. Cependant ne vous intitulez pas métropolitain jusqu'à ce que vous nous ayez envoyé les notifications qu'ont reçues les évêques vos prédécesseurs à l'occasion de l'octroi du pallium. » Un dernier développement faisait connaître les précédents dont Festien s'autorisait pour revendiquer le pallium : « En outre, vous nous avez écrit que le pontife de la sainte Eglise romaine Sévérin aurait consacré archevêque votre prédécesseur Restoald comme cela se lit dans les gestes des papes — le *Liber pontificalis* — et qu'Hadrien aurait envoyé le pallium à un certain Juthinaël. Seulement, après avoir relu l'une et l'autre notice des gestes, nous n'y avons rien retrouvé à ce sujet. » Le pape achevait enfin sa missive en proposant de nouveau à Festien de trancher l'affaire à Rome s'il voulait poursuivre en justice.

La façon dont Nicolas I^er^ évoquait dans sa lettre l'épisode de la déposition des évêques montre qu'à ses yeux il s'agissait d'une question à peu près complètement réglée. La preuve en est qu'il avait écrit à Retwalatr, l'évêque d'Alet, pour le prévenir de la pénitence qu'il avait imposée à un certain Cumarus qui avait tué ses trois fils. Or Nicolas I^er^ achevait son épître par la formule « Nous souhaitons que votre sainteté se porte bien dans le Christ » ; s'il utilise ce type de salutation alors qu'en 859 les pères du concile de Savonnières avaient refusé d'être en rapport avec ce même Retwalatr parce qu'il était excommunié, c'est qu'entre-temps une réconciliation est intervenue qui ne peut s'expliquer que par le décès de Main, l'ancien titulaire du siège d'Alet qui avait été déposé à Coitlouh. Cependant la majorité des évêques francs ne partageait pas le point de vue romain ; réunis en concile à Soissons le 18 août 866 ils adressèrent au pape une lettre sans ambiguïté où ils exposaient leur position sur la situation religieuse de la Bretagne. Après avoir souligné que les évêques bretons vivaient en marge de la métropole de Tours, que les églises de Neustrie souffraient des pillages perpétrés par les Bretons et insisté sur la triste condition de l'Eglise de Nantes, ils présentaient l'état de la question au sujet des évêques déposés. Deux d'entre eux, toujours en vie, à savoir Salocon de Dol, dont on prétendait transformer le siège en métropole, et Susan de Vannes demeuraient exilés, alors que dans

l'année écoulée, le duc de Bretagne sur les avertissements du pape en avait rétabli d'autres sur le siège pour la raison supplémentaire qu'ils étaient de sa race et de sa langue, sans suivre les règles normales : réunions d'un synode ou réconciliation ! Comme sur les cinq évêques déposés à Coitlouh, l'un était mort, Main d'Alet, deux autres vivaient toujour en exil, Salocon de Dol et Susan de Vannes, les seuls qui aient pu être restaurés sur leur ancien siège étaient les évêques de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon, Félix et Garurbrius. Le destin final de ceux qui leur avaient été substitués Anaweten et Clotwoion est demeuré inconnu.

Progressivement donc, bien que par des moyens d'une orthodoxie contestable aux yeux de certains, la Bretagne rentrait dans une parfaite communion avec l'Eglise universelle. Le pas décisif intervint en septembre de cette même année 866 lorsqu'il fallut pourvoir au remplacement de Garnier, l'évêque de Rennes. Le nom du nouveau titulaire du siège, Electranne, est déjà mentionné dans la formule de datation d'une charte de donation de Salomon de Bretagne du 12 août 866 en faveur des moines de Redon installés à Plélan-le-Grand (n° 52). Par ailleurs nous avons la chance exceptionnelle de conserver la majorité des pièces relatives à l'élection et la consécration épiscopale d'Electranne. Le dossier a été publié par dom H. Quentin dans la revue Le Moyen Age, t. XVII, 1904, d'après un fragment de manuscrit de la fin du IXe siècle, aujourd'hui relié avec d'autres sous la cote ms. lat. 1458 de la Bibliothèque nationale à Paris ; or ces feuillets fournissent également le texte de base d'un certain nombre de lettres de Nicolas Ier dont celles qui, ayant trait aux affaires bretonnes, viennent d'être commentées, et des missives relatives à la tenue du concile de Soissons. Il s'agit donc d'un recueil capital réuni peu après le déroulement des événements. Bien qu'ils présentent des lacunes ces documents forment un tout cohérent. Il s'agit respectivement : du formulaire type que le clergé et le peuple doivent remplir à la suite du décès de leur pasteur pour solliciter la consécration de celui qu'ils ont élu ; de la demande de transfert d'un clerc d'un évêché à un autre, ce qui laisse sous-entendre qu'initialement Electranne ne devait pas appartenir au clergé de Rennes ; de la profession de foi du futur évêque, calquée sur le symbole de Nicée avec cependant l'adjonction du *Filioque* ; enfin du procés-verbal de la consécration conférée le 29 septembre par Hérard, archevêque de Tours, assisté de deux de ses suffragants, Actard de Nantes et Robert du Mans.

Le fait qu'Electranne ait été sacré par l'archevêque de Tours, alors que son prédécesseur Garnier, passé 849, avait fait corps avec ses confrères bretons, témoin la formule d'adresse de la lettre du concile de Savonnières, montre qu'en août 866 les Eglises bretonnes suivaient exactement les directives que Nicolas Ier avait fixées à Festien de Dol dans sa missive du 17 mai 866, spécialement celle qui enjoi-

gnait de s'adresser à l'Eglise de Tours pour le règlement de certaines affaires, du type d'une consécration épiscopale, en attendant qu'une solution définitive fût offerte pour la question de la métropole. Il apparaît donc que l'attitude conciliante adoptée par le pape vis-à-vis des évêques bretons avait permis de ramener au bercail l'ensemble de leurs Eglises, alors que la position, devenue beaucoup plus rigide de l'épiscopat franc risquait d'aboutir à l'effet inverse. Sur un seul point la démarche diplomatique du pape allait avoir des conséquences durables : son offre régulière de trancher lui-même au fond sur qui de Tours ou de Dol devrait être métropolitain, bien qu'il sût la justesse des prétentions tourangelles et la vanité des espérances doloises, encouragea ces dernières ; il faudra en effet attendre plus de trois siècles pour que son successeur Innoncent III se trouve en mesure d'imposer silence à Dol, en 1199, mais pour quelle raison l'Eglise de Dol s'était-elle engagée dans cette aventure ?

Diverses explications ont été avancées, à commencer par celles qui procèdent des affirmations de l'*Indiculus de episcoporum depositione,* pour lequel Noménoé aurait transformé l'abbaye de Dol en archevêché. La Borderie, qui acceptait cette assertion, considérait qu'en agissant ainsi le chef breton parachevait sur le plan religieux l'indépendance de la Bretagne. Ferdinand Lot eut le grand mérite de montrer que cette tentative d'érection ne datait que du principat de Salomon, comme l'atteste un examen attentif des sources ; mais le motif qu'il prête aux Bretons dans cette entreprise ne convainc guère. Pour lui il semble que l'idée « ait pris corps chez le prince breton et ses évêques à la suite précisément des reproches véhéments des synodes. Sous la menace ils se seront cabrés et, de passive, leur résistance sera devenue active ». Se penchant sur les précédents qu'avait allégués Festien auprès de Nicolas Ier, il fondait plus spécialement son raisonnement sur le premier exemple qui spécifiait que Restoald avait été fait archevêque par le pape Sévérin. Mgr Duchesse avait montré qu'il s'agissait d'une utilisation à peine voilée du *Liber pontificalis.* En réalité il ne s'agissait ni de Sévérin ni de Restoald mais du pape Serge Ier (687-701) dont la notice au *liber pontificalis* portait : « Celui-ci ordonna Berthoald archevêque de Bretagne », or ce Berthoald était le huitième archevêque de Cantorbéry et n'avait donc rien à voir avec le siège de Dol et la petite Bretagne. Lot pensait que Festien en avançant cet exemple pouvait être de bonne foi, car il le considérait comme « trop ignorant pour inventer » ; en revanche il pensait que celui qui avait renseigné Festien était Conwoion, l'abbé de Redon, qui avait pu consulter le *Liber pontificalis* lorsqu'il se rendit à Rome en 848, comme représentant de Noménoé. Selon Lot l'intérêt de son peuple, comme le sien propre commandaient à Conwoion de chercher à s'affranchir du joug de Tours, aussi l'abbé de Redon aurait suggéré de faire du pseudo Restoald un prédécesseur de

Festien parce qu'il n'aurait pas voulu que ce fussent l'évêque de Vannes ou celui d'Alet : l'abbaye de Redon se trouvant dans le ressort de l'évêché de Vannes il aurait été dangereux de le rendre trop puissant ; il en allait de même pour celui d'Alet car il aurait compris la majeure partie des domaines de l'abbaye ; en revanche l'éloignement de Dol, l'insignifiance de son territoire et le grand renom de Samson, le saint fondateur, aurait milité en faveur de Dol. L'explication avait pu séduire un temps par sa nouveauté mais il faut bien reconnaître qu'elle repose sur une cascade d'hypothèses, ce qui la rend bien fragile. Il faut donc chercher une autre justification à la fois plus logique et plus convaincante. Si Salomon et son clergé ont voulu une métropole c'est parce que, dans l'affaire des évêques déposés, l'épiscopat franc comme Rome leur rappelaient régulièrement qu'il fallait un jugement en bonne et due forme rendu soit par le pape, soit par l'archevêque de Tours, le métropolitain légitime. Comme dans l'une ou l'autre des alternatives, il y avait de très fortes chances que la pseudo-sentence de Coitlouh fût réformée ils ne voulaient donc pas s'exposer à ce risque. En revanche si les évêques bretons arrivaient à obtenir l'assurance qu'ils faisaient partie d'une métropole autonome ils pourraient confirmer a posteriori le coup de force de Noménoé. Restait en maquillant le *Liber pontificalis* à trouver un siège qui pût faire figure de métropole. Il était impossible de retenir ceux de Rennes ou de Nantes car il était bien connu qu'ils n'avaient été rattachés au *regnum* breton qu'en 851. Sur les cinq autres évêchés relevant anciennement de la Bretagne, Alet, Dol, Quimper, Saint-Pol-de-Léon, un seul avait aux années 859-865 un titulaire qui ne fût point frappé d'excommunication, celui de Dol. Le nécessaire échange de correspondance avec Rome imposait ce choix.

Pour être vraiment exhaustive l'étude de cette grave controverse disciplinaire aurait dû accorder une place aux réactions de l'ensemble du clergé et des fidèles. Ordinairement de pareils échos sont à rechercher dans les textes rédigés à Redon ; mais cette fois-ci l'enquête est vaine parce qu'aux XI^e^ et XII^e^ siècles les moines ont très diligemment négligé de transcrire les passages affichant le rôle de l'abbaye lors du pseudo-concile de Coitlouh et après, témoin les lacunes du manuscrit qui nous a fait connaître les Gestes des saints de Redon ; un semblable souci a inspiré les compilateurs du cartulaire. Force est de constater que nous savons bien peu sur la vie quotidienne des églises bretonnes. L'ampleur et la consistance des donations faites au monastère de Redon attestent que la charité et la foi des fidèles est comparable à celle de la génération précédente. Toutefois la menace scandinave d'année en année était devenue particulièrement inquiétante. Depuis que Noménoé avait en 850 détruit une partie de ses murailles et de ses portes Nantes était devenue une ville ouverte où les bandes scandinaves résidaient quasiment à demeure, alors que les Bretons avaient

usurpé une partie du ressort de l'évêché de Nantes s'étendant depuis les murs de la cité, vraisemblablement dans la direction du pays de Vannes ; aussi l'évêque, Actard, qui faisait corps avec ses confrères francs, avait-il renoncé à résider dans sa cité, ce qu'Hincmar de Reims devait un peu plus tard vivement lui reprocher bien qu'il sût que Salomon l'avait expulsé. La situation de Redon sur le cours inférieur de la Vilaine était à peine moins périlleuse, puisqu'elle exposait le sanctuaire aux incursions normandes. L'abbé Conwoion et ses moines s'étaient donc préoccupés de posséder un établissement de repli ; ils l'avaient sollicité de Salomon et de son épouse comme l'indique l'exposé du diplôme de ce même prince daté du 17 avril 869 : en réponse à cette demande, Salomon et son épouse avaient concédé leur résidence de Plélan-le-Grand, un bien du fisc, où ils firent élever à leurs frais un monastère en l'honneur du Saint Sauveur et où plus tard, Conwoion et Wembrit, la femme de Salomon, furent ensevelis (n° 241). L'installation des moines dans le nouvel établissement est antérieure au 17 juin 862, puisque ce jour-là il bénéficiait d'une donation de Pascweten (n° 85).

Le *regnum* breton souffrait donc de plus en plus cruellement des incursions scandinaves. L'Eglise à cause de ses richesses connues ou supposées était une victime de choix, mais d'autres avaient pâti à tous les échelons de la société. A la fin du règne d'Erispoé, Conwoion, abbé de Redon, et ses moines durent offrir un calice et un patène d'or pour le rachat aux Normands de Pascweten qui dirigeait en Vannetais et qui épousa une fille de Salomon (n° 26). Le petit peuple n'échappait pas plus aux exactions des Scandinaves et pourtant des Bretons n'hésitèrent pas à s'allier avec ces derniers pour perpétrer aux années 865-866 des expéditions de pillage en pleine Neustrie. Au moment où ses relations avec l'Eglise se normalisaient, la Bretagne paraissait à nouveau entrer en révolte contre Charles le Chauve.

### C. La conquête du titre royal

La mort de Robert le Fort, survenue à Brissarthe en Anjou le 15 septembre 866, alors qu'avec une troupe importante il subissait le choc d'une bande de Normands mêlés de Bretons revenant d'une expédition de pillage sur la ville du Mans, a par ses conséquences éclipsé certains des événements les plus importants survenus vers cette époque. Malgré l'importance de l'engagement l'affaire aurait été comptée au nombre de ces combats qui, parmi tant d'autres, opposèrent les Francs aux Scandinaves, si la défense du royaume de *Francia occidentalis* ne s'en était trouvée bouleversée. En effet le contingent qui cherchait à intercepter les Normands et les Bretons était dirigé par quatre comtes dont un seul se tira indemne, Hervé ;

outre Robert tué , furent blessés Gauzfrid, comte du Mans, et Rannoux Ier comte de Poitiers qui mourut dans les trois jours. Ce tragique événement entraîna une profonde réorganisation dans la répartition des commandements et précéda de peu un changement non moins important dans les rapports entre le roi et Salomon de Bretagne. Jusqu'alors la fidélité du chef breton avait été fort incertaine, or elle ne devait désormais plus faiblir. S'agit-il là d'une simple coïncidence ou Salomon, inquiet devant la gravité de la situation s'est-il ressaisi ?

Le chef breton avait-il eu l'intention de s'acquitter durablement des obligations auxquelles il s'était engagé lors de l'entrevue d'Entrammes ? Il l'avait fait en 864, mais il s'en était abstenu ensuite. Les Annales de Saint-Bertin rapportent que Charles le Chauve tint l'assemblée générale le 1er juin 864 à Pîtres, localité située sur la rive droite de la Seine, à proximité de Pont-de-l'Arche, où le roi organisait un point de résistance contre les Normands de la Seine. Là il reçut non seulement les dons annuels mais également le tribut de Bretagne de cinquante livres d'argent qui lui avait été envoyé par Salomon, le duc des Bretons, conformément à l'usage suivi par ses prédécesseurs. L'année suivante le versement ne paraît pas avoir été effectué, or Charles le Chauve avait alors changé le titulaire du comté d'Anjou. Suivant les Annales de Saint-Bertin, le roi avait envoyé son fils Louis en Neustrie, sans lui rendre le titre royal et sans non plus lui interdire de le porter, mais en lui donnant seulement le comté d'Anjou, l'abbaye de Marmoutier ainsi qu'un certain nombre de domaines ; à Robert le Fort, qui avait été marquis en Anjou, il avait donné avec d'autres honneurs les comtés d'Auxerre et de Nevers. Comment faut-il comprendre cette décision surtout si l'on se souvient que Louis révolté contre son père s'était allié à Salomon alors que Robert avait depuis 861 activement contré le chef breton et lutté contre les Scandinaves, qui justement dans les premiers mois de cette année 865 avaient attaqué l'abbaye de Fleury — Saint-Benoît-sur-Loire — et incendié Orléans en s'en retournant ? Robert le Fort venait de tuer plus de cinq cents des Normands de la Loire sans dommage pour les siens et il avait envoyé au roi leurs étendards et leurs armes. L'année précédente, en attaquant deux bandes des mêmes Normands de la Loire, il avait anéanti la première à l'exception de quelques fuyards ; au retour de la seconde, la plus importante, il avait été blessé, mais n'ayant perdu qu'un petit nombre des siens, il s'était résolu à se retirer et s'était rétabli au bout de quelques jours. Une explication paraît vraisemblable : Charles le Chauve venait d'amputer au profit de Salomon le comté d'Anjou qui justement avait été confié à Robert, il fallait donc lui offrir une compensation et voilà pourquoi il aurait reçu l'Auxerrois et le Nivernais. Il est également possible que le roi ait pensé se concilier durablement Salomon

en remplaçant Robert son opposant de longue date par Louis le Bègue naguère son allié.

Cette double décision s'avéra malheureuse, car les Scandinaves qui étaient fort bien renseignés en profitèrent pour agir. Toujours selon le témoignage des Annales de Saint-Bertin, vers la fin de l'année 865 les Normands de la Loire mêlés à des Bretons gagnèrent la ville du Mans, et après l'avoir pillée ils purent regagner impunément leurs navires. Faute d'entretien les fortifications urbaines étaient devenues insuffisantes au point qu'en 869 le roi demanda aux habitants de les renforcer. De nouveau un parti des mêmes Normands de la Loire qui s'avançait en Neustrie pour piller attaqua le 29 décembre 865 les comtes Gauzfrid, Hervé et Rorgon ; lors de cette rencontre, Rorgon, frère de Gauzfrid, tomba, mais les Normands, après avoir perdu nombre d'entre eux en fuyant, purent regagner leurs navires. Peu après la situation du royaume devint critique quand d'autres Normands, qui remontaient la vallée de la Seine jusqu'à la hauteur du château de Melun, alors que deux colonnes de l'armée royale s'avançaient à leur rencontre en suivant l'une et l'autre rive du fleuve, réussirent après avoir débarqué à mettre en fuite sans combattre la principale des colonnes qui était dirigée par Robert le Fort et le comte Eudes. Le roi fit la paix avec ces Normands moyennant un versement de quatre mille livres d'argent suivant leur évaluation. Charles le Chauve réagit immédiatement en rappelant en Anjou Robert qui reçut en même temps l'abbatiat laïc de Saint-Martin de Tours tandis que sur son conseil l'Autunois était confié à Louis le Bègue qui ne semble pas s'être montré à la hauteur de la situation. Une semblable constatation pourrait être faite au sujet de Robert mais il faut remarquer qu'à l'inverse de l'Anjou la région de Melun ne constituait pas son théâtre habituel d'opération.

La réorganisation du commandement dans l'ouest du royaume n'empêchait pas Charles le Chauve d'agir par la voie diplomatique ; dans cette entreprise l'Eglise lui servit d'intermédiaire. Sachant que le pape était en rapports suivis avec Salomon, l'épiscopat franc, réuni en concile à Soissons durant la seconde quinzaine d'août 866, présenta les souhaits royaux dans la lettre consacrée à la situation des Eglises bretonnes : « En attendant, par conseils ou au besoin par réfutations, faites que, suivant la coutume de ses prédécesseurs, ce représentant des Bretons obéisse en tout à votre fils très sûr, notre maître et seigneur Charles, qu'il se plie très humblement à une juste soumission et qu'il acquitte un tribut annuel, car en raison d'une telle situation ce fils qui vous est cher est encore en butte par ailleurs au danger des Normands ou autres ennemis. » Le style de ce passage témoigne des réticences de l'épiscopat franc vis-à-vis de Salomon qui se voit refuser un titre emprunté aux hiérarchies officielles carolingiennes. Il n'est que le représentant — *auctor* — des Bretons et il doit

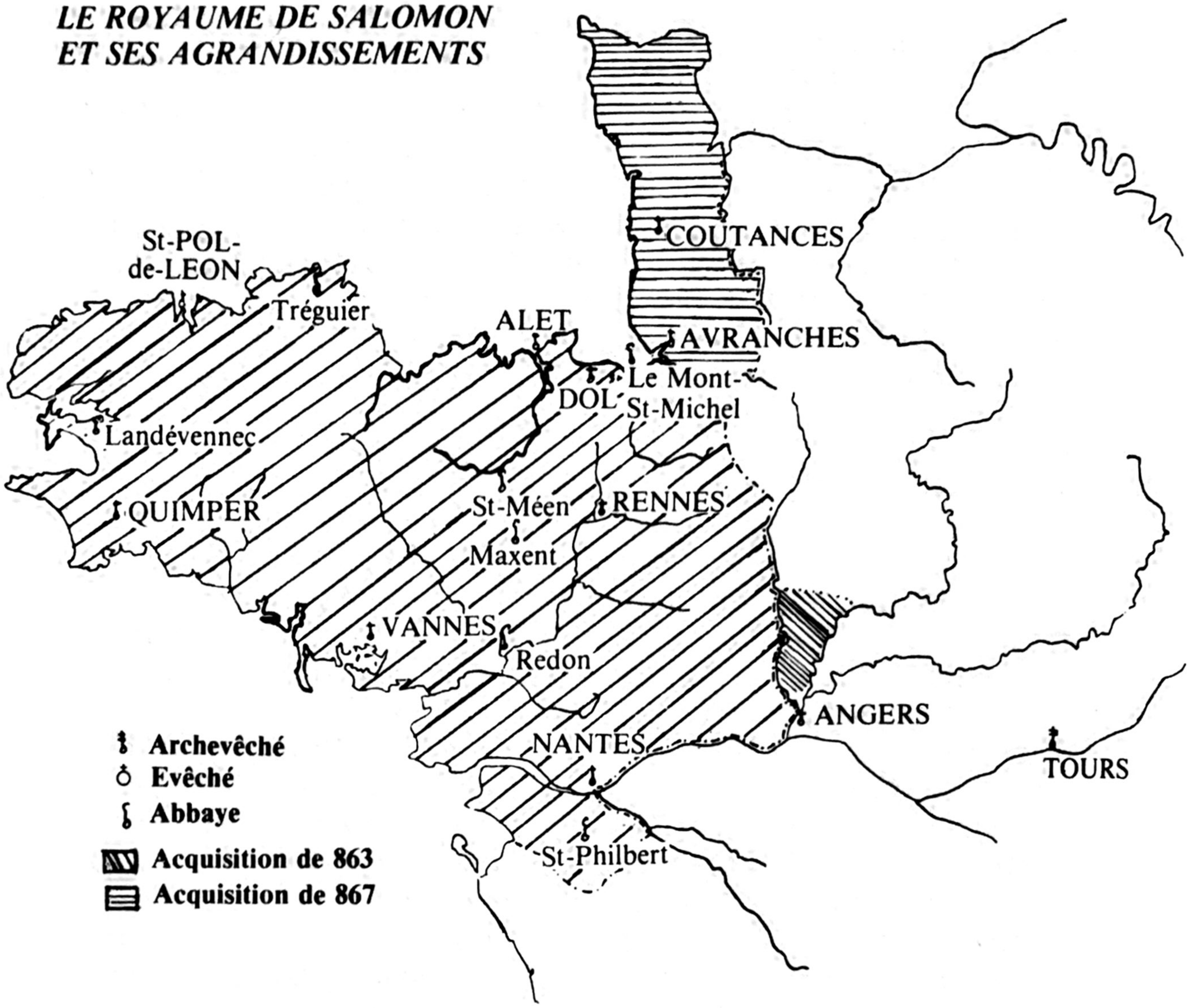
payer un tribut, ce qui replace les rapports entre le royaume et les Bretons dans un contexte semblable à celui de la seconde moitié du VIII[e] siècle et du début du IX[e], quand la Bretagne n'était pas à proprement parler incluse dans le royaume franc mais en était tributaire et qu'elle était contrôlée par une marche frontière. De ce point de vue il est symptomatique de relever sous la plume d'Hincmar de Reims dans les Annales de Saint-Bertin l'expression de *marchio in Andegavo,* chef de marche, d'où marquis en Anjou, pour désigner le commandement qu'exerçait Robert le Fort en Anjou lorsqu'il fut relevé de cette charge dans le courant de l'année 865.

Cette adjuration des évêques paraît plus saisissante encore si l'on songe que même pas un mois après l'envoi de cette lettre, Robert le Fort trouvait son trépas le 15 septembre en attaquant une bande de Normands mêlés de Bretons de retour d'une expédition de pillage au Mans. Ferdinand Lot avait qualifié l'affaire d'escarmouche, pourtant ce n'est pas l'impression éprouvée à la lecture des récits consacrés à l'engagement, qu'il s'agisse des indications assez générales fournies par les Annales de Saint-Bertin ou de la relation détaillée reprise par Réginon de Prüm à ces Annales longues qui vraisemblablement furent rédigées à Angers. La troupe qui venait de tenter son coup de main sur la ville du Mans comprenait, selon les Annales de Saint-Bertin, outre les Bretons environ quatre cents Normands de la Loire, chiffre déjà important pour l'époque. De leur côté les Annales longues parlent d'une armée nombreuse au sujet des forces réunies par Robert le Fort pour intercepter les pillards qui s'en retournaient vers leurs navires ; dirigée par quatre comtes, elle était plus nombreuse que le parti adverse qui, voyant qu'il ne pourrait se sauver, se réfugia dans l'église de Brissarthe, le chef-lieu d'une *vicaria* angevine, situé en bordure de la Sarthe à une trentaine de kilomètres au nord d'Angers. La majeure partie des Normands put se retrancher dans l'église, mais ceux qui étaient restés dehors furent tués par les Francs. Ceux-ci établirent leur camp autour de l'édifice et dressèrent les tentes, remettant l'attaque au lendemain. Robert, accablé de chaleur, s'était dépouillé de ses armes quand les Normands tentèrent une sortie ; sans plus penser à sa tenue, il se porta sans heaume ni haubert au combat et, alors que les ennemis étaient contraints de se replier, il fut tué à l'entrée de l'église. Rannoux, comte de Poitiers, qui assistait de loin fut gravement blessé par une flèche qu'un Normand lui décocha d'une fenêtre de l'église ; éloigné de la bataille par les siens, il ne survécut que trois jours. Ainsi s'acheva la lutte, l'armée privée de commandement — le comte Hervé avait également été blessé — abandonna sur l'heure le blocus et s'en revint chez elle tandis que les Normands en poussant des cris joyeux portèrent leurs pas jusqu'à leur flotte. Cette affaire eut un grand retentissement et Charles le Chauve se préoccupa immédiatement de rempla-

cer Robert le Fort. Comme les fils de ce dernier étaient trop jeunes pour pouvoir efficacement succéder à leur père, il envoya, six semaines après sa mort, pour le remplacer en Neustrie Hugues l'Abbé, fils du comte Conrad, le frère de sa mère l'impératrice Judith, à qui il confia les comtés de Tours et d'Angers ainsi que plusieurs abbayes dont Saint-Martin de Tours. Ayant ainsi paré au plus pressé, le roi remit à l'année suivante l'action projetée contre la Bretagne car une campagne d'automne dut être alors hâtivement organisée dans la région de Metz et de Verdun tandis qu'une rencontre fixée au 3 novembre entre Charles et son frère Louis le Germanique était annulée.

Aucun texte ne mettant en cause la responsabilité directe de Salomon dans la disparition de Robert le Fort et de Rannoux, on ne saurait parler de complicité active entre lui et les Normands de la Loire, toutefois on sent bien que son attitude faite surtout d'expectative inquiétait ; aussi était-il vital pour le roi qu'il optât franchement entre lui et les Normands. Les Annales de Saint-Bertin font connaître avec une exceptionnelle précision la démarche suivie par Charles le Chauve : « Ayant fait convoquer l'ost dans toute l'étendue de son royaume, il fixa le plaid général aux calendes d'août — le 1er août — dans la cité de Chartres avec l'intention de partir pour la Bretagne attaquer Salomon, duc des Bretons. Cependant, il fait savoir par messagers qu'un délai est accordé pour traiter de la paix, si toutefois Pascweten, gendre de Salomon et son conseiller le plus écouté, vient le trouver à Compiègne vers lesdites calendes, sous la garantie d'otages fournis par le roi, et s'en tient à ce qui aura été fixé par pourparlers et confirmé de part et d'autre à ce moment et en ce lieu ; par ailleurs, en attendant, le peuple convoqué à l'ost resterait prêt dans ses foyers jusqu'à ce que, si nécessaire et si le roi le demandait, il se rendit à Chartres en formation militaire le 25 août. » Finalement la volonté de paix devait triompher : « Charles, ayant donné des otages, reçoit aux calendes d'août à Compiègne Pascweten, envoyé de Salomon et lui donne en tant que délégué de Salomon le comté de Cotentin avec tous ses fiscs, domaines royaux et abbayes ainsi que tout ce qui lui appartient en quelque lieu que ce soit, à l'exception de l'évêché et il le confirme par serments de ses grands ; de la part de Salomon il reçoit du susdit délégué serment de fidélité et de paix ainsi que d'aide à apporter contre ses ennemis, sous la condition que Salomon et son fils tiennent ce don en même temps que ceux qu'il tenait auparavant et qu'ils demeurent fidèles au roi Charles et à son fils. » L'ampleur de la concession montre que les possibilités d'initiatives dont le roi pouvait user étaient quasi inexistantes. Hugues l'Abbé, nommé depuis trop peu de temps, n'avait pas encore eu la possibilité d'affirmer ses talents militaires ; il fallait donc s'accorder coûte que coûte. Salomon traitait presque d'égal à égal avec le roi ; comme

*LE ROYAUME DE SALOMON ET SES AGRANDISSEMENTS*




cette fois-ci il n'y avait pas de rencontre en marche, il avait refusé de se rendre auprès du roi et s'était fait représenter par son gendre Pascweten, dont la sécurité était garantie par l'envoi d'otages. La cession du Cotentin impliquait l'abandon préalable de l'Avranchin qui le séparait du comté de Rennes, or les Annales de Saint-Bertin n'en parlent jamais ; il faut donc supposer que les Bretons s'étaient emparés du pays et que le roi s'était incliné devant cette prise de possession. La façon dont les droits sur le Cotentin furent répartis est très révélatrice : le patrimoine foncier contrôlé par le roi est abandonné à Salomon avec les abbayes, en revanche Charles le Chauve se réservait l'évêché de Coutances. L'épiscopat franc est certainement à l'origine de cette restriction ; en effet l'abandon de cette charge ecclésiastique aurait entraîné le démembrement de la métropole de Rouen et, comme selon toute vraisemblance, les Bretons contrôlaient l'évêché d'Avranches, le *regnum* breton aurait autrement compté, non plus sept évêques, comme l'écrivait Nicolas I^er^, en 866, mais neuf comme la province ecclésiastique de Tours ! De ce fait l'argument de nombre utilisé par le pape pour refuser l'élévation du siège de Dol à la dignité

métropolitaine aurait perdu toute valeur. Enfin l'engagement de fidélité prêté au nom de Salomon, emportait que le Cotentin serait tenu par lui et son fils, certainement l'aîné Rivallon, comme les autres terres déjà concédées, la Bretagne, le Rennais, le Nantais, la voirie de Retz et en Anjou la terre dite Entre-deux-eaux. Une sorte de droit dynastique était ainsi garanti à la famille de Salomon sur le *regnum* breton.

Une ultime étape restait à franchir, il fallait obtenir la dignité royale dont avait bénéficié Erispoé. La concession intervint l'année suivante lorsque le roi tint l'assemblée générale annuelle à Pîtres au milieu du mois d'août. Les Annales de Saint-Bertin une fois encore rapportent de quelle façon les choses se passèrent : « Il (le roi) reçut également la visite d'un messager de Salomon par lequel il lui était demandé s'il ne serait pas disposé à marcher pour réduire les Normands fixés sur la Loire parce que, quant à lui, Salomon était prêt à les attaquer avec une forte troupe de Bretons, à condition de recevoir de l'aide de la part de Charles. Ce même roi dépêchant en avant Engelran, son chambellan, maître des huissiers et conseiller intime, avec une couronne d'or ornée de pierreries et de plus tout le vêtement comportant les ornements qui ressortissent aux honneurs royaux, envoya son fils Carloman, diacre et abbé, avec une colonne de fantassins, comme Salomon l'avait demandé, et de là il se rendit au domaine d'Orville — près d'Arras — pour chasser ». Cette colonne dirigée par Carloman ne fut d'aucune utilité contre les Normands aussi fut-elle rappelée par le roi. L'inutilité de ce secours était largement compensée par la concession du titre royal. Hincmar de Reims, l'auteur de cette partie des Annales de Saint-Bertin, n'avait certainement pas apprécié la décision royale et plutôt que de la rapporter clairement il use d'une périphrase qui n'en est pas moins significative. Le voyage du chambellan Engelran fut rapide puisque dès le 29 août Salomon souscrivait un diplôme en faveur de l'abbaye de Redon avec son nouveau titre : « Seing de Salomon roi de Bretagne » (n° 240).

Le nouveau roi paraît cette fois-ci avoir respecté son engagement de fidélité spécialement dans la lutte contre les Normands de la Loire. L'année suivante une notice du 24 mai relatant la restitution de biens usurpés sur l'abbaye de Redon est ainsi datée : « Ceci fut fait dans le pays de Nantes, dans la paroisse d'Avessac où Salomon et tous les Bretons étaient prêts à combattre contre les Normands... » (n° 242). Les Annales de Saint-Bertin donnent sur la façon dont cette campagne s'acheva une note pittoresque : « Salomon, duc des Bretons, fit la paix avec les Normands fixés sur la Loire et récolta avec ses Bretons la vendange de sa partie d'Anjou. » En 871, Salomon avait désiré se rendre à Rome pour accomplir un vœu mais ses grands ne le lui permirent point par crainte des Normands ; cette précision ressort d'un synchronisme de la formule de datation d'une notice du cartu-

laire de Redon (n° 247) et d'une lettre au pape Hadrien II rédigée au nom de Salomon par les moines de Redon (n° 89).

En 873 l'entente du roi et de Salomon se manifesta de nouveau avec une particulière efficacité contre les Scandinaves. Les Annales de Saint-Bertin relatent que « Charles convoque l'ost vers la Bretagne afin que les Normands, qui avaient occupé la ville d'Angers, ne sachent pas qu'il va contre eux et pour les empêcher de fuir vers d'autres lieux où il serait impossible de les cerner ». Le siège même est bien connu grâce au double témoignage des Annales de Saint-Bertin et des Annales longues transcrites par Réginon de Prüm. Parce que la Maine baignait les murs de la ville du côté de la Bretagne, le roi avait enjoint à Salomon, une fois son ost réuni, de venir réduire un ennemi commun avec des forces communes. Salomon s'était donc installé sur la rive bretonne de la Maine avec un millier de Bretons tandis que le roi bloquait par des retranchements le reste de la ville. Au cours de ces opérations, Salomon, suivant les Annales de Saint-Bertin, envoie son fils Guigon avec les premiers d'entre les Bretons auprès du roi à qui il se commande et jure fidélité devant ses propres fidèles. Selon les Annales longues, comme la résistance des Normands s'avérait efficace, Salomon commença de faire creuser un nouveau lit à la Maine, afin de pouvoir attaquer les navires ennemis une fois qu'ils auraient été échoués. Effrayés les Normands proposèrent une forte somme d'argent à Charles pour obtenir de quitter librement son royaume ; « mû par une honteuse cupidité », le roi accepta l'argent et en abandonnant le siège il laissa le chemin libre aux ennemis qui, embarqués sur leurs navires, rejoignirent la Loire. Ils ne se retirèrent nullement du royaume comme ils l'avaient promis, mais « demeurant au même endroit ils perpétrèrent des actes plus monstrueux qu'avant. » L'action combinée du roi et de Salomon n'avait cependant pas été aussi négative que les Annales longues ne le laissent supposer puisque la ville d'Angers reprit une existence à peu près normale pour l'époque.

L'année suivante les Annales de Saint-Bertin, toujours très bien renseignées, enregistrent comment disparut Salomon: « La mort de Salomon dont on ébruitait tantôt la maladie, tantôt le décès, Charles l'apprit ainsi que ses circonstances à Compiègne de source sûre : poursuivi par les premiers d'entre les Bretons Pascweten, Gurwant, Guigon, fils de Rivelen, ainsi que par des Francs qu'il avait singulièrement maltraités, alors que son fils Guigon avait été capturé et se trouvait prisonnier, ayant recouru à la fuite il se retira en Poher et, réfugié dans un petit monastère pour y trouver sûreté, abusé par les siens car on ne devait s'attendre à méchef d'aucun breton, il fut livré aux Francs, Fulcoald et autres. Et ainsi, privé par eux de la vue, il fut trouvé mort le lendemain... » Il est probable que le témoignage sûr dont on fit part au roi devait être celui des Francs qui avaient procédé

à la mutilation. La date précise de sa mort est répertoriée dans une copie fragmentaire d'un obituaire de Saint-Aubin d'Angers dont il avait été l'abbé laïc : « Le 4 des calendes de juillet — 28 juin — Salomon roi des Bretons fut tué par les siens, en l'année 874 ». Les noms de ceux qui le livrèrent à ses meurtriers permettent de suggérer une explication de la conspiration ; il s'agissait respectivement de son gendre Pascweten, de Gurwant l'un des futurs dirigeants du pays et de son neveu Guigon, le fils de son frère Rivelen, comte de Cornouaille puis du Vannetais. Or dans les dernières années du règne de Salomon, alors que ses fils entraient dans la fidélité de Charles le Chauve, le roi breton a introduit des réformes institutionnelles, confiant même le Poher, qui pour nous, ne faisait alors qu'un avec la Cornouaille, non au fils de l'ancien comte mais à Judicaël en qui nous croyons reconnaître un petit-fils d'Erispoé. Se voyant ou se croyant évincés ses parents et alliés s'abouchèrent avec des Francs pour le faire disparaître.

## II. — SOCIÉTÉ ET CIVILISATION

Salomon, lorsqu'il s'empare du pouvoir, est déjà pour l'historien une figure connue ; son règne occupe presque dix-sept années accomplies de novembre 857 au 28 juin 874, quasiment le triple de celui d'Erispoé, son cousin et prédécesseur. Certes, d'autres princes ont dirigé plus longtemps leur royaume ; ainsi Charles le Chauve qui vit successivement disparaître Noménoé, Erispoé et Salomon. La durée du gouvernement de Salomon, bien qu'elle ne corresponde qu'à une petite moitié de celle de Charles le Chauve, offre néanmoins une permanence suffisante pour permettre de constater certains changements institutionnels et de s'interroger sur le développement des arts dans un pays à la vie politique si tumultueuse.

### A. Les institutions et les hommes

Au temps de Salomon, la politique d'accroissements territoriaux, déjà considérable sous Erispoé, se poursuit à un rythme régulier : concession en 863 d'une partie de l'Anjou, annexion de l'Avranchin, enfin installation en Cotentin durant les derniers mois de 867. La conséquence immédiate d'un pareil développement est un déplacement vers l'est du centre d'équilibre du royaume breton, ce qui eut d'importantes conséquences dans les domaines civil et religieux. En effet, les pays ou les portions de pays qui étaient ainsi confiés aux dirigeants bretons étaient organisés conformément aux règles de l'administration carolingienne ; les populations, leurs responsables

locaux, les communautés religieuses pouvaient changer d'administrateurs supérieurs voire de maître, mais il était bien entendu que tous conservaient leurs usages juridiques. Les Bretons numériquement n'étaient pas assez nombreux pour imposer leur système ou même une organisation nouvelle ; le voulaient-ils seulement ?

Dans un premier temps pour se faire accepter et sans doute pour justifier son geste, Salomon a peut-être favorisé le renouveau de certains usages spécifiquement bretons, mais ce mouvement n'a point persévéré et l'évolution perçue à la fin du règne d'Erispoé s'est accentuée, comme le prouve l'étude des actes de Salomon. Il en subsiste seize d'une authenticité à peu près correcte et une lettre adressée au pape Hadrien II. A l'exception d'un privilège du 7 octobre 860 pour l'abbaye de Prüm, l'ensemble de ces textes provient du chartrier du monastère de Redon. Il est permis d'avancer, sans crainte de se tromper, que d'autres établissements bénéficièrent des largessses de Salomon, sans qu'il soit cependant possible de suggérer des noms. Pas plus qu'Erispoé il n'eut de chancellerie ; il est même permis de se demander s'il possédait effectivement un sceau, car le pape Nicolas I[er] lui reproche par deux fois de ne pas sceller ses lettres. Certes le diplôme pour l'abbaye de Prüm comme un autre privilège du 29 août 868 en faveur de Redon (n° 240) annoncent l'apposition du sceau, mais ces précisions pouvaient fort bien avoir été empruntées aux formulaires dont s'étaient inspirés les deux rédacteurs pour instrumenter. En effet, il ne fait aucun doute que l'ensemble des actes où intervient Salomon furent dressés par les établissements destinataires. La seule lettre de Salomon qui nous soit parvenue et qui était destinée à Hadrien II a elle aussi été rédigée à Redon, car elle s'inspire d'un modèle type de charte très en honneur dans cette maison. Sur ces seize actes, treize sont à l'intitulé de Salomon parmi lesquels huit sont des notices et quatre des chartes. Les trois autres instruments sont respectivement deux chartes et une notice établies au nom d'autres personnes mais attestées ou souscrite par le prince. Il s'agit de donations (neuf), de confirmations (trois), de restitutions (trois) et de la délimitation du domaine d'un petit monastère possédé par l'abbaye de Redon.

Dans leur grande majorité, ces actes reconnaissent à Salomon le titre de *princeps,* de prince, même avant 863 quand il ne détenait qu'un pouvoir de fait, qui n'avait pas encore été sanctionné par une

***Transcription aux fol. 59 v° et 60 du cartulaire de Redon** de la notice relatant la donation faite le 13 juillet 866 pour Salomon d'une terre pour l'âme de son épouse Wembrit (n° 49).*

Notum sic omnibus ueniturus
popul' qualit' ueniens alunoc admonachos rotonenses sċi saluatoris p
eagranna nomine boe louernoc ut moderare posset tributu illius
quod debet id ē tres modios de frumito indie kł octob consenser
uoluntatib; p singulos annos reddere sċo saluatori cum bono seruitio
nitate ac fidelitate illius et ipsum tributum uadiauit alunoc
conuuoion abb et uuincalon monac reddere p singulos annos. Factum
hoc inmonasterio roton coram sup dicto abbate et monachis rotonensi

Haec carta indicat
atq; conseruat quod dedit salomon unam uirgadam que uocatur
nis louuen qantta dederat uuorbili admoedan in alode sċo saluatori
et conuuoion abbati et suis monachis p anima uuenbrit coniugis su
dum infirmaretur cum his maneriab; uuorhouuen. ruuuten. d
maenuueten. cum t̄ris p̄ratis pascuis aquis aquarũue de cursibus mo
libus et inmobilib; totum et adintegrũ sine censu sine tributo et sine o
et sine loch ulli homini subtacto nisi sċo saluatori et sup dictis moni
chis. Factum ē hoc inloco nuncupante boccatuur coram mul
nobilib;q; uiris qui ibi aderant salomon princeps qui dedit et fir
mare rogauit. ē. ratuuili. eps. ē. riuuallon filii salomon. ē. uuicon fi
salomon. ē. pascuueten. ē. alan. ē. hoeiarn. ē. uurcondelu. ē.
clemens. ē. gregori. ē. fulcrat prb. ē. doeuuoion. ē. et p'q
fuit uuenbrit uenit salomon ad monasterium Sc̄o Saluatori inpl
lam. et ibi donauit uillã que uocatur cũbut et tan iarnedlam.
cum massis et maneriab; his nominibus. riuuit. rouant uuallon
uuallon. et dee uuidhael. et lam uillam pir isac cum t̄ris p̄tis pascuis
aquis aq̄rũue de cursib; mobilib; et inmobilib; totã et ad integrum
sine censu et sine tributo et sine ope sine loch ulli homini et sup dic
tis monachis. Factum ē hoc inmonasterio roton Sc̄i Saluatoris
inplebdan. III. id. iulii. VII fr. coram multis nobilib;q; uiris qui ib

aderant salomon qui dedit. ē. courantgen eps. ē. riuuallon. ē. pascuueten.
riuilin. ē. bran. ē. alan. ē. uuicon. ē. mouuueten. ē. hoconnan. ē. ursc ant.
omis. ē. regnante karolo rege dominante salomone brittanniã. ratuuili
in aleta ciuitate mandauit salomon ratuuili epõ manifestare ipsã
elemosinam uuernensib; populis qd et fecit indie dominico.

Anno dnī
Adppinquante mundi termino ruinis crebrescentibus iam certa signa manifestan
tur. idcirco ego indinomine glaumonoc considerans grauitudinem
peccatorũ meorũ et reminiscens bonitatẽ dnī dicentis. Date elemosinam
et omnia munda fiunt uobis. si aliquid de reb; nr̄is locis sc̄orum ut substan
tiae pauperum conferim. hoc nobis p culdubio inaeterna beatitudine
retribuere confidimus. Ego autẽ glaumonoc de tanta misericordia et pietate
dnī confisus p hanc epistolam donationis donatũq; inppetuum. ē. uolo
monasterio sc̄i saluatoris inrotono et suis monachis. id. ē. donaui eis
boe daiuc et tan dobrocar ubi mansio mea est cum massis et maneriab;
cum siluis pratis pascuis aquis aquarũue de cursib; cum omnib; apen
dicis suis ita eis monachis trado atq; transfundo in elemosina p anima
mea et p regno dī ita ut quicquid exinde p uoluntate monasterii
facere uoluerint liberam ac firmissimã in omnibus habeat potestatem
sine censu et sine tributo et sine pastu caballis ulli homini nisi sup dicto
sc̄o saluatori et sup dictis monachis. Factum. ē. hoc inmonasterio sc̄i
saluatoris inplebdan die dominico. XVII. kł. octob. corã conuuoion.
abb. et sup dictis monachis et coram aliis nobilib; uiris quorũ ista sunt
nomina glaumonoc qui dedit. ē. catuuoion. ē. liosbourin. ē. bur
monoc. ē. haeluuoret. ē. roenbric. ē. rischiboe. ē. sulcarn. ē. iarnuualart. ē.
hadhouuen diacon. ē.

Haec carta indicat
atq; conseruat qualiter dedit urmoed filium suum inmonasterio
roton ad monachium ordinẽ nomine catuuocal ad seruiendum

concession officielle de Charles le Chauve. En revanche, immédiatement après avoir reçu des mains du chambellan Engelran, les vêtements royaux que lui adressait le roi, Salomon a porté le titre royal, encore que dans la lettre pour Hadrien II, il ne s'intitule que duc. Somme toute, il y a peu de différences entre les actes de Salomon et ceux d'Erispoé. Le grand changement n'apparaît que dans les listes de témoins ou de souscripteurs : alors qu'au temps d'Erispoé, les personnes civiles étaient toujours répertoriées sous la rubrique générale de nobles hommes, sous Salomon, certains portent parfois le titre comtal. Certes du vivant d'Erispoé, un acte mentionne le comte Deurhoiarm, qui selon nous devait exercer dans le ressort de l'évêché d'Alet, mais il n'y a pas de précédent dans les actes de ce prince. Ce changement est d'autant plus remarquable que ces comtes figuraient déjà parmi les témoins des privilèges d'Erispoé. L'attribution du titre comtal à des personnes présentes aux côtés du prince ou du roi ne peut qu'avoir été autorisée par ce dernier, car à l'époque carolingienne, l'utilisation de cette dénomination correspond toujours à l'exercice d'un pouvoir déterminé sur un pays ; il ne s'agit jamais d'une satisfaction d'amour-propre. Dans ces conditions est-il surprenant que le dynaste breton ait, comme le roi carolingien, délégué une partie de ses responsabilités à des comtes ; certainement pas. La Bretagne historique comprenait initialement cinq évêchés dont trois au moins, qui prolongeaient une ancienne cité gallo-romaine, constituèrent un ressort comtal ; en effet, des comtes apparaissent successivement en Vannetais, à Alet et en Poher. Avec l'accord de septembre-octobre 851 entre Charles le Chauve et Erispoé, cette liste fut augmentée des comtés de Rennes et de Nantes ; enfin, après la concession du Cotentin en août 867, on peut affirmer que le *regnum* breton regroupait au moins sept comtés : ceux de Vannes ou de Broérec, de Poher ou de Cornouaille, d'Alet, de Rennes, de Nantes, d'Avranches et de Cotentin ; sans doute faut-il ajouter à ceux-là une unité supplémentaire correspondant au ressort initial de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon. Or, dans le mois qui suivit la concession du titre royal à Salomon, une notice datée du 14 septembre 868 et relatant une restitution de terre faite à Redon en présence de Salomon, roi (n° 21) est attestée entre autres par quatre comtes : Rivelen, le frère de Salomon, dont on sait par un hymne en l'honneur de saint Guénolé de Landévennec qu'il était comte de Cornouaille, le Vannetais lui fut peut-être confié ensuite ; Pascweten déjà nommé le 22 mai 865 comme comte de Broérec (cartulaire de Redon, n° 258) ; enfin Bran et Morweten pour lesquels il serait aventuré d'assigner un comté plutôt qu'un autre. La Borderie s'y était risqué en étoffant sans preuve cette liste avec d'autant plus de témérité qu'il assignait à ces personnages des ressorts territoriaux comme le Goëlo et le Penthièvre dont l'apparition certaine est beaucoup plus tardive, sans penser que les comtés nou-

vellement intégrés au *regnum* breton avaient besoin de titulaires !

La disparition du machtiernat illustre en sens inverse ce mouvement de réforme. L'étude des généalogies des familles de machtierns, essentiellement celle des descendants de Jarnhitin, installée à Carentoir, Molac, Pleucadeuc et Ruffiac dans l'évêché de Vannes, et de Jarnwocon, fixée à Augan, Campénéac, Caro et Guillac dans l'évêché d'Alet, montre qu'à la quatrième génération les hommes ne portent plus ce titre et pourtant ils donnent toujours l'impression d'être solidement implantés dans les paroisses où avaient agi leurs pères, leurs grands-pères et leurs aïeux. Certains pourraient rétorquer à cette affirmation que des textes plus tardifs parlent des machtierns, parfois même en recourant à une forme qui peut sembler plus archaïque, celle de *mathibernus.* Il s'agit d'un diplôme d'Alain le Grand en faveur de l'église de Nantes des années 900, du célèbre passage de la Chronique de Nantes relatant la fuite au début du X^e^ siècle des comtes, vicomtes et *mathiberni,* qui, par crainte des Normands, se dispersèrent en France, en Bourgogne et en Aquitaine, enfin d'une notice du troisième quart du XI^e^ siècle relatant une donation en faveur du monastère de Redon par le chevalier Daniel, fils d'Eudes *matthiern* (n° 360). Nous pensons que dans ce dernier cas le recours à cette dénomination, aberrante pour l'époque, a été suggéré par la lecture ou la transcription des actes plus anciens du chartrier de l'abbaye. En revanche, les deux premiers textes nous ont été transmis par le canal de la Chronique de Saint-Brieuc, écrite entre 1389 et 1416, qui véhicule pour la période du Haut Moyen Age breton des récits tirés de l'Histoire des rois de Bretagne de Geoffroy de Monmouth, des fragments d'annales ou de chroniques passablement remaniés ainsi que des privilèges soit forgés de toutes pièces, soit largement réécrits. C'est le cas du diplôme d'Alain le Grand dont l'objet peut être tenu pour authentique, mais dont la forme a été profondément altérée. Quant au fragment de la Chronique de Nantes, il est bien difficile de savoir quel était son état inital. Le cartulaire de Redon nous transmet, lui, un texte qui illustre bien la crise du machtiernat à la fin du règne de Salomon ; il s'agit d'ailleurs du dernier des privilèges de ce prince passé à Mohon, dans l'évêché d'Alet, vraisemblablement le 11 février 872. C'est une notice, relatant la donation à Saint-Sauveur de Redon par Salomon, roi de Bretagne, de tous les alleux de Penwas, prêtre de Pleucadeuc, qui s'achève par cette très curieuse mention : « ..., et Salomon commanda à Ourken la « machtierne » de faire connaître ceci aux hommes de cette paroisse, car Ourken épouse du machtiern Jarnhitin, alors au pouvoir de Salomon, était considérée comme tenant lieu de délégué dans cette même paroisse appelée Pleucadeuc et, conformément, elle le fit savoir le dimanche devant l'église de Pleucadeuc à tous les hommes de cette paroisse, en présence de témoins : Jarhitin machtiern, Melweten témoin, Cotoé témoin. » Les

formalités de publicité des mutations incombaient normalement au machtiern de la paroisse où se trouvait le bien, et comme la donation avait eu lieu à Mohon, à une trentaine de kilomètres de Pleucadeuc, Salomon s'est préoccupé de faire connaître la donation aux habitants de cette dernière paroisse ; seulement, l'étonnant, c'est qu'il ait confié ce soin non à Jarnhitin, le machtiern héréditaire de Pleucadeuc, mais à son épouse que l'on affuble pour l'occasion du titre de *tirannissa,* ce qui jusqu'ici ne s'était jamais rencontré dans les actes de cartulaire de Redon. Plus surprenant le machtiern Jarnhitin est témoin de la publication faite par sa femme ; la notice ne précise pas la raison de son éviction, elle indique simplement qu'il est *in potestate Salomonis,* en la puissance de Salomon à Pleucadeuc même, peut-être prisonnier sur parole. Est-il permis d'aller plus loin en supposant que son incapacité d'agir présageait la suppression du machtiernat ? Il s'agirait en quelque sorte d'une catégorie en voie d'extinction, les héritiers de cette génération de machtierns n'ayant plus le droit de relever le titre à la mort de leur père.

Il faut reconnaître que nous ne savons rien de l'administration du royaume breton. Une notice du cartulaire de Redon du 18 juin 868 (n° 223) fait intervenir Winic, *stabularius* de Salomon, c'est-à-dire son connétable, chargé des écuries. Il est donc vraisemblable que l'entourage immédiat du prince breton devait être constitué d'officiers domestiques à l'image de la cour des rois carolingiens. Nous ne connaissons pas plus les ressources dont pouvait disposer Salomon ; impossible d'établir la part respective occupée par les cadeaux annuels,le butin, les confiscations de biens, les éventuels impôts survivant de l'époque mérovingienne, les taxes indirectes comme les tonlieux, redevances sur la circulation des marchandises et leur vente, ou bien encore le monnayage. L'essentiel des revenus provenait du patrimoine foncier qui était considérable ; outre les possessions qui pouvaient lui venir de sa famille, il contrôlait en principe l'ensemble des biens du fisc situés dans la Bretagne historique ou dans les régions réunies plus tard dans son royaume. Les Carolingiens, nous l'avons constaté , possédaient des domaines importants en Vannetais et dans l'évêché d'Alet. En outre, chaque fois qu'un pays était concédé aux dirigeants bretons, ceux-ci obtenaient en même temps les biens du fisc, c'est-à-dire la fortune publique dont l'assiette pouvait remonter au temps de l'administration romaine, celle qui avait jadis appartenu aux rois mérovingiens et dont le renouvellement était garanti par divers procédés dont celui des confiscations, les domaines royaux, les abbayes. Cette liste,qui n'est pas exhaustive,est empruntée à l'énumération que donnent les Annales de Saint-Bertin dans la relation de la concession du Cotentin à Pascweten, délégué de Salomon. Citons comme exemple, l'indication topographique de la formule de datation du diplôme de confirmation générale des biens et d'immunité

accordé à l'abbaye de Prüm le 7 octobre 860 : « Fait dans le domaine public de notre résidence, Bouchamp — aujourd'hui dans la Mayenne, canton de Craon — ». De même, nous sommes persuadés que le domaine de Plélan — l'actuel Plélan-le-Grand —, où Salomon fit construire pour les moines de Redon un établissement de refuge en cas de raid scandinave, était un bien du fisc ; n'était-il pas voisin du domaine de Bernéan dont disposait le comte Rorgon lorsqu'il était comte en Poutrocoet et du massif boisé de Paimpont dont l'ensemble, terrain de chasse et étang, devait bénéficier du statut particulier du droit de la forêt que protégeait le ban royal ? Enfin, comme abbé laïc de Saint-Aubin d'Angers, Salomon disposait des revenus de tous les biens qui n'avaient pas été expressément affectés à l'usage et à l'entretien des chanoines du sanctuaire ; or, dans ce type de répartition, la part de la communauté religieuse était rarement congrue !

Disposant de larges possibilités, Salomon pouvait s'attacher les personnes et spécialement ses compatriotes en leur concédant des biens en bénéfice. L'installation des Bretons aux confins du Bas-Maine, du Rennais et de l'Avranchin de même qu'en Cotentin, a laissé des traces. En 872, les moines de saint Lomer transférèrent avec le consentement de Charles le Chauve, le corps de leur saint patron en Avranchin, dans un domaine ordinairement identifié avec Parigny, près de Saint-Hilaire-du-Harcouët, qui leur avait jadis été donné, mais qui depuis avait été attribué par Salomon au Breton Gurhamius ; ce dernier s'empressa de le leur rendre. L'onomastique de ces régions en plein XI$^{e}$ et XII$^{e}$ siècle voyait abonder les noms bretons du type Juhel, Rivallon, Rualoc ; la localité de Saint-Hilaire-du-Harcouët doit son nom à un seigneur d'origine bretonne. Une pareille diffusion s'explique par l'enracinement de vassaux bretons qui firent souche sur place. Il est même permis de se demander si la toponymie de ces régions ne perpétue pas leur souvenir. Les noms de Landivy, Landéan, Landavran évoquent en effet certains toponymes de la Bretagne historique ; mais les spécialistes, qui se sont penchés sur cette question, ont dans l'ensemble rejeté l'hypothèse d'une origine bretonne pour la raison que ce radical *lan* signifierait monastère, désignerait un lieu consacré, or cette région n'a pu être touchée par le mouvement d'évangélisation d'origine celtique et insulaire. Le problème devient en revanche tout autre quand on attribue au mot *lan* le sens à la fois plus simple et plus large de domaine ; cela conduirait à reconnaître dans les toponymes en *lan* pour les régions de langue bretonne, l'équivalent des noms de lieu en ville des régions de langue romane. Si cette hypothèse se confirmait, nous aurions alors affaire à des domaines auxquels leurs possesseurs bretons auraient donné un nom familier à leurs oreilles, composé à partir du radical *lan* et individualisé par l'adjonction de leur nom ou d'un terme descriptif du lieu.

La société dans ses structures organiques paraît stable ; les mêmes composantes se rencontrent : serfs, colons, hommes libres. Le recul des ventes par rapport aux concessions diverses, déjà constaté au temps d'Erisposé paraît se poursuivre et corrélativement, le système de la tenure se développe. Faute d'une documentation suffisante, nous ne connaîtrons probablement jamais avec exactitude les étapes du mouvement qui voit la libre propriété céder le pas au système de la concession accordée à un inférieur par un plus puissant ; certaines gaucheries de rédaction des actes du cartulaire de Redon accroissent d'ailleurs la difficulté. Il n'en demeure pas moins que l'on voit progresser l'usage de la concession en bénéfice ; il s'agit d'un contrat par lequel une personne remettait à une autre un bien à charge de remplir certaines obligations et lorsque l'un des deux cocontractants venait à disparaître, l'accord devenait caduc. Conwoion durant son long abbatiat à Redon avait conclu de telles conventions aussi lorsque Ritcand fut élu pour le remplacer lui fallut-il les renouveler. Ritcand consacra une partie de son activité à cette tâche durant les années 867 et 868. En principe, lorsque le concessionnaire était de bonne foi, l'abbé commençait par se faire restituer le ou les biens donnés en bénéfice pour procéder immédiatement après à une réinvestiture. De cette façon, le bénéficiaire ne pouvait prescrire contre l'abbaye et donc amoindrir son patrimoine. Toutefois, les choses ne se passaient pas toujours ainsi et Ritcand dut agiter la menace d'un procès (n° 242) ou même se pourvoir carrément devant Salomon (n° 18). Dans certains cas, il s'agissait de terres concédées à charge de verser un cens, donc de tenures à cultiver, ce que plus tard on appellera des censives, et qui correspond pour l'époque au contrat de précaire. Un bon exemple est fourni par la notice relatant comment Junetwant, fils de Catlon, a remis entre les mains de l'abbé Ritcand une terre de deux muiées de céréales, sise dans la paroisse de Carantoir, qu'il tenait à cens par consentement de l'abbé Conwoion, et dont ce même abbé Ritcand l'a immédiatement réinvesti moyennant un cens de neuf deniers, payable à la fête de saint Martin (n° 208). Dans d'autres cas, les biens en cause étaient des bénéfices au sens strict du terme, puisque la contrepartie était l'obligation d'assurer un service de protection. La meilleure illustration de cette situation se trouve dans la notice du 24 février 867 relatant de quelle façon l'abbé Ritcand, venu en présence du comte Rivelen, a mis en demeure Milun et Helwocon, fils de Rioc, ainsi que Bidworet et Haelwocon, fils de Standulf, d'avoir à restituer entre ses mains, parce qu'il venait d'être élu abbé, les bénéfices que leur avait concédés l'abbé Conwoion, ce qu'ils firent, puis comment, sur leurs prières instantes, ce même abbé Ritcand les leur a rendus à charge de fidélité et de service au Saint-Sauveur et à ses moines, en sorte qu'ils soient les défenseurs de toute l'abbaye (n° 96). Un autre acte évoque l'institution de la *precaria sub*

*verbo regis,* contrat pas lequel des biens ecclésiastiques étaient concédés sur la suggestion du roi à l'un de ses fidèles ; c'est la notice du 16 septembre 868 relatant la restitution dans les mains de l'abbé Ritcand par Hirdran, *missus* — envoyé — de Salomon, sur l'ordre de ce même Salomon, des alleux d'Austreberte, situés dans le pays de Nantes, qu'elle avait auparavant donnés à Saint-Sauveur de Redon et à l'abbé Conwoion, la demande instante par Hirdran de pouvoir conserver sa vie durant ces biens, qui à sa mort feraient retour à l'abbaye, et le consentement de l'abbé Ritcand.

Ces exemples montrent quel rôle pouvaient jouer tous ces monastères bretons dont les noms n'apparaissent trop souvent que de façon fugitive dans la documentation de l'époque. Citons sans prétendre être exhaustif parmi les plus importants : dans l'évêché d'Alet Léhon, Saint-Méen de Gaël, Saint-Pern ; dans celui de Dol Saint-Jacut, dans celui de Nantes Saint-Clément, un moutier de femmes qui avait probablement souffert de la présence scandinave comme celui d'Indre ; dans celui de Quimper Landévennec, dans celui de Rennes Saint-Melaine, dans celui de Saint-Pol-de-Léon, la fondation de saint Tugdual à Tréguier ; enfin dans celui de Vannes Locminé, Sainte-Leuférine, Saint-Gildas-de-Rhuys et naturellement Redon. Il s'agit là d'abbayes indépendantes et non de ces petits établissements rattachés à un sanctuaire autonome ; ainsi le petit monastère de Mouais situé dans la paroisse de Fougeray, alors du diocèse de Nantes, avait semble-t-il été élevé comme une dépendance par les moines de Redon. Saint-Matthieu de Fineterre, qui relevait de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, n'a pas été répertorié dans ce rapide survol parce que la date exacte de fondation de ce sanctuaire prête à discussion. Certes des annales ou des chroniques placent sa fondation sous le règne de Salomon, mais il s'agit de textes compilés beaucoup plus tardivement comme la Chronique de Quimperlé ou la Chronique de Saint-Maixent, dont le témoignage pour le IX[e] siècle n'est pas exempt de suspicion. Quant aux textes relatifs à la venue des reliques de l'apôtre saint Matthieu, ils ont fait l'objet d'un examen très critique de la part du père de Gaiffier. Pour une raison différente, cette liste ne comprend pas le relevé des abbayes situées dans le Cotentin, qui pourtant avaient été concédées à Salomon ; cela tient à ce que la vie de ces sanctuaires ne paraît pas avoir été intimement mêlée à celle du royaume breton. En revanche, il convient de se pencher sur le cas du Mont-Saint-Michel qui a joué un rôle important dans l'histoire du duché de Bretagne durant la seconde moitié du X[e] siècle et aux toutes premières années du XI[e] siècle. Dès le règne de Salomon, le sanctuaire de l'archange était passé sous contrôle breton comme le prouve le récit des pèlerinages effectués vers les années 865-870 par le moine Bernard ; le récit de sa visite à Saint-Michel aux Deux Tombes signale l'église construite en l'honneur de l'archange au sommet du

mont, les deux marées montantes quotidiennes et s'achève sur l'indication que l'abbé était le Breton Phinimontius. Aurait-il été désigné lorsque Salomon prit l'Avranchin ?

Le choix de l'abbé posait souvent de délicats problèmes, car selon les cas, l'abbé était élu ou bien nommé. La liberté d'élection consacrait l'indépendance d'un monastère. Redon s'était vu confirmer ce privilège par Charles le Chauve et par Erispoé, encore fallait-il que l'exercice de ce droit fût respecté. La communauté de Redon mit toutes les chances de son côté en procédant à l'élection du remplaçant de Conwoion de son vivant, et problablement sur ses indications. Une notice du 24 février 867 rapporte que Ritcand vint en présence du comte Rivelen après qu'il eut été récemment investi de l'abbatiat de Saint-Sauveur de Redon (n° 96). Or, une autre notice datée du 30 juillet de la même année, donc postérieure, relate l'engagement d'une terre sise dans la paroisse d'Augan, évêché d'Alet, à Conwoion et aux moines de Redon. Ritcand se préoccupa d'ailleurs d'obtenir à son tour une confirmation de ce droit dans les circonstances les plus favorables, puisque le premier privilège qu'ait accordé Salomon nouvellement investi du titre royal, garantit aux moines de Redon la liberté d'élire leur abbé. Le précepte est daté de la résidence de Campel (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, canton de Maure), le 29 août 868, or, Campel est distant de Maxent, le monastère de refuge des moines de Redon, de six kilomètres ; comme la décision de Charles le Chauve date de l'assemblée générale tenue à Pitres au milieu d'août, on saisit alors fort bien que l'abbé Ritcand, à l'annonce de la nouvelle, est venu féliciter Salomon et a obtenu la confirmation dans l'euphorie du moment. Son abbatiat fut d'ailleurs très bref, puisque dès le 28 janvier 871, son successeur Liosic est mentionné comme abbé dans une notice relative à un procès entamé par Ritcand (n° 246). La substitution de Liosic à Ritcand ne semble avoir causé aucun problème, ce qui est assez normal puisque l'élection de son prédécesseur était encore présente dans tous les esprits.

Le chartrier de Redon, en même temps qu'il éclaire de façon privilégiée sur la vie de ce sanctuaire, fournit des éléments sur le fonctionnement de ce qui devait être appelé plus tard l'église séculière. Grâce à lui sont connus les noms des paroisses où se trouvaient répartis les divers éléments du vaste domaine de Redon. Cette zone bien que limitée, s'étend sur un vaste périmètre recouvrant les parties contigües des ressorts des quatre évêchés d'Alet et de Vannes dans la Bretagne historique d'une part de Rennes et de Nantes, dans la nouvelle Bretagne d'autre part ; or, il n'apparaît pas d'opposition entre les paroisses de l'une et l'autre région. L'organisation qui se révèle ainsi est en tous points comparable à celle du reste de la *Francia occidentalis* et l'on peut considérer, sans grand risque de se tromper, que les survivances des pratiques religieuses d'origine insulaire se trouvaient

à l'époque en grande partie résorbées. C'est encore le cartulaire de Redon et une vie de saint Conwoion écrite au XI[e] siècle, à partir des Gestes des saints de Redon, spécialement les chapitres perdus, qui donnent le plus clair des renseignements sur les évêques du royaume breton. Marcel Planiol et Ferdinand Lot purent ainsi déduire que l'évêque d'Alet entre 866 et 872, Ratvili était l'arrière petit-fils de Jarnhitin le machtiern des paroisses de Carentoir, Molac, Pleucadeuc et Ruffiac ; son père Catloiant l'avait offert comme oblat vers 845 à Saint-Sauveur de Redon, c'est-à-dire qu'il avait été confié aux moines dès son enfance pour être formé à la vie monacale (n° 27). Devenu évêque d'Alet en 866, Ratvili présida aux obsèques de l'abbé Conwoion, célébrés dans l'église du nouveau monastère de Maxent, vraisemblablement au début de janvier 868. A l'inverse de cette destinée religieuse, essentiellement centrée sur la Bretagne, l'épiscopat d'Actard à Nantes témoigne des réticences de certains clercs au développement du *regnum* breton. Siégeant régulièrement dans les conciles francs, il avait fini par abandonner sa ville épiscopale. Bien en cour auprès du pape Hadrien II, il obtint à titre personnel, le pallium ainsi que l'autorisation d'être transféré sur le siège de Thérouanne ; finalement, après la mort de l'archevêque de Tours, Hérard, il se fit élire et installer sur ce siège en 871, grâce au soutien d'Hadrien II, malgré les protestations d'Hincmar de Reims. Cette promotion allait entraîner un durcissement des rapports entre la métropole tourangelle et les églises bretonnes ; par réaction, elles persévérèrent dans une vie en marge de l'épiscopat des Gaules. A l'issue, du concile qu'il avait tenu en août 878, à Troyes, le pape Jean VIII adressait à l'évêque de Dol, Mahen, et à tous les évêques bretons, une lettre où il leur exprimait son émotion d'avoir appris de l'archevêque de Tours, Adalard, qu'ils négligeaient d'obéir à leur métropole et de manifester la révérence normale à son titulaire ; il ajoutait : « Entre autres et sur le rapport dudit archevêque, associé à celui d'autres évêques, nous avons appris que vous n'auriez pas été consacrés par votre métropolitain, mais que, les évêques légitimes ayant été expulsés de leur siège par la seule puissance de votre duc, vous avez été consacrés les uns par les autres. Nous nous en sommes étonnés et s'il en est ainsi, nous supprimerons une telle abomination et de toute façon, nous édicterons une pénitence à moins que nous ne fassiez réparation, car vous serez convaincus d'être non des pasteurs, mais des intrus. » Ces précisions montrent que les résultats encourageants obtenus grâce à l'action persévérante de Nicolas I[er], spécialement la consécration d'Electranne comme évêque de Rennes par l'archevêque de Tours en septembre 866, furent sans suite. Assez paradoxalement, le pape Jean VIII, en s'adressant d'abord à Mahen, lui reconnaissait une sorte de primauté sur ses confrères bretons. Désormais, les prétentions du siège dolois à la dignité archiépiscopale allaient s'afficher

avec de plus en plus d'audace.

Ces alternances d'ouverture au monde politique carolingien, de rapports avec Rome et de repli sur soi-même eurent-elles des conséquences sur l'essor artistique et intellectuel du royaume breton ?

## B. Art et esprit

L'encadrement des populations, le gouvernement du royaume breton si simple qu'il ait été, exigeaient un minimum d'infrastructure. Des bâtiments civils de l'époque, il ne subsiste guère que des fondations qu'il faudrait dégager grâce à des campagnes de fouilles comparables à celles qui ont été menées et qui sont poursuivies dans la vieille cité d'Alet à Saint-Servan. On a en effet beaucoup détruit et beaucoup reconstruit en Bretagne depuis. L'étude de ce qui reste des remparts de villes comme Nantes, Rennes ou Vannes pourrait fournir des indications, encore qu'il ne faille point oublier qu'au cours des derniers mois de l'année 850, Noménoé avait fait détruire une partie des murs et les portes de Rennes et de Nantes. La date exacte des premières campagnes de restauration reste le plus souvent à fixer. Le bois devait occuper un rôle important dans ces constructions, qu'elles fussent urbaines ou rurales, ce qui explique notre manque d'information. Les dates de lieu des privilèges accordés par les princes et les rois de Bretagne montrent qu'ils résidaient surtout dans leurs demeures campagnardes dont la localisation exacte est encore à déterminer. Une fois de plus, il faut se tourner vers les monuments religieux pour trouver des éléments de réponse, car les nécessités du culte exigeaient pour un déroulement harmonieux du calendrier liturgique de nombreux éléments depuis les bâtiments jusqu'aux livres religieux en passant par l'orfèvrerie.

On pourrait s'attendre à ce que ce soient les constructions les plus importantes qui aient survécu, plutôt que les manuscrits ou certains éléments du mobilier liturgique, et pourtant le contraire s'est produit. Les hommes se sont acharnés depuis le IX^e^ siècle jusqu'à nos jours sur les édifices pré-romans. Ne vient-on pas d'abattre il y a quelques années seulement, à Doulon, une église dont certains éléments dataient du IXe siècle ? Ce dernier geste ne peut même pas bénéficier de l'excuse avancée pour justifier les destructions du XIXe et des toutes premières années du XXe siècle : la piété des fidèles désireux d'élever à Dieu ce qui était à leurs yeux de plus beaux édifices. Cette mise au point était nécessaire pour expliquer les résultats négatifs de cette enquête sur les monuments. Les cartes dressées par A. Mann montrent l'absence d'églises carolingiennes dans la partie ouest de la Neustrie devenue la *nova Britannia,* mis à part le cas de Doulon. Le résultat n'est guère plus brillant pour la Bretagne historique. Le seul monument conservé de façon à peu près intact et suscep-



*Crypte de l'église de Lanmeur*. (Photo X).

tible de dater de la période carolingienne selon Roger Grand est la crypte de Lanmeur, à présent surmontée par le chœur d'une église néo-gothique construite au début du XXe siècle. L'édifice comprend trois nefs de cinq travées délimitées entre les murs latéraux par huit colonnes monolithes ; les voûtes en blocage reposent sur des arcs qui retombent sur des chapiteaux extrêmement simples à tailloirs chanfreinés. Deux des colonnes sont décorées de sortes de lianes à tête de serpent. Six petites fenêtres permettaient initialement de voir la sépulture qu'abritait le monument. Le sol a été remblayé, si bien qu'il est présentement difficile de se figurer sa disposition initiale.

Les chapelles de Saint-André-des-Eaux et de Saint-Etienne-de-Guer sont un témoignage appréciable, bien que modeste par leurs dimensions, sur les modes de construction au IXe ou au Xe siècle. Faute de repères chronologiques certains, il est en effet bien difficile de trancher, tant il est vrai que certains constructeurs ont pu rester fidèles à des types architecturaux abandonnés ailleurs. La Bretagne ne fournit-elle point d'ailleurs une parfaite illustration de cette démarche en plein XVIe siècle où l'on continua de bâtir conformément au style du XVe siècle? Le territoire de Saint-André-des-Eaux — Côtes-du-Nord, arrondissement de Dinan, canton d'Evran — constituait une enclave de l'évêché de Dol dans celui d'Alet. La meilleure description des ruines de la chapelle est donnée par Roger Grand ; son plan très classique pour l'époque fait apparaître une nef rectangulaire séparée d'un chevet plus petit, mais également rectangulaire, par un mur diaphragme dont l'arcade à double voussure était constituée de claveaux très réguliers. Le chœur était éclairé par trois fenêtres en plein cintre ébrasées avec régularité vers l'intérieur ; la fenêtre du fond, très étroite, était sommée d'un cintre d'une seule pièce en calcaire, ce qui ne doit pas étonner, puisqu'à proximité se trouve la veine calcaire du Quiou ; les deux autres fenêtres, plus larges, éclairaient latéralement le chœur. Quant à la nef, elle était éclairée par deux étages de fenêtres en plein cintre également ébrasées vers l'intérieur. L'appareil fait de petits moellons de granit, avec çà et là de grandes briques rouges comme les débris d'un enduit à décor géométrique, aujourd'hui disparu, poussait R. Grand à dater l'édifice de l'époque carolingienne. Guer — Morbihan, arrondissement de Ploërmel — où se trouve la chapelle Saint-Etienne, était l'une des paroisses primitives de l'évêché d'Alet. L'édifice, transformé en grange, était un simple rectangle éclairé par des ouvertures assez frustes dont le sommet était constitué de dalles de schiste posées à plat ; l'appareil avait été constitué à l'aide d'un blocage de petits moellons de schiste mêlés par endroits de tuiles plates. Le pignon est avait été décoré de rangs de brique interrompus par des arcs en forme de mître constituée de deux tuiles plates posées sur champ et se contrebutant.

Cet inventaire ne serait pas complet, s'il ne faisait état des édifices

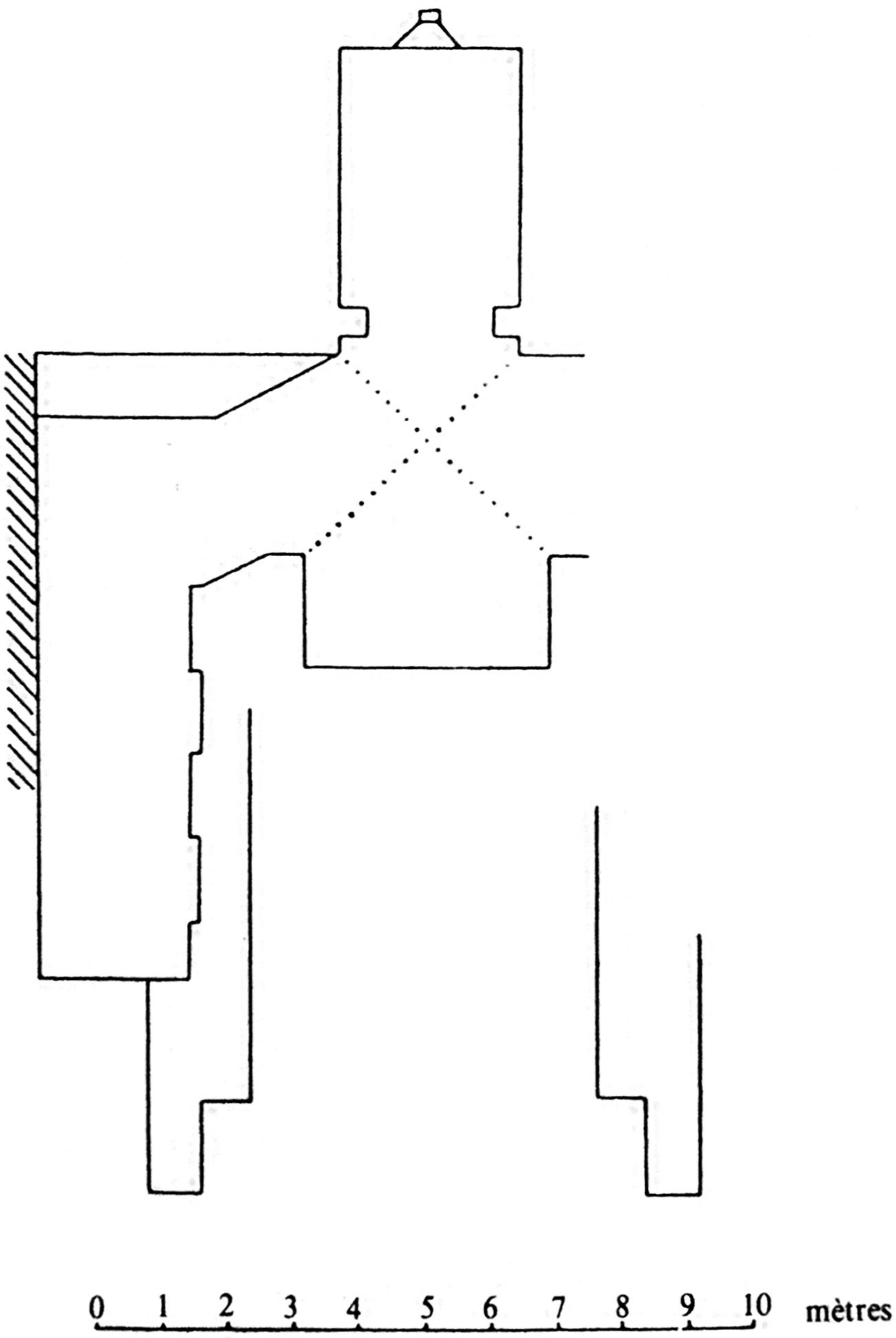


*Vue de l'une des deux nefs jumelles de l'église* **Notre-Dame-sous-terre** *au Mont-Saint-Michel. Chevet présentant une absidiole terminée par un mur droit surmonté d'une tribune.* (Photo X).

connus par leurs fondations ou des descriptions assez sûres. Le moine Bernard, dans la relation du pèlerinage qu'il fit au Mont-Saint-Michel vers 865-870, note qu'au sommet du mont se trouve une église bâtie en l'honneur de saint Michel. En 1907, Paul Gout, alors architecte en chef du Mont-Saint-Michel, découvrit l'église connue sous le nom de Notre-Dame-sous-Terre et reconnut en 1908, sous la partie gauche de l'actuelle nef romane et du transept, des fondations qu'il attribuait aux bâtiments conventuels. Les importants travaux de sauvegarde accomplis depuis 1959 ont permis de dégager et de restaurer Notre-Dame-sous-Terre, d'où une savante controverse dans laquelle sont intervenus l'architecte restaurateur Y.-M. Froidevaux, le doyen Michel de Boüard et Jean Vallery-Radot. Ces auteurs s'accordent pour placer la construction de cette église au X^e^ siècle : pour M. Froidevaux, « il s'agit d'un bâtiment homogène, construit d'un seul jet » ; pour le doyen de Boüard, l'édifice dans son état primitif pourrait remonter au X^e^ siècle, mais il aurait été modifié lors de la construction de l'actuelle nef romane de l'abbatiale, deux nefs jumelles auraient été aménagées puis voûtées ; enfin, pour Jean Vallery-Radot, Notre-Dame-sous-Terre se compose de deux parties, un quadrilatère initial construit à partir de 966 et une extension occidentale ajoutée à l'époque romane. Quant aux fondations reconnues en 1908 par P. Gout, il s'agit en réalité des fondations de l'abbatiale carolingienne, et pourquoi pas de l'église Saint-Michel où le moine Bernard avait prié vers 870? Une remarque doit être faite. Ces études tiennent généralement compte du diplôme du roi Lothaire du 9 février 966, confirmant sur la prière de Richard I^er^ de Normandie et du pape Jean XIII la réforme introduite par ce même Richard I^er^ qui aurait remplacé les chanoines par une petite communauté monastique venue de Fontenelle. Louis Halphen et Ferdinand Lot, lorsqu'ils avaient donné une édition scientifique de ce texte dans leur **Recueil des actes de Lothaire et de Louis V**, avaient finalement admis son authenticité, tout en reconnaissant qu'il avait été interpolé. Il s'agit pour nous d'un diplôme largement falsifié vers le milieu du XI^e^ siècle quand les moines de l'abbaye s'attachèrent à abolir le souvenir des relations privilégiées unissant le sanctuaire de l'archange à la Bretagne jusqu'au début du XI^e^ siècle. Le Mont-Saint-Michel fut alors pour les ducs de Bretagne de la maison des comtes de Rennes d'une certaine façon ce que Saint-Denis était pour les rois de France : l'une des obituaires du Mont précise que le corps de Conan I^er^ avait été enseveli dans la chapelle Saint-Michel, or, ce prince avait été tué le 27 juin 992 sur le champ de bataille de Conquéreuil, à environ cent trente kilomètres du Mont ; de même, le mariage de sa petite-fille Judith, la fille de Geoffroy I^er^, avec Richard II de Normandie, fut célébré au Mont. L'usage n'est-il point de se faire ensevelir dans son pays et d'organiser les noces chez les parents de l'épousée ? Ces

remarques montrent que, si les caractéristiques archéologiques des églises pré-romanes du Mont-Saint-Michel commencent à être bien connues, en revanche la chronologie exacte des travaux de construction reste encore vague.

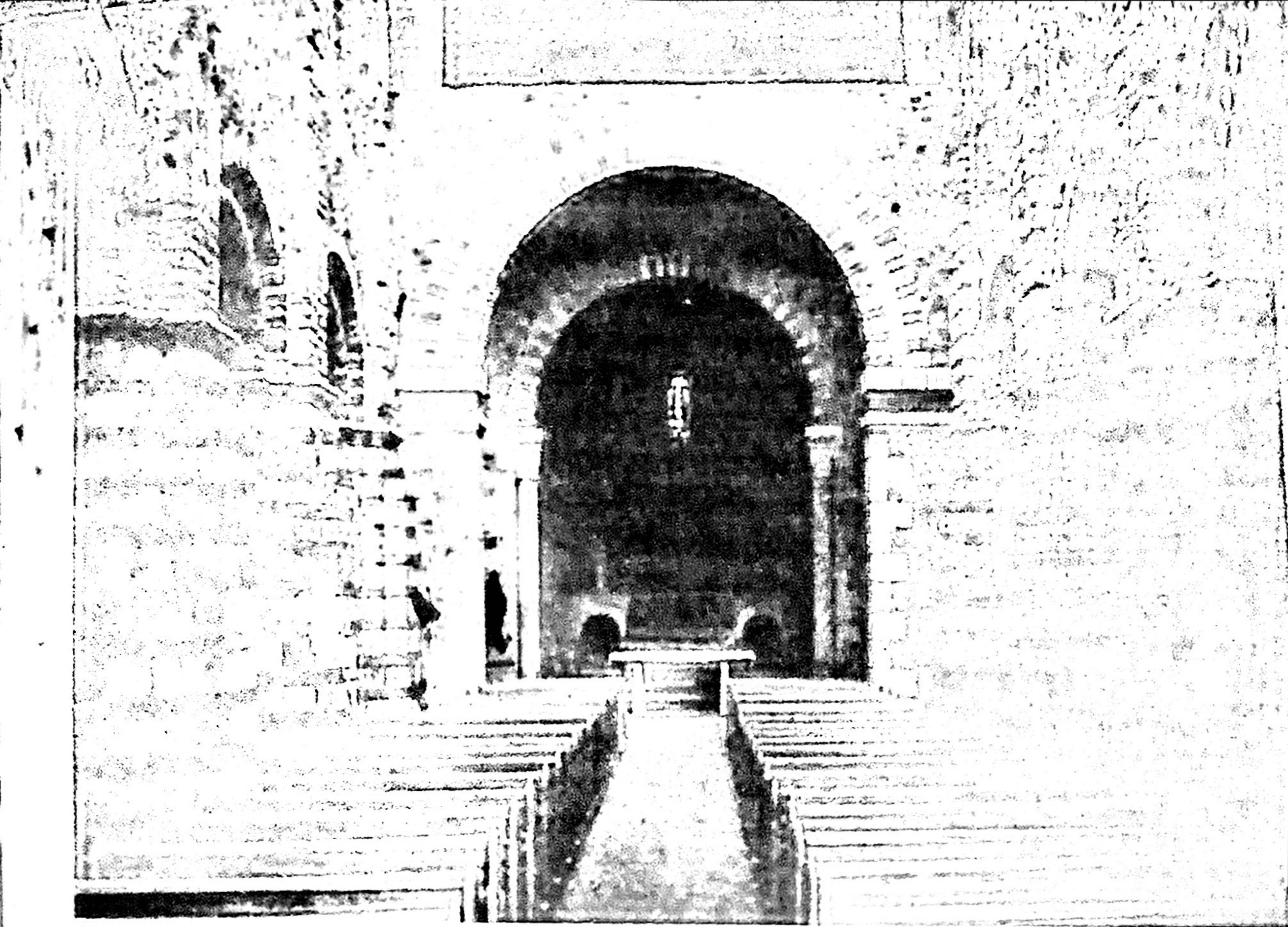
La documentation historique d'origine spécifiquement bretonne provient pour le IXe siècle en majeure partie du cartulaire ou des Gestes des saints de Redon, au point que ces références paraissent obsédantes ; en revanche, les observations sur cette maison faites




*Plan du choeur de l'église de Maxent (I.-et-V.) d'après un croquis de la fin du XIXe siècle.*

dans le domaine archéologique ont la fragilité du mirage. Roger Grand avait pensé que certains arasements des murs de la nef et du transept roman de l'actuelle église abbatiale de Redon laissaient apparaître des maçonneries pouvant dater du IX$^{e}$ siècle, mais René Couffon considérait que les caractéristiques archaïques de ces soubassements s'expliquaient par des remplois de matériaux anciens. Les moines avaient donc tenu à réédifier l'antique église dédiée au Saint-Sauveur ; ils avaient toutefois respecté le chœur de l'église de Maxent, l'établissement de refuge que Salomon de Bretagne avait fait construire dans l'un de ses domaines pour servir de refuge en cas d'invasion scandinave. C'est là qu'avaient été ensevelis son épouse Wembrit, puis en 868 l'abbé Conwoion aux côtés du corps de saint Maixent rapporté de Poitou dans des circonstances restées mystérieuses et qui finalement donna son nom au sanctuaire. Ce chœur ne fut démoli qu'en 1893 et on peut se le représenter grâce à un croquis coté levé en 1864 par Ramé et à une brève description de l'abbé Guillotin de Corson. Le chœur voûté avait une largeur intérieure de cinq mètres trente, était entouré d'un déambulatoire voûté large d'environ deux mètres cinquante qui s'ouvrait sur le chœur de chaque côté par des arcades en plein cintre que surmontaient des fenêtres hautes initialement cintrées de briques. Dans l'axe du chœur s'ouvrait une petite chapelle rectangulaire, de trois mètres soixante-deux sur deux mètres soixante-quinze, éclairée à l'est par une fenêtre étroitement ouverte sur l'extérieur, mais largement ébrasée à l'intérieur ; le cintre de cette fenêtre avait été taillé, comme à Saint-André-des-Eaux, dans une pierre d'un seul tenant, cette fois-ci en granit. L'appareil de la construction, très irrégulier, était fait de moellons de grès et de schiste d'un module assez réduit. La nef devait être précédée d'un narthex, le *vestibulum* dont parle la notice relative à la sépulture de Deurhoiarn et de son épouse Roiantken pour préciser où ils devaient être ensevelis (n° 236).

Les moines de Redon avaient très certainement emprunté l'idée du monastère appelé à servir de refuge en cas de fuite devant les incursions scandinaves aux moines de saint Philibert établis dans l'île de Noirmoutier. L'exposé d'un diplôme du 16 mars 819 de Louis le Pieux en faveur de cette communauté précise que son abbé, Arnoul, avait, du consentement de l'empereur et avec son aide, élevé un nouveau monastère dans le pays d'Herbauge à Déas — l'actuel Saint-Philbert-de-Grandlieu — ; un autre diplôme de Louis le Pieux du 4 août 830 indique que les religieux quittaient l'établissement de Noirmoutier depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne, à cause des incursions des pirates, et ils allaient s'installer à Déas avec leur bibliothèque et les objets précieux. En juin 834, les moines abandonnèrent l'île où ils laissèrent le sarcophage de saint Philibert. L'un des religieux, Ermentaire, auteur d'un livre consacré



*Croisée du transept de l'abbatiale de Saint-Philbert-de-Grandlieu : vue de la nef.* (Photo Pierre Baudry).

aux translations et aux miracles du saint, précise que l'église de Déas avait été construite en forme de croix et des fouilles effectuées dans l'actuel transept de 1896 à 1903 ont montré qu'il appartenait à l'édifice élevé par l'abbé Arnoul. C'est là, dans le bras sud du transept, que les moines installèrent le 11 juin 836 le sarcophage du saint avec le corps, qui étaient jusqu'alors restés cachés dans l'île de Noirmoutier. Devant l'afflux des pèlerins, l'abbé d'alors, Hilbod, décida de démolir le chevet de l'église pour en reconstruire un autre plus profond et qui correspond à l'actuelle abside sur laquelle s'ouvraient trois absidioles ; sous cette abside fut ensuite aménagée une crypte voûtée d'arêtes, où avait été installé le sarcophage. Ces travaux avaient été effectués avec un soin particulier avant le rattachement de la voirie de Retz, où se trouvait Saint-Philbert-de-Grandlieu, à la Bretagne. Par la suite, des travaux importants de restauration intervinrent, car les moines, une fois encore, avaient été obligés de fuir ; ils s'étaient réfugiés à Cunauld en Anjou, en laissant d'abord sur place les reliques qui ne furent transférées à Cunauld que dans le courant de l'année 858. Quatre ans après, en 862, la communauté s'ébranla de nouveau pour fuir les Scandinaves ; elle gagna d'abord le Poitou puis la Bourgogne où elle se fixa à partir de 875 à Tournus.

La nef de Saint-Philbert, dans son état actuel, pourrait dater du Xe siècle. Bien que très maltraité et restauré trop systématiquement, l'édifice permet une comparaison très révélatrice avec ce que nous connaissons de l'église de Maxent.

Les deux bâtiments diffèrent par leur taille, leur mode de construction. A Saint-Philbert, l'église est vaste, susceptible d'accueillir l'ensemble de la communauté monastique, alors qu'à Maxent les dimensions du chœur et de son déambulatoire sont celles d'une chapelle. D'un côté, la croisée du transept communique avec ses bras et le chœur par de vastes arcs retombant sur des colonnes ; l'appareil même de ces arcs séduit par son élégance qui fait alterner à la façon d'un damier en un double registre claveaux de pierre blanche et briques. De l'autre, le souvenir d'une construction extrêmement fruste, les assises de maçonnerie étant montées sans grande régularité et noyées dans le mortier. L'église de Saint-Philbert participe de la grande technique de construction de l'époque carolingienne, alors que celle de Maxent a laissé l'impression d'un édifice de conception et de réalisation médiocres. C'est vraiment là un refuge réalisé avec les possibilités de l'endroit.

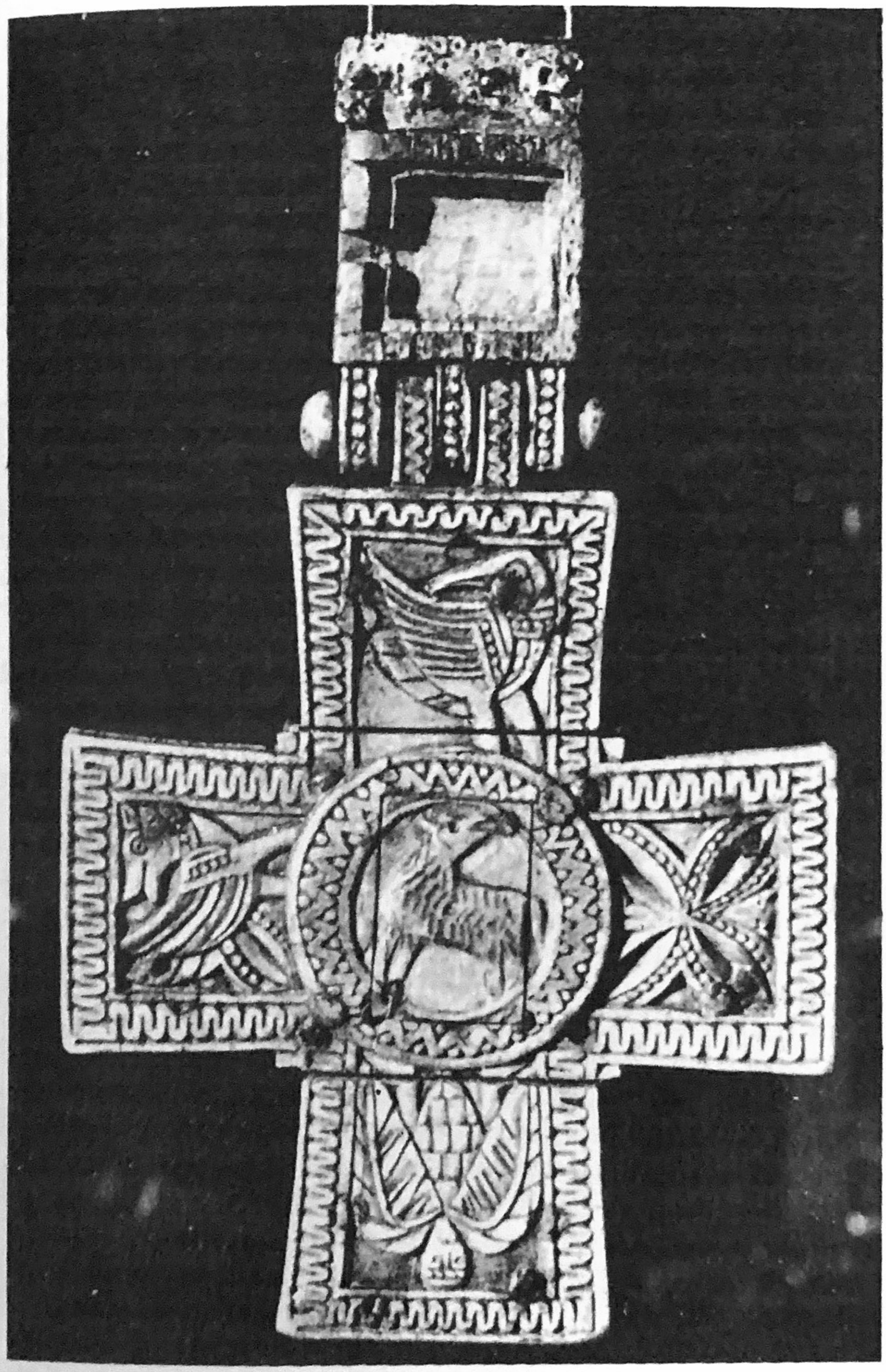
Le contraste est saisissant avec les richesses transportées de Redon à Maxent ou offertes depuis l'arrivée des moines si l'on en croit la liste contenue dans l'exposé du diplôme solennel concédé le 17 avril 869 à l'abbé Ritcand par Salomon (n° 241) : un calice d'or d'un travail superbe, décoré de trois cent treize gemmes et pesant un peu plus de dix livres ; une patène d'or ornée de cent quarante-cinq gemmes, d'un poids de sept livres et demie ; un manuscrit des Evangiles avec un étui fait merveilleusement avec de l'or pesant huit livres et paré de cent vingts gemmes ; une grande croix d'or d'une exécution remarquable de vingt-trois livres de poids et décorée de trois cent soixante-dix gemmes ; un reliquaire d'ivoire superbement gravé et, ce qui est plus précieux encore, plein de reliques ; une précieuse chape parsemée d'or à l'extérieur, donnée à Salomon par le roi Charles le Chauve ; un voile d'une grandeur admirable pour recouvrir le corps de saint Maixent ; l'évangéliaire et le sacramentaire de ce même saint reliés d'ivoire le premier de Paros, le second des Indes ; un autel paré d'or et d'argent ; une croix d'un côté en argent et de l'autre ornée d'une représentation du Sauveur recouverte d'or et de gemmes, deux vêtements sacerdotaux, de la pourpre précieuse et trois cloches d'une grandeur remarquable. Tout en faisant la part de l'exagération et en supposant que nombre de ces gemmes devaient être faites de pâte de verre, cette énumération n'en demeure pas moins assez somptueuse. Elle invite une comparaison avec la statue de Salomon décrite dans une lettre de 871 destinée au pape Hadrien II et rédigée par les moines de Redon (n° 89). Salomon expliquait qu'il avait fait vœu d'aller à Rome pour prier, mais que les Bretons s'étaient opposés à son

départ parce que les païens — les Scandinaves — entouraient leur pays ; aussi priait-il le pape d'accueillir au nom des apôtres Pierre et Paul d'un regard doux et serein ce petit cadeau, c'est-à-dire une statue d'or le représentant grandeur nature avec des pierres de diverses sortes, un mulet, sa selle, son mors et sa bride, le tout estimé trois cents sous, une couronne d'or ornée de pierres précieuses valant neuf cents sous ainsi que divers autres dons et trois cents sous en espèces. Ces différences dans les estimations ont permis à Jean et à Marie-Clotilde Hubert de conclure qu'il ne pouvait s'agir que d'une sculpture sur bois recouverte de feuilles d'or. La taille réelle prêtée à la statue peut surprendre et dans l'affirmative cela sent le parvenu. En revanche, la volonté de se faire ainsi statufier est intéressante, car on pense alors à la célèbre représentation équestre de Charlemagne, et témoigne du désir chez le chef breton de s'égaler aux plus hauts détenteurs du pouvoir conformément à une tradition héritée de l'Empire romain.

Certains pourront penser que c'est accorder une trop large place à des témoignages bien difficiles à contrôler. Par un étonnant retour des choses, l'abbaye de Landévennec, dont le cartulaire est si décevant, fournit en matière d'art une documentation directement exploitable. Récemment vient d'être découverte dans la paroisse de Milizac, près de Brest, une remarquable croix pectorale d'ivoire. La croix en pendentif est formée de plaques montées en sens contrarié et maintenues par des rivets de cuivre, le tout relié à son support par des anneaux en forme de charnières liés entre eux par une cheville. La croix présente une logette à reliques comme le support, mais celui-ci a perdu son couvercle. Sur la face est un Christ représenté debout les bras ouverts à la hauteur de la poitrine, ce qui indiquerait qu'il ne s'agit pas d'une crucifixion, bien que le Christ soit simplement revêtu du perizonium. Le revers est orné au centre par l'agneau mystique, les symboles des quatre évangélistes décorant les bras de la croix. Saint Jean est figuré en haut sous les traits de l'aigle, saint Mathieu en bas sous ceux du jeune homme ailé. Il est plus difficile, en revanche, de reconnaître sur les bras latéraux les représentations habituelles de saint Marc en lion et de saint Luc en bœuf ! A droite, dans le vide supérieur d'un quatre-feuilles, une tête triangulaire apparaît qui pourrait être celle d'un bœuf, alors qu'à gauche il faudrait reconnaître saint Marc dans l'animal ailé dont la tête aux oreilles étirées en arrière et à l'œil globuleux s'allonge en un museau largement ouvert. Ces figurations, déroutantes pour les deux dernières, évoquent celles que l'on rencontre dans certains manuscrits d'origine irlandaise, par exemple au folio 78 d'un évangéliaire irlandais conservé dans la bibliothèque conventuelle de Saint-Gall en Suisse (Codex 51). Ceci pose la question de l'appartenance initiale de la croix. On a voulu l'attribuer aux abbés de Saint-Mathieu-de-Fineterre, or il n'est pas



*Croix pectorale de Milizac (Fin.) (pouvant provenir de Landévennec). Face présentant le Christ revêtu du perizonium.*



**Croix pectorale de Milizac (Fin.)** *(pouvant provenir de Landévennec). Revers présentant l'Agneau mystique entouré des quatre vivants. Conformément à la vision décrite par saint Jean dans l'Apocalypse (N, 6-8).*

prouvé avec certitude que ce sanctuaire ait été fondé sous le règne de Salomon. Il nous paraît plus probable qu'elle vient de Landévennec, car la représentation des évangélistes, spécialement pour saint Jean, saint Luc et saint Matthieu, est en tout point comparable à celle que l'on retrouve dans un manuscrit des évangiles dont la transcription a été formellement attribuée au *scriptorium* de Landévennec, le Harkness Gospels de la Bibliothèque publique de New York. C.R. Morey, qui en avait étudié les miniatures dans l'entre-deux guerres et qui ne connaissait donc pas la croix, avait comparé la gueule du lion à un groin, or ce trait se retrouve sur la croix d'ivoire.

La production du *scriptorium* de Landévennec n'a malheureusement pas encore fait l'objet d'une étude systématique. Un certain nombre de manuscrits lui ont été imputés en fonction de critères qu'il conviendrait de définir avec plus de netteté et de rigueur. La caractéristique la plus fréquemment utilisée est naturellement celle de la représentation zoomorphe des évangélistes, ce qui conduit à reconnaître dans les manuscrits 8 de la Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer ou 960 de la Bibliothèque municipale de Troyes, des évangéliaires issus de l'atelier de Landévennec. Dans l'état actuel des recherches, pour la période antérieure à la destruction du monastère en 913, les manuscrits certainement originaires de Landévennec sont essentiellement le **Harkness Gospels** de New York et le n° 85 de la Bibliothèque de la Bourgeoisie à Berne, un autre évangéliaire dont la facture est semblable à celle du manuscrit de New York. Le manuscrit de Berne doit venir de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire qui conservait initialement dans sa bibliothèque un certain nombre d'ouvrages apportés de Bretagne vers le milieu du X^e siècle.

La présentation et le contenu de l'évangéliaire de New York fournissent des informations capitales sur les courants religieux et intellectuels auxquels l'abbaye de Landévennec se rattachait. D'un point de vue formel, son écriture est une caroline française de la dernière partie du IX^e siècle. Pour les têtes de chapitre, des majuscules frustes de caractère hétérogène sont utilisées ; elles traduisent une double influence irlandaise et continentale. Le type de minuscule qui prévaut est de lecture aisée, mais il ne s'agit pas de calligraphie ; la couleur de l'encre est un brun plutôt boueux. La transcription paraît être le fait d'un copiste de formation insulaire qui aurait pris l'habitude de la caroline pour écrire ; une seconde main intervient par endroits, mais surtout le manuscrit a été révisé par un correcteur dont l'écriture est, elle, indéniablement insulaire. La décoration porte la marque de deux traditions, l'une plus spécifiquement mérovingienne, l'autre plus exclusivement celtique. Les enluminures procèdent des types en usage dans la moyenne vallée de la Loire. Le ou les modèles dont s'inspirait celui qui orna le manuscrit étaient des spécimens du premier style de Tours et des environs, antérieurs au grand renouveau



*Frontispice de l'évangéliaire de Landévennec conservé à New York (Public Library), connu sous le nom de Harkness Gospels.*

qui sous l'influence de la renaissance carolingiennne révolutionna l'art tourangeau. De façon générale, le texte des Evangiles est d'un genre mixte combinant des éléments appartenant à la tradition celtique et d'autres procédant de la révision entreprise par Alcuin à la demande de Charlemagne vers 789 et achevée pour l'automne de l'année 800. Toutefois, plus de la moitié de l'Evangile selon saint Matthieu, depuis le chapitre 13, verset 55 jusqu'à la fin — fol. 30 à 49 v° du ms. — est reproduite d'après une version purement celtique. Carl H. Kraeling concluait que deux archétypes avaient été utilisés pour la transcription : l'un presque purement celtique, et le plus ancien, avait été suivi pour la seconde partie de l'Evangile selon saint Matthieu, l'énoncé des chapitres de saint Marc, saint Luc et saint Jean ainsi que probablement pour la lettre d'envoi de saint Jérôme au pape Damase ; le second était de type mixte, combinant des éléments empruntés au rameau celtique et à la révision d'Alcuin. Les conditions matérielles de préparation du manuscrit expliqueraient le passage d'une version à une autre : le copiste aurait utilisé le modèle celtique quand l'enlumineur travaillait en s'inspirant du manuscrit d'origine tourangelle.

L'évangéliaire s'achève par un *comes,* recueil de péricopes, ou plus simplement liste des lectures à tirer des Evangiles suivant l'ordre d'un calendrier liturgique commençant à la vigile de Noël et s'achevant au vendredi de la deuxième semaine avant la naissance du Sauveur, après le quatrième dimanche de l'Avent. Malgré quelques manques dus à la perte de folios, le sanctoral et le temporal adoptés à Landévennec peuvent être bien suivis. Le sanctoral, ou propre des saints, est très proche de celui du sacramentaire grégorien en usage à Rome à la fin du VIII^e^ siècle et qui avait été reçu en Gaule sur l'ordre de Charlemagne. Certaines adjonctions portées dans ce sanctoral doivent être notées : la mention de la fête de la Toussaint dont la célébration avait été introduite en Gaule par Louis le Pieux en 825 à la demande du pape Grégoire ; celle de la translation des reliques de saint Benoît à Fleury-sur-Loire en Gaule le 11 juillet, commémoration en honneur dans les monastères bénédictins de Gaule ; celle de saint Samson le 28 juillet, et surtout les trois fêtes de saint Guénolé, le fondateur de l'abbaye, le 3 mars la date obituaire, le 28 avril translation du bienheureux Guénolé confesseur, enfin le 13 mai dédicace de l'église de saint Guénolé confesseur. C'est d'ailleurs ces trois commémorations qui ont permis d'identifier l'établissement d'origine du manuscrit. Quant au temporal, le propre du temps ordonné autour de la fête mobile de Pâques, il est en général conforme à celui qui se rencontre dans les sacramentaires des églises de Gaule aux IX^e^ et X^e^ siècles.

Cet examen de l'évangéliaire de Landévennec vient confirmer et compléter le témoignage tiré du diplôme par lequel Louis le Pieux



*Représentation symbolique de Saint Matthieu dans les évangiles conservés à Berne et provenant de Landévennec.*

imposait la règle bénédictine aux différentes abbayes bretonnes. Landévennec, fondation celtique, conservait encore dans la seconde moitié du IXe siècle un livre des évangiles se rattachant à la tradition insulaire. Toutefois, l'abbaye avait reçu la règle bénédictine, ce que prouve la mention dans le sanctoral de la translation des reliques de saint Benoît d'Italie à Fleury. Il y a d'ailleurs tout lieu de penser que cette réception est intervenue immédiatement après 818, autrement on s'expliquerait mal l'utilisation d'un évangéliaire qui devait dater des trente premières années du IXe siècle et donnait le texte révisé par Alcuin.

La production du *scriptorium* de Landévennec ne s'était pas limitée aux transcriptions des Evangiles ; trois vies du saint fondateur avaient été rédigées, outre une vie de saint Paul Aurélien, le premier évêque de Saint-Pol-de-Léon. La plus ancienne des vies de saint Guénolé et la plus courte — *Vita Ia* — a été attribuée par son éditeur Robert Latouche au moine Clément, également auteur d'un hymne en l'honneur de Guénolé composé vers 857-874. L'auteur le plus fécond est Vurdisten ou Gourdisten, donné comme le sixième des abbés de Landévennec par la liste abbatiale transcrite dans le cartulaire de la maison. Le moine Vormonoc, auteur de la vie de saint Paul Aurélien achevée en 884, évoque dans sa préface les encouragements reçus de son maître et abbé Vurdisten et loue l'œuvre qu'il avait élevée en l'honneur de saint Guénolé. Il est donc possible que sous son prédécesseur, l'abbé Aelam, Vurdisten ait été le maître des novices et le responsable du *scriptorium*. Il y a également tout lieu de penser que c'est lui qui fut l'auteur de l'autre vie brève qu'il avait envoyée à Jean, évêque d'Arezzo en Italie entre 872 et 898. Son œuvre la plus importante est une rédaction amplifiée de la vie de saint Guénolé où il utilise la *vita Ia* qu'il a notamment interpolée avec des pièces poétiques. Pour son travail, il s'est inspiré de la première vie de saint Samson, s'est souvenu de la vie de saint Martin par Sulpice Sévère et a beaucoup retenu de la métrique de Virgile. Il reconnaît avoir utilisé les écrits de saint Augustin, de Cassiodore, de Grégoire le Grand, de Jean de Constantinople — sans doute saint Jean Chrysostome —, les Apophtegmes des Pères du désert, c'est-à-dire les paroles mémorables des anachorètes de l'Egypte du IVe siècle. Cette simple énumération donne une idée des ouvrages qui pouvaient appartenir à la bibliothèque de Landévennec. Bien que nourris aux meilleures sources, la phrase et le mètre de Vurdisten manquent souvent d'élégance. Cet aspect laborieux de la composition prend chez son disciple Vormonoc une lourdeur qui rend pénible la lecture.

Ce qui subsiste de la production des autres *scriptoria*, aussi tributaires de traditions plus spécifiquement bretonnes, est décevant, qu'il s'agisse de l'Eglise de Dol ou de celle d'Alet. Les prétentions doloises à la dignité archiépiscopale, avancées vers 862, ont incité certains

clercs à publier des vies d'évêques de Dol contenant des références explicites à la possession du titre métropolitain. Avec la matière de la première vie de saint Samson, qui, quoi qu'en pense M. J.-Cl. Poulain, ne contient aucune référence directe ou indirecte à cette question, un clerc, qui avait dû vivre à Pental, l'enclave de l'évêché de Dol située au confluent de la Risle avec la Seine, mais qui avait dû quitter la région de la Basse-Seine, accablée depuis 841 par les raids et les stations des bandes scandinaves, a composé une seconde vie qui fait de saint Samson, l'archevêque de Bretagne. Le chapitre vingt-quatre du Livre II de cette *vita IIa* relatant de quelle façon le roi Childebert autorisa le saint homme à retourner en Bretagne, précise : « Alors vraiment saint Samson recevant des mains de l'empereur Hildebert de sa bouche et sur ordre écrit la dignité d'archevêque de toute la Bretagne... ». La plus ancienne des vies connues de saint Turiau, l'un des successeurs de saint Samson à la tête de l'abbaye de Dol paraît avoir été interpolée dans la même intention. Le plus clair du texte prête à saint Turiau une activité de type essentiellement monacal, avec des stations de monastère en monastère, comparable à ce que décrit la *Vita Ia* de saint Samson. Or, cette vie de saint Turiau contient un développement inattendu selon lequel, après le décès de l'archevêque Vurval, dans un concile général où étaient réunis tous les évêques de Bretagne, des prêtres, des diacres, des abbés et des laïcs, Turiau aurait été promu sur le siège épiscopal.

Les vies de saint Malo écrites à Alet reflètent également les aléas de la crise traversée par l'église bretonne de 849 à 866. Les deux rédactions de la vie anonyme, aussi bien la version brève que la version amplifiée, placent la consécration épiscopale de saint Malo entre deux voyages maritimes. Au contraire, la vie écrite par Bili et dédiée à son maître vigilant, l'évêque d'Alet, Ratvili assure que saint Malo aurait été bénit évêque à Tours dans la basilique Saint-Martin avec l'accord de Juhel, le prince qui était alors duc de Bretagne et de beaucoup d'autres régions. Une pareille distorsion entre des textes par ailleurs assez voisins et qui ont été rédigés à quelques années d'intervalle, du moins pour la version brève de la vie anonyme et pour celle de Bili, suggère une explication : la description proposée par les rédactions anonymes correspondrait à la période de l'épiscopat de Retwalatr qui était initialement un intrus substitué au titulaire légitime Main après le synode de Coitlouh ; ce précédent pouvait justifier une consécration tenue pour invalide par certains. En revanche, le récit de Bili paraît bien être la transposition de ce qui s'était passé en septembre 866 lorsque Salomon, à qui il est arrivé de s'intituler prince de toute la Bretagne et d'une grande partie des Gaules, avait accepté qu'Electranne, nouveau titulaire du siège de Rennes fût consacré par le métropolitain de Tours.

Parler de Ratvili conduit à évoquer les Gestes des saints de Redon

dont Ferdinand Lot lui attribua la paternité. Le début et la fin de cet ouvrage en trois livres sont perdus, mais ce qui demeure, le plus clair du travail, est d'une qualité remarquable. La langue est élégante et les emprunts à Virgile, s'ils ne sont pas avoués, sont faits avec à propos. La rédaction entreprise après 868 était certainement achevée en 876. Grâce à ce texte, l'histoire interne de l'abbaye de Redon apparaît avec pittoresque, révélant une organisation comparable à celle des grands sanctuaires bénédictins de l'empire carolingien comme Corbie. Le contraste est d'autant plus frappant entre l'équilibre des tournures de phrase, des *Gesta* et les gaucheries du style des actes alors instrumentés par les moines de Redon. Les changements institutionnels en cours appelaient un renouvellement des formulaires, mais il ne s'était pas trouvé pour cela d'esprits suffisamment juridiques parmi les moines de Redon, surtout depuis le décès de l'abbé Ritcand.

Une dernière catégorie de manuscrits du IX$^{e}$ siècle doit être mentionnée, qui regroupe les textes glosés en langue bretonne. Tant que des recherches systématiques n'auront pas été menées sur leur provenance, il faudra s'en tenir à des observations très générales par exemple sur les auteurs qui présidaient à la formation des clercs ou des moines bretons. Il s'agit d'extraits de grammairiens comme Eutychius ou Priscien, du commentaire de Smaragde sur la grammaire de Donat, du Traité de métrique de Bède le Vénérable, ou bien encore de textes de latin hispérique qui contribuèrent tant à développer chez certains auteurs bretons le goût pour un style alambiqué.

Le bilan apparaît au total positif. Il faut d'ailleurs le replacer dans le cadre plus général de la renaissance carolingienne. Cette production littéraire est l'œuvre de la troisième génération ; la première au tournant du VIII$^{e}$ au IX$^{e}$ siècle autour de Charlemagne et sous son impulsion, avait déclenché le renouveau ; la seconde, au temps de Louis le Pieux, avait rendu naturelle cette restauration intellectuelle. Le troisième quart du IX$^{e}$ siècle correspond au dernier épanouissement d'un milieu qui allait cruellement souffrir des incursions scandinaves. Bien souvent, la génération suivante ne trouvera le salut que dans la fuite.

# BIBLIOGRAPHIE

La majeure partie des indications fournies au sujet d'Erispoé reste valable pour le principat de Salomon, aussi bien du strict point de vue chronologique que de la présentation des institutions civiles ou religieuses. Toutefois, certains compléments sont à rechercher dans les études consacrées par F. LOT aux incursions scandinaves aujourd'hui regroupées au t. II du « Recueil des travaux historiques de F. Lot », Genève-Paris, 1970 (Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e^ section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. V. Hautes études médiévales et modernes 3), cf. spécialement « La Loire, l'Aquitaine et la Seine de 862 à 866 », d'abord publié dans la **Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,** t. LXXVI, 1915, pp. 473-510. Les principales unités constitutives du royaume breton n'ont pas encore fait l'objet d'examens particuliers, à l'exception de la Cornouaille sur laquelle s'était penché Robert LATOUCHE, « Mélanges d'histoire de Cornouaille », Paris, 1911 (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, Sciences historiques et philologiques, 192e fasc.). Sur la condition des terres vendues, données ou concédées moyennant un cens, on pourra se référer à la thèse d'histoire du droit de Stéphane STROWSKI, « La censive et le fief roturier en Bretagne. Contribution à l'étude du droit breton médiéval », Amiens-Paris, 1922. La question de l'installation des Bretons en Neustrie, dont une partie était devenue la *nova Britannia,* est abordée par L. MUSSET et H. CHANTEUX, « Essai sur les invasions bretonnes et normandes dans le Maine aux IXe et Xe siècles », dans **Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne,** 1972, pp. 37-59.

Au sujet de la tentative d'érection de Dol en métropole, il faut partir de l'étude capitale de F. LOT, « Festien archevêque de Dol », dans **Mélanges d'histoire bretonne,** pp, 14-32, puis consulter celle de Julia M.H. SMITH, « The « Archbishopric » of Dol and the ecclesiastical politics of ninth-century Brittany » pour paraître dans **Studies in Church History,** vol. 18. Sur l'atmosphère générale consulter B.A. POCQUET du HAUT-JUSSE, « Les Papes et les Ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un Etat », Paris 1928 (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 133). Le dossier de la promotion d'Electranne sur le siège épiscopal de Rennes a été présenté par dom H. QUENTIN, « Lettre de Nicolas Ier pour le concile de Soissons et formules ecclésiastiques de la province de Tours dans un manuscrit de Nicolas Le Fèvre » dans **le Moyen Age,** t. XVII, 1904, pp. 97-114. La meilleure mise au point sur l'hypothétique fondation de l'abbaye de St-Matthieu est actuellement donnée par le Père Baudouin de GAIFFIER, « Hagiographie salernitaine. La translation de saint Matthieu », dans **Analacta Bollandiana,** t. LXXX, 1962, pp. 82-110. Sur la période où l'abbaye du Mont-St-Michel fut contrôlée par la Bretagne voir : dom J. HOURLIER, « Le Mont-St-Michel avant 966 », dans **Millénaire monastique du Mont-St-Michel,** t. I., Histoire et vie monastique, Paris, 1967, pp. 13-28 et dom J. LAPORTE, « L'abbaye du Mont-St-Michel aux Xe et XIe siècles », même recueil, pp. 53-83.

L'approche archéologique doit beaucoup à Roger GRAND, « L'Art roman en Bretagne », Paris, 1958, ainsi qu'à René COUFFON, « Essai sur l'architecture religieuse en Bretagne du Ve au Xe siècle » dans **M.S.H.A.B.**, t. XXIII, 1943, pp. 1-40. Il importe toutefois de recentrer certains problèmes en se référant à J. HUBERT, J. PORCHER et W.F. VOLBACH, « L'Empire carolingien », Paris, 1968 (collect. l'Univers des Formes). Dans ce dernier volume, la contribution de J. PORCHER évoque très rapidement la question de l'enluminure bretonne sur laquelle il y a beaucoup à dire ; à la lumière de Carl Nordenfalk, « L'enluminure », dans **Le haut moyen âge du IVe au XIe siècle**, par André Grabar et Carl Nordenfalk, Genève-Paris, 1957, pp. 87-160, et de Françoise HENRY, « L'art irlandais », t. II, 1964 (Zodiaque, La nuit des temps, 19), on se reportera à la remarquable étude de C.R. MOREY, E.K. RAND et C.H. KRAELING, « The Gospel-Book of Landevennec », dans **Art Studies**, t. VIII 2e partie, 1931, pp. 225-286. Pour l'iconographie, deux études récentes viennent d'ouvrir de nouvelles perspectives : Yves-Pascal CASTEL, « La croix pectorale des abbés de St-Mathieu » dans **B.S.A.F.**, t. CIX, 1981, pp. 255-262 ; J. HUBERT et Marie-Clotilde HUBERT, « Piété chrétienne ou paganisme g Les statues reliquaire de l'Europe carolingienne », dans **Settimane di Studio del Centro Italiano di studi sull'alto medioevo**, XXVIII, Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo..., Spolète, 1982, pp. 235-275. Quant au problème soulevé par les plus anciennes églises du Mont-Saint-Michel, on consultera d'une part l'étude de Michel de BOUARD, « L'Eglise Notre-Dame-sous-Terre au Mont-Saint-Michel », dans **Le Journal des Savants**, 1961, pp. 8-27 comme celle d'Y.-M. FROIDEVAUX, « L'Eglise Notre-Dame-sous-Terre de l'abbaye du Mont-Saint-Michel », dans **Les monuments historiques de la France**, 1961, pp. 145-166, et d'autre part celles qui ont été publiées sous les auspices de la Société française d'archéologie dans **Congrès archéologique de France**, CXXIVe session, 1966, Cotentin et Avranchin par Jean VALLERY-RADOT, « Le Mont-Saint-Michel, travaux et découvertes », I. — « Notre-Dame-sous-Terre », pp. 413-433 et Yves-Marie Froidevaux, « La terrasse de l'ouest du Mont-Saint-Michel », pp. 447-457.

L'étude de l'activité intellectuelle est à mener à partir des recherches de l'abbé Duine, « Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne » dans **B.M.S.A.**, t. XLVI (Première partie), 1918, pp. 243-457, à compléter avec F. Lot, « Les Gesta sanctorum Rotonensium... », dans **Mélanges d'Histoire bretonne**, pp. 5-13. R. FAWTIER. « Une rédaction inédite de la vie de saint Guénolé », dans **Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome**, t. XXXII, 1912, pp. 27-44 ; P. RICHE, « Les hagiographes bretons et la renaissance carolingienne », dans **Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques**, 1966, Actes du 91e congrès national des Sociétés savantes tenu à Rennes, t. II. pp. 651-659, « Conséquence des invasions normandes sur la culture monastique dans l'Occident Franc », dans **Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo**, XVI, I normanni e la lora espansione in Europa..., Spolète, 1969, pp. 705-726. Au sujet des manuscrits présentant des gloses en langue bretonne, il faut se reporter au « Dictionnaire des gloses en vieux Breton » de L. FLEURIOT, Paris, 1964 (collection linguistique 62).

# CHAPITRE IV

# DE ROYAUME EN DUCHÉ

L'assassinat de Salomon laisse dans la bouche le même goût de cendre que celui d'Erispoé. L'historien qui connaît la suite des événements, sait que la Bretagne va de nouveau souffrir et comprend mal l'attitude des dirigeants bretons. Leur refus renouvelé d'un pouvoir fédérateur est d'autant plus grave que le *regnum* n'est encore qu'une construction bien fragile. Les comtés de Rennes et de Nantes comme la voirie de Retz n'avaient été unis à la Bretagne que depuis un quart de siècle ; quant à l'Avranchin et au Cotentin, l'espace de temps était plus bref encore. Il est bien connu que pour créer une cohésion politique durable, il faut que des générations successives aient vécu ensemble partageant les mêmes joies et les mêmes souffrances. Ces changements renouvelés pouvaient-ils susciter l'adhésion durable des populations de Neustrie ou du sud de la Loire qui parlaient une langue romane donc différente du breton ?

De son côté, le roi Charles le Chauve pouvait à juste titre s'inquiéter de ces révoltes contre ceux qui finalement avaient bénéficié de sa confiance. Ne risquaient-elles point d'entraîner l'indépendance de ce royaume subordonné dont il avait dû accepter l'organisation ? Quant à l'aristocratie carolingienne, elle ne pouvait pas assister indifférente à ces déchirements qui faisaient renaître en elle l'espoir de recouvrer la direction de comtés, la jouissance de bénéfices qui lui avaient échappé. Face à ces divisions les appétits des Scandinaves ne pouvaient que s'exacerber.

Pendant plus d'un demi-siècle, de 874 à 936, ces aspirations contradictoires vont se manifester avec une particulière intensité. Une fois encore, un grand chef breton va réussir à s'imposer à la tête du

pays et à obtenir le titre royal. Seulement ces luttes renouvelées avaient laissé le royaume exsangue si bien que les Normands réussirent un temps à contrôler la Bretagne qui faillit alors devenir une seconde Normandie !

## I. — LE « REGNUM » ÉBRANLÉ.

L'élimination de Salomon de la scène politique ne s'est pas déroulée de la même façon que celle d'Erispoé. En effet, après avoir fait disparaître son cousin, Salomon s'était imposé immédiatement comme successeur, alors que son remplacement mit aux prises des compétiteurs acharnés. La lutte pour la conquête définitive du pouvoir dura quinze années pour ne s'achever qu'en 889 et le triomphateur du moment, Alain le Grand, devait attendre encore près de dix ans avant d'obtenir le titre envié de roi.

### A. L'héritage contesté.

Salomon avait été livré à ses meurtriers francs par une conjuration regroupant les plus grands d'entre les Bretons, dont certains même étaient soit des parents, soit des alliés : Pascweten était son gendre ; Guigon, fils de Rivelen, son neveu ; quant à Gurwant il appartenait à l'aristocratie bretonne, mais aucun lien de parenté proche ne devait l'unir à Salomon. Comme bien souvent en pareilles circonstances les conjurés entrèrent en lutte lorsque vint le moment de se répartir certains éléments du pouvoir qu'avait exercé Salomon ; le conflit fut particulièrement meurtrier et hypothéqua la sécurité future du pays.

Passé 874, les sources ne parlent plus de Guigon fils de Rivelen, et l'on peut supposer qu'il fut éliminé quand Pascweten reprit le contrôle du Vannetais que Salomon avait justement confié à son frère Rivelen alors que Judicaël, petit-fils par sa mère d'Erispoé, recevait le Poher. Réginon de Prüm intègre dans sa chronique pour la période 874-875 un long développement consacré aux luttes qui opposèrent les dirigeants bretons. Il est d'autant plus important qu'à partir de ce moment les Annales de Saint-Bertin ne parlent guère des affaires bretonnes ; Hincmar de Reims ne devait plus disposer d'information de première main comme auparavant, aussi le passage de Réginon mérite-t-il d'être longuement cité : « La même année, Salomon, roi des Bretons, est tué traîtreusement par ses généraux — *duces* — Pascweten et Gurwant. Après sa mort, comme tous deux voulaient se partager le royaume, sans être d'accord sur les modalités, étant donné

que le plus grand nombre était en faveur des partisans de Pascweten, une guerre à outrance éclate du chef des uns et des autres. Pascweten, bien qu'ayant les effectifs les plus considérables, loue néanmoins à prix d'argent le renfort de Normands, les incorpore à son armée pour augmenter ses moyens et sans retard part attaquer son rival. Les guerriers de Gurwant, voyant que les ressources du royaume allaient à Pascweten, se mirent à l'abandonner au point qu'il en resta un millier à peine dans sa formation, et ceux-là même, afin qu'il se retirât et esquivât un péril mortel, commencèrent de lui faire valoir qu'ils ne pouvaient avec une troupe réduite résister à une multitude considérable. Il répondit à cela : Loin de moi, mes excellents compagnons d'armes, que je fasse aujourd'hui ce que je n'ai jamais fait, c'est-à-dire fuir en tournant le dos à mes ennemis et livrer à l'infamie la gloire de notre nom. Mieux vaut mourir noblement que conserver une vie ignominieuse, et il ne faut pas douter de la victoire. Avec nos ennemis, éprouvons le pouvoir de la fortune ; en effet le salut n'est pas dans le nombre, mais plutôt en Dieu. Ses compagnons étant enhardis par de telles exhortations, il se rue sur les adversaires au nombre de plus de trente mille, dit-on ; le vacarme s'élève vers le ciel, on en vient aux mains avec des prodiges de vaillance. Gurwant avec les siens fait brêche dans les rangs serrés de ses ennemis et, de même que l'herbe des prés à la fenaison tombe sous le tranchant de la faux et que les plus opulentes moissons se couchent sous le souffle de la tempête, ainsi frappe-t-il du fer, abattant tout sur son passage. Rarement dans ce royaume dans aucune bataille fut-il versé tant de sang. Pascweten, voyant les siens immolés comme du bétail, s'enfuit avec une petite troupe que le glaive n'avait pas encore anéantie. Par ailleurs, les Normands qui avaient été appelés à l'aide, ayant pénétré dans le monastère du saint évêque Melaine, s'y barricadent suivant leur habitude ; la nuit suivante ils disparaissent en fuyant et retournent à leurs bateaux. La bataille se déroula effectivement dans la campagne avoisinant la ville de Rennes ».

Le portrait de Gurwant est ensuite complété par le récit d'un épisode illustrant l'indomptable audace dont il avait déjà fait preuve dans la lutte contre les Normands au temps de Salomon. Puis le passage s'achève par la relation du dernier engagement qui mit aux prises Pascweten et Gurwant : « Et l'invincible courage ne lui fit pas moins défaut dans la mort que sous les armes. Finalement, après avoir remporté la victoire, frappé par la maladie, il se trouve à toute extrémité, et comme Pascweten s'était rendu compte de son état, ayant rétabli ses forces, il se prépare à attaquer les partisans de Gurwant. Ceux-ci, terrorisés par la crainte, fuient en foule vers leur chef et en larmes lui révèlent les menaces de Pascweten, demandant conseil contre un péril imminent. Mais il les exhorte à marcher avec audace à la rencontre de l'ennemi en arborant son étendard, et il leur

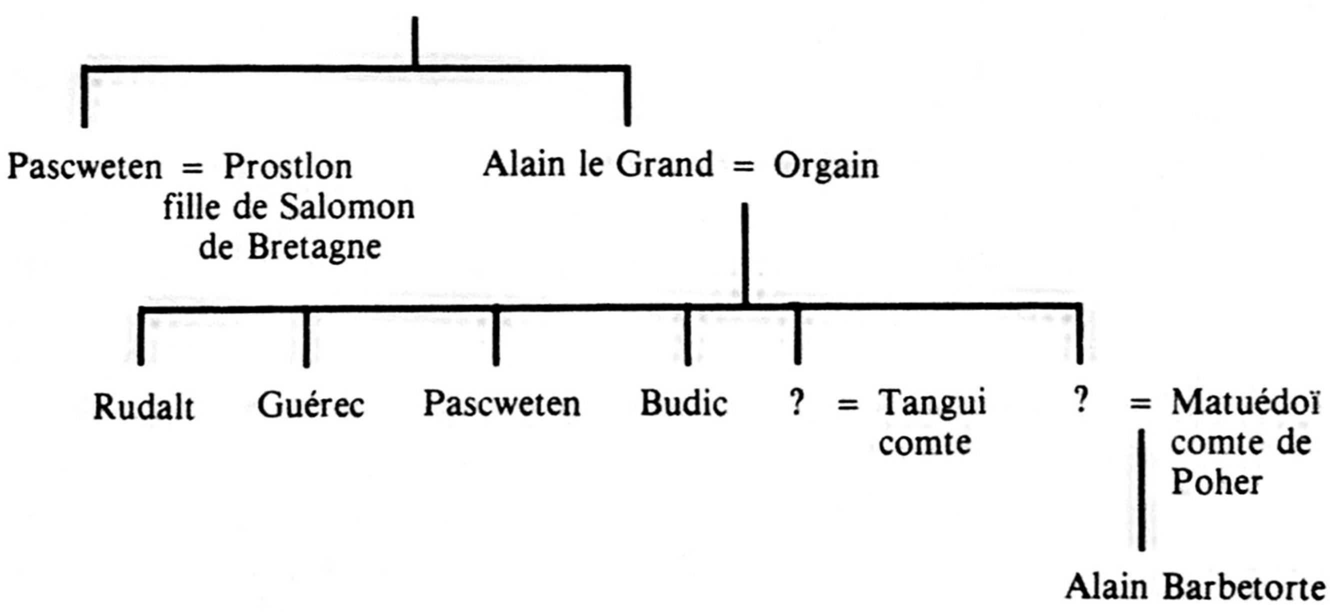
promet la victoire. Comme ceux-ci répondaient que sans sa présence, ils n'oseraient se mesurer à leurs adversaires, reprenant son courage qui déjà s'était presque envolé avec les forces corporelles, étant donné qu'il ne pouvait se déplacer ni à pied, ni à cheval, il ordonne de se faire porter sur une litière et d'être placé en face des rangs ennemis, participant ainsi aux péripéties de la lutte. Ses soldats ayant agi suivant ses ordres, bientôt les ennemis sont mis en fuite. La victoire acquise, comme ils voulaient le porter de nouveau dans sa demeure, il rendit entre les mains de ses soldats cette âme qui tout au plus vacillait dans sa poitrine. Dans les jours suivants, Pascweten lui-même mourut. Après ces deux morts successives, Judicaël, né de la fille du roi Erispoë, et Alain, frère du susdit Pascweten se partagèrent la Bretagne ; entre eux d'ailleurs il y eut beaucoup de contestations et de guerres. Mais Judicaël ayant perdu la vie dans un combat mené contre les Normands avec plus de fougue que de prudence, toute la Bretagne tomba sous le pouvoir d'Alain, qui jusqu'ici la gouverne avec vigueur ».

Le style de ce fragment annalistique est assez inhabituel pour retenir l'attention. L'utilisation du présent de narration, le discours attribué au chef breton témoignent chez son auteur d'une maîtrise acquise au contact des historiens latins classiques comme Tite Live. Réginon, dont l'abbaye de Prüm se trouvait incluse dans les possessions de Louis le Germanique depuis le partage qu'il avait conclu avec Charles le Chauve du royaume lotharingien d'août 870, ne saurait en être l'auteur, mais l'utilisateur, autrement il aurait su dater précisément les engagements. Pareil souci d'exalter le rôle de Gurwant dans la lutte contre les Normands, par opposition à Pascweten qui n'hésitait pas à s'allier avec eux, ne s'explique que d'un voisin du *regnum* breton, dont le pays avait aussi souffert des incursions scandinaves. Tout milite pour reconnaître dans l'auteur de ce passage celui qui avait écrit entre 875 et 877 la relation du combat de Messac survenu le 24 mai 843. L'un et l'autre morceau appartiennent à ces Annales compilées à Angers une fois cette ville reprise aux Normands. A quel moment faut-il placer ces engagements surtout le dernier qui précéda immédiatement les décès de Gurwant et de Pascweten. Bien que directement contemporain des événements ainsi rapportés Réginon adopte encore une chronologie fantaisiste ; certes les erreurs sont moins graves que celles constatées pour la période s'étendant jusque vers 866, mais il faut bien souvent corriger les dates selon qu'elles ont été rajeunies ou vieillies d'une unité par ce curieux chroniqueur. Dans le cas présent, le récit consacré aux affaires bretonnes est encadré par deux indications qui peuvent être très exactement situées : la mention du décès de l'empereur Louis II que Réginon place en 874 alors qu'il survint le 12 août 875 et celle du couronnement impérial de Charles le Chauve ainsi relaté : « La même année

Charles se rendit à Rome et après avoir donné des présents importants à l'apôtre — saint Pierre —, à Jean — le pape Jean VIII — et aux Romains fut fait empereur ». Cette présentation méprisante du sacre et du couronnement impérial de Charles le Chauve, survenu le 25 décembre 875, ne peut être attribuée à un annaliste du royaume de *Francia occidentalis,* mais s'explique très bien sous la plume de Réginon qui relevait de Louis le Germanique dont les ambitions venaient d'être anéanties par la prompte action de Charles. Cette note, dont l'accent importerait assez peu en d'autres circonstances, fournit un point de repère d'autant plus important qu'à cette époque la règle était de placer le changement d'année lors de la célébration de la fête de Noël. Il apparaît donc qu'il faille placer les combats qui opposèrent Gurwant et Pascweten dans les premiers mois de l'année 876, ce que confirme la formule de datation d'une charte du 12 juin 878 pour Redon d'Alain le Grand, le successeur de Pascweten. Entre autres précisions chronologiques, l'acte est daté de la seconde année du principat d'Alain en Broérec (n° 235) ; c'est donc qu'en juin 876 Alain le Grand avait déjà succédé à son frère à la tête du Vannetais.

**Tableau généalogique de la famille**

**de Pascweten et de son frère Alain le Grand**




L'assise du pouvoir de Pascweten puis d'Alain tenait à leur implantation dans le comté de Vannes. Pour Gurwant, il n'est pas possible d'identifier avec certitude la région qu'il contrôlait, mais il paraît vraisemblable que ce fut la Bretagne nord, les territoires de l'évêché de Saint-Pol de Léon ou celui d'Alet. La Borderie, sur la foi d'un acte du cartulaire de Redon, avait conclu que c'était le comté de

Rennes. Il s'agit de la notice du 1er août 875 relatant la donation par Salomon, roi de Bretagne, à saint Sauveur et à saint Maixent de la moitié de Pléchâtel, paroisse située en bordure de Vilaine dans le pays de Rennes, l'année même où Pascweten et Gurwant gagnèrent la guerre et s'acharnèrent contre Salomon qu'ils firent périr, puis comment à la faveur du partage, l'autre moitié échut dans la part de Gurwant qui la donna à saint Sauveur, à saint Maixent et à leurs moines une fois qu'il était venu pour prier à Plélan (n° 243). La façon de localiser Pléchâtel rend l'acte suspect, car à l'époque cette paroisse relevait du Nantais, située qu'elle est sur la rive gauche du Semnon séparant alors le pays de Nantes de celui de Rennes. Il est possible que la localisation géographique erronée ait été introduite lors de la transcription de l'acte dans le cartulaire à un moment où Pléchâtel avait été inclus dans l'évêché de Rennes, ce qui aurait pour conséquence de restaurer en partie l'authenticité de la notice. Il n'en demeure pas moins que ce texte ne saurait être utilisé pour soutenir que Gurwant était comte de Rennes. Au contraire, cette concession, comme la donation le 19 juin 875 à saint Sauveur de Redon par Pascweten de deux domaines situés dans la paroisse de Fougeray en Nantais (n° 262), ou bien encore la localisation à proximité de Rennes de la première bataille qui opposa Pascweten à Gurwant prouvent que les deux chefs bretons se disputaient les territoires constituant la *nova Britannia*. Quant à Judicaël, le petit-fils d'Erispoé, qui un temps disputa la prééminence en Bretagne à Alain le Grand, il dirigeait le Poher depuis la fin du règne de Salomon, dont il atteste un acte en s'intitulant de façon exceptionnelle pour l'époque et la Bretagne prince de Poher (n° 247).

L'accession à la dignité impériale avait valu à Charles le Chauve des responsabilités supplémentaires particulièrement lourdes; pour autant il n'en oubliait pas la question bretonne. En 877, alors qu'il célébrait la fête de Pâques à Compiègne, il reçut des envoyés du pape chargés de lui rappeler la promesse faite de venir en Italie pour soustraire la sainte Eglise romaine aux païens et la défendre, et, malgré les difficultés, il résolut de répondre affirmativement à l'appel pontifical. En conséquence, à partir du 14 juin, il tint le plaid général à Quierzy-sur-Oise pour arrêter de concert avec les grands comment la *Francia occidentalis* serait gouvernée par son fils Louis, ses fidèles, et les premiers du royaume en attendant son retour de Rome. Cette assemblée générale est célèbre parce que le capitulaire promulgué lors de la réunion reconnaissait entre autres résolutions que si un comte venait à mourir pendant l'expédition d'Italie, son fils avait vocation à lui succéder. Souvent les auteurs font coïncider avec cette date de 877 les débuts de ce que l'on appelle les temps féodaux. Or on a débattu des affaires bretonnes lors de ce plaid, comme le prouve le capitulaire préparatoire à la réunion qui fournit à la fois un avant-

projet des décisions publiées officiellement avec les réponses des grands et un véritable ordre du jour. C'est à ce dernier genre qu'appartient le chapitre 23 ainsi libellé : « Comment soit recouvré par nos fidèles le royaume jadis confié par serment aux Bretons, sous l'empire de la nécessité, étant donné que personne ne survit de ceux à qui il avait été confié ». Ce passage confirme que Pascweten était bien mort de même que Guigon, le fils de Salomon, qui était venu faire hommage à Charles en 873 et avait été fait prisonnier juste avant l'assassinat de son père ; sans doute l'avait-on fait disparaître immédiatement après. Surtout ce texte montre que l'empereur comme certains grands s'inquiétaient de voir le royaume breton aux mains de personnes qu'aucun lien de fidélité n'unissait à lui ; ils voulaient éviter à tout prix que la Bretagne n'acquit ainsi son indépendance, car son statut de royaume n'était pas remis en cause.

Le soin de faire rentrer le royaume breton dans la mouvance de la *Francia occidentalis* ne devait pas revenir à Charles le Chauve. Son expédition d'Italie s'acheva de façon désastreuse. Alors qu'il se trouvait au sud du Pô et attendait de France des renforts, il apprit la révolte de ceux-là mêmes qui devaient venir l'assister ; malade il repassa en hâte les Alpes et mourut obscurément le 6 octobre en Maurienne. Les manœuvres des Rorgonides allaient rapidement conduire son fils à prendre position dans les affaires bretonnes. A la suite de délicates tractations, Louis le Bègue avait été sacré et couronné roi de *Francia occidentalis* le 8 décembre par Hincmar de Reims du consentement de tous, aussi bien des évêques et abbés que des grands et de tous ceux qui étaient présents. Le nouveau roi avait ensuite célébré à Saint-Médard de Soissons la fête de Noël puis à Saint-Denis celle de Pâques, qui en 878 tombait le 23 mars. Les Annales de Saint-Bertin, qui font connaître l'itinéraire de Louis le Bègue, précisent que sur l'appel d'Hugues l'Abbé, également qualifié marquis, le roi passa dans les contrées situées au sud de la Seine tant pour lui porter secours contre les Normands que parce que les fils de Gauzfrid, comte du Maine, avaient envahi le château ainsi que les *honores* — les charges publiques — du fils de feu le comte Eudes et aussi parce qu'Emenon, frère du marquis de Gothie Bernard — tous deux petits-fils de Rorgon par leur mère Blichilde — prenant possession de la ville d'Evreux ravageait les régions avoisinantes. Venu à Tours, Louis tomba malade au point que l'on désespérait de sa vie, mais grâce à Dieu il se rétablit un peu. Les diplômes royaux datés cette année-là de Tours permettent de situer le séjour tourangeau entre la fin de mai et celle de juillet. C'est au début de la convalescence de Louis, toujours suivant les Annales de Saint-Bertin, que, sur l'intervention de certains conseillers royaux et des amis de Gauzfrid, ce même Gauzfrid se rendit auprès du roi lui amenant ses fils, sous la condition que ces derniers rendraient à Louis le château et les *hono-*

*res* envahis pour les tenir ensuite par une concession royale. « Alors Gauzfrid fit passer dans la fidélité du roi une partie des Bretons ;... ».

De quel parti breton pouvait-il s'agir : celui d'Alain, le frère de Pascweten, celui de Judicaël son principal compétiteur depuis la mort de Gurwant, ou bien encore d'un troisième groupe ? L'étude des concessions faites à l'abbaye de Redon par Alain le Grand durant cette période permet de répondre très exactement à cette interrogation. Le 3 mai 878, Alain se trouvait à Redon et concédait à ce sanctuaire la paroisse de Bouvron dans l'évêché de Nantes — aujourd'hui en Loire-Atlantique, arrondissement de Saint-Nazaire, canton de Blain (n° 238). Malgré d'indéniables gaucheries de rédaction, il ne semble pas qu'il faille suspecter l'authenticité de ce texte qui s'achève par la mention de l'année, du chiffre de l'indiction et la référence à l'épiscopat de Kenmonoc à Vannes ainsi qu'à l'abbatiat de Libère à Redon. Un peu plus d'un mois plus tard, le 12 juin, le même Alain, gravement malade, mais en voie de rétablissement, donnait au même sanctuaire de Redon la petite paroisse d'Arzon située dans le Broérec en bordure de la mer — aujourd'hui Morbihan, arrondissement de Vannes, canton de Sarzeau — (n° 235). L'acte s'achève par une série de synchronismes très révélateurs : « Ceci fut fait dans la paroisse appelée Allaire, à côté de l'église paroissiale, le deux des ides de juin — 12 juin —, cinquième férie — jeudi —, huitième jour du mois lunaire, l'an du Seigneur 879, indiction XI, première année du règne du roi Louis, seconde année du principat d'Alain en Broérec, Kenmonoc évêque de la cité de Vannes, Libère abbé du monastère de Redon ». Ces éléments concordent très exactement entre eux pour l'année 878 ; il y a donc eu confusion au sujet de ce dernier chiffre, vraisemblablement imputable au copiste du cartulaire de Redon. Cette première référence dans les actes d'Alain au règne de Louis le Bègue prouve que le chef breton reconnaissait l'autorité du nouveau roi ; il venait de se commander à lui. Entre le 3 mai et le 12 juin il avait eu le temps de se rendre à Tours, de voir le roi et de s'en retourner en Bretagne. Plus troublant encore Alain, comme Louis, a été gravement malade et le 12 juin il entrevoit son rétablissement ; le second témoin de la donation, immédiatement après Alain, est Hermengaire évêque de Nantes dont on précise : « qui était là et l'avait [Alain] oint le même jour de l'onction d'huile sainte ». Ne serait-il pas permis d'avancer que Louis le Bègue aurait transmis le germe de sa maladie à son nouveau fidèle, quand celui-ci s'engagea envers lui par la dation des mains ? En tout cas la cérémonie à laquelle venait de procéder Hermengaire n'a rien à voir avec un sacre comme l'avait imaginé La Borderie, il s'agit simplement de l'extrême onction !

Nous ignorons la teneur de l'accord intervenu entre le roi et Alain. Il faut supposer que ce dernier a vu reconnaître son pouvoir

sur un ensemble de comtés : le Vannetais ou Broérec reçu de Pascweten, le Nantais puisqu'Alain pouvait concéder la paroisse de Bouvron et recevait à Allaire une paroisse de l'évêché de Vannes l'extrême onction des mains de l'évêque voisin de Nantes ; autrement on ne s'expliquerait point que l'ordinaire du lieu, le titulaire du siège de Vannes, se soit effacé devant son confrère de Nantes, à moins que devant l'urgence et parce que Kenmonoc de Vannes était éloigné, Hermengaire ait agi au plus vite. Cette première liste doit être complétée du Rennais, de l'Avranchin et du Cotentin, ces deux premiers pays étant limitrophes du Maine dont le comte Gauzfrid, avait justement la charge, lui qui avait été l'intermédiaire du rapprochement entre le roi et le chef breton. Celui-ci devait donc contrôler l'ensemble de la *nova Britannia,* réserve étant faite de la présence des Normands en Basse-Loire. La reconnaissance du pouvoir d'Alain le Grand par Louis le Bègue paraît être également l'application des pratiques coutumièrement suivies en matière de dévolution d'*honores,* de charges publiques, et formulées explicitement en 877 lors du fameux plaid de Quierzy-sur-Oise. Trois éventualités avaient été prévues en cas de mort d'un comte : son fils participait à l'expédition d'Italie, ou encore était resté sur place, étant trop jeune pour partir ; enfin il n'y avait pas de fils. Charles le Chauve avait spécifié, si cette dernière hypothèse se produisait : « ..., que notre fils assisté de nos autres fidèles, choisisse qui, avec les ministériaux de ce comté — les collaborateurs du comte défunt — et l'évêque du lieu administrera jusqu'à ce que nous en ordonnions ». Il semble bien que de son union avec Prostlon, la fille de Salomon, Pascweten ne laissait aucun fils, comment comprendre autrement que le comté de Vannes et les prétentions sur la *nova Britannia* aient été recueillis par son frère Alain. Encore fallait-il sanctionner officiellement cette dévolution ; l'accord intervint lors de l'entrevue de Tours de mai 878. Sur l'existence ou au contraire l'abscence de liens entre Judicaël et Louis le Bègue ou certains grands du royaume de *Francia occidentalis,* il ne subsiste aucun indice concluant.

Le règne de Louis le Bègue fut très bref puisqu'il ne dura pas même deux ans. Son décès survenu le 10 avril 879 ouvre une période particulièrement sombre de l'histoire de la France de l'Ouest dont les Scandinaves surent tirer profit pour intervenir avec plus d'impunité. Alain s'était rapproché de Louis le Bègue par l'intermédiaire du rorgonide Gauzfrid du Maine ; mais était-il resté en relation étroite avec ce clan ? L'un de ses représentants les plus illustres Gozlin ou Josselin, frère de Gauzfrid, titulaire de plusieurs grandes abbayes, archichancelier de Charles le Chauve puis de Louis le Bègue jusqu'à son remplacement par Wulfard vers mars 879, allait trahir la cause du fils aîné de Louis le Bègue, le futur Louis III, en offrant, de concert avec le comte de Paris Conrad, la couronne à un autre Carolingien, Louis

le Jeune, fils de Louis le Germanique. Pour contrer ces menées Hugues l'Abbé et les autres grands qui soutenaient les fils de Louis le Bègue firent sacrer et couronner en septembre 879 à l'abbaye de Ferrières-en-Gâtinais non seulement l'aîné Louis, qui avait été désigné par son père pour lui succéder, mais également le puîné Carloman. L'année suivante Louis le Jeune, voyant que ni Gozlin ni Conrad ne pouvaient lui assurer le royaume de l'Ouest, concluait avec Louis III et Carloman un pacte d'amitié portant reconnaissance de leur autorité et prévoyant le retour en grâce des deux principaux conjurés. Puis, lors d'une assemblée solennelle tenue à Amiens en mars 880, les fils de Louis le Bègue, suivant les Annales de Saint-Bertin, se partagèrent ainsi le royaume paternel : « ..., c'est-à-dire que Louis aurait ce qui restait de la *Francia* dans le royaume de son père et aussi la Neustrie avec ses *marcae* et Carloman aurait la Bourgogne et l'Aquitaine avec leurs *marcae,* et tous ceux de leurs grands qui, en vertu de l'accord, auraient des honneurs dans la part de l'un d'eux se commanderaient à celui-ci ». Comment comprendre ce terme de *marcae ;* s'agit-il de la marche au sens ancien du terme, du commandement frontalier chargé de contrôler le royaume breton ? Il ne le semble pas dans la mesure où le mot est au pluriel, mais parler de marquisat serait anachronique. Il nous paraît qu'il s'agissait alors de commandements assis sur plusieurs comtés dont le titulaire portait le titre de *marchio* et pouvait exercer son autorité sur des comtes. Pour la Neustrie, qui présentement retient seule notre attention, il y avait outre les simples comtés au moins deux commandements dont l'un était celui d'Hugues l'Abbé qui dirigeait les comtés d'Angers, de Blois et de Tours et l'autre comprenait essentiellement le Maine. Les Annales de Saint-Bertin ne parlent pas de la Bretagne, ce qui ne veut pas dire que Louis III s'en désintéressât. En 882, alors qu'il s'était jusque-là consacré à la lutte contre les Normands sur la Somme et dans le Cambraisis, Louis III fait mouvement vers le sud ; les Annales de Saint-Bertin précisent à ce propos : « Et lui, passant la Seine, comme pour recevoir les *principes* — les chefs — des Bretons et faire la guerre aux Normands, fit chemin jusqu'à Tours où il se blessa et, porté en litière jusqu'au monastère de Saint-Denis, il y mourut au mois d'août — le 5 — et fut enseveli ». Les Annales de Saint-Vaast d'Arras ou *Annales Vedastini,* qui depuis quelques années fournissaient des informations complémentaires de celles tirées des Annales de Saint-Bertin, présentent l'action du roi de façon un peu différente : « Le roi Louis gagne la Loire voulant chasser les Normands de son royaume et prendre Hasting en amitié, ce qu'il fit ». Suivent des détails sur l'accident de cheval qui entraîna la mort du roi. Effectivement les Annales de Saint-Bertin signalent après des événements survenus en septembre : « D'ailleurs Hasting et ses associés normands quittant la Loire gagnèrent les contrées maritimes ». L'un des

derniers actes politiques de Louis III avait donc été de libérer pour un temps la région de la Loire de ses occupants scandinaves, ce qui importait à la tranquillité de la Bretagne.

Il fallait également citer cette phrase brève parce qu'elle est la dernière qu'Hincmar ait consacrée aux affaires de l'Ouest du royaume. Cette même année le vieil archevêque pour échapper aux Normands quittait nuitamment en novembre sa ville de Reims et se réfugiait à Epernay où il mourut soit le 21, soit le 23 décembre. Le fil de ces prestigieuses annales se trouvait rompu avec celui des jours du grand prélat. Progressivement les dernières années du siècle verront s'interrompre les autres grands récits annalistiques, qu'il s'agisse des annales angevines retranscrites par Réginon de Prüm ou des annales de Saint-Vaast. Par contre-coup l'histoire de Bretagne devient plus obscure encore, d'autant que les sources spécifiquement bretonnes font davantage défaut.

Après le décès de Louis III deux règnes brefs se succèdent sur fond d'expéditions scandinaves. Dès la mort de son frère, Carloman avait été rappelé en hâte par les grands pour lutter contre les Normands dans le nord de la *Francia.* A sa mort survenue le 6 ou le 5 décembre 884, devant l'extrême jeunesse du dernier héritier de la branche française des Carolingiens, le futur Charles le Simple ayant à peine plus de cinq ans, les grands jugèrent plus sûr d'appeler l'empereur Charles le Gros, dernier survivant des fils de Louis le Germanique. Seulement face aux Scandinaves ce prince manqua totalement de courage ; devant cette impéritie Arnulf, bâtard de l'autre Carloman, l'aîné de Charles le Gros, s'empara du trône de *Francia orientalis* en novembre 887. Charles le Gros devait mourir deux mois plus tard, le 13 janvier 888. De nouveau les grands écartèrent Charles, le dernier des fils de Louis le Bègue, et choisirent le fils aîné de Robert le Fort, Eudes, qui s'était imposé comme chef lors du siège de Paris par les Normands entre la fin de novembre 885 et septembre 886. Le nouveau roi fut sacré à Compiègne le 29 février 888. Originaire de Neustrie, il connaissait bien de ce fait la question bretonne.

Les derniers développements sur la Bretagne que Réginon de Prüm ait intégrés dans sa chronique sont insérés à l'année 890. Le premier relate l'expédition en Cotentin de Normands qui auparavant agissaient en amont de Paris : « Vers la même époque, se retirant de la vallée de la Marne, les Normands retournent sur Paris et, parce que la descente du fleuve leur était complètement interdite par le pont, ils installent leur camp pour la troisième fois et attaquent de nouveau cette ville. Mais comme les habitants, qui s'étaient endurcis par l'exercice continu des travaux et des veilles et aguerris, les repoussent courageusement, les Normands, désespérant de la situation, tirent sur la terre à grande peine leurs navires et, regagnant ainsi le lit du fleuve, ils font passer leur flotte à la frontière de la Bretagne. Ils

assiègent dans le territoire de Coutances la ville fortifiée de Saint-Lô et, comme ils interdisaient tout accès à la source d'eau alors que les assiégés brûlaient de soif, une reddition est conclue : les assiégeants feront butin de tout, ne laissant aux assiégés que la vie. Quand ces derniers s'avancent hors des remparts, ce peuple perfide manque à la foi ainsi qu'aux promesses données et les massacre tous ; parmi ceux-ci ils tuent l'évêque de Coutances ». Les annales de Saint-Vaast donnent des faits une version relativement différente. Le repli de la flotte normande sur Paris est placé durant l'automne de 889 comme son départ, qui aurait été obtenu à prix d'argent par le roi. Faut-il conclure comme certains qu'Eudes les aurait volontiers vus partir vers la Bretagne ? Les textes n'autorisent pas une telle suspicion. Ayant quitté la Seine, les Normands se rendent les uns par mer, les autres par terre, à pied ou à cheval, dans le territoire de la cité de Coutances auprès du *castrum* — agglomération fortifiée — de Saint-Lô, où ils s'établissent, ne cessant d'assiéger ce *castrum*. Les annales de Saint-Vaast poursuivent ainsi : « L'an du Seigneur 890. Impliqué dans ce siège, Lista, évêque de ladite cité, vit arriver son dernier jour ; les plus valeureux habitants de ce *castrum* ayant succombé par l'épée, finalement les fortifications en furent prises et le *castrum* lui-même complètement rasé. Mais les Bretons défendirent vaillamment leur royaume et forcèrent les Danois terrassés à retourner vers la Seine ». Cette comparaison de textes prouve une fois de plus le caractère approximatif de la chronologie chez Réginon de Prüm. Certes la confusion dans ce dernier cas ne porte que sur quelques mois, mais le doute rejaillit sur les événements rapportés dans le fragment suivant qui traite exclusivement d'histoire bretonne.

Ce passage constitue le complément logique de celui relatant les luttes survenues après la mort de Salomon entre Pascweten et Gurwant et qui s'achevait par un bref aperçu des conflits opposant leurs successeurs. La mort au combat de Judicaël ainsi que l'avènement définitif d'Alain le Grand à la tête de la Bretagne s'y trouvaient mentionnés, or en tête de ce nouveau texte Judicaël est donné comme toujours en vie. Pour porter un jugement sur la valeur de cette narration encore faut-il la citer tout au long : « Il y avait alors entre Alain et Judicaël *duces* — chefs — des Bretons de sérieux et violents dissentiments touchant le partage du royaume. Par la suite, les païens, trouvant les Bretons dans cette opposition plutôt de caractères que de territoires, se ruent sur eux en toute confiance. Ceux-ci, pendant qu'ils traînent la guerre en longueur avec les moyens propres à chacun et non par un effort commun, qu'ils refusent de se porter secours l'un l'autre, comme si la victoire de l'un ne fût pas celle de tous, éprouvent de grands dommages ; ils sont écrasés de tous côtés et leur territoire entier leur est arraché jusqu'à la rivière du Blavet. Alors, comprenant pour la première fois combien la discorde leur avait apporté de malheur et de forces à leurs ennemis, ils scellent leur réconciliation

par un échange d'envoyés, ils conviennent du temps et du lieu où se diriger et font des préparatifs de bataille avec des forces conjointes. Aussi Judicaël, qui était le plus jeune, désirant rehausser la gloire de son nom, sans attendre Alain, engage le combat avec ses gens, fait par milliers un carnage des ennemis, contraint les survivants à s'enfuir dans un bourg. Comme il les poursuivait avec plus de témérité qu'il ne convenait, il est tué par eux, ne s'étant pas rendu compte que s'il est bon de vaincre il n'est pas bon de triompher sans merci, car le désespoir est dangereux. Après cela, toute la Bretagne étant unifiée, Alain fit le vœu que, s'il arrivait à vaincre ses adversaires par le secours divin, il destinerait à Dieu et à Saint-Pierre de Rome la dixième partie de tous ses biens. D'ailleurs, tous les Bretons se portant garants de ce vœu, il va au combat et, bataille étant livrée, il fait un tel carnage des ennemis qu'à peine quarante hommes sur quinze mille retrouvèrent leur flotte. »

La Borderie connaissait bien ce texte et l'avait utilisé pour décrire la bataille qui selon lui avait été remportée à Questembert — Morbihan, arrondissement de Vannes — à une date située entre le 1er août et le 8 novembre 888. Il avait emprunté la localisation du combat au vieil historien Le Baud et déduit la date approximative de deux actes puisés dans l'édition du cartulaire de Redon. Il s'agit pour le premier de la notice relatant la donation à Saint-Sauveur de Redon par Alain, comte de Broérec, du tiers d'un domaine situé dans la paroisse de Fougeray (n° 239), pour le second de la notice par laquelle le *princeps* Alain, dirigeant l'ensemble du royaume, *regio,* de Bretagne, concédait au même sanctuaire les petites paroisses de Marsac et de Massérac — Loire-Atlantique, arrondissement de Saint-Nazaire, canton de Guémené-Penfao — (nos 51 et 52 de l'appendice et restitution proposée en note p. 375-376). La Borderie avait déduit du changement de titulature que la mort de Judicaël était intervenue entre la première et la seconde donation. Pour être parfaite sa démonstration aurait dû reposer sur des dates incontestables, or, même en laissant de côté la question de l'authenticité du second acte, force est de reconnaître que dans l'un et l'autre cas les formules de datation sont incohérentes. Dans de telles conditions, il paraît plus sage de ne pas tenir compte de l'argumentation de La Borderie. Est-ce à dire que le passage transcrit par Réginon soit suspect ? Il ne le semble pas. Son style général comme son vocabulaire sont si proches de celui qui relatait l'opposition entre Pascweten et Gurwant que nous n'hésitons pas à en attribuer la paternité à l'annaliste angevin qui depuis 875-877 avait à cœur de rapporter les principaux événements survenus dans cette partie ouest de la *Francia occidentalis.*

Pour dater ce passage, approximativement situé en 890 par Réginon, suivant sa fâcheuse habitude, il faut se tourner vers d'autres sources. La chronique de Saint-Brieuc fait connaître le texte d'un

diplôme de 889 où Alain, par la grâce de Dieu duc des Bretons, à la requête de Landran, évêque de Nantes, avec le consentement et sur les encouragements de son fidèle Colédoc, restituait à l'Eglise cathédrale Saint-Pierre de Nantes le domaine de *Canabiacum,* peut-être Cavigny — Manche, arrondissement de Saint-Lô, canton de Saint-Jean-de-Daye —. Ce privilège édité en dernier lieu par René Merlet dans sa restitution de la Chronique de Nantes (chapitre XXII) a souffert du discrédit qui entoure la Chronique de Saint-Brieuc, d'autant que son style rédactionnel surprend pour l'époque. Tout en admettant son authenticité pour le fond les critiques en inféraient que l'acte avait été interpolé au XI[e] siècle sinon largement réécrit. Indépendamment de la date, deux éléments doivent être relevés, l'intention pieuse et le texte d'une prière adressée à saint Pierre. La concession est faite par Alain d'abord pour obtenir le pardon de son péché, également pour la rémission des fautes de son frère Pascweten afin que Dieu lui accorde la vie éternelle, mais aussi pour la sauvegarde en bonne santé de ses amis et parents, son épouse Orgain, Judicaël et Colédoc et d'une façon générale, pour que Dieu accorde la vie éternelle à ses proches et à ses parents, tant vivants que défunts. Une distinction très nette est établie entre Pascweten d'une part, son épouse, Judicaël et Colédoc d'autre part ; il demande pour le premier le salut éternel alors que pour les seconds il sollicite protection et santé sur terre. C'est la preuve qu'en 889, au moment de cette donation, Judicaël vivait toujours et que la réconciliation était intervenue entre les chefs bretons, sans doute depuis peu. Quant à la prière elle implore l'assistance de saint Pierre dans cette vallée de larmes afin que Dieu concède tous les biens futurs dans l'au-delà et accorde dès à présent la grâce de croire, le courage dans la peine, la prospérité dans les entreprises et la joie dans la paix. Il s'agit d'un texte en latin religieux qui fait immédiatement penser au vœu qu'aurait prononcé Alain suivant les annales transcrites par Réginon de Prüm ; ce n'est pas la formule de cet engagement mais, semble-t-il, celle d'une prière composée à l'époque pour bénéficier de l'appui de saint Pierre. La promesse d'Alain d'offrir à Dieu et à Saint-Pierre de Rome la dixième partie de ses biens pour obtenir la victoire sur les Normands fait immédiatement penser à l'usage attesté au moins depuis 887 pour le roi anglo-saxon Alfred de faire parvenir à Rome une aumône importante. Comme Alain, Alfred devait faire face aux Scandinaves ; cette pieuse pratique qui est à l'origine du versement annuel du denier de saint Pierre peut parfaitement avoir été connue d'Alain et lui avoir suggéré l'idée de son vœu. Ce serait alors un témoignage sur ces liens qui devaient se développer durant la première moitié du X[e] siècle entre le royaume anglo-saxon et la Bretagne continentale.

Il faut plus encore retenir que le diplôme de 889 d'Alain le Grand pour l'église de Nantes vient authentifier le contenu du fragment analystique utilisé par Réginon de Prüm et inversement, car il s'agit

de deux sources indépendantes l'une de l'autre, comme le prouve l'absence de similitude textuelle entre elles. Il reste maintenant à dater les deux grandes batailles qui entraînèrent respectivement la mort de Judicaël et le triomphe d'Alain le Grand. Le choix par Réginon de l'année 890 pour retranscrire le passage des annales oriente vers cette époque, d'autant que d'autres récits historiques paraissent bien le confirmer. Une notice tirée du cartulaire de Redon relatant la donation de Tanalt, un homme de la paroisse de Fougeray, avec sa descendance, en présence de plusieurs témoins, dont Judicaël prince de Poher, puis la confirmation faite plus tard par Alain le Grand, pourrait infirmer ce raisonnement (nos 272, 53 et 54 de l'appendice avec la restitution proposée en note p. 376-377). En effet les indications chronologiques tendraient à prouver que la concession par Colédoc en présence de Judicaël serait du 14 septembre 892 et la confirmation par Alain le Grand du 28 août 903 ; seulement comme il s'agit de toute évidence d'un faux il ne faut point en tenir compte. En revanche deux textes soulignent l'importance de la lutte entre Bretons et Normands en 890 : les Annales de Saint-Vaast d'une part, qui soulignent qu'après la prise de Saint-Lô les Bretons défendirent vaillamment leur royaume et contraignirent les Danois terrassés à retourner vers la Seine ; la Chronique anglo-saxonne d'autre part rapportant pour 890 : « Et la même année l'armée danoise vint de la Seine à Saint-Lô, sise entre la Bretagne et la France ; et les Bretons se battirent contre eux et remportèrent la victoire et les rejetèrent dans une rivière et en noyèrent beaucoup. » Pour ces sources Saint-Lô est à la frontière du royaume breton, ce que confirme la situation de l'agglomération sur la rive droite de la Vire qui constituait alors la limite est du royaume breton à la hauteur du Cotentin. Il apparaît clairement que l'armée danoise était venue tâter la force de résistance des Bretons. La bataille engagée par Judicaël semble avoir été éclipsée par celle que mena Alain le Grand selon toute vraisemblance du côté de la limite est du royaume breton vers le début de l'année ; ce que paraît confirmer un diplôme accordé le 30 janvier 890 à l'abbaye de Notre-Dame de Lagrasse — aujourd'hui dans le département de l'Aude — par le roi Eudes. L'acte est daté du domaine de *Lernegia* que Robert-Henri Bautier a proposé d'identifier avec Ernée — Mayenne, arrondissement de Mayenne — qui se trouvait alors justement à la frontière du royaume breton. Devant la gravité des événements, la chute de Saint-Lô, le roi se serait porté vers la Bretagne et il est très possible que se soit alors déroulée entre Eudes et Alain le Grand une entrevue en marche, comparable à celle d'Entrammes où Charles le Chauve avait rencontré Salomon de Bretagne vers mars 863.

Passé 890, Alain le Grand exerce indéniablement son autorité sur l'ensemble de la Bretagne. La victoire est venue consacrer la légiti-

mité de son pouvoir qui avait une double origine : il avait pu recueillir la succession de Pascweten parce qu'il était son frère et parce que le roi Louis le Bègue avait donné son aval à cette transmission de droits lorsqu'Alain était devenu son fidèle à Tours en mai 878. Restait à parachever ce succès politique en obtenant le titre de roi.

### B. L'éphémère restauration du titre royal

Quand il s'agit d'évoquer le règne d'Alain le Grand les ouvrages adoptent, suivant le tempérament de leurs auteurs, un ton qui est soit celui de la fermeté paisible, soit celui de l'emphase. Le surnom donné à ce prince semble une garantie suffisante pour justifier ces accents. A l'exception des pages vibrantes de La Borderie, ces développements, généralement assez brefs, sont une paraphrase plus ou moins précise des chapitres XXI à XXVII de la restitution de la Chronique de Nantes par René Merlet et des textes que nous avons utilisés pour analyser de quelle façon Alain s'était imposé à la tête de la Bretagne. Ces exposés s'articulent obligatoirement autour de la « victoire de Questembert » et s'achèvent par la constatation que le titre de roi de Bretagne fut porté par Alain. La Borderie quant à lui n'avait pas hésité à écrire qu'il avait été « proclamé chef souverain du pays par son armée ». La déconvenue du lecteur désireux de contrôler ces affirmations est à la mesure des horizons entrevus. La preuve en est que nous ne connaissons même pas l'année de sa mort ! Son surnom ne paraît pas perpétuer le souvenir de sa prestance physique, mais évoque bien plus un prédicat d'honneur comparable à celui qui fut si étroitement incorporé au nom de l'empereur Charlemagne. Si l'aspect légendaire occupe une place aussi importante cela tient à ce que les annales se taisent : Réginon de Prüm ne dispose plus d'informations directes et écrites en provenance de l'Ouest ; les Annales de Saint-Vaast, dont la rédaction s'interrompt en 900, ne fournissent plus qu'une notation à l'année 898 qui, loin d'appartenir au corps initial de l'œuvre, paraît être un emprunt aux Annales de l'abbaye de Lobbes et ne constituer qu'une brève relation, mal datée, de la victoire remportée contre les Scandinaves par Alain le Grand en 890. Cette seule confusion chronologique en dit long sur les lacunes de l'information concernant la fin du IX$^{e}$ et le début du X$^{e}$ siècle. Pour disposer à nouveau d'une relation suivie des principaux événements survenus en France il faut attendre l'année 919 avec le début des Annales de Flodoard. Celui-ci, chanoine de l'Eglise de Reims, en renouant avec la grande tradition des Annales de Saint-Bertin, fournit des données historiques du premier ordre y compris sur les affaires de Bretagne. Il serait vain de chercher des indications complémentaires dans les dix-neuf premiers chapitres du livre I de l'Histoire de France de Richer, qui correspondent à la période 882/888 - 919. Cet auteur, un moine de l'abbaye de Saint-Rémi de Reims, composa son

œuvre vers 992-998 à partir de sources plus anciennes, essentiellement d'origine rémoise ; comme celles-ci ne fournissaient rien de bien précis sur le royaume breton aux années 882-919 les développements qu'il consacre alors à ce pays sont confus. Du côté de l'Ouest la quête s'avère infructueuse : Les annales angevines dans leur état postérieur des XIe et XIIe siècles ignorent la situation bretonne ; en Bretagne même il faut attendre 913 pour disposer d'une première notation annalistique originale, encore s'agit-il de la mention de la destruction du monastère de Landévennec par les Normands ! La tentation est alors très forte d'utiliser la Chronique de Nantes pour pallier ces carences, puisqu'elle parle d'Alain le Grand et transmet même la teneur de deux de ses privilèges. Encore faut-il prendre bien garde que pour cette période les textes attribués à cette composition proviennent de la Chronique dite de « Saint-Brieuc » qui date des années 1389-1416 ; l'identification des passages procède quant à elle d'annotations de Pierre le Baud en tête ou dans le corps de traductions qu'il avait établies à la fin du XVe siècle à partir d'un ou de plusieurs manuscrits aujourd'hui perdus. Il faut d'ailleurs noter que les renvois de Le Baud sont faits tantôt au pluriel : « Et rapportent les Chronicques de l'église de Nantes... » tantôt au singulier : « ...selon la Chronicque de l'église de Nantes ». L'autorité de la restitution proposée par René Merlet repose donc sur le crédit accordé à l'œuvre de Le Baud, sur son aptitude à comprendre les problèmes institutionnels des temps carolingiens. Ce n'était bien souvent pas le cas, comme le prouvent ses confusions sur les noms de personnes, les filiations qu'il avait imaginées entre les titulaires successifs d'un même comté ; un seul exemple suffira pour montrer le danger de lui faire aveuglément crédit : à propos de l'assassinat de Salomon ne fait-il pas de Pascweten et de Gurwant les cousins de Salomon alors que le premier d'entre eux était son gendre ! En réalité, comme bien des auteurs de la fin du moyen âge et des Temps modernes, Le Baud appliquait à la société des IXe et Xe siècles les usages de son temps, il croyait à la permanence des cadres institutionnels et géographiques depuis le haut moyen âge. Il en résulte que la Chronique de Nantes ne doit être utilisée qu'avec infiniment de prudence. Par conséquent ce seront essentiellement les sources diplomatiques qui permettront de comprendre comment Alain le Grand put recevoir le titre royal, diriger la Bretagne et de quelle façon sa succession fut organisée.

Alain s'intitule roi dans deux diplômes pris en faveur l'un de l'Eglise d'Angers, l'autre de l'Eglise de Nantes. Par le premier de ces privilèges, daté d'un 26 novembre d'une année demeurée inconnue, Alain, par la grâce de Dieu pieux et pacifique roi de Bretagne, donne à Rainon, évêque d'Angers, l'abbaye de Saint-Serge d'Angers. Cette charte date au plus tard de l'année 900, car le 24 septembre suivant, en 901, une certaine Adalberge faisait une concession à ce même

monastère alors dirigé par l'évêque d'Angers Rainon. La présence parmi les souscripteurs de l'évêque de Nantes Foucher emporte que l'acte est postérieur au 5 février 897, date généralement admise pour le décès de son prédécesseur Landran. Le second diplôme, démuni de date de temps, porte donation au même évêque de Nantes Foucher par Alain roi, très haut duc des Bretons — *Alanus rex, summus Britonum dux* — de l'abbaye de Saint-André, construite sur la rive gauche de l'Erdre à l'extérieur des murailles de la ville de Nantes (chapitre XXV de la restitution de la Chronique de Nantes par René Merlet). Cet acte est également postérieur au 5 février 897 et doit être antérieur au 27 novembre 908, date où, nous le verrons, Alain le Grand devait être mort. Sous sa forme actuelle la donation paraît avoir été largement réécrite, mais il ne semble pas que l'authenticité de sa teneur doive être suspectée. En revanche une notice du 15 février 895, relatant l'offrande à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon par Keuric de l'un de ses fils comme oblat, mentionne l'approbation d'Alain qui est donné comme duc dans l'une des listes de témoins et comme régnant en Bretagne à la fin de la formule de datation (n° 266). En 895, bien qu'il dirigeât déjà l'ensemble du *regnum*, Alain ne portait encore qu'un titre ducal ; Alain n'avait donc pas été proclamé roi par ses soldats au jour de la victoire remportée sur les Normands comme l'avait avancé La Borderie. A l'inverse de ce qui s'était passé pour Erispoé, mais comme Salomon, Alain le Grand avait vu son pouvoir reconnu sur l'ensemble de la Bretagne sans pour autant avoir le droit de s'intituler roi.

La donation de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers permet de déterminer avec suffisamment de certitude qui a investi Alain de son titre royal. En février 895, alors que le règne d'Eudes s'avance, il n'est toujours que duc, mais dès les premières années du gouvernement de Charles le Simple sur l'ensemble du royaume de France il apparaît comme roi. Charles le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, avait déjà réussi à se faire sacrer roi le 28 janvier 893 par l'archevêque de Reims Foulque et surtout il avait obtenu d'Eudes qu'il le désignât comme son successeur ; depuis le décès d'Eudes survenu dans les tout premiers jours de janvier 898, la couronne de France se trouvait de nouveau attribuée au légitime héritier de Pépin le Bref. Or l'intention pieuse de la concession de Saint-Serge d'Angers à l'évêque Rainon nous paraît viser le jeune roi. Alain déclare avoir ordonné l'établissement du précepte « pour le salut de l'âme de Charles et de Pascweten et de la mienne et de mes fils ». Qui pourrait être ce Charles, cité en premier, avant Pascweten le frère défunt auquel Alain avait succédé, sinon le roi Charles qui avait seul le droit d'autoriser le port des *regalia*. N'était-ce point ce que Charles le Chauve avait accordé à Erispoé comme à Salomon ? Cette hypothèse se trouve indirectement confirmée par l'analyse présentement



Avers présentant au centre le monogramme KAROLUS avec la légende circulaire + GRATIA D ‾ I REX, *par la grâce de Dieu roi.*



Revers décoré au centre d'une croix portant la légende circulaire + RED (inversé) NIS CIVITAS, *cité de Rennes.*

**Reproduction agrandie d'un denier de Charles le Simple** *du type G.D.R. reprenant le type monétaire de son grand-père Charles le Chauve. Monnayage de l'atelier monétaire de Rennes, aujourd'hui conservé au Musée de Bretagne.*

faite du règne de ce prince. Sans s'arrêter à un surnom mal compris — c'est sa droiture qu'on voulait louer — l'accent est désormais placé sur sa volonté de maintenir un ordre carolingien, sur son sens politique que révèle l'accord conclu avec Rollon en 911 deux mois avant le rattachement de la Lorraine à son royaume. L'attribution de la qualité de roi subordonné à Alain le Grand dès le début du règne illustrerait bien ce double aspect : en agissant ainsi il plaçait ses pas dans ceux de son grand-père Charles le Chauve qui, tout en affirmant bien haut son autorité, flattait l'amour-propre de ses obligés ; d'autre part, il s'assurait au minimum la neutralité de la Bretagne et contrait l'ambition des Robertiens. Il est en effet probable que l'abbaye de Saint-Serge avait été concédée au nouveau roi breton lorsqu'il était venu se commender, de même qu'en 863 Salomon de Bretagne avait reçu l'abbatiat laïc de Saint-Aubin d'Angers en échange de son engagement de fidélité. Une preuve supplémentaire de cette attribution du titre royal par Charles le Simple serait fournie par l'activité de l'atelier monétaire de Rennes qui a continué d'émettre des espèces au nom de Charles le Simple jusque vers 920-923. Ceci est attesté par la découverte le 11 avril 1964 d'un petit trésor enfoui au sud de la nef de l'église abbatiale de Saint-Melaine de Rennes dans les vestiges d'un cimetière. Suivant les déductions de Jean Lafaurie, cette frappe se reconnaît non au type — puisque Charles le Simple avait repris celui de son grand-père identifiable à ce que le droit des pièces porte au centre le monogramme du nom royal KAROLUS entouré de la légende circulaire GRATIA D[E]I REX — par la grâce de Dieu roi — mais au poids, les espèces ne dépassant guère en moyenne 1,50 g par denier. C'est-à-dire que dans une livre les monnayeurs taillaient plus de deniers qu'au temps de Charles le Chauve ; il y avait eu dévaluation.

Seulement pour Alain le Grand accepter une abbaye angevine c'était heurter de front la puissance robertienne alors si solidement assise dans la vallée de la Loire. Le marquis Robert était un voisin trop puissant pour le prince breton et, plutôt que d'encourir son ressentiment direct, mieux valait composer. Ceci explique pourquoi Alain le Grand donna si rapidement l'abbaye de Saint-Serge à Rainon, évêque d'Angers. Il est d'ailleurs très difficile de se faire une idée de l'assise effective du pouvoir d'Alain le Grand devenu roi car, en dehors des diplômes en faveur des évêques d'Angers et de Nantes, il ne subsiste pour cette période qu'une concession falsifiée qui aurait été accordée en 903 aux moines de Redon (appendice n° 54 et l'essai de restitution en note). Nous ne connaissons même pas la date assurée de son décès ; selon Le Baud, citant une compilation de type annalistique qu'il appelle « Chroniques annaulx », il serait mort en 907. La date, sans être certaine, est vraisemblable puisqu'au cours des années suivantes, l'abbaye de Redon bénéficia de différentes donations accordées par ses héritiers. Une notice qui peut être datée

du 27 novembre 908 relate la concession à Saint-Sauveur de Redon par le comte Tangui et son filleul Rudalt, fils d'Alain le Grand, d'une partie de la paroisse d'Elven — dans le Vannetais — que ceux-ci s'étaient partagée (n° 279). Cette possession en commun confirme l'assertion d'une généalogie définitivement mise en forme à Saint-Aubin d'Angers aux années 1066-1080 et qui fait de Tangui un gendre d'Alain le Grand. Une autre notice qui paraît être du 30 novembre 912 (n° 278) semble bien prouver que ce même Rudalt était alors comte de Vannes. Enfin une ample et longue notice, malheureusement désarticulée par Aurélien de Courson dans son édition (nos 275-277) rapporte les différentes phases de la donation de la moitié de l'église de Guipry au diocèse d'Alet — Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, canton de Pipriac — : la concession faite dans le courant de l'année par l'évêque de Vannes Bili et par le comte Mathuédoï, autre gendre d'Alain le Grand, puis confirmée le 25 octobre 913 par le comte Gourmaélon « qui dirigeait alors le royaume de Bretagne », fut solennellement renouvelée trois jours plus tard, le 28 octobre, à Redon par l'évêque Bili. Ces actes nous donnent l'image d'un patrimoine partagé entre plusieurs héritiers alors que la direction du *regnum* breton passe dans des mains différentes.

Une charte-notice authentique du cartulaire de Landévennec (n° 24), relatant la donation de l'église du Saint — Morbihan, arrondissement de Pontivy, canton de Gourin — et datant de la fin du IXe ou des toutes premières années du Xe fait de Gourmaélon un comte de Cornouaille. Dès le 27 novembre 908 il est donné comme régnant sur la Bretagne, mais à son époque la cohésion du royaume se trouve profondément remise en cause, puisque le Nantais échappe alors à son influence pour passer sous celle des Robertiens. Les évêques de Nantes ont souvent manifesté leurs réticences vis-à-vis des Bretons durant la seconde moitié du IXe siècle, aussi ne doit-on pas s'étonner de les rencontrer dans l'entourage du marquis Robert aux premières années du Xe siècle. L'évêque Foucher souscrit un diplôme du 12 septembre 900 en faveur de Saint-Martin de Tours et son successeur Isaias une notice de jugement en faveur de l'abbaye de Marmoutier du 11 novembre 912 : si le contenu de cet acte peut et doit éveiller la suspicion, en revanche sa date comme la liste des souscripteurs semble mériter la confiance. Ces rapports expliquent pourquoi le vicomte d'Angers a tenté vers 914 de mettre la main sur le comté de Nantes, comme le prouve un échange survenu le 31 mars 914 entre Robert abbé de Saint-Martin de Tours et les chanoines de cette communauté qui compte entre autres souscriptions celle-ci : « seing de Foulque comte de Nantes et vicomte d'Angers ». Cet acte dont Karl Ferdinand Werner a souligné l'importance n'est plus connu que par une analyse de dom Amselme Le Michel dans son Histoire de l'abbaye de Marmoutier — Bibliothèque nationale, ms. lat. 12875, fol. 9 v° —, qui fort heureusement comprend les principales souscriptions.

L'action de Foulque le Roux a été expliquée par son mariage avec une descendante de la famille des Garnier-Gui-Lambert, Roscille, fille de Garnier, seigneur de Loches, La Haye et Villentrois ; cette union avec une héritière des anciens comtes de Nantes et responsables de la marche de Bretagne aurait justifié la tentative du vicomte d'Angers. Celle-ci devait en partie échouer à cause de l'instauration d'une principauté scandinave éphémère à Nantes ; toutefois les Angevins allaient en profiter pour annexer progressivement la partie du comté de Nantes située sur la rive gauche de la Maine et de la Mayenne.

Le projet de Foulque le Roux tendait au démembrement du *regnum* breton, or rarement pareille entreprise n'avait eu autant de chances de réussir à cause de la menace scandinave qui divisa les dirigeants bretons et les accula à la défensive ou à la fuite.

## II - L'INTERRÈGNE SCANDINAVE

En 913, les sources annalistiques, qui depuis vingt-trois ans s'étaient tues sur les affaires bretonnes, rompent ce silence pour donner à des dates assez rapprochées de courtes informations sur les destinées de la Bretagne. Ces mentions font sentir de façon pressante combien le pays était devenu le théâtre d'une grande partie des entreprises scandinaves. Leur mainmise progressive sur la Bretagne entraîna la fuite des élites religieuses et civiles. Toutefois, une semblable migration soulevait des problèmes d'ordre politique et religieux, économique et psychologique. Pouvait-on laisser se développer une ou de nouvelles principautés normandes ? Le reste du royaume avait-il les moyens d'accueillir durablement les réfugiés bretons, après avoir reçu ceux qui avaient fui la région de la Basse-Seine, qui avec Rouen venait d'être concédée au chef normand Rollon et à ses compagnons ? Les Bretons, dont l'attachement au sol natal est encore aujourd'hui si vivace, acceptaient-ils de quitter leur terre sans espoir de retour, ainsi que certains de leurs ancêtres avaient été contraints de le faire à partir de la fin du III$^{e}$ siècle ? Enfin, pour vivre en exil, il faut disposer de ressources régulières. La combinaison de ces facteurs avec d'autres, moins clairement discernables, est à l'origine d'une série de retours qui permirent une première réorganisation du pays.

### A. La dévastation

Les méfaits des Scandinaves n'offraient rien de bien nouveau pour les Bretons ; depuis près de trois quarts de siècle, ils avaient

appris à connaître ces pillards installés quasiment à demeure dans la vallée de la Basse Loire, à partir de 853. A chaque génération, les Bretons avaient ressenti dans leur chair, comme dans leurs biens, ce qu'il en coûtait de constituer une proie tentante, et pourtant, certains chefs, tel Pascweten, n'avaient pas hésité à solliciter leur aide pour abattre des rivaux. De semblables inconséquences avaient permis aux Vikings de bien connaître le pays avec ses forces et ses faiblesses ; ils savaient que les dirigeants bretons répugnaient à s'unir, à reconnaître un commandement unique. Vers 913, ce n'était pas un roi mais le comte de Cornouaille Gourmaëlon qui était à la tête du royaume breton. Forts de ce qui vient de se passer à Rouen, les Normands vont chercher à établir une principauté à Nantes, comme cela s'était fait à Limerick ou à Dublin en Irlande, à York avec le Danelaw, la partie de l'Angleterre régie par la loi danoise.

En l'espace de quelques années, un grand changement est intervenu, qui évoque bien les étapes de la pénétration danoise, décrite par Lucien Musset : la première phase est celle des expéditions de pillage menées contre une population sans défense ; la seconde procède d'une technique d'intimidation ou plus exactement de chantage face aux velléités de résistance montrées par les autorités, les Vikings acceptaient de se retirer contre versement d'un tribut, ce que l'on a désigné en Angleterre par l'expression de *Danegeld ;* la troisième est celle de l'exploitation directe, lorsque le pays se trouve trop épuisé et ravagé pour permettre aux autorités légitimes de lever le tribut, l'armée occupante encadre directement les habitants et subtitue ses dirigeants à ceux de l'ancien pouvoir. Ce n'est qu'à partir de ce moment, qu'il est permis de conclure à l'existence d'une principauté scandinave. De 913 à 921, la Bretagne passe de la seconde à la troisième phase, les Normands s'établissent effectivement à demeure et les anciennes autorités fuient, phénomènes à la fois opposés et complémentaires.

La principauté organisée à dater de 911 par Rollon autour de Rouen, avec l'aval de Charles le Simple, est l'exemple type de ce qui pouvait se faire en Bretagne, si riche en estuaires profonds et abrités, donc propices à la venue et au mouillage des flottes. Les événements vont se précipiter à partir de 913. Une note, placée en marge d'un calendrier à usage liturgique répondant aux années 908-1005, porte en regard de l'an 913 : « Cette même année, le monastère de Saint-Guénolé fut détruit par les Normands ». Le fragment du manuscrit où se trouve cette mention, aujourd'hui conservé à la bibliothèque royale de Copenhague — Fonds de Thott, n° 239, folio 10 —, date du XI^e^ siècle et provient de l'abbaye de Landévennec. Ce sanctuaire avait été bâti sur l'estuaire de l'Aulne et cette destruction doit être rapprochée du passage de la Chronique anglo-saxonne qui relate à l'année 914 qu'une grande force navale vint alors d'au-delà des mers,

du Sud de Bretagne, avec les chefs Ohter et Hroald, qu'ils contournèrent la côte Ouest pour arriver à l'embouchure de la Severn et ravagèrent le pays de Galles systématiquement le long de la côte à leur guise. Il est clair que l'ensemble, aujourd'hui connu sous le nom de Rade de Brest, avec tous ses estuaires de rivières offrait pour une flotte assez importante des facilités de concentration. Enfin, l'évolution de la situation politique dans le royaume de France, allait être propice à une action d'envergure.

Les relations se tendaient alors progressivement entre Charles III le Simple et Robert, frère d'Eudes, qui avait accepté que le Carolingien récupérât le trône de ses pères alors qu'il devenait lui-même son fidèle. Une première brouille s'était produite en 900, suivie d'une réconciliation acquise au plus tard à la fin d'avril 903. Robert avait accepté la cession des comtés de la Basse-Seine aux Normands puisque l'année suivante, en 912, il devenait le parrain de Rollon, qui prenait même pour nom de baptême celui de Robert. Toutefois, la situation évolua subitement au début de 920. Le comte et marquis Robert qui jusque-là, lorsqu'il intercédait pour obtenir des privilèges royaux en faveur de tel ou tel établissement se voyait reconnaître la qualité de fidèle, n'obtenait pas cette qualification dans le diplôme concédé de Soissons sur sa demande, le 20 janvier en faveur de l'abbaye de Morienval. Or, Flodoard nous apprend que presque tous les comtes de *Francia* abandonnèrent à Soissons leur roi Charles parce qu'il ne voulait pas renvoyer son conseiller Haganon, qu'il avait tiré de la médiocrité pour en faire un puissant. Robert devait donc être de ceux qui avaient abandonné le roi. Cette quasi-déchéance dura sept mois jusqu'à ce que les grands eussent rendu à Charles son royaume. Robert lui-même se rapprocha du roi puisque le 11 juin 921, en tant qu'abbé de Saint-Amand, il obtenait un diplôme en faveur de ce sanctuaire ; toutefois, l'instrument ne lui reconnaît pas les titres habituels de comte et de marquis, non plus que la qualité de fidèle, signe que Robert n'avait pas accompli un acte de pleine soumission. L'année suivante, la rupture était pleinement consommée ; le 29 juin, Robert était reconnu comme roi par les grands puis sacré le dimanche 30 juin à Saint-Rémy de Reims par Gautier, archevêque de Sens. Le 15 juin 923, il mourait au cours de la bataille que son armée, dirigée par son fils Hugues et Herbert de Vermandois, devait remporter contre celle de Charles le Simple. Malgré cette mort, que certains durent considérer comme un jugement de Dieu, l'ancien roi ne put restaurer son autorité puisque Raoul, duc de Bourgogne, qui venait d'épouser peu auparavant Emma, une fille de Robert, fut élu roi par les grands et sacré le dimanche 13 juillet à Saint-Médard de Soissons par l'archevêque de Sens Gautier. La même année, Charles le Simple était fait prisonnier par Herbert de Vermandois qui, par la suite, devait se servir de la personne du malheureux prince au gré des

retournements de sa politique tortueuse. Heureusement pour les espérances dynastiques des Carolingiens, la reine Ogive, épouse de Charles le Simple, réussissait à se réfugier dans le courant de l'année 924 avec leur fils Louis à la cour de son père, le roi anglo-saxon Edouard I[er] l'Ancien. Charles le Simple mourut finalement en prison à Péronne le 7 octobre 929. Le roi Raoul I[er] devait quant à lui, achever ses jours le 14 ou le 15 janvier 936. Un certain nombre de grands, dont Hugues le Grand, le fils de Robert I[er], Herbert de Vermandois, le geôlier de Charles le Simple, et Guillaume Longue-Epée, le fils de Rollon, proposèrent la succession du roi défunt au fils de Charles le Simple ; après des négociations diplomatiques entre la France et la cour anglo-saxonne, Louis IV passa la mer, débarqua à Boulogne et fut sacré à Laon le 19 juin. Cette présentation schématique des événements graves qui affectèrent le royaume de France jusqu'en 936 était nécessaire, car elle permet en bonne partie, de comprendre ce qui se passait en même temps en Bretagne, d'autant que les Scandinaves étaient parfaitement informés non seulement de ce qui se passait mais aussi du jeu complexe des forces politiques en présence.

Les Annales de Flodoard portent à l'année 919 que : « Les Normands ravagent, écrasent et ruinent toute la Bretagne située à l'extrémité de la Gaule, celle qui est en bordure de mer, les Bretons étant enlevés, vendus et autrement chassés en masse ». Il s'agit là d'une attaque de grande envergure tendant à faire passer le pays sous le contrôle politique des Scandinaves. Les mêmes événements sont placés en 920 par des Annales provenant de l'abbaye de Redon : « Les Normands dévastèrent toute la petite Bretagne, les Bretons étant les uns et les autres soit tués soit chassés ; alors des corps saints qui étaient en Bretagne, furent emportés dans différentes régions ». L'action des Scandinaves va donc entraîner une série importante de départs tant le mouvement d'occupation paraît irrésistible. Pourtant, certains se sont ressaisis et Flodoard signale à l'année 921 que : « Le comte Robert assiégea pendant cinq mois les Normands qui avaient occupé la Loire et, après avoir reçu d'eux des otages, il leur concéda la Bretagne qu'ils avaient dévastée avec le pays de Nantes et ils commencèrent de recevoir la foi du Christ ». Ce passage est capital car il montre que les Scandinaves sont de nouveau solidement retranchés dans la région de la Basse-Loire comme le prouve la longueur du siège ; les annalistes s'accordent pour considérer que c'est la ville de Nantes qui fut investie. La tentative s'est soldée par un échec puisque Robert est obligé de concéder aux Normands non seulement le pays de Nantes mais l'ensemble de la Bretagne ; la remise d'otages et l'annonce d'un début de conversion au Christianisme ne constituaient qu'une bien maigre compensation. D'un point de vue institutionnel, c'est à partir de cette année 921 que l'on conclut à l'existence d'une

principauté scandinave à Nantes. D'un autre côté, il faut constater que Robert agit en maître dans l'ouest du Royaume : c'est lui qui a essayé de contrer les Normands et c'est bien lui qui leur concède la Bretagne et le Nantais.

Est-ce à dire que le roi se désintéressait de ce qui se passait dans ces régions ? Absolument pas, comme le prouve un très curieux passage de Flodoard relatif aux événements survenus après le sacre et vers le moment où Charles le Simple fut fait prisonnier par Herbert de Vermandois : « Cependant Ragenold — Rögnvald en Norrois — chef des Normands qui habitaient la région de la Loire, déjà fréquemment appelé à l'aide par des émissaires de Charles — l'ancien roi — pillait la *Francia* au-delà de l'Oise avec l'aide de nombreux guerriers venus de Rouen ; et fondant sur leurs camps les fidèles d'Herbert — de Vermandois — qui étaient restés dans des châteaux et auxquels s'étaient joints les comtes Rodolphe, beau-fils de Roger — comte de Laon — et Ingobran — vraisemblablement comte de Beauvais — leur arrachèrent un immense butin et mille prisonniers furent ainsi libérés ». Loin d'être ignorée par ceux qui aspiraient à diriger le royaume de France, la Bretagne apparaît donc comme un facteur de conséquence dans le déroulement de la lutte politique et militaire. En 921, Robert fait figure d'opposant majeur aux Normands de la Loire ; leur installation à demeure constitue une menace grave pour ses comtés d'Angers, de Blois, de Tours et d'Orléans, assis sur le cours de la Loire. S'il se résigne à leur concéder la Bretagne et le Nantais, c'est qu'il pense déjà à devenir roi à la place de Charles le Simple et qu'il lui faut pour un certain temps, être libre sur ses arrières, du côté de l'Ouest. Le roi, quant à lui, abandonné par une forte majorité de grands sollicite l'aide des Normands, ceux qu'il a installés à Rouen en 911 et ceux de la Loire dont il reconnaît ainsi de façon implicite l'établissement. Ce faisant, il aggravait sa situation et justifiait les ruptures de fidélité de grands vis-à-vis de lui et son remplacement par un nouveau roi qui lutterait efficacement contre les Scandinaves. Ce schéma, bien que différent de celui des années 887-888, rappelle la déposition de l'empereur Charles le Gros et son remplacement en *Francia occidentalis* par Eudes, l'aîné de Robert ! Le Viking Rögnvald de son côté lorsqu'il traversait l'Oise, arrivait du Nantais par Rouen où il avait recruté un certain nombre de guerriers et attaquait la région dominée par Herbert de Vermandois. Voulait-il simplement venir en aide à Charles le Simple ou le libérer ? En tout cas, sa démonstration militaire se solda par de lourds revers et la conséquence immédiate de cette incursion au nord de la Seine, fut de lui faire perdre le contrôle effectif de la région de la Basse-Loire. Deux extraits de Flodoard relatifs à l'année 924 le prouvent : « Rögnvald, parce qu'il n'avait point encore reçu de possession en Gaule, ravage avec ses Normands la terre d'Hugues — le Grand — entre Loire et Seine », et, après un développement sur des événe-

ments arrivés en octobre, « Guillaume — Guillaume II, duc d'Aquitaine — et Hugues, fils de Robert, traitent avec Rögnvald pour garantir la sûreté de leur territoire, et Rögnvald se rend avec ses Normands en Bourgogne ». Cependant, les Vikings, alors qu'ils quittaient la Bourgogne par la vallée de la Seine, peut-être pour rejoindre Rouen, furent attaqués par une armée que dirigeaient des seigneurs laïcs et ecclésiastiques du nord de la principauté. Le 6 décembre, plus de huit cents des leurs étaient tués à Chalmont, près de Melun, puis Rögnvald échappait à l'encerclement de son camp par une coalition où intervenaient notamment le roi Raoul Ier, Herbert de Vermandois et Hugues le Grand. C'est la dernière fois que les Annales de Flodoard évoquent la figure de ce chef scandinave. Le second livre des Miracles de saint Benoît, écrit au début du XIe siècle par Aimoin, retrace au chapitre II, la fin de son existence de façon dramatique. Il le représente remontant la Loire sur de longs navires jusqu'au monastère de Fleury, Saint-Benoît sur Loire, qui avait été abandonné par les moines et où il s'installe avec les siens pour cantonner non sans scandales : une nuit, alors qu'il se trouvait dans le dortoir des moines, saint Benoît lui apparaît pour lui reprocher le trouble qu'il avait apporté et lui annoncer sa mort prochaine. Il aurait aussitôt ordonné à tous de quitter les lieux et de regagner leur terre d'origine ; parti avec eux, il serait mort en arrivant dans son pays, ici donné comme la région de Rouen. Une série de prodiges aurait accompagné sa disparition : tempête avec toitures arrachées et arbres déracinés, chaînes des prisonniers se rompant, chevaux et autres animaux au pâturage s'enfuyant de tous côtés ; une pyramide élevée sur sa tombe est renversée par un tremblement de terre, le sol s'entrouve pour rejeter son corps et, puisque la terre ne peut le garder, on le coud en un sac lesté de pierres et on l'immerge dans la Seine. Ce récit délibérément saisissant, illustre bien ce que la mémoire collective peut transmettre trois quarts de siècle après un événement... Nous en retiendrons que Rögnvald mourut comme il avait vécu et le souvenir de la sépulture en mer d'un chef scandinave. Le Nantais, la Bretagne n'en étaient pas pour autant débarrassés de la présence normande.

C'est dans ce contexte de violences, de luttes auxquelles la principauté de Rollon n'échappe pas que s'est déroulé l'exode de l'élite bretonne. L'ensemble du royaume fut alors saisi par un courant de panique général. Jusqu'ici, seule une partie du Nantais et les pays d'Herbauge, Tiffauges et Mauges avaient été assez largement abandonnés. Il suffit de rappeler le refus par l'évêque de Nantes Actard de résider dans sa ville où les départs de certaines communautés monastiques importantes : les moines de Noirmoutier quittèrent définitivement leur île en 836 pour se réfugier successivement à Saint-Philbert de Grand-Lieu, Cunauld en Anjou, Messay en Poitou et enfin Tournus en Bourgogne, où ils arrivèrent le 14 mai 875 ; les religieux de Saint-

Martin de Vertou s'ébranlèrent en 843 avec la dépouille de leur fondateur pour trouver protection à Saint-Jouin-de-Marnes en Poitou ; la communauté de Saint-Florent-le-Vieil abandonna le Mont-Glonne en 866 pour se fixer à Saint-Gondon-sur-Loire dans le Berry. Encore s'agit-il là des exemples les plus célèbres dont la chronologie peut être fixée très exactement. Cette fois-ci, aucune des principales régions bretonnes n'est restée indemne. Pierre le Baud affirme que l'évêque de Nantes Adalard se serait enfui avec tous ses clercs en Bourgogne, mais il n'a pas encore été possible d'identifier où le vieil historien avait puisé ce renseignement. Dans l'évêché de Rennes, suivant une tradition recueillie aux premières années du XI[e] siècle, l'ancienne abbaye de Saint-Exupère de Gahard, avait été détruite par les Normands ; et c'est peut-être de ce sanctuaire que venaient les reliques de saint Exupère ou Spire qui furent transférées à Corbeil et donnèrent son nom au monastère fondé sous ce vocable dans cette ville. C'est d'un monastère qui devait être situé en Vannetais que provenaient les reliques de saint Guénaud ou Guénaël, qui furent abritées au début du X[e] siècle par le vicomte de Paris Thion dans son domaine de Courcouronne près de Corbeil, puis portées dans cette ville. C'est de cette époque que doit dater la dispersion du patrimoine liturgique de l'abbaye de Saint-Pern dans l'évêché d'Alet — aujourd'hui en Ille-et-Vilaine, arrondissement de Montfort, canton de Bécherel —; un évangéliaire provenant de ce sanctuaire s'est finalement retrouvé dans le trésor de l'église collégiale de Notre-Dame de Tongres. Dans l'évêché de Quimper, la plus célèbre des victimes de la fureur scandinave est bien sûr l'abbaye de Landévennec. Enfin, la vie de saint Tugdual, composée durant le troisième quart du XI[e] siècle et ordinairement présentée comme la troisième, précise à propos des reliques de ce saint qu'alors Château-Landon se vantait d'en posséder une partie et Chartres se glorifiait d'en conserver le chef. Ces témoignages sont révélateurs sur l'ampleur du mouvement, mais il en existe d'autres qui confirment l'étendue de l'exode et surtout qui permettent de les dater très exactement ainsi que de les situer géographiquement.

Les principales sources utilisées sont indépendantes les unes des autres, or, elles orientent vers une même période chronologique, ce qui atteste l'authenticité de leur témoignage. Surtout, ce travail accompli, il devient possible de cerner deux périodes de départ fort proches l'une de l'autre dans le temps et qui correspondent à des zones de repli bien différentes, revêtant de ce fait une signification politique particulière. La vie de saint Gildas, écrite par un moine de Rhuys vers le milieu du XI[e] siècle, relate que Daioc, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys aurait dissimulé les huit principaux ossements de Gildas sous l'autel de son église abbatiale et qu'avec Taneth, abbé de Locminé, il serait parti emportant, outre les autres fragments des

reliques de Gildas, celles de saint Paterne, évêque de Vannes et d'autres saints ainsi que les livres et les ornements. Ils se fixèrent avant 927 en Berry dans une île de l'Indre, au pied du château d'Ebbes Ier, seigneur de Déols, le futur Châteauroux. En effet, le 21 septembre 927, Ebbes Ier, après avoir rappelé qu'il avait construit l'église Notre-Dame de Déols et l'avait dotée au jour de sa dédicace de différents biens, lui octroie en premier, la chapelle construite par les Bretons dans l'île, étant entendu qu'elle lui sera attribuée après leur départ. En outre, la véracité du témoignage de la vie de saint Gildas est confirmée par un inventaire datant du XIe siècle de la bibliothèque de Saint-Gildas-en-Berry qui énumère parmi les ouvrages du monastère un écrit de saint Gildas (?) et deux antiphonaires bretons.

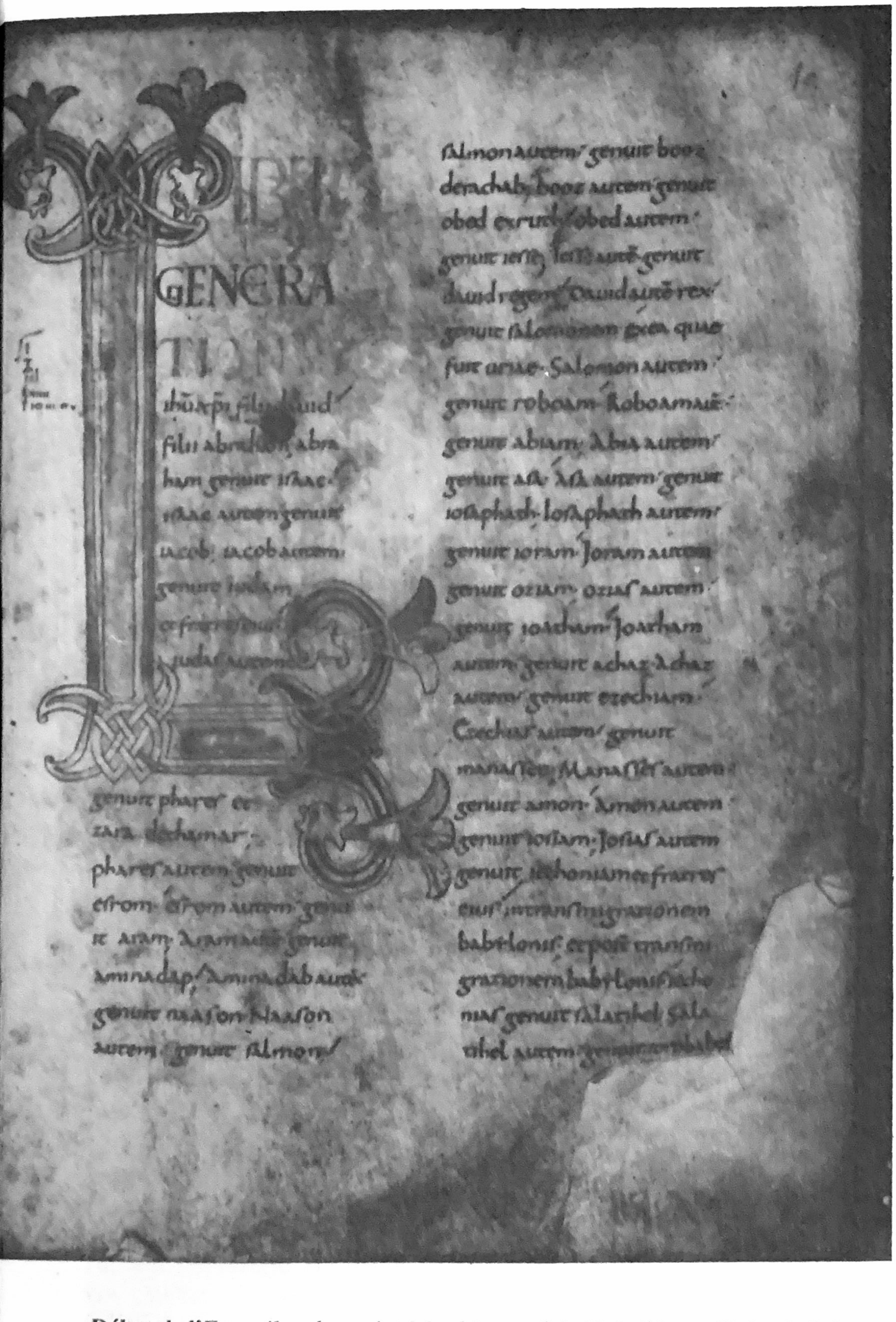
Les moines de Landévennec, quant à eux, avaient choisi de se fixer à Montreuil-sur-Mer, une localité de l'ancienne province romaine de la seconde Belgique dont la première vie de saint Guénolé signale qu'elle avait été accueillante à certains immigrants de l'île de Bretagne. La date exacte de l'arrivée des religieux n'est pas connue. Toutefois, se trouve maladroitement transcrit à la fin d'une donation dans le cartulaire de Landévennec, l'eschatocole d'un autre acte passé au château de Montreuil, un dimanche dans l'abbaye de Saint-Guénolé en présence de nombreux témoins dont Helgaud, comte de Ponthieu. Les Annales de Flodoard mentionnent sa mort, lors d'un combat livré en 926, contre les Normands, probablement à Fauquembergue, près de Saint-Omer. L'installation des moines bretons à Montreuil, remonte à une période bien antérieure à 926 sans doute d'assez peu postérieure à 913.

Jusqu'ici, il n'a été vraiment permis que de cerner la date ultime d'établissement des moines réfugiés. La *Translatio sancti Maglorii,* Translation des reliques de saint Magloire, offre quant à elle, la possibilité de préciser à partir de quand un large groupe de clercs et de religieux venu du nord de la Bretagne put s'installer à Paris. Nous avons récemment proposé une nouvelle édition de ce texte et pensons avoir ainsi restauré l'autorité de son témoignage, tenu pour très suspect par certains. Il s'agit là de cinq fragments interpolés au plus tard avant 1181, dans une compilation faite d'emprunts à des compositions historiques rédigées à Saint-Benoît-sur-Loire et aux *Gesta Normannorum ducum* — Gestes des ducs des Normands — de Guillaume de Jumièges. En soi, l'almagame effectué par les moines de Saint-Magloire de Paris n'a pas grande valeur, mais les cinq fragments ou paragraphes recèlent des informations précises.

Le premier relate que, devant la violence bestiale des Normands, Salvator, évêque d'Alet, désespérant d'obtenir ailleurs une quelconque assistance, prit le corps du bienheureux Malo son prédécesseur et se rendit par une marche rapide au monastère de Léhon, en amont sur la Rance. Là, Salvator ainsi que la communauté monastique,



*Miniature de l'évangéliste Saint-Matthieu* au fol. 10 des Evangiles de Saint-Pern.



***Début de l'Evangile** selon saint Matthieu au fol. 10 de l'évangéliaire de Saint-Pern.*

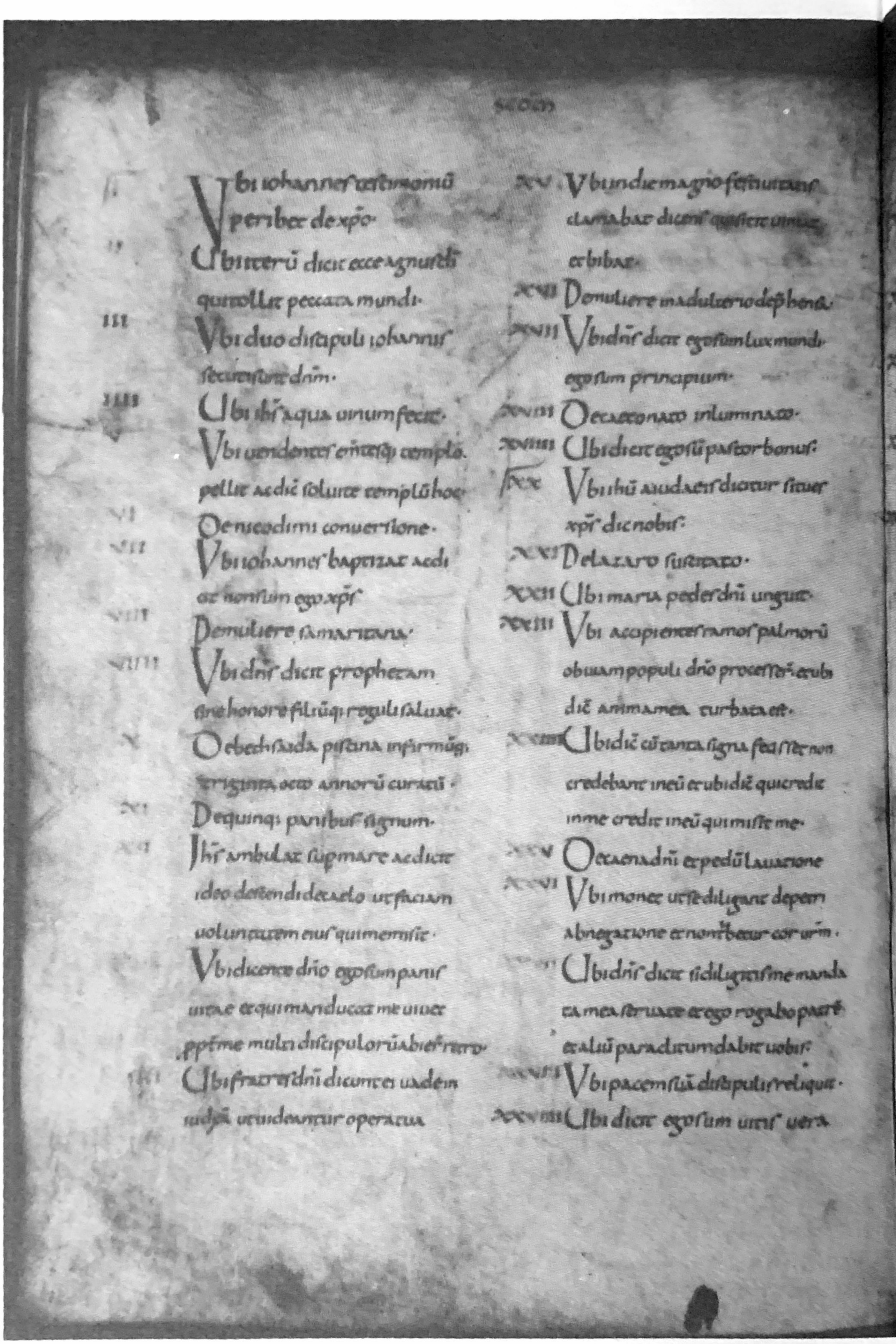
dirigée par l'abbé Junan, décidèrent de se retirer en Gaule où ils pourraient jouir de la paix. A peine avaient-ils franchi les frontières de leur patrie, qu'ils se joignirent à la caravane des clergés de Dol et de Bayeux, qui portaient avec eux le corps de saint Samson de Dol, des saints Senier et Pair, évêques d'Avranches, ainsi que de saint Scubilion. Le second paragraphe rapporte comment tous se rendirent à Paris où, grâce à un miracle, ils furent favorablement reçus par Hugues le Grand, le fils du roi Robert Ier, qui leur accorda immédiatement un asile. Le troisième paragraphe décrit de quelle façon après le retour de la paix en Gaule parmi ceux qui étaient venus à Paris, les uns allèrent s'établir en d'autres lieux de Gaule, les autres se disposèrent à rejoindre leur patrie ; il faut toutefois noter que ce développement, dont l'exactitude peut être parfaitement contrôlée, s'achève sur des références à certains diplômes falsifiés au XIIe siècle par les moines de Saint-Magloire de Paris, qui forment une adjonction aisément identifiable au texte initial. Le paragraphe quatre dans son état actuel n'est pas utilisable; en revanche, le cinquième visiblement réécrit pour justifier les revendications de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris sur celle de Léhon au XIIe siècle, débute par la très curieuse mention de l'hommage prêté à un roi Robert par un comte Bérenger venu à Paris. La présence des clercs bretons, dans cette ville, ainsi qu'on le verra plus tard, est attestée en 926, mais s'ils y ont été accueillis par Hugues le Grand, c'est que leur arrivée est postérieure à la mort de son père, le roi Robert Ier, survenue le 15 juin 923.

Cette constatation doit être rapprochée de la découverte, le 6 avril 1964, d'un trésor enfoui à proximité du mur extérieur du bas côté sud de l'église abbatiale de Saint-Melaine à Rennes. L'étude des espèces, cent trente-deux deniers et quatre oboles, a conduit Jean Lafaurie à proposer les années 920-923 comme date d'enfouissement. C'est-à-dire que les moines de Saint-Melaine purent cacher une partie de leurs avoirs en quittant leur monastère ou tout au moins s'y préparaient au moment même où les clergés d'Alet et de Dol s'éloignaient de la Bretagne avec la communauté de Léhon.

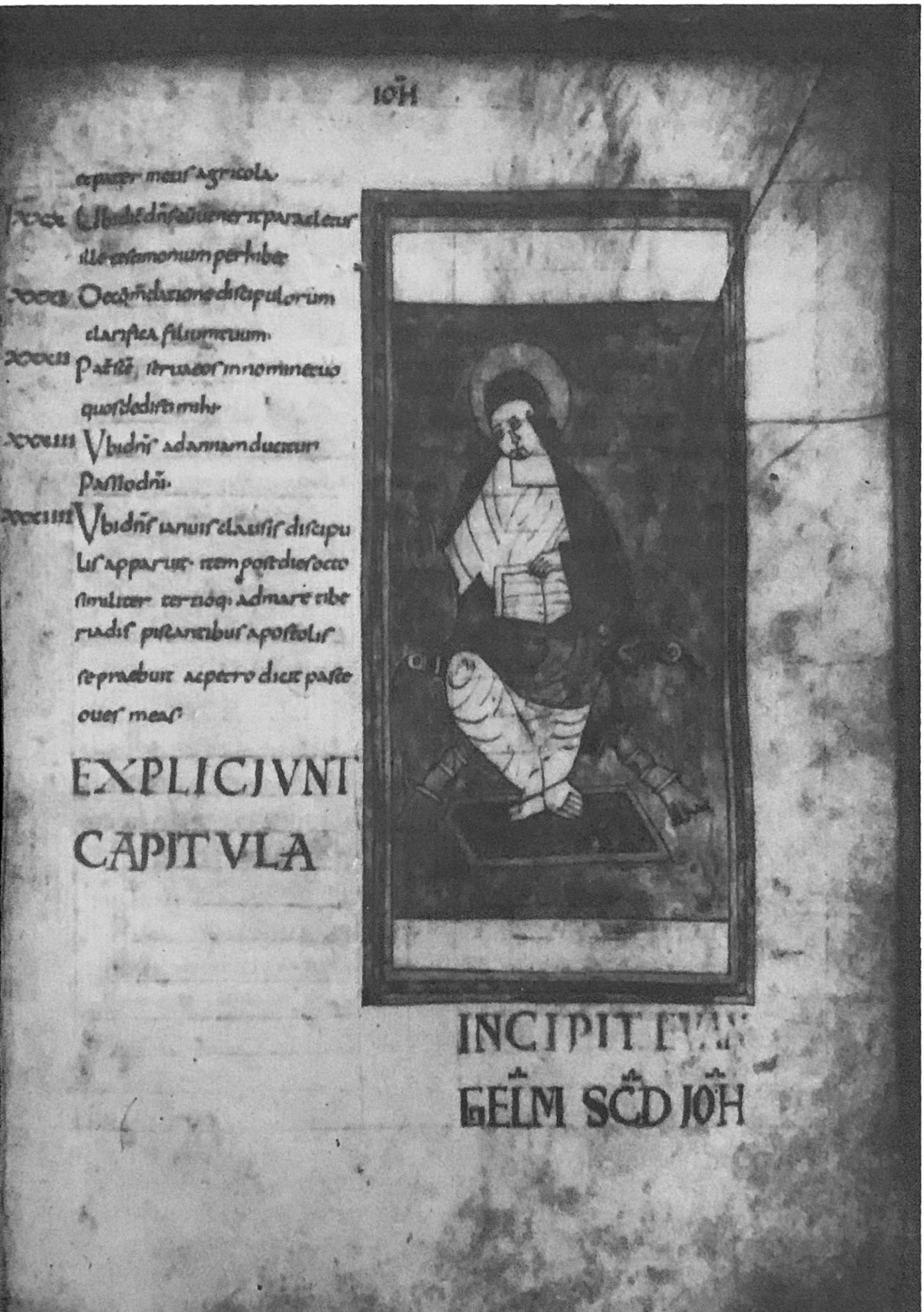
Le périple des moines de Redon peut être suivi grâce à une assez étonnante charte-notice qui rapporte leurs tribulations jusqu'au 20 juin 924 (n° 283). Le texte débute par la relation de la visite du prêtre Tutgual, venu de Poitou en Bretagne sur le conseil et avec le consentement du vicomte Aimeri — appartenant à une importante famille fixée en Loudunais — pour les engager à ramener le corps de saint Maixent chez lui, c'est-à-dire à l'abbaye de Saint-Maixent, ce que les moines de Redon acceptèrent. L'acte décrit ensuite l'itinéraire des moines qui allèrent d'abord jusqu'à la Loire ; là apprenant que les païens ravageaient le Poitou et comme ils ne pouvaient revenir sur leurs pas, ils gagnèrent l'église de Candé, sise au confluent de la Loire et du Beuvron, qu'ils achetèrent avec son domaine pour soixante

sous et où ils résidèrent jusqu'à ce que, les dévastations des Normands et leur crainte grandissant, ils se fussent résolus à transporter le corps de saint Maixent en Auxerrois avec l'aide du comte Richard alors en vie — Richard le Justicier, marquis de Bourgogne — ; bien que celui-ci ainsi que l'évêque du lieu et les grands du pays leur eussent proposé des bénéfices, des domaines du fisc et autres bien-fonds pour les retenir, les moines de Redon, fidèles au premier engagement, adressèrent deux messagers à Poitiers qui, en présence du vicomte Aimeri, de son frère l'abbé Adémar et du comte Ebles — Ebles Manzer, comte de Poitou —, promirent par serment de transporter à Poitiers le corps de saint Maixent, son maxillaire excepté, avec sa vie et son missel; en retour ils se voyaient promettre des biens et des revenus nécessaires à la subsistance de leur communauté. C'est cette dernière convention qui date du 20 juin 924 alors que l'installation en Auxerrois est antérieure au 31 août 921, date du décès de Richard le Justicier. Ce texte est doublement révélateur. La communauté de Redon apparaît d'une part totalement désemparée : lorsque les tractations débutent elle n'est plus dirigée que par un doyen, et à partir du 20 juin 924, elle accepte comme abbé Adémar, le frère du vicomte Aimeri. D'autre part, l'échelonnement chronologique qui ressort de l'examen de la charte-notice concorde tout à fait avec la mention fournie par les Annales et qui place en 920 le transfert hors de Bretagne d'un certain nombre de corps saints.

Deux vagues successives de départs peuvent ainsi être distinguées, la seconde, sans doute la mieux connue, fait suite au siège infructueux de Nantes et à la concession de la Bretagne aux Normands de la Loire ; elle se dirige essentiellement vers les régions dominées par les Robertiens. La première est illustrée par le repli des moines de Redon ; ne pouvant se diriger immédiatement vers l'Aquitaine, ils font un crochet par l'Auxerrois au temps où le pays était dirigé par Richard le Justicier, connu pour avoir été jusqu'à la fin de ses jours le fidèle de Charles le Simple, puis ils se rendent en Poitou dont le comte, Ebles Manzer, resta partisan du roi carolingien jusqu'en 927, lorsqu'il se rallia au roi Raoul. Ces indices tenderaient à prouver qu'à l'abbaye de Redon on était resté fidèle à la dynastie carolingienne, et il est permis de se demander si l'installation en Berry à Déols, des moines de Saint-Gildas-de-Rhuys et de Locminé, deux sanctuaires également vannetais, ne s'expliquerait pas de la même façon. Le ralliement d'Ebbes I^er^, seigneur de Déols, date des années 924-927. Il apparaît donc qu'en Bretagne l'obédience variait suivant les régions ; Alet, Dol et Léhon se rattachaient aux Robertiens et ceci explique la venue des religieux à Paris, qui est à l'origine de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris. Dans un semblable contexte le début du cinquième paragraphe de la restitution de la *Translatio sancti maglorii* prend un singulier relief. Dans son état actuel, ce passage relate la

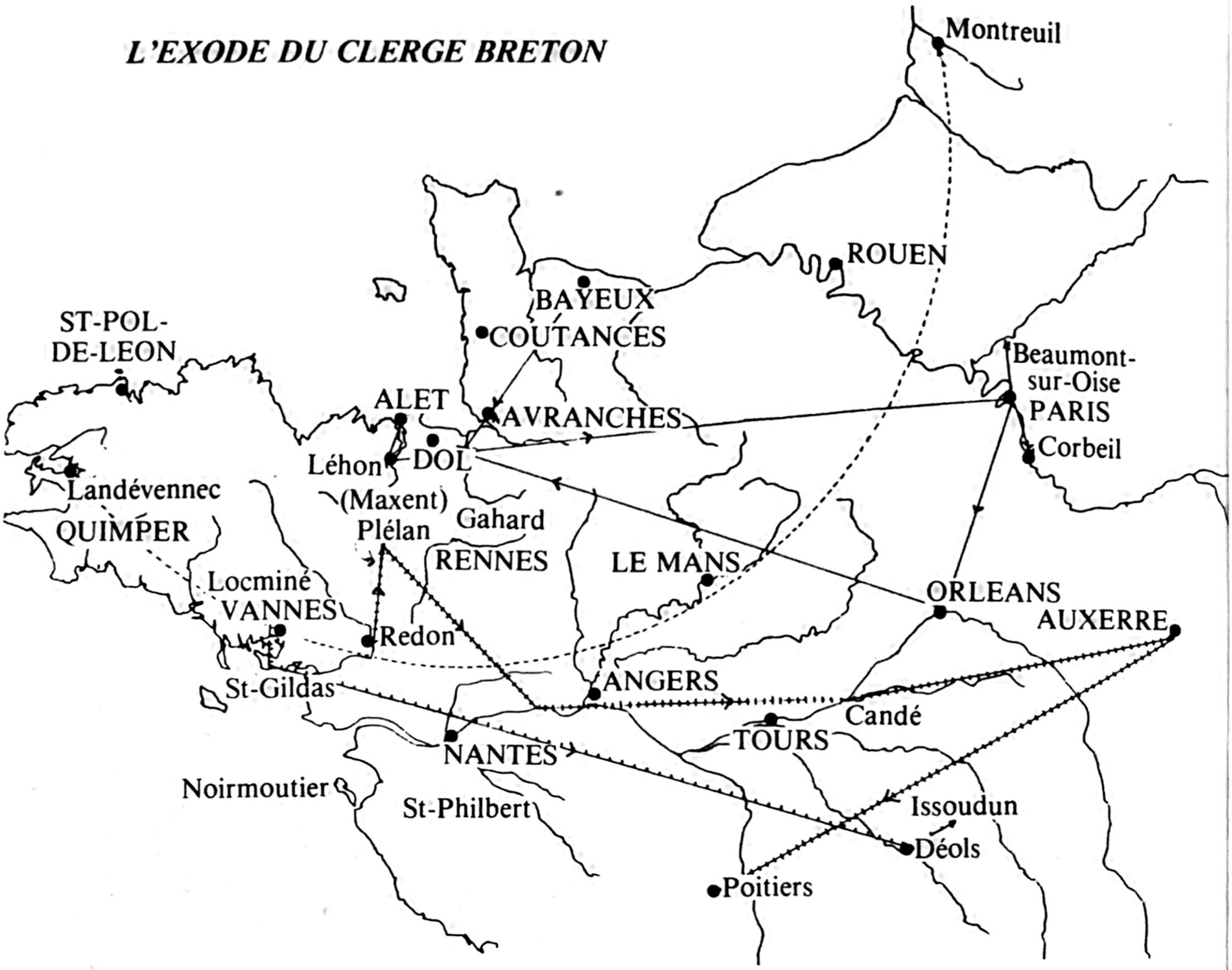


*Fin de la table des matières de l'Evangile selon saint Jean au fol. 135 v° de l'évangéliaire de Saint-Pern.*




*Miniature de l'évangéliste* saint Jean au fol. 136 de l'évangéliaire de Saint-Pern.

## L'EXODE DU CLERGE BRETON




Itinéraires schématiques
- du clergé d'Alet et Dol
- des moines de Redon
- des moines de Locminé et de St-Gildas-de-Rhuys

Itinéraire hypothétique des moines de Landévennec

venue à Paris, pour prêter hommage au roi Robert II le Pieux, d'un comte Bérenger ; l'apprenant, les moines de Saint-Magloire de Paris se seraient rendus auprès du roi pour lui demander de persuader ce comte Bérenger de leur concéder l'église Saint-Magloire de Léhon ce que ce dernier aurait fait. Il est clair que ce récit a été arrangé pour justifier les prétentions de Saint-Magloire de Paris sur l'ancienne abbaye de Léhon, mais il faut se demander où les moines de Saint-Magloire de Paris purent trouver ce nom de Bérenger. Au temps de Robert le Pieux aucun comte breton n'est ainsi appelé, ce qui ne veut pas dire qu'il s'agisse d'une invention pure et simple, car il est bien connu que les falsifications contiennent toujours une part de vérité ! En l'occurrence, il s'agit de la rencontre d'un roi Robert et de Bérenger. Pour obtenir la restauration de leur patrimoine vers le troisième quart du XII$^{e}$ siècle les moines de Saint-Magloire de Paris ont avancé

différents faux dont plusieurs prétendument concédés par Robert II le Pieux. Leur croyance, feinte ou réelle, dans une rencontre entre le fils d'Hugues Capet et le comte Bérenger venait étayer leur dossier d'actes forgés. Des témoignages sûrs permettent d'établir qu'en 931 un comte breton s'appelait Bérenger ; d'où l'on peut conclure qu'en réalité c'est auprès de Robert I^er^ que le comte Béranger s'est rendu pour lui prêter hommage, entre son sacre, conféré le 29 juin 922, et sa mort, survenue le 15 juin 923.

Un autre lignage semble s'être refusé aux combinaisons du Robertiens, celui de Mathuédoï comte de Poher. Suivant un passage de la Chronique de Saint-Brieuc, qui, à suivre les affirmations de Le Baud, serait une transcription des chroniques de l'église de Nantes, les Normands, hommes diaboliques et les plus cruels, également pervers, se précipitant d'abord sur la *Francia,* retinrent dans leur dépendance toute la province ecclésiastique de Rouen qu'ils obtinrent de Charles le Simple. Ensuite, voguant par l'océan avec une immense flotte, ils dévastèrent toute la Bretagne ; aussi fuyant par crainte des Normands, les comtes, vicomtes et tous les machtierns — *mathiberni* — se dispersèrent à travers la *Francia,* la Bourgogne et l'Aquitaine. A cette époque Mathuédoï, comte de Poher, s'enfuit avec un grand nombre de bretons, auprès du roi Athelstan, emmenant avec lui son fils appelé Alain, depuis surnommé Barbetorte, né de son mariage avec une fille d'Alain le Grand et qui était justement le filleul d'Athelstan (chapitre XXVII de la restitution de René Merlet). Les à-peu-près de ce récit montrent que sous sa forme actuelle, il s'agit d'un texte de basse époque. Sans insister sur la leçon *mathiberni,* notons que les Normands n'ont pas obtenu d'un seul coup la province ecclésiastique de Rouen ; de même le départ de Mathuédoï et son arrivée avec son fils Alain doivent être antérieurs à l'avènement d'Athelstan sur le trône anglo-saxon. Le chroniqueur nantais qui a mis en forme le passage repris ensuite dans la Chronique de Saint-Brieuc a voulu, comme le montre son texte, ramasser en un développement bref des renseignements qui devaient être beaucoup plus détaillés. La référence au Poher le confirme : à l'époque carolingienne, cette domination vise un ressort beaucoup plus important que celui de l'archidiaconé du même nom qui, depuis la seconde moitié du XII^e^ siècle, constituait l'une des deux grandes subdivisions de l'évêché de Quimper ; à ce vieux nom était progressivement substitué celui de Cornouaille qui, lui aussi, finira par ne plus désigner que l'autre archidiaconé du diocèse. Dès 913, avec la destruction de l'abbaye de Landévennec, le pays avait été touché ; peu après, le titulaire du comté fuyait, mais pour mesurer l'importance de l'implantation scandinave dans la région, il faudrait disposer d'études de toponymie beaucoup plus complètes que celles publiées jusqu'ici, car la Bretagne aurait pu devenir une seconde Normandie !

## B. L'amorce de la réorganisation

Le spectacle offert par le pays en ces années 925 est poignant. Une fois encore la cohésion politique du royaume a été détruite, mais de façon beaucoup plus profonde qu'entre 874 et 889, car, outre la présence très active des Scandinaves, spécialement dans le Nantais et la Cornouaille, les dirigeants semblent pour la plupart s'être évanouis : Mathuédoï a été contraint de s'exiler en Angleterre, la destinée des fils d'Alain le Grand nous échappe totalement ; seul le comte Bérenger paraît avoir réussi à maintenir un certain pouvoir du côté de Rennes. Ce qui est plus grave encore pour l'époque, l'encadrement religieux est disloqué par suite du départ de bon nombre des clercs des églises cathédrales. Pour plus d'un, ceci posait un grave problème de conscience, pouvaient-ils laisser ainsi à l'abandon leurs ouailles ? Il en allait de leur commun salut. Ceci explique différentes tentatives de retour avec à l'arrière-plan des manœuvres politiques complexes qui commencèrent par échouer. Ramenés à des ambitions plus limitées, les projets ultérieurs devaient largement influer sur la réorganisation du pays.

Ce désarroi que tempérait une espérance tenace ressort de la lettre qu'adressait en 926 au roi Athelstan Radbod prévôt du chapitre, cathédral de Dol. Lui ayant rappelé que son père, le roi Edouard l'Ancien, s'était recommandé à la confraternité de prières de saint Samson, il s'engageait à prier pour lui avec ses douze chanoines et lui adressait des ossements des saints Senier, Pair et Scubilion. La missive s'achevait ainsi : « C'est pourquoi, roi glorieux... nous vous supplions et implorons humblement, nous qui séjournons en *Francia* dans l'exil et la captivité pour notre punition et nos péchés, afin que la grande miséricorde de votre très heureuse largesse ne nous oublie pas. Et maintenant, dès à présent, ce que vous avez daigné me confier par écrit, sans aucun retard vous pouvez l'ordonner. » L'intérêt que portait Athelstan aux reliques était bien connu et le clergé de Dol en satisfaisant cette pieuse passion faisait indirectement sa cour à Hugues le Grand qui cette année-là avait envoyé une ambassade en Angleterre pour solliciter la main d'Eadhild la sœur du roi. La conclusion de la lettre doit surtout retenir l'attention, car elle prouve l'existence de relations suivies entre l'Angleterre et le continent sur des questions qui relevaient aussi de stratégie politique.

Les événements survenus l'année suivante semblent bien confirmer l'existence d'un vaste plan visant à éliminer ou tout au moins à tenir en respect les Scandinaves. Flodoard note dans ses Annales pour 927 : « Hugues, fils de Robert et le comte Herbert — de Vermandois — marchent contre les Normands qui demeurent sur la Loire » puis « les Normands de la Loire après avoir été assiégés pendant cinq semaines par Herbert et Hugues, moyennant un échange d'otages et la concession du pays de Nantes, firent la paix avec les

Francs ». Il faut d'abord noter la durée du siège, cinq semaines, ce qui fait immédiatement penser aux quarante jours de service que le seigneur pouvait requérir de son vassal au XI[e] siècle, passé ce délai, il lui fallait normalement verser une solde pour le retenir. La participation d'Herbert de Vermandois prouve qu'il s'agissait d'une action dépassant largement le cadre de la principauté robertienne. A l'inverse de ce qui s'était produit en 921, cette expédition n'a pas été vaine puisque les Normands de la Loire n'ont reçu que le pays de Nantes. Le reste du royaume breton leur échappait, ce qui autorisait certains retours, ou tout au moins donnait corps à ce désir.

Le troisième paragraphe de la *Translatio sancti Maglorii* signale que, la paix règnant et fleurissant dans toute la Gaule et en Normandie, certains de ceux qui étaient venus de Bretagne à Paris, prenant sous l'inspiration divine les corps des saints qu'ils avaient apportés avec eux, à savoir le bienfaisant Samson, le bienheureux Léonor et saint Guénaud ainsi que d'autres de ces saints se disposèrent les uns à rejoindre leur patrie, d'autres à se rendre en divers lieux de la Gaule. L'apprenant avec peine, Hugues le Grand ne voulut pas s'opposer à ces départs qu'il autorisa après s'être réservé une partie des reliques. Parmi ceux qui se retiraient, les uns gagnèrent Corbeil, d'autres Beaumont-sur-Oise où ils se fixèrent, d'autres encore s'en allèrent ailleurs en Gaule. Les gardiens du corps de saint Samson, désireux de s'en retourner en Bretagne, reçurent la permission de partir avec le chef et une portion du corps tandis qu'Hugues en gardait la plus grande partie. Ceux-ci, comme ils faisaient route par Orléans, furent retenus dans cette ville et y demeurèrent fort longtemps. Ce récit est parfaitement exact car nombre de reliques restèrent à Paris et y furent conservées par les moines de Saint-Magloire ; celles de saint Léonor ou Lunaire furent effectivement transférées à Beaumont-sur-Oise alors que celles de saint Guénaud étaient recueillies à Corbeil. De façon plus générale les communautés monastiques ont cherché à s'établir sur place ; en revanche le clergé éprouve le désir de regagner la Bretagne. Ces deux attitudes bien différentes s'expliquent par leurs vocations respectives : les moines peuvent prier où bon leur semble alors que le clergé doit exercer son activité pastorale dans un ressort diocésain bien déterminé.

D'un point de vue chronologique, si la *Translatio sancti Maglorii* n'évoque pas le départ du clergé d'Alet c'est que son retour devait déjà être accompli. Les précisions fournies sur l'itinéraire des clercs dolois permettent de dater très exactement leur départ. En effet, le texte du privilège de mai 930 par lequel Hugues le Grand donnait l'abbaye de Saint-Symphorien d'Orléans avec toutes ses dépendances au bienheureux confesseur du christ Samson, à son évêque Agan et à ses successeurs ainsi qu'aux chanoines servant là Dieu et saint Samson, subsiste toujours. Encore faut-il se demander pourquoi le clergé dolois a choisi de s'ébranler probablement cette année là, puis a

prévu une aussi longue étape à Orléans. Les Annales de Flodoard fournissent une double réponse. Le récit des événements survenus en 930 débute ainsi : « L'an 930, le roi Raoul anéantit presqu'entièrement en un combat dans le Limousin, les Normands de la Loire, qui par leurs pillages ravageaient l'Aquitaine, et il se soumit les Aquitains ». Cette victoire ne fut pas aussi complète que Flodoard semble l'indiquer puisque l'année suivante lui-même leur fait accomplir une terrible campagne punitive en Bretagne. Selon l'histoire d'Adémar de Chabannes et des annales provenant de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, Raoul aurait livré combat en un lieu appelé *Ad Destricios* ou *Ad Districta,* ordinairement identifié avec Estresse sur la Dordogne, à une trentaine de kilomètres au sud de Brive. A l'annonce de cette nouvelle, les clercs dolois ont très bien pu se mettre en route vers la Bretagne en empruntant, non la voie directe qui leur faisait côtoyer la principauté normande de Rouen, mais celle du sud et c'est lors d'une étape vers Orléans qu'ils purent être informés du maintien de forts partis scandinaves aussi bien à Nantes que dans le reste de la Bretagne, ce qui les aurait décidés à se fixer un temps à Orléans. Une donnée complémentaire pourrait expliquer cet arrêt ; informé d'un projet de révolte, le clergé de Dol aurait préféré différer son retour.

Flodoard présente ainsi le soulèvement survenu en 931 : « Pendant ce temps-là, les Bretons restés soumis aux Normands en *Cornu Galliae,* se révoltant contre ceux qui les avaient assujettis, massacrèrent, dit-on, lors de la fête de saint Michel, les Normands qui demeuraient parmi eux, à commencer par leur chef Félécan ». Comment comprendre ce nom de *Cornu Galliae ?* S'agit-il, de l'extrémité de la Gaule, en d'autres termes de la péninsule armoricaine, de la Bretagne historique ou bien de la Cornouaille ? Il serait imprudent de proposer une réponse trop absolue, car à cette époque les dénominations de certaines circonscriptions géographiques correspondent à une réalité en cours de changement, c'est le cas pour le terme de *Francia.* Une précision fournie par Flodoard toujours à l'année 931 conduirait à se rallier à la seconde ou plus probablement à la troisième suggestion : « Le Normand Incon, qui demeurait sur la Loire, pille avec les siens la Bretagne ; les Bretons vaincus, pillés et massacrés ou chassés, il s'empare du pays ». Il s'agit là de l'expédition punitive montée depuis le Nantais pour venger le meurtre de Félécan et de ses compagnons. Hugues de Fleury, un moine de Saint-Benoît-sur-Loire qui écrivait au début du XII$^{e}$ siècle, donne dans son *Historia moderna,* Histoire moderne, ou *Historia modernorum regum Francorum* une version assez proche bien que fournissant d'autres renseignements : « L'an de l'Incarnation du Seigneur 931, les Bretons installés en *Cornu Galliae* se revoltèrent contre les Normands, auxquels ils étaient assujettis, ils tuèrent leur chef. Ce qu'apprenant Guillaume prince de Normandie — Guillaume Longue-Epée, fils et successeur de Rollon — pénétrant dans leur territoire en ennemi le ravagea dure-

ment ; et il ramena à lui Bérenger le chef le plus puissant des Bretons et contraignit l'autre, Alain, à quitter sa terre et ainsi derechef il revendiqua par la force toute la Bretagne ». Bien que mise en forme près de deux siècles après le déroulement des faits, cette relation mérite un large crédit. Elle permet de voir que pour la Bretagne, la révolte a entraîné une double campagne de représaille menée d'un côté par les Normands de la Loire sous la direction d'Incon, de l'autre par les Normands de la Seine conduits par Guillaume Longue-Epée. L'importance prise par la principauté de Normandie explique pourquoi l'action menée par ce dernier dynaste ait ensuite éclipsé celle d'Incon. Alain fils de Mathuédoï, l'ancien comte de Poher, revenu d'Angleterre a soulevé la Cornouaille, dénomination qui se substituait à celle de Poher, son échec l'a contraint à un nouvel exil en Angleterre. Le régime plus favorable dont Bérenger a bénéficié pourrait tenir à une compromission moins active dans la révolte.

Mais qui pouvait être ce comte Bérenger que nous avons vu se commender au roi Robert Ier vers 922-923 ? Sa postérité est connue pour avoir dirigé le comté de Rennes et relevé le titre ducal breton aux dernières années du Xe siècle ; on en a déduit *a contrario* que Bérenger contrôlait ce même comté. En revanche ses origines restent entourées de mystère. Si son nom sonne germanique, ceux de ses premiers descendants sont bien bretons : son fils s'appelle Juhel ou Judicaël, ce qui fait penser à Judicaël, le rival d'Alain le Grand, fils d'une fille d'Erispoé ; plus troublant son petit-fils Conan Ier porte le même nom que le fils d'Erispoé. Il faut d'ailleurs remarquer que les formes Judicaël et Juhel ont été retenues parce qu'elles sont communément admises de nos jours, tout en sachant que les sources proposent souvent des variantes graphiques assez différentes ; en outre Judicaël paraît bien être une forme hypocoristique de Juhel. Ces homonymies constatées dans les descendances respectives d'Erispoé et de Bérenger sont-elles suffisantes pour permettre d'affirmer à coup sûr l'existence entre eux d'un lieu de consanguinité ? D'un autre côté le nom de Bérenger indiquerait une ascendance dans l'aristocratie carolingienne. Ordinairement de semblables rencontres onomastiques ne tiennent pas au hasard. Il est bien connu qu'au haut Moyen Age la transmission des noms obéissait à des règles précises ; ils faisaient partie du patrimoine familial et les lignages possédaient sur eux un droit de type exclusif. Normalement les aînés recevaient un nom pris dans la ligne paternelle, les cadets un nom choisi dans la ligne maternelle.

Ces constatations théoriques faites, il convient de noter avec René Merlet que le nom de Bérenger était porté vers 890 en Neustrie par un personnage qui pouvait rivaliser en importance avec le marquis Robert, frère d'Eudes Ier. Ceci ressort de la très célèbre charte-notice du 13 juin 892 relatant l'abandon au profit des chanoines de Saint-Martin de Tours par le comte Bérenger ainsi que par le comte et abbé

Robert de biens tenus par leur vassal Patericus. Suivant l'acte, Bérenger aurait observé que Patericus était non seulement son vassal mais également celui de son ami Robert, ce qui emporte que dans la hiérarchie des titulaires de charges publiques il occupait un rang égal à celui du Robertien. Le fait que les chanoines de Saint-Martin de Tours soient venus trouver Bérenger au Mans et la mention de l'obit d'un comte Bérenger dans le martyrologe de l'Eglise cathédrale du Mans ont conduit la plupart des auteurs à reconnaître en lui un comte du Maine. Nous n'hésitons pas à identifier en lui, l'un des deux marquis placés à la tête des deux commandements dont l'existence conjointe est attestée en Neustrie au moins depuis mars 880. Collègue du marquis Robert, il devait être titulaire non seulement du Maine mais également d'autres comtés. C'est alors que prend tout son prix le rapprochement fait par René Merlet entre ce personnage et le puissant *princeps* également appelé Bérenger dont Rollon aurait capturé la fille Poupe à l'issue du siège de Bayeux mené vers 890. Dudon de Saint-Quentin, qui nous apprend l'épisode dans son *De moribus et actis primorum Normarniae ducum* — Des mœurs et actes des premiers ducs de Normandie —, précise que Rollon s'unit à elle et qu'il en eut un fils, Guillaume Longue-Epée. René Merlet qui avait fait cette observation si judicieuse n'a pu l'exploiter parce qu'il accordait une confiance excessive aux récits de Le Baud où Juhel Bérenger, Juhel fils de Bérenger, est représenté comme l'un des participants aux luttes contre les Scandinaves des années 931. Merlet en déduisait que le père de Poupe était comte de Rennes vers 890 et que son fils Juhel avait été après lui comte de Rennes de 931 à 970 environ. En réalité, il faut bien distinguer le Bérenger, marquis en Neustrie vers 890 du comte Bérenger mêlé à la vie politique bretonne entre 922 et 958.

Comment expliquer cette homonymie ? Plusieurs hypothèses sont envisageables. Suivant une solution radicale, il s'agirait d'une simple coïncidence ou, ce qui revient quasiment au même, il n'y aurait aucun moyen de prouver l'existence d'un lien de famille entre le marquis de Neustrie de la fin du IX$^{e}$ siècle et le comte du même nom du deuxième tiers du X$^{e}$ siècle. Une approche moins négative consisterait à reconnaître dans ce comte Bérenger le fils du marquis, mais ce système se heurte à deux difficultés. La première est d'ordre chronologique, car cela lui suppose une assez belle longévité, toujours vivant en 958 il serait né au plus tard vers 890 ; cela n'est pas en soi dirimant. Le second obstacle, qui relève des principes de transmission des noms est en revanche quasiment insurmontable puisque le nom de Bérenger disparaît, autant qu'on sache, dans la descendance de cette famille ; or l'éclipse d'un nom de la souche paternelle est normalement impensable dans une filiation en ligne masculine. Ces objections tombent si l'on fait du comte Bérenger le petit-fils du marquis : le problème chronologique se trouve réglé par l'insertion d'une nouvelle génération et surtout l'intervention du facteur féminin

résout toutes les difficultés relatives à la transmission du nom. Un fils ou plus probablement une fille du marquis Bérenger aurait contracté mariage dans une grande famille bretonne ; de cette union serait né un fils appelé Bérenger, comme son grand-père, mais dont la descendance aurait abandonné les dénominations germaniques pour relever les noms bretons justifiant les prétentions ou les revendications au contrôle politique du pays. Nous ne nous cachons pas que cette analyse repose sur une série d'hypothèses et qu'il faudrait pour l'assurer des preuves plus convaincantes, mais comment les identifier ? Déjà aux XI$^{e}$ et XII$^{e}$ siècles l'incertitude entourait ce problème, comme le prouvent les à-peu-près d'un tableau généalogique dressé à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers entre 1066 et 1080 ou encore les silences de la Chronique de Quimperlé. Notons toutefois que notre reconstitution généalogique conduit à faire du comte Bérenger le cousin germain de Guillaume Longue-Epée qui, lui, était indéniablement le petit-fils du marquis Bérenger. Ceci n'expliquerait-il point la mansuétude manifestée par le fils de Rollon à l'égard du comte Bérenger qu'il ramena vers lui en 931 ?

Cette révolte de 931 eut dans l'immédiat des répercussions importantes, car elle entraîna d'abord un démembrement partiel du royaume breton. Guillaume Longue-Epée, qui venait de remplacer son père à la tête de la principauté normande de Rouen en profita même pour faire frapper monnaie à son nom comme duc de Bretagne. Il n'accepta qu'en 933 de reconnaître l'autorité royale de Raoul ; pourtant un certain temps s'était écoulé depuis le décès de Charles le Simple auquel il était resté fidèle comme son père. Flodoard rapporte ainsi l'accord : « Guillaume, *princeps* des Normands se commende au roi qui lui concède la terre des Bretons située en bordure de la mer ». Ce dernier membre de phrase a fait couler beaucoup d'encre surtout depuis l'époque de la polémique entre l'abbé de Vertot et dom Lobineau jusqu'au moment où Jules Lair publiait le *De moribus et actis primorum Normnaniae ducum* de Dudon de Saint-Quentin, auquel La Borderie devait répondre au t. II de son **Histoire de Bretagne.** Les uns tenaient que la Bretagne avait été inféodée à la Normandie dès le traité de Saint-Clair-sur-Epte et utilisaient en ce sens le passage de Flodoard, les autres le niaient farouchement. Il suffirait de peu pour que la querelle reprenne tant la passion s'en mêle. Ce débat, d'ordre patriotique bien souvent, s'est trouvé compliqué parce que certains auteurs raisonnaient en termes de féodalité, appliquant à la première moitié du X$^{e}$ siècle des usages, des réactions qui fréquemment n'avaient pris corps que beaucoup plus tardivement, voire un ou deux siècles après.

Le texte par lui-même est aisé à comprendre, mais, faute de localisations supplémentaires, son interprétation soulève un problème. Flodoard, auteur précis parle non de la Bretagne, mais de la terre des Bretons située en bordure de la mer. La ou les régions visées ne peu-



**Avers décoré au centre d'une croix** avec la légende circulaire + VVILEIM D (inversé) V + IRB (inersés) pour VVILEIM DUX BRI (TONUM), Guillaume duc des Bretons.



**Revers présentant un point central** avec la légende circulaire + RIVVALLON∴, il pourrait s'agir du nom du monétaire.

*Reproduction agrandie d'un denier trouvé au Mont-Saint-Michel et attribué à Guillaume Longue Epée.* (Photo J. Pilet-Lemière).

vent donc appartenir qu'à la *nova Britannia,* constituée de pays concédés aux chefs bretons à partir de 851 ; comme le bénéficiaire de la concession est Guillaume Longue-Epée, il ne peut s'agir que des terres limitrophes de sa principauté, qui comprenait le Bessin depuis 924, soit le Cotentin et probablement l'Avranchin. En revanche le littoral du comté de Rennes et son arrière-pays ne devaient pas être visés, car ils ne furent progressivement intégrés à la Normandie qu'à partir de 1009 . Le schéma de la concession est comparable à ce qui s'était passé pour Erispoé en 851 et pour Salomon en 863 puis en 867 ; afin d'obtenir la recommandation du chef normand le roi qui se trouvait en position de faiblesse, lui accordait un large territoire, probablement en cours d'annexion ! La situation du *regnum* breton était grave, car littéralement il se disloquait : les Scandinaves contrôlaient plus ou moins la Cornouaille et une partie du Nantais tandis qu'une autre portion de ce comté passait sous obédience angevine. Le risque majeur était de voir les titulaires des principautés voisines s'entendre pour partager une Bretagne désertée par une bonne partie de ses élites. C'est dans ces circonstances décisives que le retour des moines à Landévennec est constaté.

La disparition de Raoul I^er allait mettre un terme aux tentatives de démembrement. La mort de son épouse, la reine Emma, fille de Robert I^er, à la fin de 934, celle de son frère Boson l'année suivante, enfin la maladie du roi, qui devait le tenir alité durant une bonne partie de l'automne , soulignaient l'imminence d'un changement de règne. Les plus puissants seigneurs du royaume étaient alors dans la partie nord : Hugues le Grand, Herbert de Vermandois ; Arnoul le Grand, comte ou marquis de Flandre ; Hugues le Noir, frère et héritier de Raoul I^er, enfin Guillaume Longue-Epée. Les deux premiers personnages de cette liste pouvaient prétendre à la couronne et durent y songer, Hugues le Grand parce qu'il était neveu et fils de roi, Herbert de Vermandois parce qu'il descendait en ligne masculine de Charlemagne par son troisième aïeul Pépin roi d'Italie ; mais leur constante rivalité le leur interdisait. Depuis 924 Herbert se constituait une puissante principauté ce que Raoul I^er et Hugues le Grand s'étaient efforcés d'enrayer. Finalement Herbert avait marié une de ses filles à Arnoul le Grand de Flandre en 934 et l'année suivante il s'était réconcilié avec Hugues le Grand. Deux faits prennent une importance capitale dans ce contexte politique. Le premier est signalé par Flodoard qui, à la fin de son développement sur l'année 935 signale : « Les Normands qui ravageaient le Berry, attaqués par les Berrichons et les Tourangeaux sont anéantis. » Le déroulement de ces combats dans le Berry permet d'avancer qu'ils étaient le fait des Normands de la Basse-Loire ; c'est même la dernière expédition un peu importante qu'ils aient tentée, ensuite les sources sûres ne parlent plus d'eux explicitement. Dudon de Saint-Quentin, de son côté, avant de relater les événements survenus en 936, retour de Louis IV et

des Bretons réfugiés en Angleterre, rapporte qu'au moment des chasses de printemps, Guillaume Longue-Epée organisa sous un prétexte cynégétique dans la forêt de Lyons — Eure, arrondissement des Andelys — une entrevue avec Herbert de Vermandois, Hugues le Grand et Guillaume Tête d'Etoupe, comte de Poitou. Jean-Pierre Brunterc'h a, en soulignant la portée de cette rencontre, montré qu'elle n'avait pu avoir lieu qu'en 935, comme d'ailleurs l'indique le mouvement du récit chez Dudon. Là, sur le conseil d'Hugues le Grand et d'Herbert de Vermandois, le comte normand donnait sa sœur en mariage à Guillaume Tête d'Etoupe tandis que lui-même obtenait la main de Leutgarde, fille d'Herbert de Vermandois. La réalité de ces mariages peut être contrôlée, ce qui donne beaucoup de prix au témoignage de Dudon ; là, comme bien souvent chez cet auteur, il faut négliger les effets de style pour ne retenir que la matérialité des faits. Dans l'année qui précède le décès de Raoul Ier, les principaux dirigeants du nord et de l'ouest du royaume concluent une alliance garantie par des mariages. Herbert de Vermandois qui se trouvait être déjà le beau-frère d'Hugues le Grand et le beau-père d'Arnoul de Flandre devient également celui de Guillaume Longue-Epée lui-même beau-frère du comte de Poitou. Ces unions n'empêchèrent point d'ultérieures brouilles, mais elles prouvent qu'en 935-936 aucun des grands du royaume n'était de force à imposer sa volonté ; il leur fallait donc s'entendre sur le choix du successeur de Raoul. Ce fragile équilibre sauva la principauté bretonne, car un partage aurait immanquablement entraîné la rupture de l'alliance et profité à un tiers parti ! De leur côté, les Bretons n'étaient pas absents du concert diplomatique.

L'année 936 fut décisive : le 14 ou le 15 janvier, Raoul mourait à Auxerre et le 19 juin le fils de Charles le Simple, Louis IV d'Outre-Mer, qui venait de débarquer à Boulogne, était sacré roi à Laon. Au cours de cet intervalle de cinq mois plus d'un renversement de situation s'était passé, dont le retour des Bretons réfugiés en Angleterre. Flodoard, ordinairement très au fait de ce qui se passait dans le royaume ne connaît que les grandes lignes des événements pour avoir séjourné à cette époque en Italie. Au sujet de la Bretagne, il écrit : « Les Bretons, revenant d'Outre-Mer sous l'égide du roi Athelstan, regagnent leur terre ». La référence au roi anglo-saxon est toutefois capitale puisqu'elle permet d'opter entre deux traditions opposées sur les circonstances du retour d'Alain Barbetorte. La plus célèbre et jusqu'ici la seule retenue procède de la Chronique de Saint-Brieuc et des traductions que Le Baud déclarait avoir établies sur la Chronique de l'Eglise de Nantes. D'après elle, Alain, ayant réuni en Angleterre une petite flotte avec les Bretons qui y demeuraient, aurait, du consentement du roi, rejoint la Bretagne ; il aurait abordé en premier au monastère de Dol *(sic)* où il aurait taillé en pièces une foule de Normands qui célébraient des noces ; puis, apprenant qu'il s'en trouvait

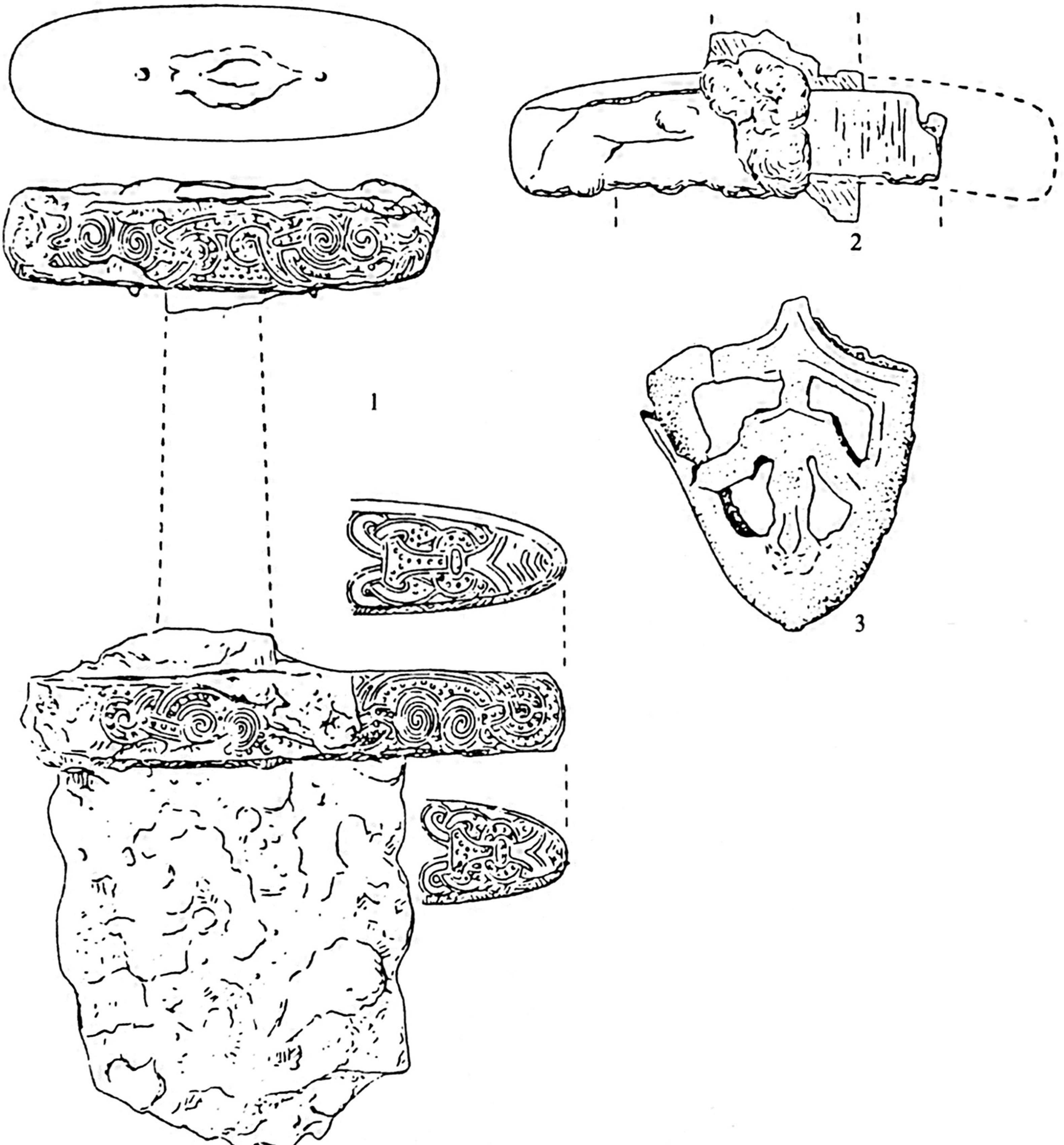
d'autres à Saint-Brieuc, il s'y serait rendu et les aurait tous tués par le fer ; à cette nouvelle, les Normands qui se trouvaient dispersés dans toute la Bretagne auraient fui alors que les Bretons, venus de toute part auprès d'Alain, l'auraient reconnu comme duc ; pendant ce temps, informé qu'une puissante armée de Normands s'était réunie à Nantes pour occuper la ville, Alain réunit une petite troupe de soldats avec laquelle il chevauche jusqu'à Nantes d'où il chasse enfin les Normands, après une première tentative infructueuse, grâce à un miracle de Notre-Dame. La référence au monastère de Dol résonne étrangement dans ce texte, car depuis plus d'un siècle au moins l'ancienne abbaye, fondée par saint Samson, avait été élevée au rang d'Eglise cathédrale ; cette terminologie anachronique est celle de l'*Indiculus de episcoporum depositione* qui, rappelons-le, ne date dans son état actuel que du milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Le ton général du texte n'inspire guère plus de confiance ; c'est beaucoup plus celui des miracles que l'accent d'un contemporain. La seconde tradition est représentée par la seule concession authentique connue d'Alain Barbetorte et par un paragraphe de Dudon de Saint-Quentin. L'exposé de la donation d'Alain, bien qu'il ait été transcrit de façon très négligeante dans le cartulaire de l'abbaye de Landévennec peut se comprendre ainsi : « Alain a donné de ses biens propres à saint Guénolé et à son abbé Jean, parce que celui-ci l'avait appelé de ce côté-ci de la mer et invité, parce que les fidèles de l'abbé, Amalgod et Guéthénoc, s'étaient engagés par serment sur l'autel de saint Pierre apôtre avant sa venue et parce que ce même Jean s'était entremis avec succès auprès des barbares et de la plupart des peuplades saxonnes et normandes et — *ici une lacune* — parce qu'à de nombreuses reprises, sans se lasser et à notre joie, il avait annoncé la paix des deux côtés de la mer ». Dudon, quant à lui, raconte que le roi Athelstan envoya des ambassadeurs auprès de Guillaume Longue-Epée pour lui demander de rappeler dans le royaume de France son neveu Louis afin de l'élever sur le trône ainsi que, mu par la miséricorde, de recevoir par amour pour lui Alain, chassé de la Bretagne en raison d'offenses et privé de la grâce de son amitié. Immédiatement Hugues le Grand et Herbert de Vermandois, sur l'avis de Guillaume duc des Normands, avec l'accord des évêques et du conseil des métropolitains rappelèrent sans retard Louis, qui fut oint roi des peuples demeurant en France et en Bourgogne. Pour ce qui est d'Alain, revenu avec Louis, Guillaume par amour du roi Athelstan le reçut et lui restitua tout ce qu'il avait tenu en Bretagne.

Le récit de Dudon vient compléter celui de Flodoard ; toutefois l'un et l'autre ne procurent que des indications très générales. Fort heureusement, l'exposé de la charte-notice pour Landévennec permet de détailler ce qui s'était passé. En 935, Guillaume Longue-Epée, à cause de son accord avec Hugues-le-Grand et Guillaume Tête

d'Etoupe, comte de Poitou, cessa de protéger les bandes vikings installées en Bretagne, à commencer par celles qui étaient fixées en Basse-Loire et ce n'est sans doute pas un hasard si ces derniers qui s'étaient aventurés en Berry y subirent un désastre à la fin de l'année. Dès lors, la Bretagne connaît une tranquillité sinon totale, du moins appréciable. Dans ces conditions, Jean, abbé de Landévennec, le principal monastère de la Cornouaille, comté que pouvait revendiquer Alain Barbetorte, annonçait des deux côtés de la Manche, le retour de la paix ; il s'entremettait entre les Saxons et les Normands, donc entre Athelstan et Guillaume Longue-Epée, pour négocier les conditions du retour d'Alain Barbetorte. Pour donner toute confiance au chef breton avant son départ, deux vassaux de l'abbé passaient en Angleterre et confirmaient les dispositions prises par un serment prêté sur l'autel d'un sanctuaire placé sous le patronage de saint Pierre. Cette version des faits va certes à l'encontre de celle de la chronique de Nantes, elle n'en est pas pour autant démunie d'autorité. Son premier mérite, est de reposer sur un acte pris en faveur de l'abbaye de Landévennec aux années 944-952 et rédigé sur l'ordre d'Alain Barbetorte par l'évêque de Nantes Hesdren ; en bonne critique, il paraît préférable de faire confiance au témoignage des contemporains, plutôt qu'à celui de leurs lointains successeurs, si flatteurs qu'ils soient. Le second intérêt de cette version est de concorder avec la relation du retour de Louis IV d'Outre-Mer fournie par Flodoard ; dans l'un et l'autre des cas, les négociations sont menées de la même façon. Ceci montre une fois de plus que, pour bien comprendre l'histoire bretonne, il faut la présenter à la lumière de ce qui se passait dans le reste de la France.

Enfin, l'autorité de Dudon de Saint-Quentin sort renforcée de cet examen. Il faut reconnaître qu'il disposait d'informations sûres qu'il convient simplement de dégager d'un discours trop souvent flagorneur à l'égard des dynastes normands, de se débarrasser d'arrangements avec la réalité qu'il n'hésitait pas à glisser ça et là pour satisfaire un milieu assez hâbleur ou d'anachronismes qui tiennent à ce qu'il écrivait en l'occurrence près de trois quarts de siècle plus tard !

Ce retour pacifique n'emporte pas que les Scandinaves aient définitivement renoncé à ravager la Bretagne, voire même à tenter de s'y fixer à nouveau. Flodoard ne signale-t-il pas en 937, l'année qui suivit celle du retour d'Alain Barbetorte : « Les Bretons revenus chez eux après un long exil, engagent de fréquents combats avec les Normands qui avaient envahi le territoire breton voisin du leur, souvent vainqueurs et recouvrant les terres envahies ». Cette situation s'est prolongée tard dans le siècle comme le prouve la découverte d'une sépulture scandinave dans l'île de Groix en 1906. Sous un tumulus d'une hauteur de deux mètres trente, s'étendant sur une vingtaine de mètres furent alors trouvés des rivets, des os calcinés, du charbon de




***Fragments d'épée** avec incrustations d'argent et extrémité de fourreau en bronze découverts dans la tombe scandinave de l'île de Groix (X^e siècle).*
(Document Müller-Wille).

bois, quelques armes, des parures et bijoux, un chaudron de fer et un peu plus loin, deux récipients de bronze, des attaches de bouclier avec d'autres objets. L'étude des rivets et des bois calcinés a permis d'établir qu'ils provenaient d'un navire en chêne qui mesurait entre onze et douze mètres de long et d'une ou plusieurs embarcations plus peti-

tes, elles en pin. Là, avait été brûlé puis enseveli le corps d'un chef vraisemblablement d'origine norvégienne et probablement celui d'une esclave. La provenance mixte du mobilier — les armes comme les ustensiles venaient aussi bien de Scandinavie que du continent — prouve que la flotte dirigée par ce personnage avait déjà séjourné en *Francia,* peut-être même en Irlande. La présence d'une épée du type de « Mammen » parmi les armes conduit à dater la sépulture de la seconde moitié du X$^e$ siècle. En 1014, la ville de Dol sera incendiée à la suite de la venue d'une flotte scandinave sur les côtes nord de la Bretagne. C'est dire si la menace viking devait encore peser sur la destinée du pays.

Le retour d'Alain Barbetorte pose enfin un problème politique. Comme Louis IV est le symbole d'une continuité carolingienne, il est l'héritier du dernier roi de Bretagne. Dans ces conditions, il faut se demander si son installation à la tête du pays ne correspond pas à une restauration de l'ordre ancien, avec Louis comme avec Alain, les structures d'antan se trouveraient rétablies ? En apparence, la réponse est affirmative : à l'instar du descendant de Charlemagne qui réussit à recouvrer le titre royal, plus tard transmis à son fils Lothaire et à son petit fils Louis V, Alain obtient la primauté en Bretagne aux dépens de son rival, le comte Bérenger ; enfin triomphait ce principe dynastique qui jusque là avait fait défaut. Toutefois, le titre conféré au chef breton montre qu'en réalité, un changement capital est intervenu : Alain n'est pas roi, mais simplement duc et il domine sur une principauté amputée du Cotentin, de l'Avranchin ainsi que d'une partie des comtés de Rennes et de Nantes. Désormais, il n'y aura plus de roi subordonné en Bretagne. Différentes raisons jouaient en ce sens, dont l'une très simple était dirimante. Hugues le Grand avait été à l'origine de la restauration de Louis IV et il serait bien étonnant qu'il n'ait pas été partie à celle d'Alain, mais pouvait-il tolérer qu'un prince dont le pouvoir se trouvait dominé par le sien, pût se parer d'une couronne plus illustre que la sienne ? Lui qui aspirait au titre de *dux Francorum* et que Flodoard qualifie de *princeps* après 936 pouvait-il accepter le rétablissement d'une dignité royale bretonne ? Certes, la Bretagne est loin d'avoir rompu avec l'ordre carolingien ; son organisation en sera encore longtemps tout imprégnée, mais le pouvoir de ses dirigeants procède d'un nouvel ordre qui sera celui des premiers temps féodaux.

# BIBLIOGRAPHIE

Dans ce dernier chapitre, peut-être plus encore qu'auparavant, la présentation chronologique s'éloigne de celle ordinairement reçue jusqu'ici. Cela s'explique par un recours constant aux sources, maintenant facilité par l'achèvement de la publication critique des actes des rois ayant régné en *Francia occidentalis* entre 840 et 987. En outre, nous disposons pour la période 882-954 de la suite à peu près continue des études entreprises sous l'impulsion d'Arthur GIRY et publiée sous le titre général d'« Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne » dans la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. Sciences philologiques et historiques : Edouard FAVRE, « Eudes comte de Paris et roi de France (882-898) », Paris, 1893 ; Auguste ECKEL, « Charles le Simple », Paris, 1899 ; Philippe LAUER, Robert Ier et Raoul de Bourgogne, rois de France (923-936) », Paris, 1910 et « Le règne de Louis IV d'Outre-mer », Paris 1900. Pour les questions de fidélité, nous nous sommes inspirés de l'étude de notre maître Jean-François LEMARIGNIER, « Les fidèles du roi de France (936-937) », dans Recueil de travaux offert à... Clovis Brunel, Paris, 1955, t. II, pp. 138-162.

Sur les rapports qui purent s'établir entre Alain le Grand et la papauté, voir B.-A. POCQUET du HAUT-JUSSÉ, « La Bretagne a-t-elle été vassale du Saint-Siège ? », dans **Studi Gregoriani,** vol. I, 1947, pp. 189-196.

L'ouverture aux problèmes posés par la numismatique est fournie par Jean LAFAURIE, « Deux trésors monétaires carolingiens : Saumeray (Eure-et-Loire), Rennes (Ille-et-Vilaine) », dans **Revue numismatique,** VIe série, 1965, pp. 262-306.

Sur la monnaie frappée au nom de Guillaume (Longue-Epée) duc de Bretagne, se reporter à J. YVON, « Pièces anglo-saxonnes trouvées au Mont-Saint-Michel » dans **Bulletin de la Société française de numismatique,** 23e année, 1968, pp. 307-308 ; Michael DOLLEY et Jacques YVON, « A Group of Tenth-Century Coins found at Mount Saint-Michel » dans **The British Numismatic Journal,** t. XL., 1971, n° 1-16 et planche VI.

Depuis quelque temps, les études de généalogie renouvellent les perspectives sur la dévolution du pouvoir politique, citons spécialement Karl Ferdinand WERNER, « Untersuchungen zur Frühzeit des französischn Fürstentuns (9-10 Jahrundert) », dans **Die Welt als Geschichte,** 1958, pp. 256-289, 1959, pp. 146-193, 1960, pp. 87-119, mais aussi René POUPARDIN, « Généalogies angevines du XIe siècle, dans **Ecole française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire,** t. XX, 1900, pp. 199-208, René MERLET, « Origines de la famille des Bérenger, comtes de Rennes et ducs de Bretagne », dans **Mélanges... Ferdinand Lot,** 1925, pp. 549-56.

Les incursions scandinaves et la fondation de la principauté de Normandie ont suscité une littérature à la fois abondante et de choix ; force est donc d'orienter le lecteur vers certaines études particulièrement topiques quant à l'histoire bretonne. D'abord, Lucien MUSSET, « Les Invasions. Le second assaut contre l'Europe chrétienne (VIIe-XIe siècle) », 2e éd., Paris, 1971

« Naissance de la Normandie (Ve-XIe siècle) », dans Histoire de la Normandie publiée sous la direction de Michel de BOUARD, Toulouse, 1970, (Univers de la France. Collection d'histoire régionale), pp. 75-130. Au sujet des sépultures scandinaves, citons : l'étude de Michael Müller-Wille qui fait le point sur celle trouvée dans l'île de Groix, « Das Schiffsgrab von der Ile de Groix (Bretagne). Ein Exkurs zum « Bootkamergrab von Haithabu », dans **Berichte über die Augrabungen in Haithabu**, vol. 12, 1978, pp. 48-84. Bien que nous ne soyons pas d'accord avec ses conclusions, indiquons de René MERLET, « La victoire de Cancale remportée par les Bretons sur les Normands en l'année 931 », dans **M.S.H.A.B.**, t. V, 1924, pp. 48-84. A propos de la fuite du clergé devant les Scandinaves, on se reportera à Pierre Riché, « Translation de reliques à l'époque carolingienne. Histoire des reliques de saint Malo », dans le Moyen Age, t. LXXXI, 1976, pp. 201-218 ; H. Guillotel, « L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves » dans **M.S.H.A.B.**, t. LIX, 1982, pp. 269-315.

Enfin sur la première réorganisation de la Bretagne après le départ des Normands, renvoyons à notre étude, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton (936-1040) », dans **Actes du 103e congrès national des Sociétés savantes** (Nancy-Metz, 1978), Paris, 1979, pp. 63-84.

# CONCLUSION

Cet ouvrage s'achève sur une large espérance qu'autorise le départ des Scandinaves et la reprise en main des destinées de la principauté par l'héritier de l'une des anciennes familles dirigeantes. Ceux qui sont familiers de l'histoire à venir savent que la Bretagne connaîtra encore bien des changements avec leur inévitable cortège de souffrances et de joies, de guerres et de paix. Cependant à partir de 936 le pays se trouve dans une phase de redressement, marquée par un essor démographique, un renouveau économique ; des changements importants interviendront dans le découpage des circonscriptions religieuses et civiles. Cette évolution s'est produite dans un ensemble géographique qui n'a plus l'ampleur acquise au temps du principat de Salomon, dans un cadre institutionnel qui n'est plus celui d'un royaume mais celui du duché, voire même du comté lorsque le pouvoir politique est particulièrement discuté. Comparé au développement de principautés voisines comme la Normandie ou l'Anjou, l'essor breton paraît toutefois entravé. Ces limites tiennent-elles uniquement aux circonstances des X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles, ou n'auraient-elles pas des causes plus anciennes ? Il est certain que d'un point de vue géographique la consistance du duché doit beaucoup aux agrandissements territoriaux du IX^e^ siècle ; de la même façon, l'évolution institutionnelle procède de l'organisation adoptée à la même époque. Ceci conduit à revenir sur les grandes lignes des transformations survenues à l'époque carolingienne et en définitive à porter une appréciation sur l'œuvre accomplie.

Au terme de ces développements certains lecteurs sont peut-être surpris de la longueur des explications consacrées à l'histoire événe-

mentielle, plus encore étonnés de constater que certains faits, tel le combat de Ballon, aient vu leur importance diminuée, que d'autres, comme la « victoire de Questembert », aient été ignorés. Cette remise en cause de la chronologie de l'histoire bretonne tient d'abord à ce que l'autorité des sources jusqu'ici utilisées pour traiter de cette période a été soumise à un nouvel examen. Contrairement à La Borderie, nous avons accueilli avec suspicion les récits du vieil historien Le Baud ou ceux de la Chronique de Nantes et accordé une grande confiance à la documentation strictement contemporaine. Ce choix procède de l'idée logique qui veut que le témoignage incontestable l'emporte toujours, que les sources postérieures doivent céder le pas devant le document d'époque. Dans ces conditions quel crédit accorder par exemple à la mémoire collective ? Nous ne nions pas qu'il y ait au départ un fait précis, mais trop souvent il a été ensuite déformé lorsqu'il était retransmis de bouche à oreille... Il faut avoir le courage de reconnaître que la mémoire collective est fréquemment à la limite de l'inconscient : le rêve plus ou moins merveilleux se substitue parfois à une réalité bien terne ; suivant un phénomène classique on prête aux lointains prédécesseurs ses aspirations, ses sentiments et de ce fait l'analyse historique se trouve viciée.

Les sources utilisées procèdent en majorité des milieux proches des dirigeants carolingiens ou de régions qui eurent à souffrir directement des agissements bretons, mais cela n'emporte pas qu'il faille systématiquement les dénigrer, d'autant qu'il est assez facile d'identifier les réactions de dépit, de faire la part de l'emphase verbale. De façon générale, l'impression ressentie est celle de l'honnêteté ; les auteurs contemporains, mêlés souvent aux grandes questions du moment, avaient fait des choix et l'on ne saurait leur reprocher certains sentiments de déception qui transparaissent surtout dans la correspondance. Ils travestissent rarement la vérité de façon ouverte ; simplement lorsque leur amour-propre souffre trop de certaines concessions du pouvoir carolingien leur ton devient particulièrement énigmatique ou leur silence éloquent !

La documentation écrite a été interrogée sans cesse au point d'introduire de longues traductions ou des paraphrases pour rester fidèle aux textes. Leurs auteurs avaient voulu nous transmettre un témoignage qui doit être respecté. N'ont-ils pas sur nous la supériorité d'avoir été les spectateurs ou les acteurs d'événements que nous ne connaîtrions pas sans eux. Certes les campagnes archéologiques viennent renouveler notre information ; elles permettent de contrôler certaines assertions ; les perspectives ouvertes sont très larges, mais, comme l'enquête véritablement scientifique n'en est souvent qu'à ses débuts, il ne nous a pas été possible d'en faire état systématiquement. Puisse cette présentation offrir aux archéologues un cadre chronologique cohérent qui les aide dans leur enquête.

L'histoire de Bretagne durant la période 751-936 connaît une pro-

fonde évolution. Jusqu'à l'année 830 on ne parle guère que d'expéditions militaires conduites à intervalles réguliers dans la péninsule armoricaine, ce qui tendrait à prouver que pendant près de trois quarts de siècle, l'ordre carolingien répugna au pays. Puis un grand changement intervint en 831. La Bretagne, qui l'année d'avant avait été désignée comme but d'expédition militaire à l'ost impérial, fut transformée en *missaticum* et confiée au Breton Noménoé ; corrélativement le commandement militaire frontalier de la marche était démembré. Ces constatations, jointes à d'autres observations, prouvent que depuis un certain temps déjà, le pays avait reçu les principes carolingiens d'organisation. Louis le Pieux aurait-il couru le risque de confier la Bretagne à un chef indigène s'il n'avait été sûr de sa fidélité ? Noménoé ne devait d'ailleurs jamais manquer au vieil empereur et, quoi qu'on en ait dit, son attitude vis-à-vis de Charles le Chauve n'a guère été différente. Après de premières hésitations qu'explique l'ampleur de la lutte opposant entre eux les fils de Louis le Pieux, Noménoé a respecté l'engagement de fidélité prêté au jeune roi de *Francia occidentalis*. Par la suite, s'il a combattu l'ost royal de 843 à 845 ce n'est pas de propos délibéré, mais parce qu'il avait été attaqué par le comte de Nantes ; dès lors, il s'était senti délié de ses obligations. L'attitude qu'il adopte, loin d'être celle du chef national désireux de conquérir l'indépendance pour son peuple, évoque avant tout celle de l'aristocratie carolingienne. Le climat de révolte dans lequel vit l'Europe occidentale doit beaucoup aux appétits de pouvoir de cette noblesse ; les querelles des fils de Louis le Pieux ont appris aux Bretons qu'il était possible d'arracher à un pouvoir politique diminué des accroissements territoriaux, d'obtenir des changements institutionnels profonds. Les tentatives malheureuses de Charles le Chauve pour dominer la Bretagne ont plus fait en ce sens que les aspirations bretonnes : c'est lui qui est allé se faire vaincre à plate couture en août 851 à Jengland-Beslé, ce qui le contraignit à consentir pour la Bretagne le statut de royaume, à concéder à Erispoé le titre de roi subordonné. En l'espace de vingt années le pays était passé de la condition de territoire pour expéditions militaires à celle de royaume intégré au même titre que l'Aquitaine ; cette innovation était d'autant plus importante que son titulaire n'appartenait pas à la famille carolingienne.

Dans cette situation d'autonomie politique la sagesse aurait été de préserver le plus longtemps possible cet équilibre afin de créer en faveur du roi subordonné et de sa famille un sentiment de fidélité dynastique. L'assassinat d'Erispoé par Salomon est venu interrompre ce processus, encore que certains puissent penser que la politique du nouveau chef breton ait valu pour le pays une plus grande indépendance et des accroissements territoriaux notables ; il devait lui aussi obtenir le titre royal, mais pas plus que son prédécesseur il ne put le transmettre à un fils. Un phénomène comparable s'est produit

pour Alain le Grand. Les querelles des chefs bretons ont finalement préservé au profit des rois carolingiens le droit exclusif d'accorder l'usage des *regalia* à qui le méritait. Parallèlement l'organisation du royaume breton s'est alignée sur celle de la *Francia occidentalis* ; c'est ainsi que l'institution du machtiernat, typique des confins du Poutrocoet et du Vannetais, disparaît vers le dernier quart du IXe siècle. Grâce aux agrandissements territoriaux de la période 851-867, le territoire breton a plus que doublé de surface, ce qui soulève la question de l'homogénéité de la population du *regnum*. La documentation est beaucoup trop lacunaire pour que l'on se risque à suggérer des chiffres, même pour la région de l'abbaye de Redon ; cependant on sait que dans leur immense majorité les habitants de la *nova Britannia* n'étaient pas d'origine bretonne. Un problème de direction s'est donc posé sur lequel certaines conjectures peuvent être avancées. Les milieux bretons d'encadrement étaient-ils assez étoffés pour fournir en nombre suffisant les titulaires des charges publiques ou bien a-t-il fallu recourir à des personnes originaires des régions annexées ? L'amorce d'une réponse pourrait être fournie par les destinées différentes de certaines de ces acquisitions territoriales. Les adjonctions faites au temps de Salomon ont toutes été perdues, en revanche une bonne partie des gains d'Erispoé est devenue si bretonne que les lointains héritiers de leurs populations neustriennes ont gardé le souvenir vivace de l'appartenance bretonne. Face aux règnes de Salomon et d'Alain le Grand celui d'Erispoé, marqué par le souci de la mesure, prend sa véritable grandeur. Après la direction réparatrice de son père Noménoé, son œuvre s'est si bien inscrite dans la géographie politique de la Bretagne que la gloire plus passagère d'un Salomon ou d'un Alain le Grand a éclipsé les réalités toujours présentes de son action.

# INDEX

## INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

Seuls figurent dans cet index les noms mentionnés plusieurs fois ou qui occupent une place significative dans le texte.

### A


*Abbaretz* — 176, 179.
Actard (évêque de Nantes) — 291, 293, 306, 307, 310, 313, 331, 379
Adalard (archevêque de Tours) — 331.
Adalard (évêque de Nantes) — 380.
Adalhard (abbé de Corbie) — 209, 243.
Adémar de Chabannes — 261, 285, 392
Aelam (abbé de Landévennec) — 348.
Agan (évêque de Dol) — 391.
Agatheus — 58, 161.
*Aguliac* — 283.
Aimeri — 384, 385.
*Aindre, Indre* — 170, 329.
*Aix-la-Chapelle* — 209, 210, 211, 223, 225, 231, 238, 240, 246, 254.
Alain Barbetorte ou Barbe-Torte — 84, 195, 389, 393, 398, 399, 400, 402.
Alain le Grand — 298, 325, 354, 356, 357, 358, 360, 361, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 372, 373, 389, 390, 393, 408.
Albinus — 114, 157.
Alcuin — 203, 346, 348.
*Alet* — 35, 52, 64, 86, 114, 115, 119, 136, 142, 145, 147, 148, 162, 173, 215, 220, 222, 231, 234, 235, 239, 240, 242, 246, 260, 268, 270, 273, 288, 289, 291, 305, 309, 310, 312 324, 325, 326, 329, 330, 331, 332, 334, 348, 349, 357, 373, 380, 381, 384, 385, 391.
Alfred (roi des Saxons de l'Ouest) — 366.
*Allaire* — 102, 360, 361.
*Alloin* — 63.
Almar — 294.
*Alpes (les)* — 252, 255, 359.
Amaury (archevêque de Tours) — 271.
Amaury (comte de Nantes) — 274.
Ambrosius Aurelianus — 29, 31, 40, 52, 76, 139.
*Anast* — 222, 290.
Anaweten (évêque de Quimper) — 268, 273, 288, 305, 306, 310.
*Angers* — 26, 27, 58, 114, 121, 140, 141, 157, 205, 207, 228, 230, 260, 262, 265, 266, 273, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 293, 302, 303, 316, 317, 320, 321, 356, 362, 369, 370, 372, 373, 374, 378.
*Angleterre* — 375, 390, 393, 398, 400.
*Angoulême* — 252, 263.
*Anjou* — 194, 202, 205, 207, 208, 228, 235, 238, 243, 262, 267, 272, 273, 274, 280, 285, 286, 301, 303, 313, 314, 315, 316, 319, 321, 339, 379, 405.
Anowareth — 290
*Aquitaine* — 34, 44, 60, 61, 158, 160, 161, 178, 188, 194, 201, 206, 209, 223, 224, 225, 250, 252, 254, 258, 260, 263, 266, 273, 274, 284, 300, 301, 325, 362, 379, 385, 389, 392, 407.
Aquitains — 300, 392.
Arborykhes — 54.
*Ardennes (les)* — 202, 206.

*Arezzo* — 348.
*Arguenon (l')* — 85, 245.
Armel (saint) — 147.
Armoricains — 30, 39, 46, 54, 56
Arnoul (abbé de Noirmoutier) — 338, 339.
Arnoul le Grand — 397, 398.
*Arras* — 319.
Arsène — 269.
*Arzon* — 360.
Astronome (l') — 209, 224, 238.
Athelstan — 389, 390, 398, 399, 400.
Athenius — 114, 157.
*Attigny* — 240, 242, 254, 256, 300.
Aubin (saint) — 140, 194, 205.
Audulf — 211, 212.
*Augan* — 215, 232, 291, 325, 330.
Augustin (saint) 348.
*Aulne (l')* — 24, 375.
*Austrasie* — 145, 203.
Austreberte — 307, 329.
*Autun* — 254, 305, 315.
*Auxerre* — 177, 256, 314, 398.
*Auzainville* — 273.
*Avessac* — 319.
*Avranches* — 74, 162, 318, 324, 384.
*Avranchin* — 202, 206, 318, 321, 327, 330, 353, 361, 397, 402.

## B

*Bains-sur-Oust* — 242, 279.
*Bais* — 181.
*Baisieux* — 266.
*Bâle* — 246.
*Ballon* — 249, 264, 280, 405.
*Barcelone* — 224.
Basques — 35, 203.
*Basse-Loire* — 257, 361, 375, 377, 378, 400.
*Basse-Seine* — 349, 374, 376.
*Batz (île de)* — 123, 139, 140.
*Bavière* — 223, 225, 250, 256, 258, 284.
*Bayeux* — 266, 292, 384, 394.
*Bazouges* — 162, 169, 206.
*Beaumont-sur-Oise* — 391.
*Beauvais* — 378.
Bède le Vénérable — 350.
*Belgique* — 249, 381.
*Belle-Ile* — 82, 129.
Benoît d'Aniane (saint) — 222, 240.
Benoît de Nurcie (saint) — 194, 222, 243, 270, 346, 348, 379.
Benoît III — 268, 304.
Beppolène — 57, 58, 62, 63, 65, 159, 160.
Bérenger (marquis en Neustrie) — 393, 394, 395.
Bérenger (comte de Rennes) — 384, 388, 389, 390, 393, 394, 395, 402.
Bernard (comte de Poitou) — 262, 263.
Bernard (marquis de Gothie) — 359.
Bernard (roi d'Italie) — 236.
Bernard (moine) — 329, 336.
Bernard de Septimanie — 223, 224.
*Bernéan* — 220, 327.
*Berry* — 27, 238, 380, 381, 385, 397, 400.
Berthoald, voir Restoaldus.
*Beslé* — 280.
*Beuvron* — 384.
*Bessin* — 33, 266, 397.
*Betton* — 56, 166, 170.
*Beuzec* — 92, 136, 147.
Bili (évêque d'Alet) — 142, 349.
Bili (evêque de Vannes) — 373.
*Bilis* — 289.
*Blavet (le)* — 24, 82, 83, 135.
*Blois* — 29, 362, 378.
*Bonnevau* — 275.
*Botmel* — 232.
*Bouchamp* — 327.
*Bouin* — 284.
*Boulogne* — 377, 398.
*Bourges* — 157, 252, 254, 274.
*Bourgogne* — 223, 249, 250, 300, 305, 325, 339, 362, 376, 379, 380, 389, 399.
*Bouvron* — 360, 361.
*Bran* — 324.
Brandan (saint) — 124.
*Bréhat* — 129, 131.
*Brest* — 37, 115, 116, 140, 157, 341, 376.
*Bretenoux* — 35.
*Bretteville* — 33.
*Brière* — 168, 169, 175.
Brieuc (saint) — 141, 142.
*Brillac* — 285.
*Brissarthe* — 313, 316.
*Brocéliande* — 41.
*Broérec* — 61, 71, 84, 324, 357, 360, 361, 365.
Brychan — 24, 32.
Budic — 72, 78, 79, 81, 82.
Budoc (saint)–17, 131, 132, 136, 137, 147.

# C


*Callac* — 41, 232.
*Campel* — 330.
*Campénéac* — 215, 291, 325.
Canao — 63, 72.
*Candé* — 384.
*Cantorbéry* — 147, 311.
Caradoc — 72, 74.
*Carentoir* — 213, 214, 291, 325, 328, 331.
*Carhaix* — 37, 41, 42, 77, 84, 85, 86, 96, 113, 115, 116, 140, 157, 205, 260.
*Cariacum* — 159, 175.
Carloman (roi de Bavière) — 363.
Carloman (roi de France) — 362, 363.
*Carnac* — 106.
*Caro* — 215, 291, 325.
Carolingiens — 202, 203, 243, 294, 298, 326, 361, 363, 376.
Cassiodore — 348.
Catihern — 26, 121, 126, 157, 166.
Catweten — 218.
*Cavigny* — 366.
*Chailland* — 206.
*Chalmont* — 379.
*Chalon-sur-Saône* — 181, 254.
*Châlons-sur-Marne* — 157, 299
*Champtoceaux* — 162, 177.
*Chapelle-des-Fougeretz (La)* — 156.
Chariato — 27, 114.
Charlemagne — 202, 203, 204, 205, 206, 208, 210, 211, 212, 213, 215, 220, 223, 234, 235, 246, 262, 284, 341, 346, 350, 368, 397, 402.
Charles Martel — 60, 201.
Charles le Chauve — 33, 203, 207, 223, 225, 228, 230, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 269, 271, 272, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 293, 297, 299, 300, 301, 302, 303, 306, 307, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 324, 327, 330, 340, 353, 356, 357, 358, 359, 361, 367, 370, 372, 407.
Charles III le Gros — 363, 378.
Charles III le Simple — 195, 363, 370, 372, 375, 376, 377, 378, 385, 389, 395, 398.
Charles l'Enfant, roi d'Aquitaine — 301.
Charles, roi de Provence — 300.
*Chartres* — 29, 168, 254, 255, 273, 277, 317, 380.
*Château-Gontier* — 206.
*Château-Landon* — 380.
*Châteauroux* — 381.
*Chère (la)* — 207.
Childebert — 33, 58, 61, 64, 74, 75, 76, 139, 140, 141, 142, 145, 349.
Chilpéric — 62.
Chramne — 60, 61, 72, 160.
Cifériam (saint) — 119, 125, 148.
*Cléguérec* — 106, 213.
Clément — 348.
Clotwoion (évêque de Saint-Pol-de-Léon) — 268, 273, 288, 305, 310.
Clovis — 29, 36, 39, 52, 53, 54, 55, 59, 61, 119, 154, 158.
*Coblence* — 258, 259.
*Coëtleu, Coëtloc, Coitlouh* — 269, 270, 271, 272, 304, 305, 309, 310, 312, 349.
Colédoc — 366, 367.
Colomban (saint) — 67, 122, 124, 132, 138, 178.
*Comblessac* — 242.
*Compiègne* — 224, 225, 286, 306, 317, 320, 358, 363.
Conan Mériadec — 25, 29, 81.
Conan I<sup>er</sup> — 298, 336, 391.
Conomore — 72, 74, 75, 76, 78, 140, 142, 145.
Conoo — 61, 64, 71, 72, 159.
*Conquereuil* — 336.
*Conquet (Le)* — 140, 141.
Conrad (comte de Paris) — 361, 362.
Conven (saint) — 33.
Conwoion — 215, 216, 218, 226, 232, 241, 242, 243, 269, 271, 275, 279, 311, 313, 328, 329, 330, 331, 338.
*Corbeil* — 380, 391.
*Corbie* — 209, 243, 350.
Corentin (saint) — 115, 139.
*Coriacus* — 202.
Coriosolites — 37, 56, 114, 157, 162, 205, 240.
*Coriosopitum (civitas)* — 115.
*Cornouaille* — 22, 77, 81, 82, 84, 85, 94, 96, 98, 102, 126, 147, 148, 212, 219, 222, 232, 288, 298, 321, 324, 373, 375, 389, 390, 392, 397, 400.
*Cornwall* — 22, 24, 32, 76, 86, 98, 117, 120, 123, 144, 146, 147, 193.
Corsold — 77.
*Cotentin* — 238, 317, 318, 319, 321, 325, 326, 327, 329, 353, 361, 363, 367, 397, 402.
*Couesnon (le)* — 162, 206.
*Coulaines* — 261, 263.
Courantgen (évêque de Vannes) — 268,

273, 288, 305, 307, 308.
*Coutances* — 318, 364.
Cunwal (saint) — 141, 146.
*Crach* — 72.
*Craon* — 207.
*Croix-Saint-Leufroy (la)* — 239.
Cumarus — 309.
*Cunauld* — 339, 379.
Curiosolites, voir Coriosolites.

D

Dagobert — 67, 68.
Daioc — 380.
*Danelaw* — 375.
Danois — 230, 266, 299, 301, 364, 367.
*Déas, voir Saint-Philbert-de-Grandlieu.*
*Déols* — 381, 385.
Deurhoiarn — 232, 291, 324, 338.
*Devon* — 22, 24, 32, 76.
*Dinan* — 290.
*Dol* — 17, 22, 33, 82, 86, 105, 116, 122, 133, 138, 144, 145, 146, 147, 148, 162, 219, 239, 240, 267, 270, 271, 273, 288, 305, 308, 311, 312, 318, 329, 331, 334, 348, 349, 384, 385, 390, 392, 398, 399, 400.
*Domnonée* — 22, 64, 68, 72, 74, 82, 84, 86, 126, 141, 145, 240.
*Dompierre-du-Chemin* — 162.
Donat — 350.
Donatien et Rogatien (saints) — 153, 154.
*Doulon* — 332.
*Dublin* — 375.
Dudon de Saint-Quentin — 394, 395, 397, 398, 399, 400.

E

Ebbes Ier (seigneur de Déols) — 381, 385.
*Ecosse* — 22.
Edouard Ier l'Ancien — 377, 390.
Eginhard — 203.
Electranne (évêque de Rennes) — 310, 331, 349.
*Ellé (l')* — 82, 83, 205, 212, 222.
*Elven* — 373.
Emilien (saint) — 133.
Emma (épouse du roi Raoul) — 376, 397.
Engelran - 319, 324.
*Entre-deux-eaux (Terre dite)* — 302, 303, 319.
*Entrammes* — 302, 303, 304, 306, 314, 367.
*Epernay* — 265, 363.
*Erdre (l')* — 370.
Erispoé — 33, 195, 205, 207, 249, 260, 261, 264, 278, 279, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 297, 298, 299, 302, 303, 304, 305, 313, 319, 321, 322, 324, 328, 330, 353, 354, 356, 358, 370, 393, 397, 407, 408.
Ermentaire — 338.
Ermold le Noir — 40, 210, 211, 212, 220.
Eric — 254, 255.
Ermor (évêque d'Alet) — 239, 240, 242.
*Ernée* — 367.
*Ernée (l')* — 206.
*Espagne* — 24, 29, 34, 181, 203, 301.
Etienne II - 205.
Eudes (comte d'Anjou) — 286, 315, 359.
Eudes (roi de France) — 363, 364, 367, 370, 376, 378, 393.
Eusébius — 58, 158.
Eutychius — 350.
*Evreux* — 240, 359.
Exupère (saint) — 380.

F

*Fanum Vicenoniae* — 65.
*Fauquembergue* — 381.
Faustus — 132, 177.
Félécan — 392.
Félix (évêque de Quimper) — 239, 240, 242, 268, 269, 270, 272, 304, 310.

Félix (saint) — 36, 62, 64, 71, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 169, 171, 172, 175, 178, 181, 183.
Festien (évêque de Dol) — 148, 268, 272, 288, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 312.
*Feuillée (La)* — 109, 110.
*Flavigny* — 305.
*Fleury* — 270, 314, 346, 348, 379.
Flodoard — 194, 368, 376, 377, 378, 390, 392, 395, 397, 398, 399, 400, 402.
*Fontenelle* — 256, 258.
*Fontenoy-en-Puisaye* — 256, 257.
Fortunat — 26, 62, 158, 159, 162, 163, 170, 178, 183, 184.
Foucher (évêque de Nantes) — 370, 373.
*Fougeray* — 283, 287, 329, 358, 365, 367.
Foulque-le-Roux — 373, 374.
*France* — 196, 325, 359, 367, 368, 370, 376, 377, 378, 399, 400.
*Francia* — 254, 261, 263, 277, 362, 363, 376, 378, 389, 390, 392, 402.
*Francia occidentalis* — 196, 207, 228, 249, 251, 259, 261, 263, 272, 280, 285, 287, 290, 292, 294, 298, 300, 301, 303, 306, 313, 330, 357, 358, 359, 361, 365, 378, 407, 408.
*Francia orientalis* — 228, 363.
Francs — 26, 29, 31, 39, 40, 41, 51, 52, 53, 60, 62, 64, 71, 72, 119, 201, 202, 225, 264, 274, 275, 281, 282, 283, 293, 300, 313, 316, 320, 321, 391.
Frédégaire — 58, 63, 67.
Frédégonde — 56, 62, 64.
Friard (saint) — 160, 168, 169, 171, 175.
*Frise* — 249, 250.
Frodald (comte de Vannes) — 203, 204.

# G

*Gaël, voir aussi Saint-Méen* — 135.
*Gahard* — 56, 380.
*Galice* — 34, 35.
*Galles (pays de)* — 22, 24, 31, 32, 36, 74, 76, 86, 95, 98, 120, 123, 124, 125, 135, 136, 141, 142, 144, 146, 147, 177, 193, 376.
Garnier — 204, 209.
Garnier (fils du premier Lambert, comte de Nantes) — 274, 285.
Garnier (évêque de Rennes) — 268, 304, 310.
Garnier-Gui-Lambert (famille des) — 203, 204, 255, 286, 374.
Garnobrius, Garurbrius (évêque de Saint-Pol-de-Léon) — 268, 304, 310.
Gauzbert-le-Jeune — 274, 282, 283, 285.
Gauzbert-le-Jeunet — 285, 286, 287.
Gauzfrid (comte du Maine) — 287, 301, 302, 314, 315, 359, 360, 361.
Gauzlin (abbé de Saint-Maur-sur-Loire) — 277.
Genevée (saint) — 148.
Geoffroy (comte de Rennes ?) — 266.
Geoffroy I^er^ — 366.
Geoffroy de Monmouth — 13, 16, 25, 29, 81, 298, 325.
Gerfred — 243.
Germain d'Auxerre (saint) — 39, 120, 141, 142, 146, 168, 169, 292.
Germain de Paris (saint) — 142, 178.
Gerontius — 29.
Gildas (saint) — 16, 25, 29, 31, 32, 39, 76, 91, 120, 129, 134, 135, 380, 381.
Giraud de Barri — 22.
Gislard (évêque intrus de Nantes) — 267, 291, 306.
*Glamorgan* — 24, 124.
Gottschalk — 268.
*Goudelin* — 66.
Goueznou (saint) — 16, 17, 146.
Gourdisten, voir Wdristen.
Gourmaélon — 373, 375.
Gozlin (archichancelier de Charles-le-Chauve) — 361, 362.
Gradlon — 74, 78, 79, 81, 82, 129.
*Grand-Champ* — 219.
*Grande-Bretagne* — 22, 27, 31, 43, 62, 119, 144.
*Grande-Maine (la)* — 252.
*Grand-Fougeray (Le), voir Fougeray.*
*Grand-Lay (le)* — 252.
*Grandlieu (lac de)* — 177, 292.
Grégoire de Tours — 13, 26, 27, 53, 56, 57, 60, 61, 62, 63, 64, 71, 74, 75, 76, 94, 117, 154, 155, 158, 159, 161, 164, 170, 171, 175, 183, 206, 207.
Grégoire-le-Grand — 348.
*Groix (île de)* — 129, 400.
Gudwal (saint) — 129, 147.
Guénaël, Guénaud (saint) — 129, 380, 391.

*Guennoc (île)* — 130.
Guénolé (saint) — 16, 24, 129, 131, 136, 137, 138, 147, 194, 205, 244, 324, 346, 348, 375, 381, 399.
*Guer* — 51, 147, 334.
*Guérande* — 205, 207, 284, 289.
*Guerche (La)* — 58, 60, 66, 175.
Gui (comte de Nantes) — 203, 204, 209, 211.
Gui (comte de Vannes, puis du Maine) — 204, 208, 209, 213, 227, 229, 231, 242.
Gui (duc de Spolète) — 255.
*Guichen* — 94.
Guigon (comte de Cornouaille, puis de Vannes) — 298, 320, 321, 354.
Guigon (fils de Salomon) — 297, 298, 320, 359.
*Guillac* — 215, 232, 291, 325.
Guillaume de Jumièges — 381.
Guillaume Longue-Epée — 377, 392, 393, 394, 395, 397, 398, 399, 400.
Guillaume Tête-d'Etoupe — 398, 399, 400.
*Guimaëc* — 94, 100.
Guincalon — 216, 242.
Guiomarch — 210, 212, 227, 228.
*Guipry* — 94, 373.
Guirec (saint) — 125, 126.
Gunhard (évêque de Nantes) — 261.
Gurbili — 214, 215.
Gurval (saint) — 147, 148.
Gurwant — 320, 321, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 364, 365, 369.

## H

Hadrien Ier — 309
Hadrien II — 320, 322, 324, 331, 340.
Haeldetwid — 215, 235.
Haelwocon — 328.
Haganon — 376.
Harnguethen — 139.
Hasting — 362.
Heito (évêque de Bâle) — 246.
Helgaud (comte de Ponthieu) — 387.
Hélocar (évêque d'Alet) — 220.
Hérard (archevêque de Tours) — 304, 306, 310, 331.
*Herbauge* — 87, 170, 207, 235, 252, 258, 259, 262, 273, 284, 285, 338, 379.
Herbert de Vermandois — 376, 377, 378, 379, 391, 397, 398, 399.
Hermeland (saint) — 168, 172, 175.
Hermengaire (évêque de Nantes) — 360, 361.
Hervé (race des) — 255.
Hervé — 302, 313, 315, 316.
Hervé (comte d'Herbauge et de Nantes) — 262, 263, 273.
Hesdren (évêque de Nantes) — 400
Hilmerad — 282, 283.
Hincmar de Reims — 172, 268, 300, 302, 313, 316, 319, 331, 354, 359, 363.
Hingueten (abbé de Saint-Jacut) — 245.
Hoel — 82, 298.
*Houat (île de)* — 129, 135.
Hroald — 376.
Hrodold, voir Frodald.
Hugues (comte et missus de Charlemagne) — 205.
Hugues (comte de Tours) — 210.
Hugues Capet — 207, 389.
Hugues de Fleury — 392.
Hugues l'Abbé — 317, 359, 362.
Hugues le Grand — 376, 377, 378, 379, 384, 390, 391, 397, 398, 399, 402.
Hugues le Noir — 395.

## I

Iarnwalt (évêque d'Alet) — 239.
*Ile-aux-Moines (l')* — 129, 288.
Iltud (saint) — 139, 141, 144, 146.
Incon — 392, 393.
*Indre (l')* — 381.
*Indre, voir Aindre.*
*Ingelheim* — 225, 227, 228, 229, 233.
Innocent III — 311.
*Irlande* — 32, 36, 124, 140, 144, 146, 193, 375, 402.
Isaac (évêque de Vannes) — 213.
Isaias (évêque de Nantes) — 379.
*Italie* — 223, 224, 225, 250, 255, 284, 348, 358, 359, 361, 398.
Ivomadus — 29.

## J

Jacut (saint) — 17, 138.
Jarnhitin — 213, 214, 215, 270, 291, 325, 331.
Jarnwocon — 215, 325.
Jacques (saint) — 138, 244.
Jean (abbé de Landévennec) — 399, 400.
Jean (évêque d'Arezzo) — 348.
Jean (évêque de Dol) — 239.
Jean (saint) — 91, 341, 344, 346.
Jean de Constantinople — 348.
Jean VIII — 331, 357.
*Jengland* — 280, 283.
*Jengland-Beslé* — 280, 286, 287, 288, 407.
Jérôme (saint) — 346.
Jonas (évêque d'Orléans) — 352.
*Jouarre* — 187.
Judicaël (prince de Poher) — 321, 354, 356, 358, 360, 361, 364, 365, 366, 367, 393.
Judicaël (roi de Domnonée) — 67, 68, 75, 82, 123, 135, 142.
Judith de Bavière — 223, 224, 225, 317.
Judoc (saint) — 33, 132.
Judual — 75, 77, 145.
Juhel (comte de Rennes) — 393, 394.
Juhel (prince breton) — 349.
Jumel (saint) — 148.
*Jumièges* - 258.
Junan (abbé de Léhon) — 384.
Juthinaël — 148, 309.
*Juvardeil* — 280.

## K

Kenmonoc (évêque de Vannes) — 360, 361.

## L

*Laillé* — 288.
*Lamballe* — 97, 219.
Lambert — 204, 209.
Lambert (comte de Nantes) — 165, 208, 209, 210, 224, 225, 226, 227, 228, 255.
Lambert (comte de Nantes, fils du précédent) — 254, 255, 257, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 271, 273, 274, 275, 280, 284, 285, 286.
*Landavran* — 97, 327.
*Landéan* — 98, 327.
*Landévennec* — 16, 133, 136, 137, 138, 205, 222, 244, 290, 324, 329, 341, 344, 346, 348, 369, 373, 375, 380, 381, 389, 397, 399, 400.
*Landivy* — 98, 327.
*Landouar, voir Saint-Jacut.*
Landramne (archevêque de Tours) — 271.
Landran (évêque de Nantes) — 366, 370.
*Lanfains* — 98.
*Langon* — 98, 162, 166, 239, 242.
*Lanmeur* — 79, 100, 147.
*Lanouée* — 220.
*Lanvézéac* — 100.
*Laon* — 224, 377, 378, 398.
*Lauriacus* — 262.
*Lavret (île)* — 43, 131, 136, 147.
*Léhon* — 16, 290, 329, 381, 384, 385, 388.
*Léon* — 40, 82, 92, 94, 98, 101, 105, 107, 116.
Léon IV — 267, 268, 269, 272, 275, 304, 306.
*Lesneven* — 102.
*Letavia* — 26.
Leucher — 148, 240.
*Lexobie* — 140, 146.
*Lézigné* — 280.
Liberalis (évêque de Saint-Pol-de-Léon) — 114, 157, 270.
Libère (abbé de Redon) — 215, 360.
*Liffré* — 56.
*Limerick* — 375.
*Limousin* — 226, 240, 392.
Liosic (abbé de Redon) — 330.
*Lisieux* — 33, 140.
*Llanilltud* — 24, 120, 124, 134, 139.
*Locmaria* — 39, 109, 114, 115, 139.
*Locmariaquer* — 288.
*Locminé* — 329, 380, 385.
*Lodineu* — 216, 217, 218.
*Loire* — 27, 53, 56, 103, 117, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 172, 175, 176, 177, 178, 194, 206, 230, 250, 252, 254, 255, 256, 258, 260, 263, 273, 274, 284,

286, 289, 301, 314, 319, 320, 344, 353, 362, 363, 372, 377, 378, 379, 384, 385, 390, 392.
Lomer (saint) — 327.
Lothaire I[er] (empereur) — 210, 212, 223, 224, 225, 229, 238, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 263, 266, 269, 274, 277, 289.
Lothaire II (fils du précédent) — 300.
Lothaire (roi de France) — 336, 402.
*Loudéac* — 205.
Louhémel — 216, 232, 242, 243.
Louis le Pieux — 40, 203, 204, 205, 208, 209, 210, 211, 212, 215, 216, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 246, 249, 250, 251, 252, 255, 256, 258, 275, 277, 278, 279, 284, 338, 346, 350, 404, 407.
Louis II le Germanique — 210, 223, 225, 234, 249, 250, 252, 254, 258, 263, 266, 269, 277, 280, 281, 284, 287, 294, 299, 300, 305, 317, 356, 357, 362, 363.
Louis II (empereur) — 356.
Louis III le Jeune — 361, 362.
Louis le Bègue — 288, 292, 293, 294, 299, 301, 302, 314, 315, 358, 359, 360, 361, 362, 368, 370.
Louis III (roi de France) — 361, 362, 363.
Louis IV d'Outre-mer — 195, 377, 397, 398, 399, 400, 402.
Louis V — 402.
Louis, abbé de Saint-Denis — 265, 302.
Loup de Ferrières — 194, 252, 264, 265, 267, 275, 302.
*Louviers* — 292, 299, 302.
Lovocat — 26, 121, 126, 157, 166.
Luc (saint) — 341, 344, 346.
Lunaire (saint) — 391.
*Lusanger* — 218.

## M

*Machecoul* — 57.
Macliau — 71, 72, 76, 81, 139, 159.
Maen (évêque d'Alet) — 239.
Magloire (saint) — 79, 147, 194, 290, 381.
Mahen (évêque de Dol) — 331.
Main (évêque d'Alet) — 309, 310, 349.
*Maine (la)* — 161, 208, 320, 374.
*Maine (la, affluent de la Sèvre nantaise)* — 262, 284.
*Maine (le)* — 40, 129, 162, 202, 206, 227, 231, 238, 250, 255, 263, 265, 277, 282, 285, 286, 292, 293, 299, 301, 302, 303, 359, 361, 362, 394.
Maixent (saint) — 78, 338, 340, 384, 385.
Malo (saint) — 16, 133, 142, 144, 171, 194, 349, 381.
*Manche (la)* — 22, 30, 35, 42, 76, 82, 178, 206, 245, 400.
Mangil — 266.
*Mans (le)* — 53, 58, 60, 62, 65, 114, 157, 158, 159, 162, 202, 227, 254, 255, 257, 261, 264, 274, 302, 313, 314, 315, 316, 394.
Mansuetus — 27, 114.
Marc (saint) — 341, 346.
Marmohec (épouse d'Erispoé) — 288, 293.
*Marmoutier* — 167, 286, 314, 373.
*Marsac* — 365.
Martin de Tours (saint) — 27, 116, 155, 158, 167, 168, 169, 177, 264, 328, 348.
Martin de Vertou (saint) — 168, 170, 171, 186, 194.
*Massérac* — 365.
Matfrid — 210, 238.
Mathuédoï (comte de Poher) — 373, 389, 390, 393.
Matmonoc (abbé de Landévennec) — 205, 222.
Matthieu (saint) — 329, 341, 344, 346.
Maudez (saint) — 17, 24, 124, 125, 131.
*Maudez (île)* — 131.
*Mauges* — 87, 176, 230, 379.
*Maure-de-Bretagne* — 222.
Maurille (saint) — 230.
*Maxent* — 330, 331, 338, 340.
Maxime — 25, 29, 30.
*Mayenne (la)* — 161, 206, 208, 275, 288, 303, 374.
Méen (saint) — 74, 135, 148.
*Meerssen* — 266, 277, 280, 281.
Melaine (saint) — 26, 55, 121, 157, 158, 159, 160, 162, 167, 168, 169, 171, 183.
Mélar (saint) — 79, 147.
Méloir (saint) — 17, 79, 147.
*Melun* — 315, 379.
Mervé (saint) — 201.
*Messac* — 259, 260, 261, 264, 278, 286, 356.

*Messay* — 379.
*Metz* — 300, 317.
*Meung-sur-Loire* — 168, 301.
*Meuse (la)* — 177, 178, 250, 252.
Michel (saint) — 336, 392.
Miliau (saint) — 92, 125, 126.
*Milizac* — 105, 341.
*Mohon* — 325, 326.
*Molac* — 213, 214, 233, 291, 325, 331.
*Mont-Glonne* — 229, 230, 231, 380.
*Montreuil-sur-Mer* — 138, 381, 382.
*Mont-Saint-Michel* — 195, 329, 336, 337.
Morvan — 205, 211, 212, 220, 221, 227, 228, 284.
Morweten — 324.
*Mouais* — 283, 307, 329.
Murman, voir Morvan.

N

Namatius (évêque d'Orléans) — 207.
*Nantais* — 175, 179, 201, 205, 206, 207, 208, 216, 217, 218, 225, 226, 230, 252, 253, 262, 264, 283, 284, 293, 301, 319, 358, 361, 373, 378, 379, 390, 392, 397.
*Nantes* — 26, 53, 55, 56, 57, 58, 62, 105, 114, 116, 117, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 168, 169, 170, 171, 177, 178, 183, 201, 205, 206, 207, 208, 210, 224, 229, 230, 235, 238, 241, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 264, 265, 267, 271, 273, 274, 275, 284, 285, 286, 287, 288, 291, 292, 293, 306, 307, 309, 312, 313, 319, 324, 325, 329, 330, 331, 332, 353, 358, 360, 361, 366, 369, 370, 372, 373, 374, 375, 377, 378, 379, 380, 385, 390, 391, 392, 399, 400, 402, 407.
Nazaire (saint) — 166, 206.
Nennius — 13, 16, 25, 26.
*Neustrie* — 160, 206, 239, 240, 250, 258, 277, 280, 292, 293, 294, 300, 302, 309, 313, 314, 315, 317, 332, 353, 362, 363, 393, 394.
*Nevers* — 176, 254, 314.
*Nevez* — 219.
Nicolas I[er] — 267, 268, 272, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 318, 322, 331.
*Nimègue* — 210, 225.
Nithard — 250, 251, 252, 254, 255, 256, 257.
*Noirmoutier (île de)* — 252, 253, 258, 284, 338, 339, 379.
*Nivernais* — 188, 314.
Noménoé, Nominoé — 67, 147, 195, 208, 216, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 246, 249, 251, 252, 253, 254, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 282, 283, 284, 285, 287, 290, 294, 299, 300, 301, 304, 306, 311, 312, 321, 332, 407, 408.
Nonnechius — 114, 158, 159, 178.
*Normandie* — 33, 60, 140, 146, 162, 170, 354, 389, 391, 392, 393, 397, 403, 405.
Normands — 60, 183, 228, 252, 253, 258, 261, 263, 285, 301, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 320, 325, 354, 355, 356, 359, 361, 362, 363, 364, 366, 367, 369, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 385, 389, 390, 391, 392, 393, 397, 398, 399, 400.
*Nova Britannia* — 286, 294, 332, 358, 361, 395, 408.

O

Orgain (épouse d'Alain le Grand) — 366.
*Orléanais* — 261, 299.
*Orléans* — 29, 157,158, 161, 177, 207, 210, 224, 238, 252, 254, 256, 314, 378, 391, 392.
*Oscelle* — 299.
Osimes — 37, 39, 40, 46, 56, 65, 114, 115, 116, 126, 157.
Ohter — 376.
*Ouessant (île d')* — 129, 139.
*Oust (l')* — 63, 162, 205, 214, 215, 226.
*Oximensis Pagus* — 40.

P

*Paimpont* — 68, 82, 219, 220, 327.

Pair, Paterne (saint) — 64, 74, 162, 169, 384, 390.
*Paris* — 64, 122, 145, 158, 224, 238, 256, 292, 363, 380, 381, 384, 385, 388, 391.
Pascweten — 288, 313, 317, 318, 320, 321, 324, 326, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 364, 365, 366, 368, 369, 370, 375.
Pasquier (saint) — 161, 170, 172.
Paterne (saint, évêque d'Avranches), voir Pair (saint).
Paterne (saint, évêque de Vannes) — 17, 55, 74, 139, 157, 381.
Patrice, Patrick (saint) — 141, 177.
Paul Aurélien (saint) — 16, 37, 91, 116, 123, 129, 139, 140, 148, 158, 194, 348.
*Paule* — 99, 119.
*Peillac* — 109.
Pélage — 119, 132.
*Penthièvre* — 85, 324.
*Pental* — 145, 349.
Pépin le Bref — 60, 201, 202, 205, 211, 246, 370.
Pépin (roi d'Italie) — 284, 397.
Pépin 1er (roi d'Aquitaine) — 210, 223, 224, 225, 238, 250, 284, 287.
Pépin II (roi d'Aquitaine) — 253, 254, 256, 263, 287, 292, 301.
Philibert (saint) — 338.
Phinimontius (abbé du Mont-Saint-Michel) — 330.
Pierre (saint) — 91, 116, 124, 167, 168, 269, 341, 357, 366, 398, 399, 400.
Pippinides — 314, 319, 329.
*Pîtres* — 314, 319, 329.
*Placet* — 279.
*Pléchâtel* — 91, 92, 104, 358.
*Plédéliac* — 106.
*Pléhérel* — 52, 65.
*Plélan-le-Grand* — 219, 310, 313, 327, 358.
*Plestin* — 92, 101.
*Pleucadeuc* — 213, 214, 270, 291, 325, 326, 331.
*Ploërmel* — 147, 232, 291.
*Ploeven* — 93.
*Ploudalmézeau* — 96.
*Ploufragan* — 94, 136, 141.
*Plougrescant* — 123.
*Ploumanac'h* — 91, 125.
*Pluherlin* — 95, 101.
*Plumergat* — 46.
*Poher* — 82, 85, 212, 232, 239, 298, 320, 321, 324, 358, 367, 389, 393.
*Poitiers* — 61, 133, 158, 161, 162, 168, 177, 178, 181, 206, 224, 314, 316, 385.
*Poitou* — 206, 230, 238, 263, 285, 338, 339, 379, 380, 384, 385, 398, 400.
*Ponthieu* — 381.
*Porhoët* — 86, 136, 148, 327, 408.
*Port-Saint-Père* — 177, 179.
Portitoé — 213, 214, 215.
*Poutrocoët, voir Porhoët.*
Priscien — 350.
*Priziac* — 205, 222.
Procope — 31, 53, 54, 55, 56.
Prostlon (épouse de Pascweten) — 361.
*Provence* — 201, 250, 254.
Prudence (évêque de Troyes) — 207, 208, 251, 263, 302.
*Prüm* — 202, 205, 206, 228, 322, 327, 356.

## Q

*Quédillac* — 107.
*Questembert* — 365, 368, 405.
*Quierzy-sur-Oise* — 250, 252, 253, 268, 358, 361.
*Quimper* — 17, 92, 105, 107, 109, 115, 116, 139, 146, 212, 239, 240, 242, 268, 269, 270, 272, 273, 288, 304, 305, 308, 310, 312, 329, 380, 389.
*Quimperlé* — 16, 77.
*Quiou (Le)* — 334.

## R

Radbod — 390.
Ragenold, voir Rögnvald.
Raino (comte d'Herbauge) — 285.
Rainon (évêque d'Angers) — 369, 370, 372.
*Raisiné* — 217.
*Rance* — 64, 65, 85, 86, 92, 98, 101, 104, 116, 381.
Rannoux (comte de Poitou) — 285, 314, 316, 317.
Raoul (roi de France) — 195, 276, 377,

379, 385, 392, 395, 397, 398.
Ratvili — 215, 241, 242, 243, 269, 270.
Ratvili (évêque d'Alet) — 331, 349.
*Redon* — 16, 42, 147, 194, 195, 203, 207, 208, 212, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 224, 226, 227, 228, 231, 232, 233, 234, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 246, 256, 257, 264, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 275, 277, 278, 279, 283, 287, 288, 289, 290, 291, 298, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 319, 320, 322, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 337, 338, 340, 349, 350, 357, 358, 360, 365, 367, 370, 372, 373, 377, 384, 385, 408.
Regalis — 63, 139, 161.
Réginon de Prüm — 171, 194, 227, 228, 229, 230, 233, 280, 283, 285, 286, 302, 316, 320, 354, 356, 357, 363, 364, 365, 366, 367, 368.
Régnobert (saint) — 194, 266, 292, 293.
*Reichenau* — 246.
*Reims* — 194, 265, 275, 300, 363, 368, 370.
*Renac* — 239, 256, 260, 264, 270.
Renaud (comte d'Herbauge et de Nantes) — 252, 253, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 273, 284.
Renier (évêque de Vannes) — 226, 239, 240, 241, 242.
*Rennais* — 201, 202, 205, 206, 208, 216, 230, 266, 283, 293, 319, 327, 361.
*Rennes* — 25, 26, 55, 56, 57, 58, 62, 114, 116, 117, 155, 157, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 170, 173, 175, 179, 181, 183, 201, 205, 206, 207, 208, 210, 212, 223, 228, 230, 238, 240, 262, 264, 266, 271, 274, 275, 284, 285, 286, 288, 293, 310, 312, 317, 324, 329, 330, 331, 332, 336, 349, 353, 355, 358, 372, 380, 390, 393, 394, 397, 402.
Restoaldus — 147, 148, 309, 311.
Retwalatr (évêque d'Alet) — 268, 273, 288, 305, 309, 349.
*Retz (pays ou voirie de)* — 87, 162, 176, 207, 283, 284, 285, 286, 319, 339, 353.
*Rezé* — 161, 166, 178, 179, 181, 188.
*Rhétie* — 223, 249.
*Rhuys, voir Saint-Gildas-de-Rhuys.*
Riantcar — 218.
Richard I^er^ de Normandie — 336.
Richard II de Normandie — 336.
Richer — 368.
Ricouin (comte de Nantes) — 226, 229, 241, 253, 256, 257.
Riochatus — 132.
Riothime — 27, 31, 32, 34, 39, 76, 79, 139.
*Risle (la)* — 33, 240, 349.
Ritcand (abbé de Redon) — 328, 329, 340, 350.
Rivallon (comte de Poher) — 232, 239, 298.
Rivallon (fils de Salomon) — 297, 319.
Rivalt — 215, 232, 291.
Rivelen (comte de Cornouaille puis de Vannes) — 288, 298, 320, 321, 324, 328, 330, 354.
Rivelen (prince de Cornouaille) — 78, 79.
Riwal — 77, 79, 82, 140, 141.
Robertiens — 372, 373, 385, 389.
Robert Le Fort — 286, 301, 303, 313, 314, 315, 316, 317, 363.
Robert I^er^ (roi de France) — 195, 372, 373, 376, 377, 378, 379, 384, 388, 390, 393, 394, 397.
Robert II Le Pieux (roi de France) — 388, 389.
*Rocheservière* — 284.
Rögnvald — 378, 379.
Roiantken — 218, 338.
Roland — 203.
Rollon — 372, 374, 375, 376, 377, 379, 393, 394, 395.
*Rome* — 29, 39, 123, 140, 148, 155, 195, 268, 269, 272, 304, 306, 308, 309, 311, 312, 319, 332, 340, 346, 357, 358, 366.
Ronan (saint) — 124, 129.
Rorgon — 220, 223, 231, 239, 242, 243, 282, 285, 287, 301, 302, 327, 359.
Rorgonides (lignage des) — 263, 285, 286, 287, 359.
*Rouen* — 181, 240, 258, 265, 275, 292, 318, 374, 375, 376, 378, 379, 389, 392, 395.
Rudalt (comte de Vannes) — 373.
*Ruffiac* — 213, 214, 216, 217, 291, 325, 331.

## S

*Saillé* — 110, 176.
*Saint (le)* — 373.
*Saint-André-des-Eaux* — 334, 338.

*Saint-Benoît-sur-Loire* — 263, 270, 314, 344, 379, 381, 392.
*Saint-Brieuc* — 40, 65, 67, 68, 85, 105, 116, 141, 146, 179, 271, 399.
*Saint-Clair-sur-Epte* — 395.
*Saint-Denis* — 201, 202, 238, 256, 302, 336, 359, 362.
*Sainte-Leufèrine* — 329.
*Saintes* — 142, 144.
*Saint-Etienne-de-Mer-Morte* — 284.
*Saint-Florent-le-Vieil, voir Mont-Glonne.*
*Saint-Gall* — 246, 341.
*Saint-Gildas-de-Rhuys* — 17, 134, 329, 380, 385.
*Saint-Hilaire-du-Harcouët* — 327.
*Saint-Jacut* — 138, 243, 329.
*Saint-Lô* — 364, 367.
*Saint-Jouin-de-Marnes* — 201, 380.
*Saint-Maixent* — 384.
*Saint-Malo* — 105, 144, 146, 173.
*Saint-Martin-de-Tours* — 282, 283, 315, 349, 373, 393, 394.
*Saint-Matthieu-de-Fineterre* — 329.
*Saint-Maur-sur-Loire* — 220, 243, 277, 290.
*Saint-Méen* — 17, 68, 136, 220, 221, 245, 289, 290, 329.
*Saint-Mesmin-de-Micy* — 169, 177.
*Saint-M'Hervé* — 202.
*Saint-Nazaire* — 206.
*Saint-Nicolas-du-Pélem* — 93.
*Saint-Omer* — 381.
*Saint-Pern* — 329, 380.
*Saint-Philbert-de-Grand-Lieu* — 292, 293, 338, 339, 340, 379.
*Saint-Pol-de-Léon* — 17, 116, 140, 146, 239, 240, 273, 288, 304, 305, 308, 310, 312, 324, 329, 348, 357.
*Saint-Quay-Portrieux* — 34.
*Saint-Riquier* — 243.
*Saint-Servan* — 125, 332.
*Saint-Urnel* — 30, 43.
Salocon (évêque de Dol) — 268, 270, 271, 272, 305, 309, 310.
Salomon (pseudo-rois de Bretagne) — 82, 298.
Salomon (roi de Bretagne) — 195, 219, 228, 232, 249, 267, 268, 278, 279, 285, 286, 287, 288, 291, 292, 294, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 338, 340, 344, 349, 353, 354, 355, 358, 359, 361, 364, 367, 369, 370, 372, 397, 405, 407, 408.
Salvator (évêque d'Alet) — 381.
Samson (saint) — 15, 16, 24, 33, 64, 74, 75, 82, 91, 122, 126, 133, 135, 138, 142, 144, 145, 146, 148, 194, 240, 312, 346, 348, 349, 384, 390, 391, 399.
*Santa-Maria-de-Bretona* — 34.
*Sarthe (la).* — 280, 303, 316.
*Saumur* — 230, 275.
*Savonnières* — 268, 272, 300, 304, 305, 306, 309, 310.
Saxons — 24, 31, 32, 36, 53, 141, 159, 175, 225, 281, 400.
Scandinaves — 196, 230, 253, 258, 262, 313, 314, 315, 319, 339, 341, 353, 361, 363, 366, 368, 374, 377, 378, 390, 394, 397, 400, 405.
Scubilion (saint) — 384, 390.
*Seine* — 33, 170, 177, 230, 240, 250, 252, 254, 255, 256, 258, 277, 286, 299, 301, 314, 315, 349, 359, 362, 364, 367, 378, 379.
*Sélune (la)* — 162, 206.
*Semnon (le)* — 161, 162, 206, 207, 358.
*Séné* — 109, 110.
Senier (saint) — 384, 390.
*Senlis* — 140, 254.
*Sens* — 264, 265, 273, 275, 299, 376.
*Sent-Thovi* — 288.
*Septimanie* — 223, 250, 254.
*Serk (île de)* — 79, 147, 290.
*Servais* — 277.
Séverin — 308, 311.
*Severn (la)* — 31, 376.
*Sévignac* — 106, 107.
*Sèvre-Nantaise (la)* — 252, 262, 284.
Sidoine Apollinaire — 27, 178.
Smaragde — 350.
*Soissons* — 201, 238, 268, 272, 305, 309, 310, 315, 376.
Spire (Saint), voir Exupère (Saint).
*Spolète* — 255.
*Stavelot-Malmédy* — 176.
*Stiffel (le)* — 123.
*Strasbourg* — 258.
Sulpice-Sévère — 348.
Susan (évêque de Vannes) — 239, 262, 268, 269, 270, 272, 307, 309, 310.
Syagrius — 29, 39, 53.
Symphorien (saint) — 117, 118, 125, 168.

## T

Tacite — 43, 44.

*Talensac* — 206, 289.
Taneth — 380.
Tangui — 373.
*Taulé* — 109, 110.
*Thérouanne* — 381.
Thierry — 64, 72, 81.
Thion (vicomte de Paris) — 380.
*Thionville* — 259, 263.
*Thourie* — 166, 206.
*Tiffauges* — 207, 262, 379.
Tigernomalus — 146, 148, 240.
Tite Live — 356.
*Toul* — 254, 258, 300.
*Tournus* — 339, 379.
*Tours* — 26, 27, 60, 114, 121, 122, 142, 145, 155, 157, 158, 159, 160, 171, 177, 194, 210, 240, 264, 265, 268, 271, 275, 277, 282, 292, 300, 301, 305, 307, 308, 309, 311, 312, 317, 318, 331, 344, 349, 359, 360, 361, 362, 368, 378.
*Trégor* — 22, 34, 65, 85, 92, 94, 96, 101, 116, 125.
*Tréguier* — 17, 98, 133, 140, 141, 146, 271, 329.
*Tricurinum (territorium)* — 65.
*Troyes* — 251, 263, 286, 300, 302, 331.
Tudual, Tugdual (saint) — 16, 24, 140, 141, 329, 380.
Turiau (saint) — 148, 194, 245, 349.

# V

*Valy-Cloître (le)* — 46.
*Vannes* — 17, 26, 55, 58, 62, 63, 64, 72, 75, 82, 105, 109, 114, 115, 116, 121, 133, 139, 146, 157, 159, 161, 162, 166, 169, 171, 179, 202, 203, 205, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 216, 219, 226, 227, 229, 233, 234, 235, 238, 239, 240, 241, 242, 262, 268, 270, 272, 273, 279, 288, 291, 298, 305, 307, 308, 312, 313, 325, 329, 330, 332, 357, 360, 361, 373, 381.
*Vannetais* — 26, 58, 64, 65, 71, 74, 75, 82, 83, 92, 101, 107, 109, 116, 126, 135, 158, 159, 162, 175, 201, 205, 206, 208, 211, 212, 213, 214, 220, 222, 226, 227, 229, 231, 233, 234, 235, 239, 260, 288, 321, 324, 326, 354, 361, 373, 380, 408.
*Vendôme* — 277, 279.
Vénêtes — 56, 116.
*Ver* — 254.
*Verberie* — 224, 255, 274.
*Verdun* — 246, 261, 317.
*Vertou* — 170, 186, 188, 380.
Viaud (saint) — 170, 178.
Victurius (évêque de Rennes) — 158, 160.
Victurius (évêque du Mans) — 158, 160.
*Vieillevigne* — 284.
Vikings — 375, 379.
*Vilaine* — 62, 63, 103, 104, 116, 158, 161, 162, 166, 205, 206, 226, 260, 279, 280, 313, 358.
Virgile — 348, 350.
*Visseiche* — 94, 168.
Vivien (comte de Tours) — 280, 282, 283.
*Vorgium, voir Carhaix.*
Vormonoc, voir Wrmonoc.
Vortigern — 31.
Vurval, voir Gurval (saint).

# W

Wandefred — 307.
Waroc — 56, 61, 62, 63, 64, 72, 74, 135, 159, 175, 205.
Wdristen — 16, 79, 136, 147, 148, 348.
Wembrit (épouse de Salomon) — 297, 308, 313, 338.
Wenilon (archevêque de Sens) — 264.
Winic — 326.
Winoc (saint) — 33, 132.
Wisigoths — 27, 29, 34, 55, 59, 119, 181.
Witchaire — 211, 220.
Withur — 82, 139, 140.
*Wormhout* — 132.
*Worms* — 223, 250, 258.
Wrmonoc — 16, 76, 82, 139, 140, 348.

# Y

*Yaudet (le)* — 39, 85, 86, 115, 116, 123, 124, 140.
*York* — 375.
Yvi (saint) — 30.

# Z

Zénon (saint) — 194, 266, 292, 293.

# TABLE DES MATIÈRES

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE GÉNÉRALE ........................... 9

PREMIÈRE PARTIE (André Chédeville)
*La Bretagne du Ve au VIIIe siècle « Le temps des saints »* ........................... 11

Avant-propos ........................... 13
L'histoire et ses sources ........................... 13
Bibliographie ........................... 19

CHAPITRE I. *De l'Armorique à la Bretagne* ........ 21
Origine géographique de l'immigration bretonne,21. L'immigration bretonne dans le temps, 24. Les causes de l'émigration bretonne, 30. L'émigration bretonne dans l'espace, 33. Les conditions de l'installation des Bretons en Armorique,36. Bibliographie, 48.

CHAPITRE II. *Bretons et Francs en Armorique* .......... 51
Clovis et les Bretons, 52. Les origines de la marche de Bretagne, 56. Les Bretons du Vannetais et les Francs, 60. Les Bretons de la Domnonée et les Francs, 64. Bibliographie, 69.

CHAPITRE III. *Premiers princes et premiers pays de Bretagne* ........................... 71
Les princes du Broérec, 71. Les princes de la Domnonée, 75. Les

CHAPITRE IV. *Implantation humaine et toponymie* ..... 89
Les noms en plou-, 89. Les noms en lan-, 97. Les noms en tré-, 100. Les noms en lis-, 102. Un faux problème : la « frontière » bretonne, 103. Les enclaves romanes, 108. Bibliographie, 111.

CHAPITRE V. *L'Eglise bretonne et ses origines* .......... 113
La christianisation pré-bretonne, 113. L'originalité de l'Eglise bretonne, 119. Les saints bretons et leur œuvre, 123. Les grandes fondations monastiques, 134. Les monastères à l'origine de sièges épiscopaux, 138. Bibliographie, 149.

CHAPITRE VI. *L'Armorique franque* ................ 153
Premiers chrétiens et premiers évêques, 153. Les progrès de l'évangélisation, 161. La terre et les hommes, 172. Les échanges et la monnaie, 176. Un art encore fidèle à l'Antiquité, 183. Bibliographie, 189.

DEUXIÈME PARTIE (Hubert Guillotel)

*Le temps des rois IXe-Xe siècle* .......................... 191

Avant-propos ................................ 193
Orientation bibliographique, sources .................... 196

CHAPITRE I. *Bretagne et Gaule carolingienne* .......... 201
Le temps de la marche de Bretagne, 202. Le missaticum breton, 223. Bibliographie, 247.

CHAPITRE II. *Naissance du royaume breton*............ 249
L'indépendance forcée, 251. La création du royaume breton, 278. Bibliographie, 295.

CHAPITRE III. *Le principat de Salomon* .............. 297
Politique et religion, 298. Société et civilisation, 321. Bibliographie, 351.

CHAPITRE IV. *De royaume en duché*................. 353
Le « regnum » ébranlé, 354. L'interrègne scandinave, 374. Bibliographie, 403.

CONCLUSION .............................................. 405

INDEX ....................................................... 409

# Dans la collection
# OUEST-FRANCE UNIVERSITÉ

**En 12 volumes, la plus importante histoire de Bretagne du XX$^{e}$ siècle**

# PRÉHISTOIRE DE LA BRETAGNE

Pierre-Roland Giot
Jean L'Helgouac'h
Jean-Laurent Monnier

Ce livre très abondamment illustré concerne la Bretagne armoricaine pendant les « Ages de la Pierre » ; il est suivi d'un second ouvrage consacré aux « Ages des Métaux ». La préhistoire est une discipline faisant appel aux techniques les plus avancées des sciences physiques et naturelles pour appréhender et établir les faits sur lesquels elle se bâtit. La rédaction du livre a cependant été conçue pour demeurer accessible à tout esprit curieux raisonnablement cultivé.

La Bretagne a été fréquentée par les premiers hommes, il y a quelques centaines de milliers d'années. La première partie nous fait connaître les conditions de leur existence jusqu'à il y a environ 7 000 ans. Le paléolithique breton était d'ailleurs très méconnu jusqu'aux recherches récentes.

Les deux autres parties concernent les trois millénaires suivant, le néolithique breton largement dominé par son aspect mégalithique — les dolmens et les menhirs — brillante civilisation primitive aux achèvements techniques impressionnants mais nullement mystérieux.

Les auteurs, chercheurs du C.N.R.S. armoricains établis en Bretagne, qui ont partagé les responsabilités du renouveau de la préhistoire armoricaine depuis les dernières décades, se sont efforcés de présenter un bilan précis et équilibré de nos connaissances.

# PROTOHISTOIRE DE LA BRETAGNE

## Pierre-Roland Giot
## Jacques Briard
## Louis Pape

Cet ouvrage très illustré concerne la Bretagne armoricaine pendant les « Ages des Métaux » ; il fait suite à celui sur la préhistoire proprement dite. Tout en faisant appel aux résultats des méthodes scientifiques les plus modernes, ce livre a été rédigé pour être accessible à toute personne raisonnablement cultivée.

L'Age du Bronze, puis l'Age du Fer, nous conduisent depuis 2000 ans avant notre ère jusqu'à la conquête du pays par les Romains. Les richesses minières ont permis le développement d'une civilisation à tumulus originale, à laquelle succèdent des groupes de pasteurs métallurgistes qui nous ont laissé de nombreux outils en bronze. La celticisation des populations armoricaines se note pendant les siècles où l'on commence à utiliser le fer.

Les auteurs, chercheurs du C.N.R.S. et universitaires armoricains établis en Bretagne, ont partagé la responsabilité du renouveau des études archéologiques en Bretagne, et ont cherché à établir une synthèse attrayante basée sur une documentation très sérieuse.

# FASTES ET MALHEURS DE LA BRETAGNE DUCALE 1213-1532

## Jean-Pierre Leguay
## Hervé Martin

Cet ouvrage vise avant tout à analyser globalement la société bretonne de la fin du Moyen Age, tout en faisant la place qui leur revient aux faits politiques et militaires. Il s'organise en quatre grandes périodes : avec Pierre de Dreux et ses successeurs, de 1213 à 1341, le duché sort de son isolement et acquiert ses premières véritables structures administratives, économiques et culturelles ; la guerre de Succession, de 1341 à 1364, avec des séquelles jusqu'en 1379, compromet pour un temps, les résultats acquis et plonge le pays dans la crise ; l'expansion reprend sous les Montfort et dure avec des nuances et des signes d'essoufflement jusqu'en 1486. Elle se manifeste par l'accroissement des pouvoirs princiers, par un effort de centralisation, par des progrès commerciaux sensibles, par un remarquable essor des constructions civiles, militaires et religieuses ; les guerres d'indépendance de la fin du siècle portent préjudice à cette prospérité avant que ne commencent à se manifester d'autres changements.

Les auteurs enseignent ou ont enseigné à l'université de Rennes II. Ils ont consacré de longues années à des recherches sur la vie urbaine et sur les mentalités religieuses dans la Bretagne de la fin du Moyen Age. Ils en exposent ici les principaux résultats à l'intention d'un large public.

Cet ouvrage a été imprimé par l'imprimerie Hérissey à Évreux - La photogravure couleur de la couverture a été réalisée par Oberthur à Rennes - La photogravure noire par Ouest-France à Rennes - Les plats de couverture ont été imprimés par l'imprimerie Raynard à La Guerche-de-Bretagne et pelliculés par les pelliculages de l'Ouest à Dreux - La reliure est de Diguet-Deny à Breteuil-sur-Iton - La maquette de couverture et la mise en pages ont été réalisées par le Studio des Éditions Ouest-France à Rennes.
1984 OUEST-FRANCE - I.S.B.N. 2.85882.613.7
Dépôt légal : septembre 1984 - 891.01.05.09.84

Au VI^e siècle, seuil du Moyen Age, la partie occidentale de l'Armorique prend le nom de Bretagne. Venue d'Outre-Manche, l'immigration bretonne avait donné une vigueur nouvelle au vieux fonds celtique sans pour autant faire table rase de l'héritage gallo-romain. L'apparition de structures nouvelles est surtout sensible dans la toponymie et dans l'organisation religieuse; l'une comme l'autre portent la marque des « saints ». En arrière-plan, les régions de Rennes et de Nantes voient le face à face des Bretons et des Francs.

Les Carolingiens, sitôt leur accession sur le trône en 751, cherchent d'abord à soumettre la Bretagne puis à l'intégrer dans l'empire. Ce but à peine obtenu dans le second quart du IX^e siècle, il leur faut, de concession en concession, admettre l'autonomie du pays auquel est formellement reconnu le statut de royaume et qui bénéficie d'agrandissements territoriaux importants dont les comtés de Nantes et de Rennes. Ces adjonctions devaient donner sa configuration géographique définitive à la province; mais l'apogée fut bref, à peine plus du temps d'une génération, en raison des luttes intestines et des incursions normandes. Celles-ci firent connaître à la Bretagne ses heures les plus noires aux premières années du X^e siècle.

Deux historiens se sont consacrés chacun à l'une de ces deux périodes. Leur texte, reflet de leur tempérament et de leur style, est surtout le miroir de leur documentation. Tous deux ont été soucieux de s'en tenir à ce qui était proprement historique: sans passion, mais non sans sympathie, ils retracent ces cinq siècles auxquels la Bretagne doit son nom, ses limites et bien des traits qui aujourd'hui encore font son originalité.

**Dans la même collection:**
Préhistoire de la Bretagne, **Pierre-Roland Giot, Jean L'Helgouac'h, Jean-Laurent Monnier.**
Protohistoire de la Bretagne, **Pierre-Roland Giot, Jacques Briard, Louis Pape.**
Fastes et malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532, **Jean-Pierre Leguay, Hervé Martin.**